ROMANIA

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

16e ANNÉE — 1887

PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
E. BOUILLON ET E. VIEWEG
successeurs
67, RUE DE RICHELIEU

Reprinted with the permission of Librairie Honoré Champion Éditeur
JOHNSON REPRINT CORPORATION KRAUS REPRINT CORPORATION

First reprinting, 1966
Printed in the United States of America

LE

ROMAN DES TROIS ENNEMIS DE L'HOMME

PAR SIMON

M. Loiseleur, le savant bibliothécaire d'Orléans, trouva, il y a quelque temps, dans la reliure d'un livre de la bibliothèque confiée à ses soins, un certain nombre de feuillets de parchemin contenant des fragments d'un ancien poème français en vers octosyllabiques. L'écriture était du XIIIe siècle et assez lisible, sauf en quelques endroits où le parchemin était taché ou usé par le frottement. Pensant, avec raison, que ces débris pouvaient offrir quelque intérêt, M. Loiseleur les envoya à M. L. Delisle, qui voulut bien me les communiquer. J'y reconnus les morceaux d'un poème inédit et fort ignoré dont il n'existe probablement qu'un seul exemplaire complet, celui que renferme le manuscrit 5201 de la Bibliothèque de l'Arsenal.

Pour remettre dans leur ordre les feuillets retrouvés par M. Loiseleur, j'ai dû les rapprocher des passages correspondants du ms. de l'Arsenal. Je fus ainsi amené à lire le poème entier dont je connaissais tout juste l'existence. Il me parut qu'il n'était pas dépourvu d'intérêt. Il se recommande notamment par une circonstance trop rare dans notre ancienne littérature : c'est qu'il n'est point anonyme. Enfin, il n'a été jusqu'à présent, à ma connaissance du moins, l'objet d'aucune étude. L'*Histoire littéraire* l'a complètement passé sous silence, comme, au reste, la plupart des ouvrages inédits dont la Bibliothèque Nationale ne possède pas d'exemplaires. Pour ces divers motifs, j'ai cru opportun de lui consacrer une courte notice, faisant en même temps connaître les deux leçons, souvent

assez différentes, du ms. complet de l'Arsenal et des fragments d'Orléans.

Ces derniers se composent de quatorze feuillets simples, dont deux (ff. 3 et 4) sont rognés de sorte qu'au verso de l'un comme de l'autre, les premiers mots, ou du moins les premières lettres, des vers font défaut. Le format est petit, les feuillets les moins rognés ayant 17 centimètres de hauteur sur 12 de largeur. Il y a vingt-cinq vers par page; l'écriture paraît être du milieu du XIIIe siècle environ. Les feuillets 1 et 2 se suivent, de même 3 et 4, mais entre 2 et 3 il manque cinquante vers, c'est-à-dire un feuillet. Les feuillets 5 à 12 forment un cahier, séparé de ce qui précède par une lacune considérable. Ensuite il y a encore une lacune; puis enfin prennent place les feuillets 13 et 14 qui se suivent et contiennent la fin du poème. Le dernier feuillet n'étant écrit qu'au recto, et tous les autres ayant cinquante vers, on voit que les fragments d'Orléans contiennent environ 675 vers, soit à peu près un cinquième de l'ouvrage, puisque le texte du ms. de l'Arsenal, qui paraît complet, a, si j'ai bien compté, 3328 vers.

Le ms. de l'Arsenal est d'ailleurs fort important. Il renferme une copie des poèmes de Robert de Blois, où M. P. Paris aurait trouvé sur les protecteurs de ce poète des renseignements qui manquent dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, dont il a fait usage[1]. Je donnerai plus loin, en appendice, la description du manuscrit de l'Arsenal. Présentement, occupons-nous de l'ouvrage sur lequel les fragments de la Bibliothèque d'Orléans ont appelé notre attention. Le poème occupe dans le manuscrit de l'Arsenal les pages 248 à 293. Il n'y a pas de rubrique initiale, mais on en a l'équivalent dans une note marginale écrite en face des derniers vers du prologue (p. 249 *b*), de la même main, semble-t-il, que le reste du manuscrit. Cette note est ainsi conçue : *Ici comance li romanz des trois anemis, ce est la chars, li mondes,* [*li*] *deables.* En outre, on lit à la fin du poème : *Explicit romanum* (sic) *de tribus inimicis, s*[*cilicet*] *mundo, carne, demonio.*

Le sujet est l'un des lieux communs de la littérature pieuse du moyen-age, depuis le XIIe siècle au moins. Deux vers latins.

---

1. *Hist. littér.*, XXIII, 735-49.

cités par Etienne de Bourbon, où sont énumérées les diverses tentations, placent au nombre des tentateurs le diable, le monde et la chair :

> Temptant ipse Deus, bonus et malus, ut phariseus,
> *Spiritus immundus*, mala mens, sensus, *caro*, *mundus*[1].

Mais voici qui est plus précis. Guillaume le Normand dit, en son *Besant :*

> Chescun home a treis enemis,
> L'un est chescun jor en son vis
> Que jamès ne s'en partira
> E tuteveies li rira;
> Li autres est soz sa chemise,
> Et li tiers, qui les dous atise,
> Est entor lui et nuit e jur.
> (Ed. Martin, vv. 409-15.)

Et l'auteur poursuit en expliquant que ces trois ennemis sont le diable, la chair et le monde. L'éditeur du *Besant* a déjà rapproché (p. XVIII) de ce passage les vers ci-après de Robert Grosseteste :

> Franche pucele reïne.....
> Dehors ton chastel sui asis
> De trois de mes enemis :
> C'est li diables et li mund
> Et ma char qui me semunt
> Trestut adès de mau fere.

Un dit des sept vices et des sept vertus, encore inédit, que l'*Histoire littéraire* a mentionné, t. XXIII, p. 253, commence ainsi[2] par quelques vers latins que nous retrouverons plus loin :

> *Mundus, caro, demonia*
> *Diversa movent prelia*
> *Turbantque cordis sabatum.*

---

1. *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil d'Étienne de Bourbon*, par Lecoy de La Marche, p. 193.

2. Je cite les deux premières strophes (il y en a 41) d'après le ms. fr. 837, fol. 187. Ce petit poème se trouve encore dans le ms. de Turin, L. V. 32; voy. Scheler, *Notice de deux mss. français de Turin* (1867), p. 72.

Cist troi nous chaceront de cort
Se li filz Dieu ne nous secort
Ou se bien ne nous combatom.
Li mons, la chars, li anemis
Se sont toz jors molt entremis
De nos ames livrer a mort.
Encore nus ne se recroit.
Fols est cil qui en els se croit,
Quar de noz biens nous font grant tort.

Un troubadour de la fin du XIIIe siècle, Guillem de l'Olivier, d'Arles, résume ainsi la même idée :

Tres enemicx principals
An tug li home que son :
La carn el diable el mon,
Don cascus a totz sos mals.
Lo mon nos ten en poder
E fai nos voler riquezas ;
(El) diables nos fai voler
Erguelh, honors e falsezas,
E carn es, non o mescrezas,
Glota de tot van poder.
Vec vos tres que fan peccar
Sel que mielhs se sap gardar.
(Bartsch, *Denkmæler d. prov. lit.*, p. 38.)

A la fin du XVe siècle, ce sujet fut mis en moralité sous ce titre, qui semble emprunté à la prose latine citée plus haut : *Moralité nouvelle de Mundus, Caro, Demonia*. Sur cette moralité plusieurs fois imprimée au XVIe siècle, et réimprimée chez Didot en 1827, on peut voir l'*Histoire du théâtre français* des frères Parfait, III, 106-112, et un article assez faible du *Dictionnaire des mystères* du comte de Douhet (sous MUNDUS).

Les sermons du moyen-âge font de fréquentes mentions des trois ennemis de l'homme [1], mais je ne connais aucun traité

1. Par exemple dans un sermon d'Eude de Cheriton sur la fête des Innocents :

« Herodes, qui interpretatur versipellis sive pelliceus, significat diabolum, « qui versutus est, cui cum carne et mundo debemus illudere. Caro enim « suadet suavia, mundus inania, diabolus iniqua. Caro enim inimicus est

spécialement consacré à ce sujet. Du reste, notre poème ne paraît pas traduit, à proprement parler, du latin : il a plutôt le caractère d'une compilation faite à l'aide d'éléments recueillis en des ouvrages très variés. Les sources de cette compilation sont en partie transcrites sur les marges de l'un et de l'autre manuscrit, sous forme de citations tirées des Écritures, des Pères de l'Église (nommément saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire, saint Bernard, etc.), des poètes de l'antiquité et du moyen-âge. P. 262 *b* du manuscrit de l'Arsenal, est écrit en marge un vers de Juvénal (X, 22) :

Cantabit vacuus coram latrone viator.

P. 278 *a*, deux vers d'Ovide (*Ars am.* I, 237, 239) :

Vina parant animos faciuntque caloribus aptos.
Tunc veniunt risus, tunc pauper cornua sumit.

P. 286 *a*, un vers d'Horace :

Evolat emissum semel irrevocabile verbum [1].

« domesticus, ideo timendus; mundus sophisticus, ideo cavendus; diabolus « iniquus, ideo expugnandus, secundum illud : *Cui resistite fortes in fide* « [I Petri, v, 9]. Unde :

Mundus, caro, demonia
Diversa movent prelia.
Incursu tot phantasmatum
Turbatur cordis sabbatum.

« Illudamus ergo Demoni ipsi non obediendo, carni ipsam affligendo, « mundo ipsum latenter fugiendo. »

(*Flores sermonum ac evangeliorum dominicalium excellentissimi magistri Odonis cancellarii parrhisiensis.* Paris, Jodocus Badius Ascensius, 1520, fol. xxiiii).

On peut encore citer ici la moralisation du chap. 62 des *Gesta Romanorum*, où une femme attaquée par trois rois est assimilée à l'âme assiégée par le diable, le monde et la chair, et celle du ch. 237 dans laquelle les trois syrènes qui endormaient les voyageurs pour les tuer sont l'objet de la même comparaison. Voir encore la moralisation du chap. 271 (éd. Œsterley).

1. La citation correcte serait *Et semel emissum volat irrevocabile verbum.* (Epist. I, xviii, 78). Mais le vers est cité sous la forme que lui donne notre poème par Albertano da Brescia, *Ars loquendi et tacendi*, à la fin du ch. I.

P. 288 *a*, un vers du Pseudo-Caton (livre I) :

Nil tacuisse nocet : nocet esse locutum.

Je ne suis pas arrivé à identifier les deux citations suivantes :

Causa fuit Sodomo peccati panis habundans.
(P. 268 *a*.)

Nam diuturna quies viciis alimenta ministrat.
(P. 284 *a*.)

Mentionnons enfin deux vers rhythmiques qui pourraient servir d'épigraphe au poème :

Mundus, caro, demonia
Diversa movent prelia
(P. 249)

C'est le début d'une pièce latine qui doit avoir joui d'une certaine célébrité, car les mêmes vers forment l'entrée en matière du Dit des sept vices et des sept vertus, mentionné plus haut, et sont cités au commencement du XIIIe siècle par Eude de Cheriton, dans un passage reproduit ci-dessus, p. 5, en note.

Le roman des trois ennemis, je l'ai dit en commençant, n'est pas anonyme. L'auteur s'est nommé : non point par un vain désir de renommée littéraire, mais, comme d'autres écrivains pieux de son temps[1], pour que les lecteurs reconnaissants eussent le moyen de prononcer son nom dans leurs prières. A deux reprises (vv. 3197 et 3303) « le pauvre Simon », c'est ainsi qu'il se désigne, se met en scène, parlant de lui-même avec la plus touchante modestie. Il avait écrit son poème sur des *escroes*, et il a bien soin de nous dire que par ce mot il faut entendre des rognures de parchemin. Il avait jadis vécu dans le monde, mais il s'en était détaché pour entrer en religion. Dans ce nouvel état, il avait gardé le souvenir de la vie mondaine, pleine d'iniquité, et, bien que sentant son insuffisance, il avait voulu venir en aide aux pécheurs et s'était mis à composer son livre en roman, puisant ses enseignements en des livres autorisés, et se confortant à la pensée que s'il avait rien dit de bon, c'était à Dieu qu'il le devait.

---

1. Cf. *Romania*, VIII, 327 ; XV, 296.

Le pauvre Simon est demeuré dans l'obscurité où son cœur humble et bienveillant se plaisait. Il y est resté si complètement que les érudits eux-mêmes l'ont ignoré. Il est trop tard, je le crains, pour qu'il puisse trouver place dans l'*Histoire littéraire*, mais j'espère bien lui obtenir une courte mention dans le supplément que M. l'abbé Chevalier imprime en ce moment pour joindre à son *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age*. Pour éviter toute confusion, je crois utile de spécifier que notre Simon est distinct des plusieurs autres écrivains qui ont porté le même nom, à savoir :

Simon, auteur, selon Fauchet, d'un roman d'Alexandre. Le manuscrit visé par Fauchet ne s'est pas retrouvé, mais le roman même dont il cite quelques vers nous est connu par deux autres manuscrits, dans l'un desquels un certain clerc Simon est en effet présenté comme l'auteur [1]. Nous ne savons rien, d'ailleurs, sur ce clerc, qui peut bien n'avoir été qu'un copiste.

Simon de Freine, auteur du roman de *Dame Fortune* et de la *Vie de saint Georges* [2].

Frère Simon de Carmarthen, qui se qualifie de « profès en l'ordre seint Augstin » dans un poème religieux que nous a conservé un manuscrit de la Bodléienne. C'est un poème singulier qui commence en sixains de vers de six syllabes (*aabaab*) et se continue en couplets monorimes de cinq vers octosyllabiques, pour se terminer par une longue tirade de vers décasyllabiques en *on*. J'en ai pris copie et le publierai peut-être quelque jour.

Frère Simon, moine de Waverley, auteur d'une courte pièce en vers français, dans laquelle il prie la prieure et le couvent de Winteneye (Surrey) de l'admettre au bénéfice de leurs prières [3].

S'il est aisé de voir que notre Simon n'avait rien de commun, sauf le nom, avec les poètes français ou anglais que je viens d'énumérer, il est beaucoup plus difficile de déterminer qui il était. Il résulte de ses propres paroles qu'après avoir vécu dans

---

1. Voy. mon histoire de la légende d'Alexandre, p. 105-6.

2. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 80; *Romania*, XIII, 533.

3. J'ai publié cette pièce, en 1866, dans le *Iahrbuch f. rom. u. engl. Literatur*, VII, 47.

le monde il était entré en religion. Mais c'est tout. Rien sur son âge, sur son origine, sur l'ordre auquel il appartenait.

Quand on a d'un poème un texte parfaitement sûr, il est possible d'acquérir par l'étude des rimes des notions plus ou moins précises sur le temps et le pays où vivait l'auteur. Ici les conditions se prêtent mal à cette étude. Les variantes d'un texte à l'autre sont nombreuses et souvent elles portent sur les rimes. Ordinairement le ms. d'Orléans, qui est le plus ancien des deux, est aussi le plus correct; mais parfois les différences sont de telle nature que le choix est embarrassant. Il y a dans le texte d'Orléans des rimes certainement inadmissibles en pur français, alors que le ms. de l'Arsenal a une leçon irréprochable quant à la forme, bien que parfois médiocrement satisfaisante quant au sens. Voici des exemples [1] :

	ARSENAL.	ORLÉANS.
	I	
	De lymon come son garçon	Et de palu et de fumier
600	Me vot former a sa façon.	Me vout a son semblant former.
	II	
	D'estre riches et asazez,	D'estre riches et essauciés,
620	D'estre puissanz et ennorez.	D'estre poissanz et honourés.
	III	
	Avoutre, larron et meurtrier	Auvoustre, larron ne murtrier
714	Du ciel n'ierent ja parçonier.	Cil ne pourroit en gloire entrer.
	IV	
	Manmoné, c'est uns adversiers	.....si est uns aversiers
764	Qui fait amasser les deniers.	.....chesces amassier.
	V	
	Que Lucifer fu trabuchiez,	Que Lucifer fu trebuchiés,
772	Adam de paradis chaciez.	Adam de paradis jetiés.
	VI	
	Et s'ele vuet Deu soploier	Et se bien se veut esprover
2502	Et deservir plus grant loier.	Et deservir plus grant loier.
	VII	
	Por c'est molt bone la proiere	Pour ce est bone la proiere
	Que David fist a Deu entiere.	Que David fist a Dieu le pere.
	(P. 286 *a*).	

Mon sentiment est que dans quatre au moins de ces exemples,

1. Les vers numérotés sont publiés ci-après.

les nos I, IV, VI et VII, c'est Orléans qui conserve la bonne leçon, tandis que l'autre manuscrit a une leçon refaite en vue de la rime. Pour les autres cas, les deux textes se valent, au moins quant au sens. Je suis donc porté à croire que l'auteur ne distinguait pas *ié* d'*é*. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est la rime *ariere-pere*, que les deux textes offrent aux vers 587-8. Ici le copiste du manuscrit de l'Arsenal, ou son original, aurait oublié de refaire l'une des deux rimes. La confusion en un même son d'*ié* et d'*é* ou, pour parler avec plus de précision, la réduction d'*ié* à *é* est régulière en anglo-normand. Mais, comme bien évidemment notre poème n'a point été composé en Angleterre, il faut voir dans ces rimes, si elles appartiennent à la leçon originale, comme je le crois, une négligence d'où on ne peut tirer aucune conclusion rigoureuse quant à la patrie de l'auteur[1].

Dans le cas présent, du moins, on comprend le motif pour lequel les rimes ont été changées dans le manuscrit de l'Arsenal; mais le même manuscrit offre, par rapport au manuscrit d'Orléans, d'autres variantes de rimes dont la cause m'échappe et où il n'est pas sûr que la bonne leçon soit toujours celle du texte d'Orléans : voy. vv. 611-2, 645-6, 797-8, 2453-4. Ces divergences sont utiles à constater, parce qu'elles montrent combien il est téméraire de fixer d'après les rimes les caractères linguistiques d'un poème, lorsque de ce poème on n'a qu'un manuscrit. Il y a longtemps, du reste, que j'ai appris à suspecter la solidité des arguments qu'on tire des rimes. Je montrerai un jour que la plupart des manuscrits du roman de Troie, de Benoît de Sainte-More, et notamment celui d'après lequel a été faite l'édition que nous avons de ce poème, appartiennent à une rédaction qui a subi, en ce qui concerne les rimes, des remaniements considérables.

Je n'ai remarqué dans le roman des trois ennemis aucune allusion historique pouvant fournir quelque indice sur l'époque de la composition. L'ensemble des caractères de la langue donne lieu d'attribuer ce poème à la première moitié du XIIIe siècle.

---

1. Les rimes *é* et *ié* sont confondues dans la dixième strophe de l'élégie juive publiée par M. Darmesteter, *Romania*, III, 467; cf. 471.

Qui en toz biens vuet avoir prouz (*p.* 248 *b*)
Si gart qu'il soit vites et prous
Et hée çou qui li desplaise :
Si li vendra plus a grant aise.
Li hons qui vuet vivre a droiture
Poinne li covient matre et cure ;
Euvre et poinne li covient matre
Et a son pouoir entrematre
De panser, de dire et de faire
Qu'a son criator puise plaire.
A Dieu plaist veraie creance
Et bone euvre et bone esperance ;
Ce est la voie premerainne.
Creance et bone euvre a Deu moinne ;
Creance sanz bone euvre faut,
Avec bone euvre aïde et vaut ;
Riens que hons face ne qu'il die
Sanz creance a Dieu ne plaist mie.
Après ice doit l'on savoir
Que tot son sen et son savoir (*p.* 249)
De tot son cuer, de tote sa force
A Dieu amer chacuns s'esforce,
Et si comandent en la loi
C'om aint son prime come soi.
Amor li doit l'on a servise,
Son pechié haïr et son vice.
L'on li doit bien faire et bien dire.
De li mesfaire et du mesdire
Ne doit nuns le talant voloir,
Mais de son mal se doit doloir
Et de tot son bien esjoïr ;
Ensi le porra Dex oïr.
Nuns hons ne doit faire a autrui
Qu'il ne voudroit c'on feïst lui ;
Le bien que hons vuet a son eus
Face a autrui quant sera leus.
A cele meysme mesure
Que mesurroiz avroiz mesure.
Ce requiert droiz et veritez,
Foiz, esperance et charitez....

Voici maintenant le passage où commencent les fragments d'Orléans :

ARSENAL.	ORLÉANS.
Avoirs conmunement portez (*p.* 256)	
Desirre a estre desrobez ;	
Vertuz et tresors en apert,	
Qui les mostre as genz si les pert.	
Par faire savoir les puet perdre,	
Par taisir tenir et aherdre.	
Plus seüre chose est dou taire	
Que du reconter ne retraire.	
De ce fist .j. ensoignemant	
Uns sages, et dist bonemant :	
Se aucun bien feïs ne fais	
Et tu t'en vantes, tu mesfaiz.	
Quant hom plus se cuide avancier	

---

20 *Corr.* : Qu'o? *ou y a-t-il une lacune après ce vers* ? — 21 *Vers trop long.* — 25 a *pour* et. — 545 *En marge.* GREGORIUS. Depredari desiderat qui thesaurum publice portat. Sicut thesaurus, sic et virtus manifestata amittitur.

Par parole et par bobancier, *Dès qu'il se prent a bobancier* (f. 1)
Et sa vertuz et sui bienfaiz *En sa vertu, en son bien fait,*
Si li est tornez a mesfaiz. *Mal baillis est, mal li estait.*
Meliarz les fait eslever *Meliars le fet eslever*
Qui lor vuet la coe lever. *Qui li veut la ceue lever.*
S'il puet il le trabuchera, *Il le retrebuchera son vuell,*
Si con il dou ciel trabucha. *Si com il trebucha dou ciel.*
Mout est cruoux cil Meliarz *... soit trovez cil Meliars*
Qui nos essaut de totes parz. *Qui nous assaut de toutes pars.*
Neporquant, po nos porroit nuire *Nonpourquant il ne porroit nuire*
Se bien nos savions conduire. *A qui bien se savroit [con]duire.*
En li est dou feu atisier, *En lui est dou feu atisier,*
Et en nos est du destisier; *Et en nous est dou destisier ;*
En li est du mal aprester, *En lui est dou mal a...*
Et en nos est dou contrester. *En nous est dou desesp...*
Se consentir ne li volon, *Se consentir ne li volons,*
Nu cremons .j. oef de colon; *Tous ses asaus riens (?) ne cremons ;*
Et se li volons consentir, *Et se li volons consentir,*
Il nos fera de Deu partir. *..... pourrons repentir.*

Se Meliarz d'orgoil nos tempte (*b*) *Se (?) orgueil nous point et (?) nous tempte*
Ou vainne gloire nos presente, *Ou vaine gloire nous presente,*
Si nos membre de Jhesu Crist *Si .....bre de Jhesu Crist*
Et de la response qu'il fist *Et de ..... qu'il fist*
Au Sathanas qui ou desert *Au dea ..... ou desert.*
Le tempta trestot en apert. *L'envaï tre... en apert.*
Jhesu sagemant respondi, *Jhesus sagement respondi,* (v°)
Et li deables s'en parti. *Et li deables s'em parti.*
Ausi soion apparoillié *Et nous soions apareillié.*
Et de respondre comsoillié. *Et de respondre conseillié.*
Disons li la sainte escripture *Disons li la sainte escreture*
Qui ensoigne tote droiture : *Qui enseigne toute droiture :*
« Fui, Sathanas, va t'an ariere; *Fui, Sathanas, va t'en arriere;*
« Ne tampteras pas Deu ton pere. *Ne tempterai pas Dieu mon pere.*
« Li doiz servir et ennorer *Lui doi servir et aourer* [1]
« Et sor tote riens aorer; *Et sor tote chose honorer ;*
« Li doiz doner loenge et querre, *Lui doi doner loenge et querre*
« Que il governe ciel et terre. *Qui governe et ciel et terre.*
« Se nul bien sai ne nul bien puis, *Se nul bien sai ne nul bien puis,*
« De Deu vient, de moi rien n'i truis; *De Dieu vient, de moi riens n'i truis.*
« Lui beneïs, lui loerai. *Lui beneïs, lui loerai.*

---

557 sui, *corr.* ses, *au singulier.* — 559 Meliarz *désigne le diable. J'ignore d'où vient cette désignation.* — 567 *En marge dans les deux mss.* : Instigator malorum est diabolus, non incentor. *Cf.* I, Mac. IV, 1?

1. Il y avait d'abord *honorer*, qui a été exponctué.

« Por quel chose m'orguillirai — *Pour queil chose m'orgueillirai*
« Qui ne sui fors boe et paluz ? — *Qui ne sui fors boe et palus ?*
« Il est ma joie et mes saluz ; — *Il est ma joie et mes salus,*
« De lymon, come son garçon, — *Et de palu et de fumier*
« Me vot former a sa façon. — *Me vout a son semblant former.*
« De mercier ne me doi foindre ; — *Dou mercier ne me doi feindre,*
«N'en doi retraire ne remeindre.» — *Ne doi recroire ne remeindre. »*
Quant on quiert loenge ou ennor — *Quant hom quiert loenge...*
Si le satort a desennor, — *Si li tourne a tel deshonor.*
Par ce panser et par ce dire — *Par ce penser et par ce dire*
Puet l'on Meliart desconfire, — *Puet hons Meliart desconfire,* (f. 2)
Que tantost com hom s'umilie — *Car tantost com hons s'umilie*
Le Sathanas chace et le lie. — *Le Sathenas chace et desfie.*
Du premier vos lairons atant, — *Dou premier laisserons atant*
Mais encor en dirons avant. — *Car encor en dirons avant.*

Du segont vos di, ce m'est vis, — *Or dirons après dou segont*
Qui tout la joie de parvis (p. 257) — *Qui nous tout la joie d'amont.*
Cil nos lie et cil nos atache, — *Cil nous lie et nous atache*
Et nos aterre et nos esquache. — *Et nous aterre et nous esquache.*
Li mondes qui nos est a l'uil, — *Li mondes qui nous est a l'ueill,*
A son boban, a son orguil, — *En son bobant, en son orgueill,*
Si dit que trop est granz ennors — *Si dist que trop est grans honours*
Et grant prouese, biax segnors, — *Et grant proece et grans valours*
D'estre riches et asazez, — *D'estre riches et essauciés,*
D'estre puissanz et ennorez, — *D'estre poissanz et honourés,*
D'avoir digneté et baillies — *D'avoir dignitez et baillies*
Et sor genz avoir seignories, — *Et sor gens avoir seignouries,*
D'avoir chevax et vesteüres, — *D'avoir chevax et vesteüres*
Bales et bones teneüres, — *De tenir les grans teneüres,*
D'estre apelez as granz afaires, — *D'estre apelés a grans afaires,*
Et d'estre seneschax ou maires, — *Et d'estre senechiax ou meres,*
D'aler et au bois et au plain, — *D'aler et au bois et as plains,*
D'avoir le païs en sa main, — *D'avoir le païs en ses mains,*
Et bele femme et biax anfanz : — *Et bele fame et biax enfans :*
C'est valors et ennors mout granz; — *C'est val..... [1] urs trop grans;*
D'estre chevaleroux et prouz, — *D'estre chevalerous et prous,* (v°)
D'avoir la loenge de toz, — *D'avoir la loenge de tous,*
D'estre sor toz entrematanz, — *D'estre sor tous entremetans,*
Et d'estre larges et matanz. — *Et d'estre larges et metans.*
Ceste vie si moinne a mort — *Ceste vie le mainne a mort [2] :*

---

604 Sic, *cf. l'autre texte.*

1. Déchirure dans le manuscrit.

2. En marge : « Lata est via que ducit ad mortem, etc.; » cf. MATTH. VIII, 13.

Celi qui ainme tel deport;
Cil qui ce desirre et covoite,
Si n'est pas en la voie droite;
Cil qui demore en ceste regle
Ne puet avoir Deu et cest secle.
La sainte escripture nos chose,
Et dist que trop est grieve chose
D'aler de cestes terriainnes
Richeces as celestiainnes.

Li tierz anemis vient cruoux
Qui est engrès et envioux.
Cist ne cesse, cist ne nos faut,
De nuiz et de jorz nos assaut.
De tant nos est plus haïnous (*b*)
Con il est plus privez de nos :
Ce est du cors la char domoinne
Qui trop nos essaut et demoinne.
De li servir n'est mie gas;
Trop vuet faire ses bons a tas,
Ce est de boivre et de mangier;
Sovant nos en fait grand dongier,
Toz jorz voudroit estre saoule.
Ja n'avra jor pas a la goule.
Bien peüe et bien abevrée
Voudroit estre et bien atornée;
Ne de chaucier ne de vestir
Ne la puet l'on mie mestir :
Or sont trop lé, or sont po large;
Ceste robe semble une carge.
Ou soit ou lit ou soit hors lit
Tojorz vuet faire son delit ;
Aise demande et soatume
Qui puis li torne en amertume.
Dormir voudroit grant matinée,
Ce li est bon, ce li agrée.
Soit en dormant, soit en voillant

Celui qui aime cest deport;
Cil qui ce desierre et covoite,
Il ne tient mie voie droite;
Cil qui demainne ceste regle
Ne puet avoir Dieu et le siecle[1].
La sainte escreture nous chose,
Et dist que trop est grieve chose
D'aler de choses[2] *terriennes*
Aux richesces celestiennes[3].

Li tiers anemis vient après
Qui est envieuz et engrès.
Cil ne cesse, cil ne nous faut;
De jours et de nuit nous assaut.
De tant nous est plus angoissous
Com il est plus privés de nous :
Ce est li cors, la char humainne,
Qui trop nous assaut et demainne.
De lui servir n'est mie gas;
Trop quiert a faire ses aviax ;
C'est de boivre et de men....

(La suite fait défaut jusqu'au v. 710.)

---

658 pas : *paix.* — 662 *Il est probable que le copiste a passé ici une couple de vers où il devait être question des souliers qui, au vers suivant, sont trouvés trop longs ou trop larges.*

1. En marge : « Nemo potest Deum habere et seculum ».

2. D'abord *cestes*, exponctué et remplacé par *choses*.

3. En marge : « Difficile est de deliciis temporalibus ad delicias transire celestes ».

Nos vai (*sic*) mout sovant asaillant.
Conpaignie charnel requiert
Dont ja rasazie ne iert.
Soul de veoir ce que li plaise
Est en angoisse et a mesaise
Solaz vuet de jor et de nuiz,
Ris a gas tant que c'est ennuiz
Ja trestoz ses aviax n'avra,
Tant com en cest siecle sera.
Qui muez la sert poior la trueve,
Mal servir la fait, mal se prueve.
Malvaise est mout ceste boiasse
Qui sa dame tant grieve et lasse :
C'est l'arme chaitive et dolente
Qui de tel vie s'expoante. (*p.* 258)
Ces trois eümes anemis
Dès que sor terre fumes mis :
Deable, le monde et la char
Qui ne tiennent mie a eschar
De l'arme esteindre et esquachier,
Si que il la facent pechier
Ou en repout ou en apert,
Ou soit a nu ou a covert.
Deables qui ne s'an foint point
Par ces .iij. nos bote et empoint.
De ces .iij. nos covient desfendre
Et l'escu et le baston prendre.
Celi doit l'on tenir a fort
Qui de toz ces trois voint l'esfort.
Qui vers aus se voudra tenir
Si aproigne a bien escremir :
C'est savoir escrit et espondre,
Si que il saiche bien respondre.
Garnisse soi vers le premier,
C'est li Sathanas sanz cuidier,
Qui li amoneste malice,
De vainne gloire ou de delice.
Quant par malice li cort sus
Si con il ai oï desus *Si com il a oï desus* (f. 3)
Tot herdiemant l'en desdie. *Tout hardiement l'en desdie ;*

---

711 *Les deux mss. rapportent en marge* I Cor. VI, 9, 10.

La sainte Escripture li die :
Avoutre, larron et murtrier
Du ciel n'ierent ja parçonier.
Celi prandront deable a hoste
Qui vit de rapine et de tote.
Qui tot es genz qui l'ont servi
Lor loier qu'il ont deservi,
Qui vit de proie et de rapine,
Droitemant en enfer chemine.
Quant il le toillir gurpira
Li deables le ravira.
Deables fait de celi proie (*b*)
Qui son prime outrage et asproie.
Li mançongier et li parjure
Cil sont gent de cui Dex n'a cure.
Par haïne et par malvoillance
Pert hon l'amor et l'acointance
De Jhesu Crist nostre seignor,
Qui as suen[s] done assez ennor.
Qui est avers et covoitoux
Et de l'autrui bien envioux ;
Qui de mal faire est en agait,
Vers son prisme dit mal et fait
Et qui se delite en mesdire
Et de movoir malvais concire,
Et cil qui s'esjoïst de mal,
Ou reigne Deu n'a point d'ostal.
Qui vers son voisin fait boisdie
Et malvaistié et tricherie,
Qui se poinne de l'engignier
Ou au vandre ou au bargignier,
Qui li fait tort et qui le griege,
De paradis perdra le siege.
Sainz Pols le nos dit sanz dotance,
De tele gent prent Dex vanjance,
Ce nos dit la sainte Escripture.
« Vai arriere ! n'ai de toi cure.
La sainte Escripture croirai ;
De ton consoil riens ne ferai. »
Ce puet l'on remanbrer et dire

La sainte escriture li die :
Auvoustre, larron ne murtrier,
Cil ne pourroit en gloire entrer.
Celui prendront deable a oste
..... vit de tort et de mal coste [1].

Droitement en enfer chemine
Qui vit de proie et de rapine.
Quant... tolir lessera
De deable m..... era.
Deable fet de celui proie
Qui son proisme... et asproie.
. ..... et li parjure
Ce sont le ... dont Diex n'a cure.
Par haïne et par malvoillance
Pert hom l'amour et l'acointance
De Jhesu Crist le sauveour,
Son seignour et son creatour.
Qui est avers et couvoitous
Et d'autrui bien est envious ;
Qui de mal fere est en agueit,

..... s'esjoïst dou mal, (v°)
.... ne Dieu n'a point d'ostal.
..... son proisme fait boisdie
..... ne tricherie,
..... ainne de l'engignier
.... vendre ou au barcheingnier,

.... le nous dit sans doutance,
.....gent prent Diex venjance.

..... on ramembrer et dire

---

714 ja, *ms.* ta. —
724 prime *pour* proisme.

1. *Sic*, corr. *maltoste*

Por l'ennemi voincre (*sic*) et desdire. *.....nemi vaintre et desdire.*
S'il dit ce, si se fenira, *.... sant si cessera,*
Que formant ne le tamptera. *.....nt ne l'engressera.*
Deables met le monde avant [1] *... ble part trait le monde avant*
Dont il fiert home ou vis devant. *..... le fiert ou vis devant.*
Quant li presante argent ou or *.....sente argent ou or*
D'amasser deniers ou tresor, *.....r pecune ou tresor,*
Si die : « Nuns ne sert a Dé *.....us ne sert a Dé*
Ensemble ne a Manmoné. (*p.* 259) *....eable Manmoné.*
Va t'an et ta monoie tote *...t ta pecune toute*
En abysme la droite rote ! » *....me la droite route ! »*
Manmoné, c'est uns adversiers *.....si est uns aversiers*
Qui fait amasser les deniers *....., chesces amassier ;*
Et qui fait covoitier baillies, *Si li fait covoitier baillies*, (f. 4)
Dignitez et granz seignories, *Dignitès et grans seignouries,*
Ou d'estre en cest monde ennorez, *Ou d'estre en cest monde hounourés,*
Loez, prisiez et amorez : *Loés, prisiés et redoutés :*
Ce est orguoilz et vainne gloire. *Ce est orguex et vainne gloire.*
Et adès li veigne en memoire *Adès li viegne en memoire*
Que Lucifer fu trabuchiez, *Que Lucifer fu trebuchiés,*
Adam de paradis chaciez, *Adam de paradis jetiés,*
Saül son roiame em perdi *Saül son roiaume perdi*
Et eslut Dex le roi Davi. *Et ellut Dieu le roi Davi.*
Nabugoth de nosor li rois *Nabugodonosor li rois*
Fu come beste jorz et mois. *Fu conme beste et jors et mois.*
Par son orgoil perdi sa gloire *Il en perdi toute sa gloire*
Et tot son sen et son (*sic*) memoire; *Et tout son sens et sa memoire;*
Come bues l'erbe aloit pessant, *Conme bués l'herbe aloit pessant,*
As palmes et es piez querant. *As paumes et as piés querant.*
Li rois Cosdroé ot copée *Li rois Cosdroé ot coupée*
La teste en sa tor argentée. *La teste en sa tour argentée.*
De tex genz dit li rois David, *De tex gens dist li rois David,*
Si con l'on trueve en ses escriz : *Si com trovons en ses escris :*
« Je vi le felon essaucié *« Je vi le felon essaucié,*
Et si le vi mout haut dracié, *Ce dit il, et mout haut levé,*
Et par delez leu trespassai, *Et après, quant delès passai,*

---

755 *En marge il y a :* Cest ensoignemenz est bons a remambrer quant deables tempte home de l'ennor dou monde. — 759 *En marge* (*de même dans le ms. d'Orléans*) : Nemo potest servire Deo et Mammone. (MATT. VI, 24.)

Puis le quis, mès pas nu trovai. » *Si le quis mais point n'en trovai. »*
Orgoil, vainne gloire et bobant *Orgueill, vainne gloire et boban*
Trespasse come flor de champ. *...t delit conme flour de champ.* (v°)
Li hom, ja soit ce qu'il soit sains, *.. r[1] hom, puis qu'il est bauz et seins,*
Si est cum herbe et come foins: *.. est ausi com herbe et feins :*
.I. jor est fresche et en verdor, *.n jour est fresche et en verdour,*
L'autre en puet l'on trover l'odor *.utre en puet on chaufer le four.*
Qu'ale est tantost mate et flestrie.
Ausi trespasse nostre vie,
La beste d'ome et sa grant gloire(*b*) *..ute sa gloire et sa biauté*
Blemist com flor, ce davez croire, *.lesmit conme la flour dou pré,*
Au matin fresche, au soir pasmée. *.u matin fresche, au soir pasmée.*
Tost trespassa la grant ponée *.out passa tost la grant posnée*
Absalon et sa roiautez, *Absalon et sa roiauté,*
Sa grant gloire et sa grant beatez. *.a grant gloire et sa grant biauté.*
Malgré son pere se fist roi, *.on pere vivant se fist rois,*
Demi an fu rois, bien ce croi; *.t se p..r . .[2]ui par .vj. mois.*
Son pere chaçoit por ocirre, *.l l'enchauçoit pour lui occirre,*
Mais Dex nu sofri pas, ce oi dire, *.ais nou vieut souffrir nostre Sire*
Car a .j. jor d'une bataille *.ar a un jour d'une bataille*
Que Joab conduisoit sanz faille, *.. Joab maintenoit sans faille,*
Qui estoit prouz et bien herdiz *.. estoit et preuz et hardis*
Et seneschaz au roi David, *.t seneschiax le roi David,*
La gent David et Absalon
Se combatirent, ce dit l'on.
Quant li olz Absalon fuoit, *....t l'ost Absalon s'en fuioit,*
Absalon sor .j. mul seoit *..salon sor un mul seoit,*
Et per .j. bois fuiant aloit. *.. par un bois aloit fuiant*

---

788 *En marge dans les deux textes :* Vidi impium, *etc.* [Ps. xxxvi, 35-6]. — 792 *En marge :* Homo sicut fenum dies ejus; tanquam flos agri sic efflorebit [Ps. cii, 15]. *Dans le ms. d'Orléans :* Omnis caro fenum, etc. Hodie flos in clibanum mittetur et ardet, *ce qui semble le début d'une poésie rhythmique imitée de* Matt. VI, 30. *Il existe parmi les poésies attribuées à saint Bernard une pièce sur le même thème :*

Cum sit omnis caro fenum
Et post fenum fiat cenum...

(*Arch. des missions*, 1886, p. 284; cf. Hauréau, dans le *Journal des Savants*, 1882, p. 178-9.) — 797 *Corr.* la belté. — 815 per *en toutes lettres.*

1. Je suppose qu'il y avait *Car.* — 2. Il y a un trou dans le ms.

816 Si biax chiés que .c. mars valoit .. *biax chevex qu'il amoit tant,*
Se laça entor une branche. ... *acherent a une branche.*
Li muls li foï soz la hanche. ...*uls li foui desou l'anche.*

Le quatrième feuillet des fragments d'Orléans s'arrête ici. Le cinquième, qui commence un cahier complet de huit feuillets, correspond aux vers 2449 et suivants du manuscrit de l'Arsenal.

Un autre essample a en latin (*p.* 281 *b*)
En la legende saint Martin
D'un qui laissa chevalerie :
2432 Moinnes devint, mua sa vie;
Et ausi la femme a celui
Redasevrée fu de lui.
Saint Martins, qui lor vie sot,
2436 Consoilla les, qui i pensot.
La dame avec nonnains tramist,
Le chevalier d'autre part mist.
Mais deable qui tojorz voille
2440 Mist au chevalier en l'oroille
Que, se sa fanme avoir peüst,
Gariz fust, bien li esteüt.
A saint Martin s'en vint tot droit,
2444 Si li ai dit ce qu'il voudroit :
« Sire, mout fust bon, ce me semble,
Se nos peüssons estre ensamble
Je et ma fenme en compaignie;
2448 Si menrions mout sainte vie.
—Ne puest estre, dit sainz Martins : *Ne puet estre, dist S. Martins* (f. 5) :
Tu es moinnes et clers latins. » *Tu es moines, ce est la fins. »*
Li chevaliers li dit après : *Li chevaliers si dist après :*
2452 « De fanme ne gerrai mès près : *« Biau douz sire, ce n'ier jamès :*
Je suis moinnes et voé l'ai; *Je sui moines et voé l'ai;*
Ne briseroie pas ma lai; *N'en doutés pas, bien m'en tendrai.*
Nul solaz ne quier mais avoir *Nul soulaz ne quier plus avoir*
2456 Fors de parler et de veoir. » *Fors dou parler et dou veoir. »*
S. Martins dist au chevalier : *Sains Martins dist au chevalier :*
« Ne te doiz a ce travaillier. « *Or me dites, biax amis chier,*
Fus tu onques en assamblée *Fuz tu onques en assamblée*

815-17 *La leçon originale pourrait avoir été...* fuiant alot | Si biax chevex que tant amot | Se lacherent... — 2430 *Ici et plus loin, l'abréviation donne plutôt* Mertin, *mais il y a* Martins *en toutes lettres au v.* 2451. — 2453-4 *Rime étrange que n'offre pas l'autre ms.*

De bataille ne de mellée ? »
Et cil respont por verité :
« En mainte bataille ai esté, (*p.* 282)
Sovant en assamblée fui,
Et cops donai et cops reçui.
— Or me respon donc, biax amis,
Puis que tu t'en es entremis
Entre genz qui se combatissent
Et lor anemis atendissent,
Et veïs tu fenme arester
Et de soi conbatre aprester ?
Li moinne se doivent combatre
Vers l'ennemi qui les vuet batre,
Comant i seroit fenme donques ? »
Li chevaliers respont adonques :
« Fanme ne vi onc en estor.
Or me conois, or m'en retor,
Que la fanme enpeescheroit
Les combatanz et lor nuiroit.
Molt grant folie requeroie ;
Ce n'est pas bon que g'esperoie.
Deables me cuidoit engignier
Qui si me façoit barquignier ;
Et Deu et vos je en mercie
Qui m'a rescox de sa boidie. »
Lors li ai dit apartemant
S. Martins cest ensoignemant :
« Assamblemant de chevaliers
D'omes doit estre forz et fiers.
La fome (*sic*) s'an doit esloignier,
Ne s'i doit pas acompaignier.
Qui verroit .j. ost assamblée
De fammes et d'omes jostée,
Molt moins redotée en seroit
Et chacuns moins l'em priseroit.
Chevaliers au plain et au champ
Se doit combatre sanz eschamp.
La fanme par droite raison
Se doit enclorre en sa maison ;
Ne se doit demostrer en place (*b*)

N'en bataille ne en mellée ?
Et cil respont par verité :
En mainte assemblée ai esté
Et sovent en bataille fui ;
Cox i donai, cox i reçui.
— Ore me respon, biax amis,
Par verité a ton avis :
Antre gent qui se combatissent
Ou lor anemis atendissent
Veïs onques fame arrester
Et de soi combatre aprester,

Nule fame veïs i onques ? »
Li chevaliers respont adonques :
« Nenil, sire, en Dieu amour.
Or reconois je ma folour. (v°)

N'est pas bon ce que je disoie,
Ne mès preuz ce que je queroie.
Sathans me cuidoit engignier
Qui si me faisoit bargeignier.
Graces rent a Dieu et a vous ;
De la boisdie sui rescous. »

Après dist cest enseignement
S. Martins tout apertement :
« Assemblemens de chevaliers
D'omes doit estre fors et fiers.
La fame s'en doit esloignier,
Ne s'i doit mie acompaignier.
Qui verroit un ost assemblée
De fames et d'ome ajoustée,
Mout mains redoutée en seroit
Et chascuns mains l'en priseroit.
Chevaliers au plein et au champ
Se doit combatre sans eschamp.
La fame par droite reson
Se doit enclorre en sa meson,
Ne se doit demoustrer en place,

2485 apartemant *est en toutes lettres.*

Se faire vuet qui a Dieu place; *Se faire veut qui a Dieu place;*
Et s'ele vuet Deu soploier *Et se bien se veut esprover*
Et deservir plus grant loier, *Et deservir plus grant loier*
Le suen cors chaste bien net tiegne *Son cors et net et chaste tiegne* (f. 6)
Et de folie se retiegne; *Et de folie se retiegne;*
Si en avra loier greignor *Si en avra loier greignour*
A la venue son seignor. *A la venue son seignour.*

Quel que soit l'intérêt de cette littérature, je ne veux pas abuser des citations, et je passe à la conclusion dans laquelle l'auteur se fait connaître. Le texte d'Orléans nous fera défaut d'abord, mais pour les quatre-vingts derniers vers nous pourrons le mettre en regard du manuscrit de l'Arsenal.

Qui cest livre ci hanteroit,
Je cuit que ses profiz seroit.
Et Dex de pechié les delivre
Toz ces qui liront en cest livre.
A Deu les livre et les comant
Toz ces qui orront cest romant,
Je les reçoif en toz les biens
Que je faz come crestiens,
Et Dex parçoniers les en face
Et lor outroit la soe grace.
Et por ce que Dex lor pardont
Et sa beneïçon lour dont
Et tojorz les gart de moleste, (*p.* 292)
Je faz a toz une requeste :
Qu'il deprient le Salveor
Que merci ait dou pecheor
Et pitié du povre SYMON
Qui est de boe et de lymon.
L'arme et le cors a emboé,
De pechié tachié et loé;
Por ce prient de li laver
Que pechiez nu puisse grever.
De lymon est cil et de boe
Qui cest livre escrit en escroe,
Issi com Dex ou cuer li mist
Et qui la boche ovrir li fist.
Escroe apele l'on sanz faille
De parchemin povre retaille.
Il n'avoit ne sen ne clergie
Par quoi osast tel envaïe
Emprendre par soi a nul fuer,

Quant Dex l'en apaisai son cuer
Por ce qu'a siecle avoit esté
Ou vit la grant iniquité
Et mal plus que bien i aprist;
Si l'en membra : pitié l'en prist.
Au monde fu jaidis liez,
Et quant il s'en fu desliez
Si se traist a religion
Qui ert en cele region ;
Prist li pitiez des pecheors,
D'amander lor vie et lor mors;
Por ce si se prist a escrivre
Et fist en romanz icest livre,
Et si le traist d'autorité
Au muez qu'il sot la verité.
Mais d'itant molt se dote e crieni
Et a presumption le tient,
Quant il d'ensoignier s'entremit,
Qu'en aprandre son tens pou mist; (*b*)
Mais, que qu'il seüst ou que non,
Il i ot bone entencion,
Et por profitier a autrui
Plus qu'il ne fist onques por lui.
Mais une chose le conforte
Et plus liement s'en deporte,
Que s'il i ai dit aucun bien,
De Deu vient, de li n'i a rien.
Issi le croit il voiremant
Et le set tot certainnemant;
N'en quiert que Deu gloirefier
Et beneïr et mercier.
A Deu en laisse la loenge,
N'en quiert avoir lox ne losenge.
Quant Dex done a home escience,
Grace ou vertu ou sapience
Et tote bone volenté,
Force ou vigor ou poesté,
De Deu vient tot par estovoir;
De soi ne puet l'on rien avoir;
Sanz li ne puet oisiax voler,
Ne fuille d'arbre jus coler.
Issi fait cest monde et ordenne,
Issi le governe et assenne;
Issi l'outroie, issi le done

Force et vertu et poesté. (f. 13)
Par soi ne puet hons riens avoir
Ne piez ne mains sans Dieu movoir ;
Sans lui ne puet oisiax voler,
Ne fueille de l'arbre coller.
Issi fait cest monde et ordene,
Issi le governe et assene ;
Issi l'otroie, issi le done

3256	Et sueffre a chacune persone;	*Et sueffre a chascune persone;*
	Issi laisse raignier mal home	*Issi leisse reignier mal home*
	Con il laissa maingier la pome.	*Com il leissa mengier la pome.*
	Tot a fait ordoneemant	*Tout a fait ordeneement,*
3260	Et tot par verai jugemant :	*Et tout en vera* (sic) *jugement :*
	Le bien por home conforter	*Le bien pour home conforter*
	Et por li plus bel deporter,	*Et pour lui plus biau deporter,*
	Et le mal sueffre a avenir	*Et le mal sueffre il a venir*
3264	Por chastier, por repentir.	*Pour chastier, pour repentir.* [1]
	Il refist l'anesse parler	*Il refist l'anesse parler*
	A Balaam qui vot aler.	*Et a son seigneur desrener.*
	Mal dire l'o[s]t par le loier (*p.* 293)	
3268	Que li promistrent li guerrier.	
	Les mervoilles que Dex a faites	*Les merveilles que Diex a faites*
	Ne pourroient estre retraites.	*Ne porroient estre retretes.*
	Et se aucuns tient a bobanz	*Et se ascuns tient a bobans*
3272	Que j'ai traitié et fait romanz,	*Que j'osai traitier cest romans,*
	Ou se aucuns m'an blasme ou chose	*Ou se aucuns m'en blasme et chose*
	Que j'ai mespris d'aucune chose,	*Que j'ai mespris d'aucune chose,*
	Beneïz soit qui m'an reprant:	*Beneois soit qui m'en reprent:* (v°)
3276	Moie corpe ! je m'en repent.	*Moie corpe ! je m'en repent.*
	Dex m'an doint voire conoissance	*Diex m'en doint voire conoisance*
	Et avoir droite repentance,	*Et avoir droite repentance;*
	Que je de l'amender m'apreste.	*De l'amender sui je toz prest.*
3280	Et si faz priere et requeste	*Et si fais proiere et requeste*
	Que, se Dex a doné la grace	*Que, se Diex a doné la grace*
	A aucun que il le refacc	*A autrui que il la* (sic) *reface*
	Et le romant amander voille,	*Et le romans amender veille,*
3284	Jhesu Crist en bon le recoille;	*Jhesu Criz en grè le recoille;*
	Et je le recoil bonemant,	*Et je le recuoell bonement,*
	Sanz envie et sanz marremant.	*Sans envie et sans marrement.*
	Plus voient cler plusor que uns;	*Plus voient cler plusors que uns;*
3288	Aucune foiz revoit aucuns	*Aucune foiz revoit aucuns*
	Ce que ne voient pas plusor.	*Ce que ne voient pas plusour.*
	Dex descuevre bien au menor	*Diex revele bien au menour,*
	Ce qu'al grant ne vuet demostrer,	

3267 *Le copiste qui a écrit* lot *n'a pas compris. Il s'agit de l'*ost *des Hébreux, et les guerriers sont les Moabites. Voy.* Num. xxii.

1. *En marge* (dans le ms. d'Orléans seul). Omnia que fecisti nobis, Domine, in vero judicio fecisti; bonum scilicet ad consolationem, malum ad correptionem et emendationem.

Si con sa grace vuet ovrer;
Et tel chose ensoigne il a un
Qu'il n'ensoigne pas a chacun.
Et se li romanz passer puet,
Que riens amander n'i estuet,
Dex en puisse estre merciez
Et beneïz et graciez!
Or li prions trestuit ici
Qu'il ait des pecheors [merci,
Et nos consest trestoz en fin,
Et toz nos proigne a bone fin;
Et le povre SYMON regart
Et nos a lui traie a sa part. (*b*)
Pater noster chacuns en die,
Que Dex li doint durable vie,
Et nos mate toz en bon en;
Chacun de nos en die *amen*!

Sire Dex, rois de maïsté,
Qui tot es en ta poesté,
De cui descent et vient toz biens,
Done, sire, a tes crestiens,
A toz ces qui merci te crient
Et qui te soploient et prient,
Que par ton saint aspiremant
Puissons panser si droitement
Et nos pensez a euvre traire,
Que bones euvres puisson faire,
Et par toi soient governées
Et noz euvres et noz pansées.
Douz Dex qui me formas aiez [merci de moi,
Et mes diz et mes faiz adresce en [bone foi,
Qu'en ton saint paradis puisse [estre avecques toi,

Et tel chose enseigne a l'un
Qu'il n'enseigne pas a aucun.
Et se li romanz passer puet,
Que riens amender n'i estuet,
Diex en puisse estre beneïz,
A lui en soient les merciz,
Et il en soit beneürez
Et beneïz e merciez!
Or li crions trestuit merci,
Or li crions trestuit merci [1]
Qu'il ait..... [2] *merci* (f. 14)
Et nous consest trestous en fin,
Et si nous praigne a bone fin,
Et le povre SIMON *regart*
Et nous et lui traie a sa part.
Pater noster *chacuns en die;*
Que Diex li doint durable vie,
En après si en die amen,
Que Diex li doint valeur et sen!

Sire Diex, rois de maesté,
Qui tout as en ta poesté,
De qui descent et vient tous biens
Done, sire, a tes crestiens
A tous ce.... merci te crient
Et qui te ...oient et prient,
Que par ton saint aspirement
Puissons penser si droitement
Et noz pensers en oevre traire
Que bones oevres puissons faire,
Et par toi soient governées
Et noz oevres et noz pensées.
Douz Diex qui me formas aiez merci [de moi,
Et mes diz et mes faiz adresce en bone [foi,
Qu'en ton saint paradis puisse venir o...

3307 *Rime bien faible; voir Orléans.*

1. *Sic*, le vers est répété.
2. La marge supérieure du feuillet est coupée.

Et eschiver d'enfer la puor et le [toi. *Amen.*
Dex qui es verité, fontainne [de douçor
Qui m'as de mort sire a toi [man acor
En tes mains, en ta garde [comant mon esperite; — *En tes mains, en ta garde ren je [mon.....*
De poinne me delivre et de [pechié me gite. *Amen.* — *De painne me delivre et de pechié.....*

Explicit romanum de tribus inimicis, scil. mundo, carne, demonio.

APPENDICE

NOTICE DU MS. DE L'ARSENAL 5201

Ce ms., coté naguères *Belles-lettres françaises 90*, n'est pas inconnu, puisque Roquefort l'a mentionné, à propos de Robert de Blois, dès 1815[1], mais il est certain qu'on n'en a guère tiré parti jusqu'à présent, et qu'il mérite une description détaillée. C'est un beau livre en vélin de belle qualité, composé de 199 feuillets, soit 398 pages (le volume est paginé par pages et non par folios), ayant 295 millimètres de hauteur sur 198 de largeur. Chaque page contient deux colonnes à 37 lignes. L'écriture appartient au dernier tiers du XIIIe siècle. L'ornementation se compose de belles lettres historiées et de grotesques placés dans les marges des pages où commence un nouvel ouvrage. J'ignore pour qui le ms. a été fait, mais assurément il a dû originairement faire partie de la bibliothèque d'un riche personnage, probablement de quelque seigneur lorrain, à en juger

1. *De l'état de la poésie française dans les* XIIe *et* XIIIe *siècles*, p. 183.

par le langage. Au moins puis-je dire à qui il appartenait au commencement du XVe siècle. Ayant aperçu, au bas de la dernière page, quelques faibles traces d'une ancienne mention de propriété qui avait été grattée, j'ai réussi à faire revivre l'écriture et à lire la note qui suit : *Cest livre est a Guichart Dauphin, seigneur de Jalegny et de Bomez*. Guichart Dauphin est connu : il était fils de Guichart Dauphin, seigneur de Jaligny, de la Ferté Chauderon et de Treteaux, qui fut gouverneur de Charles VI et maître des arbalétriers[1]. Le ms. de l'Arsenal n'est pas le seul livre qui porte son *ex libris*. On peut lire la même note sur le ms. fr. B. N. 1297 qui contient le Livre du roi Modus[2]. Ce personnage, qui fut tué en 1415 à Azincourt, possédait une assez belle bibliothèque dont le catalogue a été publié par Le Roux de Lincy[3], d'après un ms. du Louvre (brûlé pendant la Commune), provenant de Joursanvault. Ce catalogue contient 82 articles : notre ms. n'y figure pas. Au siècle dernier il appartint au duc de La Vallière d'où il passa chez le marquis de Paulmy, puis à l'Arsenal.

I.

ROBERT DE BLOIS.

Poèmes divers.

Comme ces poèmes présentent un ordre très variable, selon les mss., j'essaierai de les isoler, donnant à chacun d'eux un numéro d'ordre pour faciliter les citations et les comparaisons avec les autres copies[4].

1. — Le poème commence ainsi :

ROBERT DE BLOIS qui ot laisié (f. 1.)
Le rimer, l'a recomancié ;
Mais ce n'est mie sanz raison :
Qu'il voit cest siegle si felon
Et de vices si corrumpu
Qu'a poinnes s'an est tant tenuz.
Ne set que faire ne que dire,
Car cist siegles trop fort empire.

1. P. Anselme, VIII, 47.
2. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, II, 373.
3. *Bulletin du Bibliophile*, 1843, pp. 518-27.
4. Voici l'indication de ces copies :
Arsenal 3516 (anc. B. L. Fr. 283) fol. CCXCV v° à CCC v°.
Bibl. nat. fr. 837, ff. 129-35 ; contient sous ce titre : « Le chastiement des

Mais mout en est ses cuers dolanz
Qu'il empire si a son tans.
Tost cuide qu'il doie finer
Quant si lo voit a mal torner,
Quar covoitise et avarice
Qui sont li dui plus haï vice
Ont les princes navrez si fort
Qu'il vaillent po plus vif que mort.
Volentiers les chestieroit
S'aucuns amander s'an devoit,
Mais il crient mout perdre sa poinne,
Se il du chestoier se poinne,
Qu'essez ont oï chestoiors,
De plus sages et de moillors,
Qui sovant chestiez les ont,
Mais petit amandé se sont,
Quar tant ont mal acostumé
Qu'a poinnes en seront osté.
Grant duel ai que si mal mis sont;
Se malvais consoillier le font.
Je pri trestoz les sainz du monde
Que malvais consoilliers confonde.
Ne savez traïson greignor
Que forconsoillier son seignor.
Se m'aït Deu, se je pouoie,
Tot sanz proier les gariroie, (*b*)
Et, que que m'an doie avenir,
Je verrai s'on les puet garir
Ou lo malaide buer sejorne
Qui de mort a vie le torne....

Ce prologue, qui a 72 vers, se trouve encore dans le ms. 2236, où le poète est appelé Herbert, et dans le ms. 24301 où il commence par 46 vers qui ne se trouvent point ailleurs [1]. Le ms. 3516 de l'Arsenal commence plus loin.

2. — A la suite de ce prologue de 72 vers, vient dans le ms.

---

dames », les sections ci-après numérotées 5 et 13. Ce morceau est publié dans Barbazan-Méon, *Fabliaux et Contes*, II, 184-219.

Bibl. nat. fr. 2236 (ancien Cangé), ms. du XVe siècle sur papier. Même disposition que dans Ars. 5201, mais ne contient pas les sections 4, 5, 14, 15.

Bibl. nat. fr. 24301 (Sorb. 1422) pp. 475-620. Ce ms., utilisé par P. Paris dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 735-49, est incomplet de la fin. Il contient à peu près les mêmes morceaux que le ms. 5201 de l'Arsenal, mais il les présente dans un ordre tout différent.

Musée Brit., Cott. Cleop. A. 8; morceau correspondant à la section 3, et publié dans la *Romania*, VI, 501; cf. l'errata, p. 637.

On trouvera plus loin, p. 43, un tableau de concordance entre le ms. 5201 de l'Arsenal et les autres exemplaires.

[1] Voici ces vers :

De trop parler est vilonie
Et de trop taisir est folie.
Damaiges vient de trop taisir,
Et trop parler ce fait haïr.
Por ce se doit amesurer
Qui vuelt avoir pris de parler,
Que saiges hons a pou de cure
De toutes choses sanz mesure.
Et por ce dit Robers de Blois :
Qui parler vuet soit si cortois
De sa parole k'il ne die
Chose ki tort a vilonie,
Ne dont nuns li saiche mal grei;
Ensi seront ci dit lowez
Et si iert volentiers oïs
Et des proudomes conjoïs;
Car nuns dis ne falt a prisier
Dont aucuns ce puet corrocier;
Car ce je ris et vos plorez
D'autrui dit, ce n'est pas assez;

5201, un chapitre contenant la dédicace du recueil. Il est précédé de cette rubrique qui ne lui convient pas entièrement : *Du blasme des princes et des prelaz*. En voici les premiers vers :

Qui porroit ce des princes croire,
S'il ne voit ou oïst la voire,
Qu'a mangier font fermer lor us !
Se m'aïst Dex, je ne m'an puis
Taire quant dient cil usier :
« Or fors ! mes sires vuet maingier ! »

La leçon est la même, ou à peu près, dans 2236. Je vais transcrire la fin de ce chapitre où l'auteur fait l'éloge de ceux à qui il dédie son œuvre. Cette sorte de dédicace fait défaut dans le ms. 24301, d'après lequel P. Paris a analysé l'ouvrage. Elle se trouve, mais bizarrement modifiée, dans le ms. 2236. Voici le texte du ms. de l'Arsenal :

A .ij. de mes moillors amis,
Qui bien sont andui de tel pris
C'on doit mout bien por aus rimer,
Vuil je cest livre presanter;
Et se cil lo proignent en gré
Mout avrai richemant ovré.
Si feront il, je n'an dot mie,
Qu'il sevent tant de cortoisie,
C'on doit panre de son ami
Un petit don a grant merci.
Lor nons ne vuil je pas celer, (*p.* 3 *b*)
[C'on doit bien prodomme nommer,]
Li uns Hues Tyreaus de Pois,
Uns chestelains prouz et cortois,
Li autres Guillames ses fiz
Qui est saiges, prouz et soutiz,
Gentis, bien parlant, qui mout vaut
C'on ne porroit, se Dex me saut,

Mais tel dit doit on bien oïr
Dont tnit ce pucent esjoïr.
Et ki vuet aucun chastoier
Si k'il ne ce puist corroucier,
Comunement doit toz blasmer
Ceulz ki tel sont sanz nul nomer;
Et ki tel blame sor lui trait,
Saichiez blen k'il ce seit forfait.
Corpables est, bien puet on dire,
Qui de comun blasme s'aïre;
Mais Robers n'en vuet. j. nomer
De trestoz sous k'il vuelt blasmer,(*b*)
Ainz vuet dire comunement
Por chastoier toute la gent.
N'en blamerai nul endroit moi,
Car je ne vuel ne je ne doi.
Qui c'onkes vuet autrui blamer
Bien ce doit en soi aviser
Que il si nès et si purs soit
C'om ne puïst lui blasmer par droit.
Ne blame pas cortoisement
Autrui cui ces blasmes reprent.
Ce je blame .j. festui en l'eul
De mon voisin et je ne vuel
Blamer .j. tref ki gist ou mien,
On nel doit pas tenir a bien.
S'a il bien de blamer raison
Qui voit cest siecle si felon....

182 Vers omis dans le ms. de l'Arsenal et rétabli d'après le ms. 2236. — 183-7 La leçon du ms. 2236, intentionnellement modifiée dans un ms. antérieur, et très probablement corrompue dans celui-ci (fol. 4 v°), est ainsi conçue :

Li .j. est Tierri, li quens frans
De sort phat (*sic*), li autre Johans
De Bruges, certes, qui moult vaut.

Jusque a Londres trover moillor.
Tant vos di je de sa valor
Qu[e] il hait tote maulvaistié ;
Car dedanz lui sont habergié
Honors, cortoisie et largece,
Herdemanz, savoirs et prouesce.
Bien set ses amis consoillier,
Ses henemis desavancier,
Car s'espée et ses escuz
N'est pas a besoing reponuz.
En plusors leus est esprovée
Sa valors et sa renonmée,
Qu'il n'ai chevalier en Bretaigne,
Jusqu'a l'antrée d'Allemaigne,
N'en Borgoigne n'en Normandie
Qui manteigne chevalerie
Don Guillames ne soit conuz
Et de prouesce remantuz.
Il n'ai en Vimeu n'en Pontis
N'en Aminois n'en Belvesis
Conte de si trés grant hautesce
Ne prince de si grant noblace.

Du bon Huon.

Du bon Huon puis je bien dire
Qu'il n'ai moillor en tot l'empire,
Muez saiche proudome servir,
Muez honorer et conjoïr ;
Et tant par est cortois de cuer
Que il ne voudroit a nul fuer
Avoir dite chose ne faite
Qu'en vilonie fust retraite. (*p.* 4)
De ce refait mout a prisier
Que boiseors ne maus parliers,
Orgoilloux, felons ne malvais
N'avront jai s'amor ne sa pais.
Il n'ont entor lui nul repaire :
Nes vuet veor, n'an ai que faire.
Il ne voudroit en nule guise
Avoir mespris vers sainte Yglise.
Deu ainme, Deu crient, Deu aore,
Au mostier velontiers demore.
Ne set pour perde trop doloir,
Ne por gaaing trop joie avoir.
N'est pas de loigier esmaiez,
Ainz est toz jors joianz et liez.
N'ai de ci jusque en Ingleterre
Nul qui tant face de sa terre :
Mout tient bel ostel et sovant,
A grant honor le suen despant.
Vos ne savez de la richece
Conte, ne dire sa largesse.
Frans est de cuer, bien faiz de cors,
Granz par mesure, beax et fors,
Debonaires por acointier
Avisez quant il doit jugier.
Tex est cil Hues, tex est sa vie,
Sanz orgoil et sanz vilonie.
Dex li acroise ses amis
Et apasoit ses henemis!
Et que dirai je de ma dame ?
Se Dex me desfande de blasme,
Ne sai moillor ne près ne loing,
S'an ai de mainte gens tesmoing.
Et se li vient bien de paraige
Qu'ale soit prouz, cortoise et saige:
Li bons Jofrois de la Chapele,
Par cui sans douce France bele
Est tensée et mantenue (*b*)
Et de grant richece acreüe,
L'engendrai, c'est la veritez ;
Dex li accroisse ses bontez !
Je nes vuil ores plus prisier,

207-10 Ces quatre vers font défaut dans 2236. — 211 *Tierri* est substitué à *Huon* dans 2236. — 229-30 Cf. *Guill. le Maréchal*, vv. 118-9 : *Que nuls dels* (*duels*) *n'est a sordoleir* | *Ne nule joie a sorjoïr*. — 238 *Conte ne duc* 2236. — 246 Le subj. présent *apasoit* est remplacé dans 2236 par la forme plus ordinaire *apaise*. — 253-9 Naturellement ces vers ont été changés dans 2236, où on lit (fol. 5 v°) :

Nulles dames meillors ne sont
Que del parage d'Aspremont ;
Touz jours ont portée la flour
De courtoisie et de valour.
Mais ne (*corr.* nes) veil ore plus priser.

C'on ne cuit que por losangier
Le feïsse, mès je prandrai
En aux le bien qu'après dirai.
Ja tant con li siegles durra
Lour renonmée ne faudra.
Après la mort seront conté
Avec les bons et renonmé.
Bien sai que mes nons et li lor
N'estront oblié a nul jor.
Chescuns qui cest livre lira
Toz .iij. en bien nos nonmera.
Li bons, quant nonmer nos orront,
Por nos armes Deu prieront.
Tant est granz chose de bonté
Qu'après la mort sont reconté
Li fait de ces qu'ainment honor;
Et de l'oïr ont tel douçor,
Li bon, quant des bons parler oient,
Qu'il s'an rient et s'an esjoient,
Et li malvais sont si porri
Que de lour euvres dit l'on si.
Cist diz n'est pas controvaüre,
Ainz est toz estraiz d'escripture,
Et toz ou mostier S. Martin
Le trueve on escrit ou latin.
Or le vuil je ou romant matre
Tot ainsi conme dit la latre,
Que ja du mien riens n'i metrai
Fors tant que par rime dirai,
Por ce qu'a cel[s] le voil aprandre
Qui latin ne sevent entendre,
Car cil le bel dit mout amande
Qui dit si que chescuns l'entande. (*p.* 5)
Et cest diz est tant beaus et genz
Qu'aprendre i porront mainte genz
Bon essample por amander,
S'il i vuellent a droit panser;
Et tuit cil qui lire l'or[r]ont
A toz jors mais muez an vaudront:
Li mavais s'an chestiera
Et li bons s'an amandera.
Tant con li bons est plus loez
Et plus enforcent ses bontez.
Et s'aucuns me vuet demander
Comant doi cest livre nonmer,
Je ne vuil mie par raison
Que nule chose soit sanz non;
Por ce ja le vos nonmerai
Quant des dames vos parlerai.
Lors vendra li nonmers a point;
Ainçois n'an nonmerai je point.
Et trestuit cil qui ont mestier
De bien oïr et d'ensoignier
I doient volontiers entandre,
Qu'il i porront grant sans aprendre.

La leçon contenue dans le ms. de l'Arsenal 3516 offre une particularité bien singulière. Elle débute par les douze premiers

---

268 *N'ierent* 2236. — 275 Le ms 2236 porte (fol. 6) :

Li bons qui ameront honor
Et de l'oïr ont tel dolor (*sic*)
Qu'il s'en rient et s'en esjoient
Li bon quant les bons parler oient.

C'est la leçon qu'offre aussi le ms. 3516 de l'Arsenal cité plus bas. — 280 *si* corr. *fi*, ce qui est la leçon du ms. 2236. — 281 A partir d'ici jusqu'au v. 300, notre ms. se raccorde avec le ms. 24301 p. 478 *b*-479 *c*. — 283 *Et toz* (*et* peut-être pour *a*, en lorrain) n'a pas de sens. La bonne leçon *a Tours* est conservée par les ms. 2236 et 24301 de la Bibl. nat., et par le ms. 3516 de l'Arsenal cité à la note suivante.

vers du roman de Thèbes, à la suite desquels viennent les vers 273 et suivants du texte publié ci-dessus. En tête se trouve le titre *l'onour as dames*, qui, selon l'intention formellement exprimée par l'auteur (vv. 302 et suiv.), ne doit prendre place qu'à la suite du prologue. Je donne en note le prologue tel qu'il se présente dans le ms. 3516[1].

Le morceau qu'on vient de lire est d'une grande valeur, puisqu'il nous fait connaître les deux personnages à qui Robert de Blois a dédié son œuvre : Hue Tyrel de Poix et son fils Guillaume. Ce sont deux membres d'une famille bien connue, à laquelle appartenait le Gautier Tyrel qui, par accident, tua le roi d'Angleterre Guillaume le Roux, près de Brokenhurst, dans le New Forest. Hue occupa la seigneurie de Poix de 1230 à 1260, et son fils Guillaume de 1260 à 1302[2]. Robert de Blois nous apprend que le premier avait épousé la fille de Joffroi de

---

1. *L'onour as dames.*

Qui sages est nel doit celer, (*f. 295 r° a*)
Ains doit son sens por ce mostrer
Que, quant il ert del siecle alés,
Tos jors en soit puis ramenbrés.
Se dans Homers et dans Platons,
Et Virgiles et Cicerons
Lors sapience celisant,
Ja n'en fust mais parlé avant.
Por ce ne voeil mon sens covrir,
Mais sapience retenir.
Mout me delit a raconter
Ce que digne est de ramenbrer.
Tant est grant cose de bonté [273]
Qu'après la mort sont reconté
Li bon qui ameront honor;
Et de l'oïr ont tel dolchor [276]
Qu'i s'en rient et s'en esjoient [278]
Li bon quant des bons parler oient; [277]
Et li malvais sont si pori
Que de lor oevres dist on fi! [280]
Cist dis n'est pas contrueveüre,
Ains est tos estrais d'escriture.
A Tours, el mostier S. Martin,
Le trueve on escrit en latin. [284]
Li dis est mout beax et mout gens [293]
Que bien i poront totes gens
Example prendre d'amender,
S'il i volent a droit penser; [296]
Et tot cil qui lire l'oront
A tos jors mais miels en vauront :
Li malvais s'en castiera
Et li bons s'en amendera. [300]
Tant que li bons est plus loés,
Et plus enforce sa bontés.
E s'alcuns me volt demander
Coment doit cest livre nomer, [304]
Je ne voi[l] mie par raison
Que nule cose soit sans non,
Por ce ja le vos nomerai
Quant des dames vos parlerai; [308]
Lors venra li nomers a point,
N'anchois n'en vos nomerai point.
Et trestot cil qui ont mestier
De bien oïr et d'ensegnier [312]
I doivent volentiers entendre
Qu'il i poront grant sens aprendre. [314]
As prinches enconmencherai,
Et par ce que je lor dirai
Se poront bien tuit castoier (*b*)
Dames et cler [et] chevalier.

Ces quatre derniers vers manquent dans le ms. 5201 de l'Arsenal, mais ils se retrouvent à la même place dans le ms. 2236 de la Bibl. nat. (fol. 7).

2. Voy. l'abbé Delgove, *Poix et ses seigneurs*, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 3e série, V (1876), p. 356-366. Un acte de Hue Tyrel, daté de 1233, est analysé dans Douet d'Arcq, *Inventaire des Sceaux*, n° 3796.

la Chapelle[1]. Celui-ci fut un personnage considérable, et ce n'est pas par pure flatterie que notre poète (v. 253-6) lui attribue une action puissante dans le gouvernement de la France. Il était pannetier de France[2] C'est lui qui, en 1232, fut chargé de mettre le comte de Champagne en demeure de rompre le mariage qu'il allait conclure avec la fille du comte de Bretagne, sous peine de forfaire les fiefs qu'il tenait du roi de France[3]. Il figure dans les comptes royaux en 12384.

Ce sont là des notions tout à fait nouvelles qui augmentent singulièrement l'intérêt de l'œuvre de Robert de Blois, à laquelle il est possible désormais d'assigner une date approximative. Elles ont échappé nécessairement à M. P. Paris, qui s'est servi, pour l'article qu'il a consacré à Robert de Blois dans l'*Histoire littéraire*, du ms. Bibl. nat. 24301 où le passage relatif aux protecteurs du poète est entièrement dénaturé. Les noms de ceux-ci sont supprimés. Le texte, considérablement remanié, porte que Robert dédie son œuvre à *un* (non plus à *deux*) de ses meilleurs amis. Le nom de cet ami n'est pas donné : quelques vers propres à cette leçon annoncent qu'on le trouvera à la fin du poème, assertion que nous ne pouvons contrôler, les derniers feuillets du ms. étant en déficit. Les deux textes, toutefois, peuvent être d'une égale authenticité, si, comme il semble probable, Robert de Blois a fait deux éditions de ses poésies[5].

3. — Immédiatement après ce chapitre, qui est en réalité un second prologue, commence, dans le ms. 5201, la teneur du

---

1. Ce mariage, dont l'authenticité ne semble pas contestable, n'est pas mentionné par M. l'abbé Delgove, qui, toutefois sans indiquer aucune source, attribue à Hue Tyrel trois autres alliances.

2. Voy. le P. Anselme, VIII, 604 DE.

3. Joinville, éd. de Wailly, 581; cf. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*, IV, 255.

4. *Rec. des Histor. de France*, XXI, 254 J et 257 C.

5. Je joins ici le texte du ms. Bibl. nat. 24301, y joignant entre [ ] des références au ms. de l'Arsenal.

A un de mes millors amis, (*p.* 478 *a*)
Qui bien est conus de tel pris [172]
C'on doit por lui mout bien rimer,
Vuel je cest livre presenter;
Et ce cil lou resoit a grei
Mout avrai richement ovrei. [176]
Si fera il, je n'en dous mie,
Car il scit tant de cortesie,
C'on doit prendre de son ami
.I, petit don a grant merci. [180]

Tant vos di je de sa valour [190]
Jusques a Londres nen a millor, [189]
Car il heit toute mavistié.
En lui sont tuit bien herbegié, [192]
Honors, cortesie, largesce,
Hardimens, savoirs et proesce. [194]
Mais nel vuel ore plus prisiet, [259]
C'om ne cuit ke por lozengier [260]
Le feïsse, mais ce je pris
D'un autre preudome le pris,

poème « l'honneur des dames » ou, selon notre ms. « des femmes ». C'est le morceau qui se trouve copié à part sur un feuillet qui, maintenant, sert de garde au ms. Cottonien *Cleopatra* A 8, et que j'ai publié, sans en reconnaître l'origine[1], dans la *Romania*, VI, 501. Il ne s'est conservé de cette copie que 126 vers. Dans le ms. de l'Arsenal 3516 et dans le n° 2236 de la Bibliothèque nationale, « l'honneur des femmes » suit le prologue absolument comme dans notre ms., tandis que dans le n° 24301 il prend place beaucoup plus loin, p. 491 et suiv., les pages 478 (où finit le prologue) à 490 étant occupées par le roman de Beaudous.

Voici, d'après notre ms., le début de « l'honneur des femmes » :

L'ennor des fanmes.
Tout a premier vos chesti mout
Que si vilain ne si estout
Ne soiez que nuns de vos die
Des dames lait ne vilonie.
Mout s'empire, mout se honist
Li hons qui vilonie an dist.
Qui es dames honor ne porte
La soie honor doit estre morte.
Or esgardez, vilainne gent,
Con Dex vos het apertemant,
Vos qui dites de nule dame,
N'a tort n'a droit ne lait ne blame.
Furent lor ventre ou vos geüstes (*p.* 5 *b*)
Li premiers ostex que eüstes
Et char et sanc d'ales preïstes :
Comant est ce don que vos dites,
N'a gas n'a certes, mal ne lait
De ce don vos estes estrait?
Qu'ales vos ont tant comparé,
Tant soffert et tant enduré,
En vos si tandrement norrir,
Souef garder et conjoïr,
Que, se vos bien i pansasiez (*sic*),
Par droit encliner les deüssiez.
Tuit li oiseaul soient honi
Qui suelent conchier lor ni.
Certes, se je l'osoie dire,

Por exanplaire le prendrai [261]
De toz les bien ke je dirai. [262]
Tant vos en vuel encore dire [211]
Qu'il n'a millor en tot l'empire,
Muez sache proudome servir
Et honorer et conjoïr;
Et tant par est cortois de cuer
Que il ne voudroit a nul fuer [216]
Avoir chose dite ne faite
Qu'en vilonie fust retraite.
Orguillous ne fel ne malvais [221]
N'avront ja s'amor ne sa pais. [222]
En la fin del livre savrez
Par kel nom il est apelez.
Por muez entendre vos dirai (*p.* 478 *b*)
La matire dont traiterai :
D'une dame ki jadis fu
Au tens le riche roi Artu....,

Ces quatre derniers vers sont le début du roman de Beaudous, qui paraît suivre jusqu'à la page 508, et qui n'est rien de plus qu'un cadre dans lequel prennent place divers morceaux que nous allons retrouver dans le ms. de l'Arsenal 5201.

1. Je l'ai reconnue peu de temps après l'impression ; voy. l'*errata* du t. VI de la *Romania*, p. 637.

338 Ars. 3516 omet *les;* Cott. *Que aorer les d.*;

24301 *Que ce nos biens i penciens*
Par droit encliner les devriens.

340 Voy. *Romania*, XV, 318, v, 147-8.

Je juge que vos estes pire
Que ne sont bestes em pature
En cui n'ai raison ne droiture. 344

Cet éloge des femmes se termine ainsi :

Et je, por eles honorer (*p.* 7)
Toutes, ai a[m]pris a rimer
Cest livre ; se li met cest non
L'onor es dames ; par raison
Doit il ainsins estre nonmez,
Qu'il est en lor honor rimez. 460
Et totes celes qui l'orront
Lire, bien sai qu'ales diront :
« Dex par sa pitié merci ait
« De l'arme celui qui t'a fait ! » 464

4. — Ici nos mss. sont plus que jamais en désaccord. Dans notre exemplaire, « l'honneur aux dames », qui semblait se terminer avec les vers qui précèdent, est suivi d'un nouveau chapitre consacré à l'éloge d'une dame en l'honneur de qui Robert affirme avoir composé son livre. Cette dame, accomplie de tous points, n'est pas nommée, et la description enthousiaste, parfois intime, que le poète nous fait de sa beauté, donnerait à croire qu'il a usé d'une sage discrétion en s'abstenant de la désigner par son nom. Toutefois, il est bon de savoir que la même description, en quatre-vingts vers ou environ, se trouve plus loin, p. 45-6, appliquée à une héroïne de roman, à Lyriope. Quoi qu'il en soit, l'éloge qui prend place ici, à la p. 7, sert de transition entre l'*Honneur aux dames* et quelques chapitres qui contiennent une sorte de traité de civilité à l'usage des dames.

De une dame que cil qui fit cest livre ne nonme pas, fors que sa beauté.

Et je l'ai fait en l'onor d'une
Qu'a[in]si com li soloz la lune
Sormonte, si sormonte cele
Totes les dames don novele 468
Fu dite, plus ai de .c. anz.
.....
.....
Mout set d'eschaz, mout set de [taubles, (*p.* 8 *b*)
Lire romanz et conter faubles, 548
Chanter chançons, envoiseüres ;
Totes les bones apresures
Que gentiz fome (*sic*) doit savoir
Set ele, je vos di par voir. 552
En la soie honor qui vaut tant
Pardirai je d'or en avant
Ensoignemant qui mout vauront,
Qu'a Deu et au siegle plairont. 556

5. — Suite d' « enseignements » qui constituent tout un traité de civilité à l'usage des dames. On les retrouve, dans le même ordre, mais encadrés tout autrement, dans 24301 (pp. 550 *b*-560 *b*), et copiés à part dans 837. Dans Ars. 3516 (fol.

296 v° *c*) cette section est précédée d'une rubrique ainsi conçue : *Chi conmence li ensegnement et honor as dames*. Début :

De contenance d'aler et de venir.
Cest livre petit priseront [1]
Dames s'amandées n'an sont.
Tuit et totes conmunemant
.I. beaul conmun ensoignemant
Orrez et se vos le volez
Retenir, toz jors en sarez
A Deu et au siegle plus chier....

Voici les autres rubriques de cette partie : *Ensoignemant de son soin*[2] (p. 10). — *Ensoignemanz de sa bouche*. — *Ensoignemanz de son regart* (p. 10 *b*). — *De vantance* (p. 11). — *De sa char mostrer*. — *Ensoignemanz de dons refuser* (p. 11 *b*). — *Chastiemanz de tancier* (p. 12). — *Chastiemanz de soiremant* (p. 12 *b*). — *Ensoignemanz de saluer et de soi desboichier* (p. 13 *a*). — *Ensoignement de covrir sa paule color et sa maule oudor* (p. 13 *b*). — *Comant l'on doit estre au mostier* (p. 14). — *Au lire l'avangile*. — *De la revenue du mostier* (p. 14 *b*). — *De chanter par raison* (p. 15). — *De tenir ses mains natemant*. — *Ensoignemant de estre au maingier* (p. 15 *b*). — *Deveemanz de mentir* (p. 16 *b*). — *Des dames que ne sevent escondire quant on les prie d'amors* (p. 16 *b*). Il y a dans ce chapitre une formule de salut d'amour. — *Li complainte des amanz* (p. 17 *b*). — *Li response contre l'amant* (p. 18). — Voici la fin de cette section qui manque dans le ms. fr. 2236. :

S'il vos ainme tant com il dist (*p.* 19)
Ne laira por nul escondit
Qu'il ne revieigne a sa proiere.
De totes genz est la meniere
Que plus se plaint destroitemant
Cil qui plus grant angoisse sent
Que ne fait cil qui trop se foint,
Car quant plus giele plus estroint.[3]

6. — Vient ensuite l'*Enseignement des princes* que nous retrouvons dans le ms. de l'Arsenal 3516, fol. 295 v° *a*, dans le ms. fr. 2236, fol. 10, et, avec une entrée en matière un peu différente, dans 24301, p. 487 *b*, mais qui manque dans le ms. 837 suivi par Méon :

---

1. Cf. Méon *Fabliaux*, II, 184, d'après le ms. fr. 837.

2. C'est-à-dire *sein;* c'est le passage sur l'origine et l'utilité des épingles, qui a été cité dans l'*Hist. litt.* XIX, 834, d'après Méon.

3. Cf. Méon, *Fabliaux*, II, 208, v. 749.

Ensoignemant des princes et d'autres genz communemant.

Des princes vos reconterai,
Et por ce que je lor dirai
Porront estre bien ensoigniez
Dames et clers et chevaliers.
Vos qui chevalier avez non
Et de prouece volez renon (*sic*),
Gardez par faute de justise
Que vos ne perdez sainte Yglise.
Se vos volez en bien durer
Pansez de sainte Englise amer.
Seveigne vos du roi Challon
Vers cui n'orent deffension
Esclavons, Turs ne Sarrazin.
Mout an fist venir a declin.
Qui fut li rois Marsilions?
Qui fut Thiebauz li esclavons?
Qui fut Heamonz et Agolans,
Et de Cordres li amirans?
Qui fut li fors rois Guiteclins (*p.* 19 *b*)
Cui li quars du mont fu enclins?
Li bons rois toz ces desconfit
Au branc d'acier, et se comquit
Lors terres : por ce qu'il ama
Sainte Yglise Dex l'essauça....

Suit la description allégorique de l'armement du chevalier, sujet qui a été mainte fois traité au Moyen Age[1]. Cet « enseignement » se termine ainsi (cf. 2236, fol. 15 v° et 24301 p. 491 *a*) :

Les estriers n'i voil pas laissier (*p.* 23)
Que je n'an die mon samblant :
Il ont senefiance grant.
Es estriers se doit effichier
Si fort c'on nu puist trabuchier
Ses adversaires au joster.
Ce nos puet par raison mostrer
Droite creance et fine amor
De Jhesu Crist nostre Seignor.
Se nos l'amons amez serons
De lui; se nos bien lo creons,
Ne nos covenrai jai douter
Qu'enemis nos puist sormonter.
Dex estaubli por tel mestier
Les armes et le chevalier.

7.— Suit, sous la rubrique *autre* (enseignement) *de derision*, un chapitre sur la médisance qui est placé beaucoup plus loin dans le ms. 24301 (p. 497 *b*). Il se trouve aussi dans fr. 2236 et dans Ars. 3516. En voici le début et la fin :

Un autre bel sans vos apraing, (*p.* 23)
Ne le tenez mie a desdoing.
Se vos le volez retenir
Honor vos an puet avenir :

---

1. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1880, p. 59. Voir aussi la fin du *Chevalier au barisel*.

1305-10 manquent dans 2236 et dans Ars. 3516.

1590 *Sic*, corr. *que nel p.*

De vilain gas, de vilain dit
Vos gardez, car trop vaut petit.
....
.....
Es granz seignors nonmeemant (*p.* 24)
Siet mesdire trop malemant. 1666

8. — Chapitre sur l'envie qui, dans 24301 (pp. 493-7), est placé avant le précédent :

De envie ensoignemant. (p. 24).
Après, d'envie vos gardez,
Car c'est trop granz enfermetez. 1668
Nuns tormanz, nule malaidie
Ne grieve tant con fait envie.
.....
.....
Humilitez est la douçor (*p.* 28)
De totes vertuz et la flor.
Beautez ne force ne richace
Ne herdemant, savoirs, largesce, 1972
Ne vaillent une vert alie
S'orguil est en lor compaignie[1].
Por ce vos di : Gardez vos en ;
Ne pouez faire plus beaul sen. 1976

9. — De trahison. L'auteur s'élève avec véhémence contre les serfs, et montre, par les exemples de Darius et d'Alexandre, combien il est dangereux de leur accorder sa confiance. Il avait probablement lu les exhortations d'Aristote à Alexandre dans l'*Alexandreis* de Gautier de Châtillon[2]. Même chapitre dans Ars. 3516, fol. 299 v° *b*, avec cette rubrique : *Coment princes de terre se doit maintenir*, et dans 24301 (pp. 498-500).

Por soi garder de trahison. (p. 28)
Après, .j. autre ensoignemant
Vos conterai certainnemant,
.....
Car plus chier tenuz en sarez 1980

---

1. C'est la paraphrase des vers célèbres :

Si tibi copia, si sapientia formaque detur,
Sola superbia destruit omnia, si comitetur.

2. Voy. *Romania*, XV, 169, 170.

1979 Vers omis. Les six premiers vers manquent dans 2236 et 24301.

Se vos le volez retenir ;
Je le vos dirai sanz mentir :
Sor totes choses vos gardez
Que jai en serf ne vos fiez.
. . . . . .
. . . . . .
Bien cuideroit estre traïs (*p.* 30)
Droiz gentiz hons, s'ere repris
De vilonie ne provez ;
Muez ameroit estre afolez.

10. — Contre les « losenjors ». = 24301, p. 500-501 ; Ce morceau est divisé en deux dans Arṣ. 3516 ; on en trouve d'abord, au fol. 296 v° *b*, les trente premiers vers, et de plus quatre vers qui servent de transition pour passer à la section 5, puis, au fol. 299 v° *d*, vient la suite, précédée de quatre vers (2109-10, 2113-4 du ms. 5201) déjà transcrits au fol. 296.

Por soi garder de losangeors. (p. 30)

Après vos di que losenjors
N'aiez ja chiers ne traïtors.
Il n'est pires verins ou mont ;
C'est li serpanz qui tot confont
. . . . . .
. . . . . .
Nuns ne puet panser ne savoir (*p.* 31 *b*)
Qu'a besoing proudons puet valoir ;
Ne seroit pas sorachetez
Por tot l'or de .xv. citez..

11. — D'avarice. = 24301, pp. 501-505 *b*.

Por soi garder d'avarice. (p. 31 *b*)

Sor totes choses d'avarice
Vos gardez : trop i ai lait vice,
A riche home nonmeemant ;
. . . . . .
. . . . . .
Ja puis chevalier ne trovast (*p.* 36)
Que contre lui tesmoing portast,
Ainz estoit en autorité
Quanqu'il disoit par verité.

12. — De « souffrance », au sens de patience. = 24301 pp. 505 *b*.

De soffrance (p. 36).

Une chose mout vos chasti
Et por grant bien toz le vos di,
Qu'a Deu et au siegle sarez
Plus chiers se vos ce retenez
Et vos pansez dou retenir :
Aprenez que saichiez soffrir.
.....
.....
Por ce vos ai je dit et di (*p.* 38)
Que nuns savoirs, a la parsome,
Sanz soffrance ne vaut a l'ome.

13. — Chapitre sur l'amour, qui, dans notre ms., est présenté comme la conclusion de l'ouvrage. Il se retrouve, faisant suite à notre section 5, dans le ms. 24301, pp. 560 *b*-565 *b* :

En la fin de mon livre vuil
Parler d'amors ou derrain fuil.
Maintes gens parolent d'amors
Et se n'an sevent li plusors (*p.* 38 *b*)
Ce qu'est ne don ce puet venir;
Mais s'aucuns amans par lesir
Vuet a ces noveaus vers entandre,
Quan qu'est d'amors i puet aprendre.
Robers de Blois i fist escrire
Ce qu'il i pot panser ne dire.
C'est d'amors.
Or oez don apertemant
D'amors tot le conmancemant....

Ce traité d'amour, qu'on peut lire dans Méon, *Fabliaux*, II, 218 et suiv., d'après le ms. fr. 837, se termine ainsi avec un chapitre où l'auteur développe cette pensée que les deux plus grandes courtoisies du monde consistent à aimer et à donner :

Vers toz autres se doit celer (*p.* 43)
Amans a cŏvrir son panser.
Qui bien le çoile muez en vaut,
Mais de ce gaires ne me chaut.
Cui amors vuet bien entreprandre
Il n'ai pooir de soi desfandre.
Or amoit qui amer voudrai,
Car de beauté vos conterai.

2543 Corr. *D'une*. — 2548 *Aprenez* d'après 24301; Ars. 5201 *aprantes*. — 2727 Ici comme au commencement, le ms. 2236 (fol. 38 v°) porte *Herbert*. — 3150 *a* pour *et*, leçon des autres mss. — 3151-6 manquent dans le ms. 2236; la leçon de 24301 est tout autre. — 3155 *amoit* au subj. présent.

14. — Ensuite commence le roman de Lyriope, qui manque dans le ms. 2236, mais se trouve dans le ms. 24301, p. 527 à 550 *b*.

C'est li romanz de Flori et de Florie et de Lyriope s'amie.

Or m'estuet de beauté perler,
Que blasmer le vuil et louer.
De l'un et de l'autre dirai
Raison selonc ce que je sai.
L'orgoil voil je, sanz espernier,
Formant blasmer por chestier;
Mais a totes les dames pri (*p.* 43 *b*)
Ençoiz, et je por bien lor di,
Que ne se vuillent corrocier....

Le poème se termine ainsi :

Se cui que soit o lui eüst (*p.* 66 *b*)
Sa mort tost bestorner peüst,
C'un petit de confortemant
Vaut mout a mainte gent sovant; (*p.* 67)
Nomeemant a ces qui sont
Sospris d'amors; sor toz cil ont
De lor delour grant medicine
En ces qui sevent lor covine.
Dolanz peres, chaitive mere,
Con ceste mort vos iert amere!
Après ce que sa mort savrez
A nul jor mais joie n'avrez.
Mors est; c'est duelz! avoc sa vie
Est vostre joie desfenie.
Hé! orgoil, honis soies tu,
Tant mal sont par toi avenu!

15. — Vient ensuite un nouveau poème qui, de même que le précédent, manque dans le n° 2236. Il y est traité de la création du monde, de la formation d'Adam et d'Eve, et de leur expulsion du paradis. Les derniers mots semblent indiquer que cet opuscule n'est pas tiré directement de la Genèse, mais qu'il a été versifié d'après quelque opuscule latin s'arrêtant au même endroit. Le même poème se retrouve dans le ms. 24301 pp. 520 *b*-525 *b*.

C'est li formemanz du monde et de Adam et d'Eve. (p. 67)

Que que soit de l'encomancier,
Bone fins fait mout a prisier;
Car po vaut bons conmancemanz
Se bons n'est li definemanz.
Certains en suis, de riens n'en dot,
Que la bone fins perfait tot.
Por ce pri je nostre Seignor,
Par sa pidié, par sa douçor,
Me doint, et par sa grant bonté
Cest livre fenir a son gré.
C'ui mais parole ne raison
Ne dirai je, se de lui non.
Tant le pris, tant l'ain de cuer fin
Que de lui vuil faire la fin.

Des .iiij. elemanz.

Quant Dex ot le monde formé,
Les .iiij. elemanz ordené,
Chescuns par soi, si con il sont,
Et por ce que mainte gent n'ont (*b*)
Apris que soient elemant,
Lor voil je dire ici briemant :
Ce est li ars, ce est la terre,
L'aigue et li feus : soz une serre
De tenabres furent serré,
Sanz faire fruit et sanz clarté.
.....

Fin. C'est un ange qui parle à Adam et à Eve après leur expulsion du paradis :

« Reclamez Deu et nuit et jor (*p.* 73)
« De cuer dolant le creator.
« Creez que merci ne faut mie,
« Qui c'unques de bon cuer le [prie. 5368
« La mort du juste est preciouse
« Devant Deu et mout saverouse,
« Qui muert o tote sa bonté. »
Quant li anges ot ce conté, 5372
S'en vai; cil virent en apert
Encontre lui le ciel overt.
Orandroit plus n'an conterai,
Car en cest livre plus n'an ai. 5376

16. — La série des poèmes de Robert de Blois se clot enfin par diverses compositions religieuses que je réunis sous un seul numéro, encore qu'il soit permis d'y voir des pièces isolées. Nous retrouvons cette série de morceaux au fol. 46 du ms. 2236, où elle fait suite à notre treizième section et en deux endroits du ms. 24301, aux pages 484-7 et 508-519. Les rubriques (qui manquent dans les deux mss. précités) donneront une idée des sujets traités. *De la trinité* (p. 73 *b*, cf. 24301, p. 484 *b*). — *Or s'acuisse li maistres qui ce fit* (p. 75 *b*; cf. 24301, p. 508). — *De l'arme et du cors* (p. 77; cf. 24301, p. 509 *b*). C'est un débat de l'âme et du corps. — *Des bones armes qui revenront es cors* (p. 78; cf. 24301, p. 510 *b*). L'auteur donne en ce chapitre la traduction de l'épitaphe d'un évêque Jehan, qui n'est pas autrement désigné. — *Du roi mis par usage en une cité* (p. 79 *b*; cf. 24301, p. 512 *b*). C'est l'histoire du roi annuel de Barlaam et Josaphat; cf. la version de Gui de Cambrai, p. 80; *Romania*, I, 425; *Gesta Romanorum*, éd. Œsterley, nos 74 et 224. — *Des trois choses qui doivent estre en confession* (p. 83 *b*; cf. 24301, p. 516 *b*). — *De repentance* (p. 84 *b*; cf. 24301, p. 517 *b*). — *De floibles natures* (p. 87 cf. 24301, p. 519 *b*). Voici les premiers et les derniers vers :

5372 Le poème se termine un peu autrement dans 24301 (p. 526 *b*) :

Quant li aingles out ce contei,
C'en vat, cil virent en apert
Encontre lui le ciel overt.
Lors sorent il bien sanz doutance
Que ce fut devine poissance.
S'en demenerent grant dolor (*p.* 527)
Por lor forfait, por lor error.
Mais Deus pardone pitousement
Qant il voit bon repentement.

De la trinité (p. 73 *b*)[1]

Après vuil faire mon retor
A Jhesu Crist nostre seignor ;
Por mon romant essavorer
Voil en la fin de lui perler,
C'on dit : Au derrain le moillor.
Lui doit chescuns et nuit et jor
De fin cuer amer et servir,
Qu'il puet toz servises merir.
Il est commancemanz et fins
De toz biens ; tous li parchemins
Qui soit ne porroit [pas] soffire
A sa grant hautesce descrire.
Suens est quanqu'est et sus et jus,
En lui sont totes les vertus.
Beautez, savoir, force, richesce,
Honors, pidiez, douçors, largesce,
De lui vient tot et de lui muet,
Sanz lui nuns biens estre ne puet.

Fin (p. 87) :

Des floibles[2] *natures.*

Or entandez coment ce soit :
Li uns son[t] chaut, li autre froit
De nos ; tex est par aventure
Si floibles ou de tel nature
Qu'il ne se puet pas bien tenir
De luxure, ou ne puet soffrir
Grief penitance ne juener.
Tel pechiez sot Dex pardoner,
Lors que li pechierres se tient
Et a confession an vient.
C'est pechiez ou pere, par voir,
Quant on pechie par non pooir.
Un autre sont si non saichant
Qu'il ne sevent confaitemant
Ne con grief sont li lor pechié,
Que, s'il savoient lor meschié,
Mout volontiers s'an garderoient,
Que jemais pechié ne faroient ;
Muez ameroient estre afolez.
Et cil pechiez est appelez
Pechiez ou fil, par non savoir ;
S'an puet on bien merci avoir.
Mais ou saint Esperit pechier
Ne puet nuns bienfaiz esligier :
Aumosnes, juenes, orisons
Ne vaillent pas .ij. vers botons.
C'est pechier par desesparance,
Et cil n'ai pas droite creance
A cui ceste creance faut.
Nule bone ovre ne lor vaut.
Avoc Cayn est jai dampnez
Qui c'unques est desesparez.
Or ne remaint il s'en nos non :
Quant on puet par confession
Venir a Dieu si plainnemant,
Bien est chaitis qui trop atant.
Or nos don Dex confession,
De nos pechiez verai pardon,

---

1. Ce morceau (environ 150 vers) offre un début différent dans 24301 :

Deus est sires, rois toz poissans,
Et li siens pooirs est si grans
Qu'a nul jor mais fin ne prendra. (*p.* 485)
Toz jors ait duré et durra,
Sien est quant qu'est, et sus et jus,
En lui sont totes les vertus :
Biantez, savoir, force, richece,
Honors, purtez, douçors, largesse,
De lui vient tot et de lui muet
Sans lui nuns biens estre ne puet.
Il est comencements et fins
De toz biens....

2. Il y a *flailles*.

5381 Le ms. 2236 a une leçon peut-être meilleure : *C'on boit au derrain du meillor*. — 5386 *tous*, d'après 2236 ; Ars. *fonz*. - 6400 D'après 2236 ; Ars. *Q. ou pechié*.

Si qu'en la fin em paradis
Puissons estre trestuit essis,
Car pou vaut bon conmancemanz
Se bons n'est li definemanz.

Pour résumer ce laborieux exposé, je joins ici un tableau de concordance dont l'objet est d'indiquer à quelle place se trouve dans les mss. chacun des poèmes de Robert de Blois que renferme le ms. 5201 de l'Arsenal[1]. Le lecteur reconnaîtra au premier coup d'œil que les mss. offrent trois classements bien distincts : 1° Arsenal 5201 et B. N. 2236; 2° B. N. 24301; 3° Ars. 3516. Il paraît bien certain que ces classements, ou au moins deux d'entre eux, le premier et le second, ne sont pas dus à la fantaisie des copistes, mais qu'ils ont pour auteur Robert de Blois lui-même qui nous a présenté son œuvre en deux ou même trois états très différents. Je ne me hasarde pas à décider lequel de ces états est le plus récent. Peut-être est-ce celui que nous offrent les mss. Ars. 5201 et B. N. 2236. Le début *Robers de Blois, qui ot laissié | Le rimer, l'a recomancié*, semble indiquer une dernière mise en œuvre. A la vérité le ms. 24301 est plus copieux que les autres. Il renferme quelques morceaux qu'on ne trouve point ailleurs. Mais peut-être Robert les a-t-il rejetés de propos délibéré. Je n'insiste pas : la décision doit-être réservée au futur éditeur de cette collection de poèmes, tous si curieux pour l'histoire des mœurs et de la courtoisie au XIII[e] siècle[2].

6428 *essis*, pour *assis*. — 6429-30 Cf. plus haut, v. 4919-20, les mêmes vers. Le ms. 2236 a environ 150 vers de plus :

Bien est chetis qui tant atent (*fol.* 67 v°)
Et las! de celx molt en y a
Li deable .iiij. frains a
Par quoy les pech[e]ours retroit (*sic*) :
A confession venir ne les loit (*sic*).
Li hom qui sor le cheval chiet
Au frain le torne ou que qu'il siet :
Se il veult il le fait reculer,
A destre ou a senestre aler,
Aussi fait le deable nous.
Les .iiij. frains vous diroy tous.
De l'un avrons nons dit assés,
Desesperance est appelés.....

Le poème se termine enfin par une invocation à la Vierge :

Doulce dame sainte Marie, (*fol.* 68 v°)
Vroy confort et loial amie,
Conseil a tous desconseillés,
De ciel et de terre royne,
A tous deshetiés medecine,
Amors, doulçors, foy et pitiés.
Tu es fin de notre tristece
Et conmancement de leece
Fontaine de misericorde
De qui nuls biens ne se descorde....

1. Je n'ai pas introduit dans ce tableau le ms. Cottonien qui ne contient qu'une partie de la section 3.

2. Le ms. 2236 n'a qu'une colonne par page; il est cité par feuillet, recto et verso. Le ms. 24301 est à deux colonnes; comme il est paginé (et non *folioté*), je le cite par pages, indiquant les deux colonnes par *a b*. Le ms. Ars. 3516 a quatre colonnes à la page; je le cite par feuillet, recto et verso, les lettres *a b c d* désignant les quatre colonnes de chaque page.

Ars. 5201.	B. N. 2236.	B. N. 24301.	Ars. 3516.	B. N. 837.
1. Prologue.	Fol. 1-2.	P. 475^{a}-476^{b}.	»	»
2. Dédicace.	Fol. 2-7.	P. 476^{b}-478^{a}.	Fol. 295 r° a. (vv. 284-314).	»
3. L'honneur des dames.	Fol. 7-10.	P. 491^{a}-493^{a}.	Fol. 295 r° bcd.	»
4. Eloge d'une dame.	»	»	»	»
5. Enseignement des dames.	»	P. 550^{b}-560^{b}.	Fol. 296 v° c-298 v° b.	Fol. 129 ^{d}-133^{c}.
6. Enseignement des princes.	Fol. 10-16.	P. 487^{b}-491^{a}.	Fol. 295 v° a-296 r° b.	»
7. De médisance.	Fol. 16-17.	P. 497^{b}-498^{a}.	Fol. 296 r° bc.	»
8. D'envie.	Fol. 17 v°-23.	P. 493^{a}-497^{a}.	Fol. 296 r° d-v° b.	»
9. De trahison.	Fol. 23-25 v°.	P. 498^{a}-500^{a}.	Fol. 299 v° bcd.	»
10. Contre les « losenjors. »	Fol. 26-28.	P. 500^{a}-501^{a}.	Fol. 296 v° b-et 299 v° d-300 r° b.	»
11. D'avarice.	Fol. 28-35.	P. 501^{a}-505^{b}.	Fol. 300 r° b-v° d [1].	»
12. De souffrance.	Fol. 35-39 v°.	P. 505^{b}-508^{b}.	»	»
13. D'amour.	Fol. 39 v°-46.	P. 560^{b}-565^{b}.	Fol. 298 v° b-299 v° b.	Fol. 133 ^{c}-135^{b}.
14. Lyriope.	»	P. 527^{a}-550^{b}.	»	»
15. Création du monde.	»	P. 520^{b}-525^{b}.	»	»
16. Suite de poèmes religieux.	Fol. 46-67 v°.	P. 484^{a}-487^{b}. P. 508^{a}-519^{b}.	»	»

1. Les derniers vers du fol. 300 sont ceux-ci :

D'altre part ricement seoit,
Avoec lui ses privés amis.
Plus haltement ne fu servis
Ne quens ne dus ne rois poisans,
Ne princes, tant fust sires grans.
Mout fist que gentils hons li rois
Q'il conmanda servir anchois.

Ces vers se retrouvent p. 35 *b* du ms. 5201. Le fol. 301, qui devait contenir la fin de la section 11 et peut-être la section 13, a été coupé.

II.

Histoire de Jésus-Christ et de la Vierge Marie.

Je groupe sous ce titre une suite de poèmes originairement distincts, qui ont été ajoutés les uns aux autres de manière à embrasser la vie entière de Jésus et l'histoire de la Vierge depuis son mariage jusqu'à son assomption. Ces poèmes, où des éléments empruntés aux légendes apocryphes sont combinés avec ceux que fournissent les évangiles canoniques, se rencontrent en de nombreux mss. soit isolés, soit associés diversement. Les copies qu'on possède offrent, par places, des rédactions totalement différentes. Il reste à faire sur cet ensemble si compliqué un travail de classement qui, jusqu'à présent, n'a pas même été commencé[1]. Je n'ai pas l'intention de l'entreprendre à propos du ms. de l'Arsenal 5201. Je me propose simplement de distinguer les poèmes relatifs à Jésus et à la Vierge que contient ce ms. et d'indiquer avec précision, mais sommairement, les autres textes qu'on possède, ou du moins que je connais, de chacun de ces ouvrages. Il est bien entendu que, pour ces derniers, mes notices sont incomplètes. Ils ne sont cités que pour les rapports qu'ils offrent avec le ms. de l'Arsenal.

1. — Histoire de J.-C. jusqu'à la résurrection de Lazare. Ce morceau offre en partie la même rédaction qu'un poème sur le même sujet dont on possède plusieurs copies[2], dont

---

1. On ne peut, en effet, tenir compte des publications de MM. Reinsch (*Die Pseudo-Evangelien von Jesu und Maria's Kindheit* (Halle, 1879) et Bonnard (*Les traductions de la Bible au moyen-âge*, Paris, 1884), où abondent les erreurs et les confusions de tout genre.

2. GRENOBLE, 1137, fol. 14 v°.

MONTPELLIER, Bibl. de la Faculté de médecine, 350, fol. 13 v°.

PARIS, Bibl. nat. fr. 1533, fol. 2 *c*. Des extraits de cette leçon ont été publiés par M. Reinsch, *Die Pseudo-Evangelien*, p. 43 et suiv.

— — 1768, fol. 103.

— — 2815, fol. 199 *c*.

RENNES, 147, dixième article du ms.; voy. Mallet, *Description, notice et*

l'une, celle de Montpellier, a été récemment éditée par M. Chabaneau[1]. Toutes ces copies offrent un prologue (inc. *Qui Dieu aime parfitement | Et sa douce mere ensement*) entièrement différent de celui qu'on trouve dans le ms. de l'Arsenal 5201. Ordinairement le poème fait suite à la légende de saint Fanuel. C'est le cas du ms. de Montpellier publié par M. Chabaneau. La légende de saint Fanuel occupe les vers 1 à 850 de l'édition, et le poème sur Jésus-Christ les vers 851 à 2864[2]. Même disposition dans le ms. de Grenoble et dans les mss. de Paris 1533, 1768, 2815, tandis que, dans le ms. de Rennes, le poème vient après l'*Image du monde*, ouvrage auquel il ne se rattache en aucune façon.

Le texte du ms. de l'Arsenal commence ainsi :

Ci comance li romanz de l'annunciacion Nostre Dame Virge Marie, et de la naissance Nostre Seignor Jhesu Crist. (p. 87 *b*).

Or escoutez, por Deu amour,
La parole nostre Seignour ;
Et icil qui bien l'entendra
La beneïçon Deu avra.
Seignor, il fait bon arester
La ou on ot de Deu perler,
Que sa parole est pasture
De l'arme que tot adès dure,
Que, se li chars ai ses deliz,
Don n'est a l'arme nuns profiz.
Or vos dirai selon l'escrit
De Deu lo pere Jhesu Crist,
Et si orrez per verité
Conmant Dex prist carnalité
En la Virge sainte Marie
Por nos geter de maule vie.
La Virge estoit a icest tans
Ou Temple, n'avoit que. xiij. ans ; (*p.* 88)
Sor son genoil tint son sautier,
Deu comançai a deprier,
Li ciel partit ; li ciel ovrit,
Sainz Gabriel en descendit.
Ou Temple grant clarté geta
Et cest salut li aporta ;
Se li dist : « Deu te saut, Marie,
« De la Deu grace raemplie,
« E tu soies bien aürée,
« Sor totes fomes honorée,

extraits des mss. de la Bibliothèque publique de Rennes (Rennes, 1837, in-8°), p. 122.

Il est à noter aussi que le *Mariage Notre-Dame*, copié au commencement du ms. de la Bibl. nat. fr. 409, a emprunté des morceaux considérables à notre poème. C'est ce dont on pourra se convaincre, pour peu qu'on rapproche les morceaux du *Mariage* publiés par M. Reinsch, pp. 83, 84, 85 de l'opuscule précité, avec les extraits de la vie de J.-C. (ms. 1553), *ibid.* pp. 46 et 47.

1. *Revue des langues romanes*, 3, XIV, 178 et suiv.

2. En réalité, dans ce ms. il se poursuit bien plus loin voir ci-après p. 48, mais, en certains mss. le poème s'arrête à cet endroit et est suivi d'un poème originairement distinct, sur la passion.

« Et li tiens fruz soit benoïz ; »
« Ensemble toi est Jhesu Criz. »
La Virge ot mout grant paor
Quant ele vit la grant luor
Que li sainz anges li geta
Qui lo salut li aporta
Que onques mais fait ne li fu ;
32 .....

Notre ms. rejoint les autres textes à partir du v. 19, qui correspond au v. 875 de l'édition de M. Chabaneau (ms. de Montpellier). L'accord se poursuit, sauf de nombreuses variantes, jusqu'à la naissance de Jésus. Dès lors (v. 1397 de l'édition) les deux textes divergent :

Arsenal, p. 92.		Montpellier.	
Or vos dirai voir sanz faillance,		*Après vos dirai sanz faillance,*	
.VII. mois après cele naissance		*.VI. jors après cele naissance*	
Que sainz Jehanz li bers nasquit,		*Que S. Jehan le ber nasquit,*	
Si con l'escripture le dit,	344	*Si com trovomes en escrit,*	[1396]
Vint Jhesu Criz a naissemant.		*En Jerusalem un roi avoit*	
Après ne demora grannant		*Qui la contrée maintenoit.*	
Que .j. rois qu'adonc estoit sire		*Il dit qu'il veut sa cort tenir,*	
Ai mandé o lui son empire.	348	*Por demander et por oïr*	[1400]
Toz les Juif (*sic*) de cele loi		*Les lois qu'en lor païs avoient,*	
Fait li rois venir devant soi.		*Et comment les citez tenoient.*	
Partot ai fait son banc (*sic*) crier		*Il fist venir tote sa gent*	
Que nuns n'i o[s]t jai demorer.	352	*En la cité de Belleem.*	[1404]
Joseph i va ; n'atarde mie,		*Partout ala la renomée.*	
Ensamble o lui sainte Marie ;		*Joseph a dit a s'espousée :*	
En Beleam an sont venu...		« *Li rois a fet mander sa gent*	
		« *Que tuit voisent au parlement...*	

De temps à autre cependant les deux textes ont quelques vers en commun. L'ouvrage s'arrête à l'entrée de Jésus dans Jérusalem. Voici les derniers vers :

Atant Dex en la vile entra,
En Jherusalem s'an ala ;
En l'ostel Symon lo leprous
Fu abargiez, non pas toz sous : 1384
O lui sui apostre estoient
Et li autre qui Deu servoient.
S'i fut Ladres, sa suer Marie, (*p.*106*b*)
Mout i ot bale compaignie. 1388
Et nostre Sire ou tample ala
Es Juef (*sic*) sovant sarmona
De la loi et de l'escripture,
Mais li felon n'an orent cure, 1392
Et dient li .j. en requoi :
« Cist hons destruira nostre loi.
« Se il vit auques longuemant,
« Tote convertira la gent. 1396
« Or nos covient a porpanser
« Con lo porrons a mort livrer. »
Ensi li mal Juef disoient, 1399
Que Jhesu Crist formant cremoient.

1383 Même vers dans Montpellier (v. 2859). — 1388 Même vers dans Montpellier (v. 2862).

Après orrez la grant dolor
Que il firent au Creator,
Et comant il lo traïssarent
Et comant en croiz lo pandarent
A grant tort et a grant meschief
Et tot ce fut por nos pechief[1].

2. — La Passion. Ce poème se rencontre encore dans les mss. ci-après indiqués, qui offrent des différences très considérables.

CAMBRIDGE, Tr. coll., O, 2, 14, fol. 13.
GRENOBLE, 1137, fol. 73.
LYON, Bibl. municip., n° 645[2], fol. 1.
PARIS, Arsenal 3527 (anc. B. L. fr. 325), fol. 182.
— — 5204 (anc. B. L. fr. 288), fol. 17 v° *b*.
— Bibl. nat. fr. 1526, fol. 84 *b*[3].
— Bibl. nat. fr. 1822, fol. 185. Cette leçon se termine ainsi :

Or s'en vont le chemin errant
Et Dameldeu molt reclamant,
Qu'il ait de lor pechiés merci
Issi com il est surrexi. *Amen*.

Dans le ms. 24301, où le récit de la passion occupe les pages 265 à 298, ces vers se trouvent à la p. 293 *b*.

PARIS, Bibl. nat. fr. 20040, fol. 105. Ce ms. et le suivant, bien que n'étant pas copiés l'un sur l'autre ni d'après le même original, car ils diffèrent souvent, offrent une particularité notable : c'est que notre poème y est précédé du prologue qu'on trouve en tête des *Quinze signes* dans plusieurs mss. : *Oès trestuit communement* | *Dont nostre sire nous reprent*[4]. Puis, à la suite du poème de la passion, vient le texte des *Quinze signes* commençant, comme beau-

1. Il est superflu de faire remarquer que ces quatre derniers vers sont l'œuvre d'un copiste qui ne savait guère le français.

2. C'est le n° du catalogue Delandine, qui a été repris récemment ; ce ms. portait naguère le n° 584 ; voy. ce que j'en dis. *Romania*, IX, 162.

3. Ce ms. contient la compilation en sept livres de Geoffroi de Paris intitulée « Bible des .vij. estaz du monde. » La *Passion* fait partie du second livre. Par une erreur de reliure le cahier *vij* (ff. 94 à 101) a été placé entre les cahiers xiij et xiiij. Par suite il faut passer du fol. 45 au fol. 94, du fol. 101 au fol. 46 et du fol. 93 au fol. 102.

4. J'ai indiqué les mss. qui ont ce prologue dans la *Romania*, VI, 24-5.

coup d'exemplaires de cet opuscule [1], au vers *Se ne vous cuidasse anuier*.

PARIS, Bibl. nat. fr., 24301, p. 265.
VIENNE, Bibl. imp. et roy. 3430, fol. 112.

Ce poème de la passion est à première vue distinct du récit qui, dans le ms. de Montpellier publié par M. Chabaneau, occupe les vers 2865 à 3867. Toutefois, ce dernier texte a un certain nombre de vers en commun avec le nôtre et pourrait bien en être une sorte de remaniement.

Ci comancent les passions[2] (p. 106 *b*)
Du roi Jhesu qui orissons
Fist son pere por ses amis.

Oez moi trestuit doucemant ;
Gardez que n'i ait parlement.
La passion Deu entandez
Comant il fu por nos penez.
Ne la puet oïr creature
Qu'il n'ait dolor, tant par fut dure,
Por tant qu'il ait entandemant
Au roi du ciel omnipotant.
La lettre voire vos oïtes
Que reconte li avangiles, (*p.* 107)
Mais ne seütes que monta.
Se bien vos plait, vos orrez ja
Et le vos dirai mout briemant,
Se li escripture n'an mant.
La feste es Juef (*sic*) a briez mot,
Nos dit li livres mot a mot,
Que Pasques estoit apelée,
Sor tote riens estoit gardée.
Et li prince de cele loi
N'orent cure du noveal roi ;
Et li provoire et tuit li maistre
Consoil quierent qu'il poront faire,
Comant porroient Jhesu prandre,
Et par boisdie en la croiz pandre.
Chiés l'avesque sont essamblez
Qui Cayphas est apelez.
Illuc ont lo consoil tenu.
La parole fu de Jhesu,
Confaitemant lo traïront
Por les turbes qu'i criement mout ;
Et disoient priveemant :
« Laissons aler tote la gent
« Qui sont venu a ceste feste ;
« Tost i avroit mout grant moleste.
« Est bien ainsi ? que vos en samble ? »
Il le creantent tuit ensamble.
Sis jors ainzçois que Pasques fuit
Est Deu de Bretaigne venuz,

1. Voy. *Romania*, *l. c.* et VIII, 313.

2. Il devait y avoir dans l'original *ci comance li passions*. Le rubricateur cherche à faire des vers.

10 *Que conta li evangelistes* ms. 20040. — 15 Il faut corriger *aprismot*, qui est la leçon la plus ordinaire ; *aprechot* dans le ms. de Grenoble. — 29-30 Il faut :.... *traïroient* | *P. l. t. que il cremoient*. — 38 *Sic* pour *Betaigne*, Bethanie.

La ou il de pitié plorai
Quant Lazaron resuscitai,
A l'ostel Symon lo leprous.
Saichiez qu'il ne fu mie sous :
Des desiples i ot essez;
Judas n'i fu pas obliez.
Illuc firent mout grant maingier.
Martre fu a l'aparoillier,
Lazaron et sa suer Marie ; *(b)*
Molt i ot bele compaignie,
Quant a la cene sont essis.
Judas i fut, li henemis ;
Et Damedex trestoz nu piez ;
A Marie am prit grant pidiez,
Car mout les avoit descrevez ;
Mais ce façoit humilitez ;
Ainsi nos voloit il mostrer
Con nos davons a lui aler.
En Jherusalem, ce dist l'escriz,
Ot adonc une pecheriz,
La Magdeloigne avoit [a] non ;
Molt estoit de bale façon,
Mais molt avoit formant pechié
Vers Damedeu et corrocié ;
Or s'est la bale porpansée
Comant a Deu soit racordée,
Confaitemant avrai laissance
De ses pechiez dont ai pessance,
Car en son cuer li est avis,
Fiz est au roi de Paradis
Qui descendit du ciel por nos
Et por nostre veras secors.

Oez de la bieneürée
Comant ele s'est porpansée.
Elle achetai .j. oignemant,
Une livre tot empressant ;
Mout estoit et riches et bons ;
Porpansai soi qu'a genoillons
Les piez au Savor en oingdroit,
Savoir vuet se merci avroit.....

Le ms. de l'Arsenal indique la fin du poème au crucifiement, à un passage dans lequel l'auteur fait usage du traité apocryphe sur le bois de la croix[1]. Mais bien que le récit du crucifiement qui suit commence par une grande capitale historiée, je suis persuadé que cette division est due au copiste, et que le poème de la Passion se poursuit jusqu'à l'Ascension. Je vais donner le passage où le copiste a marqué la division dont je conteste l'opportunité. Il se trouve que les vers que je vais transcrire ont été publiés par M. Mussafia[2], d'après le ms. de Vienne,

---

57-60 Ces quatre vers se retrouvent dans le ms. de Montpellier, éd. Chabaneau, vv. 2865-8. — 65 Mieux dans Grenoble : *Si que puist avoir alejance.* — 70-3 Cf. Montpellier, 2879-82 :

Or oez de la pecherise
Comme ele s'est trés bien porquise :
Ele acheta un oignement
Qui miex valoit c'or ne argent.

— 74 Les autres mss. ont *t. egalment* ou *t. ovelment.*

1. Voyez sur cette légende *Romania*, XV, 326.

2. Comptes rendus de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, LXIII, 212-3. Ce sont les vers 1307-40 du morceau ci-après transcrit. Même rédaction dans B. N. 1526, fol. 104 *a*; 1822, fol. 191 *b*; 20040, fol. 113 *b*; 24301, p. 282 *c*; Ars. 3527, fol. 189 *b*; 5204, fol, 22 r°, col. 3 ; Grenoble, fol. 97 v°.

mentionné ci-dessus (p. 48), ce qui fournira un utile élément de comparaison. Pilate livre Jésus aux Juifs :

A icest mot lor ai livré
Jhesu lo roi de maïsté.
Se comande qu'en croiz soit mis
Jhesus li rois de paradis.
La porpre li ont retolue,
Sa corone li ont vestue.
« Sire, » font il, « fust ou prandrons
« Don nos la soie croiz façons?
« Jai de bele ovre ne iert faite,
« Mais cele viez planche soit traite
« De cel ruisel que lai porrist.
« Mout ai grant tans que l'on l'i mist.
« De tot en tot lo honissons
« De quanque faire li puissons. »
La planche traient du boier,
En doues moitiés la font sier,
Puis lai font en crois envoier. (*p.* 124 *b*)
Il n'i mandarent bon ovrier.
Icil fuz fu illueques pris;
Aportez fu de paradis;
Li fiz Adam l'an aporta;
Li sainz anges lo li bailla
Qui tient la flamboiant espée;
De paradis garde l'antrée.
Ce fu li fuz on cruit la pome
Qui mist a mort le premier home.
L'on dit de fi cyprès a non;
Tranchier lo fist danz Salemon.
Ses leus ne pot estre trovez,
Ou il fust mis ne aluez,
Ne fut trop granz ou trop petis,
Ne fut essis mout a envis.
Il atandoit la grant honor
De Jhesu Crit nostre Seignor.
Par mautalant li charpantier
Le getarent anz ou boier.
« Muez vuez tu porrir, » font il, « ci
« Que estre ou tample Domini.
« Fuz reprochiez aies tu non,
« Jai n'iert mais jor ne te haïson! »
Une dame vint en la vile,
Si con li escriz lo devise;
Par la planche n'osa passer,
Car trop cremoit l'aigue trobler;
Aval s'an vai loing du planchier;
Bien s'aperçoit, tant par fut chier,
Que la char Deu i seroit, lasse!
Encliné l'a, aval s'an passe.
Grant estoire seroit a dire
Qui de cest fust voudroit descrire
Comant il fut premiers nonmez
Et por l'ange proficiez.

Suit une rubrique : *Quant* (corr. *comant?*) *li croiz fu faite*, et le texte reprend au feuillet suivant, avec une grande capitale historiée[1] :

Or parlerons de la dolor (*p.* 125)
Que Jhesu Criz por nostre amor
Ot en la croiz a mout grant tort,
Quant il soffrit por nos la mort.

1. 1526, fol. 105 *b*; 1822, fol. 191 *c*; 20040, fol. 113; 24301, p. 283 *a*; Ars. 3527, fol. 189 *d*; 5204, fol. 22 v°, col. 1.

Le ms. de Grenoble a ici une lacune d'un feuillet, entre les ff. 98 et 99, et le texte, à partir du fol. 99, est, en général, fort différent de celui de l'Arsenal, bien qu'il y ait de temps à autre quelques vers communs aux deux rédactions.

Quant li Juef ont la croiz faite
Qu'il avoient du fainget traite,
N'i ai celui porter la doint,
Ainz dit chescuns : « A moi que tient
« Que li face tant de servise? »
Desus lo col Jhesu l'ont mise.
« Trés bien est droit que cil la port
« Qui desore recevra mort.
« Avez vos les clos aportez?
« — Neni, » font il, « au fevre alez.»
A la forge viudrent tot droit.
Quant li fevres venir les voit,
Ses mains repost, ce m'est avis;
Ne ferai riens, si s'est assis...

Le poème se termine ou, si l'on veut, se terminait primitivement au passage que je vais transcrire, qui complète le récit, puisque la résurrection du Sauveur et son ascension y sont brièvement racontées. D'ailleurs les deux derniers vers : *Qui vit et regne et regnera In seculorum secula,* sont un véritable explicit. Ajoutons enfin que quelques leçons, et par exemple celle du ms. de Trinity College, se terminent à cet endroit.

Or vos ai dit les granz dolors (*p.* 130 *b*)
Que Dex soffrit en croiz por nos;
Or gardez que vos lui farois.
Quant vos au jugemant vanrois,
Faites tant que ne soiez mis
En enfer ou les henemis.
Quant Dex fu en la croiz penez
Et ou sepulcre repossez
Droit au tier jor resuccita.
Tantost en enfer s'an ala;
D'enfer brisa la sarreüre
Et rompit tote l'encloeüre
Por les siens amis delivrer
Et de la dedanz fors geter.
D'enfer getai sa compaignie
Que por deauble estoit ravie,
Et les conduit avoc son pere
En sa gloire la ou il ere.
A ses apostres aparut,
.XL. jors avoc aus fut,
Mostra lor la novele loi,
Puis les baisa chascun en foi.
Ensi nos puisse il sauver
Et en sa gloire ou lui mener,
Qui vit et regne et regnera
In seculorum secula. Amen[1].

3. — Histoire de Jésus depuis sa descente aux enfers jusqu'à son Ascension. Il est visible que le poème suivant, rédigé en partie d'après l'évangile de Nicodème, est originairement distinct du précédent, puisqu'il reprend au début la matière traitée à la fin de celui-ci. Dans les mss. il est ordinairement fondu avec le précédent, de sorte que la suture se reconnaît

---

1346 La bonne leçon est *faingier* ou *fangier* (voy. le dictionnaire de M. Godefroy à ce mot); *taier* dans le ms. 24301.

1. C'est, avec de notables variantes, la leçon d'Ars., 3527, fol. 191 *d*.

difficilement[1]. Le commencement du présent morceau diffère très notablement de la partie correspondante du ms. de Montpellier, bien qu'il y ait çà et là quelques vers identiques, mais après le v. 68, les deux textes tendent à se rejoindre. La même rédaction a été introduite dans certaines copies de la *Conception* de Wace.

C'est li parole que dit a la porte d'enfer.

Or entendez selon l'escrit
Que nostre Sires Dex ai dit
Quant en enfer fu droiz venuz :
Devant la porte s'est restuz. (*p.* 131)
Devant la porte s'est restez :
A haute voiz s'est escriez :
« Ovrez, » dist il, « mauvaise gent;
« Hui en cest jor saroiz dolant.
« En cest jor iert enfers brisiez;
« De mes amis iert despoilliez;
« De mon sanc les ai rachetez.
« Issez çai fors! plus n'i estez!
« Desirez vos ai longuemant.
« Issez de l'infernaul tormant! »

Adanz oï la voiz Jhesu,
Saichiez que paor ai eü,
Et tuit li autre s'esbaïrent
Quant il la voiz Deu entandirent.
Fuiant s'an vont tuit esmarri,
Parmi enfer tuit escharni.
Paor orent la male gent.
Bien fu enfers en grant tormant.
Et quant Dex li peres ce voit
Que d'enfer nule genz n'itroit,
Les huis peçoie et les verreax,
Les sarraüres et les posteax.
Li poteaul ne les sarreüres
Ne pue[e]nt tenir fermeüres.
Quant Dex dedanz enfer entra,
Ses amis toz en delivra,
Eve et ses fiz et Adam,
Se vi[n]t Noé et Habraam
Et Moysem et Aaron,
David lo roi et Salemon,
Zacarias et Ysaïe
Jezechiel et Jeremie,
Sainte Isabel, sainte Sarra,
Et ses prophetes qu'il ama.
« La moie genz, » fait Jhesu Criz,
« Par vos ai esté en croiz mis,
« De mon sanc vos ai rachetez. (*b*)
« Issez çai fors; plus n'i estez.
« Issez de l'enfernal tormant;
« Je vien por vos delivremant. »

Adanz oït la voiz Jhesu,
Dex! tant fut liez quant l'ot veü!
Don li manbra de paradis.
De la joie ou il fu mis;
Don plore Adanz mout doucemant,
Merci crie humilemant.
« Sire, » dist il, « bien venez vos!
« Mout ai esté en grant dolors;
« Mout ai esté en fort tormant,
« Sire, par mon trespassemant.
« Tant ai ceanz et nuit et jor
« Dolors et criz et plain et plor,

9-10 Cf. Montpellier, v. 3333-4. — 15 et 45 Cf. Montp., v. 3347. — 20 Ms. *escharni*.

1. Ainsi dans le ms. de Grenoble, fol. 107 :

Lors enclina son chief Jhesu,
Son esperit en est issu,
En enfer en est venus droit
Pour ses amis que tant amoit.
Devant la porte en est venus;
Savoir pouês ne fu pas mus,
Ains s'escria a haute vois
« Je suis celui qui en la crois (*sic*)
« Pour oster de vostre prison
« Que vous tenez sans achaison
« Tous cex qui o vous sont venu,
« Qui longuement i ont geü.
« Ouvrés la porte, male gent,
« Hui en cest jor serez dolent.....

« Mal et mesaise, ire et duel,
« Que mors fuse jai a mon vuel,
« Sire, mais je ne puis morir,
« Ainz m'estuet la dolor soffrir.
« Jemais, se iere la fors mis,
« Et je restoie em paradis,
« Ne querroie amonestemant
« Ne passer ton conmandemant,
« Que jemais rien ne forfeïsse.
« Mout par est en cruer (*sic*) justise
« Qui ça dedanz est avalez.
« Merci! sire, se vos volez,
« De mon forfait merci te quier,
« Mais ce fit Eve ma moillier
« Que je creïs; si fis folie,
« Par li perdis ta compaignie. »
Eve s'estut .j. po arriere,
Triste et marie, ot laide chiere;
De sa grant dolor se garmante...

Depuis le v. 69, notre ms. se rapproche de plus en plus du texte de Montpellier. Il reste toutefois bien des différences et ce dernier a en plus certains épisodes.

Le poème se termine ainsi :

Nostre Sires ne demora, (*p.* 136)
De ses apostres s'an torna.
Cil se partirent, si s'an vont,
Et vont prauchier par tot lo mont.
Sainz Thomas an alai prachier
En Ynde, la loi essaucier,
Et Sainz Peres alai en Grece;
Sainz Jaques fu en Galilée,
Et sainz Andreyz fu en Escoce,
Bartholomés en Capadoce,
Sainz Phelippes en Saumarie,
Et sainz Jheans (*sic*) en Armenie.
Ainsi alarent li deciple
Par tot lo mont et li manciple;
Ainsi portarent il la loi.
Ne laissarent onques por roi,
Ne por nul conte ne por prince,
Tant lo trovasent noble ne riche;
Onques ne doutarent jor mort,
Qu'il avoient en Deu confort.
Lai anonçarent nuit et jor
La sainte loi nostre Seignor.
Adonc fut Dex premiers cognuz
Por miracles et par vertuz;
Don premier furent en luior
Cil qui erent en tenebror,
Et sainte Escripture estorarent
Li apostre Deu et fondarent;
Si abatirent les ymaiges
Des ydres et des dex salvaiges.
Si estorarent sainte Yglese (*sic*) (*b*)
De tot en tot et lo servise.
Donques furent fait mariaige,
Li un vers l'autre, par paraige.
Ainsi alarent longemant
Deci que au trespessemant
De la sainte mere Jhesu Crist.
La surreccion avons dit;
Se volez oïr de sa mere,
Conté vos ai de Deu lo pere,
Je le vos dirai sanz mentir,
Ne de mot n'i cuidois faillir,
Quant de cest mont fut trespassée,
Con ele fut ou ciel montée.

4. — L'Assomption. Ce petit poème se rencontre en de nombreux ms., mais en des conditions très différentes. Dans le ms.

---

69 Cf. Montp., vv. 3357 et suiv. — 387-8 Mieux, dans Montp. (vv. 3630-1) : ... *Grice, S. J. ala en Galice.* — 398. Mieux, dans Montp. (v. 3641) : *fier ne riche.* — 404. *Por* en toutes lettres. — 417 Suppr. *De.* — 419-20 Il faut intervertir ces vers; cf. Montp. 3664-5.

de Montpellier, il fait suite, comme ici, à l'Ascension[1]. Dans le ms. fr. 1807, il est isolé. Dans le ms. de Lyon, il fait suite au récit de la passion (ci-dessus, n° 2). Le plus souvent il est joint à la *Conception* de Wace, et il figure, à ce titre, dans les deux éditions que nous avons de ce poème[2]. Mais que ce morceau ait été réellement composé par Wace, c'est ce que j'hésite beaucoup à admettre. La question doit être réservée au futur éditeur de la *Conception*. Voici, en outre du ms. que nous étudions, la liste, certainement incomplète, des mss. où se rencontre notre poème de l'Assomption, ou, selon la rubrique du ms. 1807, du *Trespassement Nostre Dame*.

Berne, Bibl. de l'Univ., 634[3].

Cambridge, S. John's Coll. B 9, fol. 50. (A la suite de la *Conception*.)

Carpentras, Bibl. munic., 465, fol. 136. (A la suite de la *Conception*.)

Grenoble, Bibl. munic., 1137, fol. 120. (A la suite du poème de la Passion.)

Londres, Musée Brit., Add. 15606, fol. 78. (A la suite de la *Conception*.)

Lyon, Biblioth. munic., 645, fol. 11. (A la suite du poème de la Passion).

Montpellier, Bibl. de la Faculté de médecine, 350, fol. 56. (A la suite du poème de la Passion.)

Oxford, Univ. Coll. 100, fol. 102. (A la suite d'un morceau sur la parenté de la Vierge Marie qui commence par *Or dirons a la Dieu aïe*, et qui est ordinairement joint à la *Conception* de Wace.)

Paris, Arsenal 3516, fol. lviij v° *a*. (Même disposition que dans le ms. précédent.)

— Bibl. nat. fr. 1526, fol. 138.

— — 1807, fol. 174.

— — 19166, fol. 196 *c*. (A la suite de la *Conception*.)

— — 24429, fol. 80 *c*. (A la suite de la *Conception*.)

---

1. Édit. Chabaneau, vv. 3668 et suiv.

2. Édition Mancel et Trebutien (Caen, 1842), p. 60, d'après le ms. Bibl. nat. 25532. Édit. Luzarche (Tours, 1859), p. 55, d'après le ms. de Tours, n° 927.

3. Voy. le catalogue de Sinner, III, 389.

PARIS, Bibl. nat. fr. 25532, fol. 328 *b*. (A la suite de la *Conception*.)

— — Moreau 1716, ms. de la Clayette, p. 178. (A la suite de la *Conception*.)

ROME, Vatican, Reg. 1682, fol. 66. (A la suite de la *Conception*.)

TOURS, Bibl. munic., 917. (A la suite de la *Conception*.)

Ces mss. paraissent se classer en deux rédactions assez différentes. J'ai indiqué brièvement cette distinction, mettant en regard, dans le tome précédent de la *Romania* (p. 470), la rédaction du ms. de Montpellier et celle, plus longue, du ms. 1807. Je suis porté à croire que celle-ci est la plus ancienne. C'est aussi celle qu'offre le plus grand nombre des mss. Le texte de l'Arsenal est celui de la rédaction abrégée.

C'est de l'assompcion nostre Dame sainte Marie qui an fut portée em paradis. (p. 136 *b*)[1]

Après la sainte passion,
Nostre Dame [ert] en sa maison,
En Nazareth ou estoit née,
Mout corrocie et esplorée.
Por desirer du roi autisme
Se dementoit a soi meïsme :
« Formant desir que je la fusse
« Ou je mon fil veoir peüsse,
« La ou il est en paradis
« Que il promet a ses amis. »

Es vos l'ange nostre Seignor
A mervoillose resplandor;
Devant li vint; se li dona
Un rain d'olive que porta,
Qu'il aporta de paradis;
En la maison leanz s'est mis,
Ou le rain devant li s'estut;
Salue la si com il dut : (*p.* 137.)
« Dame, » fait il, « ne t'esfraer :
« Je vien a toi por conforter.
« De cest siegle trespasseras
« Dui antier jor ou ciel seras.
« Devant ta biere fai porter
« Cest rain que Dex te fait doner.»

Fin (p. 141).

Li cors qui fu la enterrez
An fu cel jor tot droit portez
Ou ciel laissus, ce fu droiture,
Qu'il avoit esté sanz luxure.
Illuc fu l'arme ou cors mise
Et ou ciel a grant joie assise.

Bien lo pot faire li Salverre,
Li rois du ciel et de la terre,
Et qui fit bestes et oiseaux,
Homes et fanmes et chevaux,
Et qui les nasse fit parler,
Et la mer fandre et deviser,

---

22 *Sic*, corr. *D'ui aü tier*. — 321 Ici s'arrête le texte de Montpellier. — 327 *Sic*, corr. *l'esnasse* (l'ânesse).

1. Cf. Montp., vv. 3667 et suiv.

Les max anges dou ciel cheïr,
Et bois foilier et reverdir,
Bien puet cil qui si set ovrer
Et cors et arme ressambler.
Et tot ce davons nos bien croire.
Aions Damedex en memoire;
Se li querons trestuit pardon.
Dite ai la surrexion,
Ainsi con Dex resuccitai
Et nostre Dame trespassai.
Or prions la virge Marie
Que nos amoint a bone vie,
Et se prions nostre Seignor
Qu'a bone fin, par sa douçor,
Nos amenoit par son comant.
Or dites tuit *Ament*, *Ament!*

III.

Les neuf joies de Notre Dame.

Voir sur cette pièce, dont on connaissait déjà huit copies; voy. *Romania*, XIII, 511-2, et XV, 351 :

Ce sont li joie de Nostre Dame la bonoite Virge Marie, mere Jhesu Crist (p. 141).

Roïne de pitié Marie — en cui deïtez pure et clere
Et mortalitez se marie, — tu es et virge, fille et mere.
Virge enfantas lo fruit de vie, — fille ton fil, mere ton pere;
Mout as de nons en prophecie; — se n'i ai non qui n'aist mistere...

IV.

La prise de Jérusalem ou la vengeance de Jésus-Christ.

Cette copie, qui n'a pas encore été signalée, renferme environ 1650 vers. Neuf autres mss. en ont été indiqués dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1875, p. 53, note 1, auxquels il faut ajouter non seulement le ms. que nous décrivons, mais encore le ms. du Musée Britannique, Add. 10289. On trouvera sur la légende mise en œuvre dans ce poème et sur les différentes rédactions qu'on en possède, quelques renseignements dans l'article précité du *Bulletin des anciens textes*. Des extraits de deux mss. du Musée Britannique [1] ont été donnés dans l'ouvrage de M. H.-L.-D. Ward, *Catalogue of romances*, pp. 176-80.

1. Le nº 16. E. VIII, perdu depuis quelques années, et le ms. Add. 10289.

Le poème commence ainsi à la seconde tirade :

Ch'est li romanz de la vanjance (*p.* 143 *b*).
Que Vaspasiens et Tytus ses fiz
Firent de la mort Jhesu Crist[1].

Seignor, oez estoire de grant ancesserie ;
N'est pas de fauble ne de nule folie[2],
Ainz est de la vanjance a fil sainte Marie
Que Juëf travaillarent, la pute gent aïe.
En après .xl. anz, ne vos mentirai mie,
An prist Tytus vanjance o l'espée forbie,
Et Vaspassiens o la chiere hardie.....

Il se termine (p. 165) par ces vers qui appartiennent visiblement à un copiste :

Li romanz faut ici qu'est de la vangison
Que nostre Sires prist de maint Juës felon.
Vaspasiens de Rome et Tytus li baron
A Rome remestrent, en la lor region.
De Jhesu lo prophete lo romant dit avons ;
Or li deprions tuit qui nos face pardon,
Et nos mate a sa destre en l'aute region
Ou païs et gloire ai et habitacion.

V.

Suite de la Bible de Guyot de Provins.

Voici comment peut se justifier le titre que j'adopte. La *Bible* de Guyot de Provins est un poème fort connu et des plus intéressants, que Méon a publié (*Fabliaux*, II, 307), d'après un ms. de l'église Notre-Dame de Paris qui porte actuellement, à

---

1. Ici encore, comme p. 106 (ci-dessus, p. 48), le rubricateur a cru faire des vers.

2. Leçon remaniée et vers faux. Il y a dans le ms. fr. 20039 (fol. 125) :

Baron, ceste chançons n'est mie de folie,
D'Auchier ne de Martin, ne de faussenerie.

Pour le second vers, il y a diverses variantes ; voy. Ward, ouvr. cité, pp. 177 et 179.

la Bibliothèque nationale, le n° 25405 du fonds français[1]. Il en existe, à ma connaissance, trois autres mss. :

Cambridge. Pembroke Coll., n° 229 du catalogue de James. Ce ms., que je n'ai pu voir, paraît égaré.

Paris, Bibl. nat. fr. 25437, fol. 1 (Cat. La Vallière, n° 2707).

Turin, L. V. 32, fol. 141 v°; voy. Scheler, *Notices et extraits de deux mss. français de la Bibl. roy. de Turin* (1867), p. 85-6.

Dans le ms. B. N. 25437 (fol. 18 *b*) et dans celui de Turin (fol. 160), la *Bible* est suivie immédiatement, et sans qu'aucun titre annonce un nouvel ouvrage, du poème inédit que nous avons ici isolé dans le ms. de l'Arsenal. De la juxtaposition des deux poèmes il serait déjà permis d'induire que le second, dépourvu de titre, est simplement une suite de la *Bible* de Guyot. Mais voici, à l'appui de la même opinion, un argument plus fort. Le second poème se rencontre isolé, comme ici, dans le ms. Noblet de la Clayette, p. 115-118[2], et il y est suivi de cette note finale : *Explicit Bibliotheca Guiot de Provins*. Il est donc établi que le poème en question était ou passait pour être une partie de la *Bible* de Guyot.

Mout ai alé, mout ai venu, (*p.* 165)
Tant m'ai ma velontez batu,
Tant m'a pené et travaillié,
Mout de panser a grant merchié,
Qu'en une forest suis antrez
Ou j'ai uns forostiers trovez
Trop umbrages et trop divers,
Et si portent tuit en travers
Lors chapirons por esgaitier.
Nuns hons ne se puet d'ax gaitier;
Toz jors agaitent; il ne finent,
Et ce que ne voient devinent.
Ce sont genz noires et desfaites,
A unes robes contrefaites.
Tuit resamblent ors en estant.
Dex merci, il an i ai tant!
De drap sont vestu noir et lait,
Si valu que tot m'ont desfait.
Lo chapiron desoz la boiche
M'ont si cosu que il i toiche :
Sanz parler m'estuet ensi estre
.III. jors, ce me dient li mestre,
Et .iij. nuiz sera sanz mot dire.
Or me consat Dex nostre Sire!

---

4 Il faut lire, comme dans le ms. de la Clayette, *Mout ai de p. g.* — 16 La Clay. *il en i va.* — 20 La Clay. *Mout sont cosu que il n'i touche.* — 23 La Clay. *Et trois nuitz m'afiert s.*

1. On sait que l'édition de Méon a été reproduite par San Marte dans ses *Parzival Studien*, sous ce titre : *Des Guiot von Provins bis jetz bekannte Dichtungen*, hgg. von Wolfart u. San Marte (Halle, 1861, in-8°).

2. Bibl. nat., Moreau 1715.

Qu'il m'ont atorné come mort ;
Ne sai s'il me font droit ou tort.
Por mon corage conforter
M'estuet en tel chose panser
Qui m'esbate ma conciance.
Une mout bele remambrance
Est antrée dedanz mon cuer...

Fin (p. 172 *b*) :

La certainne divinitez
Nos ai ceste armeüre ovrée
Que je vos ai ci devisée.
Saichiez que cil en pris sont
Qui desirier ne talant ont
De ces saintes armes avoir.
En bon desir, en bon voloir
Norrist li biens et la bone ovre
Dont Dex ses eaz et son cuer ovre.
Or ait Dex pidié de nos armes
Et si nos doingt toutes ses armes ;
Dites *Amen*, que Dex lo face !
La douce Virge per sa grace
Nos doint tele armeure tenir
Que nos puissons trestuit venir
A la grant cort de paradis,
Et nos gart de nos henemis
Tout con nos sumes en cest monde,
Et nos gart de la mort seconde ;
La mort que je vos ai nonmée
Qui mort seconde est apelée [1],
Ce est d'enfer la grant dolor.
Or deprions lo Creator
Et la douce virge Marie
Que nos moint en sa compaignie.

VI.

ADAM DE SUEL, *version du Pseudo-Caton.*

Version fort répandue, dont les mss. ont été énumérés ici même, I, 209, et VI, 20. Nous en retrouvons un peu plus loin (n° XIII) une nouvelle copie.

Seignor, ainz que je vos comant (*b*. 173).
Espondre Caton en romant,
Vos vuil deviser la sentance
Don nostre maistre sont en tance.....

---

27 Il y a plutôt *par* ou *per* (*p* barré). — C'est ici que commence le poème dans le ms. de Turin, selon M. Scheler, *Notice*, etc., p. 86. — 29 Turin *Qui m'eslece ;* la Clay. *Qu'il me bate ma continance.* — 539 La Clay. *en bon point sont ;* Turin *chil sont en bon point.* — 544 Ici s'arrêtent les trois textes indiqués ci-dessus (fr. 25437, la Clayette et Turin).

1. Voy. Apoc. xx, 6, 14 ; xxi, 8. C'est la *seconda morte* de Dante, *Inf.* I, 117, sur laquelle on a écrit bien des dissertations inutiles. Le sens ici indiqué est constant et pourrait être appuyé d'un nombre infini de témoignages. J'en citerai un seul : « Duplicem mortem esse novimus, corporis scilicet et gehennæ. » (J. de Varazze, cxix, éd. Græsse, p. 515.) C'est, du reste, ce que certains commentateurs ont reconnu ; voy. par ex. Ferrazzi, *Manuale Dantesco*, V, 297.

Fin (p. 183 *b*) :

ADAM DOU SUEL qui se repose,
Seignor, nos dit a la parclose,
Se il ai parlé folemant
En mainz leus et oscuremant,
.....
.....
S'Adans ai mespris en maint leu, (*p.* 184).
Aucun bien a il dit, por Deu,
Que velontiers davez oïr,
Et Deu vos an doint bien joïr!

VII.

Le Doctrinal Sauvage.

Vingt-deux quatrains seulement, les vingt-un premiers et le dernier de l'ouvrage complet. Pas de rubrique initiale ni d'explicit. J'ai donné l'indication des nombreux mss. de ce poème dans la *Romania*, VI, 21. Il faut ajouter à cette liste le ms. de l'Arsenal que je décris présentement, une copie incomplète que renferme le ms. 535 de Metz[1], et le ms. 6664 (ff. 28 v°-35), de la Bibliothèque Phillipps, à Cheltenham, dont je donnerai quelque jour la description. On sait que le *Doctrinal* a été publié par Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, II, 150-161, d'après le ms. B. N. fr. 837.

Seignor, or entandez, se Dex vos benaïe, (*p.* 184).
Si orroiz noveax moz qui sont sanz vilonie.
Ce est du doctrinal qui ensoigne et chastie
Lo siegle, qu'il se gart d'orgoil et de folie.
Certes, c'est bone chose de bon entandemant:
Bons entandemant done cortois ensoignemant;
Cortois ensoignemanz fait vivre saigemant,
Et saige vie donc honor et sauvemant.....

Derniers couplets (p. 185) :

Si vos amez .j. home et vos bien i trovez,
S'on vos dit mal de lui, croire ne lo davez
Jusque tant que li tort an soit bien esprovez,
Car mainz hons est a tort enpiriez et grevez[2].

---

1. Voy. le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1886, p. 75.
2. Édit. Jubinal, p. 152.

Cest doctrinal doit l'on aprendre et retenir,
Car de ce qu'il ensoigne ne puet nul mal venir,
Ainz an puet l'on mout bien Damedeu desservir,
Et avoir la grant joie que dure sanz faillir[1].

AMEN.

VIII.

Chronique de Turpin.

C'est la version faite en 1206 pour le comte Renaut de Boulogne. Elle se rencontre en d'assez nombreux mss. qui paraissent se répartir assez bien entre deux classes, selon que le prologue contient ou ne contient pas une mention interpolée, relative à Michel de Harnes[2]. L'un des mss. porte un explicit ainsi conçu : « Cy fault et fenit l'istoire de Charlemaigne que maistre Jehan translatait. » Cette attribution ne se rencontrant que dans un seul ms. et des plus récents (il est daté de 1462), il est permis de la révoquer en doute. En 1212, la version faite pour le comte de Boulogne fut remaniée par un certain Pierre de qui on a d'autres ouvrages[3]. Notre texte offre le prologue primitif, sans mention de Michel de Harnes. Il commence ainsi, p. 189, les pages 186-8 étant laissées en blanc :

Voirs est que li plusor ont oï volentiers et oent encore perler de Charlemaigne, comant il conquist Espaigne et Galice, mès que li autre en aient osté et mis, ci poez oïr la verité d'Espaigne, selonc le latin de l'estoire que li cuens Renauz de Boloigne fist, par grant estuide, cerchier et querre es livres a mon seignor Saint Denise. Et por refreschier es cuers des genz les euvres et le non du bon roi, la fist en romanz translater dou latin as .xij. cenz ans et sis de l'incarnacion, ou tens Phelippe, le noble roi de France, et Loÿs son fil. Et por ce que rime se vuet effaitier de moz conquelliz hors d'estoire, vuet li cuens que cist livres fust faiz sanz rime.....

---

1. *Ibid.*, p. 161.

2. G. Paris, *De Pseudo-Turpino*, p. 55-7. Aux mss. indiqués en cet ouvrage on pourrait en ajouter plusieurs autres, par ex. le ms. Libri 125, actuellement à Florence, qui est l'original sur lequel a été copié le ms. B. N. fr. 573, et le ms. de l'Arsenal 3516 (anc. B. L. F. 283), fol. cclxxxviij r° *d*. Ces deux mss. contiennent la mention relative à Michel de Harnes.

3. G. Paris, ouvr. cité, p. 58.

Fin (p. 225) :

Issi trespassa li arcevesques Torpins après son seignor le bon roi K., la cui arme est par la merite de sa deserte jointe a la celestial compaignie, avec Deu le pere, qui vit et regne et regnera sanz fin ou siecles des siecles, *Amen.*

Explicit historia Karoli regis et Turpini. Incipit genealogia regum Francorum.

IX.

Généalogie des rois de France.

La généalogie des rois de France, annoncée dans la rubrique ci-dessus transcrite, est fort sommaire. Elle s'arrête à 1226, occupant en tout deux colonnes (p. 225 *b* et 226 *a*).

Je me borne à en citer les premiers et les derniers mots :

Li premiers rois de France qui i fu après la destrucion de Troie ot non Pharamonz. Après fu rois Clodius ses filz. Après Clodius fu Meroveüs, de cui non furent li rois (*sic*) de France apelé lors Merovinge.....
.....Felippes engendra Loÿs qui fu morz a Mont pancier en son repaire d'Avignon qu'il ot pris.

Même texte, moins la mention de la mort de Louis VIII, dans les mss. Bibl. nat. fr. 1444, fol. 126 *b*; 2464, fol. 109, etc.

X.

Les cinq âges du monde, d'Adam à la naissance du Christ.

Cet opuscule se rattache à un écrit latin qui a été fort répandu et qu'on trouvera imprimé parmi les œuvres de Bède, dans la Patrologie latine de Migne, t. XC, pp. 288-91 et 520-1. En français, le texte même qu'offre ici le ms. de l'Arsenal se rencontre en plusieurs mss., par ex. dans les mss. B. N. fr. 1444, fol. 126 *c*, et 2464, fol. 111, placé comme ici à la suite de la généalogie des rois de France[1], et, avec quelques différences, dans le ms. 405, p. 12, de Corpus Christi Coll., Cambridge.

Incipit numerus peratum[2] *ab Adam usque ad Christum* (p. 227).

Adam avoit .c. anz quant engendra Seth et trente. Seth en avoit .c., dis moins, quant il engendra Kaynam. Kaynam en avoit .lx. et dis quant il

1. La rubrique dans le ms. 1444 est ainsi conçue : *Chi commencent li nombre des eages, dès Adan dusques a Crist*

2. *Sic*, lis. *etatum*.

engendra Malaleel. Malaleel en avoit .lxv. quant il engendra Jared. Jared en avoit .c. et .lxij. quant il engendra Enoch..... Li .v. aaige font ensamble iiij.M. et .DCCCC. et .lij. As. xlij. anz de cestui Octovien Auguste, que toz li mondes fu en ferme pès, consacra nostre Sires le sist aaige dou monde quant il nasqui de la Virge en l'avespremant du monde.

XI.

Combien de fois Jérusalem a été prise.

Ce morceau (p. 228) se rencontre dans le ms. de la Clayette, p. 139, sous le titre d'*Olimpiade* qui est justifié par les premières lignes du texte qu'on va lire. Dans le ms. la Clayette se trouve une phrase d'où il résulte que le compilateur de cette note historique est le Pierre mentionné ci-dessus, p. 61. Le même morceau peut encore se lire dans le ms. de la Bodleienne Hatton 77, où se trouve le poème de la première croisade composé d'après Baudri de Dol, dans B. N. fr. 2464, fol. 112 v°, et sans doute ailleurs. Le texte du ms. d'Oxford a été imprimé ici-même, V, 59-60, comme aussi le début du ms. de la Clayette.

Descriptio quotiens Jerusalem capta fuit.

Lonc tens devant l'incarnacion nostre Seignor iert une cité en Grece qui avoit non Elide, et les gens Elien, du non de la cité, estoient apelé, si con de Rome Romain. Ces genz se combattoient par nonbre de .v. anz. Il estaublirent entraux .j. estaublissemant que il apelarent Olimpyade. Oli[m]pyas, cist moz, est toz droit espace de .iiij. anz. Ces quatre anz estoient en pais. Au quint an se combatoient. As .xlvij. anz de ceste Olimpiade prist Nabugot Donosor[1]. Jherusalem, et dura cele prise .lxx. anz..... ....As mil anz et cent et .lxxxvij. de l'incarnation la reprist Salehardins, et tiennent la encore li paien tant com Deu plaira.

XII.

Les vers de la mort.

49 couplets. L'ouvrage est anonyme comme dans tous les autres mss. connus du même poème[2]. La leçon du ms. de l'Arsenal m'a paru appartenir à la même famille que le texte publié

1. *Sic*, cf. ci-dessus, p. 16, v. 775.
2. Voy. *Romania*, I, 366; *Bulletin des anciens textes*, 1878, 50-1.

par Méon, bien que les formes dialectales soient tout autres. Je cite trois couplets (I, XV, XLIX), que j'ai déjà choisis comme terme de comparaison dans ma notice du ms. de Madrid[1].

Incipit romanum de Morte.

I. Mort qui m'as mis muer en mue (*p.* 229).
En cele estuve ou li cors sue
Ce qu'il fist ou siecle d'outrage,
Tu lieves sor toz ta maçue,
Ne nuns por ce sa pel ne mue
Ne ne change son viez usaige.
Mort, toi suelent criembre li sage.
Or cort chacuns a son domaige :
Qui n'i puet avenir s'i rue
Por ce ai ge changié mon coraige
Et ai laissié et jeu et raige :
Mal se moille qui ne s'essue.
.....
.....

XV. Mort, crie a Rome, crie a Roins : (*p.* 231).
Segnor, tuit estes en mes mains
Ausi li haut come li bas.
Ovrez vos eulz, ceigniez voz reins,
Aincès que je vos proigne as froins,
Et vos face crier es las !
Certes, je cor plus que lo pas,
Et si port dez de dous et d'as
Por vos faire giter le moins.
Laissiez vos chifles et voz gaz :
Tex me couve desoz ses dras
Que toz cuide estre forz et sains.
.....
.....

XLIX. Hé Dex ! por qu'est tant desirrée (*p.* 236 *b*).
Joie charnex envenimée
Qui si corront nostre nature,
Qui ci a si corte durée,
Emprès iert si chier comparée ?
Mout est male ceste pointure
Qui fait l'arme acroire a luxure
Amertume qui toz jorz dure

1. *Bulletin*, 1878, p. 51-2.

Por douçor qui tost est alée.
Fui, lecherie; fui, luxure!
Je n'ai de si chiers morsiax cure,
J'aim muez mes pois et ma porée.
Explicit li romanz de la mort.

XIII.

ADAM DE SUEL, *version du Pseudo-Caton.*

Nous rencontrons ici une seconde copie du *Caton* d'Adam de Suel. Comparée à la précédente (n° VI), elle offre d'assez nombreuses variantes. Ici le texte latin est transcrit, en regard des passages correspondants de la version, le long des marges.

Seignor, ainz que je vos conmant . (*p.* 237).
Espondre Caton en romant,
Vos vuil deviser les sentences
Dont nostre maistre sont en tances...

Voici un curieux passage qui devrait prendre place, dans le texte mentionné ci-dessus, à la page 181, et qui ne s'y trouve pas[1].

La parole qui n'est joïe (*p.* 245)
N'est mie volentiers oïe,
Ne ja tant corte ne sera
A celi cui ele ne plaira
Qu'ale ne soit trop longue assez,
Et de l'oïr est tost lassez.
Mais cele qui est desirrée
Et volentiers est escoutée,
Avis li est qu'ale s'enfuie.
Seignor, espoir il vos ennuie,
Que trop ont duré, ce vos semble
Tant de comandemant ensamble
Que maistre Chatons vos aconte,
Mais ja orriez vos .j. conte
Ou de Rollant ou d'Olyvier,
D'Apoloine ou d'un chevalier,
Ou de Forcon ou d'Alixandre[2].
Mout poez plus ici aprandre.
Se cist romanz ne vos delite,
Si saichiez bien qu'il vos profite
A celi qui entendre i vuet.
Cil est molt fox qui la flor cuet
Et met le fruit en nonchaloir.....

---

1. Il se trouve en plusieurs copies, par ex. dans le ms. fr. 25462, fol. 191, et dans fr. 1555, fol. 72.

2. *Mais ja n'i orrés vous nul c.* | *Ne d'O. ne de R.*, | *D'A. ne de Tristant*, | *Ne de F. ne d'A.* 25462. La leçon de 1555 est abrégée.

Ces plaintes ne sont pas nouvelles : les auteurs de poèmes religieux ou moraux ont plus d'une fois regretté la préférence que leurs contemporains accordaient aux œuvres mondaines. Robert de Gretham, en son *Miroir*, détournait dame Aline, en lui offrant son poème, de cette dangereuse tendance [1], et l'auteur des *Quinze signes* s'irritait de ce que l'homme oubliait Dieu pour de vains amusements :

Plus volontiers orroit conter
Comment Rolans ala joster
A Olivier son compagnon
Qu'il ne feroit la passion
Que Dieus soffrit a grant ahan
Por le peché d'Eve et d'Adan [2].

Mais il faut surtout rapprocher des vers d'Adam de Suel le passage du beau poème moral que nous a conservé un ms. d'Oxford :

Mais miex vos vient oïr nostre petit sermon
Ke les vers Apoloine u d'Aien d'Avignon.
Laissiez altrui oïr les beax vers de Fulcon
Et ceax qui ne sont fait se de vanité non [3].

Apollonius de Tyr et *Fouque de Candie* sont aussi les romans que cite Adam de Suel, dans le passage rapporté ci-dessus [4].

Fin (p. 248) :

Adam de Sey (*sic*) se repose,
Seignor, si dit a la parclose
Se il a parlé foiblemant
Em plusors leus oscuremant
.....

---

1. Voyez *Romania*, XV, 299.
2. Voy. *Romania*, VI, 24, ou XV, 290.
3. Dans mes *Rapports*, p. 199; *Poème moral*, éd. Cloetta, p. 239.
4. Notons ici quelques témoignages sur Fouque de Candie : *Aymeri de Narbonne*, éd. Demaison, p. 196; La duchesse de Lorraine, chanson *Par maintes fois avrai esté requise*, dans le chansonnier de Berne, n° 389; J. de Venelaiz, *Veng. d'Alexandre*, première tirade (*Signour bon conteour qui de Fromont savez, | De Fouque de Candie et de Thiebaut contez...*); Peire Willem, nouvelle allégorique (*Parlan d'en Folcuens e d'en Gui*); Raynouard, *Lex. rom.*, I, 405; voir aussi *Romania*, VII, 457, 459.

S'Adam a mespris en maint leu (*p.* 248 *b*).
Aucun bien ai il dit de Deu
Que volentiers davez oïr.
Dex vos en laist a toz joïr !
Ci faillent li comandemanz
Que danz Catons fist briemant.

XIV.

FRÈRE SIMON.

Le roman des trois ennemis.

Voy. ci-dessus, pp. 1 et suiv.

XV.

Sermons.

Les pages 294 à 296 sont restées blanches. Le premier de ces deux sermons, qui sont traduits du latin, commence ainsi (p. 297) :

Qui est de Deu si ot volontiers la parole de Deu[1], et qui n'est de Deu se ne les puet oïr, car il ai lo deauble o soi qui ne li lait oïr Bieneüré sont cil qui l'oent et qui la retienent et matent a euvre, car por l'oïr soulemant n'est on mie bieneürez, mais por le matre a euvre. De ce dist sainz Augustins que trois maleüré sont : Maleürez est cil qui ne set les comandemanz de Deu quant il ne les demande, et maleürez est cil qui les set se il ne les ansoigne, et cil est maleürez qui les ansoigne se il ne les fait...

Voici le début du second sermon (p. 310 *b*) :

Ce dist nostre Sires : « Je descendi en mon jardin veoir les pomes des valées[2].» La valée senefie humilitez et les pomes les euvres. Don poez vos bien veoir qu'il apele les pomes des vallées les fruiz d'umilité vers lesquex il regarde mout pasiblemant.....

A la fin de ce morceau, le traducteur a mis le *post-scriptum* qui suit (p. 324) :

Qui c'unques lira cest livre bien et puremant, il i trovera droite regle de vivre, se il vuet sivre[3] les ensoignemanz qu'il i trovera escriz. Saichiez

---

1. Jo. VIII, 47.
2. CANT. VI, 10.
3. Il y a plutôt *suire*.

qu'il am porra venir an gloire permeignauble. Si prions por toz ces qui le liront et orront, qu'il prioient[1] a Deu doucemant qu'il ait merci de l'arme de celui qui lo traist de latin en romant, et li[2] prions a nostre Seignor Jhesu Crist qu'il ait merci de l'arme et du cors de celui qui l'escrist et de toz ses amis et de tot pupie crestien, que Dex, par sa grant misericorde, lor dont faire tés euvres que li cors soient sostenu an terre par honour, et les armes mises an la joie de paradis, *quod nobis prestare dignetur qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.*

XVI.

Le livre de la misère de l'homme, par le diacre LOTHIER *(plus tard Innocent III).*

Même traduction dans les mss. Bibl. nat. fr. 916, fol. 74; 918, fol. 80; 19371, fol. 136; 22921, fol. cxix.

Le texte latin a été imprimé mainte fois, par ex. dans la Patrologie latine de Migne, tome CCXVII, col. 701-746.

Voici le début (p. 325) :

A son trés chier pere an Damedeu l'avesque de Porz, Lothiers indignes dyacres saluz an celui qui est veraie saluz et sa grace en presant et sa gloire an presant amprès le trespas de ceste mortel vie. Le petit de repos et de sejor que je ai pris et eü amprès mes granz angoisses, que vos bien avez seü, n'ai pas de tot ensi en oisouse trespassé, ainz j'ai d'escripture[3] la vilté de l'umainne condicion, por defouler et reprisier orguil qui est comancemanz de toz les vices. Le non et le titre de cest oeuvre é dedié a vostre non, prianz et requeranz que se vos i trovez chose que soit digne d'estre loée, que vos la tornez tote a la divine grace. Et se vostre comandemanz i est, je descrivrai l'indignité de l'umainne nature par la Deu aide, por ce que par ce soit humiliez cil qui en orgoil est eslevez et humbles essauciez....

Fin (p. 370 *b*) :

Li filz Deu envoierai ses anges, et ostera[4] toz les escandres de son reigne et toz ces qui font felonie, et les lieront, si com dist l'Escripture, an fesseax a ardoir, et les metront en la cheminée du feu ardant. Illuc avra plour et gemissemant et uillemanz, tormant et estroingnemant, clamour, tramblour, labour

---

1. Encore un subjonctif à forme extensive.

2. Corr. *si*.

3. Corr. *descrite*; dans le latin : « Vilitatem humanæ conditionis utcumque descripsi ».

4. Il faudrait *osteront* : « Et colligent de regno ejus omnia scandala ».

et dolour, ardour, obscruté, angoisse, aigrace[1], aspreté, chetiveté, sosfraite, destrace, tristace, obliance, confusions, torcions, poncions, amertumes, peors, fains et sois, chauz et froidures, soffres et feus qui toz tens ardra les dolanz pecheours qui en cest siegle enz[2] la mort ne seront confés de lour pechiez et repentant.

XVII.

Moralités des philosophes.

Les dernières pages (370-398) de notre ms. sont occupées par l'ouvrage connu sous le titre de « Moralités » ou de « Moralités des philosophes », dont on a tant de copies et qui est la traduction du *Moralium dogma*, attribué souvent, mais sans preuve, à Gautier de Lille[3]. Voici les premières et les dernières lignes de ce traité, qui n'a, dans le ms. de l'Arsenal, ni rubrique initiale, ni explicit final :

Talanz m'estoit pris que je recontasse l'ensoignemant des philosophes de cele clergie qui est apelée moralitez, laquele est espandue par plusors volumes, (*p.* 371) si que je peüsse une partie de lor bons diz matre en j. livret briemant..... .....

(*p.* 398) Autresi sont doné li comandemant, car l'on ne les doit pas avoir por oïr soulemant, ne por escouter, ainces doit l'on matre usaige et poinne a faire ce que il comandent.

---

1. Pour *aigrece ;* dans le latin : « acerbitas ».

2. Il faut *ainz*.

3. Voir sur cette question, Hauréau, *Journ. des Savants*, 1887, p. 114. — Pour la version française, voy. *Bulletin de la Soc. des anciens textes français*, 1879, p. 73.

Je fais remarquer en passant que le ms. du Musée Britannique 19 .C. XI attribue la version française à Jean de Meung. Ce témoignage isolé a peu de valeur.

TABLE DES ARTICLES DU MS. 5201 DE L'ARSENAL.

Titres des articles.	Pages du ms.	P. de la notice.
ADAM DE SUEL, *trad. du Pseudo-Caton*, VI, XIII ..	173,237	59,65
Annonciation (l') N.-D., II, 1	87 *b*	45
Assomption (l') N.-D., II, 4	136 *b*	53
Cinq (les) âges du monde, X	227	62
Chronique de Turpin, VIII	189	61
Combien de fois Jérusalem a été prise, XI	228	63
Généalogie des rois de France, IX	225	62
GUYOT DE PROVINS, *suite de la Bible*, V	165	57
HELINAND, *Vers de la mort*, XII	229	63
Histoire de J.-C. depuis sa descente en enfer jusqu'à son ascension, II, 3	130 *b*	51
INNOCENT III, voy. LOTHIER.		
LOTHIER. *Le livre de la misère de l'homme, traduction*, XVI	325	68
Neuf (les) joies N.-D., III	141	56
Passion (la), II, 2	106 *b*	47
Prise (la) de Jérusalem ou *la Vengeance de J.-C.*, IV.	143 *b*	56
ROBERT DE BLOIS, *poèmes divers*, I	1	25
SAUVAGE, *Doctrinal*, VII	184	60
Sermons, XV	297	67
SIMON, *Le roman des trois ennemis de l'homme*, XIV ..	248 *b*	67
Vengeance (la) de J.-C.; voy. *Prise (la) de Jérusalem.*		
Vers de la mort, voy. HELINAND.		

Paul MEYER.

Note supplémentaire sur l'Histoire de Jésus-Christ jusqu'à la résurrection de Lazare (II, 1, p. 44).

Je me suis aperçu, en corrigeant l'épreuve des pages 44 à 46 de ce mémoire, qu'il y avait un rapport certain entre le poème intitulé dans le ms. de l'Arsenal « Roman de l'annonciation Notre-Dame et de la naissance N. S. Jésus-Christ » et le mystère provençal du mariage de la Vierge et de la naissance de Jésus-Christ que j'ai publié dans le tome précédent de la *Romania*, pp. 498 et suiv. J'ai confronté attentivement les deux textes, et il m'a paru que les emprunts de l'auteur méridional étaient surtout manifestes dans les passages suivants[1] :

Une pucele l'apela, (*p.* 89 *b*)	*Un envejos dis a Jozep.*
Mout balemant li demanda :	Amic, digas, fe quem deves
« Don estes vos et de quel terre	Con aves nom ne da hon es,
Et que venites vos ça querre? » [1068]	Ni que say es vengut querer?
Ce dit Joseph : « Ju vos dirai,	Fe quem deves, digas m'en ver. 132
	Respos Jozep a l'envejos.
De riens ne vos en mentirai.	Ja de mot non vos mentiray;
Li avesques ai toz mandez	Voluntiers, senher, o diray. 134
Les bachilers et essamblez; [1072]	.....
Venuz i suis je voiremant	E soy say vengut veramen
Por veoir le mariemant	Per vezer lo maridamen 140
De la plus bele creature	De la plus bella creatura
C'unques poïst faire nature. [1076]	Que anc fezes ne formes natura.
.....	.....
(*L'évêque s'adressant au peuple.*)	*L'avesque dis al pobol.*
Or si vos proi toz et requier (*p.* 90)	.....
Que m'aïdiez a Deu prier [1120]	Ajudas mi Dieu a preguar, 189
[Que Damedex par sa doucor	Sil plas, que deja demostrar
Nous donst veïr hui en cest jor[2]]	En aquest jorn et avezer
Qui dignes soit de l'espouser	De que[3] puscam far son plazer 192
La virge que ci voi ester; [1128]	E que sie son espos leal
	E bon marit e natural.
Puis prenez chascuns une verge,	Una vergua sequa prenes
Tel con lui plait, ou vert ou seche :	Cascun de vos que aysi es; 196
Cil qui la verge porterai,	E qui la vergua portara
En cui main ele florirai, [1132]	E en son ponh lhi florira,

1. Le texte français est cité d'après le ms. de l'Arsenal; les chiffres placés entre [ ] correspondent à l'édition du ms. de Montpellier.

2. J'emprunte au ms. de Montpellier deux vers qui manquent dans le ms. de l'Arsenal.

3. Mieux *cui* dans le ms. de la Colombine.

Icil avrai sanz contredit	Aquel aura, ben o afi,
La pucele, ju vos afi.	La verges que vezes aysi. 200

Le récit de la naissance de Jésus diffère beaucoup dans les textes français. La leçon du ms. de Montpellier est, entre celles que j'ai sous la main, celle qui se rapproche le plus du mystère provençal. Le père d'Anestaise (la fille sans mains) vient de dire à sa fille qu'il n'a plus de place en sa maison pour y loger Joseph et Marie. Anestaise lui répond :

« Sire », dist ele, « si avez :	Senher payre, a gran lezer
« En cele estable les metez. [1476]	Pogron[1] en l'estable jazer. [472]
— Fille, » fet il, « et je l'otroi	— Filha et yeu vos o autrey
« Por ce que beles gens les voi.	Per so car bellas gens los vey.
« Menés les i, ses i couchiés,	Menas lay los e los colcas,
« A vo pooir les aaisiés. » [1480]	On mielhs poyres los arrezas. [476]

P. S. Lorsque j'ai réuni, ci-dessus p. 3, quelques témoignages empruntés à des œuvres littéraires sur la conception selon laquelle l'homme a trois tentateurs, le diable, le monde et la chair, j'ai oublié de mentionner un poème anglo-normand, que j'ai signalé jadis, dans lequel la même idée est développée. C'est le traité du chevalier de Dieu, sur lequel voy. le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1880, p. 57-8.

J'ai dit, p. 24, que le ms. de l'Arsenal, à en juger par les caractères de la langue, avait dû être exécuté pour quelque seigneur lorrain. Un examen plus attentif de ces caractères me porte à croire qu'il a été fait en Bourgogne.

P. M.

---

1. *Degron* dans le ms. Ashburnham ; je corrige d'après le texte de la Colombine.

LETTRES LATINES INÉDITES

DE FRANCESCO DA BARBERINO

Les travaux d'érudition sont, de leur nature, essentiellement provisoires : pour peu qu'on aborde l'étude d'un sujet de quelque étendue, on est rarement assez heureux pour faire une œuvre définitive. Quelque longue que puisse être la période d'incubation, le livre une fois mis au jour n'en est pas moins à la merci d'une découverte imprévue. Voici quatre ans à peine que ma thèse sur Francesco da Barberino est imprimée, et déjà il me faut y ajouter un chapitre important. Du moins ai-je la satisfaction de ne devoir qu'à moi-même les matériaux de ce supplément. En effet, les documents que je viens signaler aujourd'hui ont échappé à tous les critiques, français et étrangers, qui ont rendu compte de mon travail et qui l'ont fait avec beaucoup de bienveillance. Il vaut mieux, en somme, recevoir la discipline de ses propres mains que de celles d'autrui, et devant cette bienveillance de la critique, je n'hésite pas à déclarer que les documents en question n'auraient pas dû m'échapper. Il était bien facile, assurément, d'en connaître l'existence. Il suffisait de prendre en main le catalogue des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne et de chercher dans les tables alphabétiques dudit catalogue ce nom lumineux : Barberino (*Franciscus de*). C'est ce que j'ai fait, me trouvant à Vienne, au mois de mai 1884; c'est ce que j'aurais dû faire longtemps auparavant. On ne s'avise jamais de tout.

Le manuscrit latin 3530 de la bibliothèque de Vienne est un volume in-4° de 117 feuillets de papier. Il contient plus de cinquante opuscules dont on trouvera l'énumération dans le

catalogue[1], et dont les auteurs sont, pour la plupart, des humanistes italiens du XVe siècle. Les deux derniers opuscules seulement figurent dans le catalogue comme l'œuvre de Francesco da Barberino, sous les n°s 54 et 55 ; mais les n°s 52 et 53, qui sont anonymes dans le manuscrit, doivent également lui être attribués. En outre, le début d'un 56e opuscule a été négligé par l'auteur du catalogue, et le nom de Barberino se lit, bien que mutilé, en tête de ce fragment.

Le n° 52, que nous publions le premier, est une lettre adressée *ad serenissimum Henricum imperatorem* par la couronne impériale pour exhorter l'empereur à venir à Rome ceindre cette couronne. A ce simple énoncé on reconnaît tout de suite la lettre dont parle Barberino dans son commentaire des *Documenti* et dont il cite une phrase. Voici le passage du commentaire[2] :

> In quadam epistola quam vice Romane corone ad Augustum formavi dicitur circa finem : *Et erimus omnes in sedibus nostris, nec erit invidia in minori nec superbia in majori.* Quam epistolam si videre volueris, utilem videbis metaphoram. Incipit enim post salutationem sic : *In throno et solio magestatis divine tue sanctissime Serenitatis adventum quem ante secula necessarium orbi terre previdit Altissimus preconceptum,* etc.

Il est impossible de donner un signalement plus précis que ne l'a fait l'excellent notaire florentin. Le lecteur n'a qu'à voir un peu plus loin le texte du manuscrit de Vienne : il constatera que la lettre *ad serenissimum Henricum imperatorem* commence en effet par les mots *In trono et solio majestatis divine,* et qu'on y trouve plus loin, *circa finem*, la phrase citée dans le commentaire : *Et erimus omnes*, etc.

Cette lettre de Barberino, pour être inédite jusqu'ici, n'est donc pas complètement inconnue. Ubaldini en a parlé et j'en ai parlé à mon tour d'après le passage ci-dessus reproduit du commentaire. Nous avons l'un et l'autre mal apprécié le caractère de ce document, dont le texte complet nous était également inconnu. Il me faut donc revenir sur ce sujet.

Ubaldini raconte que, lorsque Barberino fut définitivement établi à Florence, à partir de 1313, il fut longtemps tenu à

---

1. *Tabulæ codicum manu scriptorum præter graecos et orientales in bibliotheca palatina Vindobonensi asservatorum* (Vindobonæ, Gerold 1869), III, 13-16.

2. Ce passage est publié dans ma thèse, p. 196-197.

l'écart des fonctions publiques, parce qu'il s'était compromis en écrivant à l'empereur Henri VII au moment où celui-ci était déjà un ennemi déclaré des Florentins. J'ai contesté cette assertion d'Ubaldini ; j'ai parlé de la lettre visée par lui d'après ce qu'on en savait et j'ai conclu que cette lettre était un pur exercice de rhétorique, et que ni Henri VII ni la politique n'avaient rien à y voir. Ces conclusions ne peuvent pas être maintenues dans toute leur rigueur : l'*Auguste* du commentaire est incontestablement Henri VII, et la lettre de Barberino est intimement liée aux évènements politiques dont l'Italie fut le théâtre pendant son séjour en France. Mais je continue à penser qu'il ne faut pas faire de Barberino un guibelin militant, que sa lettre est, en effet, un exercice de rhétorique et qu'elle ne peut avoir eu aucune influence sur sa carrière au sein de la guelfe Florence.

On sait quelle effervescence produisit en Italie la nouvelle qu'Henri de Luxembourg, élu roi des Romains et couronné à Aix-la-Chapelle le 6 janvier 1309, allait descendre dans la péninsule pour y soutenir de sa personne les droits antiques de l'Empire. L'enthousiasme des guibelins, champions séculaires de la cause impériale, fut porté à son comble lorsque le roi des Romains eut franchi les Alpes, et une nombreuse cour se groupa rapidement autour du représentant de l'autorité souveraine pendant son séjour à Turin (fin de l'année 1310). Mais, il faut bien le remarquer, Henri de Luxembourg ne venait pas en Italie pour servir les rancunes d'un parti ; le pape Clément V, chef naturel du parti guelfe, avait sans difficulté approuvé son élection et envoyé des cardinaux pour le couronner en son nom dans la ville éternelle ; tous les Italiens, indistinctement, pouvaient donc manifester leur joie de cette venue de l'empereur qui semblait devoir rendre la paix à leur malheureux pays, travaillé depuis si longtemps par les divisions intestines. C'est ce sentiment de véritable patriotisme qui dicta à Dante la première lettre latine, où il invite l'Italie tout entière à se réjouir de l'arrivée de son époux [1]. Un peu plus tard, l'hostilité que montrent quelques villes contre le roi des Romains, son long séjour en Lombardie exaspèrent le grand exilé, et c'est à l'esprit de parti le plus violent qu'il obéit en adressant à Henri de Luxembourg la fameuse lettre où il l'excite à la destruction de

1. Epistola V (*Opere latine*, ed. Giuliani, II, 12-16).

Florence[1]. Nous sommes heureux de le constater à l'honneur de Barberino : rien dans la lettre que nous publions pour la première fois ne rappelle la violence de Dante contre sa ville natale ; on n'y trouve que les expressions enthousiastes d'une soumission et d'un respect dont guelfes et guibelins — au moins en théorie — faisaient également profession vis-à-vis de l'autorité impériale.

La lettre écrite par Barberino rappelle la première lettre de Dante, non seulement comme esprit, mais comme style ; à ce dernier point de vue on peut aussi la rapprocher des lettres VI et VII du même auteur. De part et d'autre, on observe la même phraséologie biblique, le même ton emphatique qui était alors à la mode et dont le chancelier Pier delle Vigne avait le premier donné l'exemple. Je n'insisterai pas sur ce point : il me suffira d'avoir indiqué en note les rapprochements les plus importants. Ce qui doit être relevé ici, ce sont les passages qui permettent de dater approximativement la lettre de Barberino. *Nec te teneant coronarum blanditie receptarum*, dit la couronne romaine en s'adressant à Henri de Luxembourg : la lettre est donc postérieure à son couronnement comme roi d'Italie, lequel eut lieu dans l'église Sant'Ambrogio de Milan, le 6 janvier 1311. D'autre part, la mention de l'impératrice Marguerite indique suffisamment que la lettre a été écrite avant la mort de cette princesse, arrivée à Gênes le 11 décembre de la même année. La date de la lettre est donc comprise entre ces deux points précis.

Le morceau qui suit la lettre à Henri de Luxembourg (n° 53 du catalogue) est également anonyme dans le manuscrit de Vienne. Pour l'attribuer à Barberino, il faut d'abord connaître celui qui vient après. C'est à ce précieux document (n° 54) que nous devons enfin la connaissance des raisons qui ont amené notre auteur en France et qui l'y ont retenu si longtemps : Barberino était un agent de la République de Venise auprès du Saint-Siège. Cette révélation se trouve tout entière dans l'adresse de la lettre : *Excelso domino domino Johanni Superantio Dei gratia Venetiarum, Dalmatie atque Croatie duci,... domino suo, Franciscus de Barberino, fidelis ejus in curia.*

---

1. Epist. VII (*ibid.*, II, 22-26).

La même adresse doit être, sans aucun doute, rétablie en tête du n° 53. Le style de ce morceau, la place qu'il occupe dans le manuscrit, le sujet qui y est traité indiquent assez que Barberino en est l'auteur. Le catalogue de Vienne le qualifie d'*oratio;* en réalité, c'est une lettre, comme le n° 54, et le destinataire de cette lettre est également le doge de Venise, ainsi qu'il résulte clairement du vocatif *dux venerande* qui s'y lit en toutes lettres. La lettre de Barberino a pour but d'annoncer au doge que le pape a enfin levé l'excommunication dont les Vénitiens avaient été frappés. Je n'ai qu'à renvoyer à Raynaldi ou aux historiens particuliers de Venise pour les détails de cette affaire. Voici les faits essentiels. Les Vénitiens furent excommuniés le 27 mars 1309 pour avoir attaqué le territoire de l'Église, et ce n'est que le 26 janvier 1313 qu'ils purent obtenir une bulle d'absolution. Dès le 26 mars 1309, ils avaient décidé d'envoyer au souverain pontife une ambassade composée de Giovanni Zen, de Delfino Delfini et de Pietro Quirini; plus tard, au commencement de 1311, deux autres ambassadeurs, Carlo Quirini et Francesco Dandolo, furent encore envoyés à la cour d'Avignon [1]. J'ai fait des recherches dans les archives des *Frari*, à Venise, espérant trouver le nom de Barberino dans quelque texte diplomatique : ces recherches ont été infructueuses. Mais le témoignage que nous apporte le manuscrit de Vienne, rapproché des évènements que je viens de résumer et des renseignements que j'ai fournis dans ma thèse sur le séjour de Barberino en France, suffit pour nous éclairer. Barberino dut être adjoint, comme notaire ou comme jurisconsulte, à la première ambassade vénitienne de 1309, et il resta en France comme chargé d'affaires de la République jusqu'à ce que ces longues négociations fussent terminées. Les dates des deux bulles, 27 mars 1309 et 26 janvier 1313, cadrent parfaitement avec ce que Barberino nous a appris lui-même de la durée de son voyage.

La troisième lettre de Barberino est, comme je l'ai dit, adressée au doge de Venise, Giovanni Soranzo. Elle est loin d'avoir pour nous la même importance historique que celle qui la précède : c'est une simple lettre de félicitations à Giovanni

---

1. J'emprunte ces renseignements à Romanin, *Storia documentata di Venezia*, III, 20, 23, 94.

Soranzo au sujet de sa nomination au dogat (13 juillet 1312). On y trouve la même rhétorique emphatique, la même phraséologie vide et obscure que nous avons déjà signalées dans les morceaux précédents, et notamment dans la lettre à Henri de Luxembourg. Si nous avions été tenté de donner trop d'importance à l'enthousiasme dont Barberino fait preuve vis à vis de l'empereur, la lettre au doge de Venise serait bien faite pour nous montrer ce qu'il faut en rabattre. Aux yeux de Barberino, en effet, la nomination de Soranzo au dogat est, tout comme l'avènement d'Henri de Luxembourg à l'empire, un fait providentiel, dont l'accomplissement avait, de toute éternité, sa place marquée au milieu des desseins impénétrables du Tout Puissant. C'est donc, de part et d'autre, de la rhétorique pure, et non de la meilleure. Le début de notre lettre offre cependant un intérêt particulier. Barberino expose, en un style extraordinairement contourné, les idées suivantes. Dès l'origine du monde, en créant l'admirable douceur du firmament et l'immensité des espaces célestes, le Tout-Puissant a voulu, par un insigne privilège, que cette création brillât éternellement du même éclat et de la même harmonie (sauf, bien entendu, le cas où il voudrait interrompre la marche de la nature en faisant un miracle, ce qui est un droit incontestable de sa toute-puissance); sur la terre, d'autre part, il a établi au dessous de lui la Créature, lui déléguant en quelque sorte l'exercice de sa puissance et se réservant seulement l'administration directe des affaires les plus importantes qui décident de la marche générale du monde. « Je sais bien, poursuit Barberino, que certains prétendent que dans les choses humaines il y a la Fortune, laquelle échapperait absolument au pouvoir de la Créature; mais ceux-là ont tort. » Je ne sais si je m'abuse, mais ce passage de Barberino me paraît mettre en cause Dante lui-même. Qu'on se rappelle le morceau célèbre du septième chant de l'*Enfer*, où Dante, par la bouche de Virgile, expose ses idées sur le rôle de la Fortune :

Colui, lo cui saper tutto trascende,
Fece li cieli e diè lor chi conduce,
Si che ogni parte ad ogni parte splende,
Distribuendo ugualmente la luce :
Similemente agli splendor mondani
Ordinò general ministra e duce,

Che permutasse a tempo li ben vani
Di gente in gente e d'uno in altro sangue,
Oltre la difension de' senni umani[1].

Les premiers vers de ce passage magnifique semblent avoir été délayés par Barberino dans le début de sa lettre, et la parenthèse *non obstante quod quidam mentiantur in rebus esse Fortunam tanquam ab illius Creature potentia prorsus exempta* me fait bien l'effet d'une protestation contre l'idée de Dante et particulièrement contre le vers :

Oltre la difension de' senni umani.

C'est là une impression personnelle de ma part. Si elle est juste, Barberino doit prendre place à côté de Cecco d'Ascoli, le malheureux auteur de l'*Acerba*, qui, à visage découvert, du moins, a pris à parti ce même passage de Dante et a défendu hautement la liberté humaine contre la prétendue omnipotence de la Fortune[2]. Il n'est pas très surprenant que l'astrologue de Charles de Calabre et l'agent politique de Giovanni Soranzo se soient rencontrés sur ce point; leur accord s'explique, en effet, par un trait commun de leur esprit, à savoir une inintelligence complète de la poésie.

Une quatrième lettre de Barberino est transcrite dans le manuscrit de Vienne (n° 45); malheureusement l'état du manuscrit, que l'humidité a en partie dévoré, ne nous permet pas de la lire en son entier. J'ai reproduit exactement la disposition matérielle du manuscrit pour que le lecteur puisse se rendre compte de ce qui manque. Dans cet état fragmentaire, il est difficile de dire à quoi se rapporte cette lettre que Barberino adresse *universis dominis et amicis suis*. Il semble, d'après les premiers mots, qu'il s'agisse de la destruction d'une ville illustre dont la maîtresse, *gubernatrix*, aurait partagé le sort. Le mot de cette énigme m'échappe : de plus habiles chercheurs le trouveront sans doute.

Bien que le catalogue s'arrête ici, on peut encore lire, au f° 119 v°, les quelques mots que l'on trouvera plus loin et en conclure que le manuscrit contenait une cinquième lettre de Barberino adressée à son compagnon et très cher ami Giovanni

1. Vers 73-81.
2. *Acerba*, II, 1.

da Frogolino. C'est là un personnage qui est absolument inconnu, du moins dans l'histoire littéraire.

Combien y a-t-il eu de feuillets arrachés à la fin du manuscrit de Vienne ? C'est ce qu'il est impossible de savoir. Il est consolant du moins de constater que les lettres latines de Barberino avaient été recueillies : cela donne quelque espoir qu'on en retrouvera un jour ou l'autre un manuscrit plus ancien et surtout plus complet; dans ce cas, je me réjouirais d'avoir fait encore une fois une œuvre provisoire en étudiant et en publiant le manuscrit de Vienne.

Ant. Thomas.

I.

LETTRE DE BARBERINO A HENRI DE LUXEMBOURG AU NOM DE LA COURONNE IMPÉRIALE ROMAINE.

Epistola ad serenissimum Henricum imperatorem (f° 112 r°).

Excellentissimo ac serenissimo principi et domino suo domino Henrico divina favente clementia Romanorum regi dignissimo et semper augusto, Corona sublimis et affirmatoria coronarum ejus in alma urbe recondita, vite perhennis gloriam et desiderate felicitatis gaudium triumphale.

In trono et solio majestatis divine tue sanctissime serenitatis adventum, quem ante secula necessarium previdit Altissimus preconceptum [1], celum et terra et omnia que in eis sunt laudent, et beatificent nomen patris qui ut angelum [2] suum eminentissimum dono nobis sperate gratie tacitum mundi contulit possessorem. Cujus clemens et gratiosa benignitas, strenua et doctissima probitas, ordinatissimi motus et actus, superexcellentes sensus et habitus magnanimique intitubabilis cordis stabilitas et generosa et antiqua nobilitas adeo altius super omnes creaturas patenter insurgunt quo latius et uberosius quam

---

1. Comp. Dante, *ep.* V : « Deum Romanum Principem predestinasse relucet in miris effectibus. »

2. Cette comparaison de l'empereur à un ange envoyé par Dieu n'est pas faite pour surprendre lorsqu'on songe que Dante va encore plus loin, et lui applique les mots qui désignent le fils de Dieu lui-même : *Ecce Agnus Dei* (*ep.* VII).

tempora retr[o]acta permiserint, hominum superexcrescente malitia et uedicante (*sic* pour *vindicante*) sibi regnum nequitia, grandiorem istis oportunam temporibus prenoverat medicinam. Nimirum te inclitum celi et celorum curia transmictendum, nec consilium tardandum, postulante Superno, reddebant. Te planetarum, stellarum et elementorum concordia impetrabat; te legum ambigua et indissolubiles questiones et dubia infinita querebant; te viduitas, te virginitas, te pupilli, orphani et variarum gentium oppressa qualitas et depressa; te juventutis amenitas, civitatum tranquillitas, carcerumque porte, quam plures destructi parietes implorabant; te montes rigidi (*f° 112 v°*) et meatus obscuri, umbrose planities, senum canities, libertas atque fiducia populorum, securitas et munita fortitudo castrorum et marium et stagnorum desiderata quies et transitus inconcussi orationibus assiduis postulabant a Patre; te aves, te pisces et cetera reptilia sensibilia et insensibilia pro sua et universi pulcritudine affectabant. Ego siquidem longo jam tempore viduata et expectationis diutine fatigata labore tot te donis gratie predotatum nocturnis vigiliis et diurnis clamoribus continuo querere non cessabam, ut tam gloriosissimos crines tuos et tam sinceri capitis attingerem ornaturam qua tot principum Romanorum hactenus culmina decoravi. Et ecce subito insurrexit aurora teque germen spetiosissimum tetendit in patulum [1], cui montes et colles, nives et pluvie, grandines et fulminum impetus ac fluctus marium renes prebent et faciunt difficillima plana et aspera planiora, cujus est tanta preclaritas ut in tui aspectu corda lesa mutentur in placitum et munda constantius in desiderium obsequendi, adventu cujus porte patent, claves assurgunt, muri etiam fortissimi et inexpugnabiles inclinantur et tui magnifici nominis solo sono colligationes et rebellium federa dissolvuntur, ut omnes pariter videant quod divinis juvatur miraculis tam potens et gratiosa congeries quod et ejus qui misit illum superheminentiam representat, et intueantur et credant quod hec Dei [est] manifesta voluntas, sub qua curvantur qui portant orbem et cui resistere nemo potest, cum apud eum sit sapientia et fortitudo. (*f° 113 r°*) Ipse habet consilium et intelligentiam. Si destruxerit, nemo est qui hedificet [2] et si incluxerit hominem, nemo est qui aperiat; si continuerit aquas, omnia siccabuntur; si emiserit eas, subvertunt terram. Qui decipientem et qui decipitur novit [3]. Te non expedit armate militie bellorum indicere jussiones nec resistentibus quibuscunque ab urbano vie tramite deviare, cum non ignoraverit qui te mictit quod in hoc cogitationes hominum vane erant. Audisti nempe quod tui predecessores jam diu nati extiterant, et, velut abortivi, lucem intueri suppremi materialibus oculis nequerunt, ad quam intuendam pariter et habendam una dies tibi dedit introitum. Ceterum leteris in mensem (?)

1. Comp. Dante, *ep.* V : « Nam dies nova splendescit alborem demonstrans.»
2. Job XII, 14.
3. Job XII, 15, 16.

cum sis quem Dominus preelegit, tu quem mundus speravit; tu inter ceteros sicut lilium inter spinas [1]; tu pius et misericors rex et dominantium dominus; tu fons ortorum et puteus aquarum virentium cujus irrigantia omnis terra uberes et Deo amabiles non desperat producere fructus; tu benivolentie consors, fidei orthodoxe zelator, pacis amator, justitie cultor, rebellium atque crudelium vindicator, et omnis innocentie reverentissimus conservator; tu pius, tu rigidus, ut utrumque requirit; tu prudentia dirigenda disponis et indirecta reformas; tu sapientia graderis et cautela progrederis; tu etiam quasi angelice honestatis titulo insignitus et inaudite mortalitatis ornatus ornamine. Quid igitur abstines, cum te cuncta bona sectentur? Cur me facis affectione tanta perplexa et desiderio te videndi? Surge, Aquilo, et veni, Auster, perfla ortum meum [2] et fluant (*f°* 113 *v°*) per universas mundi partes illius aromatha. Cinge caput tuum circulo meo et splendeant in facie tua colligatorum lapidum virtutes et fulgor. Tolle de consuetudine mea vires et gloriam palmamque victorie triumphalis; tolle universalem potentiam; tolle nomen imperii legumque sublimissimam potestatem. Veni ut pater, veni ut sponsus [3] et amplexare candiditatem et celsitudinem meam. Antiqua sum etenim, sed formosa, et in lectulo meo per noctes quesivi te diu, quia favus distillans labia tua [4], mel et lac sub lingua tua [5]. Osculeris me osculis oris tui et trahe me post te; curremus in odorem unguentorum tuorum. Mediteris desideria cordis mei et quam duro pernoctabit affectu, donec ex amplexu tuo quasi cedrus exaltor in Libano et quasi plantatio rose in Yerico [6]. Quia precepit et dixit michi creator omnium et qui creavit me : « Requiescet in tabernaculo tuo [7] et sonitus nominis ejus per omnem terram exibunt et in fine orbis terre potentia ejus. » Regnabit justus, peribit impius, sedebunt in pace humiles et sternentur cornua superborum. Nec te teneant coronarum blanditie receptarum (quo splendore in meis conspectibus non auderent), non Lombardorum munera, non Tuscorum, non temporum contrarietas vel silvarum asperitas, non armatorum quorumcunque rebellio vel protervitas tirannorum. Nosti enim quod omnia plana plano [8] et quod imperio nullus jure resistit, et jure carens Dei auxilio non juvatur. Et sicut imperio fuisti ex superno prepositus, sic ex alto in ipsius imperii obtinendis, recuperandis pariter et augendis (*f°* 114 *r°*) juribus, jurisdictionibus et honoribus tibi est attributa potentia, quam sic decet tuam excellentiam cognoscere munificam

---

1. Cantic. II, 2.
2. Cant. IV, 16.
3. Comp. Dante, *ep.* V : « Quia sponsus tuus ad nuptias properat. »
4. Prov. V, 3.
5. Cant. IV, 11.
6. Eccli. XXIV, 17, 18.
7. Eccli. XXIV, 12.
8. *Le ms. porte* pleno.

et excelsam, ut etiam tue vigilie apponantur ne aliquo ingenio seu modo possint jura, jurisdictiones et honores hujusmodi deprimi aut ledi, sed in eorum latitudinem extendendam, ampliandam modis omnibus et augendam conatus et mentem dirigere, ut de die in diem afferant tibi munera reges et principes, intuentes quod neminem in eisdem reddis exemptum, nemini pacta prebes, nemini ob diffidentiam virtutis Dei et imperialis fortitudinis imperialia jura submictis. Et nec tibi hoc expedit, cum sis de quo ante tuam originem legebatur : « Veniet stella virens ex septentrionali plaga benigna et bone causationis, sub cujus imperio infima superioribus equabuntur et erit mundus in gloria et immundus in pena. Tunc omnes assurgent manibus adorantes sui nominis et felicitatis coronam. Et regnabit hec in Europa tota et Affrica majoremque partem Asie subjugabit, sub qua lex tollitur paganorum et omnis impietas et ypocrisis enervatur ne amplius vivitur ex figura. » Non me velis ulterius expectare, constantissime principum. Veni ad locum unde tuum spetiale nomen sumpsit originem. Resusita (*sic*) filiam tuam urbem hanc antiquissimam, caput omnium, et tu cum sis caput ipsius de quo legitur « mire magnitudinis homo ille », qui depressa m resistentiam exaltabis et subjugabis animalia dilsuad (?) et erit fortitudo tua in rota et (*f°114 v°*) rota dabit partes suas infimas. Festina, festina in adjutorium meum, spes mea et consolatio mea. Libera me, queso, et pone me juxta te et cujusvis manus pugnet contra victricia signa tua. Cadant a facie terre qui querunt tibi mala et fiant sicut nebula, quam ut cinerem ventus spargit. Attrahat te, alliciat te spetiositas mea, et odor vestimentorum meorum reficiat mentem tuam. Oculi mei velut stelle fulgentes; coma mea ex aurea puritate crispata; frons mea exmeraldis ordine mirando contexta, et fragrantia oris mei sonitum vocis egredientis clarificat. Gula mea ex perlis et auro, et collum et renes çafiris in syrico diversisque floribus renitescunt. Thopation fimbrie vestimenti superni; carbunculi radiant in caccumine humerorum. Pendent lamine hinc et hinc, quarum altera solem vivum, reliqua vero lunam ex illius radiis lucem dantem representat [1]. Manus mee sicut cristallus, ungulas congerentes eburneas. Cintum meum jacyntis et yaspide ac ceternis (*sic*) quia incorruptibilibus speculis fabricatum. Bursa mea thesauro plena et ejus pendicula cynamomum. Janua mea candida, sed coperta, et interior omnis integritas incomprehensibilis ad nitorem, quod non est datum homini colligere posse, nisi cum veneris et introduxeris me in cubiculum regium, ut tunc sint omnia nuda tibi. Pedes mei amabiles et delectabiles intuenti; caro eorum sicut nix, et calciamenta mea ex diversis et variis margaritis. Flores mei fructus honoris et hones-

1. Le soleil et la lune représentent, le premier le pouvoir ecclésiastique, le second le pouvoir séculier. Dante applique de même (*ep.* V) à l'empereur l'expression de *minor luminare;* mais dans la *Commedia* il s'écarte de l'image traditionnelle en représentant les deux pouvoirs comme deux soleils (*Purg.* XVI, 108).

tatis. Si tangis me, adhuc exuries; si loqueris mecum, adhuc sities; lectum meum (*fo 114 bis ro*) ex aromatibus thuris et mirre et sicut novelle(?) olivarum folia ventilantur in giro. Camera mea luminis gloriosi et omnis obscuritatis et tenebre inimica. Veniunt fontes Tygris in illam; irrigat eam ros placida et rosarum vites exornant. Fenix ibi et avium multitudo, nec canunt in tedio : cum vocantur, assurgunt, aromatiçant balsamum circumsistens. Uva daptilis et poma varia te invitant. Locum tam amenissimum nullus intrat et nemo ausus est aperire, nisi fiunt de tribu altissima et de quo juxerit Dominus : « Tu es ille. » Non dubitet hic Augusta felicissima imperatrix [1], que Margarite vocabulo gaudet, tanquam per anthonomaxiam preposita lapidum spetiebus, quia oscula mea sunt invisibilia singulis atque munda. Filiam habeo que nomine meo nuncupatur, quam suo consortio sociabo. Et erimus omnes in sedibus nostris, nec erit invidia in minori neque superbia in majori. Sollicitet(?) igitur te, sollicitet, inducat et moveat, quia tempus est acceptabile [2], tempus gratum, ut intueamur majestatem tuam quam ipse Deus omnipotens prosperari et conservare dignetur, qui facit mirabilia magna solus et fecit sui similitudine te potentem per infinita secula seculorum. Amen [3].

II.

LETTRE DE FRANCESCO DA BARBERINO A GIOVANNI SORANZO, DOGE DE VENISE [4].

(*Le titre et l'adresse de cette lettre manquent dans le manuscrit.*)

Tollat princeps mannam et aquam suavissimam populi multitudo ; irrigentur valles eorum. Exurgant plantule a facie terre, fructus uberes producture.

---

1. Marguerite de Brabant, femme d'Henri VII, morte à Gênes le 11 décembre 1311.

2. La lettre V de Dante commence par les mots : *Ecce nunc tempus acceptabile*, qui sont d'ailleurs empruntés à la seconde épître de saint Paul aux Corinthiens.

3. A la suite du texte de cette lettre se trouve grossièrement dessiné à la plume (*fol. 114 bis vo*) le sceau de la couronne romaine. On reconnaît bien à cette particularité le goût caractéristique de Barberino pour ce que nous appellerions aujourd'hui les illustrations. Ne pouvant reproduire ce dessin, nous nous contenterons de le décrire. Le sceau est rond ; au centre se trouve une couronne autour de laquelle on lit en majuscules gothiques : ROMANA. En outre, deux légendes concentriques entourent les bords. Extérieurement, on lit : EGO. CORONARUM. CORONA. CONFIRMO. PRINCIPI. POT[ESTAT]EM. SIBIQ[UE]. SUBICIO. CUNTARUM. GENTIUM. NATIONES. La légende intérieure se compose de quatre mots séparés les uns des autres par des aigles : TUEANT[UR]. AQUILE. GLORIAM. MEAM.

4. Giovanni Soranzo, nommé doge le 13 juillet 1312, mourut le 31 décembre 1328.

Odores pariant et vireant in eternum, quoniam misit Dominus manum ad yaspidem et de gemma durissima traxit balsamum, quod expandit in latera, ut filii hominum mirarentur quod de marmore nebulam sublevavit et convertit in undas (*f°* 115 *r°*). In caminum ignis aurum prostravit quod per aspera distillatum felicissimas edidit margaritas. Veniant in occursum sideris quod de sinu ejus emanat et tollant crucem suam sequentes vestigia Dei sui. Aperiant thesauros in plateis, in aquis sple[n]dida, in terris fulgida et arcana mentium tueantur in gloria. Extendant vires suas et habitum in spatia terre invicem congaudentes, quia venit letitia super justos et invidos nequitia cecavit, ut cadat in profundum abyssi qui suum Dominum non cognovit et erexit calcaneum contra illum. Sedeat qui terram spatiosissimam circuivit, currat ad placita qui longo tempore dire sedit. Pateant gaudia pateantque solatia que non minus virtute quam formidine quieverunt sub ala. Surgant voces amantium et colentium ipsum Deum, et proferant mirabilia magna Patris qui longorum temporum fatigatus dispendio [1] cum extendit manus ad filios, suum in terram vicarium die ista misericorditer inspiravit, ut vestra, venerande dux, tempora tam diu desiderate gratie lumine decoraret. Nec queso pretereat colendissime virginis matris Dei ac beatissimi Marci laudes vestra et omnium assiduitas Venetorum, quos si forte humanitas ob terrena non viderit laborantes, tenet pura simplicitas in urbis sue suorumque civium et districtualium extitisse favorabiles protinus advocatos. Letemini principaliter ab excelso sanctis demum et angelis assurgentes, quoniam singuli sepius convenerunt ut micteret Dominus lumen sanctum, in terram subvenctionis et pacis, (*f°* 115 *v°*) terram devotionis et fidei et delitiarum ortum, quem alio nomine summimus paradisum. Aperite admodo intellectum et fluant in illum benedictionis arogmata. Concurrant cetus mirabiles tam virorum quam et dominarum [2] et inocentissimi pueri puelleque ad concinium coram Deo ymolantes altaribus et sacrificantes unico regi regum, quia ecce tenebre dissolute sunt et processus [3] quilibet annullati. Fluminum impetus sunt conversi retrorsum et vanorum effectuum sententie revocate. Infusa est gratia in latitudine terre; vobis et vestris absolutio est impensa. Scixum est saxum et solidissima petra. Interdictum est quodlibet in vestra terra et subditis relaxatum. In vestitu deaurato pululant thesauri [4] et omnis Venetis habilitas est collata. Repleta sunt gaudiis tabernacula montium et omnis in integrum restitutio subsecuta. Reformata est unitas inter filios arthes (?) et pacta inter vos et vestros ac Ferrarienses hactenus inita et solidata. Relegatio Bragmanis [5]

---

1. *Ms.* fatigata dispendia.
2. *Ms.* dominorum.
3. *Ms.* progressus.
4. *Ms.* thauri.
5. Par cette expression de *Brahmanes* Barberino veut évidemment désigner le clergé séculier.

revocata et religiosis et clericis, qui de domini nostri pape vel legati aut numptiorum ejusdem seu quavis alia auctoritate vel mandato recesserant, redeundi licentia jam concessa. Misertus est Dominus filiorum ancian.(?) et siqui clerici contra processus venerant absoluti et super irregularitate si quam contraxerant dispensatum est, illis habilitas ad futura tributa et de preterito gratiose provisum, ut hec et alia seriose in variis litteris per dominum papam in publico consistorio publicatis solepniter exprimuntur. Sit denique pro concluxione suasio ut vester clerus se ordinet ad di- (*f° 116 r°*) vina pro voto et veniat populus morem solitum servaturus, ut placet, agens libere ac gubernans aperte quecumque primitus per diversas mundi particulas faciebat, ut quod subditi et fideles caput suum viderunt observare, quia per obtenta plenissime licet eis, pariter ipsi et licenter assumant et gaudeant in gaudio templi sui per infinita secula.

III.

LETTRE DE BARBERINO AU MÊME.

Francisci de Barberino ad serenissimum principem d. Johannem Superantio, inclitum ducem Venetiarum.

Excelso domino domino Johanni Superantio, Dei gratia Venetiarum, Dalmatie atque Croatie inclito duci, necnon et domino quarte partis[1] et dimidie totius imperii Romanie, domino suo, Franciscus de Barberino, fidelis ejus in curia, vitam pro voto et gloriam sempiternam.

Admirabilem dulcitudinem firmamenti ac superni spatii latitudinem tanto voluit cunctipotens Pater ille ab ipso creationis eorum gaudere initio privilegio rationis tamque stabili ordine refulgere, quod (nisi cederet ipsius imperio natura miraculo suumque verteret ad maiora intuitum, qui bona quecumque gerit, apud quem nihil est impossibile reperiri), nequirent protinus in meliora componi. Inde ut suam potentiam panderet latiorem, subjectam suis constituit pedibus Creaturam, cui officio infra celum, arbitrio salvo suo, commisso (etsi minora et levia in hoc orbe per illam, ut dominus per ancillam, per Creaturam creator et presidens per submissam quandoque ac sepius exequatur), majora tamen et ardua, quibus mundus iste potissime[2], tam in toto quam in partibus diversis, diversis regitur titulis dignitatum (non obstante quod quidam mentiantur in rebus esse Fortunam tanquam ab illius Creatu- (*f° 116 v°*) re potentia prorsus exempta) sue dispositioni plenissime, secundum illud quod rectum credo judicium, reservavit. Unde procedit quod virtutes et merita, defectus, demerita, improbitates et vitia singulorum causa sunt meriti et demeriti eorumdem. Alioquin, testante Philosopho, diceremus eundem

1. *Ms.* quartis.
2. *Ms.* post potissime.

aliquem miserum et felicem. Nec minus est gratia quod ab ipso domino summo datur quia homines ob virtutes premia mereantur, cum ad illas dispositi [1] exordialiter fuerint per gratiam et per donum tantaque hujus sit domini potentie altitudo, quod, si ad nos dignetur etiam servientes et per obsequium promerentes extendere largifluentie sue manum, hoc est donum a nobis inextimabile reputandum, cum humano more, si recipit, quia illi tenemur ad omnia prosuntque singula que pro illo facimus sola nobis, ipse nequeat obligari, cujus glorie addi nequit. Si igitur que precellunt dispositive gubernat, dirigit, innovat, variat, atque mutat, non debet hominum mens habere quod civitati sue amenissime ac dilecte Venetiarum, quam etiam miraculoso tuitionis presidio fundamentaliter premunivit et beati Marci gloriosa presentia decoravit, auxit populo et potestate latissima non sine causa rationabili ampliavit, virum immeritum prefecisset in ducem? Prefecit ideo meritum, tam ex gratia commictentis quam ex meritis promerentis. Prefecit et illum quem tanto regimini prenovit tam utilem quam et dignum. Prefecit et talem cui ab ipso mundi principio hiis loco et tempore statum tam nobilem reservavit, quod in ipsius prefecti nunc hominis bapti (*sic*) tempore perpetuo nomine et cursu cognominum ob cognomen voluit precognosci. Nomen, inquam, cujus exemplum obtinuit ille, cujus inter natos mulierum major aliquis non surrexit, (*f° 117 r°*) qui meruit altissimo capiti manum imponere imperanti, qui prophetis altior appellari, cujus multitudo gentium antiquitus oppressarum subsidium invocantes admictebantur ad gratiam sanitatis. Hujus etiam nominis, si terre cui perficitur meditemur vulgare, talis ethymologia resolvitur, ut prodesse noverit, non nocere [2]. Cognomen autem, ut nomen ad munditiam se direxit, statum presentis domini prophetavit. Quid enim aliud Superantius predicat, quam vir quidam qui debet aliquibus superesse? Glorietur igitur mens ducalis, cujus provisum statum mens divina disposuit, non nature naturate commisit, quem natum prenosci voluit per premissa, quem ante apicem dignitatis voluit circa multa tam regimina quam honores virtutum ornatum, ut fieret ejus nota probitas, universis probare. Glorietur et magna numerositas Venetorum, que tanti ducis regimine duci voluit et consensit. Gloriabor et ego cum numero alio servitorum, tante superioris excellentie nos videntes esse submissos. Et in ista letitia, more domini virtuosi, licet hoc supervacuum existimem suadere, quod etiam ut spero procul dubio successurum, mens ipsa domini sic creati gratiam atque donum hujusmodi recognoscere sic dignetur ab illo qui dedit quod tam res publica quam populus universus et civitas ipsius ditioni commissa de tanti domini et excellentissimi conductoris splendore acceptis radiis renitescant. Nec minus subesse se gaudeant quam preesse. In quibus ipse qui contulit et previdet suis sem-

1. *Ms.* depositi.

2. Jeu de mots fondé sur la ressemblance en italien du nom *Giovanni* et du verbe *giovare*, être utile.

per juvamine, gratia et favore per tempora longiora in statu prospero et jocundo dignetur, (*f° 117 v°*) dux magnifice, constantiam comitari, qui regit suos et dirigit per leves semitas et per planas ut convenit, et per graves et asperas ut per dulces, cui sit honor et gloria.

IV.

LETTRE DE BARBERINO ADRESSÉE A TOUS SES AMIS.

Francisci de Barberino jurisconsulti florentini epistola.

Universis dominis et amicis suis Franciscus de Barberino in utroque jure scolaris, quod desiderat, non quod habet.

Obscurate sunt pulcritudines orbis, cecidit filiorum Eve letitia et admirata est splendiditas celi dum in tanti decoris ornamina sublimata civitas ictu ruit. Hujus non luminis, non virtutum neque superexcellentium morum honestissima gubernatrix est causa, sed demerita et meritorum carentia incolarum hanc illius, quod dolenter refero, intulerunt novissime ruituram. Nec placarunt animum judicantis solida peccatorum virginis advocate rogamina, non cherubyn, non seraphyn, non angelorum vel sanctorum agmina precem unicam in illius desolatione urbis apud excelsi misericordiam removenda fuderunt, cum ex hoc propriam noscerent decorari facundiam, exaltari curiam, ampliari candorem, dilatari splendorem ac odorem in immenso refici paradisum. Letatus est omnium gubernator, dum per viam justitie, terrenorum exigente malitia, honoris et celsitudini, cuncte dignam reduxit ad patriam de qua dudum, pietate motus, ad illos a quibus liberalitatis tante donum per ingratitudinis vitium noscitur revocatum, mundi hanc miserat directricem. Cujus gratia ob culpas nostras urbium subversiones comminatus et comminationi paratas insu-
(*f° 118 r°*) las pater ipse retraxit ac inflatam et jam motam a terremotuum impetu terram continuis subterraneis.....
lutis. Quot fulgurum tempestates atque ton.....
ad exitum periculosissimum colligata convert.....
Quot humana corda moribus in frema.....
virtutibus dotavit honoribus et probitatis immens.....
illustravit. Non est illis incognitus que serenit.....
illuminari radiis meruerunt. O sincere ua. .....
o inclita oculorum et honesta morositas seren.....
ordinatissimi cordis nunctia. O manus.....
o actus illustres. O gestus magn.....
et excelsa membrorum conformitas et.....
Unum (?) sic olim subjecto conduxi.....
nitudinem tantam exprimere quam habere.....
in valle miserie derelictos nostram.....

tiam permisistis dum sic subito nostram (?). .....
gaudio mentes absentia pr..... ....
tia. Nonne recolis et manus tue..... .....
Quid tue superadditur deitati? Pot.....
placito tuo spe nostra et jocundita..... .....
michi queso simpliciter et exoro p..... .....
magnificentissima lux remota..... .....
asperrima qua tuo tracta est (?) .....
mortis solita passa est jacula..... .....
commoda vel ut ejus santa (?)..... .....
iguara celestis absque p..... .....
ad vitam. Dic michi sue.. .....
(*f°* 118 *v°*) Dic, non te tedeat, qui fatigari non potes, quibus ordine ge-
.....et virginum aciebus turbarumve sonitu
.....[ce]lestis curie tam glo[rio]sissime armature para-
.....et si fas est quantis illa anplecteris honori-
[bus].....ut quanto hec omnia comprehenderimus
.....tanto majori et altiori doni (?) quo ad nos per-
..... tuis affligamur et hic nostre vite penuria ex
.....tanta privemur. que sublato tam eminenti pre-
.....que nobis potest esse jocunda. Tu autem cum angelis et
....tanta replesse ac dotasse prerogati-
....faciem ejus inspiciant omnes (?) tuarum ma-
.....videant (?) ne quantam illius conformitatibus
..... ac laudent et beatificent nomen
.....stari oportet usque dum venerimus
.....viderimus oculum sideris radian-
.....et virtutem in virtute tua
.....gradu et coronatam corona
.....tum spargentem et adtrahentem
.....super celestium corporum dignitatem
.....[t]erra cujus opera nigra sunt
.. ..tuis demeritis perdidisti hoc me
.....anxietatibus liberavit et fe-
....attingere in jubentis laudem et
....collegarum et adorato-
[rum]..... ..... capita nostra sibi dicentes
....[Hi]er[usa]l[e]m et ideo introduxit
..... inquam tempore anxiemur
(*f°* 119 *r°*) et nocte surgentes lacrimis fl.....
ac suppitium (*sic*) assiduitatibus exu.....
bilibus meditemur nec nostri.....
ram exprimere lesionem nostrorum pupill.....
oculorum quietis vel mentualli cupidi.....

vel virtutes cardinales (?) ad sopnum.....
hec nostra refectio fiere cordibus dam.....
bulantes et affligentes nos diligere.....
nere inimicari solatiis add.....
tormentis, adesse langoribus, et per.....
fluctuationum quarumlibet.....
dispendia. fugiamus commod.....
bus torqueamur ut non sit ulter.....
et cadat. Quid tanti dampni dispend.....
ndantur corda eorum qui pietati.....
consensum. Et veniat ex alto.....
montes et colles qui sua non ind.....
incidentes in luctum. Atestant an.....
lapides. qui non noverint signis.....
tas in hoc data est terre. Voluc.....
fiant sicut fenum tectorum, done.....
quod legitur in Sibilla. Veni.....
una pro una et observabitur.....
appellabunt stridorem. Et.....
gestabunt in pedibus su [is].....
aperientur montes.....
rantes e.....
(*f°* 119 *v°*).....iolantes versus Asiam concurrunt in
.....ltuti (?) que cum pennam in eorum nidum
.....atum enudant. Sed erit hoc in mundi
.....et obprobrium finitum. Ad quod denique
.....is..is ex quibus quidam solet aliquando
.....nite. Claudantur hostia per teguria
.....et tenebre nos coherceant in hergasteriis
.....alter cum altero et omnes pariter segrega-
.....alleviationis pene materia do-
.....ictusque pro suo duriori tormento
.....eruit tam munificam et felici-
[ssimam].....ram cessat admodo ab amicorum et
.....tio modos querens singulos et ex-
.....us finiat dies suos quo asperius
.....donum mortis cum novissimis temporibus
.....fuerint pre conflictu disjunctionis
.....dictos sibi tantummodo labia citra den-
.....um ipsius considerato commodo pro-
.....[ami]citie sibi vinculo astringuntur. Nec
.....vel modicum. quantum requiescet in
.....presidia intuenda quibus pre-
.....ce spes nostra potitur et regnat.

V.

LETTRE DE BARBERINO A GIOVANNI DA FROGOLINO.

[*Epistola eju*]*sdem Johanni de Frogolino*

.....orum nobilitas et summa
.....consorti et amico carmo
.....[Franciscu]s de Barba-

(Les feuillets suivants ont disparu.)

LE POÈME BARCELONAIS

EN L'HONNEUR DE FERDINAND LE CATHOLIQUE[1].

(Article complémentaire; voy. *Romania*, XI, 333.)

L'important ouvrage de D. Manuel Danvila y Collado, *La Germania de Valencia* (Madrid, 1884, gr. in-8°), contient (p. 336) une pièce de vers présentée, en 1520, à Charles Quint, à l'occasion de la venue à Morella (province de Castellon de la Plana) d'un nommé Sorolla, chef des *agermanados* de Valence : le poète presse l'empereur, alors en Allemagne, de secourir son peuple et de le délivrer de la tyrannie des insurgés. En lisant cette supplique, communément attribuée à Mossen Bartolomé de Vilanova[2], je n'ai pas été peu surpris d'y trouver onze strophes (la pièce entière en a quinze) identiques, ou peu s'en faut, à onze autres strophes du poème adressé une cinquantaine d'années auparavant à Ferdinand le Catholique et que j'ai publié ici d'après un manuscrit de notre Bibliothèque Nationale. L'auteur valencien, convaincu à juste titre que ce dernier

---

1. Dans un article critique sur ce poème (*Revista de ciencias históricas*, t. IV, n° 4, p. 188 et suiv.), M. S. Sanpere y Miquel s'est attaché à établir que l'œuvre de l'anonyme barcelonais a été composée, non pas, comme je l'ai cru, en 1473, peu après la prise de Barcelone, mais en 1472, quelque temps avant la capitulation de cette ville. Je pense qu'il a raison. Une fois n'est pas coutume. Au surplus, tout ce qui, dans cet article, d'un ton d'ailleurs parfaitement ridicule, ne vise pas la date à assigner au poème, n'est qu'un tissu de divagations et de « récréations philologiques » dans le genre de celles qui ont été signalées ici même (*Romania*, XI, 434 et suiv.) : il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

2. Parce qu'elle figure, sans nom d'auteur, comme me l'apprend M. Danvila, dans une *Crónica particular de lo que ha fet la villa de Morella, axi en comú, com los particulars de aquella, contra la Germania y rebelió del reine de Valencia, llevada contra la C. e C. M^t^ del emperador, rey y señor nostre*, qui est dudit Vilanova. Le ms. original de cette chronique appartient à M. le marquis de Cruilles, à Valence.

poème se prêtait à être démarqué, l'a, sans autre forme de procès, adapté à son cas, c'est-à-dire aux graves évènements de l'année 1520, et a appliqué à Charles Quint et à Morella ce qui avait été dit jadis de Ferdinand et de Barcelone. Cela nous montre que l'œuvre du *cronista* barcelonais, jusqu'il y a peu inédite, a joui de quelque popularité dans les pays catalans ou tout au moins y a été appréciée des lettrés : il n'était donc pas inutile, dans l'intérêt de l'histoire littéraire catalane, de la publier intégralement.

La transposition par Vilanova de onze strophes du vieux poème a en outre ceci de particulièrement utile qu'elle nous permet de restaurer divers passages fort altérés du manuscrit de Paris. J'y trouve d'abord la confirmation de corrections excellentes qui m'ont été indiquées par deux bons connaisseurs : M. Rufino José Cuervo, dans une lettre qu'il voulut bien m'adresser aussitôt après la publication du poème, et M. G. Baist, dans un compte rendu de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VIII, p. 157.

V. 10 *Que vos soys lexso vespertilion.* Cuervo et Baist proposaient *l'exelso*[1], et Vilanova donne : *A vos muy excelso, del alto Aquilon.*

V. 66 *Met(i) gar la que noze, pues no sin suspecha.* Cuervo et Baist : *Mengar* pour *menguar*. Vilanova : *Menguar los malignos, pues es gran sospecha.*

V. 98 *Por quanto do tanta malicia s'entierra.* Baist corrige très bien *s'encierra*, qui est la leçon de Vilanova.

Pour la partie du poème qui n'a pas été reproduite par Vilanova, MM. Cuervo et Baist ont proposé une correction au v. 178, qui me paraît très bonne et que j'accepte ; ils lisent : *Por que todo siempre*[2] *no stes (estes) suspirando*, au lieu de *nos tes*.

Je reproduis maintenant, d'après la version attribuée à Vilanova, les onze strophes communes aux deux poèmes dont voici la concordance :

---

1. Cette correction m'a été signalée également par M. Vidal y Valenciano de Barcelone.

2. M. Cuervo a trouvé *todo siempre* dans un texte castillan du *Cancionero de Baena*, p. 459 de l'édition de Madrid.

Vilanova		Poème barcelonais	Vilanova		Poème barcelonais
str. 1 a	=	str. II a	str. 7 a	=	str. VII a
1 b	=	III b			
2	=	VI	7 b	=	VIII b
3	=	V	8 a	=	XXV b
4 a	=	VIII a	8 b	=	XXV a
4 b	=	IX b	9	=	XI
5	=	X	12	=	XII
6	=	XIII	15	=	XXIV

Alfred Morel-Fatio.

1.

A vos muy excelso, del alto Aquilon[1]
Suplican vengais los reinos de España,
Católico César de gran perfeccion,
Pues veis de estas tierras el mal que les daña;
Volad vos, Señor, del alto gran nido[2]
Del aguila noble, mayor y caudal,
Venid donde sois amado y querido,
Y en donde por rey os han recibido,
Miradles con ojos de rey natural.

2.

Pues todo, Señor, es á vuestro mando,
Mirad los extremos de tanta tristicia,
Mirad cuantas gentes que van lamentando,
Buscando la noble virtud de justicia.
Los reyes sin ella son menospreciados,
Las tierras, los reinos en gran confusion;
Sin ella las principes vereis[3] deposados,
Las grandes varones tambien fatigados.
Las gentes menudas en gran perdicion.

---

1. L'empereur était, comme il a été dit, en Allemagne.

2. La 2e partie de cette strophe est assez différente du texte primitif et ne peut servir à l'améliorer.

3. Bonne leçon au lieu de *son deposados* (poème barcel. v. 52).

3.

Con lamentacion asaz dolorida,
Con voces, con llanto de mucho dolor,
Los nobles desean, Señor, tu venida
Con lágrimas vivas de mucho tristor.
Por donde los buenos han hecho gran llanto,
Los pobres, los justos vestidos de duelo
Dan voces al cielo que ponen espanto,
Tambien las virtudes, cubiertas con manto,
Llorando su reina, que va por el suelo.

4.

Mirá [1], Rey Catolico, que mas aprovecha
Que multiplicar de muchas [2] compañas,
Menguar los malignos, pues es gran sospecha
Vivir con las gentes de malas entrañas.
Por cierto mas vale reinar sobre buenos,
Pacificos, justos, discretos y pocos,
De malas costumbres y vicios ajenos,
Que no sobre malos de vicios muy llenos,
Que, cuando son muchos, se tornan mas locos.

5.

Mirá cuanta gente que va á rienda suelta
Por vuestros reinados y cuantos traidores,
Diciendo que el agua que va bien revuelta,
Aquella es ganancia de los pescadores [3];
Pues que es l'interese de una [4] persona,
Amando justicia, Rey justificado,
Será prosperada la vuestra corona,
Tambien en los reinos de la alta Leona,
En donde, Señor, sois vos coronado.

---

1. Dans le texte imprimé par M. Danvila : *Mira*, mais, comme plus loin, il faut accentuer *Mirá* pour *Mirad*.
2. Est à préférer, pour la mesure, à *Que m. infinida conpanya*.
3. C'est le poème barcelonais (v. 84-85) qui, ici, a la bonne leçon.
4. *Una* paraît être une faute pour *vuestra* (*vra* dans le ms.)

6.

Mirá cuantas tierras y cuantas ciudades
Por mal regimiento ser hechas desiertas,
Tambien que por guerras de comunidades
Son gentes perdidas, diversas y muertas.
Mirá esa Troja, mirá los Romanos,
Mirá la Sodoma[1] que fué destruida,
Mirá gran Cartago con los Persianos,
Mirá las historias de los Indianos,
Vereis la sentencia de Dios conocida.

7.

Segun la Escritura, sera desolado
El reino diviso con sus moradores,
Donde el reino se halla ser bien abrazado[2]
No está muy seguro con sus pobladores.
Mirá vuestros reinos, Señor excelente,
Que estan ocupados de mucha malicia,
Mirá que por todos, Señor, se consiente
Ni el Rey ser preciado ni ser[3] presidente,
Por do perecemos de sed[4] de justicia.

8.

Y pues que fortuna os da el viento en popa,
Por ser de justicia, Señor, codicioso,
Antes que este fuego se ponga á la estopa,
Poned vuestros reinos en mucho reposo.
Porque vuestros pueblos estan preparados
A muchos peligros y gran confusion,
Conviene los malos ser bien castigados
Y los virtuosos tener abrazados,
Los buenos consigan de vos galardon.

---

1. Excellente leçon pour *Lasedoma* qui ne pouvait s'entendre que de *Lacèdémone*.

2. Le vers est trop long, mais la variante *Donde* permet de restituer la vraie leçon : *Do el rei no se falla ser bien abrazado*.

3. Vaut mieux que *su* (poème barcel. v. 71).

4. Probablement la bonne leçon au lieu de *de dret*, *de j*. (poème barcel. v. 72). M. Baist propose *de drecha justicia*.

9.

Con armas en guerra, en paz con las leyes
Se quieren los reinos, Señor, conservar;
Mas, guay de la tierra de todos son reyes,
De todos presumen regir y mandar!
Un Dios en el cielo, un rey en la tierra
Se debe por todas las gentes temer.
Quien esto no teme, comete gran hierra;
Por cuanto, do tanta malicia se encierra [1],
No pueden los reinos, Señor, florecer.

12.

Del mal gradecido ninguno confia
Ni quieren las gentes quererle [2] servir;
Del mal impunido mayor os adia
Consigue el perverso de mas delinquir.
Abrid las orejas, oid las clamores
Sentid los gemidos que dan los humanos;
Buen Rey, corregid los graves errores,
Curando las llagas de tantos dolores,
Antes que el Señor imponga las manos.

15.

En esta manera será conservada
La tierra y regida con tal rectitud
Y de provisiones muy bien abastada,
De paz, de riquezas, de bien, de salud;
Y en ellas las gentes habrán su provecho,
De sus enemigos famosa victoria,
Y si Vuestra Alteza conserva el derecho,
Habrá para siempre en forma y en hecho,
Por estas virtudes, corona de gloria.

---

1. La vraie leçon pour *entierra* (*ibid.*, v. 98), qui est une faute de lecture du scribe du ms. de Paris.

2. Cette répétition de *querer* est évidemment fautive.

MÉLANGES

I.

UNE VERSION ORIENTALE DU THÈME DE *ALL'S WELL THAT ENDS WELL*

On a signalé jusqu'à présent [1] trois versions du conte assez bizarre que Shakspeare a emprunté à Boccace pour en faire le sujet de sa comédie *All's well that ends well :*

1° Un épisode de la *Magus Saga ;*

2° *Beltramo e Giletta* (*Decam.* III, 9);

3° *Le Chevalereux d'Artois.*

Il était probable *a priori* que ce conte avait une source orientale, mais jusqu'à présent on n'en avait rencontré aucune version en Orient [2]. Je viens d'en lire une dans le tome VI, p. 191, du précieux ouvrage de M. W. Radloff, *Proben der Volkslitteratur der nœrdlichen türkischen Stæmme* (Saint-Pétersbourg, 1886). Il l'a recueillie de la bouche d'un Tatare Ili (ou Tarantchi); les Tarantchi ont abandonné depuis un siècle environ la petite Boukharie pour s'établir dans l'empire chinois (vallée d'Ili). Beaucoup de récits que M. Radloff a dû à l'un d'eux proviennent de livres; il ne range pas celui-ci dans cette catégorie, il est cependant probable qu'il a plus ou moins directement une source littéraire.

---

1. *Romania*, VIII, 1636.

2. Les contes indiens qu'en rapproche M. Landau (*Die Quellen des Decamerone*, 2e éd., p. 146 ss.) ont une ressemblance plus ou moins éloignée, mais ne présentent pas le trait essentiel du conte, l'ordre, en apparence inexécutable, donné par le mari à la femme et exécuté par elle.

La première partie du conte tatare est étrangère à notre sujet; elle nous donne des preuves de la subtilité d'esprit de l'héroïne, fille d'un visir, que le roi épouse à cause de cette subtilité [1].

« Le roi épousa la fille du visir, mais il ne coucha point avec elle; il prit congé d'elle pour neuf ans et partit pour la chasse. En partant il lui remit un coffre vide, le ferma de son sceau, et lui enjoignit de remplir le coffre d'or et d'argent sans l'ouvrir; puis il lui donna une pouliche, et lui enjoignit d'en faire naître un cheval semblable à son cheval noir de guerre; enfin elle devait avoir un fils de lui et l'envoyer à sa rencontre monté sur le jeune cheval. » Le roi parti, la fille du visir s'habille en homme, et, accompagnée de quatre cents jeunes filles également travesties, vient planter ses tentes près de l'endroit où son mari chasse. Elle se donne pour un prince étranger, joue aux dames avec son mari et lui gagne son cheval noir et son sceau; elle fait saillir la jument par le cheval noir, ouvre le coffre, le remplit d'or et d'argent, le scelle de nouveau, et renvoie au roi ce qu'elle a gagné. Le lendemain, nouvelle partie; cette fois l'enjeu est une esclave : la fille du visir perd, et, sous des habits d'esclave, vient le soir trouver son mari, qui passe la nuit avec elle. Avant le jour elle s'esquive, regagne ses tentes, les fait lever, et retourne chez elle. Au bout de neuf ans le roi revient; elle envoie à sa rencontre le fils qu'elle a mis au monde, monté sur le cheval né de la jument. « Ce n'est pas mon fils, dit le roi, car je n'ai pas couché avec sa mère. » Arrivé chez sa femme, il lui demande le coffre : elle en montre le sceau intact, on l'ouvre, et il est rempli d'or et d'argent. Puis elle explique à son mari comment elle et la jument sont devenues mères. Le roi enchanté en fait la première de ses femmes.

Je n'entrerai pas ici dans le détail de la comparaison de ce récit avec les versions occidentales. C'est avec celle de la *Magus Saga* qu'elle a le plus d'analogie : dans ces deux versions uniquement il s'agit d'une partie (d'échecs dans la *Saga*, de dames ici) où la femme gagne à son mari les objets qu'elle doit posséder pour rentrer en grâce auprès de lui. La substitution de la femme à une esclave paraît plus naturelle que l'épisode corres-

1. Ce début appartient au conte de *La fille avisée*, qui a une autre suite.

pondant de la *Saga;* dans Boccace et le *Chevalereux d'Artois* nous retrouvons une substitution, mais avec des circonstances différentes qui réunissent ces deux récits en un même groupe.

Le conte tatare n'explique nullement pourquoi le roi traite si mal sa jeune épouse, après l'avoir recherchée avec passion ; cela tient, comme on l'a vu, à ce que la première partie du récit est en réalité étrangère à la suite. Dans Boccace, le comte de Narbonne est courroucé d'avoir été contraint par le roi de France à épouser la fille d'un simple médecin ; dans la *Saga*, la reine, avant son mariage, a offensé son futur époux, qui lui garde rancune. Le plus singulier motif de la conduite du mari est donné dans le *Chevalereux d'Artois*. La comtesse d'Artois est abandonnée par son mari, qui lui impose les conditions qu'on sait, parce qu'après trois ans de cohabitation elle ne lui a pas donné d'enfant; il est alors assez ridicule de sa part de courir tous les dangers auxquels elle s'expose afin de passer une nuit avec son mari pour une chance de succès aussi problématique. Nous ne possédons sans doute dans aucune version le vrai début du conte indien primitif.

G. P.

II

SUR LE ROMAN DE LA CHARRETTE

On lit dans *Flamenca*, v. 671-673 :

> L'us dis del Bel desconogut,
> E l'autre del vermeil escut
> Que Lyras trobet a l'uisset.

« Il s'agit certainement ici, dit Fauriel[1], sous le nom de Lyras, de quelque personnage de la Table-Ronde, différent du *bel inconnu*, et à l'une des aventures duquel le passage fait allusion. » P. Meyer n'émet aucune conjecture sur ce passage, non plus que M. Birch-Hirschfeld.

Il faut lire *que l'yras*, « que le héraut. » C'est une allusion au passage de la *Charete* (éd. Jonckbloet, v. 5536 ss.) dans lequel un *hira* (héraut) trouve l'écu vermeil de Lancelot devant

1. *Histoire de la poésie provençale*, III, 478.

l'*uis* de la maison où celui-ci se repose. L'auteur de *Flamenca* a conservé, sauf l'*h* initiale, cette forme singulière employée par Chrétien, *hira*, sur laquelle j'ai appelé l'attention [2]. C'est une preuve de plus à l'appui de l'opinion exprimée par l'éditeur (*Flamenca*, p. XXV) que l'auteur provençal aurait connu et parfois imité Chrétien.

Quand le héraut sait que c'est Lancelot qui est là *incognito* et qu'il va prendre part au tournoi, il crie : *Or est venus qui aunera* (ou *qui l'aunera*), et c'est de lui, ajoute Chrétien, que nous vient l'usage de ce cri. J'ai dit [3] que je n'avais retrouvé nulle part cette formule. L'exemple ci-dessous montre qu'elle était encore populaire au XIVe siècle. P. Paris a publié [4] et Le Roux de Lincy a reproduit [5] une chanson faite en 1381 lors du jugement du prévôt de Paris Hugues Aubriot. Cette chanson se trouve dans le ms. lat. 4641 *B*, f° 150; le copiste remarque : « Et de chascun article escrit est au derrain un vers qui fait un notable. » Voici le premier « article » ou couplet :

Hugue Aubriot, bien me recors,
Quant fus prevost premierement,
Que j'oï a cris et a cors
Dire de ton avenement :
« Bien viengne par qui haultement
Des or justice regnera :
Or est venu qui l'aunera! »

Les deux éditions ont *l'aimera*, mais le ms. porte correctement *launera*. Pour que cette formule soit citée comme un « notable », il faut qu'elle ait été d'un grand usage dans les tournois. On remarquera que notre chanson donne la leçon du ms. J, que j'ai cru devoir écarter; cela ne prouve pas que Chrétien ait écrit *qui l'aunera* et non *qui aunera*, mais indique qu'au XIIIe siècle la formule usitée était *qui l'aunera*, ce qui a induit le scribe de J à la reproduire ainsi.

G. P.

---

1. *Rom.*, XII, 480.
2. *Rom. ibid.*
3. *Les Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 478.
4. *Recueil de chants historiques français*, t. I, p. 264.

III.

ETYMOLOGIE DU NOM DE LIEU *CHITRY*.

Plusieurs villages de France portent le nom de Chitry. Ce sont Chitry-le-Fort, dans le département de l'Yonne, Chitry-les-Mines et Chitry-Montsabot dans la Nièvre, Chitry dans la Haute-Savoie. Chitray dans l'Indre et Chitré dans la Vienne ne sont que des formes différentes du même nom. Chitry, dans l'Yonne, est dit Castriacus au xe siècle[1]. Un document du xie siècle désigne Chitry-les-Mines par Castriacus[2]. Quant à Chitré, il apparaît dans une charte du milieu du xe siècle sous la forme Kastriaco[3]. Castriacus est donc l'appellation qu'on trouve le plus anciennement appliquée, dans les documents écrits, aux villages du nom de Chitry ou Chitré. Peut-être serait-il difficile d'en déterminer le sens si un monnoyer mérovingien, Flodoaldus, n'avait inscrit au revers d'un tiers de sou, qu'on peut attribuer à Chitry-les-Mines, le nom de lieu *Castoriaco*[4]. Il ne paraît pas douteux que Castriacus soit dérivé de Castoriacus, qui désignait une *villa* appartenant à Castorius. Le P. De Vit, dans son *Onomasticon*, cite plusieurs personnages chrétiens qui ont porté le nom de *Castorius;* l'un d'eux était un évêque de Gaule qui vivait au commencement du ve siècle. Ainsi, les villages français appelés aujourd'hui *Chitry* ou *Chitré* ont eu pour origine un domaine romain dont le propriétaire se nommait Castorius.

Maurice Prou.

---

1. Voyez Quantin, *Dict. topogr. du dép. de l'Yonne*, p. 36.
2. Voyez G. de Soultrait, *Dict. topogr. du dép. de la Nièvre*, p. 50.
3. Voyez Rédet, *Dict. topogr. du dép. de la Vienne*, p. 121.
4. Le seul exemplaire de ce *triens* que je connaisse appartient à la *Société éduenne*. On en trouvera une image dans les *Lettres à M. Dugast-Matifeux* de Benjamin Fillon, pl. 1, n° 24.

IV.

UN NOUVEAU MANUSCRIT DE LA LÉGENDE LATINE DE GIRARD DE ROUSSILLON.

Cette légende a été publiée dans la *Romania*, VII, 178 et suiv., sous une double forme : en latin, d'après un ms. de la Bibliothèque nationale ; en français, ou plutôt en bourguignon, d'après un autre ms. de la même Bibliothèque, le texte roman étant la traduction littérale du texte latin. Il peut n'être pas inutile de noter ici qu'une seconde copie de la légende latine a été signalée récemment. Ce n'est pas le ms. de Rouge-Cloître qui, d'après le *Voyage littéraire de deux bénédictins*, renfermait une *Vita Girardi de Rossilon*[1]. Ce qu'est devenu ce ms., je l'ignore. Je suppose qu'il doit être encore en Belgique, mais je ne me suis point mis en peine de le rechercher, persuadé qu'il ne peut avoir beaucoup d'utilité pour l'établissement du texte de la *Vita*. Il n'est, en effet, que du XVe siècle et paraît avoir été peu correct, à en juger par le morceau cité dans le *Voyage littéraire*. Le ms. que j'ai à indiquer n'a pas non plus beaucoup de valeur, et, selon toute apparence, il doit être apparenté d'assez près avec le ms. de Rouge-Cloître. Comme ce dernier, il est d'origine flamande. Il appartenait, en effet, à la collégiale de Korssendonck, en Brabant. Actuellement il est conservé à la Bibliothèque Mazarine, sous le n° 1329. C'est le n° 1733 du catalogue, en cours de publication, de M. Auguste Molinier. Par une erreur bien explicable, M. Molinier dit que cette vie est différente de celle que j'ai publiée dans la *Romania*. Le prologue en effet diffère, comme on va le voir, mais, après les premières phrases, les deux textes s'accordent.

Ce qui me porte à croire que le texte du ms. de la Mazarine est fort analogue à celui du ms. de Rouge-Cloître, c'est que le passage cité par les Bénédictins, et que j'ai reproduit dans la *Romania* (VII, 163), s'y retrouve dans les mêmes termes, avec les mêmes fautes et sous la même forme abrégée. Nous savons,

1. Voy. *Romania*, VII, 162-3.

d'ailleurs, que le ms. de Rouge-Cloître avait en commun avec celui de Korssendonck un assez grand nombre de légendes, et en certains cas, par exemple en ce qui concerne la vie de sainte Vérone [1], nous sommes informés que les deux copies étaient identiquement pareilles.

Le ms. de la Mazarine commence ainsi, au fol. clxxxvj *b* :

Incipit prologus in vitam venerabilis Gyrardi de Rosillun qui fuit de sanguine Karolidarum affinis.

Benedictus Deus, qui habundancia pietatis sue et merita supplicum excedit et vota, prescius ex sua divinitate, senescente jam mundo, tempora instare periculosa in quibus, ut aït Apostolus, erunt homines se ipsos amantes ceterisque viciis que idem Apostolus enarrat implicati et involuti ac perinde desperationis baratro jam proximi, ne baratro eodem absorberi valeant ubi spei sue anchoram figere debeant, perdocuit evidenter. In nobis etenim non est tanta virtus ut qui sponte cecidimus, proprio eciam amminiculo surgere valeamus, et idcirco recordatus Dominus quia caro sumus ac spiritus vadens et non rediens, sanctorum nobis auxilia subvenire concessit, ea tamen conditione si eorum actus imitari auxiliaque implorare non cessemus. Quomodo autem eorum actus, nisi noverimus, imitari valebimus? Hinc est quod vitam generosi et, quod amplius est, religiosi (*c*) viri venerabilis Gyrardi de Rossiliun ad medium deducimus et posteris legendam ac audiendam transmittimus, sperantes quod Christus, cujus munificencia ejus meritis coronam eternam indulsit in celis, cunctis illum imitantibus ejusque suffragia postulantibus benigne ac misericorditer subveniet in terris.

Explicit prologus. Incipit hystoria vite ejusdem.

[4] Nobilis [2] Gyrardus dominus de Rossillun, filius Drogonis fuit [3], quem Drogonem Gundebaldus quondam rex Burgundie, progenuit. Hic autem Gyrardus suo tempore dominium totius Burgundie, Alvernie, Vasconie, comitatus Avinionensis, Autisiodorensis, Torn[o]dorensis, Nivernensis, Lemovicensis ac majoris partis Hyspanie et Alemanie possedit, a Rheno quidem que usque ad Bremam, civitatem Hyspanie, protendebatur. Hic aspectu venerabilis et strenuus in armis extitit, ita quod suo tempore nullus ei par fuerit. Cunctis intuentibus amabilis, leta facie, attamen venerabilis fuit; [6] justicie rectissimus cultor, predonum ac furum efficax ultor pauperumque Christi

---

1. Voy. *AA. SS.* Aug. VI, 526 c.

2. A partir d'ici, le ms. de la Mazarine rejoint le texte imprimé que je désignerai par *A*. Je place entre [ ] les nos que j'ai assignés à chacune des phrases de ce dernier.

3. Tout ce qui suit, jusqu'au no [6], manque dans *A*.

piissimus tutor, cenobiorum devotissimus structor; procerus corporis statura, elegans tocius corporis figura; in curia regali eminentissimus, consilio et prudentia subtilissimus; patrimoniis magne hereditatis affluentissimus, innumeroso pondere opulentissimus[1]. [7] Denique maximam partem Gallie jure hereditario possidens, accepit filiam Hugonis Zenonum comitis, nomine Bertam, in conjugem, specie admodum clarissimam et moribus egregiam. Rex quoque Francorum Karolus calvus alteram sororem, ea juniorem, Eloysam nomine sublimi conjugio sibi conjunxit.....

Les deux textes ne laissent pas de présenter d'assez notables différences. En général, la leçon de Korssendonck est abrégée, mais parfois (le morceau qu'on vient de lire en donne la preuve) elle offre des développements qui manquent dans *A*. Je suis porté à croire que ces développements sont dus à un remanieur du XIIIe ou du XIVe siècle, et je pense qu'en somme, le texte d'*A*, avec lequel s'accorde en tous points l'ancienne traduction, représente la rédaction originale de la *Vita*. Ce n'est pas, assurément, que le ms. de la Mazarine ne puisse servir çà et là à corriger le texte d'*A*, mais le plus souvent la vieille traduction fournit déjà la correction. Ainsi, au § 13, *fabrilia opera*, vaut certainement mieux que *fabrica o.* d'*A*, mais la traduction « les huevres de fevre » suggérait déjà cette leçon. Toutefois, je ne négligerai pas ce second ms. si jamais j'ai à réimprimer la *Vita*.

Le ms. de la Mazarine ne contient pas les §§ 249 à 256, qui ne se rencontrent que dans l'ancienne traduction. Il se termine ainsi (fol. cxcj) :

[244] Tandem, cognito rei eventu, reserat fores; [245] ipsam vero ecclesiam intrans projecit se ante venerabilis Berte tumbam, laudisonas referens odas, omnibusque receptam pandit sanitatem. [246] Fratres vero pre gaudio flentes *Te Deum laudamus* concrepant, referentes inde Deo clarisonas laudes qui facit mirabilia[2].

Explicit vita venerabilis Gyrardi de Rosillun et beate Berte conjugis ejus.

P. M.

---

1. Les mots *innum. p. op.* manquent dans *A*. J'avais remarqué cette lacune, ne trouvant pas dans le latin l'équivalent de ce passage de la traduction « ploins et refaiz de grant masse de richesses ».

2. Les §§ 247-8 manquent.

CORRECTIONS AU *LIVRE DE COURTOISIE*

(*Romania* XV, 199 et suiv.)

[MM. A. Mussafia et Emile Lévy ont bien voulu lire la plume à la main le *Facet* catalan, et noter, pour le plus grand profit de l'éditeur et des lecteurs de la *Romania*, les corrections qu'ils estiment devoir être faites au texte si corrompu de ce morceau. Plus tard, quand toutes les pièces catalanes du manuscrit de Carpentras auront été publiées, je me propose de revenir sur ces ingénieuses observations et d'en discuter quelques-unes. Pour le moment, il suffit de les reproduire telles qu'elles ont été adressées à la rédaction de la *Romania;* on a seulement cru convenable, pour éviter des longueurs, d'omettre les corrections de M. Lévy qui faisaient double emploi avec celles de M. Mussafia : ces corrections portent sur les vers 87, 88, 153, 663, 847, 848, 923 et 1158[1].]

Alf. Morel-Fatio.

---

1. [Puisqu'il est de nouveau question du ms. de Carpentras, je crois utile de faire part d'une découverte assez intéressante que j'ai faite récemment, concernant ce ms. Comme on sait, le ms. catalan de Carpentras est gravement mutilé. Non seulement il a perdu ses 99 premiers feuillets, puisqu'il commence actuellement au feuillet numéroté c, mais encore il y a une lacune de quarante feuillets après le fol. cxxxvj. On passe, en effet, du fol. cxxxvj au fol. clxxvj. Or, ayant eu tout récemment l'occasion, pendant une excursion de quelques jours en Provence, de voir ce ms., je reconnus immédiatement qu'il offrait exactement l'apparence du ms. Libri 111, actuellement en la possession de M. le comte d'Ashburnham, d'après lequel j'ai commencé à publier des nouvelles catalanes inédites (*Romania*, XIII, 264). Dans les deux mss., l'aspect du papier, souvent taché d'humidité, la forme de l'écriture, le nombre moyen des lignes ou des vers à la colonne, sont identiques. J'ai enfin mesuré le ms. de Carpentras et j'ai constaté qu'il a exactement les dimensions que j'ai indiquées, au début de l'article précité, pour le ms. Libri. Il n'y a donc aucune espèce de doute que ce dernier ms. a été découpé dans le ms. de Carpentras, dont la reliure, du reste, porte la trace de cette mutilation. On sait que Libri avait souvent recours à ce procédé. C'est donc, avec toute raison, que M. Delisle avait signalé le ms. Libri 111 comme un ms. volé, encore bien qu'il y ait lieu de renoncer à l'identification proposée avec un ms. de Marmoutier aujourd'hui en déficit, et qualifié sur un ancien inventaire de « chansons provençales vieilles », identification qui, du reste, n'avait point été présentée comme certaine (voy. *Rom.*, XIII, 265). — P.-M.]

INTRODUZIONE.

P. 196. — 689 *bontats* piuttosto che *nom.* dovrebbe dirsi *acc.* Nelle esclamazioni ricorre quasi sempre l'acc. e per giunta c'è il *veus*.

A 903 *cortes* non avrei aggiunto « nom. sing. » perchè quando pur fosse d'altro caso o numero la forma resta sempre la stessa; quindi bastava *cortes* : *mercés* (rég. sing.).

1647-8 *morts : storts* è a rigore un altro caso; giacchè qui non c'è in una delle parole un *-s* falso per amor di rima; l'*s* è falso in ambedue le voci. Direi lo stesso di 732 *luents*. Anche qui la rima consentirebbe la forma corretta *luent : verayament*.

P. 197. — 308-10 *cortes : es : leugers*. L'ultima parola non rima colle prime due. *Cortes : es* formano rima esatta, e non devono essere registrati; importante invece è 310-11 *leugers* : *moviments;* e precisamente questo non è registrato.

TESTO.

Al v. 12 il periodo incomincia colla particella atona *hi;* il che non m sembra lecito in catalano, come non è nelle altre lingue romanze del medio evo. Tolgo il punto fermo alla fine del v. 11 e lo pongo alla fine del v. 12. Le parole *d'ensenyament e corteria* potrebbero riferirsi nel medesimo tempo e a ciò che precede e a ciò che segue; stimo più ovvio mettere punto e virgola alla fine del v. 10. Avremo quindi :

Et qui estudiar i volra [1] hi apendra en cascun dia.
mantes causes hi atrobara [2]; Li clerga *ecc.*
d'ensenyament e corteria tuit ne apendran bon conseyll.

17. Forse *E s'instruhiran*.

55. L'editore supplisce una sillaba coll'inscrire *en=inde*. A rischio di parere troppo ostinato difensore della mia opinione in cosa di leggerissimo momento, ripeto quello che dissi nell' introduzione ai *Set savis*, § 77. : che, cioè, salvo un caso ben determinato [3], i nostri testi usano costantemente *ne*. Gli è perciò che anche al v. 401 *de moltes una ne legiras* io non ristabilirei la giusta misura del verso col sostituire *en* a *ne*, come fa l'editore, ma mutando *ne* nella forma asillabica *n* (quindi *unan*, o, per maggior chiarezza, *una-n, una'n*. E al v. 1459 *molt hom nes enfalagat*, leggo non *en es*, ma *ne es* col solito iato (cf. qui appresso al v. 663). E sempre per lo stesso motivo io vorrei vedere stampato non *qu'en* (208, 253), *l'en* (409), *t'en* (455), ma *quen, len, ten*.

---

1. Il cod. ha veramente *et qui studiar i volra*, che l'editore corresse come sopra; ma dopo vocale la prostesi dell' *e* non è indispensabile; si potrebbe quindi conservare la lezione del codice, ammettendo *studiar* qual voce trisillaba.

2. *hi a-* formano una sillaba; ma si potrebbe anche o cancellare l'*hi* o, meglio, leggere *trobara*.

3. P. es. 899 *vets vos en*.

69 E qui vol esser plazenter
a tot hom ayço deu aver :
ne vulles esser erguylos.

Molt hom [e] per bo e per pros
tostemps mostra cara rient.
E sies suau exament.

Il latino ha :

17 Ut placeat cunctis nullum decet esse superbum ;
Qui sic inflatur deserit omne bonum.
Sit placidus facie, sit mitis et ingeniosus.

È manifesto che *per* risponde al latino *deserit ;* e va quindi letto *pert.* Altrettanto chiaro mi sembra che il v. 72 si collega all' antecedente, non al seguente ; quindi punto e virgola dopo *erguylos*, punto fermo dopo *pros ;* e si cancelli il punto dopo *rient.* La sillaba mancante al v. 72 sarà *ne :* quindi *molt hom ne pert bo e pert pros*[1].

87 E con veura 2 que fassa fer
vullau disputar volenter,
si que no vages murmurant
ni mala cara demonstrant.

Ai primi due versi l'editore annota : « Je ne comprends pas ». Io leggo : *que fass' a fer | V. despener ;* il che corrisponde esattamente al latino :

25 Expendat... sine murmure, quando decebit.

La locuzione *fer a fer* « fare all' uopo, essere conveniente » ricorre anche al v. 526 *si no veya que fes a fer*, ove l'editore corresse *fes* in *fos.*

152. Si parla dei chierici, che devono diportarsi secondo che la loro condizione richiede :

cant la corona ay son dret
pus blanc par, fe queus deig,
axi tot prou clar sia,
car axis deu fer tota via

Al secondo verso l'editore annota : « lire *blanca ;* » probabilmente in servigio del metro ; ma poichè il latino ha

48 Pulchrior apparet qui sua jura tenet

preferirei conservare la lezione del codice, leggendo [*la*] *fe* (cf. 765) o : *que vos.* Rispetto al v. 154 l'editore si contenta di far osservare che il verso ha sei sillabe ; propongo : *enaxi tot prou clerge sia.*

---

1. Per avere un miglior parallelismo delle due proposizioni coordinate propongo : *e-n pert pros.* Volendoci discostare alquanto del codice, si potrebbe leggere altresì : *ne pert e bo e pros.*

2. Quanto alla forma dei due verbi è difficile decidersi in un testo, che nel medesino periodo passa continuamente dall' orazione diretta all' indiretta ed e converso. Abbiamo quindi o la 3ª sing. (*veurá* e *vulla ;* volendo conservare la *u* finale, s'avrebbe *vulla-u*, ove *u* nell' enclisi equivale a *o ;* il pronome neutro sarebbe qui usato in senso generale e quasi espletivo), o la 2ª sing. (*veuras* e *vulles*, il che impliqua troppo grande mutamento della lezione del codice), o la 2ª plur. (*veureu, vullau*).

223. Il mercante :

serch les terres covinents
per conptar ventura examents.

Il verbo *comptar* non mi pare convenire al significato, e direi che fosse sfuggito alla penna del copista, perchè contenuto ai vv. 220 e 226. C'è stata in catalano la locuzione *captar ventura* = it. *accattar ventura?*

L'editore dice che 230 non rima con 231, ma *disciplina : sia* è assonanza, ch'egli stesso registra a pag. 196 e 198. Dicasi lo stesso di 478-79 *sia : profira*, del pari citati a pag. 198.

241. Ognuno, anche se già avanzato negli anni, deve studiarsi d'imparare un mestiere;

car mes val mester qu'es per ver.

Non intendo; e leggo *esperver*. Ho una reminiscenza vaga d'aver letto in qualche luogo il proverbio : « meglio mestiere che sparviere » vale a dire : « meglio il lavoro che il passatenpo[1]. »

266 e no conseyll a nagun hom
(e) les greuges de vida perdom,
axi que per molt trabaylar
hom ne muyra senes duptar

Latino :

97 Non jubeo quemquam sic perdere gaudia vite
Quod nimio studio debeat ipse mori.

L'editore non fa qui veruna osservazione; ma a pag. 196 dice che *perdom* sta per *perdon*, corrispondente al lat. *perdonat* (che deve essere errore di stampa per *perdonet*). Può avere sbagliato il traduttore; ma che cosa mai volle egli dire? Più probabile è che abbia sbagliato un copista, leggendo *greuges* in luogo di *gauges* (cf. 273). Il verbo genera alcuna difficoltà; facile sarabbe ammettere la prima plurale; ma, poichè il soggiuntivo pare indispensabile, ci vorrebbe *perdam;* che s'abbia a leggere *perd'om ?*

372. Della meretrice è detto :

la vil femna no porta amor.
si hom no es larch donador,
metra son pens en tu net ama,
mas so del teu tot jorn te mama.

L'editore : « 374-5 vers corrompus. » Ed in vero il primo non s'entende bene[2], quanto al secondo, suppongo che significhi : « ma ti mugne[3] tutto

---

1. [Voir plus loin p. 114. — Réd.]
2. Il latino 139 :

Cui se supponit meretrix non prestat amorem,
Non amat id quod agit sed quod habere cupit

ci è qui di poco ajuto.
3. Veramente « poppa, allatta », usato nello stesso senso traslato che « mugne ».

il tuo. » La circollocuzione *so del teu* per *lo teu* ricorre altresi al v. 174; cf. 889 *tot so del meu* = *lo meu*, e al v. 1320 *del ço del vostre* = *del vostre*.

481 e mes que no li don la proferta.

Il verso è troppo lungo; non rima coll'antecedente (*dia*); e la sintassi non corre; leggasi *que no li don profira* o *que no don li profira* [1].

542 Maior desir a y 2 que desir
c'ab vos parlas sol una vets.

L'editore corregge il manifesto errore, leggendo *diguets*. Ma la forma del soggiuntivo è *diguats;* l'indicativo, se pur fosse ammissibile, sonerebbe *diets*. Ed anche dal lato del senso l'emendazione non mi pare sodisfacente; par che debba dire : « ha maggior desiderio che io (che altri) non possa dire » oppure « che voi non possiate imaginare » o alcunchè di simile. Ad interpretare, come fa l'editore : « desidera maggiormente che voi diciate ch'egli parli con voi, » il comparativo resta in aria.

600 Diu hom que mes val giny que forsa;
aquest sermo no vol l'escorza.

L'ed. : « 601. Je ne comprends pas. » Parmi indubbio che si debba leggere *non val escorsa*. Ma poichè e nel latino e nel catalano non si parla ancora di violenza, ma si continua a racommandare l'uso di artificii, suppongo che il v. 600 sia alla sua volta guasto e che si deba leggere *mes que giny val forsa;* ora un tal detto sembra all' autore non valer nulla.

L'innamorato mandi di nuovo la messaggera; 605 *no so trich*; loggo *se* o *sa*. L'*-o* di *no* diede occasione al lieve errore [3].

738 can vos riets, ploure deuria
tant es plazent vostra cuyndia
Encaraus dich yo mes, madona,
que si es nuvol, sis axora.

Confesso di non capire il complimento contenuto nel primo verso : « quando voi ridete, dovrebbe piovere. » All' editore in quella vece non è chiaro l'ultimo, ed egli chiede : « Vers corrompu? » Nel glossario *axorar* è spiegato « évaporer ». E mi par bene; « quando voi ridete, se il cielo è coperto di nuvole, queste si dissipano. » Ma come, ripeto, dice che il riso di lei dovrebbe recare la pioggia? Diremo adunque che *ploure* corrisponda *aplaure* e sia ripetizione di 736-7 *lo vostra... ris a tot hom play, tant es jolis?* Ma in vero è un'espressione ben fiacca il dire : « quando ridete, ciò dovrebbe piacere; tanto è piacente la grazia che vi adorna. »

---

1. Forse *que noy don li pr.*
2. Leggi *ay*, forma secondaria di *a* = *habet* (formatasi per analogia di *fai*), che ricorre anche altrove nel nostro testo. Ma quando pure *y* fosse = *ibi* col valore di « in lui », il metro esige che *a y* si stampi in una parola sola.
3. Se *trigar* fosse usato qual verbo attivo, si potrebbe supporre *nos o tric;* *-s* sarebbe latino etico.

846. La donna fa rimproveri all' amante :

Bon cavaller forets salvatge,
Que beyll parlar sots d'evantage,

e l'editore, non vedo bene perchè, vuol correggere *parlassetz*. *Parlar* sta per *parler*, come nel v. 1690 *parlara*, che l'editore senza più registra nel glossario alla voce *parler*, intendi dunque « siete un bell' e buon chiacchierone ». Quanto a *d'evantage* ricordo il toscano « parlatore vantaggioso ».

848. La donna dice all' amante importuno di lasciarla in pace colle sue chiacchiere, ed aggiunge :

Si acaptats, donar vos em
del pa ades com menjarem.

L'ed. : « Corr. *acaptam*. » Non comprendo il senso, che risulterebbe dall'accettare una tale lezione, laddove quella del testo mi par chiara, se si prenda *acaptar* = *captar* nel valore, che ha tuttodì in catalano, di « accattare, mendicare ». La donna dice in tono beffardo : « Colle tue lusinghe non otterrai amore; un tozzo di pane, se lo vuoi, puoi averlo. »

913 la y cant ab nines parlara ;
cf. 1319 la y cant testament volrets far.

Perchè *y* staccato da *la?* Il metro non consente che una sillaba; quindi *lay*, che sarà altra forma di *la* con *i* corrispondente al *-c* di *illac* o rappresenterà *illac ibi* con *y* enclitico[1]. Notevole l'unione d'un avverbio dimostrativo di luogo con avverbio relativo di tempo per indicare una relazione temporale.

923 e ella respondra poder.

L'ed. : « Lire *podra responder*. » La correzione è superflua ; cf. nei *Set savis* 815 *poder aure* = *pore aver ;* 1744 *nol veuria poder* = *nol poria veser ;* 2921 *pendra poder* = *pora pendre*, e la mia annotazione al primo passo.

1157. Stringi la mano alla fanciulla; chè si sentirà scaldare d'amore,

e no aura tan forts la pensa
con no le y trenc qui be s'o pensa.

Al v. 1158 l'editore chiede : « Sens? » Mi pare abbastanza chiaro ; basta leggere *c'on ;* « non avrà così forte (duro, restio) il pensiero che altri non lo fiacchi (rammollisca) ». Dopo *trenc* virgola; quello che segue è la solita *cheville :* « chi ben pensi, chi ponga mente, ecc. »

---

1. Poichè sono in sul parlare dell'*y*, che, appoggiandosi alla voce precedente, forma con essa una sillaba sola, noterò che l'editore talvolta riunisce le due voci (p. es *noy* 411, ma al v. 1105 *no y*), più spesso però le separa (il codice molto probabilmente le riunisce). Così nei molti passi in cui *y* tien dietro a *lo*, che in questo caso si muta facilmente in *le ;* così p. es. 914 *car cescuna le y retreura ;* meglio *ley* (cf. 1432, 1536).

1447 Fembra blancha es [be] tenyida [341]
de groguea, senes falia,
semblant es aço, per cert creses,
50 d'una flor c'a nom mereveyles,
c'aytantes hores con al dia
d'aytantes colors se canbia;
per lo matin la veuras groga,
fembra blanca e puys roge.
55 Fembra blanca tostemps es freda...

A tutti questi versi risponde nel latino :

Candida si fuerit, pallor suus inficit illam,
Frigida corda gerens.

Si potrebbe per avventura supporre che la corrispondenza col latino incominci appena al verso 1455, senonchè *tenyida de groguea* pare riferirsi a *pallor inficit illam*. Dico « pare »; giacchè è pur sempre possibile che 1447-54 sieno un' aggiunta del parafrasatore o traduzione di un passo contenuto in altro codice latino; in questo caso *blanca* del v. 1447 sarebbe erroneo. Erroneo in ogni caso direi il *fembra blanca* o almeno la voce *fembra* del v. 1454; il senso esige assolutamente : « la mattina la trovi gialla (pallida?), più tardi bianca » (se già non s'abbia a sostituere alcun altro colore) « e finalmente rossa ».

1473. La donna nera è insaziabile (*ceyll qui liu fa tot lo crema*) :

no volria l'anca lavar
ne les cuxes debetegar;
e con l'om s'en vol levar,
ela l'estreny.

L'edit. in una nota chiede « *debetegar*, lire *denetegar*? » [1] Ed a tale congettura lo conduce molto probabilmente la voce *lavar*. Ma a me non pare che la pulizia ci entri in una materia così poco pulita. Per me *lavar* è la nota variante fonetica di *levar* e leggo :

no volria l'anca levar
ne les cuxes de betegar.

Resta a dire che cosa significhi *betegar*. Propongo la seguente spiegazione. La *g* sta per *j*, et *j* per *y*, quindi *beteyar* = *batayar* = *bataylar* = (cf. nel dizionario dell' Esteve *betay* v. ant. = lat. *bellator*). La « *battaglia* d'amore » è un traslato comune a tutte le lingue [2].

1724. Le donne buone si dovrebbero quasi adorare :

e deuria fer mereveylles
e virtuts deu senyor per elles

L'editore chiede al v. '25 : « Sens? » Mi sembra chiarissimo, purchè si stampi *Deu*.

1732. L'autore prega le donne buone che non prendano a male ciò che egli ha detto delle cattive ed impudiche :

---

1. Nel glossario egli si contenta d'un simplice punto d'interrogazione.
2. Altra congettura sarebbe che si tratti di *batt-uere* col suffisso *-icare*, che in catalano è rappresentato da *-ejar* ed *-egar*.

elles torben vostres marits, car prous dona nos pot [e]star,
don vostre hostal es derrenclits, cant veu son alberch destorbar,
e molta dona colpejada que no reprena son marit.
1735 e farida e ben cast[ig]ada,

Nel glossario l'editore sembra dubitare della correzione al v. 1735, giacchè egli qui registra : « *castat*. Faute pour *castigat ?* » Ne dubito anch'io e per l'avverbio *ben* (che verrebbe ad avere il significato di « molto ») e perchè non mi persuade l'uso di *castigar*, che veramente significa « punire per una colpa commessa ». Ora la donna, che difende l'onore della propria casa, non commette colpa veruna. Propongo di leggere :

e molta dona ben castada
e farida e colpejada 1.

Spiego *ben castada* = « di onesta condizione, di buona famiglia » ; cf. l'aggettivo *castis* = lat. *nobili genere ortus*.

GLOSSARIO.

CARVENIR 1208, « pour *carvendre*. » L'interpretazione è così laconica, che non s'intende bene se l'editore voglia dire che *venir* sia altra forma di *vendre* o solo che il significato delle due voci sia eguale. Io non vedo il motivo di ricordare *vendre ;* piutosto è da notare che *venir* (a dirla col dizionario dell' Esteve) significa *tali* (*tanto*) *pretio esse* (*stare*), come nel franc. *revenir* (*cela vous reviendra à dix francs*) e nel tedesco *zu stehen kommen*. Nel passo del nostro testo la donna dice al giovine che non torni a far lo stesso, *e si no fa* (vale a dire : « se non ubbidisce ») *queu comprara e carvenir li o fara*. Meglio sarebbe, mi pare, stampare in due parole : *car venir*.

EXARNIT 855, « pour *escarnit*. » Alla donna, che si schermisce, *respona lo macip e estia be exarnit*. Direi piuttosto che valga « avveduto, pieno di discernimento » ; prov. *eissernit*.

FIT EN FIT (DE) : 394 *cant te volras anamorar de la nina e enflamar gardar la as de fit en fit*. L'edit. traduce « face à face » ; ma la locuzione catalana, corrispondente alla spagnuola *de hito en hito*, dice di più : « devi guardarla fisso » (lat. *defixo, intento obtutu*).

PIMENT ; l'editore si limita a citare i tre passi : « 565, 773, 962 ? » ; nè è chiaro se il punto interrogativo si riferisca solo all' ultimo o a tutti e tre. Ora precisamente l'ultimo è chiarissimo : *Salut lo vi que vos bevets e lo piment*, « vino preparato con mele e spezie. » Al v. 773 (« non cessero mai d'amarvi ; *si sofaria pena e turment, tot me seria bel piment* »), possiamo ammettere lo stesso significato : « per voi anche i tormenti mi riuscirebbero come una bibita saporita. » Notevole all' incontro il primo passo ; 565 : « se per avventura la

1. Il verbo *es* dinanzi a *e farida* si deve supplire togliendolo dalla proposizione antecedente. O dobbiamo leggere *es farida* ?

donna in sulle prime rispondesse aspramente, *noy donets res*, *tot es piment*. » Che s'abbia qui il significato etimologico di *pigmentum?* come chi dicesse « un colore, un' intonaco, tanto da celare il vero sentimento ».

REPTIR 1323 « pour *reptar* ». Poichè il passaggio dalla prima alla quarta conjugazione latina è poco verisimile, mi permetto di richiamare l'attenzione sul modo, con cui io nel glossario dei *Set savis* spiegai questa voce : dal tema *rept* + suff. lat. *-arium*.

SOVINENT 64 « soudain. » Poichè *sovin* significa « sovente, spesso », direi che *lo sovinent sermo* e il *molt parlar*, di cui parla Salomone, significhino lo stesso.

A. MUSSAFIA.

V. 92. Je ne crois pas que l'article puisse être supprimé ici ; il faudrait donc écrire *playal*. Pourtant, avec ou sans article, la phrase ne me semble pas donner un sens bien satisfaisant. Le texte latin ayant *ne sua dampna fleat*, je proposerais de lire : *perque no playal despener ; playal = planyal*.

V. 109. *Sia gitada* ; corr. *sia girada* = lat. *vertatur*.

V. 131. Mettre une virgule au lieu du point.

V. 138. J'écrirais : *E cant es de salut doctrina; doctrina de salut* = lat. *doctrina salubris*.

V. 139. Ecrire *d'ependre = d'aprendre*, au lieu de *de pendre*.

V. 167. Il n'est pas nécessaire de changer le *demans* du ms. en *deman; demans* est la 2e pers. du prés. du subj., comme *sies* au vers 166.

V. 194. Je ne comprends pas la signification de ce vers, peut-être pourrait-on corriger : *sit parties de assi* « si tu partais d'ici », c'est-à-dire « si tu mourais ». Je suis conduit à faire cette hypothèse par le texte latin qui, dans un tout autre contexte, il est vrai, porte : *si caret ipse patre*.

V. 217. Effacer le point à la fin du vers.

V. 227. *Digan*. Corr. *diran*.

V. 234. Ecrire *en florida*, « en floraison. »

V. 239. J'écrirais : *Ni dir : con aprendria ara ?* « ni dire : comment apprendrais-je maintenant ? »

V. 241. Ecrire : *Car mes val mester qu'esperver*. Il y a là un proverbe, dont Le Roux de Lincy, *Le livre des proverbes français*, I, 176, cite la forme française : *Miex vaut petit mestiers que ne fait esperviers* [1].

V. 245. Corr. *da* au lieu de *de* et *Ne* au lieu de *No* au vers suivant ? *Da vida et pensament* équivaudrait alors au lat. *hominem format*.

---

1. [Le même proverbe se retrouve ailleurs encore, et notamment en deux autres endroits de l'ouvrage de Le Roux de Lincy : dans le recueil anglo-normand publié en appendice d'après le ms. 450 de Corp. Chr. coll. Cambridge : *Meuz vaut mester que espervier* (Le Roux de Lincy II, 478), et d'après un recueil écrit au XVe siècle, mais composé plus anciennement, sous une forme altérée : « *Mieux vaut mestier que chevrier* (II, 348). — P. M.]

V. 250. Corr. *Que vulla saber* = lat. *quod scire velit.*

V. 253-4. Le texte latin étant : *Quod natura negat dicere nemo potest*, je proposerais de corrriger : *E so que nega la natura D'ependre nuyl home no s'atura.*

V. 270. *Refrenar.* Corr. *refrescar.* Cf. le vers 100 du texte latin.

V. 322. Mettre une virgule au lieu du point et un point au lieu du point et virgule à la fin du vers suivant.

V. 324. Mettre une virgule à la fin du vers.

V. 329. Mettre un point au lieu de la virgule.

C'est le vers suivant qui correspond au vers 123 du texte latin, et non le vers 332 qui correspond au vers latin 124.

V. 374-5. Ces deux vers correspondent au vers latin 140. *Non amat id quod agit, sed quod habere cupit.* Je proposerais donc, en laissant le vers 375 intact, de lire . *Non metra en tu son pens ne t'ama, Mas so del teu tot jorn te mama ; metra en* ne comptant que pour deux syllabes par synalephe. Le sens serait : « Elle ne mettra sa pensée en toi ni elle ne t'aime, mais elle te suce toujours le tien. » Mais peut-être est-il permis de garder aussi le vers 374, tel qu'il est dans le ms.

V. 500. Corr. *que vos*, pour donner au vers le nombre juste de syllabes.

V. 520. Corr. *partria ?*

V. 542. Je ne comprend pas *diguetz*, et je propose de lire *no crets* : « il a plus grand désir que vous ne croyez. »

V. 557. Je ne crois pas que la correction proposée en note soit acceptable, parce que *per tal que* se trouve toujours avec le subjonctif et dans la signification « ainsi que ». On pourrait corriger : *A vos, per que se fie ab mi.*

V. 573. Il manque une syllabe à ce vers. Corr. *deu* [*ell*] *mays.*

V. 594. Je corrigerais *Que* pour *Qui* et je prendrais *parla* au vers suivant = *parle* à cause du latin *immo laboret... loquatur ei.*

V. 610-11. Si l'on écrit :

Voluntat mala ha vensiment,
Amor trencals pits verament,

les deux vers ont la juste mesure et rendent plus exactement le latin : *Improbitas vincit, pectora frangit amor.*

V. 631. Trop court d'une syllabe. Corr. *sab* [*ben*] *tota ?*

V. 634. Corr. *E la vets*, « et (quand) vous la voyez ? »

V. 699. *Mestayll* « mescla de blat » (Gloss.) ne donne pas de sens. Je propose de lire : *No fo anch mes vist tan beyll tayll.*

V. 412 *valia.* Corr. *valria.*

V. 454. Je mettrais une virgule à la fin de ce vers et un point à la fin du vers 456 que, du reste, je ne comprends pas.

V. 472. Corr. *sapge*, c'est-à-dire la messagère.

V. 708. *Garirets* n'étant pas le futur, mais = *garirats*, la correction de M. Morel-Fatio ne me semble pas admissible. Corr. *Pecadors garirets de mal.*

V. 836. Ce vers aurait mérité une explication. Le sens semble être : Allez à ceux qui vous en sauront gré. Mais *saber* a-t-il jamais cette signification ?

V. 899. Corr. *amar vos he.*

V. 920. *O* n'a ici aucun sens. Corr. *Cert?*

V. 965 Lire *totament* au lieu de *testament.* Cf. glossaire, p. 223.

V. 968. Je mettrais un point à la fin de ce vers et je corrigerais *vaylam* pour *valent* au vers suivant.

V. 1018. Mettre une virgule après *covinent.*

V. 1064. Corr. *Que* pour *Quet.*

V. 1080. Mettre une virgule après *presada.*

V. 1167. Effacer la virgule après *costats.*

V. 1235. Trop long d'une syllabe. Corr. *tremblar* au lieu de *tremolar?*

V. 1290. La leçon du ms. est bonne, seulement il faut écrire : *mal'anch* = *mala anch;* cf. *bona fos nada.*

V. 1361. Corr. *Que cant lo hoen del fet vanar.*

V. 1416. Il résulte du latin, *tacta semel* (v. 328), que ce vers doit être uni au vers précédent. Je mettrais donc une virgule au lieu du point au vers 1414 et un point et virgule au lieu de la virgule au vers 1415.

V. 1422. *Coena.* Le ms. porte peut-être *cotna*, comme M. Morel-Fatio remarque au glossaire, p. 222. Il faut, en effet, lire *cotna* = *conna*, « la pell de la cansalada. Per semblansa's diu també aixi la pell ó crosta dura de altras cosas » (Labernia).

V. 1445. Le texte latin ayant *Nec* (v. 340), j'écrirais *Ne* au lieu de *No.*

V, 1446. Ecrire *per a.*

V. 1473. Je ne partage pas l'opinion de M. Morel-Fatio qui prend *lavar* = laver et propose, en conséquence, de lire au vers suivant *denetegar* au lieu de *debetegar.* Je crois que *lavar* est = *levar* et *debetegar* = *debategar.* Je trouve le verbe simple *batega* dans le dictionnaire d'Azais, dans le sens de trembler frissonner, palpiter; Labernia a « *batega*, bátrer, colpejar ».

V. 1492. Je ne crois pas que l'omission de l'article soit admissible et je corrigerais : *Tart li bull la sanc ses falia.*

V. 1527. Le texte latin ayant au vers 364 *praeterea*, je crois que le *part asso* du texte catalan doit être gardé. On pourrait alors ajouter [*pens*] au lieu de [*e*] introduit par M. Morel-Fatio.

V. 1534. Mettre une virgule au lieu du point.

V. 1546. *Bulafagues;* le glossaire p. 221 a *bufalagues;* comment a le ms.[1]?

V. 1548. Peut-être *seny de gryls?* Cf. v. 972 où le ms. porte *yrat* au lieu de *grat.*

V. 1558. Mettre un point au lieu de la virgule.

V. 1559. Ecrire *Tot'es.*

V. 1690. Corr. *Parlera.*

V. 1711. Effacer la virgule.

---

1. *Bulafagues* est une faute d'impression pour *bufalagues.* — A. M.-F.

GLOSSAIRE.

ABALTIR. Je ne connais pas plus que M. Morel-Fatio la signification de ce verbe, mais je serais incliné à regarder cette forme comme une faute du copiste. Peut-être y avait-il à l'origine *asaltir* = *asaltar*, prov. *azautar?* Cf. *altiment* au vers 505.

AXEQUAR, élever. Ce n'est qu'au vers 381 que le verbe peut avoir cette signification, elle ne suffit pas au vers 1639 : *la mar certes s'axecara.* Ici *axequar* est = tarir, devenir sec, « exsiccare » ; cf. Guylem de Cerveira 1103 *b* (*Romania*, XV, 104) : *en axecon li riu.* Mais quelle est l'étymologie de *axequar* = élever?

ENDENYOS me semble signifier plutôt « irritable, colérique » que « dédaigneux ». *Endeyn*, colère, est noté par M. Morel-Fatio. *Romania*, X, 280.

ESTIERS me semble plutôt signifier « en outre » que « pour l'extérieur, pour l'apparence ». Cf. *Revue des langues romanes*, XXXI, 76, n. 2.

EXARNIT n'est pas = *escarnit*, mais = *exernit.*

PIMENT. Dans deux des trois passages cités, aux vers 763 et 962, le mot a la signification ordinaire, piment, boisson très douce composée de miel et d'épices. Au vers 762 c'est vraiment la boisson : *Salut lo vi tot axament Que vos bevets e lo piment.* Au vers 773 *piment* est employé pour désigner quelque chose de très doux : *Si sofaria pena e turment, Tot me seria bel piment;* c'est la pensée si fréquente dans toute poésie amoureuse : souffrir pour la dame aimée est un bonheur pour l'amant. Est-ce au même sens qu'il faut prendre *piment* au vers 565? Si la jeune fille fait au commencement une réponse dure il ne faut pas y faire attention (ou il ne faut rien craindre), [car en vérité] elle est toute douce? Mais les mots « car en vérité » ne se trouvent pas dans le texte.

TRAGITADOR est « charlatan, bateleur ». Cf. Raynouard, *Lex. Rom.*, III, 471.

E. Levy.

COMPTES RENDUS

Poème moral. Altfranzœsisches Gedicht aus den ersten Jahren des XIII Jahrhunderts nach allen bekannten Handschriften zum ersten Male vollstændig herausgegeben von Wilhelm Cloetta. Erlangen, Deichert 1886. In-8°, 268 pages. Extrait des *Romanische Forschungen*, publiées par Karl Vollmœller (t. III, 1er fasc.).

Le *Poème Moral* a été découvert par M. P. Meyer, qui, après l'avoir analysé dans son troisième *Rapport* (1868), en a publié un long fragment dans son *Rec. d'anc. textes*. Aujourd'hui l'œuvre entière est mise au jour par les soins d'un élève de M. Paris, qui la dédie à son maître, et elle confirme en tous points le jugement favorable du savant français qui l'a signalée pour la première fois. Ecrite en strophes monorimes de cinq vers alexandrins, elle renferme un enseignement de la morale à l'usage et à la portée des simples lettrés. C'est la causerie facile et abondante d'un homme dont l'expérience, semble-t-il, est déjà longue, et qui a pris à cœur de faire fructifier ce qu'il a éprouvé lui-même et retenu. Les vies de sainte Thaïs et de saint Moïse l'Ethiopien sont intercalées dans son récit qu'elles confirment et dont elles varient agréablement la trame. Quant à la personnalité du poète, elle ne se détache assez nettement qu'au point de vue artistique, et on serait fort empêché de tracer sa biographie d'après ses propres aveux. Lorsqu'on a reconnu, avec M. Meyer, qu'il est question d'avoués et d'échevins dans l'œuvre et que, à l'aide d'une allusion littéraire, on a fixé approximativement l'époque de sa composition, qui est le premier quart du XIIIe siècle, il n'y a plus que l'étude de sa langue qui puisse nous conduire à une connaissance un peu plus précise du milieu dans lequel l'auteur a vécu.

Le meilleur ms., *A* (*Canonici Misc. 74*, de la Bodléienne) appartient au dialecte wallon ; il a été compilé par trois scribes, dont le premier a écrit tout ce que renferment les 86 premiers feuillets, c'est-à-dire un *saint Alexis*, le *Poème Moral* et la *Vie de sainte Juliane*. Le deuxième scribe a poursuivi la tâche jusqu'au f° 120 v°, copiant les vies de *sainte Euphrosyne* et de *sainte Marie l'Egyptienne;* le troisième a transcrit le contenu de la fin du volume, la *Vie de saint Andrier l'apostle* et le *Ver del Juïse*.

M. Cloetta ne paraît pas s'être préoccupé de la question de savoir si les habitudes orthographiques de ces trois scribes permettaient d'établir entre eux une distinction sensible. Il est pourtant certain que le deuxième était d'une autre région que ses collègues. Ainsi il affectionne *-ia* = -ellum, qui est étranger au *P. Moral* et propre à l'ouest du domaine wallon. Dans les fragments connus de *sainte Euphrosyne*, je relève *biaté* (P. Meyer, *Recueil*, v. 73), *bias* (*id.* 82); cf. *cias* dans les *Rapports* (p. 205). Il ne connaît guère ȝ = ç fr., dont je n'ai trouvé chez lui qu'un ex. : *Panuzes*, à côté de *Panutius* (*Recueil*, v. 95). Peut-être faut-il encore citer des formes comme *tal*, qui n'a pas échappé à M. C., et *cumunal* (*Rapp.*, p. 203) qu'il néglige. Quant à *lete*, nous en reparlerons. Le troisième scribe se rapproche beaucoup du premier; il use de la graphie ȝ et il préfère *eal* à *ial* pour ellum. Dans le *Ver del Jüise*, on a *casteaȝ*, *chasteaȝ*, *aneaȝ*, *manteaȝ*, etc. Peut-être encore y a-t-il lieu de rapprocher les formes *fugure* (*Vie de sainte Juliane*, 377 ; cf. R. de Clari, éd. Hopf, 71, 19) et *chastuer* (*Alexis*, 962 Var.) de *foluet* (*Vie de saint Andrier* dans les *Rapp.*, p. 205).

Les autres ms., au nombre de sept, n'ont pas le même intérêt philologique. M. C. s'est efforcé d'en donner une idée aussi exacte que possible, soit dans la description qu'il en a faite, soit dans les notes dont il a enrichi son texte; je signalerai particulièrement celles de 157 *a* et de 293 *b*. Le seul reproche que l'on puisse lui adresser est de se contenter, un peu à la façon de M. de Feilitzen [1], de caractères qui ne suffisent pas à établir la provenance locale de ces mss. Ainsi (p. 14) *seivent* n'est nullement propre au wallon. Je le retrouve dans la *Vie de saint Jean Bouche-d'Or* (697), dans l'anglo-normand de frère Angier (*Vie de saint Grég.*, 505), etc. Le sing. *seit* est partout. Il en est de même de *puent* = *pueent*, et quant à *iee : ie* (p 15) et à la forme *boin* (p. 19), il serait temps de ne plus y voir des traits caractéristiques pour telle ou telle région du Nord de la France. Reste la confusion de *ainc* et *ainz*, que M. C. désigne comme un des « picardische Mittelglieder » du ms. *E ;* j'en ai relevé trois ex. dans le seul fragment connu de la *Vie de sainte Euphrosyne* (Meyer, *Rec.* vv. 23, 42, 113).

Chacun sait, depuis l'intéressante communication de M. van Hamel [2], qu'aux huit mss. que M. C. énumère, il faut ajouter celui de La Haye, probablement apparenté de très près avec *G*, de sorte que sa découverte ne semble pas devoir ébranler la classification, longuement motivée, de l'éditeur. Il résulte de cette classification que le ms. *A* occupe une place à part et forme à lui seul une famille, offrant des leçons plus anciennes, donc meilleures, que tous les autres réunis. Il a, en outre, l'avantage de posséder le texte entier,

---

1. Cf. *Literaturblatt f. G. u. R. Ph.*, 1884, col. 68, et *Romania*, XIV p. 148.
2. *Romania*, XIV, 130.

tandis que les autres mss. ne nous en ont conservé qu'une partie, la *Vie de sainte Thaïs*, à l'exception de *F* (Arsenal 3516), qui contient toute la première *Distinctio*, soit un total de 426 strophes sur 580, et de *H*, qui est une sorte de « Pot-pourri », dans lequel la même vie de sainte est défigurée à plaisir.

En général, les déductions de M. C. semblent plausibles et même concluantes. Il admet que *A* étant isolé, *B C D E F* constituent la famille β, dont *G* se distingue dans plusieurs cas, notamment en des cas fautifs. Comme *B* se sépare en plusieurs endroits des autres membres de β, M. C. suppose une sous-famille *y*, qui serait indépendante de ce *B* et qui possèderait, à travers deux intermédiaires perdus, *G* comme représentant d'une branche à part. Toutefois, la présence de *G* dans ce groupe soulève une difficulté que l'examen du ms. de La Haye aiderait peut-être à résoudre. Dans le ms. désigné par cette lettre, figurent deux fois les strophes 168 b à 202 b. Ces deux copies, M. C. croit pouvoir les rapporter à deux modèles différents, dont l'un appartient à la famille β et dont l'autre se rapproche de *A* « en raison de deux fautes qui lui sont communes avec celui-ci » (p. 26). M. C. ajoute : « Je désigne la partie de *G* qui coïncide avec *A*... par Γ ». Mais quelles sont ces deux fautes, dont on ne peut méconnaître l'importance ? Evidemment, ce sont 216 b, ou *A* et *G* ont *sa fame et ses* (*les*) *enfanz* pour *s. f. et l'escrivain*, et 331 b, où les deux mss., quoique d'un contexte assez différent, ont *vit* pour *muert* de la famille β. Or ni l'un ni l'autre de ces passages n'est compris dans la partie du ms. qui est transcrite deux fois. Je ne puis donc m'expliquer pourquoi M. C. (pp. 26, 34) parle de ces fautes communes de Γ et de *A*, car, ou bien Γ désigne le modèle de la seule partie copiée une deuxième fois, donc du petit nombre de strophes précitées, et alors il ne renferme pas les fautes en question, ou bien il désigne le modèle de la première de ces copies, donc de G^1, et alors sa description ne correspond plus à ce qu'en dit M. C. dans la suite. En réalité, M. C. a énuméré un certain nombre de traits identiques de *A* et de *G*, presque tous en dehors du passage litigieux ; je ne vois que 171 a, 176 c, 177 b, c qui lui appartiennent.

Ces préliminaires occupent environ quarante pages. M. C. en réserve le double à l'examen détaillé de la langue de l'œuvre, tandis qu'il n'en consacre que cinq à l'étude de son dialecte. Il y a là, me semble-t-il, un manque absolu de proportion, d'autant plus qu'une grande partie de ces quatre-vingts pages est remplie de discussions de pure théorie, qui n'ont avec le texte qu'un rapport éloigné. Elève de M. Paris, M. C. s'est souvenu des leçons excellentes de ce savant, et il n'a perdu aucune occasion de les exposer à nouveau, en toute loyauté d'ailleurs, car il se plaît à rappeler au début, en termes touchants, ce qu'il doit à ses professeurs français. Il nous paraît qu'il aurait fait plus sagement, en se bornant à l'examen des difficultés que soulève son texte ; pouvait-il être plus agréable à ses maîtres qu'en leur démontrant, par des vues extrêmement personnelles, à quel point il avait mis à profit leur enseignement ? Quoi qu'il en soit, il a laissé en suspens la question de dialecte, car, s'il est établi d'ores et déjà que le ms. *A* est wallon, il en résulte tout au plus

que l'original appartient au Nord-Est de la France, il n'en ressort pas une détermination précise du lieu de provenance du *Poème Moral*. C'est cette détermination que nous aurons en vue dans ce qui suit.

Le wallon, comme tout dialecte, est reconnaissable à un certain nombre de traits qui, pris individuellement, ne lui sont pas propres, mais qui, groupés à un moment précis de la durée historique, ne se retrouvent pas ailleurs en même temps. Ces traits[1] sont *ei* = *a* tonique, la prédilection pour *a* protonique et quelquefois pour *o* (*saeal*, *sanior*, *astoit*; *donier*, *promier*), un traitement de *c* (*a*) et de *c* (*e*, *i*) ou de *tj* analogue à celui de l'Ile-de-France, la chute de l'*l* devant une consonne, la graphie *lh* = *l* mouillée, la conservation tardive de *t* final et de *w* = *w* germanique, etc. Je réserve à dessein ce qui concerne *ĕ* + *j* et *ŏ* + *j*. La flexion est caractérisée par l'emploi de *li*, *le* = *la*, par les formes d'impf. en *-eve* et de parfaits en *-ont*, en *-arent* et en *-iu*, ces derniers étudiés jadis d'une façon si magistrale par M. Suchier.

Qui ne sent à quelles incertitudes l'on est exposé à se heurter ici? M. C. se tire aisément d'affaire en examinant la seule question de *ĕ* + *j* et de *ŏ* + *j* d'une manière assez approfondie. Il n'arrive d'ailleurs à aucune solution; c'était inévitable en procédant comme il l'a fait. Il fallait tout d'abord tracer des limites chronologiques et topographiques, précaution sans laquelle on ne pourra jamais déterminer la provenance d'un texte à l'aide des seuls outils de la philologie. Le wallon — ce mot pris dans le sens conventionnel que toute notion de *dialecte* implique — figure à peu près un triangle dont le sommet viendrait poindre au nord de Liège, tandis que sa base s'allongerait sur la frontière politique de la Belgique et de la France, à peu près aux confins septentrionaux des vieilles provinces de Lorraine et de Champagne. L'un des côtés est dessiné par la limite de langue germanique, l'autre est plus difficile à déterminer exactement. On remonte la Meuse jusqu'à Namur et la Sambre jusqu'aux environs de Charleroi; puis, par suite d'une déviation légère, le triangle, vers sa base, se trouve un peu ébréché. Tout ce côté ressemble au littoral tourmenté de certaines mers. Tel village possède *tch* et *ç* wallons, tel autre *k* et *tch* picards; tel autre encore n'a pas les deux caractères à la fois ou ne les a qu'imparfaitement. Il faut attendre des études plus précises et plus développées pour se prononcer sur chaque point. Qu'il me suffise d'avoir établi ces divisions générales et d'en indiquer d'autres sous le rapport du temps. Tous les phénomènes énumérés plus haut sont loin d'avoir été simultanés; ils ont apparu successivement et sous des influences multiples. — L'analogie en est une, et la proximité d'un dialecte très cultivé, le picard, en est une autre. M. Behrens a déjà relevé la progression des formes atones *le* = *la* au cas régime, dans le pays de Liège, à mesure qu'on se rapproche du

1. Cf. Suchier dans la *Z. f. R. Ph.* II, 275, et Behrens *Unorganisch Lauwertretung*, etc., p. 37.

XVe siècle[1]; il aurait pu faire la même observation pour la diphthongaison de *ĕ* entravé, dont il exagère la fréquence dans l'ancien dialecte du pays. Ces phénomènes ont gagné de proche en proche. Dans d'autres cas, du XIIIe au XIXe siècle, on constate une complète immobilité : -e l l u m a donné-*ia(l)* en picard et *ea(l)* plus à l'est; *-ial* est régulier et n'a cessé de l'être dans les régions limitrophes de la Belgique à l'ouest, dans le Hainaut, la province de Namur presque entière et l'arrondissement de Huy dans celle de Liège. Au XIIIe siècle déjà, le cartulaire de Namur[2] nous offre des exemples comme *rapial, chastial* (18), *chastial* (40), *novial* (48) etc.; les pièces du Val Notre-Dame (Archives provinciales de Liège) donnent pour Huy *cias* (1252); *chias, consial, saias* (1261); *Biafort, Cystiauz* (1268); *iauz, spiate* (id.); *-ia(l)* est donc wallon, au même titre que *ea(l)*, et l'a toujours été. En revanche *-eve* = - a b a m n'apparaît qu'assez tard dans les chartes, et il ne semble pas d'abord destiné à faire la brillante fortune que nos modernes patois lui ont assurée, en l'étendant à toutes les conjugaisons. Il en est de même de-*ont* a la 3 pl. parf. qui vient du Sud et qui a poussé des racines jusqu'à la frontière la plus septentrionale[3]. Si le wallon possède *ea(l)* et *ia(l)*, rien ne s'oppose à ce qu'il connaisse deux traitements de *ĕ* + *j* et de *o* + *j*. A Liège, semble-t-il, *ĕ* + *j* a fait *i* et *ŏ* + *j*, *ui*. Je citerai seulement les formes du patois *siɣ, diɣ, mesti, ètir*, (*mī* = m ĕ l i u s est moins sûr); *nüt, ūt, vū* et le fém. *vūd'*, *cür* = c o r i u m et c o q u e r e, etc. L'autre formation (*ei*; *oi*) est trahie par des vocables du dialecte populaire comme *dimèy', mèy'nüt'* = minuit; *lé* = l e c t u m et l e g e r e, *pé* = *p ĕ j u s, etc.; par *ōl'*, peut-être aussi par *fuy'* et par *ūy* = o c u l u m et h o d i e, etc. M. C. ne peut se résigner à enregistrer les formes *oi* et *anoie*, parce qu'elles contrarient ses vues sur *ŏ* + *j*. Il y revient à plusieurs reprises[4] et explique la dernière par l'analogie de *anoiomes*, etc. Mais le wallon ne

1. *Unorg. Lautv.*, p. 37.

2. J'utilise le cartulaire édité par ordre du Conseil provincial (Namur, Wesmael — Charlier, 1871-76). Les documents que renferment les *Monuments* du baron de Reiffenberg ne méritent presque aucune confiance; il est à regretter que de bonnes dissertations allemandes perdent beaucoup de leur valeur, parce que leurs auteurs ont mis à contribution cet ouvrage, les chartes liégeoises annexées à l'édition de J. Van Heelu, etc. Ainsi, M. Jenrich (*Die Mundart des Münchener Brut*, Diss. Halle, 1881) énumère (p. 30) une série de cartulaires namurois qui ne renferment aucune pièce probante; sur plus de quarante pièces du seul chartrier qu'il utilise, j'en ai compté cinq qui offraient quelques garanties; en revanche, il a négligé les nos LX et LXXVII de la collection Reiffenberg, qui sont certainement namurois.

3. M. Hentschke (*Zs. f. R. Ph.* VIII, 122) a étudié cette formation qu'il croit, à tort, propre à la Lorraine Son explication repose sur l'analogie des formes de parfait en *-ait* = - a v i t avec *ait* dialectal = h a b e t, ce qui est inadmissible pour le wallon, qui dit *d'ja, t'a, il a*, et non *il ait*. J'ai retrouvé des ex. de *-ont* dans une ch. de Nivelle (près Visé), que renferme le cartulaire du Val-Dieu (Bibl. Nat., f. lat. 9302, no 359) : la 3 plur. *enseugnont* et les 1 plur. *alons, contons*, dont l'existence a été déjà constatée à Liège (*Romania*, XV, 132).

4. Pages 39, 58, 75.

manque pas d'autres exemples, qui ne se prêtent pas à une telle interprétation, *ōl, föy', höy', dispō* = depuis, etc. Il faut user de logique. M. C. a sacrifié deux traits incontestables du wallon au désir de conserver au dialecte de son texte sa physionomie littéraire; il est certain, les chartes l'attestent, qu'on a toujours dit dans le pays de Liège *warde(i)r, warnir, wèrir*, etc., et non *garde(i)r, garir...*; il n'est pas moins sûr que *s* sourde (+ cons) y a toujours persisté [1]. Ces deux traits manquent au *P. Moral*, et M. C. a renoncé à les rétablir. Eh bien, les mêmes raisons, qui l'ont déterminé à se conduire ici en éditeur fort

---

1. La suppression de *s* (+ cons) dans un grand nombre de formes du texte, soulève une question délicate dont l'examen a déjà été fait ici par M. Paris, mais sur laquelle j'ai quelques mots à dire, en ce qui concerne le wallon.

La distinction établie par M. Paris entre *s* sonore et *s* sourde (*Romania*, XV, 618) me paraît applicable dans toute sa rigueur à l'étendue du domaine wallon. Les intermédiaire sont *h* (+ cons.) et *g* orthographique, qu'on retrouve dans le nord-est aussi bien qu'en Champagne, par ex. *ōñ* = as(i)nus, *tchōñ* = * cax(i)nus, *frōñ*, = frax(i)nus. Je renvoie pour l'étymologie du second de ces termes à la *Zs f. R. Ph.* VIII, 236. Quant à *h*, M. Paris a reconnu qu'il s'employait devans *n* et *m* au XIIe siècle; il semble avoir disparu assez tôt de l'usage, car les chartes, dès le milieu du siècle suivant, ne le connaissent plus. Voici quelques exemples d'amuïssement de *s* que ces chartes m'ont fournis : Cart. de St-Lambert : *veke* (n° 122), *juc, mines* (141, 295, 375), *mainie* (375); Val St-Lambert : *esvekes* (352); Dominicains : *amoine* (années 1273, 1282, 1287, 1288, 1289, 1290, 1292, 1293); Val Notre-Dame : *m(e)imes* (1252, 1278, 1279, 1296, 1299) *dime* (1278), *proime* (1279), *temoigna(i)ge* (1296), *arainoit* (1299); Saint-Denis : *proimeteit* (1276), *temo(n)gnage* (1281, 1294, 1298), etc. La plupart de ces exemples sont postérieurs à 1250; c'est dans la première moitié du XIIIe siècle qu'a dû s'accomplir le phénomène d'effacement total. Pour le reste de la France, je ne vois guère, au XIIe siècle, que *mimes*, dont l'orthographe constante semble indiquer l'amuïssement de s « impur ». Reste à savoir si l'on peut assigner à cet ex. unique une valeur démonstrative pour un fait d'ordre général. Je suis disposé à croire que son isolement dans la littérature du XIIe siècle plaide, au contraire, pour le maintien plus tardif de *s* (+ cons) dans la prononciation. C'est ce que M. Kœritz, dans la dissertation dont M. Paris a rendu compte, ne me paraît pas avoir compris; il cite plusieurs textes dans lesquels on ne rencontre guère d'autre exemple que *misme* de *s* « impur » atténué, notamment le *Chev. au lion*. (*blasmée : mesaamee*, 1739, ne peut être invoqué, car il faut lire, avec M. Paris, *mesaesmee*.) Mais pourquoi n'avoir examiné que cette seule œuvre de Chrétien? Il fallait aussi mettre à contribution *Erec, Lancelot* et *Cligès* tout au moins. Or, si l'on excepte deux ex. douteux du premier de ces poèmes (3115 et 6760) où la rime est fournie par un nom propre ou par un vocable étranger, sans parler d'un troisième, qui trouve son explication dans le travail de M. Kœritz lui-même (*disme : quinzieme* 1674), on n'a que le seul cas de *mei(s)me : -ime* à invoquer. Dans Cligès, je le relève cinq fois (615, 1391, 1519, 4007, 4889) et, à côté de cela, des combinaisons comme *ost cure : oscure* (1705) qui ne s'accordent guère avec l'idée d'un effacement du *s*. Cf. encore *Guillaume d'Engleterre* (: *prumes* pp. 95, 127, 141, 159 de l'éd. Fr. Michel). *R. de Cambrai* n'aurait pas dû être négligé, il aurait donné un résultat négatif. Pour Marie de France, il faut rectifier les observations de M. Kœritz, à l'aide de ce que dit M. Warnke dans l'éd. des *Lais* (XXXI).

circonspect, auraient dû le rendre moins sévère pour deux formes isolées, qui contrarient sa formule *ŏ + j : ui* et pour cette autre, *lete*, qu'il déclare « étrangère au dialecte du *P. Moral* », bien qu'elle soit inséparable de *lé*, *pé* énumérés plus haut.

Déjà il se dégage de ces observations une ou deux conclusions applicables au *P. Moral*. La prédominance de *i* et *ui* = respectivement *ĕ + j* et *ŏ + j*, l'absence de *ial* - e l l u m également attestée par les rimes, sont des traits nets et immuables de certaines régions wallonnes; *-eal* exclut la portion occidentale, *i* et *ui* sont incompatibles avec l'état actuel de la langue dans le Sud. Déjà, dans les chartes, malheureusement inédites, de Nandrin [1], on a des formes comme *moi* = m ŏ d i u m et *sei* = *si* pronom. La complaisance du futur éditeur du *Cartulaire de Saint-Hubert* m'a permis de parcourir un certain nombre de pièces, qui datent du XIIIe siècle et qui appartiennent à cette localité; j'y ai observé la même progression des graphies *ei* et *oi* [2]. Entre Saint-Hubert et Liège, pas une ville qui ait pu servir de berceau à une œuvre de haute littérature comme le *Poème Moral*. D'autre part, la cité la plus proche à l'Ouest, Huy, est exclue par *-eal* = -e l l u m; le Nord et l'Est échappent à l'examen, étant germaniques. Il ne reste donc que Liège, qui satisfasse aux conditions historiques et philologiques, dans lesquelles un poème de cette envergure a pu être conçu. Et ce qui n'est que la plus sérieuse des présomptions devient une quasi-certitude, lorsqu'on entre dans l'examen détaillé des sons et des formes de ce vénérable texte. Cet examen a été fait par l'éditeur avec une rare conscience, et nous n'avons plus ici que quelques observations à présenter.

P. 42. L'explication de *-erent* = *-ierent* proposée par MM. Suchier et Jenrich est confirmée par des formes comme *jugarent;* que j'ai noté dans le Cart. du Val Saint-Lambert (n° 352), à côté de *envoiarent*, et comme *affaitarent* (*id.* n° 341; Val Notre-Dame, année 1260; Saint-Denis, 1276). Le *jugarent* et le *jugerent* du *P. Moral*, issus du même lieu, ne peuvent être interprétés différemment. — P. 44. M. C. admet que, dans *ei* = *a*, la première voyelle a eu un son fermé; *ei* serait primitif, et on aurait *ei : e*, non *e : ei* dans l'Est et le Nord-Est. Mes propres observations m'ont conduit à une vue tout à fait opposée. En comparant l'ancien dialecte avec le patois actuel, j'ai souvent observé la correspondance parfaite du son ouvert de cet *e* = *a* tonique libre et de la graphie *ei* de nos textes; *ei* = *è* simple n'est pas rare; on a dans le *P. Moral meit* = m ĭ t t i t et aussi *beile*, que M. C. a le

1. A vingt kilomètres au sud-ouest de Liège (*Cartul. du Val Saint-Lambert*, n°s 310, 314, 316, 317, 319, 320, 323, 325).

2. Le patois de Saint-Hubert indique plutôt un recul, sous l'influence des dialectes de l'Ouest, ce qui semble exclure une progression opposée, dès le Moyen-Age, de la formation *ei*, *oi* vers le Nord. On dit *lir*, *li*, *pi* = *lèr lé*, *pé* du Nord, *dumey* est le seul vestige de *ei* = *ĕ + j; ōl'* a même cédé la place à *nil'* (communication de M. Marchot). La marche est donc descendante, non ascendante pour ces deux sons.

tort de confondre sous une même nomenclature avec *ilh*, *vilhe*, etc.; je citerai encore *aveik*, *eiles*, (= *eles*) *mateire*, *seit* (= *set*, *sept*), *feiste* dans d'anciennes chartes liégeoises, encore inédites: *peilles* dans le Cart. de Dinant[1]; *leittre*, *meittre*, *varleis* à Ciney[2], au XVe siècle, et, vers le même temps, *mateire*, *preistre*, *beiste*, *eistre*, etc., à côté de *auctoritais* dans la chronique de Jean de Stavelot. *Ei* = *è* est d'ailleurs loin d'appartenir au seul dialecte wallon[3]. Je ferai encore cette remarque qu'on est obligé, dans le système de M. C., de conjecturer un son *ei* unique ayant trois provenances distinctes : *ei* = *a*; *ei* = *é* latin, qui avait persisté en partie dans les 2 plur. verb., et *ei* = *ĕ* + *j*, qui, s'il n'est pas dans le *P. Moral*, n'en a pas moins eu une existence réelle dans la région voisine de son berceau; réduit à *é* de bonne heure (*lete* dans la *Vie de sainte Euphrosyne* = *lète*), il a survécu, sous cette forme, en wallon. Quant à l'origine de *ei*, je la crois plus récente, dans le pays de Liège, que M. C. n'est disposé à l'admettre. Les plus anciens textes wallons l'ignorent et les chartes, comme les œuvres littéraires, ne l'offrent que sporadiquement[4].

P. 64. M. C. établit un intéressant parallélisme entre *ĕ* et *ŏ*. L'Est a connu deux traitements de ces voyelles, selon que l'accent se maintient sur le premier élément de la diphthongue qui en est sortie (*ie ; uo*, *ue*), ou qu'il passe au second. Dans le premier cas, on a *i* et *u*, *ie* et *üe* = *ĕ*, *ŏ* + *e*, la diphthongue étant réduite à son principal élément; dans le deuxième, *ĕ : ié*, *ĕ* + *e : ie ; ŏ : ué ; ŏ* + *e : üe*. Reste à savoir l'étendue de chacun de ces domaines phonétiques, et s'il n'en existe pas d'autres dans l'Est. Pour *ie* = *ĕ*. M. C. (p. 64, note) est disposé à admettre l'existence d'une troisième formation, *ie* monosyllabique, qu'on rencontre dans J. de Journi et dans *Renart le Novel*. Il aurait pu ajouter *Aliscans* (2101, 2103 et 2958) qui offre la même rime, *ie* masc. : *ie* fém., reconnue défectueuse par M. Cloetta. Pour *ŏ*, une troisième mutation n'est pas moins réelle; à côté de *ue* et *u* masc., on a possédé un intermédiaire *üo*, qui a conduit à *io* dans le tournaisien *violt*[5], dans *mient*, l. *mieut* = m ŏ l i t du Cart. de Namur[6], dans l'anc. lorrain *miort*, et aussi dans le lorrain moderne[7] et le patois de Couvin[8]. Ces formations, qui ne sont pas

---

1. N° 40, p. 134.
2. *Cartulaire de C.*, p. XLI, note; p. XLII, note; p. 12.
3. Cf. Joret, *Caractères et extension du patois normand*, 149.
4. On peut suivre la marche envahissante de cet *i* parasite dans la dissertation de M. Zemlin : *Der Nachlaut i in den Dialecten Nord-und Ost-Frankreichs*. Halle, 1881.
5. *Violt* est dans les chartes éditées par M. d'Herbomez, XX, 9 (*Mémoires de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, tome 17), et passim dans *Partenopeus*, *Barl. et Jos.*, chez Adenet, Ph. Mousket, etc.
6. N° 44, p. 127.
7. Cf. Adam, *Les patois lorrains* pp. 8, 10 — *üo : io* a pu s'accomplir, dans *miort*, après la chute de l'atone aussi bien que *uo : ue*.
8. Voir ma note sur le patois de Couvin dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, tome XXIX, 4e livraison.

propres au Nord-Est[1], n'ont pas le même caractère de stabilité et de fréquence que *u* et *uë ;* elles sont pourtant bien plus significatives que *ie* masc. pour *ié*, dont il a été question plus haut. Cette réserve faite, l'exposé de M. C. présente un sérieux intérêt. Peut-être aurait-il pu insister davantage sur le rapport des graphies *oi* et *ou* = *ó* (p. 77) et nous dire dans quel cas les scribes employaient l'une et l'autre. Les chartes que j'ai consultées offrent *oi* devant une liquide (cf. *ostor(s)* du *Poème Moral*) et dans des noms de lieux, par ex. *Astenoit* = Esneux.

P. 75. *Pople* n'a pas sa voyelle tonique entravée. Je serais plutôt porté à admettre, avec Behrens (*Unorganische Lautvertretung*, p. 57), une influence analogique. *-able* est demi-savant dans le Nord ; il a fait *-avl*, *-aul* dans l'idiôme populaire, donc on ne peut l'invoquer ; cf. *avogles*, *pobles*, etc. dans les *Dial. Greg.* Le patois moderne ne donne rien, il n'a que *aveul'*, *peup'*, tous les deux refaits sur les formes centrales. Peut-être *o* = *u* (ou). Dans les *Dial. Greg.*, on a *avoc*, *proves* (100,6), *colt* (57, 7), *bos* (29,18), *ovre* (71, 5), etc. L'analogie ne peut avoir opéré partout. Le copiste de Job semble avoir été exposé à confondre *ue* et *u*, s'il faut en croire les graphies *tuernent* (311, 21), *rescuerz* (322, 32), *tuer* (337, 25), *tuerbes* (353,13) à côté de *turbes* (354, 6), sans parler de *cuert* qui est fréquent et suppose un type **cŏrrit*. — P. 82. *on* = *ũ* + *n* n'est pas propre au wallon. L'analogie de (*h*)*om* a agi dans tout le Nord de la France, on en trouve des exemples dans l'Anjou[2] et la Bourgogne[3]. — P. 96 et suiv. M. C. essaye d'établir le rapport des sifflantes dans son texte. Celui-ci connaît plusieurs graphies qui correspondent à un seul et même son : *ss*, *sc*, *c* et *z* = *ʒ* = *ç* est, je crois, bien wallon ; on l'a dans Eulalie, où il se complique parfois d'un autre signe, *cz̧o*, par exemple, dont il est intéressant de rapprocher *moicz* et *droicz* d'une charte de Saint-Martin[4]. On le retrouve dans le ms. 24764 de la Bibl. nat. de Paris et dans le Canon. Misc. 74, dont il est, au moins pour les deux tiers de son contenu, un signe caractéristique. D'assez bonne heure aussi l'usage, commun au reste de la France, de représenter *t* (*d*) + *s* par *z* a prévalu en pays wallon, où l'on s'était d'abord servi d'autres combinaisons graphiques[5]. Un troisième emploi

---

1. On les connaît en Normandie ; M. Joret cite pour le Bessin *ieu* = h o d i e, *agneu* = a d n o c t e m, *tcheuse* pour *quieuse* = c o x a, etc. Dans le centre de la France, les poèmes de Chrétien offrent, indépendamment des graphies *viaut*, *quiaut* (c o l l i g i t), etc., la rime *miauz : iauz ;* ainsi *Erec et Enide*, 429, 2085, 3097, 5933 ; *Cligès*, 259, 593, 731 ; *Chev. au lion*, 4177, etc. On a aussi *iex : miex* dans *G. d'Engleterre*, p. 136, dans le *Mantel mau taillé*, 573, etc.
2. Goerlich *Die sudw. Dial der Langue d'oïl*, p. 70.
3. P. Meyer dans la *Romania*, VI, p. 43.
4. Inventaire, etc., n° 92 (archives provinciales de Liège). Dans Job, on a aussi *ce* = *ç* dans *enforceons*, 364, 25, et *dulceor*, 369, 36. Mais *enforzons* est 339, 37, *dulzor*, 336, 37 et 350, 30.
5. *Tst*, *st*, *ds*, *ʒs* sont pêle-mêle dans *Jonas*.

a été celui de $z = l + s$ très fréquent dans les chartes. Au commencement du XIIIe siècle, l'influence du dialecte picard a pris le dessus, et l'on a réduit z ($= t\,(d) + s$) à s simple. C'est ce qui autorise M. C. à déclarer (p. 103) qu'en séparant encore s et z à la rime, le poéte n'obéissait plus qu'à la tradition. Une charte liégeoise de 1236[1] porte déjà *cens* à côté de *toz*, *fiez;* une autre de 1241 a régulièrement *s* (*tenus*, *banis*, *cens*) pour z.

Le texte lui-même a été l'objet de tous les soins de l'éditeur. Il est précédé de la table des rimes, et suivi d'un commentaire instructif, d'une table des noms propres et d'un glossaire bien succinct. On peut différer d'opinion avec M. C. sur la constitution de ce texte, regretter qu'il n'ait pas attaché plus de prix à l'unité orthographique, dans les cas où rien ne s'y opposait; il faudra toujours lui rendre cette justice, qu'il a apporté une extrême rigueur dans a mise en pratique de ses principes d'éditeur. La ponctuation laisse parfois à désirer, mais peut-être M. C. pense-t-il autrement que moi sur l'opportunité de son emploi; je lui signalerai pourtant la str. 143, qui a besoin d'être revisée à cet égard, 36a et 159a où un point et virgule est nécessaire à la fin du vers, 184 a, 217 b où il faut un point, 246c où je me contenterais d'une virgule, tandis que je l'effacerais 266d et que je l'ajouterais 292b et à la fin de 569 a; je la placerais avant *par mercit* 316; j'isolerais enfin par la ponctuation *tote la plus basse* 454c et *teile hore est* 531 d.

Au no XIIII de la troisième *Distinctio*, M. C. supplée inutilement *deus — Com dist mal* = *c'om d. m.* Si le mot se rapportait à la phrase entière, on aurait plutôt *ke*, *coment* ou *confaitement*. — 16d *tremmelor* n'est pas expliqué. Le wallon possède encore le mot, ainsi que le verbe *trimlé* = jouer gros jeu. Même observation pour *roselant* 46 a; je serais disposé à joindre à *adire*, *senzfoiges* et *tamain* qu'on a aussi dans les *Dial. Greg.* et dans Jean d'Outremeuse, l'emploi spécial de *por*, aujourd'hui encore usité (= à plus forte raison), la forme *pus*=plus 337d, et peut-être le verbe *trieler*, liégeois *truler*. — 46a *deliet* dissyll. = *delgiet*? — 63 b M. C. ajoute le mot *pres* à la leçon de *A : qui plus de cinc livres*. L. *a de c. l.* — 158c est peu clair. Peut-être l. *se ne fust par ens*. — 182d je lirais *proiera* en corrigeant A, qui a *proira; ie : i* est inadmissible à cette date, les deux éléments ne faisant pas diphthongue. — La note de 199c est à rectifier, en ce sens que *creistre* n'est pas wallon, mais bien *creisre* qui a donné naissance, par un double phénomène bien connu, à *crez'* du patois actuel—209 d, lis. *n'en*. — 217 a, je lirais *qui l'a;* l'erreur de *A* est très facile à comprendre; le cas de 334 c, invoqué par M. C., n'est pas le même, car on peut traduire « qui taille de telle manière qu'il lui fait grande douleur » — 265 b *qu'* se justifierait comme datif. — 268d je préfère *est affoleiz* sans négation, conformément à l'esprit du vers précédent. — 269 a, lis. plutôt *voist* avec les autres mss.; cf. *metet* 269c et le v. 274 a, — 273 d, lis. *Bien covient ci* (ici-bas) *celui*. — 393 b,

1. Editée par M. U. C. dans le *Bulletin de la Soc. liégeoise de litt. wallonne*, 1859.

deschendit et 496d *deschendre* seraient surprenants, si nous n'avions la forme du patois actuel *dihind'*, qui permet de conjecturer une prononciation χ de *ch.* — 348 d, *il mist jus lo festuil.* M. Tobler, qui a fourni à l'éditeur d'utiles indications, conjecture qu'il s'agit d'un acte symbolique, qui consistait à déposer un fétu de paille en signe de renonciation à une chose. On trouve bien dans Cligès l'expression *festuz roz* (862), mais elle n'a que peu d'intérêt pour l'éclaircissement du passage; voici un exemple du verbe *festuer* qui nous montre l'usage juridique et le terme indissolublement liés dans l'emploi administratif de la langue : « ilh devoit bien lo dit fief raporteir en nostre main, *werpir et festuer* », et plus loin... « et le quittat, *werpit et festuat* nuevement et absoluwement sens rien ens à retenir[1]». — 433 b, je lirais *l'enstuet.* — 434 a, b est obscur. L'auteur oppose à celui qui parle à l'étourdie de choses graves l'homme qui, sans être un grand clerc, en sait cependant plus long sur les articles de la foi que ceux à qui il s'adresse. On pourrait donc lire :

Bin sai, folie fait et trop grant hardiment
Ki de ce vult parler qu'il mimes nen (non ?) entent.

494d *li parlevent.* — 570c lis. *et querre et demandeir.*

M. Wilmotte.

1. Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure par MM. Robin, Le Prévost, A. Passy, de Blosseville. Evreux, imp. Ch. Hérissey, 1879-1882. In-8°, 458 pages.

2 Dictionnaire de patois normand, indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie pour servir à l'histoire de la langue française, avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant entre le même patois et l'ancien dialecte normand, le latin, le bas-latin, le vieux français, l'anglais, etc., par Henri Moisy, membre de la Société de linguistique, etc. Caen, imp. Le Blanc-Hardet (sans date)[2]. Gr. in-8°, cxlv-701 pages.

3. Essai sur le patois normand de la Hague, par Jean Fleuri, lecteur à l'Université de Saint-Pétersbourg. Paris, Maisonneuve et Ch. Leclerc, 1886. In-8°, iv-368 pages.

Il est peu de provinces dont le parler populaire ait été étudié avec autant de zèle que celui de la Normandie; depuis qu'en 1849 MM. Duméril, donnant l exemple, publièrent leur *Dictionnaire du patois normand*, on ne compte plus

---

1. Je dois la communication de la charte inédite de Saint-Hubert, à laquelle j'emprunte ces passages, à la complaisance du P. Goffinet, l'éditeur bien connu du *Cartulaire de l'abbaye d'Orval.* La pièce invoquée date du 4 octobre 1380.

2. Publié dans le courant de 1886.

les ouvrages qui ont été écrits sur notre idiome vulgaire; en ces cinq dernières années, il n'en a pas paru moins de quatre : le *Glossaire du patois du Val de Saire*, dont la *Romania* a rendu compte en son temps[1], et les trois Dictionnaires ou Essais dont on vient de lire les titres[2]. Si ces ouvrages ont été inspirés par le même désir de faire connaître notre patois, les auteurs sont loin d'avoir suivi la même méthode; deux, MM. Robin et H. Moisy, ont enregistré les mots qu'ils avaient recueillis, sans essayer d'en reproduire rigoureusement la forme véritable; M. Jean Fleury, au contraire, comme l'avait fait M. A. Romdahl, s'est efforcé de conserver aux mots leur figure dialectale particulière, condition sans laquelle on ne peut plus guère songer aujourd'hui à faire un dictionnaire de patois.

I. Le *Dictionnaire du patois de l'Eure* est une œuvre posthume, et, il ne faut pas l'oublier pour la juger avec équité, une œuvre entreprise et terminée même il y a de nombreuses années; enfin, en dépit du titre, elle n'est pas due aux quatre auteurs dont elle porte les noms, mais uniquement au premier, et il n'y est point question du patois du département de l'Eure tout entier, mais de celui d'un seul de ses arrondissements, « du patois de Pont-Audemer, » comme le dit l'auteur véritable, en tête de son avertissement, et comme l'indique le sous-titre inscrit sur la page qui suit la préface : « Étude sur le patois normand en usage dans l'arrondissement de Pont-Audemer, par M. Eugène Robin. » Pourquoi l'éditeur, M. de Blosseville, a-t-il changé ce titre exact en celui qu'on a lu et qui ne peut que donner une idée fausse de l'œuvre estimable d'Eugène Robin? C'est ce qu'on a peine à s'expliquer. Il est vrai, sous l'inspiration de M. Auguste Le Prévost, dont le nom restera à jamais vénéré des amis du passé historique de la Normandie, le projet avait été formé, il y a plus de trente ans, de faire un dictionnaire complet du patois de l'Eure, et la tâche avait même été partagée entre plusieurs collaborateurs; mais comme le travail de M. Eugène Robin seul a été terminé, et qu'après avoir songé à le fondre avec les notes recueillies sur le parler populaire des quatre autres arrondissements, M. de Blosseville a heureusement renoncé à cette idée malencontreuse, pour ne publier que l'étude de M. Eugène Robin, on ne voit pas pourquoi il ne lui a pas conservé son vrai titre, et en a mis sur la couverture un autre qui semble promettre un dictionnaire qui ne paraîtra jamais sans doute et qu'on a peu de raisons de désirer

1. T. XII, année 1883, p. 125.

2. Pour être complet, à l'étude de ces dictionnaires j'aurais dû joindre celle du *Memento ou recueil courant, par ordre alphabétique, de divers mots, expressions et locutions tirés du patois normand en usage dans le pays de Caux et particulièrement dans le canton de Tôtes*, publié à Rouen, en 1881, sous le pseudonyme A.-G. de Fresnay, et réédité deux ans après; mais ce dictionnaire témoigne d'une telle incompétence qu'il ne mérite pas qu'on en parle.

M. Robin est mort en 1864; son « étude » est donc une œuvre déjà ancienne : commencée vers 1854, à une époque où l'on n'avait ni le dictionnaire de Littré, ni la grammaire de M. Brachet, si elle a été terminée après l'apparition de ces deux ouvrages, on sent que l'auteur y a peu puisé; c'est ailleurs qu'il a trouvé ses modèles, et, il nous l'apprend lui-même : le Glossaire du comte Jaubert, celui de Roquefort et « le savant ouvrage de M. de Chevallet sur l'origine et la formation de la langue française », telles ont été ses principales autorités; on voit par là combien son point de vue est arriéré. Il est incontestable que le *Glossaire du patois du centre de la France*, « un des modèles du genre, » suivant l'expression de M. de Blosseville, a exercé sur M. Robin une influence funeste; cet ouvrage avait été si loué que celui-ci est excusable de n'en avoir pas vu tous les défauts et d'avoir cru devoir l'imiter. Doué, comme il l'était, d'un esprit scientifique, peut-être eût-il, s'il n'avait suivi ce malencontreux modèle, donné à son dictionnaire un caractère plus rigoureux d'exactitude et essayé de figurer les sons si curieux du patois qu'il étudiait.

Comme tous ceux de la Normandie septentrionale, ce patois a conservé la velaire latine et germanique et changé la palatale en *ch*. M. Robin a bien remarqué ces formes particulières; mais, au lieu de voir dans la première la conservation d'un son primitif, il suppose que ce sont les « paysans (qui) remplacent le *ch* (du français) par un *c* dur » ; le *ch* du Roumois est de même pour lui la substitution d'une chuintante au « *c* doux, *s*, *ss* » de la langue littéraire [1]. Un autre caractère du patois de Pont-Audemer est le passage de *e* au son *a* ou *ai*; il en est de même, d'ailleurs, dans le patois du Cotentin. M. Robin a entrevu ce caractère curieux, mais sans s'en rendre raison, et au lieu de comprendre comment l'*e*, en devenant de plus en plus ouvert et guttural, s'est changé en *à* ou diphthongué en *ai*, il a cru qu'il y avait là l'addition de *a* à *e*, et pour justifier son hypothèse, il écrit *bontaë*, ou *bontai*, *araëte*, *fraëre*, *saël* ou *sal* (sel), *maësse* ou *masse* (messe), etc. Mais ce n'est pas seulement dans ce cas qu'il y aurait eu intercalation de *a*, cette voyelle se serait jointe aussi à *i* et *o* ou même se serait parfois ajoutée à elle-même; ainsi *épaine* pour *épine*, *saole* ou *sale* pour *sole*, *fa-aite* pour *faite*, *barria-au* ou *barriâ* pluriel de *barreau* [2]; on voit que si M. Eugène Robin a bien observé les faits, il a été impuissant à en rendre compte ou en a donné une explication

---

1. Page 96, col. 2. Non content de faire changer *c* en *ch* et *ch* en *c*, M. R. parle aussi de la transformation de *ch* en *j*, par exemple dans *jevâ*, il n'a pas vu qu'ici *ch* se modifie sous l'influence de la sonore suivante, quand l'*e* qui les sépare devient entièrement muet; il faut donc *j'vâ*.

2. Il y a là des phénomènes entièrement différents; dans *épaine*, nous avons l'obscurcissement de *i* devant *n*, dans *barria-au* ou plutôt *bariâ*, comme l'écrit aussi M. E. R. lui-même, on trouve la forme habituelle du pluriel des diminutifs en *è* ou *io* : *barrè* ou *barrio*.

imaginaire. Evidemment il est resté toute sa vie étranger aux notions les plus élémentaires de la phonétique.

On pense bien qu'avec cette inexpérience de la transformation des sons, l'auteur de l'*Etude sur le patois de Pont-Audemer* a échoué le plus souvent quand il a essayé de donner l'origine des mots qu'il a enregistrés; aussi, à part quelques rencontres heureuses, et qui d'ordinaire ne sont pas de lui, comme *crevette* rapproché de *chevrette*, *nache* tiré de natica, presque toutes ses étymologies sont inexactes et ne soutiennent pas l'examen; ainsi il lui « semble qu'*abrier* vient du latin operire», il se demande s'il ne « faut pas voir dans *brêe* (rouge-gorge) un dérivé de l'ang. red-breaste », *carpleuse* (chenille) viendrait de capillatus, *débaucher* aurait pour racine bauca, *falle* (gorge) hals, *houdri* udor, *russe* serait une syncope de raphanus, etc. M. Robin n'a guère réussi que dans les étymologies de quelques noms de lieu, comme *home* qu'il tire avec raison du nor. holm, *diep*, qui est pour lui aussi « probablement scandinave »; mais ces étymologies, il les doit à Auguste Le Prévost.

Est-ce à dire que cette étude ne méritait pas d'être publiée? Nullement, et l'on ne peut que remercier la « Société libre d'agriculture, sciences, etc. de l'Eure » d'avoir fait paraître ce travail d'un de ses membres : si on y trouve bien des erreurs, s'il ne répond pas à l'idée qu'on se fait aujourd'hui d'un dictionnaire de patois, il n'en a pas moins des mérites incontestables. Le nombre des mots populaires, qu'on ne trouvait pas dans les dictionnaires normands de MM. Duméril et de Dubois-Travers, y est considérable, et ces mots sont presque tous curieux et bien définis; il faut citer en particulier les noms vulgaires de plantes qu'en sa qualité de botaniste M. Robin a relevés avec un soin particulier; il a aussi signalé quelques faits phonétiques nouveaux ou peu connus; s'il l'a essayé maladroitement, comme pour la transformation de *e* en *a* ou *ai*, il l'a très bien fait pour le changement de *l* en *r*, phénomène qu'il a été le premier, à ma connaissance, à constater dans nos patois; en voilà assez pour que son étude ne soit pas sans valeur et pour qu'on ait eu raison de la tirer de l'oubli.

II. Le Glossaire du patois de Pont-Audemer compte 458 pages[1], le dictionnaire de M. Moisy en renferme 701, plus 146 pages d'introduction; c'est donc un vrai monument qu'a élevé, dans sa laborieuse retraite, le savant écrivain, et l'œuvre la plus considérable dont les patois normands aient été l'objet :

---

1. Outre le glossaire proprement dit, M. R. a donné en appendice (413-458) une série de notes sur : 1° les étymologies germaniques, 2° les étymologies latines, 3° les chants populaires, 4° les images prodiguées dans le patois normand, 5° les vieux mots français conservés dans le patois normaud, 6° l'ancienne prononciation normande, 7° le patois de Pont-Audemer comparé aux autres patois normands, etc.; si on y trouve bien des erreurs, elles témoignent au moins de la curiosité d'esprit de leur auteur.

elle fait grand honneur à celui qui l'a entreprise. Il faut cependant que je commence par adresser une double critique à M. Moisy sur le titre même de son livre. Ce dictionnaire, d'après lui, doit « servir à l'histoire de la langue française » ; c'est là, évidemment, un but très louable, mais j'ajouterai que c'est une illusion, dont on s'explique mal qu'il ait été dupe si longtemps. Déjà, en 1877, M. Moisy avait publié, dans la *Revue de l'ancienne langue française*, une étude qu'il reproduit aujourd'hui « sur l'influence du dialecte normand en ce qui touche quelques modifications de la langue » ; mais parmi les faits qu'il cite, quelques-uns s'expliquent fort bien par les lois de la phonétique française proprement dite [1], et les autres n'ont rien de particulièrement normand ; on les rencontre dans tous les dialectes de l'ouest ; les formes dont il s'agit ont pénétré pour la plupart dans la langue au XVIe siècle, c'est l'époque où les Valois avaient fixé leur cour sur les bords de la Loire ; c'est de cette région aussi, non de la Normandie, que le français les a tirées [2]. Je ne veux pas dire, toutefois, que l'étude de notre patois ne puisse servir à rendre compte de certaines formes de la langue classique, mais ce n'est là qu'un fait exceptionnel [3] ; en thèse générale le patois normand ne peut pas servir à expliquer le français et le français encore moins à rendre raison des formes normandes ; M. Moisy l'a trop oublié ; sans cela il n'eût pas été chercher si souvent dans la langue littéraire des exemples à l'appui des vocables qu'il enregistrait comme normands.

Le second reproche que j'adresserai à M. M., c'est de n'avoir pas délimité la contrée dont il étudiait le patois, de ne s'être pas borné à celui d'une région bien déterminée, enfin de parler à chaque instant du patois normand, comme s'il existait un patois normand unique, manière de voir qu'on n'est plus en droit de partager aujourd'hui. Il est certain que « la région centrale de la Normandie » n'est pas une contrée dont on voie même approximativement les limites. De quels pays se compose-t-elle ? M. M. ne le dit pas, et je crains qu'involontairement il l'ait étendue à toute la Normandie. Du moins trouve-t-on dans son dictionnaire des mots et des formes qui n'appartiennent certainement pas au centre de la Normandie ; tels sont, par exemple, *chiraine*, mot qu'il a emprunté à M. J. Fleury et qui est de la Hague, *branlot* qui doit être du Cotentin, *fénoc* tiré du Journal de Gouberville, — L. Dubois écrit *fènoque*, — vocable qui paraît être du même pays, *jan* (ajonc) qu'on ne rencontre également que là, ainsi que *havette* ; *grémir* est donné

---

1. Par exemple le futur *verrai* de *voir*, etc.

2. Les courtisans « aux mots douillets », dont parle M. Moisy, p. XXVI, d'après Et. Pasquier, ne vivaient pas en Normandie, mais dans les châteaux de la Touraine et du Berry.

3. Il est probable que le mot *pouliche*, par exemple, a été emprunté par le français au normand ; il en est de même vraisemblablement, cela se conçoit, des quelques mots d'origine scandinave qui ont passé dans notre langue ; mais c'est là à peu près tout.

comme usité dans l'Eure et la Seine-Inférieure; *mahon*, nom du coquelicot, ne se trouve que dans l'est de ce dernier département, *papi*, dénomination de la même plante, ne m'a été indiqué que dans le Bessin, et *milgreux* est un mot du littoral du Cotentin occidental; celui de *tangue*, comme la chose qu'il désigne, ne se rencontre que dans le département de la Manche, et *baitier* (poêle) appartient au patois du nord de cette région. Je pourrais multiplier ces exemples, ceux que je viens de citer suffisent pour montrer qu'il ne peut pas être question seulement dans le dictionnaire de M. Moisy du patois de la Normandie centrale. La conséquence est qu'il n'y a pas unité de formes dans les mots qu'il enregistre et, dans le fait, il en a donné qui appartiennent à des patois dont la phonétique est différente[1]. En cherchant si souvent ses autorités dans des textes aussi dissemblables que les *Rimes guernesiaises* de Métivier et la *Muse normande* du Rouennais Louis Ferrand, il s'est fatalement exposé à cet inconvénient.

Un autre défaut que je dois signaler dans le dictionnaire de M. Moisy, c'est l'absence d'une orthographe phonétique ou même régulière; ce défaut existait déjà, je l'ai dit, dans l'Étude de M. E. Robin, mais on est plus surpris de le rencontrer dans un livre commencé, il est vrai, depuis longtemps, mais publié seulement en 1886. Partout l'*r* des infinitifs de la 1re conjugaison, ainsi que celui des infinitifs de la 2e, a été conservé, tout muet qu'il est. Et cependant M. M. écrit *loisi* et *leisi*, qui sont aussi des infinitifs, seulement pris substantivement. Défaut plus grave, on trouve substituées à des lettres tombées d'autres lettres qui n'ont aucune espèce de raison d'être: pourquoi, par exemple, avoir mis un *t* à la place de l'*l* disparu de *agnel*, *cantel*, *coutel*, etc., et même *miel*, et écrire ces mots, *agnet*, *cantet*, *coutet*, etc., *miet*. C'est un procédé entièrement arbitraire, et d'autant moins admissible que cette orthographe est en contradiction avec l'étymologie. Toutefois, on pourrait à la rigueur voir dans cette transcription un moyen de représenter la prononciation; mais que dire de *grout* — ailleurs *grau* (lire *gro*), — où le *t* semble avoir été ajouté pour rapprocher ce mot de l'angl. *grout*, avec lequel il n'a aucun rapport étymologique? M. M. a aussi hésité sur le moyen de représenter la spirante dentale; ainsi il écrit *garçaille* et *garsaille*, sans qu'on voie la raison de cette double orthographe. Ailleurs c'est au sujet de l'*n* mouillé qu'il hésite, par exemple *niole* et *gniole;* il aurait dû remarquer que, *gn* étant égal à *n i*, l'*i* est de trop dans *gniole;* mais pourquoi après cela ne donner que la forme *onière* et non aussi *ógnère*? Laquelle d'ailleurs de ces deux formes *gni* ou *ni* est la plus ou la seule légitime?

---

1. Par exemple, *nou* forme des Iles normandes à côté de *no*=on, seule forme usitée dans la région du centre et de l'est de la Normandie. M. M. donne aussi *ohin*, mais tous les exemples qu'il cite ne renferment que la forme *ohi(e)*; c'est aussi, dans le fait et malgré l'affirmation d'E. Robin, la seule que connaissent les patois bas-normands.

Cette question nous amène naturellement à la phonétique. M. M. l'a traitée longuement dans son introduction; malheureusement, préoccupé du dessein de faire servir l'étude des patois normands à la connaissance du français, ce n'est pas au latin qu'il rapporte les formes normandes, mais aux formes françaises correspondantes; ce qui l'a amené, même lorsqu'il signale exactement les faits, à en donner parfois une explication inexacte et à formuler des règles fausses; c'est ainsi qu'il parle de substitution, d'épenthèse de lettres [1], là où il y a transformation directe d'un son latin. Par exemple, il n'explique pas simplement l'*ei* de *mei* par le changement de l'*e* du latin m e en cette diphthongue, mais par la substitution de *e* à l'*o* de *oi* du français *moi*, bien que la forme *mei* soit antérieure à *moi*. De même il voit une substitution de *a* à *o* dans *damage*, encore que le premier *a* de ce mot normand soit étymologique, etc. M. M. n'explique pas *goule* non plus par la transformation de l'*ŭ* de g ŭ l a en *ou*, mais par l'épenthèse de *o* à *u;* de même il y aurait eu épenthèse de *u* à *o* pour former le substantif *voulenté*, épenthèse de *e* à *i* dans *épeine*, et de *i* à *a* dans *airète*, etc. Il est vrai que dans les deux derniers cas on pourrait écrire, et non sans raison, *épène*, *érète* et alors l'épenthèse disparaît. On voit combien cette méthode est peu sûre et peut facilement égarer. Ce qu'il faut remarquer aussi c'est que ces règles sont données comme s'appliquant à tous les patois normands, bien que plusieurs ne conviennent qu'à quelques-uns d'entre eux. C'est là la conséquence nécessaire de cette croyance, que M. M., sans doute, n'affirme point explicitement, mais qui apparaît à chaque page de son dictionnaire, à savoir que le parler populaire de la Normandie obéit partout aux mêmes lois, bien qu'il présente, quand on passe d'un pays à un autre, les différences les plus profondes.

Après avoir, dans le chapitre de la prononciation, parlé de la chute de *r*, *l*, à la fin des mots, lettres qu'il a néanmoins, comme je l'ai dit, conservées dans son dictionnaire, M. M. traite du « *c* dur pour *ch* », du « *ch* pour *c* doux, *ss* ou *s* », ainsi que de « *g* dur pour *j* ou *g* doux »; on voit qu'il s'agit de la persistance de la gutturale vélaire et du changement de la palatale en chuintante dans les patois normands. Il y a douze ans que j'ai constaté ce fait, mais j'ai montré depuis qu'il n'était pas commun à tous nos patois; M. M. ne fait pas cette distinction nécessaire, mais il a réuni, comme M. J. Fleury d'ailleurs, à peu près tous les mots où le *c* et le *g* vélaires persistent, ainsi que ceux où le *c* palatal se change en *ch* [2]; il faut espérer que ce double fait sera

---

1. Je devrais ajouter d'aphérèse ou d'apocope; chef sous lequel M. M. a fait entrer des mots qui ne présentent point ce phénomène, *bers*, *ru*, *sap*, etc., par exemple, ne sont pas apocopés de *berceau*, *ruisseau*, *sapin*, etc., ils sont les simples de ces dérivés.

2. Il n'aurait pas fallu voir dans *mache* et dans *mucher*, un exemple du changement de *ss* en *ch*, *mache* vient non de m a s s a, mais de m a t e a, et mucher non du lat. m u s s a r e, mais probablement du m. h. a. m u z z e n.

désormais acquis à la science et qu'on ne le donnera plus, ainsi que cela arrive encore parfois, comme particulier au dialecte picard. L'examen des différents sons de voyelles entrait naturellement dans le chapitre de la prononciation, M. M. n'a guère parlé que des diverses espèces d'*e* et de « *eu* et *u* consonants » ; mais ce qu'il en a dit n'est ni nouveau ni toujours exact, et l'étude qu'il a faite des sons de *e*, en particulier, est trop générale pour donner aucune idée précise de ce que peut être la prononciation de cette voyelle dans les divers patois normands. M. M. semble supposer que cette prononciation est partout la même, tandis qu'elle présente, comme les patois eux-mêmes, les plus grandes différences ; il n'aurait pas fallu dire non plus que *ée* s'est changé en *ie* à la terminaison des participes passés ; le normand conserve ici une forme atténuée de *iée* qu'on rencontrait dans l'ancien français. M. M. parle encore, et il a raison, de la suppression de *o* non accentué, par exemple dans *c'mode* pour *commode ;* mais il ne dit rien de la quantité des diverses voyelles et diphthongues, *e* excepté, ni de leur valeur véritable[1] ; sans cette connaissance cependant, il est impossible de se faire une idée exacte de la phonétique et de la prononciation d'un patois.

Un reproche qu'il faut encore adresser au Dictionnaire normand de M. M., c'est l'absence d'un système fixe de transcription. Il en est résulté qu'on y trouve parfois les mêmes mots sous des formes différentes et contradictoires au point de vue phonétique ; ainsi *chanevis* et *canivieux*, *channe* et *canne*, *cherbon* et *querbon*, *gaton* et *vaton*, etc. En ne se bornant pas à l'étude d'un patois bien déterminé, en cherchant ses exemples dans les idiomes des régions les plus différentes de la Normandie et même dans le français, M. M. devait presque nécessairement tomber dans ce défaut, qui a compliqué inutilement son dictionnaire et en diminue la valeur scientifique ; il faut ajouter que nous ne savons plus, en présence de ces formes hétérogènes, à quel patois au juste attribuer chacune d'elles. Voilà bien des critiques ; mais il fallait montrer à quelles erreurs peut, en dépit du travail le plus consciencieux, conduire une méthode défectueuse ; M. M. a trop cru pouvoir suivre celle des premiers auteurs de dictionnaires normands : il n'a pu aussi échapper toujours aux défauts dans lesquels ils sont tombés.

Je n'examinerai pas en détail le dictionnaire de M. M. ; j'en ai déjà fait connaître l'esprit et l'économie ; c'est, non le dictionnaire *d'un* patois normand unique et déterminé, mais, comme l'indique la première ligne du titre, un « dictionnaire *de* patois normand », c'est-à-dire un glossaire où l'on

---

1. Ainsi l'*a* de *abre* est indiqué comme bref, il est long dans le Bessin ; celui de *caliner* est donné comme long, tandis que l'*a* du simple *calin* est bref. C'est surtout au sujet des diphthongues qu'on est embarrassé ; M. M. écrit toujours *ei* qui est étymologique sans doute, mais qui a disparu de la plupart des patois normands ; il écrit aussi *ai*, qui n'existe pas davantage dans ces patois, et qui, souvent, n'a rien d'étymologique.

trouve des formes appartenant aux diverses régions de la Normandie et même aux diverses époques de son dialecte ; les phrases seules, faites par M. Moisy pour servir d'exemple, reproduisent la phonétique du patois lexovien, mais les mots du dictionnaire sont donnés sous une forme qui ne permet le plus souvent de leur assigner aucune origine ni région précise ; seulement pour ceux que M. M. a recueillis lui-même, et c'est le plus grand nombre, nous en avons des définitions exactes[1] ; son livre est ainsi un recueil précieux, que l'on consultera avec fruit, mais qu'il faudra néanmoins consulter avec précaution et en en contrôlant et discutant soigneusement les assertions. C'est ce qu'il faudra faire en particulier pour les citations et les étymologies.

M. M., comme MM. Duméril, L. Dubois et E. Robin, a essayé souvent de donner l'étymologie des mots de son glossaire ; dans cette partie de son étude, il y a un progrès marqué sur ses devanciers, qui s'étaient par trop contentés d'à peu près. Il est facile de s'apercevoir qu'il est nourri de la lecture de Littré et de Brachet ; mais toutes les étymologies normandes ne se trouvent pas naturellement dans ces auteurs, et quand il a été réduit à ses propres forces, et même pour quelques mots dont l'origine est bien connue, M. M. s'est souvent trompé. Voici quelques-unes de ces étymologies erronées : *Abre* donné comme le primitif de *abrier* ; *acre* dérivé du lat. ager ou du celt. acker ; *aget* — lire *ajet* — tiré de *aguaiter*, et non d'adjactus ; *agiots* dérivé du grec ἅγιος ; *aisset* — lire *essé* — dérivé d'assula, au lieu d'axicellus ; *atelle* d'astula, et non d'hastella ; *auluer* tiré de dolus, comme dans Dubois ; *bédain*, « peut-être une corruption du vieux *vedel* », comme si *vedel* avait pu donner autre chose que *veel* ; *camomine*, traduit par « camomille », il fallait dire « cameline » ; *censément* dérivé de *ensement* avec prosthèse du *c* et non tout simplement de *censer* ; *chalette* rattaché à calceatus ; *dégoté* « suivant Oudin un bon *dégousté* » ; *enger*, tiré de ingerere et non de enecare ; acicula donné pour étymologie d'*équille* et non squilla ; *éreur* (erreur) indiqué comme masculin, genre que je n'ai jamais entendu attribuer à ce mot ; quant aux exemples tirés

---

1. Quelquefois aussi il s'est borné à reproduire les définitions de Dubois, ainsi *calibaudée*, « feu de fagot, ardent et clair », définition qui doit être exacte ; celle que j'ai donnée de « mauvais ragoût » paraît tenir à une confusion de *calibaudée* avec *galvōdée*, faite par quelqu'un qui aura entendu le premier de ces mots sans bien le comprendre. D'autrefois M. M. semble avoir, sous l'influence de L. Dubois ou des autres auteurs qu'il cite, donné des définitions en partie inexactes ; ainsi il explique le vocable *ebbe* par « flot montant, reflux de la mer », ce qui est contradictoire ; *ebbe* ne peut guère signifier que « reflux », comme l'angl. *ebb*(*e*). Enfin, M. M. a pris, sans s'en apercevoir, dans le *Glossaire du patois normand*, des définitions entièrement erronées ; par exemple, il dit avec L. Dubois, qui avait trouvé cette explication dans Pluquet, que la *cacoue* est le roseau à balais ; *cacoue*, *cócoue*, etc., est le nom de la prêle des champs et des marais.

des auteurs du XVIe siècle, M. M. n'a pas vu que ce sont tout simplement des barbarismes, qui ne peuvent dès lors prouver en faveur de la thèse qu'il soutient; *garanne*, du celt. gwara, il fallait dire de l'al. warôn; *guélot*, de l'isl. gullinn, en ang. yellow; *yellow* ne vient pas de *gullinn* et ces deux mots n'ont rien à faire avec *guélot; jane*, « jaune, couleur de la fleur du *jan* », *jane*, lire *jänne*, vient de galbinus, avec lequel *jan* n'a rien de commun; *mâle*, « fumier, un des principes fécondants dans le règne végétal. Ce nom de *mâle*, donné au fumier, doit procéder de cette idée. » Le mot *mâle*, fumier, est identique au mot *mâle*, marne, donné par M. M., et l'un et l'autre sont tout simplement une modification de *marle*, R. margula. Quel rapport y a-t-il entre *rèquer* — pour *rècler* — et l'angl. to reach? et comment *senèqueux* pourrait-il venir de senicosus? Quant à *tière*, il dérive de l'angl.-s. tiera, et ne doit pas être rattaché à l'anglais *tie*, etc.

Dans un appendice de 20 pages, M. M. a eu l'heureuse idée de donner, groupés par catégories, les termes d'agriculture et des divers métiers, les noms des habitations et de leurs dépendances, du règne végétal et animal, des fêtes, des jeux, des parties du corps, etc. : quelles listes précieuses si tous les vocables avaient été recueillis par M. M. lui-même et si l'on savait où ils sont au juste usités! Ainsi les noms du coquelicot, *mahon*, *papi*, *poncet*, appartiennent à des régions différentes : lesquelles? Nous l'ignorons[1]. Nous n'en avons pas moins un recueil qui n'avait pas été fait, et dont on ne saurait trop reconnaître l'intérêt. Il termine dignement l'ouvrage de M. H. Moisy et donne une nouvelle preuve du zèle infatigable avec lequel il a étudié le patois de notre province.

III. Quand on passe du Dictionnaire de M. Moisy à l'Essai de M. Jean Fleury, le changement est grand; là nous avons le Glossaire du patois non plus d'une région vaste et indéterminée, mais d'un tout petit pays, comme du reste dans l'étude de M. E. Robin; mais ce qui distingue l'Essai du savant lecteur à l'Université de Saint-Pétersbourg, c'est que les mots y sont représentés comme ils sont supposés se prononcer. Dans le *Dictionnaire du patois du Bessin*, qui a paru dans les *Mémoires de la Société de linguistique* de 1877 à 1880, je m'étais efforcé déjà de donner, tout en me servant presque exclusivement des caractères de l'alphabet français, une idée exacte de la forme véritable et de la prononciation des mots; M. Axel Romdahl l'a essayé aussi en 1881 dans son *Glossaire du patois du Val de Saire*, et dès 1870, pour n'oublier aucun ouvrage normand, M. Métivier l'avait fait aussi en partie dans son *Dictionnaire franco-normand du patois de Guernesey*. M. J. Fleury a suivi ces

1. *Pas-de-cat* est aussi indiqué comme le nom du « lierre terrestre »; cela est vrai dans le Pays de Bray, mais dans la partie sud de l'arrondissement de Lisieux, ce mot sert à désigner la « Renoncule rampante. »

exemples, en ayant recours à un mode de transcription particulière, mais je reviendrai sur ce point.

L'*Essai sur le patois normand de la Hague* ne se compose pas seulement d'un dictionnaire, il comprend encore une longue étude sur « la phonétique et flexion », ainsi que des textes et des observations sur divers idiomes populaires de la Basse-Normandie. Le patois de la Hague, comme celui du Val de Saire, offre un intérêt particulier; on y trouve réunis et plus marqués tous les caractères si curieux du parler vulgaire de la presqu'île du Cotentin (arrondissements de Saint-Lô, Coutances[1], Valognes et Cherbourg); M. J. F. a essayé tout d'abord d'indiquer quelle place il occupe dans la famille linguistique des idiomes normands[2] et quels en sont les traits distinctifs; il admet toutefois, sans en faire la géographie, qu'il y a plusieurs patois différents dans la Hague; on se demande, dans ces conditions, pourquoi il ne s'est pas borné à étudier uniquement l'un d'eux, seul moyen d'arriver à en faire la phonétique exacte.

Avant d'aborder cette phonétique, M. F. a examiné à part divers faits curieux que présente le haguais. Je me bornerai à dire du double accent qu'il n'a rien de particulier à ce patois : on le rencontre dans un grand nombre d'idiomes normands et même dans le parler populaire de plusieurs quartiers de la banlieue de Paris. Quant à l'*a* final du même patois, M. F. y voit l'*a* latin conservé, non le résultat de la transformation successive de ce dernier *a* en *é*, *è*, puis en *a*; mais les raisons qu'il donne de cette prétendue conservation ne convaincront personne[3], parce qu'elles sont purement de sentiment et qu'elles sont en contradiction formelle avec ce que nous apprennent les chartes. D'ailleurs la transformation de *e* en *a*, *o* ou *ai*, n'est point particulière au haguais : je l'ai signalée dans les patois picards pour *a*, *o*, et l'*e* provenant de *ĕ* ou *ĭ* latin, se change régulièrement en *ā* dans le patois du Passais. M. E. Robin a aussi relevé le changement de *e* en *ai* dans le patois de Pont-Audemer.

M. F. a étudié les sons avec un grand soin, mais il m'est difficile ou plutôt

---

1. Je ne sais pourquoi M. F. dit, p. 5, que « dans les arrondissements de Saint-Lô et de Coutances, on parle le normand francisé »; il n'a donc jamais entendu les marchands de melons de Créances.

2. J'ai été surpris, non sans raison, de lire, p. 4, à propos du questionnaire inséré dans mon livre sur l'extension du patois normand : « M. Joret supposait évidemment avoir donné place dans ce questionnaire à tous les caractères essentiels du patois normand. » Telle n'a jamais été ma pensée; j'ajouterai que ce questionnaire n'a jamais dû être envoyé dans les arrondissements du nord de la Normandie, celui de Dieppe excepté, et qu'aucun de mes correspondants n'a pris comme typiques les formes *fré*, *père*, *nieu*, par exemple.

3. M. W. Meyer, dans le *Literaturblat für germanische und romanische Philologie*, m'a presque reproché d'avoir essayé de démontrer cette transformation, tant elle lui paraît évidente.

impossible de souscrire de tout point à la théorie qu'il en fait. Elle présente d'abord une lacune peu explicable, c'est de ne rien dire des voyelles longues, et un défaut qui ne l'est pas moins, c'est de représenter parfois des sons identiques par un même signe. D'après M. F., outre les trois *e* français, il y en aurait encore trois autres dans le haguais; mais les trois *e* français n'ont pas tous des équivalents véritables dans le patois de la Hague [1], et parmi les trois autres qui s'y trouveraient, il y en a deux qui paraissent se confondre, d'après la définition qu'en donne M. J. Fleury, et le troisième, l'*ë* du Bessin, que je me suis bien gardé d'appeler « *e* normand », ne se trouve pas, je crois, dans le patois haguais. Un seul *e* me semble avoir été bien caractérisé pour la première fois par M. F., c'est l'*ë*; il avait échappé à M. Axel Romdahl et je n'en ai reconnu l'existence qu'à un second voyage dans le nord du Cotentin; malheureusement, il est confondu avec « l'*e* rapide », et on ne voit guère quelle en peut être l'origine; il représente, comme je l'ai dit dans la préface de mes *Mélanges de phonétique normande*, *o* ou *é* (*ė*) du patois du Bessin et du Cotentin méridional issu de la diphthongaison de *ou;* ainsi B. C. *mouëri*, H. *mouëri*.

M. F. a eu grandement raison de distinguer deux *i*, ce que n'avait point fait M. Axel Romdahl [2], mais il a eu tort de voir dans l'*i* grave haguais un son slave et étranger aux langues romanes; son analogue existe parfaitement en provençal. Pourquoi appeler aussi l'*i* consonne, *i* mouillé? Quant aux diphthongues et triphthongues dont parle M. F., il m'est impossible d'en reconnaître l'existence absolue; l'*ei*, par exemple, qu'il emploie un peu au hasard, sert tantôt à représenter un *e* ouvert ou même fermé, tantôt, comme dans *cachiei*, un *e* demi-muet [3]; *ai* est donné, p. 31, comme équivalent de *é* ou de *ė*, et, p. 33, il est question « d'*ei* et d'*ai* non diphthongué » : que deviennent alors ces prétendues diphthongues? Ce n'est pas à dire qu'elles n'existent pas, du moins *ai*, dans le haguais; mais puisqu'il n'y a pas de signe unique pour les représenter, les étrangers seront bien embarrassés pour savoir quand il y en a ou quand il n'y en a pas. M. Axel Romdahl a été loin de faire cette confusion. Je crois aussi que M. F. a été mal inspiré en représentant par *aë* la diphthongue finale *ai*, qu'on a toujours représentée jusqu'ici par *aï* ou *ai* [4]

---

1. Il est douteux, par exemple, que l'é fermé français s'y trouve véritablement, celui qu'on entend à Jobourg dans *mé* (mer), etc., est tout différent.

2. M. A. Romdahl a distingué avec raison un *i* bref et un *i* long, mais il ne parle point d'*i* grave; quant au signe *ë*, par lequel, d'après M. F., p. 328, il aurait représenté ce son, c'est, comme l'a défini le savant suédois, l' « *æ* low-front narrow » de Sweet, définition qui n'est pas complètement exacte, mais qui n'indique aucun rapport avec *i* grave.

3. M. A. Romdahl écrit ce mot *cachie*.

4. M. F. me reproche d'avoir représenté ce son par *aie*; j'ai moi-même dit, p. LXI de mes *Mélanges*, qu'il fallait « tout simplement *ai*, comme je l'ai écrit d'ailleurs p. 12 et 16 » — j'aurais pu ajouter 14 — c'est seulement aux pages 13 et 15 que s'est glissée la forme *aie;* pourquoi prendre des fautes d'impression corrigées pour des formes correctes?

et en lui attribuant la valeur d'*y* (*i* anglais), ce qui est loin de la valeur de *aë;* je ne puis comprendre non plus comment il attribue à *au* la valeur *aou* et non *ao*, qui lui appartient ; j'ajouterai que cette diphthongue n'est pas propre au patois normand de la Hague ; on la retrouve très régulièrement dans celui du Bocage virois en particulier.

La théorie des consonnes donne lieu à peu d'observations ; aussi, sans m'arrêter à demander si l'*l* est aussi généralement mouillé dans le parler vulgaire du Cotentin septentrional que le dit l'*Essai sur le patois de la Hague*, j'arrive à la trémulante *r*. M. A. Romdahl l'avait mal définie et en avait fait un *r* uvulaire ; M. F. n'est pas tombé dans cette erreur, mais on est surpris qu'il n'ait pas vu, comme je l'ai démontré moi-même[1], toutes les variétés que présente cette lettre et qu'il l'appelle *r* mouillé et voie un son russe dans une trémulante dentale, qui se réduit parfois à une simple résonnance, parfois se transforme en spirante dentale ð. Si la théorie des consonnes ne donne, on le voit, lieu qu'à un petit nombre d'observations, l'emploi que M. F. a fait parfois de ces lettres doit être remarqué ; qu'il ait conservé à la fin des mots les consonnes étymologiques, même quand elles étaient muettes, on ne peut entièrement l'approuver, mais on le comprend à la rigueur ; ce qu'on ne comprend pas, c'est qu'il emploie comme finales des consonnes qui ne se prononcent pas et n'appartiennent pas au primitif ; ainsi pourquoi écrire *crouet* (croix), *maqueret*, *nouet* (noix), etc., avec un *t* ?

M. F. a traité avec beaucoup de détails la phonétique proprement dite ; je crois qu'il aurait pu la simplifier beaucoup, en tout cas il aurait fallu étudier à part les groupes de consonnes et ne pas confondre, comme il l'a fait trop souvent, le traitement des toniques avec celui des atones ; l'*a* de fastigium, par exemple, n'est pas accentué et ce mot n'a pu donner *faix* ; *esseu* ne vient pas de axis, ni *pieisse* de possim ; l'*uë* de *nuëre*, *tchuëre* ne représente pas l'*o* bref, mais l'*ŏ* + *c* de nŏcere, cŏquere, etc. Parfois aussi les règles de la phonétique sont en contradiction avec les formes du Dictionnaire ; ainsi, p. 34, *ègachiei*, *èguchiei*, p. 35, *mêle* (nèfle), formes qu'on trouve écrites dans le Dictionnaire *aigachiei*, *aiguchiei*, *meile*, tant les prétendues diphthongues *ai*, *ei* ont pour M. F. une valeur peu déterminée ! L'étude de la persistance de la gutturale vélaire initiale, ainsi que du changement en *ch* de la palatale moderne a été exposée avec un grand luxe d'exemples, qui n'étaient peut-être pas absolument utiles, puisque ces faits ne souffrent pas

---

1. *Romania*, t. XIV, p. 285, Cf. *Mélanges de phonétique normande*, p. XXIII. Ce qui est plus surprenant, c'est que M. F. me reproche d'avoir « mal saisi ce son » et de l' « assimiler à tort à l'*j* allemand », or j'ai dit que *r*, dans le nord de la presqu'île du Cotentin, était tantôt alvéolaire, tantôt une simple résonnance, tantôt une spirante dentale. Comment M. F. a-t-il pu dire aussi, p. 365, que cet *r* mouillé a été signalé dans le patois de Coligny par M. Clédat ?

d'exception, mais les modifications de ces deux gutturales au milieu des mots n'ont pas complètement ou exactement été indiquées; il n'est pas vrai, par exemple, de dire que *k* tombe dans sequere; s'il en eût été ainsi, ce mot aurait donné *sière* et non *suère*.

L'étude de la flexion, moins théorique que celle de la phonétique, est aussi bien plus exacte; on comprend que je ne veuille pas rouvrir de discussion au sujet de *no* = on; je n'examinerai pas non plus l'explication donnée par M. F. de l'emploi de *l'sien*[1] pour *celui*; je me bornerai à dire qu'elle ne me convainc pas, et qu'il est par trop commode d'invoquer un « *i* qui se glisse devant une voyelle » pour rendre raison d'une forme insolite. M. F. a apporté quelques changements à la conjugaison telle qu'il l'avait donnée, en 1884, dans les Mémoires de la Société de linguistique; il aurait dû en apporter davantage; on trouve maintenant la 3e personne du pluriel en *ite* du parfait, qu'il avait omise, quoique nous en eussions signalé l'existence, M. Axel Romdahl et moi, dès 1881 et 1883, mais pourquoi y joindre la forme en *irent*, qui est évidemment française? Pourquoi aussi écrire *rechès* (reçois) et *deis* (dois), et mettre un *s* à ces mots, ainsi qu'un *x* à *pueux*, *vueux*, etc.?

Après une courte étude sur la *Vie du bienheureux Thomas de Biville*, considérée comme texte vieux haguais[2], vient le Glossaire. Il est toujours difficile de donner l'étymologie des mots patois parce que le plus souvent on ne peut en faire l'historique; cet obstacle n'a pas arrêté M. F.; il est vrai qu'il a singulièrement simplifié sa tâche, en la croyant « accomplie, quand il lui a été permis de montrer un mot tout à fait similaire dans une des langues voisines »; mais l'homophonie de deux mots dans des idiomes différents et même souvent dans une même langue ne permet pas de conclure à leur identité d'origine; de plus, en cherchant ses étymologies dans des langues modernes, comme le suédois et le breton, M. F. s'exposait presque fatalement à faire des rapprochements arbitraires. On peut dire à coup sûr qu'il n'y a pas deux mots suédois et qu'il n'y a peut-être pas trois mots bretons qui aient pu passer dans le haguais. Il en est de même de l'anglais; les mots qui appartiennent en commun à cette langue et aux patois normands sont d'origine noroise, anglo-saxonne ou bas-allemande; c'est là qu'il faut aller en chercher l'origine. Les « matériaux » que M. F. a voulu aussi fournir aux étymologistes ne sauraient leur être d'une grande utilité, et l'on est surpris

---

1. Une partie de l'argumentation de M. J. F. porte sur la question de savoir s'il faut écrire *sien* ou *cien*; puisqu'on dit *sien*, il est évident qu'il faut écrire ce mot par une *s*, en vertu de ce principe que les mots patois doivent être écrits comme ils se prononcent.

2. Ce texte, quoique peut-être rajeuni par places, est curieux; c'est le seul, à ma connaissance, où l'on trouve la forme *eut* pour *out*, à l'imparfait du verbe de la 1re conjugaison.

qu'en se contentant, comme il l'a fait, de résultats approximatifs, il ait cru néanmoins pouvoir dresser la statistique étymologique du haguais, et encore plus qu'il n'ait pas donné l'explication de tous les mots.

Je n'examinerai pas en détail toutes les étymologies proposées par M. F.; parmi celles qui sont de lui, la plupart, il faut bien l'avouer, ne soutiennent guère l'examen, les unes parce qu'elles reposent sur un rapprochement qui n'a rien de fondé, d'autres parce que les racines proposées n'existent pas, d'autres enfin parce qu'elles sont en opposition formelle avec les lois de la dérivation. Je ne dirai rien des étymologies écossaises, — à quoi bon discuter des rapprochements comme le norm. *date* et l'éc. *dam?* — je me bornerai presque exclusivement à examiner quelques-unes des étymologies germaniques et latines qui m'ont semblé le moins admissibles ou dont la discussion offre le plus d'intérêt. *Abri*, « protection donnée par un arbre », voyez plus haut, p. 136. Quel rapport peut-il y avoir entre *accotae* et l'isl. cott[1]? Il est évident que ad intus et le br. adan n'ont rien à voir avec *adens*, pas plus que l'all. fallen avec *affalae*. *Agios* d'ἅγιος, voyez plus haut, p. 136. *apos*, « c'est à tort que M. Joret a tiré ce mot de ad pavorem »; si M. F. avait connu les formes *apeur*, *apeū*, *apoū*, il n'aurait peut-être pas condamné cette étymologie; en tout cas, il n'aurait pas dû rapprocher *Apos* du lat. opus. P. 123, *avayndre* est rattaché à l'all. abfangen. *Bec* de Briquebec, etc., « R. celt. bec, ruisseau »; le celtique bec signifie pointe, les *bec* de la toponomastique normande sont, comme chacun le sait, d'origine scandinave. Au premier article *bouès* — il n'en faudrait qu'un — mot dérivé de bous, boust, — vocables qui n'existent pas, — M. F. cite un vers de la Vie de Thomas Hélie[2]; il aurait dû savoir que M. E. Delisle y a corrigé *bous* en *hous*. *Brelue*, R. bre + lucem, lire bis. *Calunae*, « R. ca + un dérivé de lucere : lucina, luna? » *Calunae* est pour *calinae*, dérivé de *calin*[3], « éclair de chaleur ». *Capille*, dispute, « R. capillus », comme si capillus avait pu donner en bas-normand autre chose que *gveu*. A propos du mot *carraëe*, M. F. repousse l'étymologie carrata, parce que « tous les mots haguais contenant l'idée de *charrier* commencent par *quer* »; le mot *carrée* ayant perdu ce sens, l'objection ne porte pas et le rapprochement avec le breton koarat, koared, etc., n'avance guère la question. P. 159, *chaftae*, « c'est par erreur que M. Joret l'a d'abord rapproché de *chavate*, puis expliqué ensuite par décoloré, etc. »; j'ai donné à ce mot le seul sens qu'il a dans le Bessin et je l'ai rapproché, non de *chavatte*, mais de *chaf'té* = *chaveté*, fr. *saveter*, dér. de *savatte*; quant

---

1. Il faut lire *kot*; malheureusement les étymologies germaniques données par M. F. sont bien souvent mal transcrites.
2. « De *bous* ou de jaam sauvage. »
3. Au lieu de *calin*, on dit *calun* dans le nord du Cotentin, ce qui explique la forme *calunae*.

à le tirer de *chavette*, je m'en serais bien gardé, et parce que le sens ne convient pas, que la dérivation est invraisemblable et enfin, raison qui dispense de toutes les autres, que *chavette* n'existe pas en normand; le seul mot qui s'en rapproche est *cauvette*, lequel n'aurait pu donner que *cauf'té*[1]. P. 66, *Cnalle*, enfant... « il n'a rien de méprisant et se rattache évidemment à l'all. knabe ». P. 365 on lit, à propos du même vocable, « ce mot se rattache évidemment au gaulois archaïque cnos, fils »; ces deux *évidences* s'excluent, mais pourquoi aller chercher si loin une étymologie si simple? P. 171, M. F. ne veut pas qu'on dérive *coulynes* de *couler*, comme je l'ai fait, et il tire ce mot de col et lucinus?[2] *Daonchiei* ne vient pas de l'all. tanzen, écrit, je ne sais pourquoi, tantzen, mais de l'a.h.a. dansōn. Comment *débàouche*, *débàoud* — il s'agit du mot *débauche* — pourrait-il venir de l'all. bau bâtisse? *Décassae*, « R. de + *coactiare »; coactiare n'a pu donner en haguais que *cachiei*, *décassae* n'en vient donc pas. P. 181, j'ai eu tort, paraît-il, de raprocher *dégalliei* d'*égaler*, — ce que je n'ai pas fait d'ailleurs, je l'ai rapproché du prov. *dégalhar* et tiré de de + *aequaculare, — j'aurais eu bien plus tort de le mettre dans la prétendue famille de *gai*, *gaillard* et *galette*. P. 182, *déganae*. A l'exemple de Diez, j'ai cherché autrefois l'origine de ce mot dans les langues germaniques; si le mot gannare, donné par Forcellini, d'après la forme gannat, χλευάζει, des lexiques grecs-latins, existe réellement, comme on peut le conclure de la présence de gannire et des dérivés romans, il vaut sans doute mieux voir dans ce vocable la racine de *déganae*. L'ang. got n'a évidemment rien de commun avec *dégotae*, pas plus que discandy avec *désgâon*. P. 192, *duire*. « R. docĕre; » docĕre n'aurait pu donner que *duĕre*, comme coquĕre, nocĕre ont donné *tchuĕre*, *nuĕre*. *Ecochiei*, ce mot procède évidemment de excoctiare, tiré d'excoctum; excoctiare est un barbarisme qu'il était bien inutile d'inventer; d'ailleurs il eût donné en haguais *écuĕchiei*, non *écochiei*; quant à l'isl. skaka, dont M. F. rapproche ce mot, il signifie non pas écraser, mais secouer, ang. shake. P. 198, comment l'all. krebiz aurait-il pu donner *écrèle*? P. 200, les dentales médiales tombant toujours, il en résulte qu'*élidae* ne peut venir de l'ags. slidan. P. 201, aha. moyan, lire magan. *Encrouae*, « R. in + *crotulare; » mais crotulare n'a pu donner et n'a donné que *crouler; encrouaĕ* vient de incrocare = in + nor. krōkr. *Eniei*, les anciennes formes *anuit*, *anoit* montrent que ce mot vient de ad + noctem, non de in + hodie. P. 210, comment l'all. aerqern — lire aergern —

---

1. Il faut ajouter que *cauvette* désigne une espèce de choucas absolument noir; quant au mot *cahuette*, donné par M. F., son seul dérivé possible eût été *cahuetté;* enfin si *chavette* existait dans le patois de la Hague, il y aurait la forme *cavette*, comme en picard.

2. Ces mots n'auraient d'ailleurs donné que *couluyn*.

aurait-il pu donner *ergayne* ou *argayne?* Quant à *erguille*, il vient d'ardilla, non d'argilla. P. 211, *essangier*, « R. ex + saniare. Le *g* peut avoir été appelé par sanguis». Le *g* représente l'*i* consonne de sanjare transformé. Comment succutēre, secouer, aurait-il pu donner le *soc* du mot *essoc*, cahot? *Essiaou* « R. ex + iaou (eau)»; *essiaou* n'est autre chose que le pluriel d'*essé*, dérivé d'axicellus. P. 212, tortare n'aurait pu donner que *to(u)rter;* ce n'est donc pas la racine d'*éteurtre*. P. 213, *étra*, « R. stricte », comme si de ce mot avait pu sortir autre chose qu'*étreit*. *Faouture* ne peut être dérivé de *faillir*, il vient de *fauter*. P. 217, qu'est-ce que le mot feniscia et comment *fenêque* aurait-il pu en venir? *Féru*, comme on le sait, est le participe passé de ferire; n'est-ce pas vouloir bien gratuitement commettre une erreur que de le dériver de ferus, lequel n'a pu donner que *fier? Fettelae...* « Il faut voir nécessairement ici soit le br. fettez, gras, soit plutôt l'all. fetten, s'épaissir »; fetten signifie engraisser et dès lors est hors de cause; quant à fettez, il n'existe pas: il faut lire fetiz, indiqué déjà, d'ailleurs, par MM. Duméril, et qui signifie gros, mot dérivé de facticius, ce qui nous reporte à la racine latine fact — que j'ai proposée. Comment l'all. fröhen de froh aurait-il donné *frenure*, en même temps que ce même radical froh aurait pour dérivé *fressouèe? Freules*, « R. fros, frondis, dér. frondula, frodula ». Il est vraiment par trop commode de supprimer ainsi les nasales qui embarrassent. Plus loin je lis: « M. Joret a tort de faire intervenir pour expliquer *freule* le verbe *frôler*, qui n'a absolument rien à voir ici ». M. F. aurait dû savoir, et tous les dictionnaires sont d'accord sur ce point, que *freuler* est la forme normande de *frôler;* quant au sens de battre, ce mot l'a pris de la même manière que *frotter;* on dit une *freulée*, comme une *frottée*. P. 227, j'avoue qu'il m'est absolument impossible d'entrevoir quelle relation étymologique il peut y avoir entre *gâpes* et asper. Quant à *gênae*, p. 228, il était bien inutile pour l'expliquer d'avoir recours au barbarisme genare, lequel du reste n'eût pu donner *gênae*; ce mot vient tout simplement de germinare, ainsi que le prouve la forme h. norm. *gerner; gênotte* en est d'ailleur un diminutif, — ou plutôt de *gerne*, *gêne* germen, — formé à l'aide du suffixe ott; l'ang. nut n'entre donc pas dans sa formation. L'étymologie de *gisiei* est connue depuis longtemps, pourquoi donc vouloir tirer ce mot de jecur, qui n'aurait d'ailleurs donné que *jieur?* P. 239, *haraques*, tiges de lin. « R. all. haar poil + age, achel, barbe des épis »! Quant à *havette*, ondine malfaisante, p. 240, il aurait fallu laisser à MM. Duméril l'idée de faire dériver ce mot du subst. *havet*, crochet; il n'est pas un scandinave qui n'ait reconnu dans la *havette* du Cotentin septentrional la *Haffrû* des légendes de sa patrie. P. 241, qu'est-ce que pourrait bien être le mot allemand herbig, âpre, qui serait la racine d'*herbichiei*, travailler mal? P. 245, *igre*, ongle; « les langues germaniques ont *igel*, hérisson, le suéd. *igel*, sangsue, l'isl. *ygre*, féroce »; *ygre* n'existe pas en isl., il y a seulement yg-r, cruel, vicieux, mot dans lequel l'*r* est le signe du nominatif masculin et d'où vient

yg-jask, devenir vicieux : quel rapport ce mot peut-il avoir avec le norm. *igre* et l'all. *igel?* P. 253, *lŏces*, discours, est dérivé de loqui — il faudrait au moins loquere, lequel n'aurait donné que *iuĕre*—et *lochiei* rapproché du fl. hutsen! P. 254, le mot *loque*, poisson, ne peut venir de l'all. lok, chose pendante, ni *lousse*, mot d'argot bien plus que de patois, de lüge. P. 258, *mèle*, agrafe, est rapproché de l'isl. mal, qui n'a aucun rapport avec ce mot; *mèle*, fr. *maille*, vient, tous les dictionnaires le disent, de macula. Il y a quinze ans que M. Storm a donné l'étym. germanique de *migoe*[1], à quoi bon s'amuser à rapprocher ce mot du br. michodem? *Nabot* a été dérivé avec raison du nor. nabbi[2], pourquoi vouloir le faire venir du lat. nanus et du suffixe bot, qui évidemment n'auraient pu donner que *nanbot?* J'ai inventé autrefois le suffixe *bot*, mais il n'a rien à faire ici; *nabot* = nabbi + ott. Comment ater, pour ne pas parler de natter, aurait-il pu donner *natre* et nitēre *nettié* (nettoyer), ou encore obĭcem, obstacle, *obiche*, intelligence, et le suédois oro, trouble, le haguais *oro*, savoir-faire? P. 272, *panagiei*, — il y a dans Le Joly-Sénoville *pénagi* — donner des soins, « R. panem agere », et p. 273, *paoutes*, poches, « R. balteum »! P. 277, *pelette*, petit carré de fourrure, « R. all. pelz », quand c'est tout simplement le diminutif de *pel*, pellis. *Pĕtre*, p. 279, ne « peut venir de petra » qui ne saurait donner que *pierre*, ni *poüs*, p. 284, de pulsus[3]. P. 286, *quercaon*, forme bas-norm. de *carcan*, est dérivé du br. kerc'hem; lire kerc'hen, qui signifie poitrine, et *querre*, corde, du br. ker, habitation, bien qu'on sache que ce mot dérive de l'anglo-saxon tiera, file, h.-norm. *tière*[4]. P. 287, *quittiei* est rapproché du nor. quitta; lire kvitta mot dérivé du franç. *quitter*. Plus loin *rafessilliei*, chercher dans les coins, est tiré de « ra+nl. fezikken, chuchoter », *raguenae*, ramasser, etc.; de « (r) + angl. again », et *vetae*, battre, du « fl. wetten, aiguiser ». M. F. donne, il est vrai, ces trois étymologies comme douteuses, on se demande comment il a pu les proposer. Que penser aussi de *raprume*, « R. hora prima », *réfouctae*, « R. re + fugare, atum », *ricouyn*, « R. rigere », *riessie*, collation, « R. re + esse », *tou* (= fr. *tout*), « R. angl. too », *trémutu*, « R. tre + mutare », *vastibousae*, « R. vastum + boves », *voste*, « R. vorsare », etc.? P. 307, on lit que *trabuquiei* vient de tra +

---

1. *Romania*, II, 85.
2. M. F. dit, p. 265, que Diez a dérivé *nabot* de napus; c'est une erreur, Diez a repoussé napus pour proposer nabbi.
3. On voudrait croire qu'il faut lire *puls*, étymologie que j'ai donnée dans mon dictionnaire du patois du Bessin.
4. Cette forme montre que le changement de *ti* + voy. en *k* + voy. peut avoir lieu dans le patois de la Hague, quoi qu'en dise M. F; c'est à la terminaison qu'il ne peut s'y produire, parce que la voyelle, au lieu de rester sonore, comme dans le patois du Bessin, s'y change en une muette : H. *querpantie*, B. *querpanquié*.

isl. busk, broussailles; mais busk n'existe pas en norois : il faut dire bŭk-r, tronc. P. 308, au lieu de thrumu, il faut aussi thruma, et p. 315, au lieu de voyrek, lire vāg-rek. N'est-il pas plus naturel, p. 311, de tirer *validire* de va + li + dire que de vali (valoir) + dire? Et comment « vescere ou plutôt vescare », qui ne peuvent donner respectivement que *veire* et *vêquiei*, auraient-ils pour dérivé *véchiei?* Est-il possible également de tirer de ville *vilotae*, aller de maison en maison?

Je ne veux pas poursuivre davantage cette trop longue énumération d'étymologies hasardées, et je me hâte d'arriver aux dernières pages qui suivent le glossaire de M. F. et aux questions diverses qui y sont examinées. On rencontre d'abord « quelques mots sur les patois voisins »; il s'agit du patois du Val de Saire, de celui du canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte, enfin du patois du Bessin; l'étude n'était peut-être pas très utile; en tout cas, on est surpris d'y trouver comme exactes des expressions tirées de M. Axel Romdahl, expressions dont j'ai montré l'inexactitude dans la *Romania;* on y rencontre également quelques étymologies aussi peu vraisemblables que celles du Glossaire; ainsi *bêlo*, tiré de be + lucem, quand c'est tout simplement le diminutif de *bel*, bellus, etc. Viennent ensuite des chansons « jerriaises » et guernesiennes et enfin des textes haguais, — randonnées[1], contes, locutions et proverbes; — ils achèvent de compléter l'idée qu'on doit se faire du patois de la partie nord-ouest du Cotentin. Chemin faisant, il est vrai, M. F. nous donne quelques textes tout différents, comme la « parabole de l'enfant prodigue », empruntée à l'étude de Axel Romdahl, un dialogue du Dr Le Joly-Sénoville, qu'on regrette de ne pas trouver sous sa forme originale, et même une ronde en patois du Bessin, que j'ai publiée en 1876 dans la *Romania*[2]. On le voit M. F. a voulu faire une espèce d'encyclopédie du patois bas-normand; pour y parvenir, une connaissance plus complète de ce patois lui eût peut-être été nécessaire; mais il ne pouvait mieux montrer l'intérêt qu'il porte à notre parler populaire. Quant à la partie de son étude exclusivement consacrée au haguais, malgré les erreurs qu'on y peut signaler, elle témoigne de tant d'efforts, de recherches si persévérantes, qu'on ne saurait trop remercier M. Fleury de nous l'avoir donnée : elle comble une lacune dans la connaissance des idiomes vulgaires de notre province.

Charles Joret.

---

1. Qu'est-ce que la « graisse de port » que demande le *quêne*, afin de donner de « son gilan », dans la randonnée de « Minette et Roulette »?

2. V. 374. — La forme *jouër* que donne M. F., p. 356, l. 1, est inexacte, *jouo* il faut ou *jouor*.

N. HAILLANT, **Flore populaire des Vosges**. Paris et Epinal, 1886. In-8°, 220 p. (*Extrait du Journal de la Société nationale et centrale d'horticulture de France.*)

Nous avons ici une nomenclature fort complète des plantes des Vosges, systématiquement dressée par familles, genres, espèces et variétés, où, en regard des noms botaniques et français se trouvent les noms patois recueillis dans plus de 70 localités du département des Vosges, avec toutes leurs modifications, leurs nuances phonétiques les plus légères.

Ces recueils sont certainement fort utiles pour la connaissance des patois, et je dirai même pour l'étude du français, mais à une condition, c'est qu'ils soient faits avec méthode et de manière à faciliter les recherches; ces sortes d'ouvrages sont écrits non pour être lus d'un bout à l'autre, mais pour être simplement consultés, comme un dictionnaire, et la première condition qu'ils doivent remplir est d'être munis de tables alphabétiques où le botaniste et le linguiste puissent trouver ce que chacun d'eux y cherche. Pas de bibliothèque sans catalogue, pas de recueil de mots vraiment utile sans tables. Malheureusement l'ouvrage de M. Haillant en manque absolument : pas le moindre fil pour nous guider dans ce labyrinthe planté de toutes sortes d'arbres, arbrisseaux, buissons, herbes, légumes, pas la moindre indication pour diriger nos pas dans les mille allées de ce vaste jardin, pas même une clef pour en ouvrir la grille, en sorte que nous sommes obligés de nous contenter de jeter un coup d'œil furtif par dessus la muraille, sans pouvoir nous promener à l'aise à l'ombre de tous ces arbres, cueillir un bouquet de ces mille fleurs, et mordre dans quelques-uns de ces fruits que la saveur patoise rendrait plus agréables. L'auteur nous dit bien quelque part (page 13) que sa nomenclature a été dressée d'après la *Flore de Lorraine* de Godron (2e éd.). Mais tout le monde n'a pas sous la main la *Flore de Lorraine* de Godron. Et l'aurait-on, on ne serait guère plus avancé. Je veux savoir, par exemple, quels sont les différents noms patois du chou, du vulgaire chou. Tout le monde n'est pas botaniste, et n'est pas forcé de savoir que le chou, en botanique *Brassica*, fait partie de la grande famille des crucifères. Or les crucifères dans la *Flore de Lorraine* de Godron viennent après les fumariacées. Vous n'en êtes pas plus avancé pour cela, parce que vous ne savez pas plus où sont les fumariacées que les crucifères dans la *Flore populaire des Vosges*. Et d'ailleurs le botaniste le plus botanisant n'a pas dans la tête l'ordre suivant lequel sont placées les familles dans telle ou telle flore. Il ne nous reste plus qu'à feuilleter le livre page par page depuis la première jusqu'à la dernière, et après les renonculacées, les berbéridées, les papavéracées, nous trouvons enfin les fumariacées, et à la fin des fins les tant cherchées crucifères (p. 29), où, après le radis et la moutarde, *Raphanus* et *Sinapis*, vous

trouverez à la page 30 le chou, *Brassica*. N'était-il pas plus simple de mettre dans une table alphabétique : *Chou*, p. 30, ou, si la peine était trop grande pour l'auteur, de dresser au moins une table des familles où l'on aurait trouvé : *Crucifères*, p. 29?

L'auteur lui-même a bien senti combien son mémoire était défectueux sans tables et dans les *Desiderata* qu'il a ajoutés à son avant-propos il dit : « Il nous a paru aussi qu'il eût été de la plus haute utilité de donner plusieurs tables, principalement celle des noms scientifiques latins classés par genres, celle des noms français, celle des noms vulgaires et enfin celle des noms patois » (p. 16). Une table des noms français était surtout nécessaire pour pouvoir trouver les mots patois correspondants; car ces recueils de mots patois ne présentent pas une bien grande utilité pour la botanique, mais ils en ont surtout pour la philologie.

M. H. regrette de n'avoir pu faire l'enquête lui-même; il eût été désirable, en effet, qu'une seule et même personne recueillît les mots patois dans les diverses localités de la bouche même des habitants. L'enquête aurait eu plus d'unité au point de vue de l'interprétation des sons et de la transcription des mots. Mais cela était-il possible, puisqu'on s'était proposé d'étendre l'investigation philologique à tout le département? Une seule personne peut bien se livrer à ce travail pour un nombre très restreint de localités, deux ou trois communes; mais quand il s'agit de plus de 70 localités, comme ici, le travail dépasse les forces d'un seul homme, et les matériaux de l'enquête sur les noms patois des plantes vosgiennes ont été, en réalité, recueillis par près d'une centaine de personnes. C'était là une nécessité, du moment où l'on voulait étendre les recherches aussi loin, et reprocher à l'auteur de n'avoir pas fait l'enquête lui-même, ce serait lui demander l'impossible. Mais ce que nous lui reprochons, c'est de ne pas avoir indiqué dans ses instructions à ses collaborateurs une orthographe uniforme qui rendît toujours le même son par la même lettre. Faute de cette recommandation, les nombreux collaborateurs ont écrit les mots patois, les uns étymologiquement suivant l'usage français, les autres phonétiquement, les autres enfin capricieusement, comme les mots leur venaient sous la plume, au petit bonheur. Il en est résulté une telle diversité de graphies que le même mot est écrit de bien des façons, et suivant qu'il porte un habit étymologique, phonétique ou même fantaisiste, il nous est présenté plusieurs fois comme étant des variantes de localité à localité, tandis que c'est toujours le même mot écrit différemment. Par exemple, nous doutons fort que *freumaigeon*, *fremègeon*, *fremaijon* et *freumetjon*; *fremaigeot*, *fremégeot*, *fremejot* et *fremèjo*, etc., qui signifient mauve (p. 45); que *chaimbe*, *chimbe*, *chîmbe* et *chainve*, *cheinve*, *chinve*, *chînve*, c'est-à-dire chanvre, (p. 154) soient des mots différents. *Piè d'alwate* et *pied d'allouate* (p. 26) nous semblent la même expression. De même pour *paite dè chevau*, *paitte dè ch'vau*, et *pette dè ch'vau* (p. 24). M. Haillant donne à l'article *Seigle*, côte à côte sous la même localité, Chatel, les formes : *sôle* et *saule* (p. 192). Quelle différence peut-il bien y avoir au point de vue de la prononciation? Pour moi, je

n'en vois aucune, et ce ne sont là que des manières diverses d'écrire le même mot. Le livre fourmille de ces inutiles variantes. La botanique n'y gagne rien, et la philologie ne peut se servir de mots qui la plupart du temps représentent les caprices orthographiques de ceux qui les ont écrits, et non les sons de ceux qui les ont prononcés. Une condition *sine qua non* de toute étude patoise est l'adoption d'une écriture phonétique sans lettres parasites, comme toutes les finales étymologiques qui sont muettes et dont M. H. a orné à la française la plupart de ses mots patois : *fremègeot* au lieu de *fremèjo ; laûrier* au lieu de *lôrié ; bianc* au lieu de *biã* (*a* nasalisé), etc., etc. Pourquoi *h* dans *hiarbe* et *horge*, etc., si ce n'est pour rappeler aux paysans vosgiens que *herba* et *hordeum* avaient un *h* en latin, il y a de cela bien longtemps.

L'auteur sent si bien l'imperfection de son orthographe qu'il éprouve souvent le besoin de figurer la prononciation. Ainsi à l'article *Rose*, p. 71, en donnant le nom patois *gratte-cul*, qui sous cette forme est très française, il met entre parenthèses *grè-t'-ku*. Mais pourquoi ne pas l'écrire tout bonnement ainsi ? A la page 192, parmi les désignations spéciales du seigle et du blé l'auteur donne *trem'zau* (pron. *trèm-zó*, dit-il), ce qui ne l'empêche pas d'écrire quelques lignes plus bas *trèmesau*. N'était-il pas plus simple d'écrire comme l'on prononce ?

Il est donc regrettable à tous égards que l'auteur n'ait point adopté une orthographe phonétique qui aurait fait de son livre un instrument précieux de travail pour le patois des Vosges, et même pour le français.

Donnons maintenant un aperçu de la disposition de chaque article de la *Flore des Vosges*. Après les noms botaniques et français viennent les noms patois inscrits en regard des localités où on les a recueillis. Ces localités sont classées alphabétiquement. C'est la seule classification que l'auteur se soit permise, et il faut l'avouer, il n'a pas eu la main heureuse. Car, lorsqu'il s'agit de classer des localités au point de vue philologique, la plus mauvaise des classifications est évidemment l'alphabétique : classez ainsi les villes de France, et vous aurez Marseille entre Lille et Paris, Nice à côté de Nancy. En philologie, deux classifications de localités sont possibles : l'une par affinité de parlers, c'est la meilleure ; l'autre géographique par proximité de lieux, elle rentre ordinairement dans la première. Si M. H. (p. 12) reconnaît, comme M. Adam (*Les patois lorrains*), qu'au point de vue philologique le patois des Vosges se divise en deux grandes zones, le patois de la montagne, à l'est, et le patois de la plaine, à l'ouest, pourquoi n'adopte-t-il pas cette division naturelle, d'autant plus qu'elle est également une division géologique et botanique du sol, et qu'elle correspond au groupe granitique de la montagne et au groupe calcaire de la plaine ? Si M. H. n'admet pas la subdivision du lorrain des Vosges en patois de la montagne et patois de la plaine, il pouvait encore choisir une classification géographique et administrative, courant ainsi la chance de grouper les mots se ressemblant le plus, parce qu'ordinairement c'est le parler du village d'en face qui res-

semble le plus à son plus proche voisin. Mais faire intervenir la distribution alphabétique en philologie, c'est vouloir tout brouiller, tout confondre. De plus, le système adopté par l'auteur l'oblige à répéter dix fois, vingt fois, le même mot dans le même article. Prenons un exemple. Je veux savoir comment se dit *blé* en patois vosgien. J'épargnerai au lecteur la description du voyage d'exploration qu'il m'a fallu accomplir pour en arriver à découvrir le blé, *triticum*, à la page 192.

A part la localité de Fraize où le blé s'appelle *grè*[1], comme en italien *grano*, grain, et Trampot qui dit *bièe*, anc. fr. *blée*, ital. *biada*, le lorrain a, comme le français, les deux mots blé et froment, *biè* et *frômõ* (*ô* = eu; *õ* nasal), l'un pris au latin populaire b l a d u m, l'autre au latin classique f r u m e n t u m. D'après sa classification alphabétique, l'auteur dans une demi-page est obligé de répéter 11 fois le mot *biè* et 20 fois le mot *fromõ* ou *formõ*, transposition générale dans les langues romanes (fr. *froment* et anc. fr. *forment;* ital. *formento* et *frumento*, comme *fromage* et anc. *formage;* provençal *formatge* et *fromatge*, comme *fertè* et *freté*, *prenait* et anc. *pernoit*, etc., etc.). N'était-il pas plus simple de donner *biè* qui se prononce ainsi dans tout le département; car je ne puis admettre que dans la même localité, Bourzemont, on prononce *biè* et *biè*, quoique l'auteur cite à l'appui de la première prononciation Charton, *Voyages pittoresques et historiques*, p. 274, et à l'appui de la seconde, Jouve, *Chanson en patois vosgien*. C'est évidemment la prononciation du chansonnier qui est la bonne et qui est conforme au parler de tout le département. Après *biè* serait venu *frômõ* avec toutes ses variantes, suivant les localités divisées en patois de la montagne et patois de la plaine. Deux mots au lieu de trente-un.

Malgré les défauts que nous venons de signaler sommairement, la *Flore populaire des Vosges* est un travail fort estimable, consciencieux, où l'auteur a dépensé patience, savoir et connaissance approfondie de la matière, et nous nous résumerons en disant qu'il ressemble à ces coffres-forts qui renferment de grandes richesses que l'on ne peut utiliser, parce qu'on a oublié de nous donner la combinaison du secret pour ouvrir la serrure.

Dr Bos.

---

1. A Fraize, *grè*, grain, signifie blé et seigle, ce qui nous semble une généralisation plutôt qu'un nom spécial.

PÉRIODIQUES.

I. Revue des langues romanes, 3e série, XV; mai 1886. — P. 209-55. Chabaneau, *Paraphrase des litanies en vers provençaux*, nouvelle édition du texte publié en 1874, dans la *Revue de Marseille*, par M. V. Lieutaud, sous le titre de *Un troubadour aptésien de l'ordre de saint François*, voy. *Rom.*, IV, 510. En appendice, réimpression, d'après une publication faite à Apt en 1862, de paraphrases sans importance de l'*Ave Maria* et du *Credo*, et extrait de la *Vie provençale de saint Georges*, conservée dans le ms. de la Bibl. nat. 14973.

Juin 1886. — P. 261-83. C. Chabaneau. *Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale* (suite). VII *Cantiques populaires sur sainte Madeleine.* M. Ch. a cru utile de donner en appendice, d'après une des anciennes versions provençales du Nouveau Testament, des extraits de saint Luc et de saint Jean, où il est question de sainte Marie-Madeleine.

XVI. Juillet 1886. — P. 5-52. De Grateloup, *Grammaire gasconne et française.* Cette grammaire, qui n'avait jamais été publiée, est accompagnée d'une dédicace à l'évêque de Dax, qui est datée de 1734. C'est, même eu égard au temps où elle a été rédigée, un assez pauvre ouvrage. On ne sait rien de l'auteur. — P. 55-6. Bibliographie. Kœrting, *Encyclopœdie d. rom. spr.;* de Nolhac, *Le canzoniere autographe de Pétrarque* (C. C.).

P. M.

II. — Zeitschrift fur romanische philologie, X (1886), nº 1. — P. 1. V. Cresçini, *Idalagos* (fin). Ce savant travail, publié en italien, semble bien mettre hors de doute, surtout par l'explication d'anagrammes, donnés grâce aux leçons manuscrites, que l'histoire d'Idalagos dans le *Filocolo*, comme celle d'Ibrida dans l'*Ameto*, est l'histoire de Boccace, et par conséquent, que l'auteur du *Décaméron* naquit à Paris en 1313, d'une jeune fille ou veuve de noble condition, séduite par son père. — P. 22, W. Meyer, *Etudes franco-italiennes*, II, *Aspremont*. Même étude que pour *Anseïs* sur quelques centaines de vers publiés sous la forme française et la forme italianisée. P. 52, n. 1, remarque intéressante sur *reçoivre*, qui devrait être *recivre;* mais ce verbe n'est pas aussi isolé que le dit l'auteur : *boivre* a les mêmes formes, et aussi *mentoivre*, qui, s'il vient de m e n t e h a b e r e, n'est pas moins irrégulier que *reçoivre*. En réalité, l'infinitif primitif a dû être *receveir, menteveir;* les formes *recevons*,

mentevons auraient influencé tout le reste de la conjugaison, peut-être précisément sous l'influence de *bevons beivre*. — P. 56, L. Hirsch, phonologie et morphologie du *Dialecte de Sienne* (suite). — P. 70, Scheffer-Boichorst; *Noch einmal Dino Compagni*. [L'auteur, qui naguère le prenait de si haut avec ceux qui ne partageaient pas ses vues sur Dino Compagni (voy. par ex. *Rom.* XI, 614-5), confesse aujourd'hui que son opinion antérieure, selon laquelle le nom de Dino aurait dû être rayé de la littérature historique, lui paraît actuellement entièrement erronée (p. 121). C'est tout ce que nous trouvons d'intéressant dans cet article. — P. M.] — P. 124, G. Caviezel, *Spass e tours our dal chantun Grischun*. Petits contes plaisants que n'accompagne aucun mot d'explication ni d'introduction, et dont les plus intéressants sont ceux qui appartiennent à la classe des béotismes. — P. 143, K. Bartsch, *Zum Girart de Rossilho*. [On a découvert récemment dans les archives municipales de Stolberg[1] deux feuillets de parchemin écrits au XIVe siècle, et appartenant à une traduction allemande en prose de *Girart de Roussillon*. Cette version n'est pas connue d'ailleurs. Le contenu des deux feuillets fut publié d'abord dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXX, pp. 76 et suiv. On y joignit, comme terme de comparaison, la partie correspondante de ma traduction (§§ 635-9 et 651-5). M. Bartsch réimprime le même texte, plaçant en regard le texte original. Bien que la version soit assez exacte, elle n'apporte aucun secours appréciable à l'interprétation du texte, qui, en cet endroit, est généralement facile à établir et à comprendre. L'existence de cette traduction n'en est pas moins un fait curieux, car jusqu'à présent on n'avait aucune preuve que cette chanson de geste eût été connue à l'étranger ailleurs qu'en Italie[2]. M. Bartsch conjecture (p. 152) que cette version germanique a pu être mise en prose d'après un poème allemand du XIIe siècle. J'ai peine à le croire : la traduction est trop voisine du texte original pour qu'il y ait lieu de supposer un intermédiaire. Il semble probable que la traduction aura été faite, sous la forme où nous la connaissons par le fragment de Stolberg, d'après quelque ms. porté accidentellement en Allemagne, peut-être de Flandre. On sait, en effet, que *Girart de Roussillon* a joui d'un regain de popularité en Flandre, à partir de l'avènement de la domination bourguignonne[3]. — P. M.]. — P. 153, G. Stengel, *Die zwei provenzalischen Gedichte, das Glaubens-und das Beichtbekenntniss der Pariser Hs. fonds lat.* 11312.

Nouvelle édition de deux pièces que j'ai publiées pour la première fois en 1860, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. M. Stengel s'est efforcé de

---

1. Quel Stolberg? On ne le dit pas, et il y en a au moins trois.
2. Voy. ma traduction, p. CVII et CVIII.
3. Il y avait dans la librairie des ducs de Bourgogne un ms. de *Girart de Roussillon* qui ne s'est pas retrouvé. Voy. ma traduction, p. CLXXVII et suiv.

rétablir la forme rythmique de ces deux pièces que, selon lui, je n'aurais pas comprise. Je suis, je crois, après vingt-sept ans, en état de juger très impartialement une publication que j'ai faite étant encore sur les bancs de l'Ecole des Chartes, mais je dois confesser que je ne puis me rallier aux vues de M. Stengel. On jugera de ce qu'il y a d'arbitraire dans ses procédés de restitution par la façon dont il arrange les quatre premiers vers du texte :

Eu aor Domrideu lo pair omnipotent
Qui creet cel e terra e quant es de neient,
E aor so bo fil Jhesu Christ esament
Qui nasquet de Maria per nostre salvament.

Voici ce que deviennent ces quatre vers dans la restitution de M. Stengel. Je souligne les mots transposés ou corrigés :

Damrideu E aor
Aor eu So *fil bo*
Lo pair omnipotent, Jesu Christ esament
Qui creet Qui *naissia*
Terra e cel De Maria
E quant es de neient. Per nostre salvament.

Ce sont là, assurément, des corrections qui n'améliorent pas le texte. — P. M.]

Mélanges I. *Textes*. P. 162. Stengel, L'Alba *de Peire Espagnol*. — II. *Critique des textes*. 1. P. 164, Tobler, *Sur Joinville;* § 23 *que je nen avoie pooir de enyvrer*, lire, évidemment, *poour*. — 2. P. 166, Tobler, *Sur les lais de Marie de France;* nombreuses remarques. — 3. P. 169, Settegast, *sur les serments;* propose *et in aiudha* er *in cadhuna cosa*; correction peu nouvelle et contestable; voy. *Rom.* XV, 633; *Sur le S. Léger*, deux corrections peu plausibles, surtout la première. — III. *Etymologies*. 1. P. 171, W. Meyer, *Étymologies romanes*. 1. It. *abbiaccare* (ce mot pistoiais = lę tosc. *abbachiare*, qui serait abbatulare d'abbattere; cette partie de la proposition n'est guère acceptable; pourquoi ne pas rattacher *bacchiare* et *abbacchiare* à *bacchio?*). — 2. *Beffa* (viendrait d'une onomatopée). — 3. Esp, *esconzado* (excomptiatum). — 4. *Graulus*, *graula* (non de graculus, mais d'un type gravulus, d'origine douteuse). — 5. Esp. *jeja* (de sasia, nom celtique du seigle, qu'il faut rétablir dans Pline, XVII, 40, au lieu d'asia. — 6. It. *sciupare* (ex et l'all. saupan?). — 7. *Scuppire* (l'étymol. exconspuere, *Rom.* IX, 130, est condamnée par le roumain *scuip*, et par le *p* de l'hispano-roman et du gallo-roman; cette dernière raison n'est pas bonne : le *p* est conservé par l'*u* en hiatus, comme le *t* de batuere; une forme excuppĕre devenu excuppire peut fort bien être sortie en lat. vulg. d'exco(s)puere et avoir aussi donné naissance au roumain; cela paraît plus vraisemblable qu'une onomatopée, et convient mieux au sens du mot ancien français, qui répond presque toujours à conspuere. — 8. It. *sdrajarsi*=disra-

diare. — 9. Esp. *sisa* (pourrait venir de scissa aussi bien que de censa, voy. *Rom.*, XIII, 305). — 10. Esp. *tobillo* (l'étym. de Diez, tŭbellum de tuberem, est la meilleure). — 11. Fr. *vouge* (d'après le pr. *vezoig* du lat. viduvium, brillante étymologie, que confirme l'anc. fr. *vooge*, *vouge;* mais comment s'explique ce vidŭvium lui-même, attesté, outre les glossaires, par un scholiaste de Juvénal cité dans Du Cange au mot viduvium? et faut-il lire viduvium ou vidubium?). — 12. *Lui lei* (observations sur l'article de M. Thomas, *Rom.* XII, 332). — 2. P. 174, Grœber, It. *anzi*, fr. *ains* (conteste avec quelque vivacité les arguments donnés par M. Thomas, *Rom.* XIV, 572, à l'appui d'antius comme étymologie de ces mots).

— N° 2. — P. 179, M. Kuhfuss, *Sur la vie de Dante abrégée attribuée à Boccace;* l'auteur cherche à établir, contre M. Scheffer-Boichorst, que la vie abrégée de Dante attribuée à Boccace n'est pas de lui. — P. 205, A. Pakscher, *Etude sur un Catalogue de Fulvius Ursinus* (1re partie; ce travail, par suite d'un arrangement de l'auteur avec M. de Nolhac (voy. plus loin p. 447), ne sera pas continué. M. P., dans cet article, s'occupe du chansonnier en partie autographe de Pétrarque, auquel M. de Nolhac a de son côté consacré une étude). — P. 246, H. Tiktin, *Der Vocalismus des Rumænischen.* Ce premier chapitre d'un excellent et important travail est consacré à l'*a*. — P. 256, G. Osterhage, *Ueber Ganelon und die Verræter in der Karlssage;* l'auteur se place à un point de vue mythologique assez abandonné aujourd'hui, et voit dans Ganelon une des variantes du type du « beau-père persécuteur ». — P. 263, Th. Braune, *Ueber einige romanische Wœrter deutscher Herkunft.* L'auteur essaye d'abord de rattacher la première syllabe d'*albergo*, *alberga* à l'all. adal, en s'appuyant sur un prétendu *adalberga*, qu'il prend pour le nom d'un droit féodal et qui est simplement un nom propre de femme (Martene, *Thes. Anecd.* I, 97). Il part de là pour retrouver adal dans *alloggiare* et dans *alodis*, comme si *adal* avait pu de si bonne heure se contracter en *al* (cf. les noms propres où entre adal et où cet élément forme deux syllabes au XIIe siècle). Ce que dit M. Br. de *feodum*, qu'il explique par un composé de fehu et od, est beaucoup plus digne d'attention (cf. *Rom.* VIII, 135). L'explication de haring, d'où *hareng*, comme un dérivé de hari, « le poisson qui marche en bandes, » et non par le latin halec, est très séduisante. Les remarques sur *harangue*, quoique n'aboutissant pas à une conclusion certaine, méritent d'être prises en considération. Quant à *arroi*, il n'y a pas de raison pour reconnaître hari dans la première syllabe; l'origine de *redo*, *roi* reste assez obscure. *Atgier* dans le *Rol.* paraît bien avoir été restitué avec raison pour *algier* qui, en tout cas, ne saurait être adalger.

Mélanges. I. *Textes.* 1. P. 278, Stengel, *Onze nouveaux manuscrits du Brut en prose.* [L'objet que s'est proposé M. Stengel a été de faire un supplément au mémoire que j'ai publié en 1878 dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français* sur les chroniques anglo-normandes en prose qui ont porté le nom de *Brut* (voy. *Rom.* VIII, 466). Je m'étais proposé de distinguer les uns

des autres des écrits jusque là peu étudiés qui, dans les mss., portent à peu près le même titre, bien que plus ou moins différents, et d'indiquer le rapport de tel d'entre eux avec la célèbre *Caxton Chronicle*. Je n'avais donné mon travail que comme un premier essai, ne prétendant nullement épuiser la matière. Toutefois, cet essai n'était pas aussi incomplet que je le supposais, et les recherches que j'ai faites depuis ne me conduiraient point à y apporter des modifications essentielles. Tous les mss. que signale M. St. (et que du reste je connais pour la plupart) prennent facilement place dans les cadres de mon mémoire, et ne modifient en rien mes conclusions. J'en ai retrouvé d'autres, plus intéressants, que M. St. n'a pas notés. C'est certainement à tort que M. St. suppose (p. 278) que le *Brut abrégé* du ms. de Cambridge GG. 1. 1. est dans un rapport étroit avec la chronique du ms. Old. roy. 20. C. VI. Les deux passages qu'il compare (pp. 107 et 111 de mon mémoire) prouvent justement le contraire. C'est par erreur aussi que M. St., qui ne paraît pas avoir pris ses notes avec assez d'exactitude, fait mention (p. 283 et 285) d'un ms. Old. roy. 20. D. III. M. St. confond probablement avec le ms. 20 A. III que j'ai indiqué en son lieu. Le ms. 20. D. III contient un *Lancelot du Lac*, comme il est facile de le vérifier en recourant au catalogue de Casley ou à celui de M. Ward. — P. M.] — 2. P. 285, List. *Fragment du roman de Troie;* 429 vers, sur deux feuillets écrits au XIIIe s., à la bibliothèque universitaire de Strasbourg. — II. *Critique des textes*. P. 292, Gaspary, Aleche *dans Chiaro Davanzati;* c'est le latin *alec*, et les vers de Ch. D., où ce mot figure, sont traduits du distique latin imprimé ici (XIV, 471) par M. Raynaud. — III. *Étymologies*. 1. P. 292, Holthausen, fr. *fois* et *fresaie;* l'*f* de *fois* est dû à la phonétique syntactique (on nous avait envoyé d'Amérique la même explication qui, par suite du retard apporté à la publication de la *Romania*, n'aurait pu être imprimée qu'après celle de la *Zeitschrift*); praesaga aurait été influencé par un allem. foresaga pour donner *fresaie*. — 2. P. 293, Grœber, fr. *piaffer;* rejetant avec raison l'étymologie de M. A. Tobler (voy. *Rom.*, XIV, 454), M. Gr. en propose une autre qui n'a pas de vraisemblance. — IV. *Grammaire*. 1. P. 294, Feist, x = us *dans les mss. français;* troisième et ingénieuse tentative pour expliquer ce singulier phénomène paléographique; elle n'est pas convaincante; pour le comprendre, il faut d'abord se rappeler que le nom de l'*x* en ancien français était *ieus* (Jubinal, *Nouv. Rec.*, II, 280). — 2. P. 296, Varnhagen, *Glosses françaises dans des mss. d'Ælfric;* les premières, une trentaine de mots écrits au commencement du XIIe siècle, sont intéressantes pour la phonétique, surtout par le fait que la dentale intervocale y est notée par le signe anglo-saxon qui répond à *th;* ainsi *espethe*, *gelethe*, *blecethure*, *chanuth;* dans les secondes, le dernier mot est bien *traul* (*traoul*) et non *treul*. A propos de ce *th* pour un *d* intervocal ou final, M. V. propose d'y voir l'explication de l'*f* qui remplace le *t* dans les mots français *soif*, *bief*, *fief*, *aleuf*, *blef*, *faudestuef*, *meuf*, *nif*, *Marbeuf*, *Quillebeuf*, etc.; il y joint le v. angl. *maugref*, qui vient d'une confusion avec *gref*, l'anglo-norm. *of*, *ove*, qui s'explique autrement (*Rom.* VI, 145), et *pechief*, qui n'est

qu'une faute de copiste. L'explication serait admissible (et il me semble qu'elle a déjà été proposée) si les mots en question n'étaient pas si isolés : pourquoi *bief* et non *pief? blef* et non *pref?* C'est l'objection que fait, avec raison, M. Grœber dans une note additionnelle. Il ajoute que la prononciation *th* (ou *dh*) pour *d* intervocal est propre à l'anglo-normand, mais c'est contestable (cf. Koschwitz, *Aelt. Denkm.*, p. 30-31.) M. Gr. persiste à assigner à ce phénomène une origine purement graphique, ce qui me paraît toujours aussi inadmissible (*Rom.* VIII, 135).

Comptes rendus. P. 302, Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir*, (Schwan ; observations sur des questions de versification). — P. 306, Robert, *Questions de grammaire et de langue françaises* (Tobler). — P. 308, Morf, *Drei bergellische Volkslieder* (Redolfi ; critique acerbe ; cf. *Rom.* XIV, 619). — P. 310, *Giornale storico della letteratura italiana* (Gaspary). — P. 313, *Romania*, janv. 1886 (Tobler, W. Meyer ; importantes remarques critiques sur les *Proverbis* de Guilhem de Cerveyra).—P. 315, réplique de O. Schultz à une réponse de L. Rœmer (voy. *Zeitschr.*, IX, 156). — P. 319, Annonces sommaires.

—N° 3. — P. 321, W. Miehle, *le Rapport des manuscrits du* Saint Grégoire, *ancien français*. Préparant depuis longtemps une édition de ce poème, dont tous les matériaux m'ont été transmis par M. A. Weber, et qui paraîtra, je l'espère, l'an prochain, j'aurai l'occasion de revenir tout au long sur la question préliminaire traitée ici. — P. 363, W. Meyer, *Etudes franco-italiennes*. III. *La chanson d'Hector et Hercule*. Abandonnant la suite des travaux commencés sur des transcriptions italiennes de poèmes français, M. M. aborde l'étude d'une œuvre composée en français par un Italien. Le ms. B. N. fr. 821, l'un des cinq qui contiennent le roman (pourquoi l'appeler *chanson*?) d'Hector, renferme aussi la traduction bien connue des *Disticha Catonis* par Adam de Suel, qu'un certain Macé de Troies, en la remaniant plus ou moins, s'est audacieusement appropriée ; le copiste italien du ms. 821 a reproduit cette assertion mensongère, mais M. M. sera sans doute le seul à supposer que l'auteur même du remaniement était italien et s'appelait Maso de Troi (hameau du district de Bellune). Dans les textes imprimés par M. M., on peut relever quelques négligences et inconséquences. L'étude linguistique est, comme toujours, excellente. Comment M. M. n'a-t-il pas rencontré *boivre* en anc. français (cf. ci-dessus, p. 152)? Il suffisait cependant d'ouvrir Godefroy.—P. 411, L. Hirsch, *Phonologie et morphologie du dialecte de Sienne* (fin). C'est un travail fort bien fait que nous avons déjà loué sous la première forme où il a paru (*Rom.*, XIV, 314). — P. 447, A. Pakscher, *Notes marginales de la main de Dante*. [L'auteur cherche à prouver que certaines gloses latines écrites sur les marges du chansonnier provençal Vatican 3207 sont de la main de Dante. Ces gloses, dont le texte n'est pas toujours clair, sont dénuées d'importance, et pour nous décider à y reconnaître l'œuvre de Dante il faudrait des argu-

ments plus précis et plus solides que ceux qu'invoque M. Pakscher[1] — P. M.]

Mélanges. I. *Textes*. 1. P. 461, Stengel, *Les chansons citées dans le* conte du cheval de fust *de Girard d'Amiens* (voy. quelques observations sur le texte à la p. 615). — 2. P. 476, Tobler, *La chienne qui pleure* (version latine de cette histoire bien connue, publiée d'après un ms. d'origine italienne et accompagnée d'un savant commentaire). — 2. *Critique des textes*. P. 482, Andresen, *sur* Amis et Amiles *et* Jourdains de Blaivies (remarques critiques). — 3 *Etymologies*. P. 482, Schuchardt, *le rom.* illi, illui *pour le lat.* ille, illi (conteste l'opinion récemment émise sur ce sujet par A. Darmesteter).

— N° 4. P. 485, Voelker, *Le développement des sens du mot* roman. Il s'agit du substantif. C'est un bon travail, un peu incomplet pour la période récente (cf. *Journal des savants*, avril 1887), qui n'est pas exempt de quelques méprises (par ex. *roumant*, dans la 3e citation de la p. 489, signifie livre et non « langage » ; Jean le Fevre écrivait dans la seconde moitié du XIVe siècle et non dans la première moitié du XVe ; Brantôme, en parlant du « roman de Bayard », veut dire précisément que ce livre est plutôt un roman qu'une histoire, ce qui est la vérité, etc.) et dont les citations sont trop souvent prises de seconde main, mais où les textes les plus importants sont réunis et judicieusement expliqués. — P. 526, A. Stimming, *L'emploi du gérondif et du part. présent en ancien français*. Excellente étude, qui, malgré quelques détails contestables, me paraît en tout point judicieuse. — P. 554, U. Marchesini, *Di un codice poco noto d'antiche rime italiane*. Dépouillement d'un ms. du XVe siècle de la bibliothèque du chapitre de Vérone, et à cette occasion remarques sur quelques pièces de G. Cavalcanti.

Mélanges. I. *Exégèse*. 1. P. 567, Feist, *Chi per lungo silenzio parea fioco ;* explication peu vraisemblable de ce vers obscur. — 2. Ulrich, *Sur le fragment* d'Alexandre ; propose de lire au v. 75 *del son tertieyr* pour *del soyientieyr*, ce qui n'a guère de probabilité. — II. *Onomatologie*. 1. P. 568, Buck, tubus, tovo *et ses dérivés dans la toponymie romane ;* noms de lieu du nord de l'Italie et du Tyrol. — 2. P. 571, Buck, *noms topographiques réto-romans en* -itium, -itia. — III. *Étymologies*. P. 575, Tobler : fr. *faîne* (non pas du latin fagīna, mais d'un fagīna refait sur fagus) ; fr. *moire* (pour *marmoire*, étoffe marbrée ?) ; fr. *amadouer*, *bafouer* (Diez a très bien vu qu'*amadou* vient d'*amadouer* et non l'inverse, mais son étymologie du verbe est peu satisfaisante, et il n'explique pas les rapports du nom au verbe ; M. T. pense qu'*amadouer* signifiant « cajoler, chercher à gagner par des caresses », on a nommé *amadou* ce avec quoi on cajole, on attise le feu ; cela est fort ingénieux,

---

1. Il vient du reste de paraître, dans le *Giornale storico della litteratura italiana* (IX, 238-48), un article de M. C. de Lollis qui réfute complètement l'opinion de M. Pakscher et, de plus, montre que sa transcription des gloses en question est pleine de fautes.

mais un peu subtil ; il y aurait peut-être plus de raison de croire qu'on a tiré d'abord *amadoue* (fém. qui me paraît la forme primitive) d'*amadouer* pour désigner la pulpe du champignon employée à arrêter le sang et *amadouer* les plaies ; mais il faudrait connaître au juste le premier sens du mot et sa plus ancienne apparition : il est à noter que le *Supplément* de Trévoux définit l'*amadou* « une mèche noire qui vient d'Allemagne » ; peut-être le mot n'a-t-il rien à faire avec *amadouer*. Pour ce verbe, M. T. est porté avec Corblet à l'identifier au pic. *amidouler* et à le tirer d'*ami doux*, ce qui me paraît extrêmement peu probable. A cette occasion, il donne de *bafouer* une explication très jolie : il serait pour *besfouer*, *fouer* venant de *fou* = fagum, comme *fouetter* de son dimin. *fouet* ; les intermédiaires et les documents manquent trop à toute cette série hypothétique) ; it. *rovello* (non avec Diez de rubellum, mais dérivé de rebellare ; le sens et la forme sont ici également satisfaisants).

Comptes rendus. P. 581, Trautmann, *Die Sprachlaute* (Gartner). — P. 585, D'Ancona e Comparetti, *Le antiche rime volgari*, IV (Gaspary). — P. 591, Chabaneau, *Les biographies des troubadours* (Schultz). — P. 596, Von Grienberger, *Ueber romanische Ortsnamen* (Buck). — P. 597, Schuchardt, *Romanisches und Keltisches* (Grœber). — P. 599, *Archivio glottologico italiano*, IX, 2 (W. Meyer ; compte-rendu fort important surtout du travail de M. Ive sur le parler de Veglia). — P. 603, *Giornale storico della letteratura italiana*, VII, 3-4 (Gaspary, observations intéressantes, notamment sur un article de M. Cipolla relatif à Siger de Brabant dont nous parlerons ici). — P. 611, *Revue des langues romanes*, XXIX (Levy). — P. 613, *Archir für das Studium der neueren Sprachen*, LXXV-VI (Schwan).

P. 616-625, *Index*. G. P.

III. — Giornale storico della letteratura italiana, nº 13-14 (3e année, t. V, 1885). — P. 1. A. d'Ancona. *Il teatro mantovano nel sec. XVI* (premier article). — P. 80. A. Graf, *Appunti per la storia del ciclo brettone in Italia*. Observations dont on ne conçoit pas bien l'enchaînement. On y pourrait relever beaucoup d'idées contestables et plusieurs erreurs. *Robert Wace* (p. 83) ! L'auteur ne sait pas si l'inscription de l'église des *SS. Apostoli* à Florence, qu'il cite (p. 97), existe encore. Elle existe assurément : ce n'était pas difficile à vérifier. — P. 131. A. Neri, *La Simonetta*. — P. 148. R. Sabbadini, *Notizie sulla vita e gli scritti di alcuni dotti umanisti del secolo XV raccolte da codici italiani*. I, *E. Crisolora ;* II, *I due maestri Giovanni da Ravenna ;* III, *Fr. Filelfo* ; IV, *Ant. Beccadelli detto il Panormito ;* V, *Giovanni Lamola ;* VI, *Poggio Bracciolini* — Variétés. P. 182-5. V. Crescini, *Marin Sanudo precursore del Melzi*. Ce célèbre historien († 1535) avait fait une sorte de bibliographie des poèmes chevaleresques, avec indication du nom de l'imprimeur et du lieu de l'impression. M. Cr. fait connaître cet ouvrage, qui existe en manuscrit à la Bibliothèque Saint-Marc et signale particulièrement des poèmes ou des éditions de poèmes que Melzi n'a pas connus. — Comptes

rendus. P. 228-34. Max Laue, *Ferreto von Vicenza* (C. Cipolla). P. 242. *Rime edite ed inedite di Ant. Cammelli detto il Pistoia*, per cura di A. Cappelli e S. Ferrari (G. S. Scipioni). — P. 258-69. Zenatti, *Storia di Campriano contadino* (Novati; observations sur la fable du pays de Cocagne). — P. 284, *Bulletin bibliographique*. — P. 319. Chronique. Notons que, p. 321, M. Novati présente quelques rapprochements à propos d'un des exemples en italien (le 53e) publiés dans le t. XIII de la *Romania*. Il s'agit d'un passage que l'éditeur, M. Ulrich, n'avait pas compris. C'est l'histoire du Vilain asnier. Il y a dans le cycle, heureusement inédit, des facéties marseillaises, une histoire qui offre un trait analogue : « l'air natal ».

— N° 15. — P. 329-69. C. Paoli, *Documenti di ser Ciappelletto*. Boccace (Déc. journée I, nouv. 1) a fait un récit amusant de la fourberie de Ciapperello ou Cepparello da Prato, notaire ou plutôt banquier italien, ayant passé une partie de sa vie en France, où on l'appelait *Ciappelletto*. On ne trouve rien sur cette nouvelle dans le livre de M. Landau, sinon (2e édit. p. 250) un rapprochement sans importance avec un récit de Sulpice Sévère, rapprochement emprunté à Manni (*Istoria del Decamerone*, p. 149). Manni avait déjà montré que Cepparello devait appartenir à la famille des Cepparelli de Prato, et c'est ce que confirme M. Paoli, à l'aide de fort curieux documents, récemment entrés, par suite de don, aux Archives de l'Etat à Florence. Le personnage que Boccace paraît eu avoir en vue est un certain Cepparello *Diotaiuti*. Dans les documents français ce surnom est traduit (c'est une traduction et non comme le dit M. P., p. 331, une corruption) par *Diex t'ahit*. Les documents qui le concernent et que M. P. publie *in extenso*, consistent en deux rouleaux dont le premier renferme divers comptes relatifs à la levée d'un décime dans la baillie d'Auvergne (en 1288-9), tandis que le second est le compte d'une recette faite dans la baillie de Champagne en 1295. Dans ces pièces, Cepparello reçoit les contributions au nom du roi et paye au Temple ou aux trésoriers royaux. On remarquera, p. 351, la mention du paiement, à la Toussaint 1288, des gages d'Eustache de Beaumarchais, qui devait être alors sénéchal de Toulouse. Je relève en passant une dépense de cinq sous six deniers « per tre quaderni di banbagia » (p. 359). Le papier de coton n'est donc pas si complètement un mythe qu'on l'a prétendu. Ces divers documents dont l'un est un compte privé, en italien, les autres étant des comptes rédigés en la forme officielle par des clercs français, ne prouvent absolument rien ni pour ni contre les accusations de fourberie que Boccace s'est plu à accumuler sur Cepparello da Prato. Nous voyons du moins que ce financier a été employé par le roi de France à des missions importantes et nous devons savoir gré à M. Paoli d'avoir mis au jour des documents qui complètent sur plusieurs points les documents du même genre qui ont été publiés par MM. de Wailly et Delisle dans les tomes XXI et XXII des Historiens de France. — Variétés, p. 403. Novati, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei secoli XIII e XIV*. Sur Chiaro Davanzati, dont un assez grand

nombre de chansons ont été publiées dans le t. III des *Antiche rime* de MM. d'Ancona et Comparetti. Ce poète aurait pris part à la bataille de Montaperti et serait mort avant 1280. — P. 408-32. Luzio Renier, *contributo alla storia del mal francese ne' costumi e nella letteratura italiana del sec. XVI.* — P. 433. Comptes rendus. Nous n'y trouvons aucun article qui soit de notre ressort. — P. 469. Dépouillement, comme toujours très étendu, des publications périodiques. — P. 504. Chronique.

— N° 16-17 (3e année, t. VI, 1885). — P. 1. A. d'Ancona. *Il teatro mantovano nel sec. XVI* (suite). — P. 53. C. Cipolla, *Studi su Ferreto dei Ferreti.* — P. 113. P. Rajna, *Per la data della « Vita nuova », e non per essa soltanto.* L'objet principal, mais non unique, de cette dissertation est de montrer qu'on s'est trompé en rapportant au jubilé de 1300 cette phrase du chap. XLI de la *Vita nuova* : « Dopo questa tribulazione, avvenne, in quel tempo che molta « gente andava per vedere quella imagine benedetta la quale Gesù Christo « lasciò a noi per esempio della sua bellissima figura..... », où, selon les collations de mss. rapportées par M. Rajna, il faut lire très probablement *va* et non *andava*. Dès qu'il est établi qu'on ne peut voir en ce passage une allusion au jubilé de 1300, les motifs proposés à diverses reprises pour placer la composition de la *V. N.* à une époque antérieure de quelques années, acquièrent une probabilité plus grande. A cette occasion, M. R. a présenté, avec cette érudition abondante qui chez lui coule comme de source, de nombreuses et intéressantes considérations sur les pèlerinages à Rome, sur la Véronique, sur l'origine du nom *Romæus* qu'il rattache avec raison (contre Diez, *Wœrt.* I) au grec Ῥωμαῖος, lequel, selon lui (cela est plus contestable), se serait formé en Palestine. — P. 163. R. Sabbadini, *Notizie sulla vitta e gli scritti di alcuni dotti umanisti del secolo XV, raccolte da codici italiani.* V, *Isotta Nogarola;* VI, *Antonio da Rho;* VII, *Giovanni Aurispa;* VIII, *Guiniforte Bazizza.* — P. 177. Fr. Novati, *Nuovi Studi su Albertino Mussato.* Recherches présentées à l'occasion des deux livres récents consacrés à Albertino Mussato par M. Zardo et par M. Minoia, ce dernier fort médiocre. — Variétés. P. 201. V. Crescini, *Noterella dantesca.* Sur l'origine du mot *accismare.* M. C. repousse avec toute raison l'étymologie (*adæstimare*) proposée par Diez; mais celle qu'il propose (et qu'avait déjà proposée, non pas, comme il le dit, Du Cange, mais Carpentier[1]) rencontre une difficulté insurmontable dans la présence de l'*s* avant l'*m*. — P. 212. G. S. Scipioni, *tre laudi Pesaresi.* La première de ces trois *laudi* est en alexandrins monorimes, forme très peu commune en italien littéraire (cf. *Rom.*, XV, 616) et dont l'emploi, dans ce genre de poésie, n'avait

1. Sous Scema.

pas encore été constaté. — P. 223. L. Frati, *Il bel pomo, corona di nove sonetti allegorici.* — P. 231. R. Renier, *Saggio di rime inedite di Galeotto del Carretto.* — Comptes rendus. A. Gloria, *Volgare illustre nel 1100 e proverbi volgari del 1200* (A. Salvioni). — P. 236. B. Croce, *La leggenda di Niccolo Pesce* (A. Graf; mauvais). — V. Cian, *Un decennio della vita di M. Pietro Bembo* (A. Luzio). — Bulletin bibliographique. — P. 303. Communications diverses.

N° 18 (3e année, t. VI, 1885). — P. 313. A. d'Ancona, *Il teatro mantovano nel sec. XVI* (suite). — P. 352. S. Ferrari, *Il contrasto della bianca e della bruna.* Débat du XVIe siècle comparé à d'autres opuscules analogues, entre autres au *Débat de deux demoiselles, l'une nommée la Noire et l'autre la Tannée*, publié par M. de Montaiglon, *Anc. Poésies franç.*, t. V. — Variétés. P. 399. Fr. Novati, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei secoli* XIII *e* XIV. II. *Francesco da Barberino.* M. Novati signale quelques documents où figure Fr. da Barberino, et publie un acte de 1331, où est mentionnée sa seconde femme. — Comptes rendus. P. 402, P. Ercole, *Guido Cavalcanti e le sue rime* (R. Renier; bonne édition, à laquelle le critique reproche toutefois le manque de précision dans les citations). — R. Fornacciari, *La letteratura italiana nei primi quattro secoli, quadro storico* (A. Bacci). — Bulletin bibliographique. Signalons les comptes rendus sommaires de S. Eckleben, *Die ælteste Schilderung vom Fegefeuer des heil. Patricius;* de G. Paris, *La parabole des trois anneaux;* de Mussafia, *Zur Katharinenlegende.* — P. 441. Périodiques. — P. 475. Communications diverses. M. R. Renier annonce (p. 476) qu'on a retrouvé, dans les archives de l'Académie des sciences de Turin, l'analyse du roman de *Blandin de Cornouailles*, faite en 1813 par le baron Portalis des Luckets; cf. *Rom.* XIV, 304.

P. M.

IV. — Bulletin de la Société des anciens textes français, 1886, n° 2. — P. 82. P. Meyer, *Fragments d'anciennes chansons françaises tirées d'un ms. de Berne.* Ces fragments, déjà en partie publiés par M. Hagen, qui n'en avait pas reconnu le caractère, dans son Catalogue des mss. de Berne, sont ici imprimés d'après une copie faite par M. L. Delisle. Ce sont des pièces du XIVe et du XVe siècle. Il y a, dans le nombre, un virelai ou chanson baladée. La dernière pièce est d'un certain Grimache dont le nom a été retrouvé, postérieurement à la publication de ce n° du *Bulletin*, dans un ms. appartenant au duc d'Aumale. — P. 91. J. Havet, *Ballade pieuse de la maladrerie d'Eu.* Assez belle pièce de la fin du XVe siècle, gravée sur une pierre qui, depuis 1841, est placée dans l'église d'Eu. — P. 93. *Inscription en vers français placée dans l'église de Veules* (Seine-Inférieure). 14 vers, dont les dix premiers sont de douze syllabes et quatre autres de huit. Les huit premiers vers se terminent par *ame* ou par *dame*. Cette mauvaise poésie (qui relate la fondation d'une chapelle) est datée de 1262, et offre quelques formes dialectales intéressantes.

CHRONIQUE.

M. Noël ou Natalis de Wailly est mort à Passy, le 4 décembre dernier, âgé de près de quatre-vingt-deux ans, après une très courte maladie. Malgré son grand âge, sa mort a été une surprise pour ceux qui l'avaient vu, jusqu'à ses derniers jours, actif et en pleine possession de son intelligence. Il a tenu dans nos études une place assez considérable pour que nous essayions d'esquisser ici sa vie si bien remplie. M. de Wailly ne paraît pas s'être destiné dès sa jeunesse aux travaux de l'érudition, mais, lorsqu'il les aborda, il s'y trouva tout préparé par une forte éducation classique. Il écrivit d'abord (c'était sous la Restauration) au *National* et au *Globe* sur des sujets littéraires. En 1830, il entra comme chef de la section administrative aux Archives du royaume, sans avoir passé par les grades inférieurs. M. Daunou, pour la mémoire duquel, malgré bien des dissentiments, il conserva toujours le plus profond respect, venait d'être nommé garde général du même établissement, reprenant ainsi possession des fonctions qu'il avait exercées sous l'Empire. En ce temps-là, les Archives avaient un caractère plus spécialement administratif que de nos jours. Bien rares étaient les lecteurs qui venaient y étudier des documents historiques, et le personnel chargé de classer et d'inventorier la masse énorme de registres et de liasses entassés à l'Hôtel Soubise était en général au dessous de sa tâche. M. de Wailly fit dans sa section des travaux de classement considérables et bien entendus, et en même temps il rédigea, à la demande de M. Guizot, le grand ouvrage en deux volumes in-4° qu'il a intitulé *Éléments de paléographie*, et dans lequel plusieurs générations d'érudits ont étudié la paléographie et les sciences annexes, ou s'y sont perfectionnés. Ce livre, qui dépasse les promesses du titre, fit revivre des études presque abandonnées chez nous depuis la fin du dernier siècle, et jeta les bases d'une science nouvelle, la *sigillographie*. M. de Wailly avait trouvé dans le dépôt confié à ses soins une bonne partie des matériaux dont il s'était servi, et, poussant jusqu'au scrupule l'observation du devoir professionnel, il disait volontiers que, s'il avait consacré une partie de son temps à une œuvre qui n'était pas purement administrative, c'était avec l'autorisation expresse de M. Daunou. De la section administrative, il passa, en 1852, à la section historique où il remplaça, utilement pour les archives, l'historien Michelet. Deux ans plus tard, il fut nommé conservateur au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, en remplacement de Guérard.

Aux archives il eût été un directeur incomparable, mais il était également à sa place au département des mss., où il sut introduire des améliorations importantes et nécessaires. Il remit l'ordre dans un service où une direction partagée entre des conservateurs indépendants les uns des autres avait fait naître bien des abus. Et lorsque la réorganisation de la Bibliothèque, en 1858, lui eut donné une certaine prépondérance sur ses collègues, il put mettre à exécution un plan dont l'idée lui avait été suggérée par l'homme éminent qui, après avoir été son plus actif collaborateur, fut son successeur : il opéra la fusion des innombrables séries entre lesquelles étaient répartis les mss. de la Bibliothèque, et, à part un certain nombre de collections dont l'unité devait être respectée, il substitua la division par langues à la division par fonds. Bien que le principe de cette classification ne soit pas à l'abri de toute contestation et que dans l'exécution il se soit glissé d'inévitables erreurs, on ne peut nier que le classement par langues, du reste appliqué dès le siècle dernier à une partie notable des collections, ait rendu les recherches et les récolements singulièrement faciles, et, par suite, assuré dans une grande mesure les mss. contre les chances de déplacement ou de soustraction. En 1870, M. de Wailly prit sa retraite, à l'âge de 65 ans, sans qu'aucun règlement ou aucune infirmité la lui imposât, et alors que des conservateurs moins actifs étaient restés en fonctions jusqu'à un âge beaucoup plus avancé. Il était assuré de laisser le département en bonnes mains, et dès lors il partagea également son temps entre ses travaux scientifiques et la direction de diverses œuvres charitables. De ses fonctions officielles, il ne conserva, pendant quelques années encore, que la présidence du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes.

Entré à l'Académie des inscriptions dès 1841, M. de Wailly prit, de bonne heure, une large part aux travaux de la compagnie. Le tome XXI du *Recueil des historiens de France* (1855) est son œuvre personnelle. Il travailla activement aux tomes XXII (1865) et XXIII (1876) faits en collaboration, le premier avec M. Delisle, le second avec MM. Delisle et Jourdain. Ces trois tomes se distinguent, à bien des égards et toujours avantageusement, de ceux qui les ont précédés. M. de Wailly y introduisit des documents qu'on n'avait pas coutume de faire figurer dans le *Recueil* et qui sont loin d'être les plus faciles à éditer, des comptes notamment, et autres pièces d'archives. Il réforma le plan des tables et fit de celles qui accompagnent le t. XXI, et qu'il exécuta lui-même, le modèle qui fut dès lors suivi. La paléographie en général, l'histoire et surtout les historiens du XIIIe siècle lui fournirent la matière de nombreux mémoires publiés soit dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, soit dans les recueils de l'Académie des inscriptions, entre lesquels il faut mettre au premier rang ceux qu'il a consacrés aux tablettes de cire et aux variations de la livre tournois.

C'est par l'étude des historiens du XIIIe siècle que M. de Wailly a été amené aux études philologiques qu'il a poursuivies, vers la fin de sa carrière, avec la conscience et la patience qu'il apportait à tous ses travaux. Il avait toujours

eu pour saint Louis une admiration profonde, et l'une de ses joies fut la découverte, en 1865, de la chronique de Primat, qui donnait sur les derniers jours du saint roi des notions nouvelles et qui confirmait d'une façon éclatante l'opinion qu'il avait jadis soutenue dans la polémique sur le cœur de saint Louis. Joinville était devenu tout naturellement l'un de ses auteurs favoris. Il regrettait que cet écrivain « eût beaucoup de réputation et peu de lecteurs ». Aussi voulut-il lui donner une certaine popularité par une traduction aussi fidèle que possible. La version qu'il publia, en 1865, chez Hachette, eut un succès qui dépassa ses espérances. Il résolut alors de faire du texte même une édition nouvelle, celles que l'on possédait alors lui paraissant à juste titre peu satisfaisantes. L'édition, qui parut en 1867, chez Adrien Le Clere, était du reste préparée par les collations de manuscrits faites peu d'années auparavant en vue de la traduction. Cette édition (à laquelle la traduction était jointe) donnait à peu près le meilleur texte qu'on pût tirer des mss. assez peu anciens qui nous ont conservé l'œuvre de Joinville. C'était un texte rajeuni d'une cinquantaine d'années. Mais, au temps même où il préparait son édition, M. de Wailly avait reconnu qu'on pouvait faire mieux. L'examen des chartes de la chancellerie de Joinville, qui nous sont parvenues en assez grand nombre, l'avait convaincu qu'il était possible de ramener le texte des mémoires sur saint Louis à sa forme primitive, qui est diversement, mais toujours profondément, altérée dans les mss. Il publia donc successivement son *Recueil des chartes originales de Joinville en langue vulgaire*, son *Mémoire sur la langue de Joinville*[1], et son *Histoire de saint Louis..., texte ramené à l'orthographe des chartes du sire de Joinville* (Paris, 1868, pour la Société de l'Histoire de France). La méthode suivie dans cette édition (plus tard reproduite, avec diverses améliorations, chez Didot) a reçu l'assentiment général, et on peut dire que le texte de Joinville est maintenant assez sûrement établi pour que la découverte, de moins en moins probable, d'un nouveau ms. n'y puisse apporter aucun changement important. M. de Wailly a fixé lui-même, dans sa *Lettre à M. G. Paris*[2], les points sur lesquels il peut encore y avoir hésitation, et ces points sont de bien faible importance. De Joinville, dont il ne cessa jamais de s'occuper, M. de Wailly passa à Ville-Hardouin. Il publia d'abord de cet auteur, comme il avait fait pour Joinville, une traduction (Hachette, 1870)[3], laborieusement préparée par une étude approfondie du texte, puis il édita le texte même avec la traduction (Didot, 1872). Ici, le secours dont M. de Wailly avait tiré si bon parti pour Joinville, un recueil de chartes,

---

1. *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. III (1867) et IV (1868). Réimprimé dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXVI, 2e partie.

2. *Romania*, III, 486-93.

3. *Notice sur six manuscrits de la Bibliothèque nationale, contenant le texte de Ville-Hardouin*, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIV, 2e partie (1872).

émanées de l'auteur même, faisait défaut. Il n'y avait pas à songer à rétablir la langue de Ville-Hardouin dans sa graphie originale, mais du moins le nouvel éditeur eut-il le mérite de restituer, avec une certitude à peu près complète, les leçons de son auteur par un classement préalable des manuscrits, sur la valeur relative desquels les opinions les plus divergentes avaient été émises. Peut-être eût-il été possible de conduire plus loin l'amélioration du texte, en corrigeant davantage la graphie du ms. *A*, qui a été écrit à Venise, mais M. de Wailly était le plus prudent des éditeurs et il aimait mieux laisser subsister une forme suspecte que de recourir à une correction en apparence arbitraire. Après avoir renouvelé le texte de Joinville et de Ville-Hardouin, M. de Wailly s'attacha à une chronique dont il s'était occupé une première fois en publiant le t. XXII des *Historiens de France*, et qui, sans lui inspirer la même considération que les deux historiens champenois, lui avait plu par des qualités purement littéraires : il s'agit de la chronique connue jusqu'alors sous le nom de *Chronique de Reims* et à laquelle il attribua le titre fort bien trouvé de « Récits d'un ménestrel de Reims. » L'édition qu'il en publia en 1876 pour la Société de l'Histoire de France avait été, comme les autres, préparée par de consciencieuses études sur les mss. de cette chronique [1] et sur la langue de Reims au XIIIe siècle [2]. C'est ainsi que M. de Wailly avait été amené peu à peu à s'occuper de linguistique romane, plus peut-être qu'il ne l'avait prévu. Il rendit à ces études un dernier service en publiant, en 1878, un précieux recueil des *Actes en langue vulgaire du* XIIIe *siècle, contenus dans la Collection de Lorraine, à la Bibliothèque Nationale* [3], bientôt suivi d'*Observations grammaticales sur les actes des amans de Metz, contenus dans la Collection de Lorraine* [4]. Ce dernier travail date de 1881. La même année, il publia, chez Hachette, une petite édition de Joinville, à l'usage des classes. Il y mit à profit plusieurs des observations présentées ici-mêmes par G. Paris (*Rom.* III, 401 et suiv.), mais il se refusa à régulariser la graphie. Il exposa deux ans plus tard les motifs de son opinion dans un court article [5] plein de ces recherches minutieuses et de ces relevés rigoureux qu'il savait si bien faire. Depuis lors, sa vue allant toujours s'affaiblissant, il renonça aux études qui, depuis ses premiers travaux sur Joinville, l'avaient tant occupé et intéressé. Il ne restait cependant pas oisif. En 1885, il publiait une traduction, à proprement parler une nouvelle édition d'une ancienne traduction, révisée par lui, de l'*Imitation*.

---

1. *Notices et Extraits des mss.*, XXIV. 2e partie. M. de Wailly n'en a connu que six, et il en existe au moins douze, voy. Riant, *Arch. de l'Or. latin*, I, 255-6 ; mais il ne paraît pas probable que les mss. non utilisés fournissent aucune variante bien importante. Cf. *Rom.*, VIII, 429.
2. *Mém. de l'Acad. des Insc* , XXVIII, 2e partie.
3. *Notices et Extraits*, XXVIII, 2e partie.
4. *Mém. de l'Acad. des Insc.*, XXX, 1re partie.
5. *Addition au mémoire sur la langue de Joinville*, dans la *Bibl. de l'Ec. des Ch.*, XLIV, 12-25.

Il avait voulu faire œuvre d'édification. Mais le goût de la recherche critique se réveilla encore une fois à cette occasion. On appela son attention sur les recherches dont Th. A Kempis et l'*Imitation* ont été l'objet dans ces dernières années. M. de Wailly s'éprit de ces études nouvelles pour lui, et lorsqu'il mourut, il projetait une édition savante du texte de l'*Imitation*.

M. de Wailly a traité surtout les matières linguistiques comme un moyen de pourvoir à l'amélioration des textes. Il s'était appliqué tard, étant presque sexagénaire, à la philologie romane, et ne pouvait, au milieu d'occupations variées, et ayant une tâche considérable à accomplir en un temps limité, s'assimiler les procédés compliqués de la nouvelle école philologique qui se formait dans une génération beaucoup plus jeune que la sienne. Sans doute on peut remarquer des imperfections et des lacunes dans la méthode qu'il s'était formée, mais il convient bien plutôt d'admirer la sûreté des résultats qu'il a obtenus. A tout ce qu'il a fait, sans excepter même les polémiques auxquelles, en plus d'une occasion, le besoin de défendre la vérité, et aussi son caractère passionné sous une apparence froide, l'ont entraîné, M. de Wailly a su imprimer une marque personnelle et distinguée.

M. de Wailly était par excellence l'homme juste et droit. Ceux qui ne le connaissaient pas lui trouvaient l'abord sévère. Plusieurs de ceux à qui, dans le cours de sa longue vie, il a prodigué sa bienveillance se rappellent avec quel sentiment de crainte on se présentait devant les commissions d'examen de l'École des Chartes qu'il présidait avec une impartialité glaciale. Nul cependant n'était plus sincèrement dévoué, plus profondément affectueux que ce grand savant dont l'enjouement naturel contrastait parfois avec la vie austère, et qui résistait à une tristesse ancienne et profonde en travaillant et en faisant le bien. — P. M.

— M. Francisque Michel est mort le 18 mai de cette année, à l'âge de 78 ans. Son œuvre scientifique consiste en une série de publications relatives, pour la plupart, à notre ancienne littérature, et trop nombreuses pour qu'il soit possible d'en faire ici l'énumération. Les premières remontent à 1830, époque où Fr. Michel publia la chronique en prose de Bertran du Guesclin, sa première édition (inachevée) de Joinville, et les chansons du Châtelain de Coucy ; la dernière est le t. I des *Rôles gascons*, publié dans les *Documents inédits* en 1885 [1]. C'est surtout par des éditions de textes inédits que Michel a rendu à nos études de réels services, à une époque où quelques érudits à peine s'occupaient de notre ancienne littérature. Ces éditions sont ordinairement la copie approximativement exacte d'un seul ms. Il était difficile de faire plus en 1830. Disons cependant que Michel atteignit du premier coup le degré de perfection jusqu'auquel il lui fut donné de s'élever. Ses premières publica-

1. M. Fr. Michel a donné une bibliographie sommaire de ses écrits, de 1830 à 1869, à la fin de son édition du psautier d'Oxford (1860).

tions ne sont aucunement inférieures, pour l'exactitude de la copie ou pour la valeur des introductions ou des commentaires, à celles qu'il faisait dans ses dernières années. Plusieurs de ces publications ont été faites pour le public anglais, et en anglais, langue que Michel aimait à parler, et qu'il écrivait comme il la parlait. Il a fait aussi diverses compilations historiques, où on remarque une érudition fort étendue : *Histoire des races maudites* (1847), *Recherches sur le commerce, la fabrication et l'usage des étoffes de soie* (1852-4), *Etudes de philologie comparée sur l'argot* (1856), *Le Pays Basque* (1857), etc. Mais dans ces compilations comme dans les préfaces de ses éditions de textes, il excellait plus à recueillir des matériaux qu'à les classer et à en tirer des conclusions. Il avait été professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Bordeaux, et était correspondant de l'Académie des inscriptions depuis 1854.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution, pour l'exercice 1886, le tome I des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, publiées par M. Maurice Roy. Les deux volumes du *Roman de Merlin*, édité par MM. G. Paris et J. Ulrich, ne se feront pas attendre, et compléteront l'exercice de 1886.

— Le nombre de recueils consacrés à ce qu'on appelle d'un nom devenu courant le *Folk-lore*, c'est-à-dire à la littérature populaire, chantée ou contée, aux superstitions, aux croyances, aux usages du peuple, va s'accroissant outre mesure. Après *Mélusine*, qui s'attache surtout à susciter des enquêtes, et à publier des textes recueillis par voie orale, ont paru successivement la *Revue des traditions populaires* et *La Tradition*. Ces deux recueils, qui sont en dépôt chez le même libraire (A. Dupret, rue de Médicis), sont les organes de deux sociétés poursuivant indépendamment les mêmes études, « la Société des traditions populaires » et la « Société des traditionnistes ». La seconde en date de ces revues (*La Tradition*) justifie sa venue au monde par un programme assez ambitieux où on lit qu'il a manqué aux recueils jusqu'à ce jour consacrés aux mêmes études : « 1° la variété sans parti pris et toute l'universalité pos-« sible dans les recherches ; 2° le contrôle et le choix des matériaux, c'est-à-« dire la méthode sélective qui peut seule en garantir l'authenticité et la « valeur ; 3° la critique, la philosophie et l'interprétation des documents « ainsi obtenus, c'est-à-dire le développement normal des forces et des « formes qu'ils contiennent en germe. Ces attributions, nous entendons les « conférer à notre *Revue*, qui, à côté et comme complément naturel et néces-« saire de sa partie documentaire, aura ainsi une portée spéculative non « moins importante ». Nous ne pouvons que souhaiter « ces attributions » à *La Tradition*. Nous devons confesser, toutefois, que la lecture de son premier numéro nous confirme dans l'opinion qu'il n'y a pas encore maintenant en France un nombre suffisant d'hommes réellement compétents pour alimenter trois recueils consacrés à la publication et à l'étude des connaissances et

traditions populaires. Nous croyons que les deux Sociétés des traditions populaires et des traditionnistes auraient tout avantage à se fondre en une seule, et à mettre à leur tête un comité de publication capable d'éliminer certains articles qui seraient mieux à leur place dans les journaux à cinq centimes.

— Nous avons annoncé (XIV, 166-7) le commencement de la publication du cartulaire seigneurial de Montpellier, connu sous le nom de *Mémorial des Nobles*, par les soins de M. Germain, dans le recueil de la Société archéologique de Montpellier. Cette publication est maintenant achevée. Elle se compose, pour le texte, de trois fascicules contenant 850 pages et d'un fascicule de LXX pages qui renferme une courte notice préliminaire, une introduction historique concernant les Guillem de Montpellier, par M. Germain, des remarques sur le texte du *Mémorial*, par M. Chabaneau. Tout cela ne constitue pas encore une introduction complète, il resterait assurément beaucoup à dire au sujet de la chronologie et de la diplomatique de ce cartulaire. Mais, en somme, le texte paraît en général bien copié, et, telle qu'elle se présente, la publication est très louable. Son principal défaut est de n'être point pourvue d'une table alphabétique. Un cartulaire qui n'a pas de table perd singulièrement de son utilité. Mais c'est un défaut auquel on pourra remédier et nous espérons que la Société n'y manquera pas. Nous avons le regret d'annoncer, en terminant, que le savant laborieux et distingué à qui est due cette utile publication, M. Germain, est décédé le 27 janvier de cette année. Ses travaux échappent à la compétence de la *Romania*; nous pouvons dire toutefois que, bien qu'il ne fût pas du Midi, il a, plus que personne, en ce siècle, par ses histoires de la commune et du commerce de Montpellier, et par ses nombreux mémoires, dont quelques-uns sont de véritables livres, contribué à établir sur de solides bases l'histoire de nos provinces méridionales, et particulièrement du Bas-Languedoc.

— Le vingt-cinquième anniversaire de la nomination de M. Ascoli à la chaire qu'il occupe avec tant de distinction, a été célébré le 25 novembre dernier à Milan. A cette occasion, diverses brochures ont été publiées par des amis et élèves du célèbre professeur. Nous citerons : de M. Flechia : *Nel 25° anniversario cattedratico di G. I. Ascoli, gratulando e augurando all' amico e collega*, G. FLECHIA (Torino, Bona, 1886, 10 p. in-12), étymologie de *frana* (v o r a g i n e) et de *palmento* (p i g m e n t u m). De M. Monaci : *L'assedio di Milano nel M.C.LVIII*, extrait d'un poème latin qui va paraître dans le t. I des *Fonti per la storia d'Italia* (Rome, 16 p. in-8°). De M. Salvioni : *Lamentazione metrica sulla passione di N. S. in antico dialetto pedemontano* (Turin, Bona, 27 pages in-8°), texte du XVe siècle, accompagné de bonnes remarques philologiques.

— A l'occasion du compte rendu que M. Wilmotte a publié ci-dessus, pp. 118 et suiv., de l'édition du *Poème moral* due à M. Cloetta, il peut n'être pas sans intérêt de signaler une dixième copie, jusqu'ici inconnue, de la vie de sainte Thaïs. Cette copie qui, selon toute apparence, n'apporterait à la consti-

tution du texte aucun élément nouveau, occupe les feuillets 53 v° à 61 du manuscrit de la Bibliothèque royale de Belgique, coté 9229-30. C'est le ms. qui contient la *Vie des Pères*, et qui a été mentionné à ce propos par M. Schwan dans la *Romania*, XIII, 239. M. Schwan, du reste, n'a pas vu ce ms. et ne le connaît vraisemblablement que par la notice très incomplète du catalogue imprimé. Bornons-nous à dire pour le moment, sauf à donner ultérieurement une notice plus détaillée, s'il y a lieu, que ce ms. est très analogue, on pourrait presque dire identique, au ms. de La Haye décrit ici même par M. Van Hamel. C'est, comme ce dernier, un grand livre à trois colonnes par page. Il provient de l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, et est décrit comme suit dans l'un des anciens inventaires de cette bibliothèque : « Ung « autre grant volume couvert de cuir rouge, atout deux cloans de leton, « historié, et intitulé *Les miracles de Nostre Dame en rigme;* comenchant ou « second feuillet : *Or serons pris et mar requis*, et finissant ou derrenier : *Pour* » *nostre vray repoz trouver.* » (Barrois, *Bibliothèque protypographique*, n° 1745.)

— Puisque nous venons de mentionner un ms. ayant appartenu à l'ancienne bibliothèque des ducs de Bourgogne, il peut n'être pas sans intérêt de noter ici que, le 29 mars de cette année (1887), il a été vendu, par les soins du libraire Labitte, une *Vie de Jésus-Christ*, qui est correctement indiquée dans le catalogue [1] comme ayant été faite pour Philippe le Bon, duc de Bourgogne. On y lit l'intéressant explicit que nous allons reproduire : « Cy fine le livre appellé « *Vita Christi*, jadis translaté de latin en cler françois par Jehan Aubert, « conseiller et maistre de la chambre des comptes a Dijon et depuis a Lille « de trés hault, trés excellent et trés puissant prince Phelippe, par la grace « de Dieu duc de Bourgoingne... Et en l'an de l'incarnation nostre Seigneur « Jhesucrist mil. cccc. soixante et ung, par l'ordonnance et commandement « d'icelluy tryumphant et trés redoubté magnifique, par raison appellé prince « de paix en chrestienté comme par ses trés haulx fais plainement appert, fu « mis au net, comme l'en peult icy veoir, par David Aubert, en l'an dessuz « dit. » Le ms., que j'ai vu avant la vente, est en effet de l'écriture bien connue de David Aubert ou des copistes qu'il employait et qui avaient à peu près la même écriture que lui. L'ornementation, dont la valeur a été très surfaite dans le catalogue de vente, est inférieure à celle de la plupart des mss. avec enluminures qui ont été exécutés pour Philippe le Bon. Voici maintenant ce que je sais sur l'histoire de ce précieux livre. Il figure sur l'inventaire de Bruges, 1468, en ces termes : « Ung autre livre en parchemin couvert d'ais « noirs, intitulé au dehors : *La vie, la passion et la resurrection de J.-C. nostre* « *Seigneur*, comançant au second feuillet après la table : *De lui songneusement*, « et au dernier feuillet *amen, amen.* » (Barrois, *Bibl. protypogr.*, n° 776.) Le

1. *Catalogue de livres précieux, anciens et modernes, manuscrits et imprimés.* Paris, Labitte, 1887, 89 pages, pet. in-8°.

même livre figure dans les inventaires successifs (pour celui de Bruxelles, 1487, voy. Barrois, n° 1692), jusqu'à celui de Viglius (1577) : « Autre livre en « parchemin escript a la main, bien illuminé, couvert de cuyr noir à dix « clous et deux clouans de leton, intitulé *La vije et la passion et la resurrection* « *de Jhesus Christ nostre S^r^*, commenchant au second feuillet : *De luy soingneuse-* « *ment.*» (Bibl. roy. de Belg., 11675-6, fol. 163). Depuis lors, on en avait perdu la trace. Il a atteint le prix de 10.150 francs. — P. M.

— Livres adressés à la *Romania* :

Le Mystère des trois doms, joué à Romans en MDIX, publié d'après le manuscrit original, avec le compte de sa composition, mise en scène et représentation, et des documents relatifs aux représentations théâtrales en Dauphiné du XIVe au XVIe siècle, par feu P.-E. Giraud et A. Chevalier. Lyon, A. Brun, 1877. In-4°, CXLviij-921 pages.— En 1848, M. Giraud, ancien député, fit imprimer, chez L. Perrin, à Lyon, un opuscule intitulé : *Composition, mise en scène et représentation du mystère des trois Doms..... d'après un manuscrit du temps*. Ce manuscrit était le compte, fort curieux à divers égards, des dépenses faites pour la mise en scène et la représentation d'un mystère sur lequel on possédait d'ailleurs divers témoignages, dont le dernier était une courte analyse publiée dans les *Affiches du Dauphiné*, en 1787. Mais, depuis cette époque, le sort du ms. du mystère était resté ignoré. L'exemplaire qui avait servi au rédacteur des *Affiches du Dauphiné* fut retrouvé à Romans, dans un grenier. M. Giraud, alors très âgé (il est mort depuis), en entreprit, à ses frais, la publication, de concert avec M. l'abbé Chevalier, qui, en fait, a dirigé et exécuté, à peu près seul, le travail. Ce mystère fut composé, en quelques mois, à la demande du chapitre de Saint-Barnard de Romans et de la ville de Romans, par un certain chanoine Pra, de Grenoble, qui reçut pour ses honoraires une somme de 150 florins outre 12 florins par mois pour sa dépense personnelle et pour celle de son clerc ou secrétaire. Il se compose de 12289 vers, de différentes mesures, mais uniformément médiocres. Notons cependant, p. 81, le refrain populaire : *Au boys, au boys, au boys,* | *Au joli bois madame,* | *Au boys, au boys, au boys,* | *Au joly boys m'en voys*. On savait depuis longtemps que le drame religieux avait été florissant en Dauphiné : la présente publication apporte, à l'appui de cette opinion, de nouvelles et nombreuses preuves. M. l'abbé Ch. a réuni, dans un chapitre de son introduction, un grand nombre de témoignages sur des représentations de mystères à Die, Grenoble, Montélimar, Nyons, Romans, Vaulignan, Valence, Vienne, de 1400 à 1541. Nous ne pouvons indiquer en détail toutes les matières que contient cette introduction si nourrie et si bien documentée. Notons, comme une curiosité, qu'on y trouvera (p. CXXIX et suiv.) un itinéraire très complet de l'empereur Sigismond en Dauphiné (1415-6). A la suite du Mystère, M. Ch. a donné une nouvelle édition, plus correcte que la première, du compte de dépenses déjà publié par M. Giraud, et imprimé, en appendice, une quantité de documents, qui

ne se réfèrent pas tous aux représentations dramatiques, mais dont aucun n'est dénué d'intérêt. Plusieurs sont rédigés dans l'idiome vulgaire du pays. En somme, cette publication fait grand honneur à son auteur et sera utilement consultée à des points de vue très divers.

Dino Compagni e la sua cronaca, per Isidoro Del Lungo. Vol. terzo, contenente gli indici storico e filologico a tutta l'opera e il testo della cronaca secondo il codice Laurenziano Ashburnhamiano. Firenze, successori Le Monnier, 1886. In-8°, XIX-219 pages.— Ce troisième volume, beaucoup plus mince que les deux précédents, est le complément bien venu de la publication monumentale que M. del Lungo a consacrée a Dino Compagni. Il y a, soit dans le commentaire sur la chronique, soit dans le livre qui forme les prolégomènes, une masse si énorme de faits concernant Dino, les évènements politiques et littéraires de son temps, la biographie des personnages, l'histoire de l'érudition en Italie, la philologie toscane, etc., qu'il n'était pas facile de retrouver tout ce qui se rapporte à un sujet déterminé. Les deux index, très détaillés et bien conçus, seront donc fort utiles. La publication du ms. Libri-Ashburnham répondra à un désir plus d'une fois exprimé depuis que l'existence de ce ms. a été révélée. Elle n'apportera au texte constitué par M. del Lungo aucune modification bien importante, mais elle enlève toute échappatoire à ceux qui, ayant soutenu avec l'énergie qu'on sait que la chronique était une fabrication ou un remaniement relativement moderne, ont été désagréablement surpris d'apprendre qu'il en existait un ms. du XVe siècle, c'est-à-dire d'une époque où personne ne pouvait songer à fabriquer ou à remanier un ouvrage de ce genre. Les auteurs de ces hypothèses malheureuses, désireux de reculer le moment où la ruine de leurs systèmes apparaîtrait avec évidence, s'empressèrent de déclarer que la preuve n'était pas faite, tant que le texte Ashburnham ne serait pas publié. La preuve est faite maintenant. Il est de toute évidence : 1° que le ms. Libri est la copie littérale, quoique non toujours correcte, d'un ms. plus ancien; 2° qu'il est la source de tous les autres mss., y compris le ms. de la Magliabechiana, daté de 1514, que M. del Lungo avait d'abord cru appartenir à une famille différente. Il est bien certain que ce ms. archétype, ayant seul autorité, aurait dû fournir le texte de l'édition, ce qui aurait permis à l'éditeur de débarrasser son commentaire de bien des variantes sans portée. Mais on sait que lorsque M. del Lungo a été renseigné sur ce ms., son édition était déjà imprimée, et qu'elle était publiée depuis quelque temps lorsque les mss. Libri ont été vendus au gouvernement italien par lord Ashburnham. Il ne restait plus d'autre parti à prendre que d'imprimer comme appendice le texte Libri, et c'est ce que M. del L. vient de faire, notant au bas des pages les différences qui existent entre ce texte et sa propre édition. La concordance entre les deux textes est indiquée par des renvois continus placés en titre courant. Dans son avant-propos, M. del L. présente diverses observations sur le ms. Libri; il signale notamment, d'après une communication de M. Novati, quatre mss. de la Laurentienne qui sont

évidemment de la même main. Il répond à un article peu bienveillant de M. Breslau, qui a reconnu le premier (c'était facile!) ou du moins publié le premier que le ms. Libri était la source de tous les autres. Au sujet du récent article de M. Scheffer-Boichorst, dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, M. del Lungo se refuse, comme nous l'avons fait nous-même (ci-dessus, p. 152), à entrer en discussion. La nouvelle hypothèse de ce critique ne vaut guère mieux que celle qu'il a été obligé d'abandonner après l'avoir soutenue avec tant d'assurance, et c'est perdre son temps que discuter avec des gens dont l'opinion ne compte plus. — P. M.

Le Catholicon de Lille, glossaire latin-français publié en extrait et annoté par Aug. Scheler. Bruxelles, 1885. In-8°. Extrait du t. XXXVII des *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie royale de Belgique. — La matière de cette publication a été fournie par le ms. 369 de la bibliothèque municipale de Lille, d'après lequel avait déjà été publié par Gachet (1857) et par M. Scheler (1865) un glossaire roman-latin en forme de *nominale*. Le *Catholicon* aujourd'hui publié (ainsi appelé parce qu'il a pour base le célèbre dictionnaire de ce nom) n'a pas une grande importance, et M. Sch. a bien fait de se borner à un choix des mots qu'il renferme. On y trouve cependant quelques formes intéressantes. Le texte, tant latin que vulgaire, est souvent corrompu. M. Sch., également familier avec la lexicographie latine et avec la française, a eu occasion de faire de nombreuses notes critiques où il indique la faute, s'il ne réussit pas toujours à la corriger. « Attollere, *estever* », faute d'impression pour *eslever*; « caco, *quier* »; c'est en vain que M. Sch. conteste l'étymologie cacare; *ès*, sous cinifex, doit être écrit avec accent aigu et non avec accent grave; « mima, *jongleresse* », n'y a-t-il pas plutôt *jougleresse?* La disposition matérielle laisse à désirer. Les courtes annotations ou explications placées dans le texte entre parenthèses ou entre crochets causent de la confusion, et auraient dû être fondues dans le commentaire placé au bas des pages. En outre, on regrette que M. Scheler n'ait pas complété sa publication par un index des mots français du glossaire, qui en aurait rendu l'utilisation plus facile.

Excerpta Colombiniana. Bibliographie de quatre cents pièces gothiques, françaises, italiennes et latines, du commencement du XVIe siècle, non décrites jusqu'ici, précédée d'une histoire de la bibliothèque Colombine et de son fondateur, par Henry Harrisse. Paris, H. Welter. 1887. In-8° LXXV, 315 p. — Cet ouvrage se rattache à des études d'histoire et de bibliographie que M. Harrisse a commencées il y a bien des années, et d'où sont sorties plusieurs publications remarquées sur Christophe Colomb et sa famille, et sur les anciens livres concernant l'Amérique. Il a pour cause immédiate les lamentables dilapidations dont la Colombine a été l'objet dans ces dernières années, et que M. H. a dévoilées dans son opuscule intitulé *Grandeur et décadence de la Colombine* (1885, in-8°). On sait que Fernand Colomb, fils de Christophe, fut un bibliophile éminent. Voyageant beaucoup, il forma

facilement une bibliothèque magnifique, riche non seulement en imprimés, mais aussi en manuscrits (le nombre des volumes s'élevait à 15370). A la suite de diverses vicissitudes racontées par M. H., le Chapitre de Séville entra en possession (1551) de cette riche collection. M. H. expose en détail l'histoire de la Bibliothèque Colombine et des pertes qu'elle subit à diverses époques, et particulièrement en 1884. A cette date, des caisses de livres imprimés et manuscrits ont été subrepticement enlevées et vendues à des prix assez bas, partie en Italie, partie à Paris. Le voleur n'a pas été découvert ou dévoilé, mais la responsabilité du Chapitre de Séville, chargé de la garde du dépôt, reste gravement engagée dans cette malheureuse affaire. M. H. a eu connaissance à Paris d'un certain nombre de livres volés. Il a de plus eu communication de fiches rédigées à Séville, en 1841, par un savant bibliographe espagnol, D. B.-J. Gallardo. Ces éléments ont fourni la matière principale des *Excerpta Colombiniana*. Et ce sont des éléments singulièrement précieux, car plusieurs des livres réunis par F. Colomb sont des exemplaires uniques, et ce qui en augmente le prix, c'est que Colomb avait soin de marquer sur chacun de ses livres le prix qu'il l'avait payé, le lieu et la date du jour où il l'avait acheté. On a là un indice chronologique souvent fort utile, lorsqu'il se trouve placé sur des imprimés non datés. Il est triste de penser que ces notes de Colomb ont été impitoyablement grattées par les voleurs sur les exemplaires récemment vendus, mais cependant, en plusieurs cas, on a pu, à l'aide de réactifs, faire reparaître plus ou moins complètement l'autographe de Colomb. Étendant le cercle de ses recherches, M. H. a joint aux livres de la Colombine un assez grand nombre de livres ou opuscules rares du même temps, que lui a fournis la réserve du département des imprimés de notre Bibliothèque nationale. Le choix a naturellement été arbitraire. M. H. s'est attaché principalement aux livres rares non encore décrits. Les descriptions sont d'une parfaite exactitude; les informations sont très sûres et révèlent un certain nombre de faits qui intéressent l'histoire de l'imprimerie, particulièrement à Paris (voir notamment les pp. v à LXXV de l'avant-propos), et l'histoire de notre littérature du XVe et du XVIe siècle, beaucoup des livres décrits étant en français. Assurément, dans un ouvrage qui traite avec détail une quantité de questions, on pourrait çà et là trouver à rectifier ou à compléter, mais il n'en est pas moins vrai que ces *Excerpta Colombiniana* constituent une importante contribution à la bibliographie des XVe et XVIe siècles.

Légende de saint Grégoire, rédaction du XIVe *siècle, publiée d'après le ms. de la Bibliothèque nationale de Paris*, par Carl FANT. Upsala, 1887, in-8°, 44 p. — Travail rempli de bonnes intentions, et même fait avec soin, mais qui dénote à chaque page une grande inexpérience de la langue, de la paléographie, de la critique. Le poème publié est en quatrains. L'éditeur suppose qu'il est le remaniement de l'ancien poème en vers octosyllabiques publié par Luzarche, mais il ne se met point en peine de le prouver, et cependant c'est une supposition qui n'est rien moins qu'évidente, car, à première vue, ces deux

formes de la légende semblent indépendantes l'une de l'autre. Le système de publication adopté par M. F. est déplorable. Le poème est en quatrains; or il néglige de distinguer les quatrains les uns des autres. Il a cru utile de conserver les signes d'abréviations du ms., quoique, dans l'espèce, ces abréviations n'aient aucun intérêt, et bien qu'il n'eût à sa disposition aucun des signes typographiques nécessaires. Ainsi, faute d'un signe pour le *p* barré, il imprimera *psonne* (personne). Un lecteur ayant eu l'idée, il y a un siècle ou deux, de souligner certains mots ou certains vers, M. F. croit utile de placer dans son édition des lignes au dessous des mêmes mots. On n'est pas plus naïf. D'ailleurs, bien que le ms. soit très lisiblement écrit, il y a dans cette édition de graves fautes; ainsi, v. 37 *Xge* pour *Verge*; M. F. a pris le *V* pourvu d'un signe d'abréviation pour un *X*; v. 184, *Quant il revit estables*, quand le ms. porte *Quant il veoit es tables*, etc. On ne devrait pas se hasarder à faire des publications quand on a encore tant à apprendre. — P. M.

Notice sur le manuscrit II, 6, 24 de la Bibliothèque de l'Université de Cambridge, par M. Paul Meyer, in-4°, paginé 37-61 (Extrait des *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXII, 2e partie). — C'est la notice annoncée ci-dessus, XV, 352. Le ms. de Cambridge, exécuté peu après le milieu du XIIIe siècle et très probablement à Caen, renferme : I. Des annales latines. — II. Une chronique de Normandie, s'étendant depuis Hasting jusqu'à l'expédition de Louis, fils de Philippe-Auguste, en Angleterre. C'est un texte à peu près semblable, jusqu'à la mort de Henri Ier d'Angleterre, à celui que M. Fr. Michel a publié d'après le ms. fr. 24431, dans ses *Chroniques de Normandie* (Rouen, 1839, petit in-4°), pp. 4-73. — III. Une chronique des rois de France, dont on possède d'autres copies, s'étendant de l'origine troyenne des Francs à l'an 1215 environ. — IV. La version française du Pseudo-Turpin que M. Wulff a publiée en 1881 d'après un ms. supposé unique (Bibl. Nat. fr. 1850); voy. *Romania*, X, 317. M. Meyer signale un troisième ms. de cette version dans le ms. B. N. fr. 24431. — V. Une chronique des rois d'Angleterre, de Guillaume le bâtard à la croisade de Richard Cœur-de-Lion. Cette courte chronique, qui paraît être l'une des sources de Philippe Mousket, est ici publiée en entier. — VI. Le *Lucidaire*, traduit par Gillebert de Cambres; bonne copie, à laquelle manque malheureusement la dernière page où se trouvait le nom de l'auteur, qu'on a du reste en d'autres copies. M. Meyer montre que c'est à tort que, dans deux dissertations allemandes (*Rom.* XIV, 315), Gillebert a été surnommé « de Cambrai ». Ce poète était normand, et originaire de Cambres près Rouen.

Gramatica historica de las lenguas castellana y catalana. Estudio hecho por D. Ignacio Farré y Carrio. Barcelona, Verdaguer, 1884. In-8°, 175 pages. — Nous ne mentionnons cet ouvrage, dont l'auteur s'intitule « Profesor de gramática y Filologia catalana », que pour mettre en garde ceux de nos lecteurs qui seraient tentés de l'acheter. Nous avons rarement rencontré, même en Espagne, un livre aussi prétentieux et aussi vide.

Die Romanische Philologie. Ein Grundrisz von Fr. NEUMANN. Leipzig, Fues, 1886, in-8, 96 p. (extrait de l'*Encyclopédie pédagogique* de K.-A. Schmidt). — Ce court et substantiel résumé, fait par un philologue qui a prouvé sa compétence et qui presque partout a puisé directement aux sources, peut être recommandé comme un guide sûr et intelligent à tous ceux qui veulent s'orienter dans le vaste domaine qui comprend l'étude historique des langues et des littératures romanes.

Ueber Strophen- und Vers-Enjambement im Altfranzœsischen..... (von) Eduard STRAMWITZ (dissert. de Greifswald). Griefswald, 1886, in-8, 188 p. — Travail consciencieux où on peut relever trop de subdivisions peu favorables à la clarté et l'omission de textes importants, mais qui n'en est pas moins un utile recueil de matériaux.

Morceaux choisis des auteurs français du Moyen-Age, avec une introduction grammaticale, des notes littéraires et un glossaire du vieux français, par L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Garnier, s. d., in-12, XXXII-559 p. — Ce qui est le plus digne d'éloge dans ce volume, ce sont les analyses des ouvrages extraits et les notes de différents genres. On peut trouver que le choix est trop restreint, que les textes ne sont pas soumis à une révision assez rigoureuse, que l'introduction grammaticale est insuffisante et que le manque de renvois enlève au glossaire beaucoup de valeur. Malgré ces critiques, le livre de M. Clédat nous paraît être le plus commode, entre les ouvrages analogues, à mettre entre les mains des commençants.

Petit Glossaire du vieux français, précédé d'une introduction grammaticale, par L. CLÉDAT. Paris, Garnier, s. d., in-12, 123 p. — Extrait de l'ouvrage précédent.

Le Roman de Renart, publié par Ernest MARTIN. Troisième volume. *Les Variantes.* Strasbourg, Trübner, 1887, in-8, VIII-611 p. — Cette importante publication, sur laquelle nous reviendrons, sera complétée par des *Observations sur le roman de Renart* qui paraîtront prochainement.

Greeko-Slavonic. Ilchester Lectures on greeko-slavonic literature and its relation to the folk lore of Europe during the middle ages. With two Appendices and Plates, By th. GASTER, Ph.-D. London, Trübner, 1887, in-8°, X-229 p. — L'étude des rapports de la littérature byzantine avec celle du moyen âge occidental prend une importance qui croît chaque jour; M. Gaster, connu par ses excellents travaux sur la littérature populaire roumaine, a été bien inspiré en choisissant ce thème pour ses *Ilchester Lectures* à Oxford. Parmi les vues qu'il expose, quelques-unes peuvent sembler un peu aventurées, et on regrettera qu'il se soit d'ordinaire borné à les énoncer sans les appuyer de preuves suffisantes; mais elles sont en tout cas fécondes et notables. Un appendice particulièrement digne d'intérêt est celui qui concerne ce que l'auteur appelle la « Bible historiale » du moyen âge; ce n'est qu'une ébauche, mais d'une réelle valeur, et qui ouvre à l'investigation critique un champ tout nouveau. Disons tout de suite que,

pour cette partie du volume comme pour le reste, ce qui paraît le plus contestable est le rôle d'intermédiaire attribué aux Bogomiles et par conséquent aux Bulgares; dans bien des cas où l'auteur admet leur intervention entre les ouvrages grecs et l'Occident, il semble qu'on puisse s'en passer.

Noticia de la vida y escritos de D. Manuel Milá y Fontanals.... (por) D. Joaquín Rubió y Ors. Barcelona, Jepús Roviralta, 1887, gr. in-8°, 192 p.— Cette lecture faite à l'Académie de Barcelone contient, outre une étude consciencieuse sur la vie et les écrits de l'éminent écrivain que nous regrettons, une bibliographie qui pourrait être plus détaillée, mais qui sera déjà la bien venue.

Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden. I. Von A. Mussafia. Wien, Gerold, 1887, in-8°, 80 p. (extrait du t. CXIII des *Comptes-rendus* de l'Académie de Vienne). — Première partie d'un très important et très utile travail, sur lequel nous reviendrons.

Dr Erasmo Pèrcopo. *I Bagni di Pozzuoli*, poemetto napolitano del sec. xiv, con introduziône, note, appendici e lessico. Napoli, Furchheim, 1887, gr. in-8°, 163 p. (estratto dall' *Arch. stor. per le prov. napol.*, XI).— Edition excellente, pour le texte et le commentaire, d'une imitation faite en dialecte napolitain, au xive siècle, du poème connu de Pierre d'Eboli.

Storia della letteratura italiana di Adolfo Gaspary, tradotta dal tedesco da Nicola Zingarelli, con aggiunte dell' autore. Volume primo. Torino, Loescher, 1887, in-8°, huit-495 p. — On connaît la valeur du livre de M. Gaspary; à la traduction italienne l'auteur a joint des notes additionnelles très importantes, qui mettent l'ouvrage au courant des derniers progrès de la science.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

FRAGMENTS

D'UNE TRADUCTION DE LA BIBLE

EN VERS FRANÇAIS.

Dans un article sur les anciennes versions françaises de la Bible (*Zeitschrift für romanische Philologie*, VIII (1884), 427), M. Suchier a cité les cinq premiers vers d'un fragment de traduction qu'il a reconnu pour appartenir au Livre des Rois. Ce fragment est conservé à la bibliothèque de Trèves, et j'en avais pris connaissance lors de mon séjour en cette ville au mois d'août de la même année 1884. Ayant depuis comparé le texte des passages dont j'avais fait la copie avec celui des manuscrits de notre Bibliothèque Nationale, j'acquis la certitude que la version desdits manuscrits est inférieure, tant pour le fond que pour la forme, à celle des fragments de Trèves. Sur ma demande, M. Maximilien Keuffer, professeur à l'école « réale » et bibliothécaire de la ville, voulut bien m'envoyer une copie soignée de ce texte, et plus tard m'adresser l'original pour le confronter avec nos mss. similaires. Mais avant d'exposer les résultats de cette collation, je vais indiquer en peu de mots ce que la bibliothèque de Trèves possède en fait de documents vieux-français. Le nombre n'en est pas considérable ; ce qui peut paraître assez étonnant, eu égard à la proximité et aux relations si fréquentes et si étroites qui relièrent l'électorat et l'église de Trèves, métropole de nos Trois-Evêchés lorrains, aux provinces orientales de la France durant tout le cours du Moyen-Age.

Les seuls textes en ancien français dont j'ai constaté l'existence à la Bibliothèque sont les suivants :

1° Fragments de *Garin de Monglane*, 230 vers publiés par M. Ed. Stengel dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 403-413 ; cf. *Romania* XI, 620.

2° Un feuillet d'un ms. d'une vie de *Sainte Madeleine*, 78 vers édités, avec fac-simile et commentaire détaillé par M. Max.

Keuffer, dans un volume de mémoires divers, publié à l'occasion du Congrès des philologues et professeurs allemands qui se tint à Trèves en 1879. Ce travail, début de l'auteur dans ces études, occupe les pages 143-183 du recueil intitulé *Festschrift zur Begrüssung der XXXIV. Versammlung deutscher Philologen und Schulmaenner... Trier*, 1879; cf. *Romania*, IX, 491. Dialecte anglo-normand, écriture du XIIIe siècle.

3° Fragment des *Prophéties de Merlin*, prose, 2 feuillets à deux colonnes par page et 31 lignes par colonne. J'ai pris copie de ce morceau, qui appartenait à un ms. exécuté à la fin du XIIIe siècle; la leçon reproduit, en l'abrégeant fortement, celle du ms. B. N. fr. 350, du fol. 367 r°, col. *a*, au fol. 369 r°, col. *a*[1]. Dialecte lorrain, XIIIe siècle.

4° *Diplomatarium Baldewini seu Balduineum*, cartulaire de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves de 1308 à 1353, oncle de Jean de Bohême. On sait le rôle considérable que joua ce prélat dans toutes les affaires qui remplirent le commencement du XIVe siècle; il fut le principal instigateur de la guerre dite « des Quatre Rois » contre Metz en 1324 (voy. l'édition que nous avons donnée du poème sur cette guerre, en collaboration avec M. de Bouteiller, Paris, 1875). L'importance des relations que Baudouin eut avec les citoyens de Metz me faisait un devoir de relever tous ceux de ses actes qui concernent la république messine[2]. J'ai copié, en outre, les pièces écrites en français; elles sont relativement peu nombreuses en comparaison de la masse des documents contenus dans cet énorme in-4°, qui ne compte pas moins de 893 pages (dont 31 pour la table[3]), écrites à deux colonnes, d'une écriture très fine, très serrée et surchargée d'abréviations. De plus, nombre d'actes en original ont été cousus entre les feuillets du *Cartulaire*, mais non pas toujours à leur ordre chronologique.

---

1. Les *Prophéties de Merlin* ont été imprimées plusieurs fois à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe. La plus ancienne édition est celle de Vérard, à Paris, 1498 (Voy. Brunet, III, pp. 365 et ss. de l'édition de 1843).

2. Quatre de ces documents, datés de 1276, 1305, 1309 et 1324, sont publiés à la suite de mon rapport sur les Archives d'État du pays de Luxembourg (Voy. *Archives des Missions*, *1887*).

3. Une autre table, mais partielle, occupe les pages 596 à 598 et le haut de la page 600.

Le *Diplomatarium Balduineum* existe en plusieurs copies, dont une à Coblenz et une autre à Berlin. L'exemplaire de Trèves est d'une exécution contemporaine ; il est relié en ais de hêtre recouvert de peau, avec deux fermoirs en cuivre. Acheté à Coblenz en avril 1824 par le comte de Kesselstatt, ce précieux volume ne se trouve actuellement à la Bibliothèque de Trèves qu'à titre de dépôt. C'est assurément la source la plus importante à laquelle devra recourir le futur historien du neveu de Baudouin, le roi Jean de Bohême, qui trouva une mort si glorieuse à Crécy.

5° Revenant maintenant au fragment de traduction de la Bible, nous constatons qu'il se compose de 8 feuillets ayant les dimensions d'un petit in-4° à deux colonnes par 32 vers (en général) à la colonne. Ces feuillets, qui servaient de doublure aux plats d'une ancienne reliure, ont été découvers par l'un des précédents bibliothécaires [1]. Ils ont été endommagés à diverses époques, tant par les ciseaux du relieur que par l'usure du parchemin ou par des maculatures, de sorte que, pour certains passages, le déchiffrement est laborieux et, pour certains autres, impossible. Toutefois les lacunes ont pu être comblées et la bonne leçon restituée à l'aide des manuscrits fr. 898 et 902 de la Bibliothèque Nationale, dont les variantes utiles sont indiquées respectivement par les lettres *A* et *B*, tandis que la leçon de notre fragment est désignée par *T*.

L'exécution des trois mss. appartient au XIVe siècle. De la collation des trois textes ressort la supériorité de *T* sur *A B*, sans pour cela qu'il soit bon de tous points. L'on sait assez quelles licences de tout genre comporte le dialecte anglo-normand, qui est celui de l'ouvrage, et combien peu la métrique et la rime y sont respectées. Ce n'eût pas été une trop grande peine que

1. A ce sujet, notons en passant que, durant la dernière partie du régime français, la bibliothèque de Trèves eut à sa tête le nanceyen Mollevaut (1776-1844), traducteur élégant des poètes latins et de Salluste. Sur cette période de sa vie, qui est restée inconnue aux biographes, on peut consulter l'*Austrasie*, *Revue de Metz et de Lorraine*, année 1843. — La bibliothèque de Trèves, installée dans une partie des bâtiments de l'ancien collège des Jésuites, possède une riche collection d'incunables ; ses salles sont ornées de nombreux tableaux de l'ancienne école allemande, dite du Rhin, et des portraits de la plupart des archevêques grands électeurs.

d'essayer de remettre ces vers sur leurs pieds ; mais notre intention n'a pas été d'établir un texte critique, surtout dans l'espèce, et nous nous bornons à publier tel quel ce fragment d'un manuscrit dont le reste est probablement perdu [1].

La présente publication compte 1013 vers ; les feuillets originaux en comptent 1025, soit 12 de plus, à cause de la répétition erronée d'un morceau au commencement du fol. 2 r° col. *b*. Ce morceau, transcrit induement en cet endroit, vient prendre sa place légitime à la fin du fol. 3 r° col. *a*. Le nombre de vers compris entre ces deux répétitions est de 106 (vers 159-264 ; cf. la note afférente). Cette négligence du copiste de *T* fournit un indice considérable pour la filiation des mss. : en effet, la faute de *T* n'existe pas dans *A B* ; mais il y a pis, à savoir l'omission absolue dans ces deux mss. du morceau de 106 (et en réalité 118) vers que *T* est dès lors seul à présenter. Par suite, nous avons dû le transcrire avec ses lacunes, malheureusement nombreuses dans la première partie, mais que nous n'avions aucun moyen de combler. De ce fait que *T* est seul à posséder ce passage, il résulte clairement que ce manuscrit est antérieur à *A B*, soit par lui-même, soit par son original.

Cette antériorité ressort aussi de l'étude comparée du texte des trois mss., *A B* ayant modifié maintes leçons de l'original commun que *T* a conservées. Sans parler des fautes grossières signalées en note aux vers 7, 26, 82, 569, 573, 609 et 610, 617, 642, 803, 891...., il suffira de constater que *A B* ont une tendance à remplacer certaines formes archaïques, devenues inintelligibles, par d'autres plus modernes, ainsi : vers 453 substitution de *point* et *gueres* à *genz* ; v. 634 *sumes* pour *eimes* ; v. 668 *medecine* pour *mecine* ; v. 736, 738 et 914 *meilleurs* au lieu de *meldres* ; v. 758 *entemes* n'étant plus compris par le copiste de *A*, il s'en suit une modification de la leçon

1. L'existence de ce troisième exemplaire a été ignorée de M. J. Bonnard. Nous souscrivons à son jugement sur la valeur médiocre des mss. 898 et 902, d'autant que leur confrontation avec *T* nous a fourni plus de points de comparaison à leur désavantage ; cf. *les Traductions de la Bible en vers français du Moyen-Age*, chap. VII, pp. 92-104, et pour notre texte p. 102. — Cette version en vers — nous ne disons pas poétique — a été mise en prose ; voy. S. Berger : *La Bible française au Moyen-Age, versions en prose*, pp. 54 et ss., et Bonnard, p. 93-4.

tout entière; v. 996 *ne la terre u il erent* devient, dans *A*, *en quele terre il erent;* et ainsi de plusieurs autres cas que nous n'avons pas jugé utile de relever par le menu.

De la métrique, il y a peu de chose à dire : on notera le fait rare pour des vers décasyllabiques de la rime binaire. — La mesure est décasyllabique; un très petit nombre de vers comptent douze syllabes, — je parle de ceux-là seulement qui ne peuvent être ramenés au mètre ordinaire, — et ils sont moins nombreux dans *T* que dans *A B*; tels sont par exemple les vers 220, 234, 240, 243, 249, 300, et quelques autres signalés en note pour *A B*. La césure semble échapper à toute règle; mais il est probable qu'en l'étudiant avec méthode on arriverait à trouver que ses libertés ne sont pas illimitées. — A la métrique se rattache le traitement, fort arbitraire, des voyelles contigües. Le cas le plus fréquent et le plus remarquable est le nom du serviteur d'Elisée, *Giezi*, qui compte indifféremment soit pour deux soit pour trois syllabes : disyllabique dans les vers 509, 633, 844, 852, trisyllabique en treize autres endroits. Enfin le nom de la ville de *Jerusalem* ne compte jamais que pour trois syllabes, *Jer(u)salem*. — La rime est généralement exacte et même plus rigoureuse qu'on ne pouvait l'attendre de l'époque et du pays; encore la plupart des fautes sont-elles du fait du copiste; celles qu'on est en droit de faire remonter à l'auteur sont fort peu nombreuses : *pudnée* : *lignées* 265-6; *succurs*: *amur* 317-8; *riveres* : *pudrere* 335-6; *ruvente* : *sentes* 347-8; *solers* : *reposer* 501-2; *maniere manere* : *erent* 767 et 995, et deux ou trois autres analogues. C'est surtout par la rime que *T* atteste sa supériorité sur *A B*.

Sauf la lacune signalée plus haut, les trois mss. marchent de concert : *A* du fol. 187 r° au fol. 198 v°, par 40 vers à la page; *B* du fol. 82 v° au fol. 87 r°, par 46 vers à la colonne. Le fragment presque tout entier a trait aux miracles des prophètes Elie et Elisée; le traducteur a fondu dans une seule teneur le texte des *Paralipomènes* et celui des *Rois*, allant et revenant de l'un à l'autre selon que la trame de son œuvre lui semblait le demander, le tout entremêlé de considérations religieuses et morales et d'amplifications épiques à la mode du temps. — La source des

passages directement traduits ou inspirés de la Bible est indiquée par une première série de notes; la seconde série comprend les indications nécessaires à la reconstitution du texte *T*, trop souvent détérioré. Les mots ou parties de mots ainsi restitués sont imprimés en italique, les crochets étant réservés pour les très rares passages où les trois mss. sont tous et chacun incorrects et où, en outre, le sens exige impérieusement une tentative de restauration. En dernière conclusion, si le ms. 902 (*B*) est plus voisin de *T* pour la langue, le ms. 898 (*A*) s'en rapproche davantage pour le fond; c'est donc cette dernière leçon qui a été suivie de préférence, sauf indication contraire en note[1].

Le texte du fragment commence au milieu de l'allocution du prophète Jahaziel au roi Josaphat, à la veille de livrer la bataille d'Engaddi aux Moabites et aux Ammonéens. Jahaziel, inspiré de Dieu, réconforte le roi et lui promet la victoire sans coup férir. Voici, d'après *A*, fol. 187 r° (*B* fol. 82 v°), le début du morceau :

A ce qu'il sunt en tel dolor Ebreu
A Josaphat vint un prophete Deu :
« Rois Josaphat », dist il, « seiez hardi;
« Vos oreisuns Deu ad recuilli.
« Encuntre paens alez hardiement
« Od les proveires Deu e od sa gent;
« Bien les veinterez, si n'i donez colée...

Voici maintenant la suite d'après *T* :

---

1. De nos trois mss., *A* est le seul qui contienne des rubriques : c'est encore là un indice propre à servir à la classification des mss. de cette traduction, s'il venait à s'en découvrir de nouveaux. Voici la liste des rubriques qui se rapportent au texte publié ci-dessous : — vers 47 *De Occozie fuis Acab.* — 143 *Del roy Joram* (cette indication se rapporte aussi aux vers 265 et ss., en raison de la lacune signalée dans *A B*). — 419 *Un miracle de seint Heliseu le prophete, de une poevre femme.* — 495 *De une dame qui n'out nul enfant.* — 527 *La dame conceust un fuiz de son seigneur.* — 587 *Ci resucita seint Heliseu l'enfant a la priere sa mere.* — 597 *Autre miracle.* — 649 *Le miracle de Naaman.* — 861 *Autre miracle de seint Helyseu.* — 953 *Ci comanda luy rois Bennadab a ses genz querre le prophete Elyseu a juger.* — 991 *Miracle de seint Elyseu le prophete.*

. . . . . .

(Fol. 1 r°, col. *a*) « Ben les veinterez, si *n'i* durrez colée
« De vostre part de lance ne d'espée ;
« Pur wus se cumbatra li Creatur ;
« Mort sunt paen, ja n'i averunt retur. »
Reis Josaphat de joie est repleniz,
Dunc chantent haut e prestres e leviz.
En l'endemain quant jur est aparu,
Encuntre paens Ebreu sunt esmoü ;
La se arestunt dès qu'il les aient veü.
Il sunt seür ke paen sunt vencu ;
La fist li Creatur mult grant vertu
Ke *mult* fu puis *retrait et coneü* :
Sul *par itant que* paen mescreant
Unt esguardé, nient sei defendant,
Pur la grant *creme qu'il unt e le poür*
Chascun paien fert l'altre par errur ;
Chascun quidat de parent u d'ami
K'il fust ebreu e mortel enemi.
Il *s'entroccient, un sol n'eschapat vifs*
Ke *puis cil jor* reguar*dast* sun païs.
Tuit li paen ki la sunt assemblez
En la *conpainne se* sunt entretuez :
Issi set Deus uvrer pur ses amis ;
Ceus k'il volt ... dre ja n'averunt peris ;
Il est bon piere e debonaire asez,
Gardun ke ne seium fiz forslignez.
La gent *el siecle* le tenent a hontage
Quant fiz ne sivent honor de parentage.
Seium boen fiz, si sium nostre piere,
Çoe est Jhesus ki out Marie a mere.
Sun nun seit honeré senz finement,
Ki nus geta de peine e de turment
(Fol. 1 r°, col. *b*) Reis Josaphat es*gardat la valée*
U paen unt entr'els fait la mellée ;

1-6 II Par. xx, 15-19. — 7-8 *ibid.*, *ibid.*, 20. — 16-22 *ibid.*, *ibid.*, 23. — 33-40 *ibid.*, *ibid.*, 24-25.

7 quant *manque dans AB* ; jors s'est aparceü *A*, li j. est apareu *B*. — 8 En la c. p. sunt ebreus e. *A*, *douze syllabes*. — 22 cum (con) painnie *AB*. — 24 *manque dans A B, qui le remplacent par une répétition anticipée de 25, avec la modification exigée pour la rime* : Il est bon pere si (et *B*) nus eimes bons fiz. — 26 G. qui nos ne s. f. fors li mielz *A*.

Il la vit pleine de morz paens gesir,
Chascuns sur altre, un sul ne pot fuir.
Dunt loent Deu li *petit e li* grant
Ki pur Ebreus se combati en champ.
Treis jurz lur estuvera la sejorner
Pur despuller les morz e desarmer,
Puis s'en *re*vunt arere en lur païs
Od merveillus aveir qu'il unt conquis.
En Jerusalem reis Josaphat ala
U a grant joie *lung* tens *i* sejurna;
De tutes genz *il est* le plus cremu
Ki unt oï cum lui est avenuz.
Ore vos dirrum, seignurs, cum Ocozie
Sur Israel maintint la seignurie;
Il guerpi Deu e sivi le chemin
Acab sun pere, si vint a male fin.
Il crut *es* deus a la paene gent,
Pur çoe lui avint mult mal encuntrement.
El secund an puis k'il est reis numé
Lui est *mesavenu* pur sun peché;
A l'avaler qu'il ad fait d'un degré
Il trebucha, si est a tant blessé
Ke li estut encuntre lit gesir,
E de l'anguisse il quiad ben murir.
Dunt fist Ocozias mult grant folage.
En paenime il enveia message
A Belzebut ki fu deu de Accarun,
Saveir si de cest mal murreit u nun.
Li mès s'en partent, mais n'i parvindrent mie;
Il encuntrerent le seint profete Helie.
(Fol. 1 v°, col. *a*) Il lur demande : « U est, » dist il, « cel eire? »
Il recunuissent la verité aneire.
« Cument, » dist il, « *dunn*' est li Creatur
« Deu d'Israel ki pot garir langur?
« Alez, » dist il, « arere en la cité;
« Dites al rei ke Deu li ad mandé,
« Pur çoe k'il en Belzebub s'afia
« E nent en lui, de cest mal i murra. »

41-46 II Par xx 27-29. — 47-54 III Reg. xxii, 52-54. — 55-62 IV Reg. i, 2. — 63-72 *ibid.*, *ibid.*, 3-4.

44 i (il) = B. — 59 Uncore f. Occozeas *A*, *douze syllabes*. — 63 Li messager *AB*, *douze syllabes*.

Cil s'en returnent, al rei nel ceilent pas
Un sul des moz que lur dist Helias.
Ocozias par mal talent e ire
Jura ke Helie ert liveré a martire.
« Alez, » dist il a un soen senescal,
« Menez le mei desqu'al paleis reial;
« Iloc serra li veillarz turmenté
« E ses disciple qu'il ad od lui mené. »
Le seneschal fait le cumandement:
Il s'esmut od cinquante de sa gent,
Unc ne fina si ad Helie truvé
Desur un mont u il s'est reposé.
Tut en primer li seneschal parla:
« Heli, » dist il, « aler vus estuvera
« En la cité desqu'al rei Ocozie;
« Par mei vus mande, dreiz est que jol vus die,
« Se vus n'alez hastivement de gré,
« Nus vus merrun a force en la cité. »
A ces paroles Helie respundi:
« Pur ta manace jo n'irrai pas de ci;
« Jo ne dut pas Ocozie le rei;
« Del tut me met en Deu en ki jo crei.
« Ore vus parra ke jo sui Deu sergant;
« Tut serrez ars, n'eschapera un vivant. »
(Fol. 1 v°, col. *b*) Le feu del ciel descent de maintenant,
Si art trestuz, le profete veant.
Ore i enveie li reis altre message;
Par ces n'ert il gueres [rien] de plus sage.
Quant Ocozie entendi cest damage,
Tant se dolt pur poi qu'il ne s'esrage;
Il enveia cinquante plus vaillanz;
Cil resunt ars del fu ke Deus espant.
Dunt enveia li reis un soen barun,

73-74 *ibid.*, *ibid.*, 5-6. — 77 *ibid.*, *ibid.*, 9. — 81-88 *ibid.*, *ibid.*, 9. — 91 *ibid.*, *ibid.*, 10. — 95-98 *ibid.*, *ibid.*, 10. — 99-100 et 103-104 *ibid.*, *ibid.*, 11-12. — 105-113 *ibid.*, *ibid.*, 13.

73 E il se retornent *A*; E il returnerent *B*. — 82 Il se vint *A*, *mauvaise lecture*. — 88 Par mei le te mande *B*, *douze syllabes* (*?*); d. e. que je te le die *A*. — 89 Si vous ne volet *A*. — 100 *vers altéré, que les autres leçons ne suffisent pas à corriger* : Par çous il ne ert g. pl. s. *A*; Par ces il n'iert de g. pl. s. *B*. — 102 Tant est marriz *B*; Tant s'emaie... se arage *A*.

Mult est corteis, mais jo ne sai pas sun num;
Cil s'en turna od les Ebreus k'il meine;
Pur sun surfait il n'avera mal ne peine.
Dès k'il le seint profete Elie vit,
Il le salue curteisement, si dit :
« Pur Deu, bel sire, aiez de nus merci;
« Nus savun ben ke wus estes de fi
« Verai profete Deu omnipotent;
« Si nus poez tuz liverer a turment.
« Li reis nus enveia pur wus amener :
« Çoe poise a nus, nul poün cuntrester;
« Venez od nus s'il wus vent a talent,
« Nus ne vus efforcerun ne tant ne quant.
« Enviz venimes, sacez de verité;
« Pur Deu ne seez pas vers nus iré.
« Nos cumpaignuns sunt ars del feu del ciel,
« Nus ne quidun pas eschaper par el;
« De l'altre part, se nus en la cité
« Ne vus menun, a mort serrun jugé.
« De tutes pars nus eimes anguissus .
« Pur Deu », dist il, « aiez merci de nus. »
Helie l'esgarde e volenters l'entent
Pur la parole k'il dit curteisement :
(Fol. 2 r°, col. a) « Or m'en irrai », dist il, « *en la cité*,
« Pur la mesure que vus *avez parlé;*
« Se vus me oussez d'un sul *mot manacé*,
« Tut fuissez ars, n'i remeïst *un pié*. »
Tut par amur unt il mené *Helie*
En la cité desqu'al rei Ocozie.
Li reis demande : « Ke serra de ma *vie*? »
Helie respunt : « Nel wus quer celer *mie;*
« Pur çoe », dist-il, « *que* tu t'afias plus
« En Beelz*ebut* k'en Deu le glorius,
« *Hastivement* vus estovera murir;
« Trestuz *vos deus* ne wus purrunt guarir. »
Al dit Helie Ocozias murut
Senz eir *qu'il out;* de çoe li mesestut.

120-126 *ibid.*, *ibid.*, 14. — 134-135 *ibid.*, *ibid.*, 15. — 137-140 *ibid.*, *ibid.*, 16. — 141-144 *ibid.*, *ibid.*, 17.

107-8 = *AT*; menat ....n'aurat peine ne mal *B*. — 115 = *AT*; mener *B*. — 123-4 Sachiez de fi si vus en la cité ne venez, Si nus ne vous menun *A*. — 124 sumes livré *B*.

Joram sun frere *le* realme reçut,
Sur Israel *il tint tant* cum Deu plut;
Cil se con*tint en meimes la* maniere
Endreit *de mal que fist* Acab sun piere;
Il des*pit Deu e ses comman*demenz,
Si aũrat deus as paene genz;
De plusurs choses il fud asez malveis
Plus que ne fud Achab sun pere enceis.
Meimes cel tens *fut ravi seint Helie*
Tut *vif* el ciel, *que que altre vus en die.*
En sun liu *il laissat* Heliseu
Sun deciple; si ert *prophete Deu;*
Enoch refu tut *ensement ravi*
Devant que le deluvie s'espandi :
Ces dous a *Antecrist se combaterunt,*
Nus le trovun escrit, si le veinterunt.
(Fol. 2 r°, col. *b*) .....
Quant il furent enz en Bethel venuz,
Eissirent les fiz as profetes tuz;
Dunc distrent tuz al profete Heliseu :
« Sez tu ke tun [maistre?] tuldra hui Deu? »
E Heliseu respund : « Trés bien le sai;
« N'en dites mais ren, retenir nel ferai. »
Ore redit Helie a danz Heliseu :
« Remanez ci, kar en Jericho m'enveie Deu. »
Danz Heliseu respunt e si lui dit :
« Vit Deus e vit vostre espirit,
« Que jamais ne wus guerpirai
« Itant cum jo sivre wus porrai. »
Et quant il sunt a Jerico venuz,

145-147 II Par. xxi, 6. — 151-152 IV Reg. ii, 1. — 159 *ibid.*, *ibid.*, 2. — 160-164 *ibid*, *ibid.*, 3. — 165-176 *ibid.*, *ibid.*, 4-5.

150 Achab = *B.* — 151 seint = *B.* — 154 qui est deciple Deu *B.* — 156 *manque T.* — 158 *c'est après ce vers que viennent dans T les douze vers transcrits une seconde fois, et à leur bonne place, sous les nos 265-276. Cette première transcription n'ayant été ni exponctuée ni remplacée par la traduction du passage correspondant de* Reg. ii, 2, *la suite du récit présente donc dans T une lacune de douze vers.* — 159-264 *suite de 106 vers qui se lisent dans le seul ms. T. Comme les mss. A B ne contiennent pas non plus les douze vers que T a transcrits par erreur en tête de ce morceau, c'est donc au total une série de 118 vers qui manquent aux deux mss. de Paris.*

Si redient les fiz as profetes tuz;
« .....danz Heliseu,
« Ke.....toudra hui Deu,
« .....le.....sai jo ben;
« Or wus prei par Deu ne parlez meis ren. »
Dunc redit Helie a Heliseu,
« Remanez ci, kar a Jordan m'enveie Deu. »
Respunt aneire [Heliseu] si li dit :
« Vit Deus e vit vostre espirit,
..... »
(Fol. 2 v°, col. *a*) Helias.....feri.....
Del pan de .....
Elevé s'en est .....
Le flun passerent andui a sec pé
Si que nuls d'els nen out l'orteil muillé,
E Helias parle od Heliseu, si dit :
« Çoe que tu vous demander senz contredit
« Averas einz ke jo m'en part de wus;
« Demandez seurement, ne seiez nent dutus. »
Idunc aneire respunt dan Heliseu :
« Beau sire cher, quant l'avez si devisé,
« Ore wus pri jo que seit en mei dublé
« Vostre espirit que est de si grant poesté. »
E seint Helie idunc lui respundi
E si lui dit : « Jol wus dirrai ici;
« Mult avez greve chose demandé;
« Mais quant jo ore de wus serrai porté,
« Se tu poz veer cument serrai ravi,
« De ta preiere te faiz le dun ici. »
Dunc s'en alerent un petitet avant;
Cum il alerent de ces choses parlant,
Une curre vent del ciel tout embrasé,
Chevals ardanz l'unt del ciel mené
E seint Helie i est dunc munté,
E un esturbillun de vent l'en ad porté.
(Fol. 2 v°, col. *b*) [Heliseus v]it, e dit par mult haut cri :
« [Helie] pere, aiez de mei merci;
« [Jo vei le] curre e la roe de Israel. »

179-180 *ibid.*, *ibid.*, 6. — 188-192 *ibid.*, *ibid.*, 8. — 193-215 *ibid.*, *ibid.*, 9-12.

180 *Après ce vers, la colonne compte encore sept lignes, mais déteriorées à tel point que nous n'avons pu rien en déchiffrer. Ces sept vers correspondent à* IV Reg. II, 6 et 7.

[Seinz] Helie li gette son mantel,
[E l'es]pirit Helie par le dun de Dé
[En] Heliseu en fu del tut dublé :
Duze miracles fist Helias en sa vie,
E Heliseus vint et quatre od la Deu [aïe].
Danz Heliseus en ad pris le mantel
Al bon profete, dunt lui esteit mult bel.
D'iloc s'en est parti, arere vait
Vers le flun Jordan tut dreit
E del mantel seint Helie i feri,
E l'ewe n'est pas a cele feiz parti.
Danz Heliseus s'est mult esmerveillé :
« Cument? » fait-il, « u est li Deu Helie? »
Idunc referi les ewes del mantel :
Eles despartirent; mult li fu bon et bel.
Les fiz as profetes ki erent alé,
Les cinquante de Jerico dunt vus avei cunté,
Entr'els parolent e dient ben de fi
De l'espirit saint Helie ke Eliseu est saisi :
« Aürum tuz, » dient il, « le profete Dé,
« Kar a tuz tems deit estre honeré. »
De Helias quident qu'il seit remis
En alcun de ces munz e Deu l'i ait mis;
Ne quident pas veirs, tuz sunt enginné,
Kar Deu l'ad aillurs mis e mult certefié.
A le profete vunt tuz cungé requerre
Ke par ces munz le puissent aler querre;
Le profete le defent, mais nel volent lasser;
Asez le quistrent, mais nel porent trover.
(Fol. 3 r°, col. a) A Jericho sunt trestuiz repairé,
A le profete lur aventure unt cunté :
« Ceste terre, » funt il, « est bele de grant maniere,
« Mais ele est baraigne e l'ewe est amere.
— Or m'aportez, » dist il, « (en) un novel vaisel
« E del sel altresi, mais k'il seit bel ».
E il le mist tut enz el funtainel (*lisez* es funtaines);
Les ewes devenent mult bones e saines,
La terre devent bone et bien portant
Par la grace de Deu e par sun cumant.

---

216 *ibid.*, *ibid.*, 13. — 221-230 *ibid.*, *ibid.*, 13-14. — 231-237 *ibid.*, *ibid.*, 15. — 238-244 *ibid.*, *ibid.*, 16-17. — 245 *ibid.*, *ibid.*, 18. — 246-252 *ibid.*, *ibid.*, 19-21. — 253-254 *ibid.*, *ibid.*, 22.

Cum il ala la veie devers Bethel,
Si vindrent genz par dehors le chastel,
Si lui distrent trestuz en le gabant :
« Dan chauf, dan chauf, kar venez avant » !
Cil les maudist de la part Dampnedé,
E urs vindrent, sis unt tuz devuré,
De lur enfanz ben quarante dous :
Çoe fut a dreit, kar i furent mult fous.
D'iloc si vait le profete od sa maisnie
Par le munt Carmel en Samarie.
Joram regna, segnurs, a grant podnée
Après sun piere sur les dis lignees;
Cum il einz pot, il voudra guerreer
E sur le rei des Moabiz aler;
Il fait summer les Ebreus de sa terre;
Si vous dirra l'achaison de la guerre :
Li reis des Moabiz soleit duner
Son pere Achab treü por sei tenser,
Dous cens berbis par an od les tuisons;
Or n'out Joram nes un bel respons,
Pur çoe *somonst il* trestuz ses *amiz;*
Il volt mener son ost sur Moabiz.
(Fol. 3 r°, col. *b*) Al rei de Jerusalem rat il mandé
Qu'il se suvenist ore de l'amisté
K'il vers sun pere Acab aveit tuz jurs;
A ceste busuigne lui face bon succurs.
Reis Josaphat li crante bonement
Sucurs ne tant de lui e de sa gent,
Eins lui merra des Ydumeus le rei
Que tent de lui, si est sis hom en fei.

255-264 *ibid.*, *ibid.*, 23-25. — 265-266 IV Reg. III, 1. — 271-273 *ibid*. *ibid.*, 4 : *Mesa rex Moab... solvebat regi Israel centum millia agnorum et centum millia arietum, cum velleribus suis.* — 269 et 275 *ibid.*, *ibid.*, 6. — 277-288 *d'après ibid.*, *ibid.*, 7-9.

261 deus *T*.— 265-276 *ces douze vers reviennent à deux fois dans T; la première transcription, qui occupe le commencement du fol. 2 r° col.* b, *est erronée. Après s'être aperçu de son erreur, le copiste s'est arrêté brusquement, sans prendre la précaution d'exponctuer; avant d'insérer les vers 159-264 après lesquels il revient à son premier récit. Nous n'avons pas tenu compte de cette faute dans la numérotation des vers, et c'est la seconde leçon que nous avons reproduite; elle est d'ailleurs bien mieux conservée que la première.* — 266 après l. d. l. *A*. — 272 trouage *A;* penser *AT*. — 274 mes, nis *A*.

De la *promesse Joram l'ad* mercié.
En Jerusalem il se sunt *assemblé;*
D'iloc *s'esmoevent andui od* lur Ebreus
E od *eus* menent le rei des Ydumeus.
Quant il aveient erré *set jornées*
Par *les muntainnes et par* les valées,
Ewe lur faut et li chauz les susprent,
Par tant sunt il en merveillus torment;
S'il ne truissent riviere ne fontainne
Pur lur chevaus, sunt il en mult grant painne.
La quident ben tuz li poples murir
E el desert senz bataille perir.
Mult s'esmaiet li reis de cel afaire,
E meesment Joram reis de Samaire;
Il demandă si fust en cel ost veü
Alcun prophete pour ki Deu feïst vertu;
Hebreu lui dient qu'il virent Heliseu,
Deciple Helie e veir prophete Deu.
A tant s'en vint li reis a grant espleit
Al tabernacle u Heliseu maneit;
Joram le prie s'il est sun plaisir
Qu'il prophetize qui lur est a venir.
E Eliseuz respond : « Alez arere
« As prophetes [rei] Achab vostre pere
(Fol. 3 v°, col. *a*) « E as profetes ta mere Jezabel
« K'ele tent encontre Deu en Jezrael;
« Demandez els; par moi ne saverez ren
« Si vus deit avenir u mal u ben. »
Li reis l'anguisse, e cil lui escundit.
Tant le requist Joram k'il le venquit;
Dunc lui ad dit li seint profete Deu
Al rei Joram, oant tuz ses Ebreus :
« Ore vus dirrai cum Dieu wus fra succurs
« Pur Josaphat e nent pur vostre amur.
« Faites », dist il, « fuïr fosses e lais,

288-294 *ibid.*, *ibid.*, 9. — 297-302 *ibid.*, *ibid.*, 11. — 303-304 *ibid.*, *ibid.* 12. — 307-309 *ibid.*, *ibid.*, 13. — 319 *ibid.*, *ibid.*, 16.

287 s'esmoent *B.* — 289 Dès qu'il *B.* — 294 grainnior (?) p. *B.* — 304 Al t. Deu *B*, *douze syllabes.*— 306 prophetizast *B.*— 307 Heliseu lur respunt alez alez arere *A*, *douze syllabes.* — 309 Jesabel vostre mere *A*, *qui a ici trois vers sur la même rime; cf. la note suivante.*— 310 *manque dans A.*

« Demain al jur *avrez* de l'ewe a fais.
« Uncore wus fra li Creatur mult plus :
« Li Moabiz serrunt vencuz par wus,
« Vus destruirez lur burcs e lur citez ;
« E lur chastels, lur vignes e lur blez ;
« Trestut le melz qu'il unt en lur païs
« Serra par wus *e* destruit e mal mis.
« Cest wus fra Deu pur l'amur Josaphat
« Ki la lei Deu senz mesprisun ama. »
De la promesse cil se sunt esleecez ;
De tutes pars il fuient granz fossés,
Fosses e lais e puis par ces valées ;
Unkes mais n'esteit ewe *iloc* trovée ;
Tut ensement cum il fu devisé,
En l'endemain il unt ewe a plenté :
Tuit erent plein *e* duitels e riveres,
Funtaines e lais, u einz ert la pudrere.
Ebreu se sunt refait e lur chevaus ;
Mult fu grant la joie qu'il unt entr'aus.
Li Moabiz ne se recreient mie,
Tut quient aveir Ebreus en lur baillie.
(Fol. 3 v°, col. *b*) Matin en l'aube quant le jur aparut,
Il esguardent vers l'ost cum lur estut ;
Il veient l'ewe ruge cume sanc,
Par cels duitels entur Ebreus curant ;
Il quient des reis qu'il se seient medlés
E li Ebreu se seient entretuez
E de lur sanc seit l'ewe si ruvente
Ki curt par les chemins e par les sentes.
Il i vunt tuit pur les cors despuiller ;
Einz qu'il repairent lur (de)vendra desturber,
Kar li treis reis se sunt aparceüz
Ke Moabiz se sunt vers eus esmoüz ;
Il les encuntrent cum gent ki sunt hardiz
Pur maintenir guerres e capleïz ;
Il s'entreferent des lances es escuz ;
Mult en i out des paens abatuz.
Li Moabiz sunt venuz desguarniz,

321-325 *ibid.*, *ibid.*, 18-19. — 335-336 *ibid.*, *ibid.*, 20. — 342-349 *ibid.*, *ibid.*, 22-23. — 350-374 *amplification épique d'après ibid.*, *ibid.*, 24-26.

320 asez, *rimant avec* lez *du vers précédent*, *B*. — 334 del ewe asez *A ;* ewe trové *B*.

Par tant sunt il le plus tost descunfis;
Paen s'en fuient, Ebreu les vunt sivant,
A grant millers les vunt il occiant,
Ebreu destruient trestut cel grant païs
E tute la terre ki fu as Moabiz,
Il lur destruient lur burcs e lur citez,
E lur chastels, lur vignes e lur blez;
Il n'unt remis ke vaille un sul dener.
En tute la terre dunt l'um se puisse aider.
Le rei des Moabiz unt il chacé
En un burc, si l'unt puis asegé;
Ore se guard ben, kar si le burc est pris
Ne lui serrunt guarant tuz ses amis;
La s'enbati pur sa vie guarir,
Et la cité s'il pot voudra tenir.
(Fol. 4 r°, col. *a*) Ebreu asaillent de tutes parz les murs,
Mult en abatent des kernels e des turs,
La fist li reis paen estrange fait
Dunt grant parole fu puis e grant plait :
Des qu'il se veit dedenz a tele dolur
Que lui estut murir senz nul retur,
Sun ainzné fiz il mena sur le mur,
Sil sacrefie a Deu le Creatur,
Trestut en peces li paen detrencha,
Veant Ebreus, sun fiz qu'il plus ama.
Quant cel antendent li reis qui sunt asis
Ke li paen sacrefia sun fiz,
Si grant pité les prist qu'il sunt partiz
Od lur grant ost, si vunt en lur païs.
En lur païs il ameinent lur gent,
Les Moabiz il laissent sulement
En paenime cele cité entere,
Les autres sunt arses desqu'en pudrere.
Reis Josaphat repaire en sa cité,
Ne vesquit gueres puis, si est finé.
En Jerusalem il est enseveli;

375-390 *ibid.*, *ibid.*, 27. — 393 II Par. xxi, 1.

368 En b. si l'unt asiegé *A* ; si *manque dans B.* — 369 si *manque dans B ;* Ore se guarde bien ke si... *A*, *douze syllabes.*— 370 averunt *A* — 372 En l. c... il se volt tenir *AB.* — 373-374 Hebreu a. les murs de tutes pars, Mult en batent de turs et de travails *B*, *leçon et rime isolée contre AT.* — 381 Tut..... dentrenchat *B.*

Mult l'unt deplaint e parent e ami.
Après sa mort *recoilli* sun regné
Joram son fiz qui est de tuz l'ainzné.
Retenez ben que jo cestui apel
Joram, *si cum celui de Israel.*
Cist *espusat, cum jo vus diz* anceis,
Vivant *son pere Josaphat* li reis,
La fille *Achab, si out non Godolie,*
Sorur Joram et sorur Ocozie ;
Joram, *de Jersalem* out la sorur
Joram de Israel, tant fu l'amur
Fol. 4 v°, col. *b* Entr'els e la *pais* [bonement] *fermée ;*
Ne sai si tel *amurs avrat durée.*
De ces deus *reis nus larrun or a tant,*
Les faiz seint Heliseu dirun *avant ;*
Mult sunt, seignurs, *bon a retraire*
E les vertuz *que Deu volt pur* lui faire :
Del ben deit l'om ben dire e ben parler
E les bons faiz as seinz *homes conter.*
Seint Heliseu *sujurna en Samaire,*
Ne *trovat home* ki *lui feïst contraire.*
Joram le tent pur veir profete *Deu,*
Mult l'onora ; si firent tuz Ebreu.
Après le tens ke çoe est *avenu*
Al rei Joram sur Israel *cremu,*
Vint une dame a lermes e a cri
Desqu'al profete qui ert Deu ami.
Femme ert Obedias e sa muiller
Dunt wus m'avez enceis oï parler.
As pez le prent, si lui cria merci,

395-396 *ibid., ibid., ibid.;* III Reg. xxii, 51. — 399 et ss., *d'après* IV Reg. viii, 18 : filia enim Achab erat uxor ejus (Joram) ; *d'où on doit conclure que l'emploi de la formule* cum jo vus diz anceis, *n'est qu'un remplissage exigé par la rime. Il n'en est pas ainsi de la formule analogue du vers 422.* — 419-420 IV Reg. iv, 1. — 421-434 III Reg. xviii, 4 *et* 13. Obedias = Abdias.

400 *manque dans A.*— 402 *est répété dans A.*— 403-404 *ces deux vers sont confondus en un seul,* Joram de Jersalem tant fu l'amur granment *B, douze syllabes.* — 405 bonement *est restitué par conjecture, T faisant ici défaut et A B étant incomplets ou erronés :* Entrerals la pais forme *A ;* Entr'els et ces paens esteit fermee *B.* — 410 p. les sons f. *B.* — *Après* 418, *B intercale un vers :* Mult en i out de paens abatuz.

Puis lui ad dit cum vus orrez ici :
« Seint Heliseu, » dist ele, « profete Deu,
« Ben le saveiz, si sevent tuz Ebreu
« Qu'el tens quant la reïne *Jezabel*,
« La femme Acab ki fu reis de Israel,
« Fist les prophetes Deu *del ci*el ocire
« E ses pruveires liverer a martire,
« Li miens espus Obedias par nun
« E seneschal Acab de sa maisun,
« Cent profetes il tint en sun *celer ;*
« La les cela senz mort u *encombrer*.
« *Trestut* l'aveir dunt il iloc les put
(Fol. 4 v°, col. *a*) « A ses veisins si cum il pout l'acrut ;
« Après qu'il fu si endetté, murut.
« Or me demande l'um l'aveir qu'il dut,
« E jo sui povre, » dist ele, « si n'ai succurs
« Ne dunt jo rende l'aveir as acreürs ;
« Mes fiz m'estoet, quant jo n'ai altre guage
« Vendre as paens u liverer a servage ;
« Pur çoe vus cri, bel sire, merci suvent
« Qu'a ma poverte facez alegement :
« Sovenez mei de petit u de grant,
« Pur l'amur Deu del ciel *le* wus demand.
« Ben le savez, mun seignur s'endetta
« Pur le servise Deu qu'il mult ama. »
Seint Heliseu l'esguarde bonement,
De ses lermes mult grant pité l'en prent,
Succurs lui fra e çoe ert a bon dreit :
Pur Deu l'ad mis sis espus en tel destreit.
« Dame, » dist il, « *as tu* genz de vitaille
« En ta maisun ? — Nul ai, » dist elle, « senz faille,
« Fors un poi d'oile en un vaissel remis
« Dunt jo me faz viande e a mes fiz.
— Alez, » dist il, « a trestuz vos amis,
« Si enpruntez vaissels granz e petiz,
« Enprunteiz tut *le* vuid vaisselement

435-449 *développement de* IV Reg. iv, 1. — 449-480 *ibid., ibid., développement de* 2-5. — 452 sis e. = *B., vers faux ; mais* s'espus *T est inadmissible. La difficulté est ici adroitement tournée par A qui donne :* Sur ces que ele est en si grant d. — 453 point de v. *B ;* gueres *A, qui est sans doute une mauvaise lecture de* genz. *Je remplace par* as tu, *leçon commune à A B, celle de T* ast du, *qui ressemble singulièrement à un germanisme.* — 454 Non ai *B.*

« A vos veisins e a tuz vos parenz.
« Après, » dist il, « wus fermerez vos us,
« Ke nuls nel sace fors vos enfanz e wus.
« De cel poi d'oile dunt wus m'avez ici dit
« En chascun vaissel versez un petit;
« Quant wus avrez un poi mis en chascun
« E les vaissel serrunt plein de Deu dun,
« Venez a mei : dunc vus voil demustrer
(Fol. 4 v°, col. *b*) « Cum wus purrez voz detes aquiter. »
La dame s'en part pleine de bon espeir,
Elle est seüre de bon succurs aveir;
Tut altresi cum Heliseu l'*aprent*,
La dame enprunte grant vaisselement,
Tunels e cuvels voidz, e grant calderes,
Barilz e poz, e vaissels de manieres.
La dame verse, e l'oile creist a tir
Entre ses mains, merveille est a oïr;
A poi de tens acrut Deu l'oile tant
Qu'ele ne saveit u verser plen sun guant;
Ele n'ad vaissel si petit ne si grant
Ke ne seit plein si qu'il par tut s'espant.
Dunc vait la dame al profete u il fu,
Tut lui cunta cum lui est avenu.
Seint Heliseu dist dunc a la muiller :
« Des ore purrez vos dettes aquiter.
« Vendez cel oile; partie del remnant,
« Paissez wus meimes, » *dist il*, « e vos enfanz. »
A ces paroles la dame s'en turna,
Si vendi l'oile e del tut s'aquita;
Del remanant la dame se guari
E ses enfanz tant cum ele puis vesqui.
Par cest miracle et par cest grant vertu
Fu Heliseu par tut del plus cremu.
Autres miracles dunt jo m'esmerveil plus
Fist Heliseu par Deu le glorius.

481-490 *ibid.*, *ibid.*, 7.

471 l'a aprint *T*, *leçon bonne pour le sens, mauvaise pour la mesure et la rime.* — 472-473 *manquent dans B.* — 473 auges et c. *A.* — 478 solt *B;* un *manque dans B; peut-être faudrait-il lire* (plens) un g. *d'après A.* — 485 remnant *T licence exigée par la mesure, mais* remanant 489 *et* 683. — 486 *d'après B.*— 490 plus v. *A; B rétablit la mesure en supprimant* puis (plus).

En la cité ki ert a Sunamiz
Mist une dame ki n'aveit fille ne fiz
Od sa veillesce : çoe li fu grant dolur
Qu'ele n'out enfant unkes de sun seignur.
Seint Heliseu ele soleit herberger
(Fol. 5 r°, col. a) Quant lui estut par cel païs passer ;
Chambres ele out a son oes et solers
Dedenz sun clos u il sout reposer.
A un trespas qu'il fist par la cité
Si l'out la dame mult recuilli a gré ;
Seint Heliseu s'aparçut ben al jur
Qu'ele ert e murne e pleine de dolur.
E sun deciple out nun Giezi,
Il l'apele de maintenant , si dit a lui :
« Giezi, » dist il, « va demander
« A ceste dame ke si nus sert de quoer
« Dunt lui est avenu si fait dolur ;
« Mandez le mei, jo lui frai succurs.
« Si ele est en plait d'aucun mesprisun
« U de forfait vers prince u vers barun,
« U d'altre ren dunt ele sente grevance,
« Jo la guarrai del tut senz demurance. »
Giezi lui respunt de maintenant :
« Einz est, » dist il, « pur çoe k'ele n'ad enfant.
— Faites la mei, » dist Heliseu, « venir. »
La dame vent, et cil dit sun plaisir :
« Dame, » dist Heliseu, « sacez de fi
« Einz que jo mais revenge par ici
« De vostre barun averez un fiz ;
« Par ma preiere Deu le vus ad promis. »

495-496 *et* 499-502 *ibid.*, *ibid.*, 8 *et* 10. — 503-504 *ibid.*, *ibid.*, 11. — 507-510 *ibid.*, *ibid.*, 12. — 511-516 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 13. — 517-525 *ibid.*, *ibid.*, 14-16.

496 Mainst *B; A B rectifient la mesure avec* n'out *au lieu de* n'aveit. — 498 = *A T;* unkes enfant *B.* — 500 païs *manque A;* de cele part *B.* — 502 soleit repairet *A*, *vers faux;* pour lui recoillir a gré *B*, *vers faux dont la seconde partie est empruntée à 504 A T.* — 504 *manque dans B.* — 505 *manque dans B.* — 506 ert dolente e plain *A*; Il la trovat morne e si aveit ploré *B*, *où ce vers, de douze syllabes et remanié pour la rime, suit immédiatement 503.* — 507-508 Il apelat sun homme qui lui servi, E sun diciple si out non Gyezi *A B*, où *l'agencement de ces deux vers est préférable à celui de T.*

— Ne me gabez, » dist ele, « pur Deu amur.
— Nu faz, » dist il, « le nun Deu wus en jur. »
La dame conceit un fiz de sun seignur :
Des que il est nez del tut pert sa dolur,
Suef le nurit cum cele ki mult l'ama,
E sa dolur par lui ele alega.
Des que li enfes ert de tel [a] age
Qu'il sout parler e mustrer sun curage,
(Fol. 5 r°, col. *b*) Mal le supprist, si li estut languir;
Morz est li enfes, ne pot par el guandir.
Ore ad la dame changé sun semblant,
Ele voulist melz k'ele unkes n'oust enfant;
De tel enfant ele tint a poi d'espleit
Des qu'il lui est en si bref tens toleit;
Si ele n'ad succurs de Deu hastivement
Ele se ocira de dol e de turment.
Dunt lui suvint del profete Heliseu
Par ki Deu fist tanz vertuz entre Ebreu.
Ele mist l'enfant, après çoe qu'il murut,
Desur le lit al profete u il gut,
Puis s'en ala pur le profete querre,
Par les citez ki erent en la terre;
A la parfin la dame le trova
Desur le munt Carmel u il esta.
Des que Heliseu la vit en la valée,
Dunc sout il ben qu'ele ert busuingnée;
Il sout de fi qu'ele ert en grant effrei
Par sun semblant, mais il ne sout pur quei.
« Va tost saveir, » dist il a Giezi,
« Si lui esteit ben e a sun mari. »
Giezi vait, si la meit a raisun
Cum lui esteit e puis de sun barun.
La dame respunt, si dit k'ele vout parler
Al saint profete e sa dolur mustrer.
Devant seint Heliseu cil l'amena;

---

527 *ibid.*, *ibid.*, 17. — 531-532 *ibid.*, *ibid.*, 18. — 533-534 *d'après ibid.*, *ibid.*, 19-20. — 543-544 *ibid.*, *ibid.*, 21. — 545-549 *ibid.*, *ibid.*, 25. — 550 que ele fu en busuine *A*; que ele est en bosoinne *B*.— 550-553 *d'après ibid.*, *ibid.*, 27. — 553-556 *ibid.*, *ibid.*, 25-26.

529 Ben le n. ele car m. *B*. — 534 = *B T contre A* guarir. — 539 *douze syllabes A B T*. — 540 *douze syllabes A T*; Ele s'o. *B*, *vers faux*.— 543 = *A B T*. — 557 = *A B T*, *douze syllabes*.

Cum ele einz pout sez pez ele enbraça,
Merci demande, si dit tut en plurant :
« Bel sire, » dist ele, « dunc vus requis jo d'un enfant;
« Ben me promeistes e jo vus respundi :
(Fol. 5 v°, col. a) « Ne me gabez, bel sire, pur Deu vus pri.
« Vus me dunastes un fiz de mon seignur
« Pur aleger ma peine e ma dolur;
« Ore est cist mort, si est ma peine acreüe;
« Melz me venist ke jo unkes n'eusse veüe
« Par vus enfant quant il si tost est mort;
« Se wus n'aiez merci, çoe est a tort.
« Se wus estes profete Deu verai,
« Resuscitez mei mun fiz dunt jo m'esmai,
« Kar si jo muir de ceste passiun,
« Jo ne ret nul de ma mort si vus nun. »
Li seint profete aveit pité mult grant;
Il apela Giezi sun sergant :
« Alez avant, » dist il, « desqu'en Suna
« Od ceste dame ki tant servi nus a.
« Metez, » dist il, « mun bastun sur l'enfant:
« Jo vus vendrai tut belement suivant.
« S'il resuscite, seit liveré a sa mere;
« Si nun, venez encontre mei arere. »
Giezi vait vers Suna la cité,
Unc n'arestut deci qu'il i est entré;
Le bastun il ad mis desur l'enfant,
Mais il ne resuscita pas par tant.
Dunt vint seint Heliseu desqu'en Suna;
Par sa priere l'enfant il suscita,
Puis li profete le rendi a sa mere;

---

560 *ibid.*, *ibid.*, 27. — 561-564 *ibid.*, *ibid.*, 28. — 576-577 *ibid.*, *ibid.*, 29. — 579 *ibid.*, *ibid.*, 29. — 583-586 *ibid.*, *ibid.*, 31. — 587-588 *abrégés de ibid.*, *ibid.*, 32-35. — 589-594 *d'après ibid.*, *ibid.*, 36-37.

560 enbarça T. — 562 *la mesure*, *faussée dans B T, est redressée dans A qui supprime* dist ele *et* jo; requier *A*. — 564 = *A T, vers faux*; *B supprime* me.— 568 *altéré dans tous les trois mss. :* que je unques nel eusse veue *A;* qu'unques ne euse veue *B; on pourrait corriger* ke unkes il n'eust veue, *sens qui s'accommode bien avec le vers suivant.* — 569 P. v. la veie *A;* P. v. ceo est si qu'il est tost m. *B*.— 571-572 *intervertis dans B*.— 573 s'il moert *A*, *faute grossière*, si jô mé mor *B*. — 574 altre *au lieu de* nul *B*. — 577, 583, 587 Syna Sina *B*. — 581 Sil est resuscitez *A*; si le livrez *B*; *douze syllabes A B*. — 589 = *A T*.

Cele le reçut sein a bonne chere,
As pez lui chet, si l'ad mult mercié
De sun enfant qu'il ad resuscité :
« Ore sai de fi, » dist ele seint Heliseu,
« Ke wus estes verai profete Deu. »
Tels vertuz fist Deu pur sun sergant,
Si fist il plus, cum wus orrez avant.
(Fol. 5 v°, col. *b*) Après cel tens, saignurs, vint grant famine
Par tute la terre e de la gent murine.
Dunt ert en un desert seint Heliseu ;
Od lui grant genz, fiz as profetes Deu,
Vers lui se traient pur aveir la vitaille
Dunt il ad fait succurs a tuz senz faille.
Un jur avint que Heliseu lur cumande
Cuillir des herbes pur faire a tuz viande,
E il si funt; mais il sunt deceüz,
Il cuillent herbes ki ne sunt a cel pruz,
Eles sunt ameres, çoe lur vent de nature,
Corimbes les apela l'un a l'ure;
Il en funt chous, mais nes pot guster hume,
Einz crient en halt pur l'amertume.
« La mort, » funt il, « la mort est enz el pot!
« Ki plus en mangera il fra ke sot ».
Quant çoe entant li serf Deu Heliseu
Ke de cel pot ne manga nul Ebreu,
Il demanda farine a sun sergant,
Si la mist enz el pot, trestuz veant;
Par tant est l'amertume del tut turné
En grant dulçur, e en unt trestuz mangé.
Tuit sunt refait, si loent Deu le grant
Pur la vertu qu'il fist pur sun sergant.
Çoe est miracle quant hume a *creature*

597-618 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 38-41.

590 Cele le recuilli tut s. *A B, douze syllabes.*— 607 *A B T douze syllabes.*— 609-610 *offrent un curieux exemple de l'influence de l'orthographe de la rime d'un vers non seulement sur la rime du vers suivant mais sur la leçon même de ce vers. Ainsi : T a la bonne rime* hume : amertume ; *B, qui a* home, *rime aussi en* amertume *; mais A, qui a* hom, *est obligé de changer la leçon et de dire :* crient haut tuz pur le mentun. *Et de même au vers 617, dont par suite le sens est grotesque.* — 614 mangerat *A B.* — 617 ert *B ;* D'une par est le mentum trestust t. *A*, *cf. 609-610.* — 618 doleur *A, qui se rattache à l'idée grotesque du vers précédent.* — 621 humaine cr. *A.*

Par sa preiere del tut tolt sa nature.
Meimes cel tens vint un prudume ebreu
De Bassalis al profete Heliseu;
Celui porta de sun pain bel present
Enz un sacel od un pain de frument;
De nuvel blé il porta dis besquiz
E d'orge vint, mais mult sunt petiz.
(Fol. 6 r°, col. a) Dunc dist saint Heliseu a Giezi :
« Faites cest pople asseer ici,
« Cest pain lur departez communement;
« Si mangerunt pur la fain kis supprent.
— Bel sire, » çoe respunt Giezi, « cument?
« Poi i ad de pain e nus eimes ben cent;
« Ne suffit pas cest pain a tant de gent;
« Alt[r]e conseil estoet hastivement.
— Faites les asseer tost, » dist Heliseu;
« Asez averunt, jo me afi mult en Deu;
« Asez averunt e asez remaindra;
« Dunez lur tost, » dist il, « quant qu'il i a ».
Cil les asset, si dune en bon espeir;
N'en quia pas a demi asez aveir;
Mais des qu'il sunt saül, del remanant
Serreient poüz plus u altretant.
Cest fu miracle grant, çoe m'est avis :
Issi set Deu uvrer pur ses amis;
Uncore wus dirrum plus de vertuz
Que Deus ad fait pur lui, le glorius.
En Sir maneit un riches hom forment,
Naaman l'apelerent la gent;
Il esteit prince [al rei] de cel païs
E ben de sun seignur e poestis
E de sun cors chevaler merveillus,
Mais il esteit, çoe fu grant doel, leprus;
Par lui fist Deu grant pais en cele terre,
Desus le rei il la tint ben senz guerre.
Cist Naaman out en sa chambre en Sir

623-644 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 42-44. — 649-656 *ibid.*, v, 1. — 657-660 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 2.

622 turt T; *le subj. ne convient pas* — 623 pr. a Deu *B.* — 631 C. p. d. entraus c. *A.* — 634 sumes *B.* — 642 = *B*, *contre* os *T*, oss (*ou* on) avenir *A.* — 654 grant dolur mult pru *A.*

Une meschine pur sa femme servir;
La meschine ert ebreue, e sa lignée
Si fu de la terre as Ebreus emblée.
(Fol. 6 r°, col. *b*) Cele sout a sa dame dire sovent
Ke se sis sires alast vers Orient
Desqu'en Samaire u le profete esteit,
Saint Heliseu del tut le guarreit ;
Del tut le guarreit, la meschine dist,
Si pur le nun sun Deu le requeïst.
Quant Naaman entent de la meschine
Qu'il en Samaire pout aveir mescine,
Il vait a sun seignur le rei de Sir,
Si lui ad dit ke, s'il est sun plaisir,
Il vout aler al profete Heliseu
Desqu'en Samaire en la terre as Ebreu;
Si lui recunte cum la meschine ad dit :
« E si jo veis », dist il, « al Deu eslit
« E jol requerge pur l'amur Deu qu'il creit,
« Il me guarra del mal ki m'ad de*streit*.
— Alez i dunc, » li reis li respundi :
« Bon me serreit si wus fuissez gu*ari;*
« Par mun escrit jo vus enveierai
« Al rei de Israel, si lui dirrai
« Qu'il wus guarisse de vostre grant langur;
« Si cum il vout aveir de mei l'amur. »
A tant s'en part li prince Naaman,
Unc ne fina si out passé Jordan;
Il porte od lui l'escrit le rei de Sir;
Jol wus lirrai s'il wus plaist a oïr :
« Li reis de Sir, sur tutes genz cremuz,
« Al rei Joram mande paiz e saluz.
« Jo wus envei mun bref e mun seel,
« Jo reis de Sir a vus rei de Israel;
« Si wus envei le prince de ma terre

661-664 *ibid.*, *ibid.*, 3. — 667-668 *ibid.*, — *ibid.*, *d'après* 4. — 677 *ibid.*, *ibid.*, 5. — 679-680 *ibid.*, *ibid.*, 5. — 683 *ibid.*, *ibid* , 5. — 685 *ibid.*, *ibid.*, 6. — 687-698 *ibid.*, *ibid.*, *d'après 6.*

658 U. femme *A*; ert ebreu *B*, *intercalé sous l'influence du vers suivant.* — 659 Cele meschine ert hebreu de sa line *A*; La m. e. e. et la ligne *B.* — 660 emble *A B* — 661 = *A T;* dire à sa dame *B.* — 665 *vers omis dans T, puis rétabli en haut de la page à l'encre rouge* — 668 pot. a medecine *A*, *leçon modernisée.* — 672 en la t. *manque dans A*; en la t. as meschine *B.* — 686 s'il vous vent a plaisir *B.*

« Ki desuz mei la tent en pais e senz *guerre ;*
« Riches hom est e sur tuz nostre ami,
(Fol. 6 v°, col. *a*) « Vaillant de cors e en estur hardi ;
« Si est leprus, de ceo sumes marri;
« De c'est damage, mais Deu le vout issi ;
« Pur çoe wus mand, Joram, e si wus pri
« S'il estre poet qu'il seit par wus guari. »
Ces lettres porte li prince Naaman
De part le rei de Sir al rei Joram ;
Si reporta od lui sur les sumers
De riches dras dis peire a remuer,
E dis talenz d'argent e de fin or,
Sis mil besanz qu'il prist de sun tresor ;
De cest aveir il voudra presenter
Le seint profete pur santé recuvrer.
Des que li reis Joram lut cest escrit,
Mult s'esmeia e a ses genz il dit :
« Cument ! » dist il, « sui jo dunc Deu del ciel
« Pur guarir lepre u altre mal mortel ?
« Sacez, » dist il, « vers mei quert achaisun
« Cum il destruie mei e ma regiun. »
Joram purfent trestute sa vesture
Pur grant doel faire, çoe fu custume a l'ure.
Seint Heliseu, quant il sout par la gent
Cum reis Joram fendi sun vestement
Pur cel escrit dunt il fu esguaré
Que Naaman li prince aveit porté,
Seint Heliseu blasma forment le rei
Quant il se mist pur tant en tel effrei :
« Menez le mei, » dist il, « desqu'a mun us,
« Le prince Naaman ki est leprus,
« Tut le guarrai del mal ki l'ad supris ;
« Si sace le rei de Sir k'en cest païs
« Est li profete ki pout leprus guarir
(Fol. 6 v°, col. *b*) « E dire les choses ki sunt a venir. »
Joram est lez, si sunt tuit li Ebreu ;
Naaman vait a la porte Heliseu.
Seint Heliseu manda a Naaman

699-700 *ibid.*, *ibid.*, 6. — 701-704 *ibid.*, *ibid.*, 5. — 707-714 *ibid.*, *ibid.*, 7. — 715-726 *ibid.*, *ibid.*, 8.

693 Richom *B*, *comme déjà plus haut 649.* — 696 Ce (ceo) est d. *A B*, *leçon peut-être préférable à celle de T.* — 702 = *A T;* de pailie a remuers *B.* — 711 odquelson *B.* — 718 mandé *B.* — 728-732 *ibid.*, *ibid.*, 9-10.

Qu'il s'en alast desqu'al flum de Jordan,
La se baignast seit feiz dedenz le flun,
Si recevreit de sun mal guarisun.
A ces paroles Naaman respundi :
« Pur quei, » dist il, « vinc jo dunc dek'ici ?
« Dun ad, » dist il, « en Damasche e en Sir
« Mult meldres ewes pur baigner a plaisir ?
« Dun sunt, » dist *il*, « Pharphar e Abanan
« Mult meldres ewes ke n'est le *flum* Jordan.
« Jo esperoue k'il se venist a mei
« Tucher mun mal [savaus] od sun dei,
« *E* apelast sun Deu en ki il creit
« Si *me* rendist tut sein, çoe fut espleit.
« Alum nus en, » dit il par mal talent :
« Cist Heliseu nus vait escharnissant. »
Al repairer s'est mis plen de curruz,
A grant desdein vers sun païs s'esmut.
Le prince Naaman part de Samaire,
Mult vait plaignant sun cors e sun viaire ;
A ceo qu'il eire e parole a ses genz
Il lui unt dit, ceo m'est avis, grant sens :
« Bel sire, » çoe lui unt dit, « nus est avis
« Qu'il venist melz ke vus oussez enpris
« A faire le cumandement seint Heliseu
« E bainnesez el flun en nun sun Deu ;
« Se il grant chose vus cumandast a faire
« Pur estre sein del cors e del viaire,
« Nel doussez pas refuser par raisun,
(Fol. 7 r°, col. *a*) « Entames de baigner set feiz enz el flun ;

---

733 *ibid.*, *ibid.*, 11. — 735-738 *ibid.*, *ibid.*, 12. — 739-743 *ibid.*, *ibid.*, 11. — 745-747 *ibid.*, *ibid.*, 12. — 750-760 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 13.

735 Dun *A B T*, *cf.* dum 67; Damars *B;* Dun ad en Damasse et en Sir dist Naaman *A*.— 736 meillurs *B*.— 736 que en flum Jordan *A*, *modification voulue par la rime* Naaman. — 737 Dune.... Farfar *B*. — 737-738 *manquent dans A*. — 738 meillurs *B*.— 740 *vers mauvais partout, B ayant ici la leçon la moins altérée :* mal od s. d. *T;* mal ovec s. d. *A*; savaus non de s d. *B*. — 748 sa viaire *B*; e sa vie *A*, *qui rime le vers précédent par* Samarie *au lieu de* Samaire, *l'un et l'autre vers étant d'ailleurs faux*.— 751 = *A T;* lui dient *B*. — 758 *Au lieu de* Entimes *B T, le copiste de A, qui ne comprenait plus ce mot, l'a biffé et remplacé par* son consail, *leçon qui rattache ce vers au précédent* (refuser son consail).

« Nus wus loüm, bel sire, en lealté
« Ke wus facez çoe qu'il ad cumandé. »
Cil le granta, si se mist errangment
Enz el chemin ki vers le flun s'estent;
Set feiz se baigne, si ad puis recuveré,
De tut son cors *parfitement santé;*
Trestut sun cors devint altresi blanc
E tute sa char cum s'il fust d'un enfant.
Mult fu joius li prince de grand maniere;
Si sunt tuit li barun ki od lui erent;
En halt s'escrie, si dit : « N'est altre Deu
« En ciel ne en terre fors cil ki Heliseu
« Aüre et creit; a lui del tut me rend :
« Il sul est Deus ki pot guarir la gent. »
Il returna ses curres et ses sumers,
Devers Samaire il vait le dreit senter :
Des dras qu'il porte, d'or et d'argent
Al seint profete, s'il pot, il fra present.
Des qu'il le serf Deu Heliseu trova,
Tut lui offri l'aveir qu'il aporta;
Cil le refuse; si dit, trestuz oant,
Qu'il ne prendra del soen petit ne grant :
« Si Deus wus ad, » dist il, « santé tramis,
« N'est pas raisun ke luer en seit pris.
« L'um ne deit pas, » ceo lui dist Heliseu,
« Pur nul aveir vendre la vertu Deu. »
Ceo fu la fin qu'il ne prist de lui ren,
Einz lui cumande qu'il s'en alast en ben.
Dunc li requist li prince Naaman :
« Dunez mei dunc, » dist il, « deça Jordan
« Tant de terail dunt jo puisse charger
(Fol. 7 r°, col. *b*) « Mes dous chevals, kar jo le voil porter
« En mun païs, si voil desur ester
« Quant jo le Creatur dei aürer,

761-766 *ibid., ibid.*, 14. — 769-772 *ibid., ibid.*, 15. — 773-778 *ibid, ibid., d'après* 15. — 779-780 *ibid., ibid.*, 16. — 785 *ibid., ibid.*, 16. — 786 *ibid., ibid.*, 19. — 787-810 *ibid., ibid.*, d'après 17-18.

764-765 *confondus en un seul vers dans T, qui ne compte à cette page que trente et une lignes.*— 775 = *A T; la mesure est rétablie dans B :* del or et del argent. — 777 Quant il le seint prophete tr. *A, répétition du vers précédent.* — 791 païs *manque dans B.* — 792 Tant cum le Cr. *B, répétition du vers suivant.*

« Tant cum joe vif *je ne* frai meis servise
« A autre deu, » dist il, « *ne* sacrefise
« Fors a cel *Deu* ki m'ad *del* tut sané;
« Il sul est Deu, autre n'ad poesté.
« Si wus requer, ki estes Deu amis,
« Quant jo vendrai, » dist il, « en mun païs
« E mun seignur irrad sacrefier
« Enz en sun temple e ses deus aürer
« E il me face, » dist il, « od lui venir
« Pur aürer Remmon le deu de Sir,
« E jo i voise pur creme de murir
« E a feintise face sun plaisir,
« Preiez a Deu qu'il ne se curut mie;
« Ne faz pur el fors pur guarir la vie;
« Si jo n'alasse od lui pur aürer
« Remmon sun deu, il me freit lapider;
« Si jo l'aüre, jo nel faz pas de quoer,
« Le Creatur averai tut tens plus cher. »
Seint Heliseu granta quanqu'il ad requis,
E Naaman s'en vait vers sun païs.
Tels vertuz fist Deu pur sun ami,
Les morz resuscita, leprus guari.
Wus avez ben, seignurs, oï cument
Seint Heliseu refusa le present
Que Naaman le prince lui offri;
Pur ceo se cureça mult Giezi,
Lui pesa mult que sun seignur n'out pris
Le grant aveir dunt il fu tant requis;
E Giezi que fait? a pé se peinst
(Fol. 7 v°, col. *a*) Curant après le prince, si l'ateinst.
Quant Naaman le vit, *il* se arestut
E bonement demande que lui plut :
« Jo venc, » dist il, « de [la part] mun seignur;
« Par mei wus m*ande* e saluz e amur;
« Si wus remand*e* ke wus lui enveiez
« Sul un talent d'argent, ceo est asez,
« E dous paire de dras a remuer :
« A ceste feiz il n'ad de plus mester.

815-817 *ibid.*. *ibid.*, *d'après* 16. — 818-824 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 20-21. — 825-834 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 22.

803 = *B T*; Et je n'i os pur rien de m. *A*,*altèré*. — 810 tenrai tuz jurs *B*. — 814 Le m. suscitat le l. g. *A*. — 825 = *A B T*.

« Après que wus, » *dist il,* « *fustes* partiz,
« Lui survindrent dous de ses bons amis;
» Profetes sunt del lignage Aaron,
« Sil lur estoet k'il lur dunge del son. »
Li prince Naaman lui enveia
De maintenant plus kil ne demanda;
Il lui enveia dous talenz d'argent
Sur dous sumers, e dubles vestemenz.
Dan Giezi s'en returna tut dreit,
Il quida ben aver fait sun espleit;
Lore est, seignurs, enginné Giezi;
Melz lui venist al jur qu'il oust dormi;
Cuveitise, ki meint hume ad vencu,
Ele ad pris Giezi enz en sun glu;
Il quia ben sun seignur enginner,
Mais il est enginné senz recuvrer.
A une part il mist tut cel aveir,
Ke Heliseu nel doust *aper*ceveir.
Çoe fu pur nent, kar Deus li out mustré
Einz qu'il oüst u pris u aporté.
Seint Heliseu apela sun sergant :
« Giezi, » dist il, « venez avant.
« U fus tu ore? — Sire, jo nule part.
(Fol. 7 v°, col. *b*). — Tu menz! — Nu faz, » dist il, « si Deu me guart. »
— Quiez mei tricheer? » dist Heliseu.
« Quanques tu as uvré, jol sai par Deu;
« La fu mun oil u tu l'aveir preïs
« De Naaman : tei esterra mult de pis.
« Se bon me fust, ceo sez tu, Giezi,
« Tut cel aveir mei *fust re*mis ici.
« N'apartent pas n'a mei n'a wus,
« Si Deu guari le prince ke fu *leprus*,
« Prendre pur ceo luer ne recuillir;
« Ore l'as tu pris, mais nel purras joïr.
« Pur cest trespas, » dist il, « a tuz jurs mais
« Serras leprus, ja n'i averas relais;
« Si ert, » dist il, « trestut tun parenté,
« Quan*ques* de wus istra, del mal retté. »

835-839 *ibid., ibid., d'après* 23. — 847 *ibid , ibid.*, 24. — 851-870 *ibid., ibid., d'après* 25-27.

831 *altéré, presque illisible T; corr. d'après B;* A. dist il *A B;* que vous fuissez d'ileck partiz *A, douze syllabes.* — 852 = *A B T.*

Ne lui failli lepre desi cel tens
Desqu'a cest jur ne a trestuz ses parens :
Ici pot l'um aparceveir, seignur,
Que cist saint hom fu ben del Creatur.
Il fit le prince ki ert del tut leprus
Tut sein del cors, ceo fu fait merveillus,
E Giezi ki nent del mal ne sent
Devent leprus par sun cumandement.
Ki oït mais de ceus ki sunt escrit
Plus bel miracle que jo wus ai ici dit ?
Issi set Deus pur ses amis uvrer ;
Uncore purrai asez de lui cunter.
Après cel tens ala seint Heliseu
Desqu'a Jordan od les profetes Deu ;
Iloc veut une maisun lever
E sur le flun remaindre e habiter ;
Il enveia sergans chascun par sei
(Fol 8 r°, col. *a*) Pur le mairen tailler en un sepai.
Un jur est avenu a un sergant,
Fiz ert a un profete Deu le grant,
Il dut un arbre sur le flun colper
D'une cuinné[e] ki ert a cel mester ;
Li fer eschape del manz par aventure,
Il n'esteit pas ben afermé a l'ure,
Il chet el flum ki tant esteit parfund
Ne l'ateinsist hume ki fust el mund.
Li serganz crie e meine grant dolur ;
Pur la cuinné[e] il fu en grant errur ;
Il l'out d'enprunt, tant fu il plus marri ;
Desqu'al profete il vait crier merci :
« Merci, » dist il, « pur Deu ! jo l'enpruntai,
« Nel sai dunt rendre, e par tant m'esmai. »
Seint Heliseu demande u il perdi
Le fer e u *en* dreites il chaï.
Cil lui mustra. E ke fait Heliseu ?
Le chef del manz il ad mis de part Deu

881-886 *ibid.*, VI *d'après* 1-4. — 887-900 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 5. — 901-908 *ibid.*, *ibid.*, 6-7.

875 *au lieu de* nent, *A donne* gueres *et B* giens *qui est meilleur ; cf. ci-dessus 453.* — 884 *après ce vers, A B donnent les deux vers suivants :* Por le bon estre et por le bel païs. Il volt iloc remaindre od ces amis. — 890 *et* 896 cuinne *T*, coine *A*, coinne *B*. — 891 des mains *A*, *cf. 904.* — 902 *corrigé d'après* endraites *B*, endreit *A*, *vers faux.*—904 manc *A bonne leçon,* main *B* ; *cf.* 891 ; il prist *B*.

Iloc en dreit u l'ewe est plus parfunde;
Li fer resurst, si vait flotant sur l'unde;
Cil le saisi ki einz l'aveit perdu,
Ore est joius ki einz fu irascu.
Quant cel miracle par le païs s'espant,
Tuit loent Deu, li petit e li grant.
Uncore vus dirrum nus des enveisures
Ke li profete fist après cel ure.
Li reis de Sir enveia pur mal faire
Des meudres genz qu'il out desqu'en Samaire,
Il lur cumande errer celéement
Que Joram reis nel sace ne sa gent;
Si lur cumande a un trespas guaiter
(Fol. 8 r°, col. *b*) Par unt Joram soleit suvent passer,
E s'il le truissent, ceo lur dit, a bandun,
Qu'il ne trespast si parmi la mort nun.
Seint Heliseu sout ben tut cest aguait
Par Deu del ciel ki les merveilles fait;
Al rei Joram il manda par message
Qu'il ne errast par plain ne par boscage
E qu'il se tenge en pais en sa cité,
E s'il ne fait il ert a mort liveré;
Si lui manda l'aguait a ceus de Sir
E qu'il se tenge se il ne vout murir.
Joram se tint al conseil Heliseu
Dedens Samaire, si firent ses Ebreus;
Il n'ala pas en bois ne en rivere,
E cil de Sir sunt returnez arere.
Li reis de Sir entent k'il est gabé
Par les messages ki n'unt Joram truvé,
Dunt il sout ben que Joram fu guarni,
Par alcun hume si se tint a traï;
Il ne set altre de la traïsun reter
Fors ses genz ki sunt ses cunseillers;
Mult les manace, si dit ke tuit murrunt

913-920 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 8. — 921-928 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 9. — 929-932 *ne concordent pas avec ibid.*, *ibid.*, 10. — 933-940 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 11.

906 resurd *A*, resust *B*. — 912 = *A T; B rétablit la rime :* a celes ures. — — 914 meillurs *comme déjà 736 et 738*. — 917 garder *A B*. — 919 troesssent *et à la marge* tressent *A*, troisent *B*. — 925 et q. ne se t. s'il ne volt en sac. *B, par répétition anticipée de* 928.

Ki sun secré cunseil descuvert unt.
Endementers qu'il les vait si manaçant,
Un sun barun saillit en pez avant :
« Que vaut, sire reis, » dist il, « tel manace?
« Nus volun ke tutes genz le sacent;
« Par nus n'est pas descuvert cest afaire,
« Einz est par le profete de Samaire
« Seint Heliseu, a ki Deu descuveri
« Trestut l'aguait ke nus oumes basti. »
Li reis respunt : « U maint dunc Heliseu? »
(Fol. 8 v°, col. a) Cil lui ad dit : « En la terre as Ebreus,
« En Dothaïm le troverez, ceo crei,
« U il surjurne od la gent de sa lei. »
Reis Benadab cumanda a sa gent
En Dotaïm aler hastivement
E le profete amener desqu'en Sir;
Iloc le jugera a sun plaisir.
Sa gent i vunt, li melz de sun païs,
Mult *en* menerent curres e ar*abiz;*
Unc n'arestunt si *our*ent as*segé*
De tutes parz *Dotaïm la* cité,
Ne partirunt mès, çoe *dient*, od lur genz
Si averunt Heliseu ki est dedenz;
De Sir i sunt *de nuit* iloc venuz :
Ebreu n'en sevent mot sis unt veüz.
Un sergant Heliseu deveit issir
De Dothaïm, si vit la gent de Sir;
Dunt sout il ben k'il sunt par mal talant
Venuz pur le profete Deu le grant;
Desqu'al paleis il vent tut dreit curant,
Si dist a sun seignur tut en plurant :
« Alas! » dist il, « sire, vus estes pris.

941-948 *ibid*, *ibid.*, 12. — 949-952 *ibid.*, *ibid.*, 13. — 958-960 *ibid.*, *ibid.*, 14. — 965-970 *ibid.*, *ibid.*, 15. — 971-976 *développement épique.*

940 *douteux dans T :* sege e sun c., *qui semble avoir été corrigé en* secré. — 943 Que faiz *B.* — 945 *suit l'ordre de B;* cest d. a. *T;* cest a. d. *A*, *où le changement dans la rime amène d'abord un changement dans le discours par l'intercalation du vers suivant :* Ne par nul des noz ce sumes tut cert, *puis la modification de la rime des vers 946-948, qui sont tels :* Einz est par le profete de Samarie Saint Helyseu a qui Deu ad descoverie Trestut l'aguait que nous ommes bastie. — *Pareil accident s'est déjà produit pour le même ms., aux vers 609-610.* — 953 Nabada *B.* — 959 aresturent *B.*

« La gent de Sir nus unt dehors asis ;
« Lur ost e lur conrei par sunt *si grant*
« Il vus merrunt, ja n'averez guarant.
« Si Bennadab vus tent en sa prisun
« Ja n'i averez return si la mort nun. »
Seint Heliseu respunt e si surist
Vers sun sergant ki ert plurant, li dist :
« Ne vus esmaez nent, » dist il, « si tost :
« Se cil de Sir oussent mult greignur ost,
« Plus ai jo gent e curres *e cunreis*,
(Fol. 8 v°, col. *b*) « *Que cil n'i unt, pur faire* mes espleis. »
Il pria Deu qu'il mustrast al sergant
Chevalerie e curres par semblant ;
Meimes cel ure Deu lui ad tant mustré
Unkes tel ost ne vit puis qu'il fu né ;
Ceo lui fu avis, unkes tele assemblée
De chevalers ne vit en la cuntrée :
Par tant est li sergant asoüré,
Ki einz plura de dol e de pité.
Après il requist Deu par sun plaisir
Qu'il avoglast tut l'ost al rei de Sir
En tele guise qu'il nel cunnusent pas ;
E Deu si fait trestut isnelepas :
Deu les avogla en tele manere
K'il ne cunuirent ne la terre u il erent.
Dunc s'en eissi del burc seint Heliseu
Od sun sergant tut sul, senz altre Ebreu ;
En l'ost as Siriens il s'est anbatu
Ses enemis, mais ne l'unt cuneü ;
Par mi lur ost il ala demandant :
« Ki est celui ke vus alez querant ? »
Tuit l'unt dit : « Heliseu avun quis.
— N'est pas, » dist Heliseu, « en cel païs ;
« N'est pas el burc de Dothaïm manant.
« Mais se cist ost », dist il, « me vait sivant,

977-988 *ibid.*, *ibid.*, 16-17. — 991-996 *ibid.*, *ibid.*, *d'après* 18. — 997 *et ss. ibid.*, *ibid.*, *d'après* 19.

974 Il nus menerunt ja n'i averum g. *A*, *douze syllabes*. — 981 c. armes e c. *B*. — 982 venunt *B* (*corr.* n'en unt). — 994 ignel pas *A B*, *vers faux*. — 996 en quele t. il e. *B*. — 1000 pas connuz *B*; Enter ses e. mais il ne l'ount conu *A*, *douze syllabes*. — 1002 tu alez *B*.— 1004 dist *manque dans A B*.

« Je vus merrai tut dreit a la cité
« U li profete maint a resé ».
Cil l'en mercient, si se sunt esmoüz
Od le profete, mais il sunt deçoüz;
Il nel cunurent, *car Deus* les avogla;
E le chemin par unt il les mena
Tant vunt suiant e par munz e par valz.....
.....
.....
.....

François BONNARDOT.

Aux indications données ci-dessus par M. Bonnardot sur les mss. de la version rimée de la Bible à laquelle appartient le fragment de Trèves, je dois ajouter qu'il existe du même ouvrage deux autres copies, dont la seconde ne comprend que la Genèse, à savoir :

OXFORD [1], Corpus Christi Coll. 36, ff. 48-157.

Les premiers et les derniers vers sont cités dans le catalogue de Coxe, et on peut voir ainsi que l'ouvrage a dans ce ms. la même étendue que dans les deux mss. de Paris.

CHELTENHAM, Bibl. Phillips, 4156, ff. 98-110.

Le feuillet qui contenait le commencement du poème, et qui était probablement orné d'une miniature, a été arraché. Le texte commence ainsi, à un passage qu'on retrouvera dans le ms. fr. 898 au haut du feuillet 2 :

Pluie en cel tens la terre ne susprent,
Mès une funtaine de paraïs descent
Qui tute la terre aruse communement.

1011 *d'après A B;* car *manque dans A.*

1. Et non pas Cambridge, comme dit M. Bonnard (*Trad. de la Bible en vers*, p. 92), qui a dû être renseigné de seconde main, et n'a certainement pas consulté le catalogue de Coxe.

Voici la fin (cf. fr. 898 fol. 19, et 902 fol. 9 *a*).

Oï avez, seignurs, cum Israel
Vint en Egypte, et quant en sun tropel,
Cum il unt joie grant de lur aveir,
Cum il unt a leesce lur estuveir.
Ore nus doinst [Deus] a ki le mund apent
Ke nus les puissum en geter sauvement.
Mès jo me dut, si cum vus bien orrez,
Ainz qu'il en issent k'il serrunt desturbez.
Ore sumes, seignurs, venu desque a la fin
Del livre ke l'em apele Genesim.
Explicit liber Geneseos.

Ces deux mss., comme les deux mss. de Paris, comme aussi le fragment de Trèves, ont été écrits en Angleterre, où l'ouvrage lui-même a été composé, ce que les rimes démontrent de la façon la plus certaine.

P. M.

NOTICE DU MS. 1137 DE GRENOBLE

RENFERMANT DIVERS POÈMES SUR SAINT FANUEL, SAINTE ANNE, MARIE ET JÉSUS.

Ce ms. n'est pas inconnu. Il a été l'objet d'une analyse de treize pages dans l'ouvrage de M. Bonnard intitulé *Les traductions de la Bible en vers français au Moyen-Age* (Paris, 1884), pp. 181 et suiv. Mais, étant donné le sujet, une analyse, fût-elle plus longue encore, ne peut fournir que des informations vagues et tout à fait insuffisantes. En effet, on conçoit que des poèmes sur la Vierge et sur Jésus, étant composés d'après des sources toujours à peu près les mêmes, ne peuvent pas différer très notablement, quant au fond, tandis que, dans leur rédaction, ils peuvent varier à l'infini. Or, les différences de rédaction sont assez peu sensibles dans une analyse, à moins qu'elle soit très exacte et indique soigneusement les sources de chaque récit, ce qui n'est pas le cas de celle que nous a donnée M. Bonnard. L'identité de chaque poème, surtout lorsqu'il s'agit de poèmes qui ont été souvent remaniés et partiellement récrits, ne peut être constatée que par des extraits choisis de façon à indiquer clairement le point où chaque ouvrage commence et celui où il finit, ce qui n'est pas toujours facile à démêler, et à faire ressortir les particularités importantes de la rédaction qu'on étudie.

Le ms. de Grenoble 137 a le format d'un petit in-4° (0,20 sur 0,14). Il a conservé sa reliure originale en bois de chêne. Le parchemin n'est pas de premier choix, l'écriture, qui appartient au premier tiers du XIVe siècle, est peu soignée. Il y a 31 vers à la page. Dans son état présent il se compose de 129 ff., mais il manque un feuillet au commencement, un entre les ff., 55 et

56, et un entre 61 et 62[1], deux entre 72 et 73, un entre 98 et 99[2], un entre 105 et 106[3]. Le ms. a souffert de l'humidité. Le feuillet 55 notamment est en partie détruit. Le feuillet 129 et dernier est mutilé.

Je ne suis pas renseigné sur l'histoire de ce livre. Sur un feuillet de garde[4] on lit : *Icel livre est a Jehan Girart, prestre, curé de Saincte Florence.* Est-ce Sainte-Florence, arr. de Libourne ou arr. de La Roche-sur-Yon ? Plus probablement le second, qui est notablement plus important ; d'autant plus qu'à la fin du volume se trouve un feuillet de garde formé d'un acte de la fin du XIVe siècle où figure un seigneur de Parthenay. La langue présente çà et là quelques traces de picard, qui peuvent venir d'un ms. antérieur. On y observe aussi une particularité dont je ne me rappelle avoir rencontré ailleurs que des exemples isolés. C'est que la première personne du sing. du futur est en *oi* (*seroi* p. 216, *diroi* p. 219, *voudroi*, *voldroi* p. 220, *descriroi* p. 222, etc.) tandis que la 1re pers. sing. prés. ind. d'*avoir* reste *ai*.

Ce que renferme notre ms., ce n'est pas, comme le dit M. Bonnard, un poème en vers octosyllabiques sur le Nouveau Testament, mais une série de cinq poèmes indépendants, qui, pour une bonne partie, n'ont rien de commun avec le Nouveau Testament, à savoir :

1. L'histoire de saint Fanuel, né d'une vierge qui avait respiré une fleur miraculeuse, et donnant lui-même naissance à sainte Anne ; la naissance de saint Jean-Baptiste ; la naissance de la Vierge Marie.

2. L'histoire de Marie et de Jésus, dans laquelle se trouve intercalé un poème originairement indépendant, à savoir :

3. L'Evangile de l'enfance, version déjà signalée ici-même à propos d'un ms. de Cambridge.

4. La Passion.

5. L'Assomption.

---

1. C'est le feuilet extérieur du huitième cahier qui manque.

2. Le dernier feuillet du cahier XIII.

3. Le dernier feuillet du cahier XIV.

4. Ce feuillet de garde est formé d'un fragment de vidimus de lettres de sauvegarde octroyées par le dauphin Charles (plus tard Charles VII) à un certain Jehan Vachon, 10 avril 1421.

Ces différents poèmes se retrouvent en beaucoup d'autres mss., et souvent en une forme plus ancienne. Les textes que nous offre le ms. de Grenoble me paraissent en plusieurs passages fort remaniés. Ils diffèrent en tout cas notablement des autres leçons que je connais des mêmes poèmes, entre lesquelles pourtant on observe une assez grande variété. On a là une preuve évidente de la grande popularité qu'ont eues, sous la forme versifiée, les pieuses légendes relatives à Jésus et à Marie. Les conditions particulières qu'offre le ms. de Grenoble m'ont paru justifier une description détaillée.

---

1. — *Saint Fanuel.* — On possède de ce poème d'assez nombreux mss. sur lesquels voy. Chabaneau, *Rev. des langues romanes*, 3e série, XIV, 119-20, et cf. *Romania*, XV, 469. C'est par cette légende que commence la compilation du ms. de Montpellier que M. Chabaneau a imprimée, *l. l.*, p. 157 et suiv. Le texte de Montpellier n'est pas l'un des meilleurs; toutefois, comme il est facile à consulter puisqu'il est imprimé, je m'y réfèrerai le plus souvent possible dans les pages qui suivent.

Je donne ci-après le début du ms. de Grenoble, qui a, comme on l'a vu plus haut, perdu son premier feuillet. Les chiffres placés entre [ ] sont les numéros des vers dans l'édition de M. Chabaneau.

Que sa fame l'en fist mengier.
Pour ce fist Dieu l'arbre esrachier. [64]
.M. ans après le mengement
Fa envoiez S. Abrahan,
.I. honme que Dieu out mout chier.
Cil le planta en son vergier. [68]
Quant il l'out mis en son orteil,
Selonc la voie du soleil,
Vint une vois qui l'apela,
Mout doucement l'araisonna. [72]
Tel chose li dist en l'oreille
Dont Abrahan mout s'enmerveille,
Que ains ne pout ester sour piez,
Dont est a terre trebuciez. [76]
Quant a la terre fu cheüs,
Dieu s'est devant lui aparus.
« Amis », dist Dieu, « entent a mi :
« Tu as .j. arbre planté chi, [80]
« Je i seroi crucefiés,
« Mon cors perchiez et entamés,
« Et si sera couvert de sanc
« Qui deschendra aval mon flanc. [84]
« De ceste douce flor nestra
« .I. chevalier qui portera
« La mere a icelle pucele
« Dont Jhesu Crist fera s'ancele. » [88]
S. Abrahan li respondi :
« Conment ert? c'or le me di;
« Conment ert ce et que che sera,
« Que cevalier de flor nestra? » [92]

Le texte de Grenoble s'accorde assez bien avec celui de Montpellier jusqu'au v. 716. A partir de cet endroit, Gr. développe considérablement le récit du départ de Joachim pour la montagne et de son retour auprès d'Anne sa femme. Il y a simplement dans Montpellier :

Joachim estoit molt preudom :
De quanqu'il pooit gaaignier
Et consiurrer et espargnier.
En .iij. parties le partoit :
Les .ij. parties en donoit ;
L'une donoit as povres gens
Et l'autre au Temple vraiemens ;
L'autre partie retenoit
Dont sa mesnie sostenoit.
Riches homs iert a demesure
De bestes et de norreture.
Dans Joachins se porpensa
Qu'en la montaigne s'en ira,
Se conforter ja se poist.
Sa fame apele, si li dist :
« *Anne, bele suer, douce amie,*
« *Gardez ce qu'avez en baillie ;*
« *J'irai a nos bestes garder,*
« *Por moi deduire et conforter.* »
Ele respont molt doucement :]
« *Alez au Deu commandement.* »
Atant s'en va dans Joachins
« *Vers la montaigne toz enclins.*
Quant ot puiée la montaigne,
Ses bestes vit aval la plaigne ;
Et Dex qi tot a en baillie
Son bon ami n'oublia mie.
.I. de ses angles li tramist,
Se li noncha e se li dist :
« *Joachim frere, arreste, ami,*
« *Drece ton chief, parole a mi,*
« *Messagier sui a cel signor*
« *Que tu reclaimes nuit et jor...* »

Il est certain que si on se reporte au passage correspondant de l'*Evangelium de nativitate Mariæ*, cette version paraîtra singulièrement écourtée. Le départ de Joachim n'est pas motivé. Mais si le texte de Gr. est plus développé, il ne suit pas exactement le latin, et on ne saurait affirmer, sans avoir examiné les autres mss., qu'il nous ait conservé la leçon originale du poème.

Il suffira, pour fixer le caractère de la leçon de Gr., d'en faire un court extrait qui commence et finit par les vers rapportés ci-dessus d'après Montpellier :

Joachins estoit mout prodons : (f. 10). De bestez et de norreture.
De quancqu'il pooit espargnier (v°) Il s'en aloit .j. jour au Temple
A consieurrer, a guaingnier, Lui et ses voisins tous emsemble,
En .iij. parties le partoit Et chascuns .j. aignel portoit
Et les .ij. moities en donnoit ; Qui s'ofrende faire en vouloit.
L'une en donnoit a povre gent, Com Joachim a eus aloit,
L'autre au Temple tout erranment ; Chascuns gieu en murmuroit
La tierce part en retenoit De ce qu'il ert o eus meü.
Dont sa mesnie gouvernoit. .....
Riches hons ert a desmesure .....

Et Joachim, sans demoraingne, (f. 11) Et tuit li autre erent venu
Vint as pastors en sa montaingne. Avec qui il estoit meü,
De Joachim lairons ester, Et bien avoit ja oï dire
De S. Anne voudrom parler Le contredit que Zacharie
Qui dedens son ostel estoit. Li avoit de s'ofrende feite (v°)
Quant ses sires (*sic*) venir ne voit, ...

Une meschine « orguelleuse et de male orinne » insulte à la douleur de la malheureuse épouse. Mais un ange apparaît à celle-ci, et lui annonce que sa stérilité va prendre fin. Joachim est favorisé d'une semblable apparition, et c'est ici que Gr. rejoint Montpellier :

Et Dieu qui tout puet justisier (f. 13) « Joachim frere, entent a moi,
Son ami ne vout oublier, « Dresce ton chief, parolle a moy.
.I. de ses angres li tramist [733] « Mesagier sui a cel seignour
Qui li anoncha et li dist : « Que tu reclainmes nuit et jor...

Les deux textes s'accordent jusqu'à la fin du poème qui, dans Montp., est terminé au v. 850. Voici cette fin d'après Gr., les chiffres placés entre [ ] marquant la concordance avec Montpellier :

A saint Jaque donna .j. don : (f. 14 v°) S'en lor pechiez ne renchaoient,
Tous chex qui par confession [844] Tous lor fuisent quite clamé [849]
En Galisse le requeroient, Et lor mesfez tous pardonné. [850]

2. — *Histoire de Marie et de Jésus.* — Puis, sans que rien indique qu'un nouveau poème commence, le récit se poursuit, comme dans Montp., par l'Histoire de Marie et de Jésus jusqu'à la résurrection de Lazare. Ce second poème se rencontre soit, comme ici, à la suite de la légende de saint Fanuel, soit isolé[1]. Je continue à transcrire Gr., joignant, quand il y a lieu, la concordance avec Montpellier.

Qui Dieu aime parfitement [851] Des enfances qu'il fist en terre
E sa douce mere ensement Quant li trois roys l'alerent querre [858]
Et qui en veut oïr parler (f. 15) En Beleem ou il estoit,
Or siege jus, si lest aler [854] Quant sa douce mere en gesoit, [860]
Chex qui n'ont cure de l'oïr Et la grant estoile aparut
Conment Dieu se vout contenir, De la nessance au roy Jesu.

---

1. Voyez ci-dessus, p. 44-5. Il faut ajouter à la liste donnée à cet endroit LONDRES, addit. 15606, fol. 48 *b*, leçon très abrégée et modifiée, voir ci-après, p. 237.

Je en diroi ja tel parolle
Dont j'ai esté a bonne escole.
Onques, certes, meillor n'oïstes,
Ne onques homme ne veïstes
Qui vous peüst dire meillor
De Jhesu Crist nostre seignor,
Et tuit cil qui Dieu ameront
Mout volentiers l'escouteront.

Trois ans après et .j. demi
Que sainte Marie nasqui
Dedens le Temple fu portée
Conme pucele bien senée,
El quel temple elle fu offerte[1],
Si com fu feite la promesse
De Joachim et de Anna
Qui dedens ses flans la porta.
A celui jor que fu offerte,
La pucelle de grant simpleice,
Qui encor n'avoit pas .iiij. ans,
Monta les .xv. degrés grans
Qui el Temple erent compassés,
Dont forment furent merveilliés (vº)
Les Juïs qui el Temple esterent,
Et neporquant tuit la laisierent,
Que a cel tens coustume estoit
Que quant enfant offers estoit,
Au Temple, qu'il i ert leissiez,
Et ne l'en ramenoient mie,
Ains apernoit le Dieu servise.
Si com adonc le requeroit
La loy, ilec lessié estoit.
Ainsi vos di de la pucele
Qui mere fu au roy celestre
Qui au Temple fu demorée,
Mout par fu sage et bien senée.

Quant .xiij. ans out en son aage
La pucele qui mout fu sage,
El Temple estoit por Dieu proier[2],
Sor ses genous tint son sautier,
Bien deprioit piteusement.
Dieu la regarda douchement
Pour la simpleice qu'en lui ert
Et vout de lui fere sa mere.

Le chiel parti et entrouvri;
S. Gabriel en descendi,
Dedens le Temple en est entrés.
Forment il geta grant clartés
Li s. angre quant i entra,
Que avecques lui aporta,
Quant aporta le dous mesage
A la pucele qui fu sage.

Or entendés, grant et petit
Le salut que li anges dist. (f. 16)
Il li dist : « Deu te saut, Marie,
« De la grace Dieu replenie.
« Sour toutes es beneürée
« Dès l'eure que fus engendrée;
« Et beneoit soit le ton fruit.
« Avecques toi est Jhesucrist;
« Sa mere veut fere de toi :
« Il le te mande de par moi. »

La vierge n'est pas esmeüe,
Pour la clarté qu'ele out veüe,
Mès mout forment s'esmerveilla
Qu'en tel guise la salua.
La douce pucele Marie
Si devint forment esbahie
Quant elle oï itel salu
Qui onques mès dit ne li fu.
En son cuer durement pensa
Que le salu senefia.

Saint Gabriel si li a dit :
« Virge, entent a moy .j. petit;
« Gardes ne soies esfr[e]ée
« Pour la clarté que t'ai moustrée,
« Et de ce que je t'ai chi dit

---

1. Ce vers et les suivants, jusqu'au chiffre [876], manquent dans Montp.

2. C'est ici que la leçon du ms. de l'Ars. 5201 se rattache à celles de Montp. et de Grenoble.

« Ne te trouble grant ne petit.
« Tu as trouvé grace et amor
« En Jhesucrist nostre Seignor;
« Tu conchevras, .j. fix avras [915]
« Et vierge et mere enfanteras. [916]
Mere, virge pure, saintisme, [917]
« Ton fix che sera Dieu meïsme.
De la bonté puet l'en bien dire....

Cet extrait montre que Gr. est assez notablement différent de Montp., comme aussi des autres textes que je connais de cette légende. La divergence augmente à partir de la naissance de saint Jean : le poème se poursuit tout autrement que dans Montp. La naissance du Christ est contée brièvement et est suivie de considérations pieuses et d'un morceau sur la parenté de Marie et sur saint Jean, le tout emprunté, depuis le fol. 27 (*Qui nostre Dame servira*, etc.), à la *Conception* de Wace (Mancel et Trebutien, p. 50). L'ouvrage se termine ainsi :

Cil S. Jehans dont je vous di,
Si conme Dieu l'out establi,
Out en garde et en compaingnie
Nostre Dame sainte Marie [1].
Mès ançois qu'il fust trespassé
Eut il .j. s. lieu estoré
Ou il herberga Nostre Dame
Qui salvée a mainte bonne ame.
Or avés oï la lingnie (f. 31 v°)
De Jhesucrist et de Marie,
Tretout de degré en degré,
Que ne vos en ai riens celé,
Et com chascuns par soi vesqui,
Conment mourut et defeni :
Or me veul repairier isnel
A la nessance de l'aingnel,
Jhesus, le glorieus puissant,
Dont vos lessai n'a pas granment
Por conclurre de ses amis
Lor oevres, lor fez et lor dis;
Puis si me voudroi repairier (f. 32)
A Jo. et a sa moullier
Et a la nessance Jhesu
Dont je me sui .j. poi teü.
Mès bien est tens de retorner,
Que j'ai oï sovent conter
Que tant puet l'en par une voie
Aler que l'en bien se forvoie
Et c' on ne s'en set revenir.
Pour ce me voldroi revertir
Dès maintenant a ma matiere
Que j'ai laissiée cha deriere.
Seignors, bien avez oï dire
Com Jhesu nasqui de Marie
Et conme il fist miracle bele,
Qu'Anaiteise qui tant fu bele,
Donna tantost et mains et dois,
Jamès plus beles ne verrois.
Si avez oï par verté
Com en la creiche fu posé
Et com les pastors l'aourerent
Quant orent oï les nouvelles
Que li angre lor aporta,
Dont Dieu grant exemple moustra
A tous les riches de cest mont
Qui boban ainment et le font,
Qu'il n'avoit cure de leeiche,
De lor boban, de lor richeise,

1. Ce vers et les précédents appartiennent encore à la *Conception*, ou plus exactement à la première des deux continuations ordinairement jointes à cet ouvrage.

Ains amoit miex estre servi
De la povre gent et chieri
Qu'il ne faisoit des bobanchiers,
Estre proisié ne tenu chiers. (v°)
Bien demoustroit apertement
N'avoit cure de haute gent
Quant as pastoriax fist premiers
La sieue venue anonchier.

On voit que ce poème contient simplement l'Annonciation, le mariage de la Vierge et la nativité de saint Jean et du Christ. Il commence donc comme Montp., mais finit autrement et plus tôt. La question est de savoir si Montp. nous offre le poème dans sa forme première ou s'il nous présente une combinaison d'un poème s'arrêtant à la naissance du Christ, tel que nous le rencontrons dans Gr., avec un autre poème s'étendant jusqu'à la passion. C'est une question qu'il serait téméraire de trancher sans avoir examiné de près les autres copies du même poème ou de la même série de poèmes.

3. — *Evangile de l'enfance.* — Récemment j'ai eu occasion de signaler une version en vers de l'*Evangile de l'enfance* dont trois mss. m'étaient connus : 1° un ms. du XVe siècle, appartenant à M. Didot; 2° un ms. notablement plus ancien, à Oxford (Bodl., *Selden supra*, 38); 3° une copie incomplète dans le ms. GG. 1. 1 de l'Université de Cambridge[1]. J'ai remarqué que dans ces deux derniers mss. les vers rimaient par quatre, tandis que dans le ms. Didot ils rimaient par deux, et j'ai exprimé l'opinion que la disposition qu'offre ce dernier ms., bien qu'il soit le plus récent des trois, devait être primitive, l'arrangement en quatrains étant dû à un remaniement postérieur. Cette vue est entièrement justifiée par le texte que nous rencontrons présentement dans le ms. de Grenoble, du fol. 32 v° au fol. 68 v°. C'est, à quelques variantes près, la même leçon que dans le ms. Didot. Je donne le début d'après le Gr. et Oxford, rejetant en note les variantes du ms. Didot :

Grenoble, f. 32 v°.	Oxford.
Dire vos veul chi et retraire	*Dire voil ci e retrere*
Chose qui a tous doit bien[1] plaire,	*Chose ke vus en deit plere,*
Mès je vous pri premierement	*Mès a vus si voil requere*
Que vous m'escoutés bonnement.	*Ke vus oiez cest afere.*

1. Voy. *Romania*, XV, 334-7.
Variantes du ms. Didot. — 1 t. pourra.

Se vous[2] entendre me voulés,	*Se vus entendre le volez,*
Les enfances oïr porrés	*Les enfaunces oïr purrez*
De Jhesucrist nostre dous pere,	*De Jhesucrist li bonurez*
Et de la sieue[3] chiere mere.	*Ki ben deit estre honurez.*
Mout par fet bon[4] a ce entendre	*Mut fet bon a ço entendre ;*
Et avoir le cueur dous et tendre,	*N'eiet pas le quer trop tendre,*
Que li plus grant et li menour	*Kar li plus graunt e li mendre*
Prendre il pueent preu et honor.	*Solaz e ben i put aprendre.*
S'avés oï[5] asez souvent	*Oï ai jo ben sovent*
Les romans de diverse gent	*Comaunz de mout diverse gent*
Et des mençongez de cest[6] monde	
Et de la grant Table roonde	
Que li rois Artus maintenoit,	
Ou point de verité n'avoit,	
Qui vous venoient a[7] talent ;	*Ke ben vus vindrent a talent ;*
Cestui[8] oés devotement,	*Or oet ço si bonement,*
Que[9] tout est fet de Jhesucrist,	*Kar ci orrez mut grant delit,*
Car vous i avrez[10] grant profit,	*Ço sachez* (effacé)
Et grant bien a tous cex[11] sera	*Si moustra cest escrit*
Tant com[12] cest siecle durera.	*Ke tut est fet de Jhesucrist.*
Qui volentierz l'escouteront	
Et en lor cuers le retendront[13]	
Oés sans nule entroubliance[14]	*Ore metez saunt* (sic) *demoraunce*
Tretout cest livre en remembrance ;	*Cest escrit en remenbraunce,*
Et[15] je vous di bien sans mentir	*Kar put estre sanz dotaunce,*
Que mout vous plaira a oïr	*Ke vus plerra cest.....*
Ces enfancez[16] que veul conter.	*Kar dire ne voil ne mostrer*
Et si ne vous veul riens moustrer	*For ço ke l'em put prover*
Que ne puisse prouver[17] en leitre,	*Cum par le latin demostrer,*
Sans mençonge ajouster ne mettre :	*Et en livres trestut trover*
Si com en latin trouvé l'ai	*Glose point ne dirai,*
En françois le vous descriroi[18],	*Fors le tist trestut verrai :*
Mot a mot, sans riens trespasser ;	*Si cum en liverez trové l'ai,*
Pour Dieu ne me puis trop lasser.	*Trestut issi vus destincterai.*
Quant Jhesucrist nostre dous pere	*Kaunt Jhesucrist li bonurez*
Fu nez de la vierge sa mere...	*De sa mere esteit nez...*

---

2 Et se. — 3 Et de sa doulce. — 4 M. doit on bien. — 5 Ouy avez. — 6 Ou sont lez m. du. — 7 Or entendés a grant. — 8 Et si. — 9 Car. — 10 Et nous y avons. — 11 en. — 12 que. — 13 escoutera... retiendra. — 14 Sachiez sans nulle demourance. — 15 Car. — 16 Ceste enfance. — 17 Que je ne vous prouve. — 18 En ronmans le v. escripray.

Quelques vers, faisant suite à ceux-ci, ont été publiés dans la *Romania*, XV, 335-6, d'après les mss. d'Oxford et Didot. Je transcrirai encore la fin du miracle du teinturier, que l'on pourra comparer avec le texte des mss. Didot et de Cambridge, *Rom.* XV, 337.

« Bon est », fet il, « qu'encore meite
« Ma main en ceste chaudereite. »
Sa main a par dedens boutée,
Une escarlate i a trouvée
Riche et bonne et bien assize,
Plus vermeille c'une cherise.
Quant ill out les .iij. dras trouvés
Si conme il les out devisés
A Jhesu le petit enfant,
En son cuer en out joie grant.
Le grant Dieu est forment loés
Quant tretous li avoit sauvés (f. 60)
Les dras qu'il bailla a Jhesus,
Que il quidoit avoir perdus;
Pesa lui de la mescreance
Qu'out a Jhesu par fole errance.

Le texte de Montpellier a fait quelques emprunts à l'Évangile de l'enfance : ainsi, vv. 2281 et suiv., on peut lire le miracle de Jésus se tenant sur un rayon du soleil, mais la rédaction de Gr. (voy. fol. 56) est toute différente.

Dans le ms. Didot, l'Évangile de l'enfance se termine au récit des noces de Cana. Le ms. d'Oxford a de plus un épilogue dû au remanieur anglais. Je vais donner, en colonnes parallèles, la fin du ms. Didot et le passage correspondant du ms. de Grenoble. On verra que ce dernier ms. poursuit l'histoire plus loin :

Grenoble, fol. 68.	Ms. Didot, fol. 39 v°.
Quant Archedeclin beü a,	*Quant Archeteclin beu en a,*
Meillor que devant li sembla.	*Meilleur que l'autre le trouva.*
Au bouteillier a demandé	*Au[s] bouteilliers a demandé*
Se il l'avoient fet de gré,	*Se ilz l'avoient fet de gré*
Que le bon vin gardé avoient	*Que le bon vin gardé avoient*
Au derreain que il donnoient.	*Au derrenier que ilz donnoient.*
« Ne sai, » fet il, « que vous pensastez	« *Ne say, » fait il, « que fait avez*
« Quant vous avant ne nous donnastes	« *Quant vous donner ne me voulez*
« Le bon vin au conmencement.	« *Le bon vin au commencement.*
« Ouvrés avés trop malement.	
« Se vous de bon cuer m'amissiez	
« Et m'amour garder vousissiez,	
« Donner deüssiez au premier	« *Donner deussiez premierement.*
« Tout le meillor et le plus chier. »	« *Tous lez meilleurs li prent a dire* : (f. 40)
Li bouteillier pristrent a dire :	« *Vostre merci », font ilz, « beau sire,*
« Vostre merci, » font il, « biau sire,	« *Pas ne saviez cestui affaire.*
« Pour Dieu car le nous pardonnés.	« *Or escoutez en quel maniere*

« Ne devonz pas estre blasmés,
« Car n'en savionz riens, biau sire.
« Or escoutés que voulonz dire
« Conment nous estoit avenu.
« Tout nostre vin estoit beü
« Quant devant lui nous fist venir
« Jhesus et nos vessiax emplir
« D'eve, et puis tous les beneïst,
« Si conme sa mere li dist.
« L'eve en vin tantost se mua
« Et lors Jhesus nous conmanda
« Que nous baillissons largement
« De cel vin a toute la gent.
« Pour ce qu'estiez l'espousé (vº)
« Le vous avonz premier donné,
« Or vous avon dit qu'il i a;
« Bien ait qui s'esleechera ! »

« *Et comment nous est advenus.*
« *Tout nostre vin estoit beüs*
« *Quant devant ly nous fist venir*
« *Jhesus, et noz vaisseaulx emplir*
« *D'eaue tout maintenant nous fist,*
« *Et puiz aprez les beneïst.*
« *L'eaue en vin se remua*
« *Et lors Jhesus nous conmanda*
« *Que nous baillisseons largement*
« *De cellui vin a toute gent.*
« *Pour ce en avons apporté*
« *A vous qui estez espousé.*
« *Or vous ay dit ce qu'il y a;*
« *Bien ait cil qui le loera !* »

Comment ceulx qui estoient aux nopcez regracierent Dieu joyeusement du miracle qu'il a fait.

Lors ont grant joie demenée;
Et quant la feste fu passée
Chacuns Jhesus regracioit
Des miracles que il faisoit.
Après la feste s'em partirent;
Pour la grant clarté que il virent
Ne porent Jhesus regarder,
Ne ne savoient ou aler;
Si trés fort esbloez estoient
L'un l'autre esgarder ne pouoient.
Ma. et Jo. mout souvent
Menaciez furent de la gent,
Mès puis en furent delivrés
Issi com vous oï avés.

Lors ont grant joye demené
Et quant la feste fust passé
Chascun Jhesus regracioit (vº)
Dez miraclez que fait avoit.
Aprèz la feste s'en partirent
Et pour la grant clarté qu'ilz virent
Ne peurent Jhesus esgarder;
Il ne sceurent quel part aler.

Coment on doit honnourer nostre Seigneur Jhesucrist.

Honnouré soit le doulx Jhesus
Qui tant fist et fait de vertus.
Quant sa mere rien li requist
Tout maintenant son plaisir fist.
La benoisson de Dieu ara
Qui de bon cuer le servira.
Grant soulas avons receüs
Pour l'amour du doulz roy Jhesus.
Or ly prions sans demourance
Qu'il nous donne par sa puissance
Sy en cest siecle maintenir
Qu'a bonne fin puissions venir,

Et si bien ouvrer et bien faire *Aussi a la Vierge Marie.*
Que nous puissions tous a luy plaire, *Amen, amen chascun en dye !*
Expliciunt infantie Salvatoris.

On voit que le dernier paragraphe du texte Didot manque dans Grenoble. Ce dernier poursuit en contant la rencontre de Jésus avec Simon Pierre (dont il fait deux personnes) et André (MATTH. IV, 18). Le même récit se retrouve dans Montp. avant le récit des noces de Cana. Je joins, comme précédemment, la concordance avec l'édition de M. Chabaneau.

A itant Jhesus s'en torna, [2393]
En Galillée s'en ala;
Si preecha en Gallillée
Et vint jouste la mer salée. [2396]
Ilec trouva .iij. pescheors
Qui vivoient de lor labors.
Pescheourz erent sor la mer,
De ce souloient labourer. [2400]
Se vous voulez, des .iij. barons
Porrés ichi oïr les nons :
Pierres, Symon, li autre Andrieu.
« Seignors barons, » ce lor dist Dieu,
« Je sui venus le mont sauver [2405]
« Por mes amis d'enfer geter, (f. 69)
« Por mes amis en crois morroi, [2408]
« De mon sanc les racheteroi; [2407]
« Por mes amis iere en crois mis,
« Racheter veul les miens amis.
« Dès or lessiez vostre mestier
« Et m'aïdiés a preechier[1]. [2410]
— « Sire, » dist saint Pierre, « entendés,
« Toutes ferons vos volentés
« Et pour toi guerpiron nostre oevre,
« Avec toi voulon mort rechoivre. »
Adonc lessierent lor labor. [2419]
Por l'amistié nostre Seignour [2420]
Lessierent et chalans et rois
Tout por servir le roy des rois.
Tout issi doivent toute gent
Fere le Dieu conmandement... [2424]

Les deux textes continuent d'accord jusqu'à l'admission de Mathieu au nombre des apôtres (MATTH. IX, 9) :

Quant Dieu out les .iij. convertis (f. 70)
Entre une route de Juïs [2476]
S'en est nostre Sire venus;
Ilec trouva mout de Giüs[2];
La loy lor prist a raconter
Et l'Escripture a demoustrer. [2480]
.I. changeor i out cel jour,
Riches hons ert, de grant valor,
Assés avoit argent et or,
Grant richoise et grant tresor; [2484]
Quant le fix Dieu oï parler
Devant lui vint merci crier.

1. Il est visible que la leçon de Montpellier qui a conservé le vers *Ge vos ferai pescheors d'omes* (cf. MATTH. IV, 19) est meilleure. Le même vers se retrouve, corrompu, dans le ms. du Musée Britannique; ci-après p. 242.

2. Il est assez bizarre que l'auteur emploie indifféremment *juïs* ou *gius*, selon la rime, dans deux couplets consécutifs. De même dans Montpellier.

Mahieu out nom, li touloniers [1],
A nostre Sire chiet as piés;
Et Dieu li dist mout simplement :
« Mahieu, fai mon conmandement;
« J'ai por toi richeise et tresor,
« Je te dorroi trop meillor or :
« En paradis seras o moi. »
Dist S. Mahieu : « Et je l'otroi.»
Quant cele gent out sarmonné
Et l'Escripture demoustré,
Nostre Sire s'en retourna...

L'accord s'interrompt ici. Après le v. 2496, Montp. introduit le récit des noces de Cana, que Gren. ne pouvait placer ici, l'ayant donné précédemment; mais, ce récit terminé, les deux textes se rejoignent.

Nostre Sire s'en retorna
O ses apostres qu'il mena,
Et mout grant pueple le suioit
Qui pas en lui bien ne creoit
Li uns le suioit [2] pour oïr (f. 70 v°)
Et pour ses conmans retenir,
Et li autre ierent pour aprendre
Et li autrez pour entreprendre [3];
Mès cil qui ot la Dieu parole
Et sil fet noise et il parolle
Et il destorbe le sarmon,
Sachiez qu'il n'est mie prodom.

L'accord entre les deux mss. se poursuit jusqu'à l'endroit où le poème se termine dans Grenoble. Voici cette fin :

Vous il [4] verriés tel ahan (f. 73 [5])
Que les fames beneïront
Lor ventres qui pas fruit n'aront;
Che lor avendra a cel jor.
S. Pierre l'ot, si n'out dolor.
Atant entra en la cité
Le fix au roi de majesté.
Qui la veïst pailes jeter
Et des arbres les rains ruer!
Tretoute en fu plainne la voie;
Mout i out a cel jor grant joie.
En l'ostel Symon le liepreus
Herberga Dieu, non mie seus :
Marte i fu et sa suer Marie,
Mout i out bele compaingnie
Des apostres et de la gent
Qui le suioient doucement.

4. — Suit immédiatement, mais distingué de ce qui précède par une grande capitale, le poème de la Passion dont on possède beaucoup de mss. Voir ci-dessus, p. 47 [6].

---

1. Ms. *couloniers;* Montp. *toneliers!*

2. On peut lire ici *suioit* ou *siuoit*, mais deux vers plus haut il y a clairement *suioit*.

3. Une similitude de rimes a causé ici un bourdon dans Grenoble.

4. Ici et ailleurs *il* pour *i* (*y*).

5. Entre les ff. 72 et 73 il manque un feuillet double, qui formait le centre d'un cahier. La lacune correspond aux vv. 2747 à 2845 de l'édition.

6. A la liste donnée à cet endroit il faut ajouter :
Londres, Musée Brit., Add. 15606, fol. 58 v°; voir plus loin, p. 243.

Oés tretuit mout humblement;
Gardez qu'il n'i ait parlement.
La passion Dieu entendés,
Conment il fu pour nous penés.
Ne la puet oïr creature
Qui n'ait doulor, ja tant soit dure,
Por tant qu'il ait entendement
Du roi du chiel omnipotent.
La letreüre vous oïstes
Que conta li euvangelistes,
Mès ne seüstes que monta;
Se bien vous plest vous l'orés ja.
La feste as Juïs aprechot,
Ce dit la leitre mot a mot,
Qui Pasques estoit apelée. (f. 73 v°)
Sour toutes riens estoit gardée.
Et li prince de celle loy
Qui n'ont cure de Dieu le foy,
Li grant provoirre et tuit li mestre
Gardent a destre et a senestre
Conment peüssent Jhesu prendre
Et par boysdie en la crois pendre.
Chiés l'evesque sont assemblé
Qui Cayphas est apelé
Tuit li sage clerc et li prestre
Des Juïs et li greignor mestre.
Ilec ont lor conseil tenu.
La parolle fu de Jhesu
Confeitement le traïroient
Por le pueple que mout cremoient.
Si disoient priveement :
« Lessons aler toute la gent
« Qui sont venus a ceste feste :
« Tost i porroit avoir moleste.
« Est bien ici? que vous en semble[1]? »
Trois jorz ançois que Pasque fust
En Bethanie fu venus
Jhesus ou de pitié plora
Quant Lazaron resuxita,
En l'ostel Symon le liepreus.
Oï avés, n'i fu pas seus :
Des deciples i out assés;
Judas n'i fu pas obliez.
Ilec firent .j. bel mengier.
Marte il fu a l'apareillier,
Lazaron et sa suer Marie; (f. 74)
Mout i out bele compaingnie.
Quant Dieu fu a la chainne assis
Judas il fu, li anemis.
Jhesu Crist estoit tous nu piez;
A Marie em prist grant pitiés
Car mout les avoit decrevez,
Mès che faisoit humilités.
Issi nous vouloit Dieu moustrer
Com nous devons a lui parler.
La Magdaleinne a pourpensé
Com le porra servir a gré,
Si que puist avoir alejance
De ses peciez dont a pesance....

J'ai déjà eu occasion de dire (ci-dessus, p. 47) que ce poème présentait d'un ms. à l'autre des variantes considérables. Pour aider à la comparaison, je transcrirai ici un morceau qui a déjà été imprimé d'après les mss. de l'Arsenal 5201 et de Vienne[2] :

Pilates lors lor a livré (f. 97 v°)
Jhesu le roi de majesté.
Si conmande qu'en crucefie
Jhesus le fix sainte Marie,
Puis qu'il ne le puet garantir.
Li Juïf vont Jhesus saisir;
Le pourpre drap li ont tolu,
Et de ses dras l'ont revestu.

1. Il manque un vers; voy. ci-dessus p. 48 col. 2.
2. Voy. ci-dessus, p. 50.

Li Juïs Jhesus amenerent (f. 98)
Et l'un a l'autre demanderent :
« Seignours », font il, « fust ou pren-
[dron
« Dont nous la sieue crois feron? »
Li un maintenant lor respont :
« Par le grant Dieu qui fist le mont,
« Du bel cyprès sera el feite
« Qui ert de celle fosse traite,
« Cele plance que la voion,
« Sor quoi chascun jour nous marchon,
« De cel ruissel qui la porrist;
« Mout a lonc tens que l'en l'i mist. »
Les Juïs plus ne s'aresterent :
Tout droit au ruissel s'en alerent;
La plance traistrent du boier,
Par le mi lieu la font tranchier;
Puis si ont la crois chevilliée
Li Juïf et apareilliée.

Seignours, oés que je veul dire
Icel saint fust ou nostre Sire
Soufri mort, saciez qu'il fu pris
Et aportés de paradis.
Le fix Adam l'en aporta,
Et li s. angre li bailla
Qui de sa flamboiant espée
De paradis gardoit l'entrée.
Du ponmier fu ou crut la ponme
Qui mist a mort le premier honme.
L'en dit « fust de cyprès » a non.
Trenchier le fist rois Salemon
Quant il fist le s. Temple fere
Ou il avoient lor repaire. (vº)

En cel tens que le Temple firent
Li charpentier partout choisirent
Lieu ou peüssent le fust meitre;
Mès ne porent, ce dist la leitre,
Qu'il ert trop petit ou trop grant,
Dont il furent forment dolent.
Par maltalent li charpentier
Le traverserent el boier.
La atendoit le grant honor
De Jhesucrist nostre seignour.

Li charpentier pristrent a dire,
Com cil qui estoient plains d'ire :
« Miex veut », font il, « porrir ichi
« Que estre el Temple Domini. »
En despit et en reprovier
Li mistrent non li carpentier :
« Fust de reprochez aies non,
« Jamès n'ert jour ne te marçon! »

Lonc tens après sage Sebille
Pour Salemon vint en la ville.
Sor la plance n'osa passer,
Qu'ele cremoit l'eve a troubler.
Aval s'en vint loing du passage;
Bien s'aperchut, tant par fu sage,
Que la char Dieu i seroit, lasse!
Enclina la sage Sebille.
Grant example i avroit a dire
Conme il fu prime conmenciez
Et par signe prophetiziez.....

Ici, comme dans beaucoup d'autres mss., le récit de la passion est soudé à celui de la descente en enfer. La leçon de Gr. est très différente de celle du ms. 5201 de l'Arsenal (ci-dessus pp. 51-3), quoiqu'il y ait plusieurs passages semblables. Voici l'endroit où commence proprement la descente en enfer :

Or entendez tuit par amor (f. 106 vº)
La fin Je. nostre Seignor.
Jhesus ne vout plus demorer,
En cest siecle, ains s'en vout aler
Lassus en paradis tout droit
La ou son pere l'atendoit.
Or escoutés qu'au mourir dist
En la sainte crois Jhesucrist :
Il a dit : « *Consummatum est*
« Qui toute creature pest. »
Puis dist : « A mon pere puissant

« Ren ge m'esperit et conmant. »
Lors enclina son chief Jhesu, (f. 187)
Son esperit en est issu [1],
En enfer en est venus droit
Pour ses amis que tant amoit.
Devant la porte en est venus,
Savoir poués ne fu pas mus,
Ains s'escria a haute vois :
« Je sui celui qui en la crois
« Pour oster de vostre prison
« Que vous tenez sans achaison
« Tous cex qui o vous sunt venu
« Qui longuement i ont geü [2].
« Ouvrés la porte male gent [3].
« Hui en cest jor serez dolent. »
Li deablez grant paor ont ;
N'i a cil qui de deul ne font.
Quant il ont la voiz Dieu oïe
Chascuns de paor torne en fuie.
Les huis n'oserent pas ouvrir,
Ains conmencierent a fuïr.
Dieu tenoit en sa main sa croiz
Et s'escria a haute voiz :
« Ouvrés les portes, anemis,
« Que je veul avoir mes amis
« Pour les quiex j'ai recheü mort
« Des felons Juïs a grant tort ;
« Mès il me vouloit issi plaire
« Pour le conmandement mon pere. »
Li anemis, quant il le virent,
De paour tretous s'en fouïrent.
Dieu vit qu'il nes ouverront pas,
Les portes, li mal Sathenas : (v°)
De sa crois .iij. cox il feri,
Toutes les portes derompi
Et froissa toutes les closturez
D'enfer et les grans sereürez,
Et puis dedens enfer entra ;
Mout de ses amis il trouva,
Eve et Adam, qui longuement
Y orent soufert grant torment,
Maint patriarche et maint prophete,
Maint s. qui sa char out detraite,
Qui pas deservi ne l'avoient,
Mès pour Jhesu mourir vouloient.
Quant Je. en enfer entra
Tous ses amis en apela :
« La moie gent », dist Jhesucrist,
« Venez o moy en paradis... »

Cette leçon, qui diffère notablement de toutes celles que je connais, se termine à la mission donnée par Jésus à ses apôtres, c'est-à-dire un peu avant l'ascension. Voici les derniers vers :

Seignors, quant vous preecherés
Chascuns par estranges reignés,
De males gens et de mal duis (f. 120)
Trouverés, je le vous plevis.
Se l'en vous fet honte et ennoi
Si vous remembre a tous de moy
A qui l'en a fet honte et leit,
Et si n'avoie riens forfet ;
Mès c'estoit de ma volenté
Pour mon pueple qu'ai racheté.
Saint Thonmas lors s'agenoilla,
A Jesucrist merci cria
Qu'il li pardoinst sa mescreance
Qu'il out en lui par fole errance [4].
Quant Jhesus S. Thonmas entent
Qui le prie si humblement

1. Quelques-uns des vers qui précèdent se retrouvent dans le ms. de l'Arsenal 5201, p. 128 *b*.

2. La phrase est incorrecte.

3. Ce vers et le suiv. sont dans Ars. 5201 ; voy. ci-dessus p. 52, v. 8, 9.

4. Ce vers et le précédent sont à peu près semblables à deux vers de l'Evangile de l'Enfance, ci-dessus, fol. 60 (p. 223).

Qu'il li pardoinst sa fole error,
Pitié en out nostre Seignor :
Si li pardonna ses pechiés,
Tous les nouviax et tous les viez.
Si face Dieu par sa merci,
Nous pardoinst a tous autresi
Les nos peciez quant fenirons
Et en l'autre siecle en irons.
Nous pardoinst Dieu par sa merite,
Si qu'en paradis voisonz quite.

5. — *L'Assomption.* — Pour la bibliographie de ce poème, voir ci-dessus, p. 54. Il est ici nettement distingué de ce qui précède par un blanc et par une grande capitale. C'est la rédaction la plus développée, celle qui est ordinairement jointe à la *Conception* de Wace[1]. En tête se trouve une sorte de préambule que je ne crois pas avoir rencontré ailleurs.

Or escoutés tretous briement :
(f. 120) Diroi vous le trespassement
De madame sainte Marie
Qui au monde est mere et amie
A tous cex qui de bon' amour
La servent de nuit et de jour.
Quant li apostre preechierent (v°)
Et par le mont Dieu anoncierent
En divers liex ou il estoient
Ou la sainte loy essauchoient,
Sachiez qu'avint en icel tens
Qu'ançois que finast, S. Jehans
A nostre Dame .j. ostel prist,
Jouste Mont Ollivet la mist
Ovec cex de son parenté,
Qui mout l'orent en grant cherté.
Viergez plusours o lui avoit
Qu'ele ensaingnoit et norrissoit.
L'autre an après la passion[2]
Fu Nostre Dame en sa maison,
Seule en .j. lieu priveement.
Si prist a plorer tendrement
Por l'amor et por desirier
De son dous fix qu'ele out tant chier,
Qui desour tous ert roy hautisme.
Pour ce disoit a soi meïsme
La sainte Vierge glorieuse
Qui fu a S. Jehan espeuse :
« Bien vousize, s'a Dieu pleüst,
« Que desormès me recheüst.
« Forment desire que la fusse
« Ou mon chier fix veoir peüsse. »
Lors se prist a agenoillier
Et Damledieu a deproier :
Biau trés dous fix, regarde moy ;
« Fai que je puisse estre avec toi
« El bel glorieus paradis
« Que tu pramès a tes amis (f. 121)
« Qui croient t'incarnation,
« Pour qui tu soufriz passion. »
.....

La fin du poème, à partir de la mort de la Vierge, présente une rédaction particulière, le fond restant le même que dans les autres textes. Comme ailleurs, Pierre concède à Jean l'honneur de porter devant la bière le rameau apporté du ciel par l'ange ; les Juifs s'efforcent d'enlever le corps, mais ceux qui touchent

1. Edition Mancel et Trebutien, p. 60 ; éd. Luzarche, p. 65.
2. Ici commence proprement le poème.

à la bière sont aussitôt blessés ou estropiés. Saint Jean leur adresse un sermon, promettant de guérir, par la vertu du saint rameau, ceux qui croiront en Jésus. Et le miracle a lieu en effet. Dans les autres textes, entre lesquels on peut constater des différences, c'est saint Pierre et non saint Jean qui accomplit le miracle. Voici les derniers vers du ms. de Grenoble :

Quant le miracle fu fenis
Que Dieu out fet sor les Juïs
Qui en lui crurent bonnement,
Ne demora mie granment
Les apostres el chiel monterent
Qui le cors la Vierge emporterent.
S. Jehan si aloit devant,
La voie as apostres mou*strant* [1]
Dieu l'ame dedens le co*rs*.....
Et, sachiez, tout de gré l.....
A ma dame sainte *Marie*
Qui fu et sa mere et s'ami*e*.
Et puis après la couronn*a*
Et sor tous les sains hono*ra*.
Biax sire Dieu de paradis (f. 129 v°)
Qui pour nous fustes en crois mis
Des felons Juïs qui vous pristrent,
En la crois cruelment vous mistrent,
Les piez et les mains vous perchierent
Et les .ij. genox vous plierent;
D'espinnez et de jons marins
Vous couronnerent li mastins;
Au vendredi, bien le savon,
Soufristes mort et passion;
Au tiers jor, sire, surrexistes,
Vers enfer la voie preïstes
Et les portes d'enfer bruisastes
Et tous vos amis en getastes;
Sire, au jor de l'asension
Es chiex montastes, ce set on,
Lassus en vostre majesté
*O*u vous estes rois couronné;
*S*i com c'est voir, biax trés dous sire,
*S*i nous gardés tous de martire.
Gloriex rois de paradis
Qui de noient tous nous feïs,
*C*il qui est fet de tel matire
.....veillist, biau sire,
*Quant de cest sie*cle partira
Ja nule rien n'en portera
.....era couvert
.....pert
.....dous pere
..... us de misere
.....comunelment.
(*Le reste manque*).

Paul Meyer.

1. Je restitue en italiques où je remplace par des points quelques bouts de vers enlevés, ici et au verso, par une déchirure du feuillet.

NOTICE

SUR

UN MANUSCRIT INTERPOLÉ DE LA *CONCEPTION* DE WACE

(Musée Britannique, Add. 15606.)

On a pu voir par la notice précédente combien ont été remaniés les divers poèmes consacrés à l'histoire légendaire de saint Fanuel, de sainte Anne, de la Vierge Marie et de Jésus. En certains mss. ces poèmes sont combinés de telle sorte qu'il est à peu près impossible de discerner le point où l'un d'eux se termine et où un autre commence. Cependant, si on considère plus particulièrement les mss. où telle ou telle de ces compositions se rencontre isolée, on arrive à distinguer cinq poèmes qui se font suite, mais qui sont originairement indépendants les uns des autres : 1° l'histoire de saint Fanuel, se continuant par l'histoire de sainte Anne et se terminant à la naissance de la Vierge; 2° l'histoire de Marie et de Jésus, commençant à la présentation au Temple et se terminant à la résurrection de Lazare (premier vers : *Qui Dieu aime parfitement*[1]); 3° la Passion (premiers vers : *Oez moi trestuit doucement*); 4° la descente de Jésus en enfer et la résurrection, poème rattaché intimement au précédent et que je n'arrive pas à isoler d'une manière tout à fait satisfaisante[2]; 5° l'Assomption (premier vers : *L'autre an après la passion*, ou (ci-dessus, p. 55) *Après la sainte passion*). Dans cette énumération, je ne comprends pas la *Conception*, de Wace, à laquelle sont ordinairement soudés, dans les mss., deux poèmes, l'un très court, sur la parenté de la Vierge, commençant : *Dirai vous* (ou *Or dirons*) *a la Dieu aïe*[3]; l'autre,

---

1. Au moins dans la plupart des mss. On a vu toutefois, ci-dessus, p. 45, que la leçon du ms. 5201 de l'Arsenal commence autrement.

2. Voy. ci-dessus, p. 51-2.

3. Édition Mancel et Trébutien, p. 53; éd. Luzarche, p. 57.

qui est le récit de l'Assomption indiqué sous le n° 5. Je n'y comprends pas non plus la version de l'*Evangile de l'enfance*, qui a été intercalée, comme on l'a vu ci-dessus, p. 221, dans le ms. de Grenoble, ni deux poèmes en vers octosyllabiques sur la vie de Jésus, qui ne paraissent pas avoir été aussi répandus ni aussi remaniés que ceux mentionnés ci-dessus sous les n°s 2 à 4, et dont je n'ai pas à m'occuper présentement.

Entre ces diverses compositions, celle qui paraît avoir été le plus souvent remaniée est l'*Histoire de Marie et de Jésus* (n° 2). Le ms. de Montpellier publié par M. Chabaneau, le ms. 5201 de l'Arsenal et le ms. de Grenoble étudiés ici-même, offrent chacun des divergences considérables de rédaction, et il ne semble pas que la forme originale se soit conservée dans aucun de ces trois textes. Je n'ai pas étudié d'assez près les autres mss., qui offrent aussi d'importantes variantes, pour pouvoir dire si aucun d'eux contient l'œuvre sous une forme non altérée. En outre, et c'est là une circonstance qui complique singulièrement les recherches, des morceaux plus ou moins étendus du même poème ont été insérés en d'autres compositions : notamment dans le *Mariage Notre-Dame* du ms. Bibl. nat. fr. 409[1] et dans la copie de la *Conception* de Wace que renferme le ms. Add. 15606 du Musée Britannique.

Ce ms. 15606 est assurément l'un des plus difficiles à bien décrire qui se puissent rencontrer. C'est là mon excuse pour n'être pas arrivé encore à en rendre un compte parfaitement exact, bien que je lui aie consacré un long mémoire[2] suivi, à des intervalles inégaux, de deux suppléments[3]. Arrivé au texte de la *Conception* que contient ce ms., je me suis borné à en transcrire les premiers et les derniers vers, sans prendre la peine de le comparer avec l'une ou l'autre des deux éditions qu'on possède de cet ouvrage. Si j'avais fait cette comparaison, je n'aurais pas manqué de remarquer que le texte du ms. 15606 était largement interpolé, mais je serais difficilement parvenu, en 1877, à rendre un compte satisfaisant des interpolations. C'est tout au

1. Voy. ci-dessus, p. 45, note 1.
2. *Romania*, VI, 1-46.
3. *Ibid.*, VII, 600-4, et XIV, 128.

plus si, après de longues études préliminaires, j'y parviendrai aujourd'hui.

Wace a mis à contribution, pour son poème, un opuscule apocryphe, le *De nativitate Mariæ*[1]. C'était la condition inévitable de l'œuvre qu'il entreprenait. Mais il faut lui reconnaître le mérite d'une discrétion relative. Il ne s'est pas occupé de l'origine d'Anne, la mère de la Vierge; il raconte avec une certaine sobriété l'entrevue de Marie et d'Elisabeth, et ignore complètement l'étrange légende d'Anestaise, qui, dépourvue de mains, procède à l'accouchement de la Vierge. Enfin, il n'entrait nullement dans le plan de Wace de raconter la Passion. L'interpolateur, dont l'œuvre nous a été conservée par le ms. du Musée Britannique, désirait au contraire réunir en une seule compilation tout ce que la poésie vulgaire pouvait conter sur l'histoire de Jésus et de ses ascendants humains. Il prit donc comme cadre la *Conception* de Wace, qui, avec ses continuations ordinaires, lui offrait un commencement et une fin à son gré, et il y introduisit, assez peu habilement, il faut en convenir, la plus grande partie du poème relatif à saint Fanuel, certains passages de l'*Histoire de Marie et de Jésus*, et le poème sur la Passion presque entier. L'analyse qui suit est disposée de façon à indiquer le plus clairement possible comment sont faites ces interpolations. On comprend que l'indication des sources n'est pas et ne peut pas être d'une précision absolue. Je n'ai pas le loisir d'étudier tous les mss. des divers poèmes mis à contribution par l'interpolateur afin d'arriver à déterminer quelle est, dans chaque cas, la rédaction qu'il a eue sous les yeux. D'ailleurs des références aux textes manuscrits exigeraient des citations qui occuperaient un espace hors de proportion avec les résultats à obtenir. J'aurai soin, du reste, de donner des extraits assez longs pour permettre la comparaison avec les textes de la *Conception* ou d'autres poèmes sur Marie et Jésus qui pourraient être ultérieurement publiés ou analysés.

En terminant ce préambule, j'appellerai l'attention sur un

---

1. Réimprimé, d'après Thilo, par Mancel et Trébutien, en appendice à leur édition (pp. 99 et suiv.). Une édition plus récente se trouve dans les *Evangelia apocrypha* de Tischendorf (2e éd., 1876, pp. 113 et suiv.).

fait qui a quelque intérêt pour l'histoire littéraire de l'un des poèmes utilisés dans la compilation du ms. du Musée, l'*Histoire de Marie et de Jésus*. C'est que plusieurs des vers de ce poème se retrouvent dans la *Conception* de Wace[1]. Il n'y a aucun doute que c'est à Wace qu'ils appartiennent originairement, l'*Histoire de Marie et de Jésus* étant indubitablement postérieure à la *Conception*. Il est donc bien certain que l'auteur du plus récent des deux poèmes connaissait l'œuvre de son devancier, qui probablement ne lui a pas paru assez complète.

Venons en maintenant à l'analyse de la compilation du ms. Add. 15606.

Le texte de la *Conception* dont les premiers vers en ont été transcrits dans le mémoire précité, *Romania*, VI, 10, commence au fol. 37 du ms. et se poursuit jusqu'au fol. 38 *c*, où l'auteur entame l'histoire de Joachim et d'Anne son épouse. A cet endroit est introduit le poème qui raconte successivement la légende de saint Fanuel, de qui naquit sainte Anne ; la naissance de saint Jean-Baptiste, fils de Zacharie et d'Elisabeth, et la naissance de la Vierge Marie, fille de Joachim et de sainte Anne. C'est le premier des poèmes que renferme le ms. de Grenoble. Je vais transcrire le passage où a lieu l'interpolation. Le texte de Wace est en italiques ; on le retrouvera avec des variantes considérables dans l'édition Mancel et Trébutien, p. 10 ; dans l'édition Luzarche, p. 10-11. On remarquera que l'interpolation a été faite d'une manière peu intelligente, puisqu'elle prend place au milieu d'une phrase de Wace, laissant le sens interrompu.

Pour[2] *ce ne larrai ne vos die,* (f. 38 *b*)
Que ne l'ahez assez ohie (*c*)
Que Joachim ot non ses peres
Et Anne fut dite sa mere.
De grans gens, de grant parenté
Fut Joachim, d'une cité,
De Nasarap en Galilée.
Anne de Baleam fut née,
Doue liez hot de Baliam
De ci que an Jherusalem.
Par mariage s'asamblerent
Et mot bonemant s'entramerent.
Devant Deu et devant la gent
Se contenoient loiaument.
Mout demenoient roiau vie,
Sanz mauvaitie et sanz anvie.
Tot ce que andui conqueroient,
De tot lou gahain que il faceent.

---

1. Voy. ci-après, pp. 238 note 1, 239 note 2.
2. *P* barré, dans le ms. Cette notation est fréquente.

Or revolons arrier torner,
De Fanoau volons parler.
Soignor, volez que je vos die [29]
De Deu et de sainte Marie?
Or faites pais, si m'escoutez,
Je vos dirai, se vos voulez,
Si com Jhesus li rois naisqui
Et qui sa mere engenouï,
Et com sainte Anne fut trovée
Qui ainz ne fu d'omme engenrée [36]
.....

La première partie de ce poème, proprement la légende de saint Fanuel, a été publiée, en 1882, d'après le ms. du Musée Britannique, par M. Reinsch, *Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen,* LXVII, pp. 263-8. M. Reinsch a laissé de côté la suite du poème. Il s'arrête à ces vers, en face desquels je place la concordance avec le ms. de Montpellier :

..... D'autre estoire volons parler.
Ce nos raconte sains Jehans. (f. 42 *c*) Je cui que bien reparerons [601]
De sainte Anne lairons ester, A sainte Anne quan nos vourons.

Mais le poème se poursuit, comme dans les autres manuscrits, par l'histoire de la naissance de saint Jean-Baptiste :

An Baleam .j. home avoit [603] Et sa fame qu'ot exposée
Qui mout religios estoit; Elisabeth fut apelée;
Prestes estoit, bien lou set on, Andui estoient vaeles gens [609]
Zacharias avoit a non; .....

Cet épisode est suivi de l'histoire de Joachim et d'Anne, mais, après quelques vers, le copiste, abandonnant le poème qu'il transcrivait, revient à Wace, dont il reprend le récit au point où il l'avait abandonné. Voici la suture, les vers de Wace étant en italiques :

Adonc, ce trovons nos lisant, (f. 43) Por racheter tote sa gent [684]
I fu angenrez sains Jehans, [876] Qui es tormans d'anfer estoient,
Ce est la fine veritez. Et les grans poignes hi soufroient
Onques ne fut hons meudres nez, Qui an anfer herent dampné.
Fors Damedeu lou creatour, Par[1] s'amour[2] furent racheté, [688]
Lou roi dou sié, nostre signour. [680] Et par celle virge pucelle
Grant joie fut quant il fut nez (*b*) Qui mout par fut cortoise et bele,
Et grans dieuz quant il fut penez, Que fille fut a cel baron
Mas il soffrit mort bonemant Qui Joachim avoit a non, [692]

1. Ou *per*, ms. *p* barré; de même au vers suivant et ailleurs.
2. Corr. *sa mort*.

Cil Joachins que peres fut
A la mere lou roi Jhesu.
.VII. anz fu il ou sa moillier,
Mas ne li vot Dex otroier
C'onques peüst avoir anfant, [697]
Tant que fut Deu conmandemant.
Et sainte Anne an estoit marrie,
Dolante, triste et esbaïe,
Car lor voisin erent felon ; [701]
Si distrent por contancion
Digne n'estoient d'ou Temple antrer
Ne lor offerande presanter [704]
Ne faire nulle oblacion.
Joachins estoit mout predons :
De quanque il pouoit esparnier, [708]
Et con senor[1] et esparnier, [708]
An trois pars lou devisot[2] :
Es povres l'une part denoit,
La seconde partie avoient
Li clers qui a l'auté servoient, (*c*)
Et l'autre pour aus retenoient
Dont lor et lor gens sostenoient.
.XXX. anz ansamble converserent,
Anfant n'orent, dolant an erent....

Le texte de Wace se poursuit jusqu'au mariage de la Vierge inclusivement (éd. Mancel et Trébutien, p. 37 ; édit. Luzarche, p. 39). A partir de cet endroit, le copiste abandonne par instants Wace pour suivre le poème que j'ai appelé ci-dessus, p. 218, *Histoire de Marie et de Jésus*. Je donne quelques passages où les deux textes se joignent. Ce qui est en italiques est de Wace.

.VII. puceles on li mena
Que li avesques li chargea
Qui erent de som paranté
Et totes .vij. de son haé.
Quant Marie s'an fut antrée
An la cité de Galilée[3]
Dedans lou Temple est antrée [873]
Conme pucele bien senée.
Suz ses genouz tint son sautier
Et conmance Deu a prier. [876]
Li ciel ovrit et departit, [881]
.I. sains anges an descendit,
Dedans lou Temple s'en antra,
Mout grant clarté hi aporta.
Si li dit : « Dex te saut Marie,
« De la grace Deu raomplie.
« Dex nostre sires an toi soit
« Et li tuens fruz beneoiz soit.
« Sus totes fomes es prisie
« Et beneoite et essaucie. »
La dame n'est pas conmehue
De la clarté qu'ele ai vehue ; (*c*)
Asez avoit elle vaü
Anges dou ciel a li venu,
Mas de ce se mervoilla
Qu'an tiel guise la salua...

De même encore dans le récit de la Visitation (Mancel et Trébutien, p. 43 ; Luzarche, p. 45) :

---

1. *Sic ;* Montp. *consiurrer* ; cf. ci-dessus, p. 217.

2. Édit. Mancel et Trébutien, p. 10 ; éd. Luzarche, p. 11. On trouvera le texte latin correspondant ci-après, p. 260, en note.

3. Ce vers et le précédent sont une phrase de transition ajoutée par le compilateur.

Fiz porterent, mas mout divers :
(f. 49 *b*)
Li .j. fut sires et li autres sers ;
L'un facerres, l'autre feture ;
L'un creator, l'autre creature ;
L'un est granz, l'autre petiz ;
L'un est paires et li autre fiz.
An la maison Zaquarias [1327]
Sainte Marie vint lou pas.
Nostre Dame est dedans antrée,
Elisabel hai ancontrée [1330]
Qui grant joie ot de sa venue ; [1332]
Ancontre vint, si la salue ; [1331]
Et Nostre Dame après palla
Et Elisabel salua :
Quant la Virge la saluot,
Li anfez an li s'esjoïssot.
Ciz qui estoit ancor a naistre[1] [1333]
Conut son signor et son maistre, [1334]
Creature au creatour,
Li deciples son droit signour.
Adont s'estoit agenoilliez [1336]
Et puis s'estoit an piez dreciez.
Dedans lou vantre ou il estoit
Ses beles mains que il avoit
Vers Damnedeu les estandi (*c*),
Et puis si li cria merci :
« Sire », fait il, « bien vaenes tu
[1337]
« Qui m'as donée tel vertu
« Que je me puis am piez drecier
« Et trestorner et ahisier. [1340]
« Or sai je bien que tu es Dex,
« Nostre peres esperitex,
« Qui es venuz ta gent sauver
« Et de grant poine delivrer[2]. [1344]
— Amis, » dit il, « n'est pas sauvez,
« Ains an serai an crois penez. »
Et sain Jehan li respondi :
« Hé ! rois beau pere, car me di !
« Dis tu qu'a[n] croiz mort recevras ?
— Oïl, anfes, bien lou vorras. »
Sains Jehans dit : « Se vo volez
« Por vos morra cant sera[3] nez ».
Ce dit saint Jehans a son pere
Qui estoit ou vantre sa mere,
Mas Dex ne li vot outroier ;
Ains se lesçai a mort jugier,
Bufez doner et escupir,
Et an la veraie croiz morir,
Ses mains lier, ses eax bander,
D'espinez d'aubespin coroner,
Son cors an croiz et clox fichier,
Et son cuer de la lance percier.
Tot ce soffrit Dex nostre pere
Por nos puis qu'il naisquit de mere.
Nostre Dame sainte Marie
Fut duremant espaorie (*d*)
De ce c'ansamble hont pallé
Li anfant qui n'ierent pas nez.
Mas Elisabel se pasma[4]
De paor cant[5] ses cors palla
Li anfez qui n'estoit pas nez.
Grant paour hout, c'est veritez.
Ce dist sain Jehans a sa mere :
« C'est Damedex le nostre pere

---

1. Ce vers et le suivant appartiennent à la fois à Wace et à l'*Hist. de Jésus*.
2. Ce qui suit manque dans Montp. et ailleurs, mais n'est pas particulier à notre ms., car on retrouve les mêmes vers, ou à peu près, dans Gren. ff. 24 v° et 25. C'est un développement, parfaitement inepte, dû à quelque remanieur.
3. Pour *morrai*, *serai*, comme inversement, plus bas, *lesçai* pour *lesça*.
4. Ms. *sespasma*.
5. De même Gren. *quant son* ; il faudrait *qu'en son*.

« Qui est venuz sa gent sauver
« Qui me fait dedans vos paller. »
Après palla Elisabel :
« Hé! Diex », dit elle, « sire bel,
« Com grant joie m'est hui crehue
« Quant Nostre Dame est ci venue! »

Et dit itant por profecie[1] :
« *Benoite soiez tu, Marie,*
« *Benoiz soit li fruz de toi,*
« *Dame, qui es venue a moi,*
« *La sainte mere mon signour.*
« *Dedans mon vantre, por s'amour,*
« *Li anfez petiz s'esjohit*
« *Tantost com ton salut ohit.*
« *Bien ahurée es can tu creïs*
« *Les paroles que tu ohis.* »
.....

La naissance du Christ est contée de la façon la plus brève dans la *Conception* de Wace. Le ms. du Musée Britannique offre au contraire un récit fort détaillé qui, pour le fonds, est semblable à celui de l'*Histoire de Marie et de Jésus*, mais qui en diffère notablement dans la forme. Ce récit est, à partir d'un endroit qui sera indiqué plus loin en note, celui qu'offre le texte du ms. 5201 de l'Arsenal. Je vais en donner le début, y joignant les vers de Wace qui le précèdent immédiatement. Un ange apparaît à Joseph pendant la nuit et dissipe ses craintes au sujet de la grossesse de Marie :

« *Ciz qui est an li conceüz*[2] (f. 50 *b*)
« *Et qui t'a fait si grant paour,*
« *Ce est li fiz nostre Signour.*
« *Josep, ciz qui de li naistra*
« *Jhesu fiz Deu nonmez sera.* [1282]
« *Jhesucris, li nostre sauverres,*
« *Sez fiz hiert et ert ses peres.* [1284]
« *Jhesu son puple sauvera*
« *Et de pechié lou getera.* » [1286]
Josep l'antant : grant joie en ai,
Et l'andemain quant il leva [1292]
A Nostre Dame an est venuz
Et a terre tint ses genouz :
« Dame, por Deu et por amour,
« Pardenez moi ceste felour,
« Que je pansa mout grant folie,
« Mas ce ne savoie je mie [1296]
« Oue fussez maire au Sauvaour,
« Jhesu dou ciel, nostre signour. (*c*)
— Sire, » ce dit sainte Marie,
« Je ne suis pas vers vos irie, [1302]
« Ainçoiz saichiez certainnemant[3]
« Tot vos pardoin mon mautalant. »
Desqui en avant bien la garda,
Castemant ou li conversa.
Mout se penoit de li onorer

---

1. Mancel et Trébutien, p. 44; Luzarche, p, 46.

2. Mancel et Trébutien, p. 46-7; Luzarche, p. 50. Les mêmes vers se retrouvent, comme on le voit par les chiffres entre crochets qui renvoient à Montp., dans l'*Histoire de Marie et de Jésus*.

3. Ici commence une rédaction nouvelle, différente de la *Conception* comme de l'*Histoire de Marie et de Jésus*. Ce dernier poème place ici la Visitation.

Et dou servir et dou garder.
Tant avoit ja dou tans passé
Près de .ix. mois l'avoit porté.
Quant Josep arrier retorna,
An Baleam l'an amena.
Atant hé vos Josep venu [1];
Cant il fut la delez li fu [2],
A Deu rant graces et mercie.
La virge fut aparoillie
Que son anfant duit recevoir;
Se li covint ahide avoir.
Josep garde, vit une fome,
Une pucele mout gente [3],
Qui fille d'un juïf estoit;
A .ij. vaisseax a l'aigue aloit.
La belle nulles mains n'avoit,
A croz de fer les sostenoit.
Josep la vit, si l'apela :
« Bele, » dit il, « sai [4], venez sa,
« A ma dame sainte Marie,
« Car ele avroit mestier d'aïe. »
La pucele Josep antant,
Leans antra mout doucemant.
Cant la virge sainte pucele (*d*)
Ha vahue la damoisele,
Saichiez que mout an fut aaise;
Se lui a dit : « Bele Anastaise,
« De Deu soez vos bien venue,
« Que mestier avoie d'ahue.
« Aidiez moi bien delivremant.
— Dame, » dit ale, « je, conmant?
« Par cele foi que je vos doi,
« Je n'a paumes ne mains ne doi,
« Ne onques n'ois a mon ahé,
« Que ne plout Deu de maesté.
— Bele, » dit elle, « estan les braz,
« Et de ton pouor m'aideraz [5]. »
Et Nastaise [6] plus n'i atant :
A ses maignons mout doucemant
Hai recehu lou Sauvaour.
Si tost com tint lou Creatour
Si hot elle mains et doiz,
Jamais plus beles ne verroiz. [7]

Le texte, toujours d'accord avec le ms. de l'Arsenal, rejoint la leçon de Montpellier un peu avant le récit de la fuite en Egypte. J'indique la concordance où il y a lieu :

---

1. C'est à partir d'ici que notre texte s'accorde avec celui de l'Arsenal. On voit que ce qui précède est fort écourté.

2. Ars. *Quant il voit la dedenz le feu*, ce qui se rapporte à un épisode omis ici, mais conté dans Ars. p. 93 *a*.

3. On est porté à suppléer [*dame*], mais il y a dans Ars. *Une p. qu'estoit gente.*

4. Ars. *car*.

5. On peut noter ici une ressemblance, peut-être accidentelle, avec Montp., vv. 1554, 1556.

6. *Sic* pour *Anastaise*, leçon de l'Arsenal.

7. Ce vers et le précédent se retrouvent à peu près identiqnement dans Gren. (ci-dessus, p. 220 *b*) qui toutefois offre, pour cet épisode, une rédaction tout autre que celle du ms. de Londres.

La releva sainte Marie. (f. 53 *d*)
Ancor an font remambremant
Les gens de son relevemant[1].
Herodes ot grant marremant [2039]
Cant voit que li rois ne venront
[2041]
Ne par[2] lui ne repaireront,
Ne de l'anfant riens ne sera[3]
Se il est nez ne que fera. [2044]
Lors se tient mout a anginiez[4]
De ce que li sont eschapez,
Que toz .iij. occire nes fist, [2047]
Cant devant lui venir les vit. [2046]
Porpanse soi qu'il s'an ira
S'il puet, et si lou trovera. [2052]
Les Juïf fit mander a soi,
Toz les plus saigez de la loi [2054]
Qui muez sevent la loi tenir;
Toz lez ai fet a lui venir;
Si lor demande isnelemant
Que li dient delivremant
La ou Jhesu devoit naistre. [2059]
Tuit li plus saiges et li plus maistre
Les escritures regarderent, (f. 54)
Les profeciez si troverent,
C'an Belleam Jhesu naistroit, [2065]
Qui tot lou mont governeroit.
Quant Herodes ot et antant [2073]
Que Dex nestroit au Belleant,
Ce cuide et croit, que que l'on die[5],
Que li toille sa soignerie [2076]
.....

Des variantes considérables séparent les deux textes, notamment dans le récit du massacre des Innocents. Il est d'autant moins utile de relever ces différences, que, d'une part, le texte de Montpellier est probablement l'un des plus remaniés et interpolés, et que, d'autre part, la leçon de notre ms. est, sauf variantes peu importantes, celle du ms. 5201 de l'Arsenal (pp. 102-3). Je vais cependant rapporter, comme élément de comparaison, un assez long passage qui a déjà été publié en partie, ci-dessus p. 225, d'après le ms. de Grenoble :

Dès icelui jor an avant (f. 56)
Prescha Dex a la male gent,
Et demostra qu'il estoit rois,
Les conmandemans et les lois.
Si s'an aloit por (*sic*) la contrée.
Delez la mert (*sic*) de Galilée
Trova .iij. freres pescheors; [2397]
Illuec façoient lor labors.
Sor lou rivaige rois getoient[6]
Et es poissons les rois getoient;
Mais n'i purent la nuit riens prandre,
Tant i saüssaint lor rois tandre.
Si avoient grant duel et ire. (*b*)
Dex les apale, nostre Sire.
Les .iij. freres ai apelez
Et toz .iij. par lor nons nommez:

1. Le ms. de Londres omet ici cinq vers; voy. Ars. p. 98 *a*.
2. Ou *per* ou *pour*; *p* barré.
3. Pour *sara* ou *savra*.
4. Ars. *agaté*.
5. Ars. *croit li Juïf die*.
6. Ars. *roi tandoient*.

Symons, Pierres, li tiers Andriers.
« Signors baron, » ce lor dit Dex,
« Car ne soez si esmarri :
« Getez lou roi par devers mi.
« Se lou getez par devers moi,
« Vos i prandrez, si com je croi. »
Cil hont lou roi ansinc geté,
Com Dex lor avoit devisé ;
Tant pristrent ne purent saichier ;
Lou roi covint a depecier [1].
Ce ai dit Pieres a Andrier :
« Signors, ciz hons est de par Dé. »
Nostres Sires les apalé [2] :
« Signors, » dit il, « antandez ça :
« Je suis Jhesu vostres sauverres,
« Li rois dou ciel et de la terre.
« Pierre, sui moi, lae ton metier,
« Si m'ederas a preechier.
« Je te donra dou ciel les clers ;
« De moi t'an soit li dons donez.
« Ce que ou ciel deslieras
« An terre deslier porras,
« Et ce c'ou ciel voudraz lier ;
« An terre si porraz lier.
« Si vos fera pecheors d'armes [3]. »
Dit saint Perres : « Sires, nos sumes
« De vos servir aperoilliez ; [2413]
« Fetes de nos vos velontez. » (*c*)
Lor nef laissent et lor labor
Por l'amitié nostre Soignor.
Ainsinc doivent les bones gens
Fere lou Deu conmandemant
Si com sains Pierres et si frere
Firent la velonté lor pere. [2426]

Quant Dex ot ces .iij. convertis
An une cïté de Juïf [2476]
S'an vait por preochier la loi ;
Mains homes torna devers soi,
Cant il virent la grant vertu.
La vit Jhesu .j. Juif anqui [4]
Qui Marceax (*sic*) estoit apelez,
Riches hons ere et chasez [5]
D'or et d'argent et de doniers.
Ciz Marceax estoit aoilliers [6],
Assez avait grant menandies [7].
« Marcel, » dit Dex, « lais ta folies,
« Lai tot cel argent et ce or :
« Je [te] donra moillor tresor [2492]
« Se tu t'en veus venir ou moi. »
Et dit Marceax : « Je lou t'otroi. »
Ci pouez vos bien tuit antandre
C'on doit es conmans Deu antandre,
Leissier richeces et honor
Por l'amitié nostre Signor ;
Ce doivent fere povre et riche.
Archedeclins fut .j. princes [8]
An cele terre ou Dex estoit ;
Riches hons ere et mout avoit.
Cant il ohit de Deu paller (*d*)
Et ses miracles reconter,
Mout [9] bien lou crut et mout l'ama,
Et a ces noces lou manda

---

1. Ce récit de la pêche miraculeuse (Luc V, 4-6) manque dans Gr. et Montp., qui se conforment à Matth. IV, 18 et suiv.
2. Ars. *apela*.
3. Ars. *d'omes*. Ici le texte se joint momentanément à Montp. (v. 2411).
4. Ars. *La vit nostre Sire .j. juer*.
5. Ars. 5201 *et aisiez*.
6. Ars. *toiliers*.
7. Ars. *menantie* et au v. suiv. *ceste vie*.
8. Le miracle des noces de Cana est placé ici comme dans Montp. (cf. ci-dessus, p. 225-6), mais raconté en d'autres termes.
9. Ms. *nuit ;* ordinairement l'abréviation est *mōt*.

A ces deciples avec soi.
Grant joie fit de Deu lou roi ;
Grant mengier fit aparoillier,
Mas vins faillit au botoillier. [2504]
Li ministres sont esbaï,
Cant il virent lou vin fali.
Nostres Sires les esgarda :
« Alez, » dit Dex, « aportez çai
« Les vesseax don soliez servir ;
« Feitez tost d'aigue acomplir [1] ;
« Ses me metez ci am presant. »
Ciz hont fet son conmandemant :
Devant lui ont toz les vesseax mis
Et Dex les ai toz benoïz. [2516]
Quant beneoiz lez ot li pere
Et avec lui erent si frere [2],
Et s'i estoit sa bone mere,
Li aigue devint vin qui ere clere.
Lor aporterent novel vin
A lor soignor Archedeclin.
Archedeclin an essea,
Dist que de tel vin ne gosta. [2524]
Mout an blasma ses botoliers
Que n'an servirent tot premiers.
Dont li content desus la table
Com l'aigue fut vins par miracle.
Dont fut Dex de toz aorez.
Archedeclins s'an est tornez (f. 57)
A grant turbe et a grant gent
Cant oient son conmandemant [3],
Mas aucuns [an] furent lassé,
Li plusors orent jahuné [4].
Sains Phelipes por lor delor [2577]
Ai apelé nostre Soignour...

Je cite encore la fin de l'*Histoire de Marie et de Jésus*, que l'on pourra comparer avec les leçons d'Arsenal 5201 (ci-dessus, p. 46), de Grenoble (ci-dessus, p. 226) et de Montpellier. La leçon est à peu près complètement celle de l'Arsenal.

Atant Dex an la vile antra,
An Jherusalem se ostela ;
An l'osté Symon lou leprous
Est abergiez ; n'est mie sous :
Avec lui si apostre estoient ;
S'i fu Ladres, sa suer Marie,
Mout hi ot bele compaignie.
Et nostre Sires au Temple ala ;
Les Juïf sovant sarmona
De la loi et de l'escriture ;
Mas li felon n'en orent cure,
Ne li signors ne tuit li maistre [5],
Ains se conmancent a hirastre,
Et dient bas et an reçoi :
« Ciz hons destruiré nostre loi.
« Se il vit auques longemant,
« Tot ce si dira (*sic*) a la gent.
« Or nos covient a porpanser (*d*)
« Com lou porrons a mort livrer. »

Les derniers vers de la leçon de l'Arsenal sont omis et le poème de la Passion suit immédiatement [6] :

---

1. Ars. *F. les d'aigue toz emplir.*
2. Ce vers et le suiv. manquent dans Ars.
3. Ars. *Qui.*
4. Ms. *ra hume ;* cf. Montp. v. 2574.
5. Ce vers et le suiv. manquent dans Ars.
6. Cf. ci-dessus, pp. 47 et 226. Je montrerai prochainement que des fragments du même poème ont été introduits dans une compilation biblique jusqu'ici non étudiée que renferme le ms. de l'Arsenal 3516.

De Jhesucrit la paissions.

Oez trestuit conmunement;
Gardez n'i oit fait pallemant.
La mort Jhesu or antandez,
Conmant il fut por[1] nos penez.
Ne la pet oïr creature
Qui n'ait dolor, ja tant soit dure,
Por[1] ce qu'ele hoit antandement
Au roi dou ciel omnipotent.
La lotreüre vos oïtes
Que conte li evangelistes,
Mas ne seüstes qu'el monta
Si bien com vos lou orez ja.
La feste es Juïf apreichot,
Des Juïf mout hi avoit[2],
Que Paisque estoit apalée.
Sus tote riem estoit gardée.
Et li prince de cele loi
Qui n'ont cure de Deu lou roi,
Et li prevoire et li maistre
Querent a destre et a cenestre.
Lor consot hont tenu
An mauvaitié dou roi Jhesu,
Conmant peüssant Jhesu panre,
Por boidie an la croix pendre....

Je cite le passage sur le bois de la croix (cf. ci-dessus, p. 227).

Dient li maistre : « An croiz soit mis (f. 68 *b*)
« Li fiz au roi de paradis! »
Lou porprin drap li hont tolu
Et puis lou suain[3] li hont vestu.
« Sire », font il, « fuest ou prandrons
« Dom nos la soie croiz ferons?
« Car de bele ovre n'er faite. »
« Une plainche laide soit traite
« De ce russeal qui la porrit,
« Car mout ai d'ans que l'an l'i mit.
« De tot an tot nos asterons
« De canque faire nos porrons. »
La planche trahent dou merchas,
Por[1] la crois an firent .ij. pars.
Maintenant la firent taillier,
Onques n'i manderent ovrier.
Cil sains fuest qui illuc fut pris (*c*)
Fut aportez de paradis;
Uns filz Adam l'an aporta
Que .j. sains anges li bailla,
Qui a sa sa flambeant espée
De paradis gardoit l'antrée.
Dou pomier fut ou crut la pomme
Qui mit a mort lou premier home,
Et il ce[4] fuest ciprès ai non.
Trainchier lou fit dan Salemons
Cant il fit faire la maison
Dou fuest don vos ici pallons.
.....

La descente en enfer est ainsi contée (cf. ci-dessus, pp. 51 et 228) :

Or n'i vot plus Jhesus ester; (f. 70 *d*)
De cest siegle s'an est alez.
Escoutez an la fim qu'il dit;
Se vos dira selonc l'escrit.
Il ai dit : « *Consummatum est*,
« Que tote creature pert[5].

---

1. *P* barré.
2. Singulière corruption du vers *Ce* (ou *Nos*) *dit li livres* (ou *la letre*) *mot a mot*.
3. Ms *suaī*.
4. Pour *ice* ou *icis*.
5. Corr. *pest*. C'est la leçon de Grenoble.

« An tes mains, peres rois puissans,
« Ran mon esperit et conmant. »
Lors anclina son chief jus,
Et li esperis s'an est issus[1].
An crois remaist li cors panduz,
Issus s'an est, et lou creez,
An anfer est tot droit alez[2].
D'anfer brisa les sarrahures
Et rompit totes les closures.
Fors an geta sa compaignie
Que deaubles il[3] avoit ravie, (f. 71)
Et la rande (*sic*) a son chier pere
An sa gloriouse lumiere.
Atant aez dou Temple la voille
Est an .ij. partie la toille ;
Terre se must par tot lou mont,
Et les perres fandues sont....

Le poème se rattache à la leçon de Montp. vers le milieu de l'entrevue de Jésus et de Thomas :

« Thomas, » dit Dex, « je te perdoin ; [3551]
« An après ce don je te doin
« Que tuit cil qui ne me verront
« Et bonemant a moi crorront [3554]
« Soient beneïz de par moi :
« Je suis Jhesus li vostre roi. »
Aitant Deu se departit ;
Ne[l] virent puis li suen amis
Tan que au jor de l'ancension,
Ansin com nos lisant trovon. [3560]
Adonc, ce nos dit li escrist,
S'an repaira Dex Jhesucrist
A ses amis, a ses sergenz
Qui orent tenu ses conmenz : [3564]
Ou toz les plus maistre arcanges[4],
Ou mout grant compaignie d'anges,
L'aportent a si grant honor,
Com durent faire lor soignour. [3566]
.....

Voici la fin avec les références à Montpellier. Le texte de l'Arsenal 5201 a été publié ci-dessus, p. 53 :

Nostre Sires n'i demora, (f. 76 *c*)
De sez apostres dessevra.
Cil se departent, si s'an vont [3626]
Li apostre par tot lou mont.
Sain Thomas ala preochier,
An Inde la loi essaucier,
Et sain Perre ala an Grece, [3630]
Et sain Jasques fut an Galice,
Et saint Andriers fut an Escoce,
Sanz Berthelemiers an Capadoce, (*d*)
Sanz Phelipes an Samarie,
Et sains Jehans an Amarie. [3635]
Ansinc alerent li deciple
Par tot lou mont et li maciple,
Ansinc portirent il la loi,
Nou laisserent onques por roi
Ne por nul conte ne por prince
Qui tant fut ne nobles ne riches. [3640]
Dès cel jor ne dotirent mort,
Que il hurent Deu a confort.
La anoncirent par maint jor
La sainte loi nostre Signour, [3645]
Dom puis furent an grant luor

1. Il faudrait placer ce vers après le suivant. Du reste les rimes montrent que le texte est fautif.

2. A partir d'ici, mais pour quelques vers seulement, notre texte se rapproche d'Arsenal 5201 ; v. ci-dessus, p. 51.

3. Pour *i*.

4. Notre ms. ne confirme pas le curieux génitif pluriel *arcangelor* de Montp.

Ciz qui erent an tenebror,
Et prou de la gent baptisie,
La loi parfecte et essaucie;
Et sainte Yglise restorerent,
Et li apostre la fonderent.
Si abatirent les ymaiges
Des ydres et des dex savaiges.
Si establirent sainte Yglise,
Les eures et tot lou servise.
Don furent fet li mariaige
Lon conte l'autre (*sic*) par paraige.
Ansinc alerent longuemant
De ci que au trespassemant
La douce mere au Savaor;
La furent puis tuit a .j. jor.
Conté vos ai de Deu lou pere,
S'or volez oïr de sa mere
Com doucemant fut trespassée, (f. 77)
Com elle fut ou ciel portée.

Vient enfin, sans rubrique, le poème de l'Assomption, qui fait ordinairement suite à la *Conception*. Les premiers vers seulement sont ceux de la version abrégée[1]; bientôt le compilateur se rattache à l'autre version qu'il avait certainement dans le ms. d'où il a tiré le texte de *Conception*.

Après la sainte Passion
Estoit nostre Dame an .j. mont,
An Nazaret, an Galilée,
Mout corrocie et esplorée.
Por dessierrier dou roi autisme
Se demantoit a li meïsme.
« Formant dessir que je la fusse
« Que je mon fil voir peüsse,
« La ou il est, an paradis
« Que il premet a ses amis. »
Ez vos l'ange nostre Soignour
An mervoillouse resplandour;
Devant li vient, si li dona
.I. raim de paumes qu'il porta.
Leans an la maison s'est mis,
Ou lou raim devant li s'estuit;
Salua la si com il duit :
« Dame, » dit il, « ne t'effraer :
« Je vien a toi por conforter. »
Puis li a dit : « De paradis
« T'aport cest raim, Dex l'a premis;
« De ceste siegle trespasserés,
« D'ui au tier jor ou ciel vanrés.
« Tes chiers fiz t'atant ou ses anges,
« Ou ses vertuz, ou ses archanges.
« Devant ta biere fai porter
« Lou raim que il t'a fet doner. »
La Virge ai lou raim recehu,
Si a a l'ange respondu :
« Jhesu puisse remercier, (*b*)
« Mas de ce te pri et requier
« Que avec moi soient cel jor
« Li apostre nostre Signour.....

Le poème de l'Assomption et la compilation tout entière se terminent comme suit (cf. éd. Mancel et Trébutien, p. 80; éd. Luzarche, p. 88). Je suppose que le lecteur a sous la main l'une ou l'autre des éditions, et je ne m'arrête pas à corriger les mauvaises leçons :

---

1. Cette version abrégée est celle que contiennent Montp. et Ars. 5201; ci-dessus, p. 55.

Ciz qui lou cors et l'arme fit (f. 80 *c*)
Et cors et arme ansanble mit
Pet bien lou cors resociter
Et l'arme ou cors faire torner,
Et ausimant de sa mere,
Don il estoit et fiz et pere.
Cant Jhesu por nos mort soffrit
Et au tier jor resocitit[1].
Plusors mors fit resociter
Et au suvant[2] paller et aler :
Don dut il bien sa mere et pot
Resociter dès que li plot.
Et a la mort et a la vie,
Dex ai totes rien an baillie,
Ciel, anfer, terre et mer;
Dom pot il bien resociter
Cele quel porta et norri,
Et qu'i plus ama et servi
Que hom ne fome an cest mont,
De toz ces qui esté hi ont.
Jonas fut par sors mis an mer;
Cant an Exmine[3] vot aler,
La beloine lou transglotit;
.III. jors lou tint, puis la (*sic*) randit (*id*)
A terre la (*sic*) mit au tier jor,
Par la vertu nostre Soignour.
Ansinc com reconte l'estoire,
Et ansinc est la chose voire,
.I. rois estoit an Babiloine
Qui tint Perce, Tyrè et Sydoine.
.III. anfans por ardoir hot mis
An une fornaise toz vis.
Onques nul d'os ne lou santi,
Ne cuer ne char n'orent nerci ;
Chevoz ne chemise ne dras
N'i hot onques bruïs ne ars;
S'estoit li feus ardans antor
Et ciz erent an la chalour.
Et cil qui totes chars forma,
Et plusors mors resocita,
Et Jonas an la mer sana,
Et les anfans dou feu garda,
Bien pot donques resociter
Sa mere et vive ou ciel porter.

Or prions Deu conmunemant
Qui est ou ciel mout autemant;
Si deprions la gloriouse,
La sainte Virge preciouse,
Si voirement com Dex l'ot chiere,
Qu'ele hoe nostre priere;
Si nos face la joie avoir
Que hons mortez ne pet veoir,
Ne boche d'ome reconter,
Ne oroille oïr ne cuer panser,
Que nostre Sires hai promis (f. 81)
An son regne a ses amis,
Que il parsoniers nos an face
Par sa pidié et par sa grace,
Et por l'arme[4] sainte Marie,
Pater noster chascuns an die!

Paul Meyer.

---

1. Wace avait dit *resurrexi*.
2. Corr. *as vis*.
3. *Sic*, corr. *Ninive*.
4. Naturellement il faut lire *por l'amor*.

FRAGMENTS

D'UNE

ANCIENNE HISTOIRE DE MARIE ET DE JÉSUS

EN LAISSES MONORIMES.

(Musée Brit. Cott. Vit. D. III)

Le ms. Vit. D. III est ainsi décrit dans le catalogue de Smith [1] :

1. De fundatione abbatiæ de Fiscamps in Normannia, *h. e.* Fiscanensis, de trunco sanguinis Christi ibidem invento, et de portione ejusdem sanguinis per episcopum Norwicensem advecta.

2. Liber de via bona, sive de bello sacro cruce signatorum. Initium : *Cum jam appropinquasset ille terminus quem Dominus quotidie suis demonstrat fidelibus, atque spiritualiter* [2] *in Ecclesia* [3], *dicens : « Si quis vult venire post me, abneget semet ipsum et tollat crucem suam, et sequatur me », facta est motio valida in universis Galliarum regionibus, ut*, etc.

3. Versus de historiis sacris veteris et novi Testamenti, veteri lingua Gallicana.

4. Versus de amoribus Florisii juvenis et Blanchefloræ puellæ, lingua veteri Anglicana.

5. Gesta Amysii et Amylonis, versibus Gallicanis.

6. Medicationes piæ et preces de Jesu et Maria, ejus passione aliisque, versibus Gallicanis.

7. Expositio Kalendarii, sive de ratione dierum, mensium et anni, de festis diebus, aliisque ad computum ecclesiasticum spectantibus per Randulphum de Lynham, anno 1256, ut patet ex p. 56 *b* [4], rhythmis Gallicanis.

8. Versus Gallicani de upupa, pelecano, aliisque.

9. Expositiones quædam sive commentaria in Macrobii Saturnalia.

10. Liber pentachronum, i. e. quinque temporum futurorum, compilatus de prophetiis B. Hildegardis virginis, quæ cæperunt anno D. 1100, cum epistola et etiam prologo Gebenonis, prioris Cistrensis ad Reymundum scho-

---

1. *Catalogus librorum manuscriptorum Bibliothecæ Cottonianæ...* scriptore Thoma Smithio. Oxonii, MDCXCVI.

2. Lisez *specialiter*.

3. Lisez *Evangelio*.

4. Ce chiffre doit être erroné : il est en désaccord avec les indications fournies par le rapport cité à la page suivante.

lasticum et Reynerum, canonicos S. Stephani in Maguntia, de vita et libris illius virginis.

Le ms. Vit. D. III fut gravement endommagé par l'incendie du 23 octobre 1731 où faillit périr toute la Bibliothèque cottonienne. En 1732 fut publié, par ordre de la Chambre des communes, un rapport sur l'état de cette bibliothèque après l'incendie et sur les moyens d'assurer la conservation de ce qui en subsistait[1]. Parmi les appendices de ce rapport se trouve un mémoire détaillé des mss. brûlés en totalité ou en partie, dressé par le conservateur adjoint, David Casley. Le ms. Vit. D. III y est marqué (p. 99) de l'astérisque qui désigne les mss. entièrement perdus. Le mémoire de Casley reproduit pour chaque ms. la description de Th. Smith, y ajoutant, ce qui est pour nous fort précieux, l'indication du feuillet où commençait chaque ouvrage. En 1802 un catalogue de la Bibliothèque cottonienne fut publié par l'administration du Musée Britannique : notre ms. y figure englobé avec d'autres sous cette mention laconique : « Vit. D. III. IV. V. VI. desiderantur. » Mais de beaucoup de mss., alors considérés comme irrémédiablement perdus, il restait des débris, et ces débris furent remis en ordre, habilement rajustés et reliés à nouveau, du temps que Sir Fr. Madden était à la tête du département des manuscrits. Le Vit. D. III est du nombre. Il est un de ceux qui ont le plus souffert. Il n'en subsiste plus actuellement que 26 feuillets, plus ou moins endommagés, appartenant aux articles 3, 4 et 9 de la description de Th. Smith. Ce qui reste de l'article 4 (*Floire et Blanchefleur* en anglais) a été publié par M. Lumby dans l'appendice à son édition de divers poèmes anglais que renferme un ms. de l'Université de Cambridge[2]. J'ai rendu compte autrefois de cette

---

1. *A Report from the Committee appointed to view the Cottonian Library....* published by order of the House of Commons. London, MDCCXXXII, pet. in-fol.

2. *King Horn, with fragments of Floriz and Blancheflur, and of the Assumption of Our Lady*, from a ms. (GG. 4. 27. 2) in the Cambridge Univ. library; also, from mss. in the British Museum, *The Assumption of Our Lady* (add. mss. 10036), and Fragments of the *Floyres and Blancheflur* (Cotton, Vitellius D. III); edited by J. Rawson Lumby. London, 1866 (Early English Text Society). — Les fragments du ms. cottonien occupent les pages 101 à 114 de ce volume.

édition [1] et j'ai indiqué, le premier, je crois, le rapport étroit du texte du ms. cottonien avec le texte du ms. Auchinleck, à Edimbourg. Récemment les fragments du Cottonien ont été collationnés et utilisés par M. Hausknecht pour son édition du poème anglais de Floire et Blanchefleur [2].

C'est de l'article 3 de Smith, *versus de historiis sacris... veteri lingua gallicana*, que j'ai l'intention du m'occuper ici, mais, préalablement, je désire appeler l'attention sur les autres ouvrages que renfermait le même volume avant l'incendie, et pour certains desquels il est possible, je crois, d'arriver à une identification assez sûre, à l'aide de la notice de Th. Smith.

Le premier article, *De fundatione abbatiæ de Fiscamps*, était indubitablement le livre relatif à l'origine de l'abbaye de Fécamp et à la relique du saint sang, dont Du Monstier a donné de copieux extraits dans sa *Neustria pia* (1663), pp. 193-9, 201-4, 206-7, 210-1, d'après un ms., actuellement perdu, qui, de son temps, était conservé à l'abbaye de Fécamp. J'ai trouvé à Madrid une version en vers français de cet ouvrage [3]. J'ai l'intention de la publier pour la Société des anciens textes, en y joignant, à défaut du texte latin complet dont on ne connaît plus aucun ms., les extraits donnés par Du Monstier, et un texte latin relatif à la même légende dont j'ai trouvé divers mss. à Londres, à Oxford et à Cambridge.

Le second article peut être aisément identifié à l'aide de l'*incipit* que nous a conservé Smith. C'était l'ouvrage de Pierre Tuebœuf, ordinairement intitulé *Historia de Hierosolymitano itinere*, qui est, comme on sait, un renouvellement des *Gesta Francorum*. Il y a similitude complète entre les lignes citées par Smith et le début du ms. Bibl. nat. lat. 4892, qui est le texte *B* de l'édition des *Historiens occidentaux des croisades* (III, 9).

Le cinquième article devait être le poème anglo-normand d'Amis et Amylon dont on a plusieurs mss. et qui a été publié récemment par M. E. Kœlbing dans le tome II de son *Altenglische Bibliothek*.

---

1. *Revue critique*, 1867, II, 362-3.

2. *Floris u. Blanchefl ur*, hgg. von. Emil Hausknecht. Berlin, 1885 (Sammlung Englischer Denkmæler in Kritischen Ausgaben, t. V). Voy. p. 94-5.

3. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1877, p. 46 et suiv.

La description que Smith nous a laissée du sixième article peut s'appliquer à bien des ouvrages, mais quant à l'article 7, nous le connaissons bien. Nous avons trois autres mss. du *Comput* de Raüf de Lenham, sur lequel voy. *Romania*, XV, 285.

Le huitième article était probablement un bestiaire. Ce devait être un fragment, car, d'après le mémoire précité de Casley, cet article n'occupait que deux feuillets.

Le ms. était certainement composé de plusieurs morceaux, originairement indépendants, reliés ensemble. Il est certain que les trois fragments qui en subsistent sont d'écritures et même de dates tout à fait différentes. Le troisième article, qui est l'objet de la présente publication, devait former, lorsqu'il était complet, un volume assez gros, si, comme on peut l'induire de la notice du catalogue, il contenait une sorte d'histoire sainte embrassant l'ancien et le nouveau Testament. Si le catalogue dit vrai, on peut douter que le ms. ait été complet lorsque Smith l'a eu entre les mains. En effet, d'après le mémoire de Casley, mentionné plus haut, le troisième article s'étendait du feuillet 49 au feuillet 60. On voit, par les fragments qui subsistent, que ces feuillets étaient à quatre colonnes, et contenaient 47 vers par colonne ou 188 vers pour le feuillet entier, soit pour le tout 2.256 vers au plus. C'est peu pour la Bible entière. Mais il est possible aussi que le rédacteur du catalogue se soit trompé et que le poème ait eu un sujet beaucoup plus limité. Du moins ce que nous possédons a-t-il trait uniquement à l'histoire de sainte Anne, de Marie et de Jésus. Quoi qu'il en soit, des douze feuillets existant au moment de l'incendie, il ne reste actuellement que cinq fragments dont aucun ne forme un feuillet complet. Dans leur état actuel les feuillets ont au maximum 135 ^{mm} sur 85. Ils devaient être plus grands autrefois : le feu les a réduits inégalement. L'écriture, qui n'a jamais dû être bien grosse, est devenue extrêmement fine, et l'eau dont les feuillets ont été imbibés lui a fait perdre de sa netteté. Il m'a fallu beaucoup de temps et l'aide d'une loupe pour déchiffrer ce que je publie. D'après ces quelques fragments on peut juger du caractère de l'ouvrage, qui était moins une version de la Bible, qu'une compilation pour laquelle les apocryphes du Nouveau Testament et certains commentaires ont été mis à contribution.

Nos fragments ont certainement été écrits en Angleterre : les formes de la langue et l'irrégularité des vers excluent tout doute

à cet égard. Mais, si le copiste était anglais ou anglo-normand, en était-il de même de l'auteur ? Certaines rimes où *é* et *ié* sont mêlés le donneraient à croire (voir fol. 2, vv. 14 et suiv., fol. 4, vv. 3, 5, 7), mais ces rimes ne sont pas fréquentes, et, il se pourrait que l'auteur n'en fût pas responsable. Je laisse la question en suspens, tout en considérant comme très vraisemblable que l'auteur était né en Angleterre.

L'écriture du ms. doit être rapportée au milieu du XIIIe siècle environ. La composition du poème pourrait, ce me semble, être placée au commencement du même siècle ou vers la fin du précédent. Les vers sont bien rimés; les tirades sont courtes; quelques-unes n'ayant pas plus de quatre vers.

Cette édition n'est que provisoire. Je n'ai pas lu tout ce qu'on peut encore déchiffrer. J'ai voulu seulement faire connaître un ouvrage non dénué d'importance, dont il n'existe, à ma connaissance, aucune autre copie, et que personne, jusqu'à ce jour, n'avait étudié. Il se trouvera bien quelque jeune érudit, pourvu de bons yeux et de patience, pour améliorer ce premier essai. J'ai cru devoir publier les fragments qui suivent dans l'ordre où les présente le ms. du Musée. Mais je doute que cet ordre soit le bon. Je proposerais de le modifier comme suit :

I, fol. 3, prophéties messianiques; naissance de la Vierge.

II, fol. 2, Nativité, Purification.

III, fol. 4, massacre des Innocents.

IV, fol. 5, mort d'Herode; Jésus disputant dans le Temple avec les docteurs.

V, fol. 1, légende du tronc dont fut faite la croix.

Il me reste quelque doute sur la place que doit occuper le premier feuillet. Je le classe en dernier, supposant qu'il contenait en quelque sorte l'introduction à l'histoire du crucifiement.

Fol. 1.

Ce feuillet est très endommagé; il ne reste que des bouts de vers pour les colonnes *b* et *c*. Je transcris ce que je puis de la colonne *a*. La source de ce fragment est la légende de la croix, connue aussi sous le nom de *Pénitence d'Adam*, dont j'ai récemment signalé ici même (XV, 326) une version en prose anglo-normande. Deux éditions du texte latin, ou plutôt de l'un des textes latins de cette légende, ont été publiées presque simulta-

nément, il y a peu d'années, par M. Wilhelm Meyer[1] et par M. Suchier[2]. Je vais résumer brièvement l'épisode auquel se rapporte notre fragment. Le tronc dans lequel doit être un jour taillée la croix du Sauveur est étendu à terre, dans le Temple. Une femme appelée Maximilla vient à s'asseoir sur ce morceau de bois. Aussitot ses vêtements prennent feu. Saisie d'un transport prophétique (on omet de nous dire si le feu a été éteint), elle se met à proclamer le nom de Jésus. Les Juifs crient au blasphème, se saisissent d'elle et la mettent à mort[3]. Puis, tournant leur fureur contre le tronc d'arbre, ils le jettent dans la piscine probatique. C'est ici que commence notre premier feuillet. Voici le latin correspondant (Suchier, p. 195-6) :

Accipientes Judei trabem sanctam, extraxerunt de Templo, et projecerunt in piscinam que dicitur probatica. Quare probatica dicitur audiamus. *Probatos* enim grece, « ovis » dicitur latine; inde probatica piscina, id est peculialis sive ovilis. Ibi enim abluebantur corpora mortuorum animalium que Templo offerebantur. Noluit ergo Deus sanctam trabem divina carere illustratione; immo unaquaque die, infra horam tertiam et sextam, descendebant angeli in piscinam et tota movebatur aqua. Quicumque enim prius descendisset in piscinam post mocionem aque, sanus fiebat a quacumque detineretur infirmitate. Visis ergo miraculis, Judei abstraxerunt trabem a piscina et fecerunt ex ea quemdam ponticulum trans torrentem Syloaticum.

.....(*a*)
.....
.....
.....
Pur les grans..... ke le p.....
A fere sacrefise asés (?).....
Probatos que an griu issi le dirra
E le latin *ovis*, ke dreit le lirra,
En franceis est dist owaile u berbiz, ke tant va;

---

1. Mém. de l'Acad. de Münich, classe de philosophie et d'histoire, XVI, II, 131-149.

2. *Denkmæler d. provenz. liter. u. Sprache*, I, 166-200.

3. J'ai donné jadis (*Revue critique*, 1866, I, 223), pour cet épisode, des textes assez divergents qui ont échappé à ceux qui, après moi, ont traité le même sujet.

6 Je crois lire *fina* à la fin du vers.

Ke sun livere cerche issi le trovera.
Ore (?) savés pur quei l'ewe est dit probatica.

Les Guis velent le arbre del Temple remuer
Hors de let le traient (?) & funt avant cunterer,
Treske (?) a la pissine vilement traïner
El liu ke fu plus ord le firent enz lancer
.....autrement plus aviler.

Mès nostre Sire.....
.....del cel ad.....
Ke descent an le ewe & se tant ad trublé,
Quant l'ewe surunde le tref si l'ad lavé (?)
De tute cele ordure ke desus ert jeté;
Li angele vint a l'arbre, des eles les ad suez
.....al cel.....
.....
.....
.....
.....
De leprus e de cuntrez (?), de.....
Et atendent le angele ke il seit decendue.

Après ke li angele si ad fet sun retur,
Dunt.....si ancienur (?)
Et levent.....lur cors de grant dolur,
De.....enfermetez garisent li plusur.

Mès, si com....apostle vint dist la verité,
Ki ad....., primes seit entré :
De quele maladie ke sun cors seit grevé,
Il releve sein & sauf de sa anfermeté.

Les Guis unt anuié ke la chose veirent,
Dunt le vertue issi par qei la gent gerirent
...conmun consail trestuz anse.....

---

13 Je voudrais lire *hors de la* ou *hors del temple*, mais c'est impossible. Au lieu de *traient* on peut lire *sacent*. Le dernier mot est probablement mal lu, le verbe *cunterer* ou *conterer* convenant mal au sens, mais je ne puis lire autre chose.

34 Cette lecture paraît inadmissible.

Le arbre de la pissine.....
& luinz hors de....vilment (?) traïner firent,
En plus vil liu ke eins.. mettre firent;
Utre un wascel ke mut ert ord il l'.....
.....
.....
.....

Fol. 2.

Ce feuillet est le moins endommagé de tous. Je puis transcrire le r° presque entier. On y trouvera l'histoire du Christ depuis la Nativité jusqu'à la Purification de la Vierge. Les treize premiers vers, pour chacun desquels il ne reste que les derniers mots, se rapportent à la naissance de Jésus à Bethléem. On remarquera, dans le récit de l'Adoration des Mages (qui ne sont pas nommés, comme cela a lieu dans une certaine forme de la légende [1]), l'emploi d'éléments extra-canoniques. L'explication allégorique des présents offerts par les trois rois (vv. 40 et suiv.) paraît remonter à saint Irénée et a été courante pendant tout le Moyen-Age [2].

.....
.....privés amis
. .....cemen un pris

---

1. Voy. *Romania*, IX, 467.

2. M. O. Schade a réuni à ce sujet un grand nombre de témoignages dans une note de son édition de l'Évangile de l'Enfance (*Liber de infantia Mariae et Christi Salvatoris*. Halis Saxonum, 1869, p. 35.) On en pourrait citer plusieurs autres; ainsi, dans l'*Expositio in Matthæum* de Paschase Ratbert :

Per aurum quippe, quod maxime regum est ornamentum, regis insignia declarantes; per thus vero, quia in sacrificiis antiquitus ponebatur, eum venerantes, Deum intelligere fatebantur; per myrrham, qua mortuorum corpora passim condiebantur, eum testati sunt, velut ex presagio, humanitus moriturum. (Migne, CXX, 137.)

Dans l'histoire de Jésus, ms. de Montpellier, éd. Chabaneau (*Rev. des langues rom.*, 3, XIV, 205) :

Melchior fu li rois ainsnez.
« Segnor, dist il, se vos volez
Ge li donrai avant cel or
Que je ai pris en men tresor,
Lors savrai bien, se il le prent,
Qu'il ert rois pardurablement. »
L'or li dona, et il le prist.
Li jones roi Baltazar dist
Qu'il li presentera encens;
Ce sera senefiemens,
Se il le prent, ne faudra mie
Qu'il ne soit prestres en sa vie.
Donques a dit li rois Jaspar
Que le myrre li offerra :
S'il le rechoit il sera mors
Et ensepulturés li cors.

....vair ne en gris
.....ke sunt de peti (?) pris
.....l'enfant unt mis
.....ere li reis en sun païs
.....planta paraïs (?)
.....Damnedeu s'i est mis
.....est alé an sun païs
.....paradis
.....ilekes est remis
.....pié est alé an sun païs.

Les pasturus de la tere ke dount (?) veilerent
Si unt oï les angeles ke sus chanterent,
En cel & en terre le glorie Deu nuncierent
& a tus ki de bone volenté ke a Deu aerent.

A pastures un des angeles si dit itant :
« Grant joie ert en terre a tuz ben veilant ;
« En la cité de Bethlem est né un anfant
« Ki (?) est povre en terre & en cel regnant.

Les pastures vers Bethlem hastivement alerent
& la mere od l'enfant mut tost i troverent.
Quant.....parfund li aclinerent ;
Si li funt h .....pus returnerent.

Od joie & od le..... vunt a lur païs
& nostre an.....ses privés amis,
& sulum la custume *ke* esteit jadis
Le enfant a l'utime jur li unt circuncis.

Treis reis de Caldea de cel (?) d'Orient
Unt veü une asteile lasus al firmament ;
Plus clere de tus autres en sa lusur resplent,
Par cele signe seivent (?) & par enchantement
Ke un anfant en terre fu né nuvelement
Ke avereit seinurie sur tute gent.
Les reis se asemblerent tuz cumunement
& issi le purvirent a lur parlement

---

17 Corr. *alerent*.
24 On pourrait proposer : *Q. unt veü l'enfant*....
25 Probablement *honur*.
26 *Od joie e od leesce ?*
30 *Ce* que je crois lire *cel* est en interligne.

Ke il irrunt quere & porterent present.
& il se sunt aparilé mut hastivement :
Le un ad pris de sun or, le autre ensens si prent,
& le terce prent mirre de .....
« Si cest or prent de main », li un dist.....
« Il serra reis en tere mut puisant... »
& li autre si ad dist : « Le men ansens s'il prent,
Flurs ert de clergie & Deu.....
& li terz si ad dit : « Sulun *mun escient*
« Il ert mortel hume.....
Par..... (*b*)

Ore..... .....
Li um offri sun or.....
& li autere son ancens .....
& li terce le.....cil est de bu.....
Ores les ...cumunement n'est.....
.....les li offerunt si sunt acliné.....
& li anfant tendi ses braz & tuz les ad..
Pus turne ver la mere & si la ad f.....

Ore li un tenduz les mains tuz cunmunement;
Angenulés li anclinent mut parfundement,
& en tele humilité mut curteisement
Li unt fet humages, et l'enfant les prent.

Mut sunt granz les hunurs de cele p...
Ke li enfes ad reçu & riche sunt le *dun*.
Les reis sunt mut travailé & de gra...
& un angel lur ad dist en avisiun :
« Ne turnez pas par Erode kar mut est *felun*
« Mès alez par autre veie..... »
Pus si venent al anfant tretu .....
Cungé li demandent, si unt sa bene*içun*.

Marie sa gisiné ad fet carante .....
Ele ad mandé a ces amis ple.....
& sulun le anciene lei tut.....
Od sun fiz al Temple se va pu.....
Mut poeint del.....
Il sunt venu al temple tut..... .....

38 *porterent* pour *porterunt*.
46 Je mets en italiques ce qui me paraît pouvoir être restitué avec certitude.
69 Restituer *carante jurs* et au v. suiv. *amis plusurs ?*

La fet Nostre Dame ses cirges *alumer*
& nostre Sire sa vertue cumence a *mustrer* :
A Simeon le sene ke tant sout.....
Ad rendu la veüe & il asgarda.....
Il curut od grant joie le anfant an*bracer*
& diseit a haute voiz, ne poreit de.....
« Sire, lessez vostre serf desore reposer. [Luc. II, 29]
« Quant mes eus vus unt veü ke..... »

Après dist a la mere, ne s'i.....
« Este vus icestu ke vus fist..... [II, 34]
« Est mis en ruine & a relev*ement*
« A muz del peple de Israel ke il..... »

Pus s'a destiné.....
Parmi la tue alme..... [II, 35]
.....
.....
.....
.....
.....

Je ne transcris rien du fol. 2 v°. Les quelques vers ou fragments de vers que j'en pourrais extraire offriraient peu d'intérêt.

Fol. 3.

Ce que j'ai transcrit de ce feuillet — la quatrième colonne — se rapporte aux prophéties relatives à la venue du Messie et à la naissance de sainte Anne. Les premiers vers traduisent la célèbre et apocryphe prophétie d'Hababuc. La traduction des Septante porte au deuxième verset du ch. III : Ἐν μέσῳ δύο ζώων γνωσθήσῃ ; en latin : *In medio duorum animalium cognosceris*. On voyait là une allusion à la naissance du Christ dans la crèche. Saint Jérôme substitua, d'après l'hébreu, *annorum* à *duorum animalium*[1]. Néanmoins l'ancienne interprétation fut conservée traditionnellement dans certains écrits, par exemple dans le *Liber de promissione et prædictione Dei*, attribué à saint Prosper, III, v (Migne, *Patr. lat.* LI, 820). Dans le faux sermon de

1. Voyez ses Commentaires sur Habacuc, l. II, ch. III, éd. Martianay, VI, 633 (Migne, *Patrol. lat.*, t. XXV).

saint Augustin que l'on considère comme le point de départ du mystère de la Nativité, on lit :

Accedat et alius testis. Dic et tu, Abacuch propheta, testimonium de Christo. *Domine*, inquit, *audivi auditum tuum et timui; consideravi opera tua et expavi.* Que opera Dei iste miratus expavit?..... *In medio*, inquit, *duorum animalinm cognosceris....*

(Sepet, *Les Prophètes du Christ*, dans la *Bibl. de l'Ecole des Ch.*, 6, III, 4, 5),

Pierre le Mangeur, parlant de la naissance de Jésus dans la crèche, dit encore, bien qu'avec réserve, dans l'*Hist. evangelica :*

Ad quod quidam referunt illud Isaiæ : *Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe Domini sui.* (Isa. I), et illud Habacuc : *In medio duorum animalium cognosceris.* Etiam in picturis ecclesiarum, quæ sunt quasi libri laicorum, hoc repræsentatur nobis.

Mais, en somme, la prophétie d'Habacuc n'est invoquée par aucun théologien de quelque valeur. On peut s'en convaincre en parcourant, dans la *Patrologie latine* de Migne, les sermons sur la Nativité. Les premiers vers du feuillet paraissent bien se rattacher au sermon apocryphe de saint Augustin. Le reste est pris à l'*Evangelium de nativitate Mariæ* (cf. ci-dessus, p. 234, note).

..... (f. 3 *d*)
.....
Ke vus purra dire u ceo fis (?) fu né?
Ore requerés Abacuc, il dirra verité.
Ore dites, sire Abacuc, le prophete alosé,
La tue prophetie u Jhesu Crist fu né.
— Sire, iceo oï de tei & fu aspanté;
Jeo vi tes uvereines & mut fu esfreé.

Queles uveraines veïtes vus? dites nus avant;
— Entre deu armailes si vi un anfant,
En drapelez envolupez, en creche gisant.
Il fu bas en tere & est al cel regnant.
Ore avez testemoine del veil Testament
& des prophesties, mès obscurement,
Se ains vulez saver plus apertement
Dunt nostre Sire nasqui & de quele gent,
Ore escutez volunters, si orret bonement.
Joachim & Anne si furent simple gent,

Reis & ducs & presteres furent lur parent,
Prophetis & patriarches de grant cuntenement,
Riches & poveres & pecchurs (?) ensement.
Sur iceste Joachim nostre gren. (?) de...
Ke nus avum lunges mis (?) en diverse gent.
Joachim sa possessiun despensa (?) sagement;
Le aver (?) en treis parties departi dreitement :
La une partie al Temple doneit en present,
En povres.... l'autre (?) part depent,
La terce a lu & a sun sustenement.

Par un jur de feste la gent al Temple vunt
Pur fere lur offrende.. .....funt
Joachim & Anne tut.....sunt.
Quant al Temple ve.... en la nef istunt
Le patriarche asgarde &.....sur...

Il s'en turne vers lu, irreement li dist :
« Dunt ne saveus (*sic*), Joachim, k'en la lai est escrit?
« Ki semence ne let en Israel il ert tut dis maudis.
« Mar fu Anne neïe quant unke vus vit!
« Ore vus en alez hors de ceans, si seez en despit. »

Joachim se turne & va en desert
& vent a ses pastures & a trestuz sert.
Il se prent a Damnedeu & forment aert,
Ke ben rend servise a celu ke li sert.

Anne va a mesun, triste & dolent.....
Ele n'ad talent de vivere, mès peresuse est.
Cent suspirs en fet le jur, ne set par quele .....
& pur sun seinur Joachim mut se.....

---

24 et suiv. *Evang. de nat. Mariæ*, ch. I : « Omnem substantiam suam « trifariam diviserunt : unam partem Templo et Templi servitoribus impen- « debant, aliam peregrinis et pauperibus erogabant, tertiam suæ familiæ usibus « et sibi reservabant. » Suit une phrase dans laquelle il est dit que Joachim et sa femme ne pouvaient avoir d'enfants, et dont on ne trouve pas la traduction dans le français. Peut-être y a-t-il eu omission de la part du copiste, peut-être l'idée était elle rendue dans le vers 31 que je n'ai pu lire en entier.

32 Restituer *venent et en la*. Le poète a modifié ici son original. Le texte, ne laisse pas supposer qu'Anna ait accompagné son époux au Temple.

Fol. 4.

Le feuillet 4 est un fragment où des colonnes *a d* il reste quinze vers au plus, les colonnes *b c* étant presque détruites. Voici ce que je lis dans la colonne *d* :

Les.... par mi les autres.....
Mut orent greve peine ke les aleterent,
Mès mut sunt benureies ke iceus porterent,
Si... les mameles ke iceus sucerent,
...a force ke pur eus plurerent,
....de lur joie ueus aprocerent.
Cent mile de inocens les turmens (?) endurerent
Et quarante quatere miler od tut anumbrerent,
Iceus gerpirent tere & al cel alerent
& les angeles Damnedeu trestuz curunerent.

...le trone Damnedeu la voiz sus...
De tretuz les innocens ke unt crié sur lur (?)
« Sire, vengez nostre sanc par ta grant v...
« Ke pur.....

Fol. 5.

Le fol. 5 est extrêmement endommagé au recto. De la première colonne du verso on peut lire beaucoup de fins de vers. Je déchiffre de mon mieux la seconde colonne. Il est probable qu'il n'y a pas de lacune entre ce feuillet et le précédent.

.....
.....
.....
Pur toler vostre terre ke.....
Mès fist pur vus rendere .....
& pur tut sun peple ke.....

7, 8 Je n'ai pas réussi à trouver le texte extra-canonique qui a fourni cette statistique.

10 Il faudrait *t.* [*les*] *c.*

11 Il est probable qu'il y a ici un changement de rime.

Tost après Erodes m.....
& s'en ala en enfern.....
Les innocens unt.....
Il ne cessunt unkes les.....
Li angele dist a Joseph.....ant
« Va & prent Marie od le sun anfant;
« De.... ne alez plus.....
« Kar Erodes....ala.....ant »
Joseph se aparaile &.....ant
& se turne a Nazaret u.....menant.
Mut i fist merveiles Jesucriz l'anfant,
Mès de ces merveiles ne dirrai tant ne quant.

Dès quant il aveit duz anz un merveile fist
Si ke unkes hume a letere ne mist,
Il vint (?) al Temple, entre les meisteres sist,
....demandes & trestuz reprist.
.....

Paul Meyer.

L'*A* ACCENTUÉ PRÉCÉDÉ D'UNE PALATALE

DANS LES DIALECTES DU LYONNAIS, DE LA BRESSE ET DU BUGEY[1].

Dans une étude conduite avec une logique pénétrante, M. Ascoli s'est efforcé, il y a quelques années, de déterminer, dans l'ensemble des parlers romans, un nouveau groupement dialectal : au premier rang des caractères spécifiques de ce qu'il appelle les « parlers (*vernacoli*) franco-provençaux », l'éminent linguiste italien place l'assourdissement en *ie*, *i* ou *e* de l'A accentué, précédé soit en latin, soit en roman, d'un son palatal[2]. A vrai dire même, c'est à l'examen de ce phénomène linguistique que se borne le travail de M. Ascoli, de telle sorte que, jusqu'à présent tout au moins, le « franco-provençal » n'a pas d'autre criterium. Ce criterium est-il bien exact? En d'autres termes et pour plus de précision, peut-on poser en principe que, dans un

1. [Cet article et le suivant, qui nous est parvenu peu après, traitent, sous des aspects un peu différents et dans des conditions diverses, à peu près la même question. Nous les imprimons l'un et l'autre sans commentaires, nous réservant de revenir, bientôt sans doute, sur le point très important de phonétique qui en fait le sujet. — *Réd.*]

2. *Schizzi franco-provenzali* (dans l'*Archivio Glottologico italiano*, t. III, punt. 1, pp. 61-120). Cf. *ibidem*, II, pp. 385-395 : *P. Meyer e il franco-provenzale*. Dans ce dernier article, M. Ascoli s'efforce de répondre aux objections de principe que soulève son système et que notre savant maître, M. P. Meyer, a résumées, avec une grande force de logique, dans la *Romania* (IV, 294, et V, 504). Bien que ces objections me semblent de nature à faire rejeter le nouveau groupement linguistique imaginé par M. Ascoli, je ne m'en servirai pas moins, pour éviter des périphrases, de l'expression de dialectes *franco-provençaux*, mais sans lui attacher d'autre signification que celle de dialectes offrant tous cette particularité phonétique de traiter l'A latin de façon différente suivant qu'il est ou non précédé d'une palatale.

certain nombre de dialectes romans, la seule influence de la palatale suffise pour transformer en *e* l'A étymologique qui, en toute autre circonstance, persiste pur? C'est ce que je vais examiner, en m'appuyant de préférence sur les dialectes du Lyonnais et de la Bresse, non pas seulement parce qu'ils me sont plus familiers, mais aussi et surtout parce que, parmi les parlers « franco-provençaux », il n'en est pas qui nous aient transmis un aussi grand nombre de documents anciens. On a publié, en effet, toute une série de textes lyonnais ou bressans, dont plusieurs remontent au XIIIe siècle, et nos archives publiques en conservent quantité d'autres qui sont d'une consultation facile; si bien que l'on peut suivre ces dialectes à travers leurs transformations successives et éviter ainsi les conclusions hasardées qui sont la conséquence presque fatale des études linguistiques poursuivies indépendamment du point de vue historique.

Après avoir reproduit et appuyé par des exemples la règle formulée par M. Ascoli, les différents romanistes qui se sont occupés des parlers franco-provençaux ont tous constaté que cette règle comportait une longue et importante série d'exceptions. Tandis que, sous l'action de la semi-voyelle, l'*a* des infinitifs en are permute avec *e*, celui des terminaisons participiales, au contraire, persiste sous sa forme latine. Il en est de même, comme bien l'on pense, des suffixes nominaux en atum et atem.

Si l'on songe que, ainsi que le remarque avec pleine raison M. Ascoli (p. 74), c'est dans le domaine du verbe que l'on rencontre les cas de beaucoup les plus nombreux de « bases palatales » (*basi palatili*) suivies d'un A accentué et que, par conséquent, les infinitifs fournissent la presque totalité des exemples que l'on peut citer pour attribuer à la semi-voyelle la transformation de l'A tonique en *e*, on ne pourra méconnaître que l'argument tiré de la forme de l'infinitif se trouve singulièrement affaibli par celui que l'on est en droit de tirer, en sens contraire, de la forme du participe.

Quoi qu'il en soit, et sans attacher à cette remarque plus d'importance qu'il ne convient, il est incontestable que nous nous trouvons en présence d'une anomalie d'une importance telle qu'elle empêche d'accepter, autrement que sous bénéfice d'inventaire, la théorie si habilement présentée par M. Ascoli.

Et pourtant jusqu'à ces derniers temps, on ne paraît pas avoir fait grand effort pour faire disparaître une antinomie qui méritait mieux, ce me semble, qu'une mention pure et simple. Dans son travail sur le dialecte de Val-Soana (§ 3), M. Nigra ne fait guère autre chose que d'indiquer la difficulté[1]. Quant à M. Ascoli, s'appropriant une idée qui se trouve en germe dans l'étude que je viens de citer, il semble voir dans l'*a* des participes en *-ia*, non pas le continuateur de l'*a* tonique latin, mais celui de l'*a* posttonique des finales en -atam. C'est là une explication qui, abstraction faite de toute autre considération, a le tort de s'arrêter en chemin, puisque, de l'aveu même de son auteur, elle ne saurait convenir aux formes masculines.

Après avoir constaté, dans sa *Phonologie du Bagnard*, qu'un *i* palatal, quelle que soit son origine, assourdit l'*a* originaire en *e*, M. J. Cornu se borne à ajouter que le participe passé ne subit pas cet assourdissement[2].

De son côté, M. Gilliéron, qui a relevé dans le patois de la commune de Vionnaz (Bas-Valais) la même singularité, s'est contenté, lui aussi, de la signaler, non cependant sans remarquer judicieusement qu'il y a là un fait « purement phonétique », puisqu'on le voit se produire dans des formes qui sont en dehors de la conjugaison, ainsi que dans le suffixe -atem.

Pour ma part, je n'ai guère été plus explicite, m'étant borné, dans ma *Phonétique lyonnaise au* XIVe *siècle*[3], à constater, sans autre explication, la différence de timbre existant entre l'*a* continuateur d'un type pur et l'*a* continuateur d'un type infecté d'yod.

C'est M. A. Odin qui, dans une thèse récemment soutenue devant l'université de Leipzig, a le premier abordé l'étude du phénomène linguistique dont je m'occupe. Reprenant pour son compte, en la précisant, l'idée assez timidement émise par MM. Nigra et Ascoli, il fait de l'*i* des finales participiales féminines en *ia* (= palatale + atam), non pas le représentant du son mouillé primaire ou secondaire venant se juxtaposer à

---

1. C. Nigra, *Fonetica del dialetto de Val-Soana* (Canavese), dans l'*Archivio Glottologico italiano*, t. III, pp. 1-60.

2. *Romania*, VI, 372.

3. *Romania*, XIII, 549.

l'A tonique latin, mais le continuateur même de cet A, modifié, aminci, si l'on peut ainsi parler, par l'influence de la palatale : cet *i*, par la suite, se serait transformé en semi-voyelle et aurait rejeté son accent sur l'*a* atone.

Cette ingénieuse théorie a le défaut, que lui reconnaissait déjà M. Ascoli, de laisser en dehors d'elle la bonne moitié des exceptions qu'elle prétend justifier. M. Odin ne se le dissimule pas, mais il se tire d'affaire en imaginant je ne sais quelle lutte de genres qui, dès l'époque préhistorique des langues romanes, aurait eu pour résultat l'anéantissement intégral de la forme masculine et son remplacement par la forme féminine. C'est là *a priori* une bien singulière hypothèse, et il faudrait, pour la rendre admissible, autre chose qu'une simple affirmation. J'ajoute que, en la tenant pour établie, on ne saurait s'expliquer la persistance de l'*a* étymologique dans les finales en -atem précédées d'une semi-voyelle [1].

Nous sommes donc bien véritablement en présence d'une importante dérogation à la théorie de M. Ascoli, dérogation qui, d'ailleurs, n'est point la seule qui se puisse signaler. Loin d'avoir une sorte de répulsion pour la combinaison : palatale + *a* tonique, on pourrait presque dire que les dialectes franco-provençaux ont une tendance marquée à la créer de toutes pièces. C'est ce qu'ils ont fait notamment pour les participes féminins des verbes suivant les 3e et 4e conjugaisons, ainsi que pour les finales en -itam, -icam, où l'*i* accentué s'est consonnantisé après avoir rejeté son accent sur la posttonique; c'est ce qu'ils ont fait encore, lorsqu'à une époque relativement récente, ils ont inséré une palatale après les groupes *cl*, *gl*, *bl*, *fl*, *pl*, donnant ainsi naissance à des formes telles que *clya* clavem, *étranglya* strangulatum, *blya* ablatum, *soflya*, etc.

Si je passe maintenant à la seconde partie de ma démonstration, je constate que l'*a* tonique s'affaiblit en *e* sans que cet affaiblissement puisse être attribué à l'influence de la palatale : 1° dans les terminaisons participiales infectées d'yod, toutes les fois que la déclinaison amène une *s*; 2° dans les mots où l'*a*

1. [La théorie de M. Odin a été absolument rejetée, surtout à cause de ce dernier fait, par M. W. Meyer; voy. ci-dessous.]

posttonique latin est devenu en roman la voyelle accentuée et se trouve suivi d'une *s* de flexion.

L'observation vient donc, au moins pour les dialectes que j'ai en vue, contredire la règle posée par M. Ascoli, puisque d'une part l'*a* accentué persiste dans un très grand nombre de cas, malgré la présence de la palatale, et que, par contre, cet *a* peut s'adoucir en *e* sans que la semi-voyelle y soit pour rien.

Et cependant, il est incontestable que les dialectes franco-provençaux traitent différemment l'*a* accentué suivant qu'il est ou non précédé d'un son palatal : tandis que l'*a* pur se prolonge toujours sous sa forme latine, l'*a* infecté d'yod, au contraire, tantôt subsiste, tantôt se laisse remplacer par un *e*.

Si, comme cela ne paraît pas douteux, cet assourdissement en *e* n'est point l'effet de la palatale seule, quelle autre cause a contribué à le produire?

Pour répondre à cette question, le procédé le plus simple est encore, si je ne m'abuse, d'énumérer les cas où l'*a* précédé d'une palatale a persisté en franco-provençal et ceux où il a fait place à un son affaibli : de la comparaison des uns et des autres se dégagera tout naturellement la formule que nous cherchons. Mais auparavant et pour éviter des redites, j'indiquerai les textes dont je me suis servi, en les disposant par province et par siècle : il va de soi que, pour les documents qui ne nous sont point parvenus sous leur forme originale, tels que le *Carcabeau du péage de Givors*, publié par M. G. Guigue, et vraisemblablement aussi les *Visions* de Marguerite d'Oingt, la date que je leur assigne est celle de la copie. Quant aux œuvres littéraires publiées après être restées plus ou moins longtemps manuscrites, j'ai cru devoir les ranger sous la date de leur première édition.

LYONNAIS. XIIIe siècle. — I. *Les bénéfices de Saint-Jean de Lyon*, fragments de terrier publiés dans la *Revue Lyonnaise*, n° de juin 1885. — II. Tarifs d'octroi, publiés par M. C. Guigue à la suite de son édition du *Cartulaire municipal d'Ét. de Villeneuve*, pp. 406 et 419.

XIVe siècle. — I. *Les Œuvres de Marguerite d'Oingt*, d'après l'édition que j'en ai donnée à Lyon, 1877. — II. *Textes administratifs*, publiés ou cités dans la *Phonétique lyonnaise au XIVe siècle* (*Romania*, t. XIII, pp. 542-590).

XVIe siècle. — I. Chanson patoise du *Formulaire fort récréatif*

de tous contracts et donations, dont la première édition, mentionnée dans Brunet, parut à Lyon en 1594. — II. Dialogue patois, inséré dans la *Chevauchée de l'asne, faicte en la ville de Lyon, en 1566.*

XVIIe siècle. — I. *La Bernarda-Buyandiri*, tragi-comédie en deux parties, imprimée à Lyon en 1658 et dont j'ai donné une réédition qui a paru à Lyon en 1885.—II. La *Ville de Lyon en vers burlesques*, publiée pour la première fois en 1683. (Cf. la *Revue Lyonnaise*, numéro de décembre 1884.)

XVIIIe siècle. — I. *Noëls en patois lyonnais.* — II. *Chansons en patois lyonnais.* Je me suis servi de l'édition que j'ai donnée de ces pièces dans *Lyon-Revue*. Les Noëls ont paru dans les numéros de juillet, août et septembre 1885 (les deux premiers datent du XVIe siècle, les autres du XVIIIe); les Chansons sont en cours de publication.

XIXe siècle. — I. *Œuvres complètes de G. Roquille de Rive-de-Giers*[1], Saint-Etienne, 1883. — II. L'étude personnelle que j'ai faite du patois de Saint-Genis-les-Ollières (Rhône).

BRESSE. XIIIe siècle. — I. *Terriers de Mionnay.* (Archives du Rhône, fonds non inventoriés.) — II. *Charte de Lent* (Archives nationales, P. 1391, cote 572), d'après l'édition qu'en a donnée M. V. Smith dans la *Bibliotheca Dombensis*, t. I, p. 174.

XIVe siècle. — I. *Terrier du temple de Maillisola* (commune de Druilliat, Ain), dressé vers 1341. (Archives du Rhône, fonds de Malte, partie non inventoriée.) — II. *Terrier de Bâgé* (1323-1329). (Archives de la Côte-d'Or, B. 570.)

XVIIe siècle. — *La Piedmontoize en vers bressans*, par Bernardin Uchard, imprimée pour la première fois, à Dijon, en 1619; rééditée en 1855, chez Aubry, par G. Brunet.

XVIIIe siècle. — I. *L'enrôlement de Tivan*, comédie bressane attribuée à Brossard de Montaney, conseiller au présidial de Bourg : composée en 1675, elle ne fut publiée qu'en 1783, à Bourg. Je me suis servi de l'édition qu'en a donnée M. Ph. Leduc, en 1870 : elle contient deux autres opuscules de l'auteur de Tivan. — II. *Les Noels bressans suivis de six Noels bugistes*, édition de Ph. Leduc, Bourg en Bresse, 1845.

---

1. Rive-de-Gier était, avant 1789, une seigneurie et paroisse du Lyonnais : c'est aujourd'hui un ch. l. de c. de l'arrond. de Saint-Etienne (Loire).

XIXe siècle. — I. *Chansons et lettres patoises*, recueillies par Philibert Leduc. Bourg en Bresse, 1881. — II. Mes observations sur les patois de la Haute-Bresse. — III. L. Clédat, *Le Patois de Coligny et de Saint-Amour*. (*Romania*, XIV, 549-570.)

BUGEY. XVIIIe et XIXe siècles. — I. *Noels et chansons*, publiées dans les deux recueils précédents. — II. Mon étude sur le patois de Jujurieux (Bas-Bugey) et mes observations sur les patois du Haut-Bugey.

I. L'A accentué, précédé d'une palatale, persiste : 1° α. au cas obl. sing. masc.; — β. au cas suj. plur. masc.; — γ. au sing. des ptc. fém. et des substantifs en atam; — δ. au sing. des substantifs en *atem*.

XIIIe siècle. LYONNAIS. α. *marchia* mercatum II. — γ. *eschangia* I, *afaytia*, *chargia*, *sachia* sachée II. — δ. *meytia* II. — BRESSE. α. *assegia* adsediatum I; — γ. *assegia* I. — δ. *meyta* I.

XIVe siècle. LYONNAIS. α. *appareylia*, *derochia*, *arria* (Marg. d'Oingt, pp. 59, 75, 76); *comensia*, *enbochia*, *marchia* II; — β. *percia* I p. 80; *corrigia*, *empegia* II; — γ. *essaya*. *appareyllia* I, 53, 58; *chargia*, *paia*, *empiria*, *damagia* II; — δ. *pidia* I. — BRESSE. γ. *albergia*, *paia* I; — δ. *meitia* I.

XVIe siècle. LYONNAIS. α. *lessia*, *prescha* I; *chargia*, *marchia* II; — γ. *fricassia* I.

XVIIe siècle. LYONNAIS. α. *mengia*, *changea* I; *laissia* II; — γ. *logea* I; — δ. *pitia* I. — BRESSE. α. *taillat*, *épanchat* 14; — β. *tachat* 14; — γ. *bayssia* 41; — δ. *meytia* 18.

XVIIIe siècle. LYONNAIS. α. *ecarmailla*, écrasé I; — γ. *vertollia*, rossée I; — δ. *pidia* I. — BRESSE. α. *manza*, *tocha* II, 13, 22, *ecarmailla* I, 34; — β. *retiria* II, 89; — γ. *cuça* I, 11, *drecha*, dressée, *eveilla* II, 99, 103, *punia*, poignée I, 51; — δ. *maytia*, *pidia* II, 13, 88.

XIXe siècle. LYONNAIS. L'analogie des inf. en *i* (= *ier*, de la phase primitive) est venue troubler la dérivation étymologique et l'on a eu des ptc. tels que : *chassi*, *rongi*, *fôchi* fâché, *plongis* plongés, dans Roquille (pp. 43, 44, 42); *arraingi*, *maingi* (-atum, -ati) dans le patois de Saint-Genis-les-Ollières. On trouve déjà *marchi* mercatum dans la *Ville de Lyon en vers burlesques*, et *logi* laubiatum, dans un Noël imprimé à Lyon en 1730. La forme originaire subsiste d'ailleurs au féminin : γ. *plongia*, *chargia*, *dirigia*, *placia*, *gnichia* nichée

(Roquille, pp. 47, 81, 100, 109, 87); à Saint-Genis, elle tend à disparaître : *agenouilla* agenouillée, *inbrassya*, embrassé mais aussi *inbrassi*. Ce qui prouve que la transformation en *i* n'a rien d'organique, c'est que les substantifs y échappent d'ordinaire, — *maitia* dans la *Ville de Lyon*, *metsa* dans Roquille (p. 82), *pidya*, *mètya* à Saint-Genis, — et que, d'autre part, elle est postérieure de près de deux siècles à l'apparition des infin. en *-i*.

Bresse. α. *laicha* laissé, *kemèchia* commencé, *marchia* II; — β. *implaya* employés, *kemèchia* commencés II; — γ. *rinzia*, rangée; *velià*, veillée I; *kemèchia* II; — δ. *pedia* I, II.

2° Dans le dérivé du latin vulgaire cata (=κατὰ) :

Lou nomeran-nous a cha un.

(*Chevauchée de l'Asne faicte à Lyon en 1566.*)

Les patois actuels de nos régions emploient encore très fréquemment les locutions *a cha pou* peu à peu, *a cha yon*, *a cha dou*, un à un, deux à deux.

3° Dans l'adverbe *veiquia* vide ecce hac (*Noels lyonnais* et *Poésies de Roquille* passim); Saint Genis : *vekya*.

4° Dans un grand nombre de noms de lieu dérivés de types latin en -IACUM :

Bresse : *Polliat*, *Attignat*, *Viriat*, *Foissiat*, *Manziat* Manziacum, dans le terrier de Bâgé, *Couligna*, en français Coligny.

Bugey et Revermont : *Martignat*, *Bellignat*, *Maillat*, *Corveissiat*, *Ceyzériat*, *Montagnat*, etc.

5° Dans les mots où un *i* accentué s'est trouvé, soit en latin, soit en roman, en contact avec un *a* posttonique. L'*i*, qu'il fût bref ou long en latin, a alors rejeté son accent sur la posttonique, puis s'est transformé en palatale.

Ce phénomène était déjà un fait accompli au XIVe siècle. Nous trouvons, en effet, dans *Marguerite d'Oingt*, ainsi que dans les *Textes administratifs* et les *Terriers lyonnais et bressans* de cette époque, les formes : *via*, *endurmia*, *sevelia*, *sevelya* (M. d'O., pp. 36, 77, 91, 92), *partia*, *sallia*. Si l'*a* eût été atone, il n'eût pas manqué, sans doute, de s'amincir en *i*, pour être ensuite absorbé par la voyelle accentuée, comme cela lui est arrivé dans *draperii*, *freperii*, *mercerii*, *poterii*, *telaterii* (Règlement fiscal, promulgué par le Consulat lyonnais en 1351); *poteri*, *pelleteri*, *bateri* (Tarif de l'octroi de Lyon en 1358,

Romania, XIII, 575), etc. Or, c'est précisément le contraire qui s'est produit; dans les patois du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey, l'*a* est devenu tonique, tandis que l'*i* accentué primitif a été réduit au rôle de semi-voyelle : *vyà*, *partyà*, *amyà*, *invyà*, *epià* spicam et les ptc. pas. fém. des verbes appartenant à la 3e et à la 4e conjugaison : *vendyà*, *tenyà*, *avartyà*, *indremyà*.

6° A une époque relativement récente, les groupes *cl*, *gl*, *bl*, *fl*, *pl* ont engendré un yod : cet yod est resté sans influence sur l'A accentué :

LYONNAIS : *meclia* misculare, *dejonclia* (b. lat. jungula + atum) dans un *Noël* imprimé à Lyon en 1746 (*Lyon-Revue*, IX, 27); *clià* clavem dans un Noel de la fin du XVIIIe siècle (*Lyon-Revue*, IX, 131); *mêcliô* misculati (Roquille, p. 32); *clyô* clavem, *boclyô* bouclé, *mèclyô* mélange de foin et de paille (fém.), dans le patois de Saint-Genis.

BRESSE : *clio* dans le IIe Noel de Bourg.

BUGEY : *clyâ*, *râclyâ* rasiculare -atum, *dejonclyâ*, *étranglyâ* strangulare -atum, et dans le Haut-Bugey *blyâ* blé, *seblyâ* siffler,-é, *soflyâ*, souffler,-é,-ée.

II. L'A tonique, précédé d'une palatale, s'assourdit en *e* :

1° Au cas suj. sing. et au cas rég. plur. des ptc. et des substantifs en atum :

XIIIe et XIVe siècles. LYONNAIS : α. *espachies*, *mesprisies*, *dennies* (Marg. d'Oingt, pp. 37, 38, 65); — *chargies*, *leissies*, *depecies*, *paies*, *pleies*, *marchies* mercatus, dans les *Textes administratifs* du XIVe siècle; — β. *pechiez* peccatos (M. d'O., p. 53); *afaities* dans le *Tarif d'octroi de 1277-1315*; *ballies*, *alloies*, *marchies* mercatos, dans les *Textes administratifs*.

BRESSE. α. *albergies* dans le *Terrier de Maillisola* (1341); — β. *albergies*-atos dans le même Terrier et *chauchies** calcatos, foulés, pressés, dans un *Terrier de Myonnay* (1225-1250).

La notion des cas une fois disparue, — ce qui chez nous n'arriva guère avant le XVe siècle, — les formes en *-a* envahissent toute la déclinaison.

LYONNAIS : α. *enragea** inrabiatus, *attacha* -atus, dans la *Bernarda-Buyandiri* II, 260, 352; *logeat** laubiatus, *coucha* collocatus dans les *Noëls*. Vers la fin du XVIIIe siècle com-

mencent à apparaître les formes en *-i* qui ont prévalu dans les parlers actuels.

Bresse. α. *cuça, debauça;* — β. *cuça, çarza* dans les *Noëls* (pp. 51, 75, 14, 18). — α. *kemèchia, çarza; marchia;* — β. *laicha* laissés, *implaya* employés, dans les patois de la Haute-Bresse.

Bugey. α. *ékorça, kenya* cuneatus, *plèya* plicatus, *marça*, mercatus; — β. *ékorça, kenya*, etc., dans les patois du Bas-Bugey.

2° Dans tous les infin. en -are où la palatale s'est développée antérieurement à la chute de l'*r* finale dans la prononciation : XIIIe et XIVe siècles. — Lyonnais : *changier, taillier* dans le *Tarif d'octroi de 1295;* — *deleitier, efforcier, damagier, mengier, comencier* dans *Marguerite d'Oingt* (pp. 39, 51, 52, 67, 73); — *chacier, coitier, avancier, logier, albergier, paier* dans les *Textes administratifs*. — Bresse : *paier* et *peschier* dans les *Terriers de Maillisola* et *de Bagé*.

Au XVIe siècle apparaissent, dans les textes lyonnais, les infin. en *i* qui ont prévalu dans les patois : *eydy* aider, *arrachy* dans la *Chevauchée de l'Asne de 1566, mangy* dans la *Chanson du Formulaire fort récréatif*.

Dans la Bresse et le Bugey, au contraire, les formes en *ié, é; iè, è* ont persisté : *bataillé, arraché* dans la *Piedmontoize* (pp. 11, 14); — *tocé, payé, se molié, preyé* dans les *Noëls Bressans* (pp. 10, 11, 35, 37); — *abillé, attacé, cortijé* dans les *Chansons Bressanes* (pp. 35, 130, 57); — *mezé, poyé* monter, *travalyé, déroçé, aproçé* dans les patois de Jujurieux et de Boyeux (canton de Poncin); — *mezè, travalyè, çanzè* dans ceux de Nantua, Cerdon, Groissiat (dép^t^ de l'Ain).

3° A l'impf. de l'ind. des verbes en *are : erragievet, charreyevet, estudievet* dans *Marg. d'Oingt* (pp. 75, 37). Mais, dès le XIVe siècle, l'analogie des impf. en *-avo* était venue troubler la dérivation normale : aussi, à côté des formes que je viens de citer, Marg. d'Oingt en emploie-t-elle d'autres en *-avet : estudiavet, embracavet, preavet* (pp. 39, 51, 66). Ces dernières ne durent pas tarder à prendre le dessus : ce sont les seules que l'on rencontre dans les textes lyonnais, à partir du XVIIe siècle : *vuidave* dans la *Bern.-Buyand.* I, 11; — *enfonçave, se baissave* dans les *Noëls Lyonnais* (*Lyon-Revue*, IX, 125); *touchavan* dans la *Piedmontoize en vers bressans* (p. 29); *lèçove, drechove, danchove* dans les *Noëls Bressans* (pp. 5, 6, 33). Dans les patois du Bugey, par contre,

l'*e* originaire s'est maintenu : *aproçévè* approchait, *buzévè* bougeait, *plèyévè* pliait (*Patois de Jujurieux*), à côté de *çantâvè* cantabat, *amâvè*, etc. Il en est de même des patois savoyards [1].

4° A la 2e pers. plur. du conditionnel, *poriez* dans *Marg. d'Oingt* (p. 72).

Au XVIIe siècle, alors que le souvenir de l'*s* finale étymologique a complètement disparu, l'*a* apparaît après l'yod : *passeria, aimeria, seria* dans la *Bernarda-Buyandiri* (I, 184; II, 358, 396). Dans les patois de Rive-de-Gier et de Saint-Genis, cet *a* s'est assourdi en *ô*, après avoir sans doute passé par *â* : *prechiriô* (Roquille, p. 25); *vindryô, avartiryô, aryô, seryô* (Saint-Genis).—La seconde pers. plur. des impf. en -ebam -ibam a subi le même sort : *soufria* (= *soufriez* de la phase antérieure), *tenia, avia* (*Bernarda-Buyandiri*, I, 185; II, 141, 396), et *vindyô, avartessyô* dans le patois de Saint-Genis.

Le bugeysien a, au contraire, maintenu l'*a* : *çantara* cantare habetatis, *buzera, vôdra* fr. voudriez, *dremera* dormiriez : cet *a* se prononce ouvert à la différence de l'*a* final de la 2e pers. plur. du futur qui est fermé : *çantarâ* cantare habetis, *buzerâ, vôdrâ, dremerâ*. Quant à l'absence de l'yod dans les formes du conditionnel bugeysien, ce n'est point un fait isolé, on lit en effet dans un *Terrier de Mionnay*, conservé aux archives du Rhône : *meyta* et *meta* franç. moitié.

5° Au plur. des subst. et des ptc. en *yà* (= ītam ou īcam) : *sevelies, ebayes* dans *Marg. d'Oingt* (pp. 73, 78), *vies* vias, *parties* dans les *Terriers lyonnais et bressans* des XIIIe et XIVe siècles, a côté du sing. *partia; amye* amicas, *epye* spicas, *avartye* averties, etc., dans les patois du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey.

6° Dans tous les mots où l'A infecté d'yod est libre [2] : *chier* carum, dans *Marg. d'Oingt* (p. 56), *chief* caput, *chievra* capram, dans les *Textes administratifs lyonnais* publiés par la

1. Cf. Brachet, *Diction. du Patois savoyard*, Albertville, 1883, p. 26; Ascoli, *loc. laud.*, pp. 88-95.

2. Entravé, l'A reste sous sa forme latine : *chano* casnum, dans le *Terrier de Bâgé* (XIVe siècle); *çâno*, à Jujurieux. Cette persistance de l'*a* étymologique est due à l'influence conservatrice de l'entrave.

Romania, (XIII, pp. 542-590); *chin* (= *chien* de la phase antérieure) dans la *Chevauchée de l'âne de 1566*, *chire* chaise, dans la *Ville de Lyon en vers burlesques* (XVIIe siècle); *chi* (= *chiez* de la phase antérieure, casa), dans un *Noël lyonnais* et dans Roquille (p. 89); *chier* carum, *chin*, *china*, *chi* casa, *chiri* chaise, *chivra* dans le patois de Saint-Genis; *çin*, *çena*, chien, chienne, *çé*, casa, *çèvra*, *éçèla*, dans celui de Jujurieux (Bas-Bugey).

Si l'on examine attentivement les différents cas où l'*a* originaire a persisté, malgré la présence d'une palatale précédente, on remarque bien vite que dans tous cet *a* se trouve à la finale en roman; et alors une première explication se présente à l'esprit : l'*a* ne serait-il point dû à l'élargissement d'un *e* primitif, élargissement semblable à celui qui est intervenu, pour n'en citer qu'un exemple, dans le bressan et le valaisan, *pya* (pedem)[1] ? Ce phénomène ne s'étant produit qu'à la finale, (cf. *pieci*, *pyèra* petram, et *Pyèro* Petrum), les formes telles que *espachiez* *expandicatus, *chargies* carricatus, *marchies* mercatos, s'expliqueraient d'elles-mêmes. Si les choses s'étaient ainsi passées, ce serait la confirmation de la théorie de M. Ascoli, mais il n'en est rien. En premier lieu l'*a* de *pya* est fermé (*á* ou *á*), celui des participes en atum infectés d'yod, au contraire, a un son ouvert (*ă* ou *à*). En outre cet exemple unique se dérobe dans nombre de patois qui, au lieu d'élargir en *a* l'*e* de la forme originaire : *piè*, ont réduit à *i* la diphthongue décroissante *iè*[2] : c'est ce qui est arrivé, par exemple, pour le patois lyonnais, qui prononce *pi*. Certains patois, les bugeysiens notamment, ont même la forme *pi* à côté de participes en *ya*, tels que *zoya*, *cuçia*, etc. J'ajoute que si l'on suppose

1. Cf. J. Cornu, *Phonologie du Bagnard* (*Romania*, VI, 377). M. Gilliéron (*Patois de la commune de Vionnaz*, p. 28) voit dans l'*á* de *pyá* le continuateur de l'*e* posttonique, en se fondant vraisemblablement sur ce que, dans le patois actuel de Vionnaz, ĕ = ai et non *ie*, mais *ai* (*è*) ne peut-il pas être une forme secondaire? Cf. le v. fr. *brief*, *chièvre*, devenu en fr. moderne *bref*, *chèvre* (Ch. Thurot, *De la prononciation française*, I, 479). A mon sens, on a dû avoir la série : pedem = *pyè* = *pyé* = *pya* = *pyá*.

2. Sur cette contraction, voy. l'article de M. L. Havet sur *la prononciation de* ie *en français*. (*Romania*, VI, 322.)

pour le participe une forme primitive en *yé*, on ne saurait expliquer son élargissement en *ya*, alors que la forme toute semblable de l'infinitif (*yé* = *ier* de la phase antérieure), s'est réduite dans les mêmes dialectes à *i*. (Cf. le lyonnais *logi* laubiare et *logea* laubiatum dans la *Bernarda-Buyandiri*.) Enfin si, comme on le prétend, l'A latin dans nos dialectes n'a pas pu persister là où il était précédé d'une palatale, il y aurait évidemment contradiction à soutenir qu'une fois adouci en *e*, il a pu remonter à *a*.

Cette hypothèse de l'élargissement d'un *e* primitif écartée, il faut nécessairement reconnaître que, dans les dialectes franco-provençaux, l'*a* accentué, précédé d'un son mouillé, persiste, lorsqu'il se trouve à la finale en roman, et qu'il ne s'assourdit en *e* que devant une consonne. Est-ce à dire que, dans le premier cas, la palatale soit restée sans action sur l'*a*? Nullement : cette action est indéniable, dans un cas comme dans l'autre, seulement, au lieu d'aboutir à la transformation intégrale de la voyelle latine, elle s'est bornée à en modifier le timbre : tandis que l'A tonique pur s'est continué en roman avec le son d'un *a* fermé (*á*), précédé d'une palatale, il a pris un son ouvert (*à*). Cette différence de timbre, M. Odin l'a relevée dans les patois vaudois et je l'ai moi-même constatée dans tous les patois bugeysiens que j'ai eu l'occasion d'étudier[1] : c'est très vraisemblablement dans l'intention de l'indiquer qu'un grand nombre de textes lyonnais du XIVe siècle emploient la graphie *aa* pour représenter le continuateur de l'A pur : *arestaa*, *acordaa*, *donaa* donatum-ati, *menaa*, *robaa*, *vaquaa*, *pelaas*, *filaa* filatam, *fouczaa*, *jornaa* journée, etc., à l'exclusion du continuateur de l'A précédé d'une palatale, lequel est toujours représenté par un *a* simple; c'est elle, enfin, qui explique et justifie la divergence existant en bressan et en lyonnais entre le dérivé de l'A pur et

1. Les auteurs qui ont écrit en patois savoyard notent généralement par *â* l'*a* continuateur d'un type pur et par *a* celui qui provient d'un type infecté d'yod. M. Cornu, dans la *Phonologie du Bagnard*, écrit : *coâ* cubare, et *laniâ* laniatum; par contre, M. Gilliéron (*Pat. de la com. de Vionnaz*, p. 24) écrit : *martyâ* mercatum, *abraxâ* adbrachiatum et *kova* cubare, *aveza* advisare, etc.

celui de l'A infecté d'yod : alors que le premier, qui avait originairement un son fermé, s'est assourdi de nos jours en *ô*, poursuivant ainsi logiquement la série de ses tranformations, le second, au contraire, qui se prononçait ouvert, a échappé, comme de raison, à cet assourdissement : *nô* nez, *acotô* écouter ; *mètya* moitié, *pidya* pitié, et tous les ptc. pas. des verbes bressans en *yé, é.*

Le rôle de la palatale rempli et l'A transformé en *a* ouvert, la dégradation s'est arrêtée là : 1° lorsque cet *a* se trouvait à la finale en roman, *eschangia, marchia* mercatum, *sachia* sachée, *meytia;* 2° lorsqu'il était protégé par l'entrave, *chano* casnum, *chargi*. Elle s'est au contraire poursuivie jusqu'à *e* toutes les fois que l'*a* s'est trouvé suivi en roman d'une consonne simple : *changier, peschier, chargies, marchies* mercatos, *chief* caput, *chier* carum.

Que conclure de là, sinon que c'est à la présence de cette consonne qu'est dû l'adoucissement en *e* de l'*a* tonique, préalablement éclairci par la palatale ? Cette assertion, que suffirait à justifier le rapprochement de formes telles que *marchia* mercatum, et *marchies* mercatos, peut en outre se vérifier par une sorte de contre-épreuve qui va nous montrer l'*a* s'affaiblissant en *e* sous l'influence d'une consonne suivante, dans des mots où il n'y a pas trace de semi-voyelle latine ou romane. C'est ainsi, tout d'abord, que devant *r* + cons. l'*a* tonique s'affaiblit en *e : erbros* arbores, dans les *Conventiones dominorum et B. de Varey* (*Romania*, XIII, 579), *Erbro sec*, dans les matrices cadastrales conservées aux *Archives de Lyon* (CC. 13); *eires* (arrhas), v. fr. *erres*, dans un compte de dépenses conservé au même dépôt (CC. 373); (*cerpes*), b. lat. carpas) dans le *Règlement fiscal* élaboré par le Consulat lyonnais en 1351 (II, 16); *Bernerd, Bernerda*, dans le *Terrier de Bâgé*. Le patois de Saint-Genis-les-Ollières a conservé la forme *airye* arrhas.

---

1. Dans les patois du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey, l'*r* final en roman reste sans influence sur l'*a* accentué remontant à un type latin pur : *ajotar, pensar*, dans Marg. d'Oingt (pp. 37, 43); *çantá, trovâ* dans le patois bugeysien, mais lorsqu'on se rapproche des dialectes d'oïl, cet *a*, qui se maintient en toute autre circonstance, s'affaiblit en *é* devant *r* : *trouvé*

L'assourdissement d'*a* en *e* intervient encore à la posttonique, devant l'*s* de flexion, qui dut se faire entendre dans les dialectes de notre région au moins aussi longtemps qu'en français, c'est-à-dire jusqu'au XVIe siècle[1] : *terra*, *parola*, *pera* petram, et *paroles*, *choses*, *letres*, dans *Marg. d'Oingt* (pp. 55, 59, 50, 36); *terra*, *josta*, *houtra* ultra, *fema* feminam, et *terres*, *choses*, *a les bones costumes*, dans les *Terriers bressans* du XIVe siècle; *fèna*, *aveina*, et *fène*, *aveine*, dans les patois lyonnais, bugeysiens et bressans.

Enfin la diphtongue *ua* provenant du latin ocum s'adoucit en *ue* devant une *s* de flexion : *fua* focum, *lua* locum dans *Marg. d'Oingt* (pp. 51, 40) et *lues* locus-os dans *Marg. d'Oingt* (p. 40) et dans l'un des *Textes administratifs lyonnais* publiés par la *Romania* (XIII, 577). De même, dans le *Règlement fiscal de 1351 : Bornua* Burgum novum et *hues* ovos.

De tout cet ensemble d'observations, il résulte, suivant moi, que, tout au moins pour les dialectes occupant la partie occidentale du domaine *franco-provençal*, la règle qui a présidé au traitement de l'A accentué précédé d'un son palatal est celle-ci : sous l'influence du son mouillé, l'A a pris un son ouvert (*à*); poursuivant ensuite la série de ses transformations, cet *à* s'est atténué en *e* toutes les fois qu'il s'est trouvé suivi en roman d'une consonne simple et notamment d'une *r* ou d'une *s*.

E. PHILIPON.

---

turbare, *pourlé* portare et *trouvó* turbatum, *pourtó* portatum, où l'*ó* remonte visiblement à un *á* primitif. Cf. l'étude que M. Clédat a consacrée aux patois de Coligny et de S. Amour, dans la *Romania* XIV, 555-7.

1. Cf. Ch. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVIe siècle*, t. II, p. 35.

Manducatum = Manducatam

en valaisan (*mãdyá*) et en vaudois (*mœ̃dž̃á*).

Dans les patois du sud et de l'est de la Suisse française, le participe passé de toute une classe de verbes de la première conjugaison paraît offrir des difficultés sérieuses d'ordre phonétique. Ce sont les verbes dont l'*á* latin se trouve sous l'influence d'une articulation palatale précédente[1].

Le patois valaisan de Vionnaz, par exemple, a les formes suivantes : *tsàtá* cantare; *tsãtó* cantatum; *tsãtáyĕ* cantatam, mais *mãdyé* manducare; *mãdyá* manducatum et manducatam[2].

Comment cet *á* du part. passé s'y trouve-t-il, malgré la palatale précédente, sous l'influence de laquelle l'*á* latin s'est changé en *é* à l'infinitif? Et comment le masculin et le féminin sont-ils arrivés à avoir la même forme? La seule bonne explication de cette apparente irrégularité vient d'être donnée par M. A. Odin dans son récent livre sur les idiomes vaudois[3], livre où l'on trouve, à côté des fautes les plus élémentaires, d'excellents renseignements et de fort bonnes remarques, qui font espérer que l'auteur, lorsqu'il sera mieux préparé pour sa tâche, rendra de sérieux services à l'étude des patois. M. Odin dit que cet *á* roman n'est pas l'*a* tonique, mais l'*a* atone de -átam latin, et

---

1. Les signes employés dans cet article se comprennent en général d'eux-mêmes. On remarquera seulement que *ę*, *œ* désignent des voyelles fermées (*é*, *eu* de *deux*), *ę̀*, *œ̀* des voyelles ouvertes (*è*, *eu* de *neuf*).

2. Gilliéron, *Patois de Vionnaz*, p. 17-25. Je me demande, avec M. Odin, si réellement l'*á* de *mãdyá* est long, comme le donne à croire M. Gilliéron. Dans le bagnard, dans les patois vaudois (Odin, p. 23) et fribourgeois, il est bref.

3. *Phonologie des patois du canton de Vaud*, par Alfred Odin. Halle, Niemeyer, 1886, VIII — 166 p., in-8°.

que le masc. du part. a emprunté la forme du féminin. Si je reviens ici sur cette explication, c'est qu'un critique fort autorisé (cf. *Litteraturblatt f. germ. et rom. Philologie*, 1886, p. 494) n'a pas cru devoir l'adopter. M. Odin a le tort ou de ne pas avoir fait un relevé plus ample et plus détaillé d'exemples, ou de ne pas l'avoir publié, et par là il a donné occasion à des objections qu'on ne lui aurait pas adressées s'il avait fourni à ses critiques des matériaux un peu plus complets. Ainsi la connaissance de quelques formes du bas-broyard ou du *couètsou*[1] ne sera pas inutile pour éclaircir la question et appuyer la solution qu'il a proposée.

Je me borne à peu près à ce dernier patois. Les formes que je vais citer sont empruntées, quand la provenance n'est pas expressément indiquée, à un relevé phonétique fait par moi à Grolley, près Fribourg. Le *grollésain* dit : *tsãtá* cantare; *tsãtá* -atum; *tsãtáyĕ* -atam. On sait que l'*a* atone de la finale latine persiste dans ces patois, s'il ne se trouve à son tour sous l'influence d'un son palatal qui le change régulièrement en *ĕ* : páleam - *páyĕ*; vineam - *víñĕ*; vaccam - *vátsĕ*; plateam - *pχę́θĕ*; rubeam-*rǫ́dzĕ* etc. Un *y* secondaire, intercalé comme intermédiaire, n'a pas ou n'a pas toujours la même influence. Ainsi à Grolley on a *yĕ* après *á* (=*á* latin) mais *yă* après toute autre voyelle accentuée : *annatam - *anáyĕ;* *caryophyllatam - *dzeroáyĕ* mais setam - *sę́yă*; cretam - *kręyă*; fetam-*fáyă*; amicam - *míyă*, comme en vaudois (cf. Odin, §§ 217 ss.). Cantatam est donc à Grolley régulièrement *tsãtáyĕ*, tandis que servitam a dû donner **servíyă* (qui existe en vaudois, La Côte, Odin § 199).

Manducare est en grollésain = *mœ̨dzí*, tout comme manducatum = *mœ̨dzí*. Mais manducatam = *mœ̨džá;* cf. commeatum = *kôdzí*, mercatum = *martsí*; mais *gordžá* = gorgée (de *guárdzę* = gorge).

Ces exemples nous apprennent : 1° que l'explication de l'*a* doit prendre pour base exclusive la forme féminine du participe; 2° que l'explication doit donner en même temps la raison de la qualité et de la quantité de l'*á* (qui est bref et haut [fr. *ami*], tandis que l'*á* de *a* latin est long et bas [fr. *âme*]),

1. C'est le nom des patois parlés à l'est du broyard et au nord du gruérin, c'est-à-dire dans la contrée dont la ville de Fribourg est le centre.

et de la différence consonantique qui existe entre le radical du participe passé et la forme féminine du radical de toutes les autres formes verbales (inf., part. passé masc. : *tsęrdzí;* 2. p. pl. *tsęrdzīdĕ;* impf. *tsęrdzīvu*, mais *tsęrdžā́* = carricatam).

J'ajoute que le développement de pedem, du reste assez difficile à établir, ne peut être d'aucune utilité pour cette recherche, pedem étant *pi* en couètsou (comme dans presque tous les patois vaudois, cf. Odin, § 48).

L'explication que propose M. Odin satisfait complètement aux deux exigences établies ci-dessus.

On n'ignore pas que ces patois ont un penchant à déplacer l'accent tonique hérité du latin. Nous y trouvons, par exemple, máturam, à côté de dicó, fidó, fidás, *tutó, *tutás, picám, vitám, celui-là *máǫră*, ceux-ci *dyū́*, *fχū́*, *fχĕ*, *tχū́*, *tχḗ*, *pχā́*, (*vyā́*) *yă*[1]. C'est ce dernier type qui nous sert particulièrement ici. Vitam donne *víyă* dans La Côte, où j'ai cité déjà *servíyă* (cf. Odin, § 401); il est devenu *vyā́* en bas-broyard, où servitam = *servyā́*. De même aussi vendutam a abouti à *vādyā́* (*la vátsĕ l ę vādyā́*), tandis qu'il est encore *vendúa* dans la Côte, *venduá* à Ormonts; sentitam est devenu *sātχā́*[2].

---

1. [Est-il bien sûr que dans ces deux derniers exemples il y ait véritablement déplacement de l'accent? Il y a peut-être simplement synérèse des deux syllabes. C'est probablement le même fait que l'on observe en provençal, où, à la fin du moyen âge, le subj. *sia*, les imparfaits et conditionnels en *-ia* tendent à ne plus former qu'une syllabe, tandis que primitivement il y en avait deux dont la première était accentuée. — P. M.]. — Je ne comprends pas cette question. Vitam devenu *vyā́*, *yā́*, picam devenu *pχā́* (dico - *dyū́*, etc.) ne seraient que des synérèses? Mais c'est l'*ă* (respectivement *ŭ*, *ĕ*) qui est la SEULE voyelle de ces mots, partant la voyelle accentuée, par conséquent il y a *véritablement déplacement d'accent :* des *y* dans *vyā́ yā́*, *dyū́* etc., *χ* dans *pχā́* sont les restes consonantiques de l'*i* latin. Nous ne savons pas au juste comment se prononçaient les mots provençaux allégués comme exemples de synérèses; mais pour nos patois le doute n'est pas possible. Dans *sia* il s'agit d'un *mot mort*, interprété phonétiquement à l'aide de la métrique, dans *pχā́*, *vyā́* il s'agit des sons indiscutables de *mots vivants*. — H. M.

2. Odin, § 401. Je suis dans ces citations la graphie adoptée par M. Odin, bien qu'elle soit très malheureuse à différents points de vue, surtout pour les voyelles nasales.

Il arrive que les restes consonantiques *j*, *y*, *χ*) des voyelles quittées par l'accent affectent l'articulation de la consonne précédente : *si*, *zi*, *sü*, *zü*, par exemple, deviennent *š*, *ž*. On trouve des exemples dans Odin, § 275. J'y ajoute : sŏlum = *lu šę*; oculum = *lu žę*; sŏror = *la šeră*, qui remontent à des formes présentant une diphthongue **uo*, **üę*, **ïę*, dont la première partie s'est fondue avec la sifflante : **süę* = *šę*[1]. Pour oculum on doit partir du pluriel *lęz* **üę* = **lę* — *züę* = *lę žę*; sing. analogique : *lu žę* (cf. Odin, § 98).

D'après tout cela manducatam a donné *mąʒdźyă* (non *mąʒdźyĕ*), forme qu'on trouve encore dans la Côte. Les patois qui montrent *vyă yă*, *servyá*, *vădyá* en auront fait * *mąʒdzyá*[2], et de là, avec la fusion de *ʒ* + *y*, *mąʒdžá*. Ainsi : *gordźiya* = * *gordzyá* = *gordžá*; siccare = *setsí* = siccatum, fém. *setšá*.

Manducatum = *mąʒdźí*; manducatam = *mąʒdžá*, voilà la phase actuelle de ce développement en bas-broyard et en couètsou : *la puǿmă l ę mąʒdžá*.

En gruérin les conditions changent[3]. Les exemples donnés jusqu'ici montrent que, en bas-broyard et en couètsou, le résultat roman de *c* (*g*, *j*) latin appuyé ne varie pas avec l'accent : mercátum et váccam, *mand(u)gátum et *gŏrgam donnent toujours, tous les deux, *ts*, *dz*. Il n'y a donc pas de différences consonantiques pour le radical dans la conjugaison du verbe : *mánducat = *mąʒdzĕ*; manducátis = *mąʒdzíde*. Mais en gruérin on a : commeatum = *kôdźí*; vindemiam = *venĕdzĕ*, etc. (Hæfelin, p. 40); donc, dans la conjugaison : *mąʒdzĕ* — *mąʒdźidĕ* (*ib.*, p. 103). Le masc. du part. passé ne diffère donc pas, en gruérin, du féminin pour le radical : *mąʒdźí* — *mąʒdžá*.

---

1. M. Odin n'a pas su tirer assez de profit de cette manière d'expliquer les hésitations entre *ts*, *dz*, *s*, *ʒ* et *tš*, *dž*, *š*, *ž*, devant des débris d'anciennes diphthongues, dans les patois vaudois.

2. Cette forme intermédiaire se trouve sans doute encore dans plus d'un village fribourgeois ou vaudois, mais pour le moment je n'en ai pas d'exemple; cf. la variété des combinaisons semblables à la planche 22 de l'*Atlas phonétique du Valais*, p. Gilliéron.

3. Comme mes recherches personnelles ne s'étendent pas encore jusque là, je me sers des données du livre de M. Hæfelin sur *Les patois romans du canton de Fribourg*. Leipzig, Teubner, 1879.

Plus au sud, aux Ormonts et dans la vallée vaudoise du Rhône, nous avons *mǫdžǎ* pour les deux genres. Et, ce qui est bien à remarquer, dans ces patois le résultat de *c* appuyé est indépendant de l'accent, comme en couètsou : *ts*, *dz*. L'infinitif est donc *mǫdzí*. Les substantifs en -atum, qui n'ont pas de féminin correspondant, se terminent en *-dzí*, *-tsí* : *kõdzí*, *martsí* (Odin, p. 22).

Il est évident que des raisons purement phonétiques ne suffisent pas pour expliquer manducatum = *mǫdžǎ* à côté de commeatum = *kõdzí*. Il ne nous reste qu'à constater que la forme du féminin, forme *sui generis* sous plusieurs rapports, a été assez forte pour se faire accepter à la place du masculin, qui était identique pour le son avec l'infinitif.

Je me garderai bien d'alléguer, pour étayer cette explication, que, dans les adjectifs, la langue française transfère assez souvent la forme féminine au masculin, comme par exemple de *vuit* en regard de *vuide* il ne nous est resté que *vide* pour les deux genres (cf. *Rom.*, XV, 440). Outre que ce procédé est étranger aux patois en question, je ne crois pas devoir l'admettre même pour le français. On s'est laissé tromper, à mon avis, par cette circonstance que la désinence latine du féminin (*a*) est devenue identique en français avec la voyelle d'appui : alterum et alteram = *autre*. Quand le français met *louche* au lieu de *lois*, il ne met nullement le féminin pour le masculin; il élimine une forme masculine isolée pour en créer une nouvelle sur l'analogie de toute une classe d'adjectifs comme *sage*, *autre*, *-able*, etc., ce qui n'est pas du tout la même chose. — Lorsque la langue forma *verte* à côté de *vert*, elle agit sous l'influence d'un grand nombre d'analogies, telles que *halt* — *halte*, *bas* — *bas(s)e*, *legier* — *legiere*, etc., d'où il résultait que le féminin de l'adjectif était égal au masculin + *e*. — Avec le temps les consonnes finales devinrent muettes. Alors cette analogie était complètement détruite et partant incapable de créer. Le trait caractéristique du féminin n'était plus *e*, mais *te* pour *vert*, *haut*; *se* pour *bas*; *re* pour *legier*, etc. Et lorsque l'*e* lui-même s'éteignit, la langue était arrivée pour tous ces adjectifs à former le féminin pour ainsi dire par l'addition d'une consonne à la forme masc. : *hǫ*, *hǫt*; *ba*, *bas*; *blã*, *blãš*. Il est évident que dès lors, à l'aide de l'analogie, la langue cherche, comme toujours, à former de nouveaux groupes là où l'action des lois phonétiques

a produit des formes isolées. Elle attaque naturellement en premier lieu les plus isolées, plutôt celles comme *ba(s)*, *frai(s)*, *lar(c)*, *roi(t)*, *vui(t)* que celles comme *hau(t)* (*dévot*, *bigot*, etc.). La forme fém. de ces adjectifs se prêtant mieux à servir de base à l'action analogique [1], la langue la choisit, et de cet adjectif terminé par une consonne (*bas, rẹd, larž*), elle forma un nouveau masculin sur le modèle de *mortẹl*, *rapid, saž*, etc., masc. et fém. — Les deux tendances, contradictoires en apparence, consistant l'une à amener à la flexion biforme des adjectifs de flexion uniforme (*vert, verte*), l'autre à amener à la flexion uniforme des adjectifs de flexion biforme (*louche*), sont identiques en principe. Elles ont pour but de réunir à un groupe de flexion considérable des flexions plus ou moins isolées. Ce sont seulement les chemins qui conduisent à ce but qui ont varié avec les changements phonétiques que la langue a subis. La suite chronologique de ces deux procédés est très bien indiquée dans le mot *vert* même, qui, après avoir formé *verte* sur *vert*, a remplacé l'ancien *vert* par *verte* dans des patois français [2].

Cette manière de voir est pleinement confirmée par le procédé des patois fribourgeois et vaudois [3]. Comme la voyelle d'appui qui se trouve ici à la place de l'*o* final latin est *ŭ* et la désinence féminine est *ă* (*ĕ*), l'action analogique est fort claire. R a u c u m ferait régulièrement * *rū*, comme p a u c u m fait *pū;* mais on ne trouve plus que *rūtsŭ*, qui est un masc. secondaire, forgé sur le fém. *rūtsĕ*, d'après *ǫ́trŭ — ǫ́tra*, *sådzŭ — sådzĕ*, etc. Il en est de même du masc. *tsíru*, forgé en bas-broyard sur *tsíra*

---

1. L'adjectif *frais* (*frẹ — frẹš*), par exemple, pouvait, pour éliminer la flexion isolée, suivre différentes analogies. La langue avait, si elle partait de la forme masculine, celle de *vrai*, etc., pour faire *frẹ* msc. et fém., ou celle de *épais* pour faire *frẹ — * frẹs*. Mais le groupe des adjectifs de flexion uniforme et consonantique étant beaucoup plus puissant, elle créa *frẹš* masc. et fém. (dans des patois).

2. Je n'ai guère besoin d'ajouter que cette manière de voir n'empêche pas de reconnaître en outre pour tel ou tel adjectif une raison spéciale. Aussi faudrait-il surtout rechercher pour chaque patois l'époque de la chute des différentes consonnes finales et de l'*e*. Je me suis contenté ci-dessus d'esquisser la vue générale.

3. Et d'autres langues romanes. C'est ainsi que, par exemple, le rétoroman a formé *lat* l a t u m sur *lada*, en remplaçant la forme masculine isolée **lau*.

caram et de tous les autres (*džǘstŭ*, *víyŭ*, *fę́rmŭ*, *trístŭ*, etc.).

Il est donc bien évident que la substitution du fém. *mǫ́džǎ* au masc. *mǫ́dzí* ne peut pas être comparée à ce procédé employé par la langue pour ramener à la flexion normale un adjectif masculin isolé.

Pour le patois de Vionnaz j'ai à ajouter que *cá* appuyé y donne *ty* (*ę́*), tandis que *ca* appuyé hors de l'accent donne *ts*(*ę*), *ts*(*ę*); on y a donc : siccare = *sętyę́* mais siccat — *sę́tsĕ; mãdyę́* — *mãdzĕ*, etc. Manducatam = *mãdyá*, forme purement phonétique comme ailleurs, a pris aussi la place du masc. comme dans la vallée vaudoise du Rhône. Pour quelques questions qui, dans ce patois, se mêlent à celle que nous traitons ici, il faut attendre des renseignements ultérieurs. Les mots en átem, par exemple, ont besoin d'être étudiés encore plus en détail que je ne puis le faire pour le moment. Introduits originairement en très petit nombre dans le langage populaire, et partant constituant des formes isolées, ils se sont volontiers réunis à d'autres groupes en subissant des changements de suffixe. On sait qu'ils ont pris quelquefois le suffixe -átum (en brégagliot, lombard, etc. cf. *Gœtt. gel. Anz.*, 1885, p. 855); c'est le cas, par exemple, pour veritatem devenu *veritatum dans la plaine du Rhône (Gilliéron, *Pat. de Vionnaz*, p. 24; Odin, § 16). D'autres montrent plutôt le suffixe -átam, comme *pietatam, *amicitatam, qui suivent par conséquent le développement du part, fém. en -átam : *pǫ́díya* — *pǫ́dyá*, en vaudois et valaisan. (Odin, p. 25; Gilliéron, *l. c.*) et *amiχá* à Grolley, remontant à un ancien **amiθíyă* (cf. vestitum *viθi;* vestitam **viθíyă* - *viχá*) tandis que à Dompierre il y a *amǫ́θí* = amicitatem. La concurrence de -átam et de -átum s'observe dans le patois de Vionnaz encore dans un autre cas qu'on ne voudra pas séparer de celui qui vient d'être allégué. Atam, français, fribourgeois, vaudois, etc., dans des formes telles que *pipée* — *püpáyĕ* (Grolley), y est régulièrement remplacé par -atum : *pipǫ́*, si ce n'est pas une consonne d'une articulation originairement palatale qui précède, dans lequel cas -átam est resté : *gĕtsĕ* — *gĕtyá* et non **gĕtsǫ́*, tout comme siccatam — *sĕtyá* (Gilliéron, *l. c.*)[1].

---

1. De même à Grolley *la dzǫrnǎ*, *la vęprǎ* = -atum et non -atam (en vaudois, Odin, p. 23 n, § 217 n; cf. le fr. *après-soupée* — *après-soupé*, etc.)

Les listes données par Gilliéron montrent que les substantifs et les participes en -atum, les substantifs en -atam et -atem ont été divisés en deux grands groupes dans le patois de Vionnaz, de manière que, sans égard au genre[1], ont reçu la désinence *yá* ceux où il y avait influence palatale et la désinence *ǫ́* ceux où elle manquait. Ainsi commeatum, mercatum sont devenus *kõdyá, martyà*, tandis que, au delà du Rhône, ils sont encore *kõdzí, martsí*.

Si on se représente bien que manducatum, manducatam, commeatum donnent :

mœ̨dzí — mœ̨dž̌á — kõdzí
mœ̨dž̌í — mœ̨dž̌á — kõdž̌í

en couètsou et en gruérin ;

mœ̨dž̌á — mœ̨dž̌á — kõdzí

aux Ormonts et dans la vallée vaudoise du Rhône ;

mãdyá — mãdyá — kõdyá

à Vionnaz, on ne pourra guère douter que la forme en *-á*, conforme aux lois phonétiques pour les participes et les substantifs féminins, s'est étendue peu à peu aux participes et aux substantifs masculins, qui ne peuvent pas l'avoir développée phonétiquement.

Berne, avril 1887.

H. MORF.

---

1. On dit *la vĕrĕtǫ́;* mais quel est le genre de *gĕtyá* et de *pipǫ́?*

Remarque. — La rédaction de la *Romania* a bien voulu m'envoyer, avec l'épreuve des précédentes pages, celle du savant article de M. Philipon qui traite si ingénieusement de l'*a* accentué infecté de yod dans les dialectes « de la partie *occidentale* du domaine *franco-provençal* ». Les faits linguistiques qui servent de base à ces deux articles sont, comme on voit, assez différents pour permettre des explications différentes.

J'ajoute (α) quelques indications sommaires de flexion et (β) une série de mots tirés tous de mon relevé fait à Grolley, pour rendre plus facile le jugement du lecteur.

α.) Le pluriel des substantifs, adjectifs et participes féminins en *ă* (*å*), *ĕ* est en *ĕ*, (*é*)

la fáyă - le fáyĕ
l'anåyĕ - lez anåyĕ
la šę́ra l ę ręståyĕ - le šę́rĕ sõ ręståyĕ
la gordžå - le gordžé
le puǫ́mĕ sõ mǫdžé
le vatsĕ sõ vãdyé

Les autres substantifs, adjectifs et participes sont régulièrement invariables :

lu, le martsí.
la, le χartå.
mǫdzí, aruvå = mangé(s), arrivé(s)

Le présent de l'indicatif de *mǫdzí* et de *tsãtá* est :

mǫ́dzũ	*tsãtũ*
mǫ́dzĕ	*tsãtĕ*
mǫ́dzĕ	*tsãtĕ*
mǫdzẽ	*tsãtẽe*
mǫdzídĕ	*tsãtådĕ*
mǫ́dzõ	*tsãtõ.*

L'accent tonique dans ces patois est souvent assez indécis; ce point sera traité dans une étude que je prépare avec quelques-uns de mes élèves. Ici j'ai mis partout l'accent étymologique, quoiqu'on entende souvent *mǫ́dzí*, *mǫ́dzẽ*, *mǫ́dzídĕ*, etc.

β. 1.) — atem : *χartå*, *vertå*.
— yatem : *pǫdyí*, pitié.
mǫityí, à côté de *mǫityå*, moitié.
— atam *dzalåyĕ*, gelée
— yatam *püñå*, (*puã* = poing)
veyå, veillée.

2.) Les noms de lieu du type *iacum* sont en *i* : *Marly*, *Lentigny*, *Montagny*, etc.

3.) Part. pass. de la première conjugaison en *-í* (masc.), *yå* (fém.).

a.) avec changement du radical :

aprutsí,	*-tšå*,	approché.
kütsí,	*-tšå*,	couché.
tsǫrtsí,	*-tšå*,	cherché.
vǫ́rí,	*-ryå*,	tourné.
mǫnasí,	*-šå*,	menacé.
puǫ́ezí,	*-žå*,	puisé.

b.) sans changement du radical :

bãñí,	*bãñå*,	baigné.
piñí,	*piñå*,	peigné.
păyí,	*păyå*,	payé.
veyí,	*veyå*,	*veillé*.
ǫedyí,	*ǫedyå*,	aidé.
kǫmẽχí,	*kǫmẽχå*,	commencé.

4.) Part. pass. des autres conjugaisons en *-yå* (fém.).

sãtů	*-sãt-χå*,	senti.
pǫrdů	*-pǫrdyå*,	perdu.
sǫrví	*-sǫrvyå*,	servi.
viθí	*-viχå*,	vêtu.

pünå, *püñå* à côté *de pünåte*, puni.

Berne, août 1887.

H. Morf.

EILHART D'OBERG ET SA SOURCE FRANÇAISE

I.

L'ŒUVRE D'EILHART.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, non loin de la cour des Guelfes, où le curé Conrad avait traduit la chanson de Roland, un chevalier du Brunswick, un vassal du duc Henri le Lion, monseigneur Eilhart d'Oberg a composé le plus ancien poème allemand relatif aux amours de Tristan et d'Iseut. Eilhart est un des premiers en date, sinon l'un des plus marquants, parmi ces habiles imitateurs des Français, qui ont doté l'Allemagne de sa brillante poésie chevaleresque. L'auteur inconnu du *Flore* de Trèves et Henri de Veldeke sont ses contemporains; tous trois ils ont leur patrie dans les contrées du nord-ouest, les plus voisines de la France, et écrivent des dialectes plus ou moins différents du haut allemand usité à l'époque classique. On admet généralement que le *Tristan* est un peu antérieur au grand succès de l'*Enéide*. Les rimes inexactes, les simples assonances, que l'influence de Veldeke a bannies de la versification allemande, abondent chez Eilhart. Son ouvrage n'a pas échappé au sort commun de ceux des anciens poèmes qui restèrent en vogue, en dépit des perfectionnements apportés à la technique poétique par Veldeke et ses disciples. Il a été rajeuni, comme le *Roland,* comme le *Reinhart Fuchs;* il a été remanié à plusieurs reprises, amplifié et interpolé, de sorte qu'il est aujourd'hui fort difficile de se faire une idée exacte de l'original.

L'éditeur, M. Lichtenstein [1], a revendiqué en faveur d'Eilhart quelques-uns des mérites attribués à Veldeke par ses contemporains et la postérité. Selon lui, l'auteur du *Tristan* partage avec celui de l'*Énéide* l'honneur d'avoir créé le style de l'*épopée courtoise*. Veldeke et Gottfried de Strasbourg semblent même avoir imité à plus d'une reprise leur prédécesseur. Mais de nouvelles recherches [2] ont fait voir que les passages sur lesquels se fondait principalement cette opinion n'appartiennent sans doute pas à l'œuvre primitive d'Eilhart. Les plaintes amoureuses de Lavine, traduites de Benoit de Sainte-More, ont visiblement servi de modèle pour les parties les plus subtiles du grand monologue d'Iseut. La plupart des mots d'origine française, les expressions du langage courtois, les vers qui ressemblent à ceux du *minnesang* classique proviennent d'interpolateurs du XIIIe siècle, qui ont voulu remettre à la mode du jour, non seulement les rimes, mais le ton général du vieux poème. Les remaniements n'en ont cependant pas effacé le caractère tout épique et populaire; ils n'ont guère altéré la sincérité naïve et charmante du récit ni le tour vif et énergique du style, qui rappelle la manière des jongleurs. Les travaux de M. Knieschek viennent accuser davantage ces traits, si bien mis en lumière par M. Lichtenstein.

Si la brièveté d'Eilhard n'est pas exempte de sècheresse, l'habileté admirable avec laquelle il manie le dialogue égale celle de Chrétien de Troyes et des meilleurs poètes français. La prédilection qu'il montre pour les grands coups d'épée, l'ombre où il laisse les parties plus douces, plus poétiques de la légende, le souffle guerrier qui anime son œuvre, tout cela lui vient peut-être de sa source étrangère. Mais Eilhart n'est point un simple traducteur. Plus familier avec l'épopée nationale qu'avec la

---

1. *Eilhart von Oberge*, hrsg. von Franz Lichtenstein. Strasbourg, 1877 (Quellen und Forschungen zur Sprach- und Culturgeschichte der germanischen Völker, XIX).

2. J. Knieschek, *der Czechische Tristram und Eilhart von Oberge*. Wien, 1882. *Aus dem Jahrgange 1882 der Sitzungsberichte der phil.-hist. Classe der Kais. Akademie der Wissenschaften* (CI. *Bd.*, 1. *Heft, S. 319*) *besonders abgedrückt*. M. Lichtenstein a combattu une partie des conclusions de M. Knieschek dans l'*Anzeiger für Deutsches Alterthum*, X, p. 1 ss.

littérature chevaleresque alors florissante en France et en Angleterre, il aime à donner aux évènements et aux personnages la physionomie allemande. Il compare Tristan et Kehedin à Dietrich et Hildebrand[1]. Parlant du méchant Audret : « Que le diable le noie dans le Rhin! » s'écrie-t-il, en se souvenant peut-être du fatal trésor des Nibelungen[2]. Le rendez-vous épié des deux amants n'a pas lieu, comme dans la version de Gottfried, à l'ombre d'un olivier; il n'a pas lieu non plus, comme dans le fragment de Béroul, à l'ombre d'un pin. La scène est transportée sous un tilleul, l'arbre dont une feuille a privé le jeune Sigfried de l'invulnérabilité complète. Peut-être Eilhart songeait-il à la fontaine du tilleul, auprès de laquelle Hagen tua le mari de Kriemhild.

Ces diverses considérations expliquent suffisamment la vogue dont a joui le *Tristan* et dont témoigne une mise en prose imprimée souvent comme livre populaire au XVe et au XVIe siècle. Pour nous il a surtout du prix parce qu'il a conservé la forme en somme la plus ancienne de légendes merveilleusement belles et poétiques.

Une partie de la narration d'Eilhart s'accorde très bien avec les trois mille premiers vers du fragment conservé à la Bibliothèque Nationale[3], où se trouve à deux reprises le nom de Béroul[4], et avec la *Folie Tristan* du manuscrit de Berne[5], dont presque toutes les allusions se rapportent au fragment de Paris. On paraît même avoir admis quelquefois qu'Eilhart n'avait guère fait que traduire Béroul, et l'on suppose que son imitation peut nous tenir lieu des parties perdues de l'original. Dans ses recherches sur les sources de Gottfried de Strasbourg[6], M. Heinzel a fait ressortir les contradictions flagrantes qui éclatent dans le texte français, et a voulu y reconnaître une compilation de morceaux empruntés à une douzaine de poèmes épisodiques. Cette explication

---

1. Voy. plus loin, p. 294, n. 2.

2. Lichtenstein, p. CLXXV.

3. *Tristan, recueil de ce qui reste des poèmes relatifs à ses aventures*, publié par Francisque Michel. Londres, 1835-1838. Vol. I, p. 3-212 (B).

4. Sous la forme du cas sujet *Berox*, p. 62, v. 21, et p. 87, v. 14.

5. *Romania*, XV, p. 558-574.

6. *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, XIV, p. 272-447 et partic. 290-343.

très artificielle ne tient pas un compte suffisant de la diversité certaine des sources traditionnelles ni de l'état déplorable où nous est parvenu l'ouvrage de Béroul. Il me semble apercevoir dans presque toute l'étendue de ces 4000 vers des habitudes de style très particulières, caractérisées par des recommencements, des répétitions, des apostrophes au public, qui rappellent les chansons de geste. Au reste, tout en refusant de souscrire à la théorie de M. Heinzel dans les termes où il l'a formulée, je conviens que le manuscrit peut n'être pas tout entier d'un seul auteur et avoir subi des interpolations. Au vers 2976 (p. 141) ou un peu auparavant, commence une seconde partie, l'on serait tenté de dire une continuation, dont les récits s'écartent pour la plupart, non seulement de ceux d'Eilhart, mais de toutes les autres versions de l'histoire poétique de Tristan. On ne semble pas avoir remarqué que les plus frappantes des contradictions signalées par M. Heinzel se trouvent précisément entre la première et la seconde partie du fragment. La suite de cette étude en fera voir divers exemples. Une critique rigoureuse a donc le devoir de distinguer entre les données fournies par ces deux portions du texte.

La version de Béroul et d'Eilhart diffère considérablement de celle de Thomas[1] et de ses traducteurs[2]. Cependant Ulrich de Türheim et Henri de Freiberg, continuant l'œuvre inachevée de Gottfried de Strasbourg[3], ne se sont pas fait scrupule d'imiter le poète brunswickois. Mais, comme ils ont aussi emprunté quelques traits à des sources que nous ignorons, l'étude de ces deux auteurs ne saurait actuellement jeter de lumière sur leur modèle principal. M. Heinzel[4] et Brakelmann[5]

---

1. Michel, vol. II et III. La *Folie Tristan* du ms. Douce occupe les p. 89-137 du vol. II. Voy. *Romania*, XV, p. 511 ss.

2. *Die nordische und die englische Version der Tristan-Sage*, hrsg. von Eugen Kœlbing : I. *Tristrams Saga ok Isondar* (S), 1878. II. *Sir Tristrem* (E), 1883 (Heilbronn). La plupart de mes citations se rapportent à l'introduction du premier volume.

3. *Gottfried's von Strassburg Tristan* (G), hrsg. von Reinhold Bechstein. Leipzig, 1873. A la fin du second volume se trouve l'analyse des deux continuations.

4. P. 354.

5. Dans un mémoire posthume, récemment publié par M. Suchier dans le t. XVIII de la *Zeitschrift für Deutsche Philologie*, p. 87.

ont signalé les ressemblances du célèbre roman en prose de *Tristan* et du poème d'Eilhart; M. G. Paris, dans un de ses cours du Collège de France[1], a montré que le roman, dans sa teneur générale et dans ses parties anciennes, se rapproche beaucoup plus de Béroul et d'Eilhart que de Thomas. L'accord habituel de ces trois ouvrages a sans doute pour cause principale la fidélité plus grande avec laquelle ils ont gardé des légendes celtiques, plus librement modifiées par Thomas. Mais, dans bien des cas, celui-ci offre une tradition indépendante ou plus authentique. Le cycle héroïque gallois, qui a pour centre la Table Ronde du roi Arthur, et le cycle poétique de la Cornouaille, auquel appartiennent Tristan, Iseut et le roi Marc, sont nettement distingués par Thomas. A ses yeux, les héros principaux des deux cycles ne sont pas contemporains; Arthur est plus ancien d'une génération que Tristan[2]. Déjà, au contraire, Béroul l'avait fait assister, avec Ivain, Gauvain et Girflet, au jugement de Dieu sur Iseut. Chez Eilhart, Tristan est accueilli quelque temps à la cour d'Arthur et devient le compagnon de Gauvain; les triades galloises le font aussi paraître auprès d'Arthur et de Gwalchmai. Dans le roman en prose, il figure parmi les chevaliers de la Table Ronde et se lie d'amitié avec Lancelot et Perceval[3]. Cette donnée, qu'on retrouve dans les continuations de Gottfried, n'est pas de celles qui impliquent nécessairement une source commune; mais elle fournit une désignation commode pour caractériser ce groupe de récits, en regard de la version de Thomas. On l'a dénommé la version de Béroul : un examen plus attentif des textes montre que ce terme est impropre et doit s'appliquer seulement au fragment de Paris et au poème de Berne. Par sa date et son étendue, le *Tristan* d'Eilhart d'Oberg est le représentant le plus considérable de la

---

1. Dans l'hiver de 1883-84. Ayant écrit cet article à Berlin, je n'ai pu consulter les manuscrits et les plus anciens imprimés du roman. La Bibliothèque Royale ne possède que les éditions de 1567 (Paris) et de 1577 (Lyon) du premier livre du *Nouveau Tristan fait françois* par Jan Maugin, dit l'Angevin. Je me suis également servi de l'analyse de Tressan et de celle de M. Ward, au t. XX de l'*Encyclopaedia Britannica*, p. 647.

2. Voy. l'épisode des barbes, dans le fg. Sneyd A, au vol. III de Michel.

3. Cf. *Romania*, XV, p. 547.

version *arthurienne*. Je voudrais tenter, en suivant les traces de MM. Heinzel, Lichtenstein, Vetter[1], de fixer plus exactement la place qu'il occupe dans l'ensemble de la tradition et ses rapports avec Béroul et le roman en prose. Ayant d'avance reconnu ma dette envers mes prédécesseurs, je ne me suis pas cru tenu d'indiquer tous les emprunts que je leur ai faits ni les points où nous nous sommes rencontrés.

L'œuvre d'Eilhart ne nous est parvenue tout entière, sans parler du livre populaire (P)[2], que dans deux manuscrits du XVe siècle, à Dresde (D) et à Heidelberg (H). Celui de Berlin complète, à l'aide des trois mille derniers vers d'Eilhart, le *Tristan* de Gottfried de Strasbourg. Le texte critique imprimé par M. Lichtenstein (L) a été obtenu par la confrontation de ces trois copies. C'est un remaniement (X), dont M. Bartsch[3] a jadis fixé la date au XIIe siècle, mais qui ne peut guère être antérieur au milieu du XIIIe. En effet, l'on[4] a généralement adopté les conclusions de M. Knieschek, suivant lequel cette rédaction et la mise en prose dérivent d'un remaniement plus ancien, dont l'auteur imitait Gottfried de Strasbourg. Les neuf fragments de deux manuscrits du XIIe siècle (R et M), que M. Lichtenstein a imprimés en tête de son édition, ont également subi des retouches d'une main étrangère[5]. Seules, les traductions tchèques (C) paraissent remonter directement à l'original d'Eilhart[6] : un poète qui vivait sans doute au milieu du XIIIe siècle a traduit très exactement, d'après un excellent manuscrit, les vers correspondant à X 47-2833. Environ un siècle plus tard, un continuateur, qui utilisait aussi Gottfried et Henri de Freiberg, a traduit plus librement les vers X 3638-4103

---

1. Fritz Vetter, *la Légende de Tristan*. Marburg, 1882.

2. *Tristrant und Isalde*. Prosaroman des XV. Jahrhunderts, hrsg. von Fridrich Pfaff. Tübingen, 1881.

3. *Germania*, XXIII, p. 349 ; cf. *Anzeiger für Deutsches Alterthum*, X, p. 10.

4. M. Schröder, dans la *Deutsche Literaturzeitung* (1883, col. 154), M. Pfaff, dans le *Literaturblatt* (1884, col. 3), et M. Lambel.

5. Lichtenstein, p. XVIII, et Bartsch, *Germania*, XXIII, p. 345.

6. J. Knieschek, *der Czechische Tristram und seine deutschen Vorlagen*, dans les *Mittheilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen*, XXII, p. 226. C'est dans la partie bibliographique du même recueil (p. 49) qu'a paru, au t. XXI, l'article cité plus haut de M. Lambel.

et 4342-6654[1]. Le contrôle réciproque de ces divers témoignages, complétés au besoin par celui de Béroul, permet d'établir, avec plus de rigueur que n'a pu le faire M. Lichtenstein, le texte du remaniement, de distinguer les parties authentiques de la tradition des parties interpolées ou imitées et de restituer sans trop de chances d'erreur, sinon la forme, comme l'a soutenu M. Bartsch, du moins le sens d'un très grand nombre de vers de l'original. Certains passages prêtent à de sérieuses discussions; mais la plupart des divergences n'ont d'importance que pour la critique verbale et n'intéressent en aucune façon la question des sources d'Eilhart et de ses rapports avec les autres versions[2]. Il convient toutefois, en plusieurs endroits, de substituer au texte de M. Lichtenstein la leçon, mieux accréditée, de l'un ou de l'autre des manuscrits. A moins qu'il ne soit possible de recourir aux anciens fragments, je citerai presque toujours le remaniement et seulement de temps à autre la prose, à cause de sa brièveté, ou les traductions tchèques, pour leurs variantes.

II.

DONNÉES GÉNÉRALES DU POÈME.

Noms propres. — Le héros, que les textes français nomment *Tristran* (Béroul et Thomas), *Tristram* (Marie de France),

---

1. M. Knieschek a retraduit en allemand ces parties du poème tchèque dans la *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, XXVIII, p. 261. Les vers sont numérotés d'après les pages et les lignes de l'édition de Hanka (Prague, 1820).

2. La mention de Dietrich et de Hildebrand se trouve aux vers X 5973-77. Ce passage manque dans les deux imprimés de P suivis par M. Pfaff (129,17), mais se trouve dans un exemplaire conservé à Munich et signalé par M. Lichtenstein (*Anzeiger*, IX, p. 163) : *man* sagt *von herr Dietrich und von Hildebrant*. C 289,20, ne nomme que Dietrich :

> Viel steht von Dietrich von Bern *geschrieben*,
> Dem viel ehre und lobes gegeben.

Les fragments d'un *Rosengarten* tchèque, publiés au t. XXV (p. 253) de la *Zeitschrift für Deutsches Alterthum*, appartiennent à un ms. de la fin du XIVe siècle, un peu postérieur à la traduction d'Eilhart.

Tristan (prose), s'appelle dans le poème d'Eilhart *Tristrant*, au génitif *Tristrandes*[1]. Cette forme n'est pas rare en ancien français et, dans quelques cas, elle est attestée par des rimes. Les vers 4971-72 de la *Vengeance de Raguidel* en offrent un exemple, en même temps qu'un nouveau témoignage en faveur de la célébrité poétique des deux amants :

.....si vait cantant
D'Iseut la Blonde et de *Tristrant*.

Les mêmes rimes se retrouvent dans ce passage obscur de *Perceval*, où Gerbert semble dire qu'il avait composé un poème sur Tristan[2] :

....Puis en cha le nous retrait
Gerbers, qui de son sens estrait
La rime que je vois contant.
Neis la luite de *Tristrant*
Amenda il tot a compas.

Aux vers 3011-12 du *Bel Inconnu*, *Tristant* rime avec *Rollant*. Au début du *Livre Oger de Dannemarche*, conservé dans deux manuscrits du XIVe siècle, ce nom figure à la rime dans une tirade en *ant*[3]. Le chroniqueur Galvaneo Fiamma raconte, à l'année 1339, que la chute d'un arbre mit à découvert un tombeau dans un monastère de l'Italie et qu'on y retrouva le corps d'un roi des Lombards[4] :

.....a latere erat unus ensis habens dentem in acie satis magnum, qui fuerat *Tristantis*[5] de Lyonos, cum quo interfecerat Lamorath Durlanth. Unde in pomo ensis sic erat scriptum :

Cel est l'espee de Meser *Tristant*
Un il ocist Lamoroyt de Yrlant.

Deux vers français, cités par Gottfried de Strasbourg (2395-96),

---

1. *Tristant* M *Tristram* C.

2. N'ayant pas sous la main l'édition Potvin, je cite d'après Michel, I, p. XXXIII.

3. Michel, I, p. V, et Barrois, préface d'*Ogier le Danois*.

4. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, vol. XII, col. 1027. Ce passage est cité par Michel, II, p. 165.

5. On se rappelle que les formes usuelles en latin et en italien sont *Tristanus* et *Tristano*.

feraient supposer que Thomas se servait parfois de la forme *Tristrant :*

bêâs *Tristant*, cûrtois *Tristant*
tun cors, ta vie a Dê comant !

Béroul en a également un exemple dans un passage dont l'authenticité ne paraît pas douteuse[1] (142, 8-10) :

Et furent plus de quatre mile,
Qu'omes, que femes, que enfant,
Que por Yseut, que por *Tristrant*[2].

On sait que les mots terminés par *n* double ou appuyée prennent souvent aux cas en *s* le *z* caractéristique des mots terminés par *t ;* le cas sujet *Tristranz* se trouve fréquemment. Or, si l'on a pu forger à *romanz* le double cas régime *roman, romant*, il est tout naturel qu'on ait dérivé de *Tristranz* une forme *Tristrant*. La plupart des poètes n'emploient ce doublet que si la rime le demande, et rien n'oblige à admettre que la source d'Eilhart en fît un usage plus régulier et plus constant que d'autres textes. Un Allemand devait être nécessairement séduit par cette terminaison, même rare, qui se pliait si aisément à l'analogie de noms germaniques, tels que *Wielant, Hôrant, Hildebrant*. Cette analogie exerce encore sa tyrannie sur Gottfried, qui décline habituellement, non point *Tristan-Tristane* (18334), comme on s'y attendrait, mais *Tristan-Tristandes*, à l'exemple de son prédécesseur.

En revanche, le nom d'*Isalde* ne s'explique point par l'analogie d'autres noms propres allemands. Eilhart doit avoir eu sous les yeux un texte du nord-est, où ce mot était écrit *Isalt, Isaut*. A la vérité, cette graphie est des plus rares ; le manuscrit B. Nat. fr. 794, écrit au commencement du XIIIe siècle, à Paris, par un scribe originaire des confins de la Champagne et de l'Ile de France[3], en offre peut-être le seul exemple : c'est au vers 5 de

1. M. Heinzel l'attribue à son IVe *lied*, où *Tristran* rime tour à tour avec *Dinan* (54, 8-9), *an* (139, 16-17) et *Lidan* (170, 4-5).

2. Ed. *enfanz : Tristranz*. Je n'ai fait au texte de Michel que les corrections les plus indispensables ; la plupart m'ont été suggérées par M. G. Paris. Je ne crois pas devoir signaler les modifications apportées à la division des mots, souvent défectueuse, et à la ponctuation.

3. *Cligès*, éd. Foerster, p. XXVIII.

Cligés[1], au vers célèbre où Chrétien nous apprend qu'il avait fait un roman :

Del roi Marc et d'*Ysalt* la blonde.

Millot, dans l'*Histoire littéraire des troubadours*[2], se sert de la forme *Isault*, en traduisant une pièce de Ramon Jordan, que je n'ai pas su retrouver. Les noms d'*Ysolt* et de *Morholt* ne riment que dans le petit poème Douce[3]; il me paraît assez vraisemblable qu'ils rimaient également pour Thomas, bien que ses traducteurs leur donnent des terminaisons différentes. Mais Eilhart et sa source s'accordent avec le reste des versions, en séparant dans l'écriture et dans la prononciation les formes *Isalde* (*Isalt*) et *Môrolt*. Béroul fait rimer *Morhout* et *javelot* (43, 11-12), *Yseut*, *veut* et *seut* (128, 9-10; 179, 22 — 180, 1); Chrétien, dans le passage bien connu d'*Érec*, a les rimes *Morhot* et *ot*. Les vers 5261-62 de *Cligés*, où riment *Yseuz* et *preuz*, sont interpolés; l'orthographe traditionnelle *Yseut* (*Yseult*) est également celle du roman en prose; celui-ci nomme le géant irlandais *Morhout* (*Morholt*).

Géographie.— Le père du héros, Rivalin (*Rivalîn*, *Riwalîn* G, *Rouland* E)[4], règne en Léonois (*Lohnois*), comme dans le roman en prose; il en est peut-être de même dans Béroul (138, 3-4) :

« Si me retien ovocques toi,
« O m'en irai en *Loenoi*. »

On a pensé, d'après le témoignage de Marie de France, que ce nom désignait le sud du pays de Galles :

En sa cuntree en est alez,
En Suhtwales u il fu nez.
Chievrefoil, 15-16.

---

1. Cette variante ne se trouve pas dans l'édition de M. Fœrster. Je l'emprunte à M. Holland, qui a imprimé dans son *Chrétien de Troyes* le début de *Cligés*, d'après une copie du ms. 794 (l'ancien Cangé 73) faite par M. Michelant.

2. T. II, p. 323.

3. Michel, II, 106, 1-2.

4. C'est le *Ruvalen*, frère de Kehedin et de la seconde Iseut, que les lecteurs de la *Romania* connaissent par l'étude de M. Bédier (XV, p. 481-510) sur le dénouement du ms. B. Nat. 103 du roman en prose.

Mais la tradition suivie par les autres poètes faisait de Tristan un Celte du continent. Rivalin, prince de Léonois, rappelle un personnage célèbre dans les légendes armoricaines, ce chef de conquérants bretons, nommé *Riwal* (*Riwallus*, *Riwallo*), qui s'établit en 513 sur la côte de la Manche, entre Dol et Saint-Pol de Léon[1]. Suivant Thomas, les possessions de Rivalin touchent à la Bretagne ou en font partie :

genuoge jehent und wænent des :
der selbe hêrre er wære
ein Lohnoisære,
künec über daz lant ze Lohnois :
nu tuot uns aber Thômas gewis,
der ez an den âventiuren las,
daz er von *Parmenîe* was
unde hæte ein sunderz lant
von eines *Britûnes* hant
und solte dem sîn untertân :
der selbe hiez liduc Morgân. G 322-332.

Dans d'autres passages, ces mots de Bretagne et de Breton désignent l'Angleterre celtique et ses habitants. Mais Gottfried et le traducteur norvégien situent le pays de Tristan (*Bretland* S) tout près de celui d'Iseut aux blanches mains (sans nom S, *Arundel* G) : or la seconde Iseut, comme on le voit par les fragments de Thomas et le *Sir Tristrem* et aussi par le roman français en prose, vit dans la Petite Bretagne. Dans toutes les versions de la légende, la résidence de son père est à Carhaix (*Karahes*, *Karke* G). Béroul connaît au moins de nom cette ville et le saint auquel est dédiée son église principale[2]; il fait jurer le roi Marc (147,19)

Par saint Tresmor de *Caharès*.

Hoël (*Havelîn*, *Jovelîn* G), duc ou roi[3] de Carhaix, est en

1. W. Hertz, dans les excellentes remarques qui accompagnent sa traduction de Gottfried de Strasbourg (Stuttgart, 1877), p. 544.

2. Dom Lobineau, *Vie des saints de Bretagne*, vol. I, p. 299 de l'éd. de 1836.

3. *Hoel* est la forme du ms. 103. Dans ce texte, le seigneur de Carhaix porte le titre de roi, comme dans Eilhart ; Thomas lui donne celui de duc, que portaient les souverains de la Bretagne française.

guerre avec le comte de Nantes (*Nantis*, *Nante* G, *Namtersborg* S); Gottfried nomme aussi parmi ses ennemis un seigneur de Dol [1], *Rugier von Doleise*.

On verra tout à l'heure qu'Eilhart a confondu les deux Bretagnes; par suite, il n'a pas su quel nom donner à la contrée de Carhaix. Doit-on reconnaître celui de la Cornouaille armoricaine dans les vers difficiles 7380-89? L'écuyer Pilois, envoyé par la reine à Tristan, visite, avant de se rembarquer, la foire de la Saint-Michel dans une ville appelée Cornouaille (*Kurnevales* D, *Curnwalis* P) ou, plus probablement, *saint Michelsstein en Cornouaille* (H, suivi par l'éditeur, vv. 7380 et 7384). Peut-être y a-t-il là quelque confusion avec le Mont Saint-Michel dans la Cornouaille insulaire [2] ou plutôt quelque obscure réminiscence du fameux monastère dans la Bretagne française. Le nom de Michel reparaît encore (v. 5515) pour désigner le prêtre que Tristan rencontre à son arrivée dans le pays dévasté de Carhaix. La mention des îles Chausey, dans le manuscrit 103 du roman en prose [3], nous ramène sur la côte du Cotentin, aux environs du Mont Saint-Michel du Péril.

Dans la version de Thomas, Marc est souverain de toute l'Angleterre; il réside à Tintagel et à Londres. Selon la version arthurienne, il ne possède que la Cornouaille (*Kornevâlis*, *Kurnevâles*). Arthur, régnant sur la *Bretagne*, apparaît, dans la seconde partie du fragment de Béroul, comme le voisin plus puissant du roi cornouaillais et prend Iseut sous sa protection. Dans quelques poèmes du cycle, Marc est le vassal d'Arthur; dans le roman en prose, c'est un roitelet perfide et tyrannique, que les chevaliers de la Table Ronde font trembler et que ses propres sujets mettent en prison. Dans cet ouvrage on voit Tristan défendre la Cornouaille contre une invasion des *Saisnes;* Béroul (156,1) distingue entre un *Saisne* et un *Cornot*. Suivant Eilhart, en quittant l'Irlande, Tristan se rend d'abord en Angleterre (*Engellant*), puis se rembarque sur un vaisseau de Cornouaille pour rentrer à Tintagel. Il s'agit évidemment de l'Angleterre proprement dite, de la partie anglo-saxonne et de

1. W. Hertz, p. 627.
2. Michel, II, p. 210.
3. *Romania*, XV, p. 488.

ses habitants, qui s'appellent encore aujourd'hui en gallois Saxons (Seison).

Dans la source d'Eilhart, comme dans la version de Thomas et les poèmes de Chrétien de Troyes, le nom de Bretagne désignait sans doute tantôt la Bretagne continentale, tantôt l'Angleterre bretonne. Dans le vieux poème allemand, *Britanjâ* est le royaume d'Arthur (*Artûs*). La résidence royale n'est séparée de Tintagel (*Tintanjôl*) que par une grande forêt; les chevaliers bretons, partis le matin pour la chasse, s'en vont coucher dans la salle du roi Marc (*Marke*)[1]. De la cour d'Arthur, Tristan se rend à cheval à Carhaix; mais il prend la mer pour retourner à Tintagel. On voit combien les notions géographiques d'Eilhart sont peu claires; celles de Béroul sont beaucoup plus précises. Arthur réside dans des villes de l'ouest et du nord de l'Angleterre, dans la partie de ce pays qui est restée le plus longtemps celtique. Tristan est chargé de lui porter un message (33,18)

A *Carduel* qui est clos de mur.

Perinis va le trouver de la part d'Iseut à *Cuerlion* (161,6); il y apprend que le roi tient sa Table Ronde à *Isneldone* (161,11). Ce dernier nom n'est apparemment qu'une variante orthographique de celui du Snowdon; c'est la ville de *Senaudon* ou *Sinaudon* du *Bel Inconnu*[2]. *Cuerlion* est la cité galloise de Caerleon sur l'Usk :

« Dom es tu, ladres? » fait li rois.
« De *Carloon*, filz d'un Galois. » 179, 4-5.

C'est *vers Galles* que s'enfuient, et le nain menacé de la colère du roi Marc, et les amants, après qu'il les a surpris sous la feuillée[3]. A la suite du jugement de Dieu, Arthur se rend à Durham :

Chascun s'en vient a son roiaume,
Li rois Artus vient a *Durelme*,
Rois Marc remest en Cornoualle. 202, 14-16.

---

1. 5129-296.
2. Voy. *Romania*, XV, 4.
3. Rapprochez encore le passage corrompu (77, 11-13) :

J'oï ja dire que uns teus
Avoit .I. forestier galois,
Puis que Artus en fu fait rois...

III.

LA PREMIÈRE PARTIE DU POÈME D'EILHART.

Enfance de Tristan (47-350). Eilhart est beaucoup plus bref que Thomas sur l'histoire des parents de Tristan. La longue introduction du roman en prose, relative aux aventures du roi Méliadus de Léonois et de ses ancêtres, n'a presque rien de traditionnel. Suivant ces trois versions, la mère du héros meurt en lui donnant le jour. Seuls, le prosateur et Gottfried (ce dernier traduisant évidemment Thomas) rattachent, sans doute indépendamment l'un de l'autre, à cette triste circonstance le nom de Tristan. Eilhart fait mourir Blanchefleur (*Blankeflûr*) bien avant son mari, durant la traversée de Cornouaille en Léonois; il a une particularité sur la naissance de Tristan :

dô sneit man deme wîbe
einen son ûz irem lîbe. 99-100.

Rivalin survit à presque toutes les aventures de son fils; on n'apprend sa mort que vers la fin du poème, après que Kehedin a déjà noué sa funeste intrigue avec la femme de Nampêtenis. Le premier exploit de Tristan n'est donc point, comme dans la version de Thomas, la vengeance de son père; le duc Morgan et le fidèle Roal, qui jouent un si grand rôle au début de la *saga* et du *Sir Tristrem* et dans les premiers récits de Gottfried, ne sont point connus d'Eilhart. La version arthurienne a une prédilection, que Gottfried partage, pour l'écuyer Gouvernal ou *Gorvenal* (*Kurvenâl* et *Kurnevâl*), le *maître*[1] de Tristan. Selon Eilhart et la prose, Gouvernal et son élève se rendent ensemble à la cour de Marc et y restent inconnus jusqu'à l'instant où le jeune Tristan, à peine armé chevalier, se présente pour combattre le Morhout d'Irlande. Ils sont particulièrement bien accueillis par le sénéchal du roi. Dinas,

der trugsêze *Tinas*, 3997

1. Béroul, *passim*.

est une figure caractéristique du groupe arthurien. Béroul en fait le seigneur de Dinan, mais au dire d'Eilhart (v. 329),

Lîtân hîz sîne veste.

C'est assurément la version la plus ancienne; la seconde partie du fragment de Béroul connaît ce nom de lieu (170,5) :

Cele nuit furent a *Lidan*.

Thomas raconte que l'enfant est enlevé par des pirates norvégiens, que Roal, son père adoptif, le retrouve auprès de son oncle et lui révèle son origine, que Tristan est armé chevalier et part pour venger ses parents. A son retour en Cornouaille, il apprend que le fort Morhout, frère de la reine d'Irlande, est arrivé, *pour lever*, comme dit J. Maugin (f° 101)[1], *le treu a luy deu et acoustumé*.

Combat avec le Morhout (351-1050). Le poème de Berne (101-2) fait également livrer le combat

Por desfandre lo treussage
Que cil *devoient* de la terre.

Suivant Eilhart, tous les pays voisins payent le tribut au roi d'Irlande; mais la Cornouaille le refuse depuis quinze ans. *Mórolt*, qui a la force de quatre hommes, réclame tous[2] les enfants de quinze ans, garçons et filles :

Die knaben muesten sein eygen sein, und die meidlein woelt er daheyme in ein offen frauhausz tuon, das sy ym gelt gewinnen solten (P 7, 17-19).

La version de Thomas est moins barbare :

si sanden in daz êrste jâr
driu hundert marc messinges
und anders keines dinges;
daz ander silber, daz dritte golt G. 5950-53

La quatrième année, le tribut se composait de jeunes garçons :

niht mägede niuwan knäbelîn G. 5967

Le texte de Béroul offre diverses allusions au combat :

---

1. Ed. de 1567.
2. C et P. X 427 *i daz dritte kint*.

Molt les vi ja taisant et muz,
Qant li Morhot fut avenuz. 9, 14-15
Qant le Morhout prist ja ci port,
Qui ça venoit por nos enfanz,
Nos barons fist si toz taisanz,
Que onques n'ot .I. si hardi
Que s'en osast armer vers lui.
Vos enpreïstes la bataille
Por nos trestoz de Cornoualle
Et oceïstes le Morhout. 40, 4-11.

Il ne faudrait pas donner un sens trop précis aux mots *taisanz* et *muz*, qui ne répondent à aucun détail des autres récits. C'est par une expression analogue que M. Hertz (p. 133) traduit en les résumant les vers 6280-90 de Gottfried de Strasbourg :

Wir muszten *stumm* den zwang ertragen.

Selon Gottfried et la *saga*, le Morhout est présent à l'assemblée des Cornouaillais où les jeunes victimes doivent être désignées par le sort ; après beaucoup de discours, le combat singulier est fixé à trois jours. Dans la version d'Eilhart et la prose, les messagers irlandais déclarent que leur chef ne se battra qu'avec un homme de son rang ; c'est alors seulement que Tristan fait connaître sa parenté avec le roi Marc. Celui-ci, au moins d'après Eilhart, s'est engagé par serment à laisser combattre quiconque oserait affronter le Morhout. Comme dans la version de Gottfried, il essaye en vain de détourner son neveu d'une si dangereuse entreprise.

La mise en prose et le remaniement d'Eilhart, le poème de Berne (v. 100), les traducteurs allemand et anglais de Thomas placent le lieu de la rencontre sur une petite île ; Chrétien de Troyes et le roman français nomment l'île Saint-Samson, l'une des Scilly[1]. Au témoignage de Thomas et du prosateur, Tristan repousse son bateau à la mer :

« sô hât ouch jener, der dâ gesiget,
« an disem einen genuoc,
« daz dich dâ her zem werde truoc. » G 6808-10.

Les manuscrits d'Eilhart sont fort corrompus en cet endroit ;

1. W. Hertz, p. 580.

l'édition d'Augsbourg de 1498 du livre populaire offre seule un sens raisonnable et s'accorde bien avec Gottfried :

P. 14, 7-8	G 6746-47 et 6789
Morholt... der hefft sein schif, und stiesz her Tristrant das sein[1] verr hindan.	sîn schiffelîn er [*Môrolt*] iesâ nam, zuo dem stade hafte er daz... sîn schiffelîn daz stiez er [*Tristan*] an.

A en croire le traducteur tchèque, habituellement si exact, les deux adversaires se livrent bataille sur une montagne. N'y aurait-il là, comme le suppose M. Lichtenstein[2], qu'une faute de traduction? Le texte de ce passage nécessite à la vérité quelques corrections et le sens n'en est pas entièrement satisfaisant. En revanche, le récit est plus cohérent que dans la mise en prose et le remaniement, où la *holmganga* s'achève sans qu'il soit plus question du bateau destiné à ramener le seul vainqueur. Gottfried n'oublie pas la bravade héroïque de Tristan :

P 16, 5	C 7091-93
Also ward der streit gescheiden[3]... Künig Marchs holt sein œhem mit freüd und gesang.	dô er Môroldes schif dâ vant, dâ saz er în und fuor zehant gein dem stade und gein dem her.

Il serait donc fort possible que le poème tchèque nous eût conservé la leçon authentique d'Eilhart et que les deux rédactions allemandes fussent interpolées d'après Gottfried de Strasbourg. Si cette hypothèse est juste, on est peut-être fondé à admettre qu'il a existé deux traditions originales au sujet du combat de Tristan et du Morhout. On n'aperçoit pas, en effet, quelles raisons auraient engagé Eilhart à modifier celle qu'il trouvait dans sa source française.

Béroul est d'accord avec Eilhart sur la nature de l'arme empoisonnée dont le Morhout a blessé Tristan :

mit eime geluppeten spîze. 869	« Il vus navra d'un javelot. 43, 12

Le prosateur dit également que c'est une lance; au dire de Thomas, c'est une épée. Suivant cette dernière version, le

---

1. M. Pfaff a rayé de son texte le mot *sein*, qui est cependant confirmé par la leçon de l'éd. de Worms (sans date) : *Tristranten seins verr*.

2. *Anzeiger*, X, p. 10-11.

3. D (L) *Sus wart der kamp geant*. H *Also wart volendet der stryt ze hand*.

Morhout meurt sur le champ d'un coup d'épée que Tristan lui porte à la tête; les Irlandais ramènent le corps dans leur pays. Suivant Eilhart et le roman français, le Morhout s'enfuit grièvement blessé et meurt en mer, avant que sa nièce Iseut, savante en médecine, ait eu le temps d'arriver à son secours.

Navigation aventureuse et premier séjour en Irlande (1051-1297). Dans la version arthurienne, c'est également la jeune Iseut qui guérit Tristan de sa blessure empoisonnée :

« De la plaie que vos pr[e]ïstes
« En la batalle que feïstes
« O mon oncle; je vos gari. »

ainsi la fait parler Béroul (5, 19-20) dans la scène du verger. D'après Eilhart, elle ne donne pas elle-même de soins à Tristan, déguisé sous le nom bizarre de *Prô*, mais lui envoie des remèdes, dont l'effet est d'abord nuisible. *Et y alloit de tel zele*, écrit semblablement J. Maugin, *qu'au bout de treze jours, voyant que le coup de Tristan n'amendoit en sorte quelconque, s'assura qu'il y avoit du venin* (f° 111). La guérison s'accomplit dès lors rapidement. Aux yeux de Thomas, c'est la mère de la princesse, la sœur du Morhout, la reine Iseut, qui possède l'art de guérir; elle joue également un rôle considérable dans les évènements du second voyage en Irlande. Dans toute l'œuvre d'Eilhart, au contraire, la mère d'Iseut n'apparaît qu'un instant, pour remettre à Brangien le philtre d'amour.

La belle histoire de la navigation aventureuse est fort écourtée dans la *saga*. Selon Gottfried et le poète anglais, Tristan emmène avec lui Gouvernal; selon Eilhart et le prosateur, il est seul. La prose sait que son bateau était muni d'une petite voile, pour qu'il pût le diriger : il vogue ainsi, raconte J. Maugin, en *passant le temps au son de la harpe*. Ce motif si poétique a particulièrement séduit Thomas et Gottfried; à les entendre, les connaissances et les talents variés de l'étranger lui gagnent la faveur de la reine, qui le prie d'enseigner la musique à sa fille. Un trait secondaire de cette version est caractéristique de celle d'Eilhart : chez lui, Tristan se fait passer pour un marchand naufragé et parvient à retourner en Cornouaille, en se chargeant de procurer des vivres d'Angleterre aux Irlandais désolés par la famine. Le remaniement et le livre populaire veulent que Tristan ait pris une harpe dans son bateau et, sans

tirer parti de cette donnée pour la suite, lui font déclarer une fois qu'il a été jongleur. Comme ces deux passages ressemblent beaucoup aux vers correspondants de Gottfried et qu'ils ne se trouvent pas dans la traduction tchèque, il est à peu près sûr, malgré les objections de M. Lichtenstein[1], qu'ils sont interpolés :

dô bat der hêre *nicht mê*
mit im an daz schif tragin,
wen eine harfin, hôrte ich sagin,
und sîn swert des he begerte[2].
1134-37

« ich was[3] ouch ein speleman.
1186

sîne harphen er besande :
die fuorte er ouch von lande
und sînes dinges nie *niht mê*.
G 7363-65

« ich was ein hövescher spileman. »
G 7564

La figure de Tristan, tel que Thomas le peint dans cet épisode, rappelle à plus d'un égard celle de Hôrant dans *Kudrun*. Comme Eilhart ne fait aucune allusion aux personnages du cycle de la mer du Nord, il n'est pas certain qu'il connût l'histoire de Hilde. En revanche, le Taillefer germanique, le Volkêr de la *Thidreksaga* et des *Nibelungen*, devait être un type familier à son imagination. Par conséquent, le motif de la harpe n'avait rien qui pût lui déplaire; sans doute il manquait déjà dans sa source française. Béroul, si l'on en juge par une allusion de la *Folie* de Berne (v. 397), paraît avoir offert le même récit que le prosateur et Thomas. D'autres allusions (380-385 et 390-393) me font penser, contrairement à M. Vetter[4], que Béroul rapportait l'aventure de la harpe et de la rote, inconnue à la version d'Eilhart. Le silence de celui-ci ne saurait en effet prévaloir contre l'accord habituellement si intime des deux poèmes français.

Second voyage en Irlande (1297-2258 et fragments I, II, et III). Dans le roman en prose, la reconnaissance de Tristan, par la brèche de son épée, a lieu lors de son premier séjour en Irlande; les circonstances du second et de la demande en mariage diffèrent complètement des récits des poètes. J. Maugin (ch. 35)

---

1. *Anzeiger*, X, p. 9-10.
2. D (L) *sine harfin*. H *ain schwert*. Je corrige le texte imprimé d'après P 18,27.
3. P *bin*.
4. Page 28.

décrit le combat de Tristan avec un monstre marin et la confusion du sénéchal Aguinguerrant. Comme dans la version de Thomas, la reine Iseut assiste à la découverte de Tristan, empoisonné par le venin du monstre et mourant au bord d'une source. Les autres rédactions du roman ne semblent avoir gardé aucun souvenir du combat avec le dragon. C'est dans cet épisode qu'on rencontre pour la première fois un personnage secondaire de la version arthurienne, l'écuyer Perinis (*Peronîs* R, *Perenîs* X), mentionné à deux reprises seulement dans Gottfried, nulle part dans la *saga* ni dans le *Sir Tristrem*. Brangien (*Brangêne*) est commune à toutes les versions.

Les mêmes scrupules rationalistes qui ont donné lieu à la polémique de Thomas et de Gottfried contre leurs prédécesseurs ont effacé de la prose le beau conte des deux hirondelles, se disputant le cheveu d'or, et de la seconde navigation aventureuse de Tristan. Des allusions de Béroul et du poème de Berne concordent bien avec la version d'Eilhart[1]. Les ennemis de Tristan ne sont que vaguement désignés dans cet épisode. D'après la traduction tchèque, ce sont les grands seigneurs qui s'opposent à ce que Marc le fasse son héritier. La même expression se retrouve dans un vers (1420) du remaniement :

ez was den hêren ungemach.

Mais ce texte nomme habituellement les parents du roi,

des koninges nêste mâge, 1345

préparant ainsi le rôle d'Audret, le cousin et l'ennemi le plus acharné de Tristan.

Le philtre d'amour et le mariage d'Iseut (2259-2862 et fg. IV). La vertu du philtre est limitée dans la version d'Eilhart à quatre ans, à trois dans celle de Béroul. Ailleurs l'effet en a une durée illimitée : aussi l'amour de Tristan et d'Iseut ne finit pas même avec leur vie. Le poète allemand redit timidement cette belle histoire de la vigne et du rosier qui, plantés sur chacune des deux tombes, se rejoignent et croissent inséparablement : *man sagt aber es geschehe aus krafft und würckung des trancks* (P 201, 19). Il est curieux de voir comment Eilhart cherche à concilier les

1. Cf. *Romania*, XV, p. 517, nos 26 et 27.

deux données contradictoires. L'homme et la femme, dit-il (2279-300), qui avaient goûté le breuvage amoureux, devaient s'aimer toujours; mais durant les quatre premières années leur amour était si violent que, si on les avait séparés, ils en seraient morts.

La mère d'Iseut a confié le *boivre* à Brangien, qui en a la garde durant la traversée. Elle est donc responsable de la fatale méprise, que les amants déplorent tant de fois dans la suite de leur vie :

« Ce fist Brangien qui dut garder.
« Lasse ! si male garde en fist. » B 107, 8-9.

Béroul veut-il donner à entendre que c'est Brangien, comme dans le *Sir Tristrem*, qui a apporté le breuvage à Tristan et Iseut? Des allusions du poème de Berne (vv. 174 et 316) le font supposer. Dans la *saga* et le petit poème du manuscrit Douce, c'est un valet. Mais le récit norvégien, décrivant plus tard « une petite figure modelée d'après Bringvet, la suivante de la reine, » et placée dans la salle des images, offre un accord inattendu avec la version anglaise :

Elle tenait à la main un vase couvert, qu'elle offrait d'un air riant à la reine Isond; tout autour du vase se trouvaient les paroles qu'elle avait prononcées : « Reine Isond, prends ce breuvage, qui a été préparé en Irlande pour le roi Markis. » (ch. LXXX.)

A ce que raconte J. Maugin, Tristan et Iseut, jouant aux échecs en mer, ont soif. Gouvernal va chercher à boire; *Brangienne* lui remet *le vase ou estoit la mixtion incitative à l'Amour* (f° 181). La faute de Brangien est, peut-être à dessein, atténuée autant que possible dans la version d'Eilhart, visiblement imitée par Gottfried :

X 2342-44 = C 88, 14-16	G 116 71-75
	nune was dâ niemen inne
dô was der schenke achtir wegin.	âne die küniginne
dô sprach ein juncfrauwelîn[1] :	wan kleiniu juncfrouwelîn.
« ich wêne, hêre, hie steit wîn. »	der einez sprach : « seht, hie stât wîn.

Selon la *saga* et le *Sir Tristrem*, le roi Marc boit le soir des noces ce qui reste du philtre; selon Gottfried, il boit du vin

1. D (L) *ein hobisch j.*

ordinaire. Le récit d'Eilhart n'offre aucun trait analogue. Ce n'est qu'au témoignage de la prose seule que Brangien s'offre d'elle-même à prendre la place d'Iseut au lit conjugal; le lendemain matin, Tristan est fait *grand chambrier :* cela a lieu dès le soir, suivant Eilhart :

> Der *kamerêre* Tristant
> sich der kameren underwant,
> dô der cuo[ning slâfin solde.] [1]
> IV (*M*) 23-25 = X 2831-33

Gottfried et le frère Robert [2] disent seulement qu'Iseut est confiée à la garde de Tristan.

Tentative de meurtre sur Brangien (2863-3080 et fgs V, VI, VII et VIII, 1-57). Les deux principales versions ne présentent pas de différences notables. Il faut cependant remarquer que le lieu du guet-apens n'est pas le même. D'après la version de Thomas, Brangien va dans une forêt cueillir des simples pour sa maîtresse, qui se dit souffrante. Sous le même prétexte, Iseut l'envoie, dans le récit d'Eilhart, puiser de l'eau à la fontaine du verger, cette même fontaine auprès de laquelle Tristan et la reine auront plus tard leurs entrevues. Le touchant et poétique apologue auquel Brangien doit son salut a sans doute choqué le prosateur par sa naïveté franche et un peu populaire. Écrivant pour un public distingué et délicat, il a cru devoir remplacer les deux chemises par deux lis. La haute société du XIIe siècle n'avait pas de ces scrupules de pruderie; Raimbaut d'Orange dit à sa dame (*Non chant per auzel*) : [3]

> Sobre totz aurai gran valor,
> S'aitals camisa m'es dada
> Cum Iseus det a l'amador,
> Que mais non era portada.
> Tristan mout prezet gen prezen....
> D'aital sui en enquistaire.

C'est là sans doute une allusion au poème perdu de Chrétien de Troyes ou à celui de Béroul. La forme *Iseut*, habituelle en

---

1. C'est à ce vers que s'arrête la plus ancienne traduction tchèque. Dans les épisodes suivants, le continuateur imite Gottfried de Strasbourg.

2. Kölbing, p. LXXV.

3. Cf. *Romania*, XV, p. 546.

provençal, n'a pu être empruntée qu'à l'un d'eux. Raimbaut d'Orange, mort en 1174, et ses contemporains n'ont sûrement pas connu le roman en prose.

Dénonciation et premiers soupçons (3081-3488, fgs VIII et IX, 1-71). A la suite de l'épisode de la harpe et de la rote, dont le roman a conservé un souvenir affaibli dans le récit de l'enlèvement d'Iseut par Palamède, la version de Thomas rapporte la dénonciation du sénéchal[1] Mériadoc, les ruses de Marc pour apprendre la vérité, les intrigues du méchant nain, les rendez-vous dans le verger et le départ du roi pour la chasse. Au dire d'Eilhart, c'est un parti d'envieux qui « calomnie » les amants. Ils sont jaloux de la gloire de Tristan et de la faveur que lui témoigne son oncle; le poète (3090-136) les blâme énergiquement. Le personnage de Mériadoc tient à la fois de leur chef *Audret* et de l'ami de Tristan, le sénéchal Dinas. Sa trahison reste inexpliquée dans la *saga* et le poème anglais; Gottfried la motive habilement (13602-605) :

> wan er hæte Isolde allez ê
> lieb' unde holden muot getragen.
> nu was daz allez underslagen
> mit hazze und mit leide.

Mériadoc reparaît encore dans les deux épisodes suivants, comme le principal adversaire de Tristan; à partir du jugement de Dieu, les traductions de Thomas ne s'accordent plus sur le rôle qu'elles lui font jouer. A sa place, nous rencontrons dans les fragments de l'original français et dans la 3e *fytte* du *Sir Tristrem* un certain Caradoc (*Cariado, Canados*), qui persécute Iseut d'un amour importun et qui tombe dans un tournoi sous les coups de Kaherdin. La ressemblance des noms invitait à confondre ces deux ennemis de Tristan; le traducteur norvégien ou quelque copiste islandais les appelle tous deux *Meriadokk*. On peut conjecturer que Gottfried, pour donner plus d'unité à son récit, combinait leurs traits caractéristiques dans une figure unique, soupirant timide en qui la jalousie éveillait une passion ignorée, ami de Tristan que leur rivalité amoureuse métamorphosait en ennemi, adorateur dédaigné dont le sentiment discret,

1. S *conseiller*.

avivé par la résistance, finissait par devenir insolent et tyrannique.

Mais ni Mériadoc ni Caradoc ne prêtent leurs noms bien celtiques à l'un ou l'autre des *félons*[1] qui, suivant Eilhart, dénoncent les amours d'Iseut et de Tristan. On ne voit pas clairement de quelle source ils ont appris ce qu'ils viennent répéter au roi. Celui-ci, comme dans l'autre version, refuse d'abord d'en rien croire; mais ensuite, ayant surpris les amants en train de s'embrasser devant son lit, il bannit Tristan de la cour. D'après Thomas, c'est sur de simples soupçons qu'il lui ordonne d'aller habiter dans la ville. Béroul fait allusion à cet exil de Tristan :

« Il vos a fait chambres veer
« Por moi..... » 11, 13-14

Non moins naïf que le pauvre mari, le bon Eilhart a pris au sérieux les projets de départ allégués par Tristan pour duper le roi Marc :

Tristrant dô wolde
rûmen daz lant sân. 3282-83

Tristan, comme un vrai héros de conte de fée, doit lutter tour à tour contre de grands géants bêtes et de petits nains remplis de malice. Ce tueur de dragon meurt par la lance empoisonnée de Nampêtenis, et le principal instrument de ses ennemis à la cour de son oncle est également un nain doué, selon Eilhart (3390-95 et IX, 3-4) et Béroul (p. 18), de facultés surnaturelles. La source de Gottfried (14245-53), la *vraie histoire*, ne confirmait pas l'opinion des connaissances astrologiques de *Melôt* et se bornait à dire que le *petit von Aquitân* était rusé et beau parleur. On reconnaît l'esprit raisonneur et sceptique de Thomas. Le nain s'appelle Frocin ou Frocine chez Béroul; Eilhart ne lui donne point de nom et ne raconte pas sa tentative perfide de s'insinuer dans la confiance de Tristan. Béroul ne parle nulle part de la partie de chasse du roi Marc. Dans la version de Thomas, elle suit immédiatement l'éloignement de Tristan : celui-ci se dit malade pour pouvoir n'y pas prendre part, et met à profit l'absence du roi pour voir souvent en secret sa maîtresse. Dans la version d'Eilhart, Tristan, malade

1. Béroul, 5, 11 et passim.

d'amour, ne retrouve la santé qu'après que Brangien lui a ménagé des entretiens avec Iseut; afin de dérouter les soupçons, il feint cependant d'être encore souffrant. La chasse, conseillée par le nain, n'est qu'une ruse pour surprendre les coupables. Comme Thomas, Eilhart et Béroul les font se rencontrer dans un jardin planté d'arbres :

und was in dem bômgarten	« Tristran, tes nies, vint soz cel pin
als dicke, als in des luste.	« Qui est laienz en cel jardin.
3380-81	22, 19-20

Le court passage descriptif de la seconde partie du fragment de Béroul (p. 205) s'accorde mieux avec les descriptions de Thomas qu'avec celles d'Eilhart. On parvient sous la fenêtre de la reine

Par la fraite du nuef jardin. 205, 8

C'est par le même chemin que, dans la *saga*, Tristan pénètre auprès d'Iseut et que Mériadoc suit ses traces dans la neige :

Lorsqu'il vint à la clôture du verger, il poussa une planche à l'endroit où il avait accoutumé d'entrer[1]..... Et quand il vint au verger, il trouva aussitôt l'ouverture par où Tristram s'était glissé à l'intérieur (ch. LI).

Un ruisseau coule au pied des murs de l'appartement :

Triés la chanbre est grant la doiz. 205,5

Dans l'opinion de Thomas, ce ruisseau sort de la fontaine du verger, au bord de laquelle les amants se donnent des rendez-vous; le courant porte sous les yeux de la reine les copeaux marqués de runes, d'après la version anglaise, ou bien d'un T et d'un I, d'après Gottfried, au moyen desquels Tristan annonce à Iseut sa présence auprès de la fontaine. Le récit d'Eilhart semble bien conserver ici l'empreinte d'un état de civilisation moins avancé :

---

1. *Sir Tristrem*, 1933-34 :

A bord he toke oway
Of her bour.

L'accord de Béroul et de la *saga* tranche la question laissée indécise par M. Kölbing (II, 161), de savoir laquelle des deux traductions de Thomas offre la version la plus authentique.

des loubis brach er in den wâch,
dô liez er den spân nâch
dar daz *crûce* ane was gescriben. IX 74-76
dô flôz daz loub und der spân
durch di kamenâten. IX 85-86

Dans la suite, il n'est plus question de ce ruisseau qui traverse la chambre de la reine. Les poèmes de Tristan n'ont guère conservé de traits si antiques, et reflètent habituellement les mœurs du XIIe siècle. On ne saurait douter que cette partie de la légende ne remonte à l'un des plus anciens lais qu'aient inspirés les amours de Tristan et d'Iseut.

IV.

EILHART ET BÉROUL.

Rendez-vous dans le verger (3449-3764 et fg. IX = B. p. 3-30). Le commencement de cet épisode n'est pas conservé dans le fragment de Béroul; mais diverses allusions de la suite du récit permettent de reconstituer la scène tout entière. Elle a lieu, comme chez les traducteurs de Thomas, au bord d'une fontaine ombragée d'un arbre. Sur le conseil du nain, le roi Marc s'est caché dans les branches pour épier l'entretien de Tristan et d'Iseut. Il est seul, d'après la *saga*, le *Sir Tristrem* et le fragment; le nain est avec lui, d'après Eilhart et d'après Gottfried, qui s'inspire ici visiblement de son prédécesseur[1]. Selon la version de Thomas, Tristan aperçoit au clair de la lune l'ombre du roi projetée sur le sol; la version d'Eilhart et de Béroul est bien plus originale et bien plus poétique :

in dem brunnin sah er bî dem scimen « Je vi son ombre en la fontaine. »
dise zwêne bobin im stân.
IX, 77-78 19, 19

Il semble, aux termes dont se sert Béroul, que le hasard seul ait rendu Iseut attentive au danger qui la menace :

« Dex me fist parler premeraine, »

1. Lichtenstein, p. CXCVII.

dit-elle (19,20), en racontant l'entrevue à Brangien. Suivant Thomas, Tristan demeure immobile, au lieu d'aller, comme d'habitude, à la rencontre d'Iseut; au dire d'Eilhart (P 72, 15-17) :

Herr Tristrant stonde nitt auff gegen ir, als die künigin das von jm gewon war, und wincket ir verholen, als vil er dann mochte.

Iseut parle la première[1]. C'est ici que commence le texte de Béroul; lui seul et Gottfried ont un récit détaillé. L'entretien des amants, omis par la *saga*, fort écourté dans le *Sir Tristrem*, est abrégé par Eilhart :

der frowin wîsheit des scein,
daz siu ir ouge dar niht ne kârte
und rehte alsô gebârte,
alse si ir dâ niht ne wiste,
und sprach mit grôzir liste :
« Tristrant, waz sold ich her zô dir ?»
IX, 113-118

.....
Que nul semblant de rien en face.
Come ele aprisme son ami,
Oiez com el l'adevanci.
« Sire Tristran, por Deu le roi !.... »
3, 1-4

Cette question qu'Eilhart met dans la bouche d'Iseut et quelques traits épars tiennent seuls lieu des longs développements de Béroul (p. 3-7) et de Gottfried (14720-96). Là, Iseut accable de reproches Tristan et se justifie habilement des soupçons du roi Marc.

« Mais Dex plevis ma loiauté, »

lui font dire les deux poètes (G 14768-70) et le traducteur anglais (2133-34),

« Qui sor[e] moi mete flaele,
« S'aucuns[2], fors cil qui m'ot pucele,
« Out m'amistié encor nul jor. » B. 4, 11-14

C'est probablement à dessein qu'Eilhart ou sa source a effacé du rôle d'Iseut ce trait de duplicité. L'épisode du jugement de Dieu et du serment trompeur de la reine, raconté dans Thomas et dans Béroul, fait également défaut dans le vieux poème

1. Kölbing, p. XCIV.
2. Éd. *onques*.

allemand. L'esprit héroïque et militaire dont il est pénétré devait réprouver la subtile casuistique qui règne dans ces passages.

Dans Eilhart, la réponse de Tristan ne se compose que de quatre vers :

« frowe, daz ir helpint mir,
« daz mir mîn hêre sîne hulde gebe,
« und mih abir lâze wesin,
« als ich ê was, an sîneme hobe. »
119-123

« Dame, je vos en cri merci,
« Tenez moi bien a mon ami.
« Qant je vinc ça a lui premier,
« Com a seignor i vol torner (?). »
10, 17-20; cf. p. 11.

Béroul (p. 7-10) motive longuement cette prière, en rappelant les services de son héros et en affirmant hautement, comme Gottfried (14797-832), l'innocence de Tristan. Iseut refuse avec dureté (B. p. 11-12) de se compromettre pour lui; elle feint même, dans l'ancienne version allemande (IX, 123-138), d'éprouver de la haine pour son amant. Les motifs que lui prête Eilhart appartiennent originairement, si nous en croyons l'accord de Béroul et de Gottfried, au premier discours d'Iseut :

« wane ich bin ze worte comen
« von dir âne mîne scolt.
IX, 129-130; cf. 135-136

« Et il ont fait entendre au roi
« Que vos m'amez d'amor vilaine.
6, 1-2

« man hât sô michel mære
« von iu gemachet und von mir.
G. 14750-51

« ich was dir durch mînin hêren holt,
« wane dû sîn nebe wêrist.
IX, 131-132

« Por ce qu'eres du parenté,
« Vos avoie je en chierté.
6, 16-17

G. 14780-90

Dans le récit d'Eilhart, Tristan interrompt sa maîtresse, pour se plaindre de l'injustice de Marc, et réitère sa demande :

« wiltû mir *eine* wesin guot,
« sô werdint mir sîn hulde,
« wane er âne sculde
« hât gezornit wider mich. »
IX, 145-148; cf. 143-144

« *Fors a vos* ne sai a qui plaindre.
12, 19
« Et il autretant me priout
« Que l'acordase a mon seignor,
« Qui a grant tort ert a error
« Vers lui de moi.... »
20, 5-8; cf. 9, 10-12 et 10, 1 — 4.

Cependant Iseut s'adoucit un peu, tout en persistant dans son refus :

« ich ne helfe dir niht dâ zô.
« wil dir mîn hêrre genâde tuo,
« des gan ich dir wol und ist mir lieb,
« ich ne biten in aber dar umbe niet.
IX, 150-153

« Par foi, ja n'en dirai parole.
« Et si vos dirai une rien,
« Si vuel que vos le saciés bien,
« Se il vos pardounot, beau sire,
« Por Deu, son mautalent et s'ire,
« J'en seroie joiose et lie. »
II, 16-21

Enfin, comme dans la version anglaise[1], Tristan supplie la reine que du moins ses dettes lui soient payées, avant qu'il s'en aille en pays étranger. D'après Gottfried, il fait demander à son oncle la permission de passer huit jours à la cour, avant son départ[2]. Suivant Eilhart et Gottfried, il adresse des menaces au roi Marc :

« iedoch ne mach er den scaden
« nîmer mêr verwinnin,
« ob ich mit unminnin
« ûzir sîme lande vare.
IX, 157-160

« Nel se voudroit avoir pensé
« Mes oncles ainz .I. an passé
« Por si grant d'or com il est toz[3],
« Ne vos en qier mentir .II. moz.
13, 9-12

IX, 161-176

« Bien sai que u monde n'a cort,
« S'i vois, li sires ne m'avot.
13, 5-6

« frowe, wêre ich is wider iu wert,
« daz ir bâtent mînin hêren,
« daz er durch sîn selbis êre
« mir wolte lôsen mîn phant,
« sô wold ich[4]....
« sô wolde ich im al zuhant
« rûmen sîn rîche. »
3600-3601

« Iseut, por Deu, de moi pensez,
« Envers mon oste m'aquitez.
13, 13-14
« Engagiez est tot mon hernois.
IX, 177-181

« Car le me faites delivrer,
« Si m'en fuirai, n'i os ester.»
12, 21 — 13, 2

---

1. Kölbing, p. XCVI. Cf., au vol. II, p. 164, la remarque sur le v. 2138 du *Sir Tristrem*.

2. Kölbing, p. XCVII.

3. Cf. dans le roman de l'*Escoufle* (*Hist. litt.*, XXII, p. 811) :

Ne por tant d'or come ele poise
Ne seroit il souffert demain.

4. Ici se termine le dernier des fragments du XIIe siècle. Tristan y a déjà exprimé un peu plus haut l'intention de quitter le royaume de son oncle :

sô muoz ich rûmen daz lant.
IX, 155.

Iseut reste inflexible et s'en va :

Dô gîng die vrauwe wedir în. A tant s'en est Iseut tornee.
3609 14, 8
« Hînacht, dô he zû mir sprach,
« dô schîde wir uns zorniglichen,
3664-65

dit-elle le lendemain à son mari en lui racontant l'entrevue avec Tristan. Nos deux textes se séparent ainsi bien nettement de la version de Thomas. Chez ce dernier, Iseut se montre bienveillante et se charge volontiers de transmettre la requête au roi.

Tristan, resté seul, feint de s'affliger ; il pleure, suivant Gottfried (v. 14919) et Béroul (14, 9) :

« nû mûze gote leit sîn » « Beaus oncles, poi me desconnut
sprach Tristrant der helt gût, « Qui de ta feme me mescrut. »
« daz mir mîn hêre unrecht tût. » 15, 5-6
zu herberge begunde her gân. Tristran s'en ert pieça alez.
3610-13 16, 18

Thomas note également le départ des amants. Gottfried dit que le roi fait des reproches au nain et qu'ils retournent ensemble à la chasse. Eilhart et Béroul décrivent les sentiments qui agitent l'âme de Marc, sa fureur contre le nain, qui s'est dérobé à ses coups[1], le regret de soupçons qu'il croit injustes, le désir de se réconcilier avec Tristan :

dô zoug der koning ûz sîn swert Or ne laira qu'au nain ne donge
und hête gerne daz getwerg O s'espee si sa merite,
ûf dem boime ze tôde geslân. Par lui n'iert mais traison dite.
3615-17 17, 3-5

Après le départ du roi, Béroul raconte la fuite du nain et un entretien d'Iseut avec Brangien, où se trouve résumée toute la scène précédente :

Molt tost s'en vet fuiant vers Gales.
îdoch he harte clagete Li rois vait mout le nain querant,
daz im daz getwerg entrunnen was : Nu puet trover, s(i)'en a duel grant.
dô half im abir Satanâs, 19, 4-6
daz daz getwerg von im quam.
3622-25

1. Eilh. 3618-19.

und reit wedir in den wâlt.	Li rois de l'arbre est devalez.
sîn gedanke wârin manchvalt,	16, 19 ss.
ab Tristrant ummir wolde blîben.	Or est remés li suen fuirs...
3633-35	18, 7

Le lendemain matin, d'après Béroul, Eilhart et Gottfried, Marc se rend auprès d'Iseut :

he quam zu sîme wîbe	A sa chanbre li rois en vient.
	21, 13
des morgens vrû in die stad [1].	« A ton nevo parlai *ersoir*. »
	23, 14
	« Roine, ainz vien a vos parler
vil minniglîche her sie bat	« Et une chose demander ;
	« Si ne me celez pas le voir,
daz sie im rechte [2] sagete	« Qar la verté en vuel savoir.
swaz sie gesprochin habete	21, 17-20
mit Tristrande des nachtes.	« Dame, veu puis mon nevo? »
3636-41	22, 3

Dans la version de Béroul, Iseut raconte aussitôt l'entretien de la veille et le roi lui confesse à son tour qu'il l'a épiée. Dans Eilhart, Iseut prétend d'abord qu'elle n'a pas vu Tristan depuis douze jours; mais Marc lui dit qu'il sait tout et qu'il leur pardonne :

« wen ich was ûf den boim brâcht,	Et com el pin plus hautement
« dar ich dich undir sach	Le fist monter, por eus voier
	A lor asenblement, le soir.
	25, 10-12
	« Onques n'i ot parole dite
« und hôrte swaz he zû dir sprach.	« Ge n'oïse, grant ne petite. »
3652-54	25, 15-16

Gottfried déploie dans cette scène une science psychologique très délicate. Non seulement Iseut feint de n'avoir pas vu Tristan, selon la donnée d'Eilhart, et de n'avoir connaissance de sa triste situation que par Brangien, mais le roi Marc n'avoue pas non plus qu'il a secrètement assisté au rendez-vous. Iseut plaide ouvertement la cause de son amant et ne fait qu'un

1. Ici le second traducteur tchèque abandonne Gottfried pour suivre quelque temps Eilhart.

2. C *ohne sorge*.

semblant d'opposition à son rappel. Suivant Béroul, elle paraît surtout préoccupée de se justifier elle-même, mais n'oublie rien de ce qui peut flatter les dispositions bienveillantes de son mari à l'égard de Tristan. La plaisante ruse de Brangien, qui feint d'être brouillée avec ce dernier et prie Marc de les réconcilier, est propre au poème français. Chez Eilhart, les deux femmes font une vive opposition aux intentions bienveillantes du roi. Dans toutes les versions, le résultat est le même; Tristan, rappelé à la cour, jouit désormais de la plus grande liberté dans ses rapports avec la reine :

« nû hât mir der gûte knecht
« und dû sô wol bezeigit
« daz ir mich mit trûwin meinit. » B. p. 17 et p. 26; cf. G 15012-13.
3690-92
« dû salt mîner kemenâten plegîn. G 15037-43.
3757

P. 75, 15 : « ich wil ym underthenig machen alles, das ich hab, des sol er gewaltig sein. — Cf. C 168, 2 ss. 3683-85, 3716-17 et 3734-35.

Li avoir Tristran ert mes suens
Et li suens avoirs ert Tristran(s).
25, 4-5
Li rois li a doné congié

Dô hîz der hêre Tristrant
in die kemenâten ze hant
Kurnevâle sîn bette tragin.
mit vrouden mochte he vorclagin
swaz im zu leide î geschach,
wen he bî der koninginnen lach
alsô dicke sô her wolde[1].
3765-71

D'estre a la chambre; es le vus lié.
Tristran vait a la chambre et vient,
Nule cure li rois n'en tient.
30, 1-4
Sovent vienent a parlement.
30, 9
G 15033-50.

Les ennemis de Tristan. C'est à cet endroit (p. 30) que nous voyons apparaître pour la première fois dans le fragment de Béroul la faction ennemie de Tristan, les trois barons félons qui, anonymes dans la première partie, sous les noms de Godoïne, Guenelon et Denoalain dans la seconde, poursuivront les deux amants d'une haine implacable. A la façon dont le poète les fait entrer en scène, on pourrait supposer qu'ils n'ont encore joué aucun rôle dans ses récits :

1. Ces deux derniers vers manquent dans C.

A la cour avoit .III. barons,
Ainz ne veistes plus felons.
30, 13-14

Mais la suite paraît faire allusion à des évènements connus; l'on sait d'ailleurs combien les répétitions et les recommencements sont habituels chez Béroul. L'inimitié des barons était sans doute motivée, dans la partie perdue de son poème, comme dans celui d'Eilhart.

Dans la version allemande, les envieux ont pour chef *Antrêt*, le fils d'une sœur du roi Marc, le cousin de Tristan. Ils ne sont d'abord que cinq : *und geschach das durch ein hertzogen mit namen Auctrat und vier grafen* (P 63, 15-16). On lit au fragment VIII (62-64) :

er wart gevêht an dem hove
von *einem* rîc[hen herzogen]
und von vier grâvin.

Dans la suite, ils sont toujours sept; malheureusement le texte du XIIe siècle fait défaut à la comparaison. Les modernes cherchent à effacer la contradiction : *und ob es zuo schulden keme, das unser nit genuog were an fünffen, so seind noch zwen, die darumb wissent* (P. 65, 9-11). Le remaniement a introduit partout le nombre sept :

he wart besagit und belogin
von *dren* bôsin herzogin
und von vîr grâbin.
3085-87 = VIII, 62-64[1].

On peut, je crois, expliquer les deux données en partant du chiffre trois, fourni par Béroul. Dans ces compagnies, qu'on rencontre souvent dans l'épopée et dont la plus connue est celle des douze pairs, le chef est tantôt compté parmi les compagnons, tantôt surnuméraire[2]. Selon qu'Antrêt est considéré comme l'un des trois barons ou qu'on le compte à part, on obtient des groupes de trois ou de quatre adversaires de Tristan. L'identité de ces groupes peut être méconnue et l'on arrive ainsi à la

1. Cette partie n'est pas traduite dans C. Le cousin de Tristan s'appelle dans ce texte *Antrat*.

2. Cf. Rajna, *Origini dell' epopea francese*, p. 415 ss.

conception des sept. Le passage où les envieux apparaissent au nombre de cinq distingue clairement un groupe de quatre comtes (*vier grâvin*) ; mais une nouvelle méprise a séparé encore une fois le chef (*einem rîchen herzogen*) de ses pairs. En est-il de même aux vers 3154-57, ou bien le chef est-il l'un des quatre ?

von den sibenen viere
die wârin im alsô gram :
die hâtin einen houbetman,
Antrêt der zage hîz.

Les vers 3387-89 favoriseraient cette dernière interprétation :

« nein » sprach ir ein, der ander « jâ, »
der dritte « ich, hêre, zwîvel dâ. »
dô sprach sich Antrêt ir herre.

Ce parti ennemi de Tristan ne joue pas chez Eilhart un rôle si prolongé que chez Béroul ; les sept disparaissent du récit, en même temps que le nain, à la suite de l'arrestation des amants. De nouveaux adversaires leur succèdent dans les derniers épisodes du poème[1] : Antrêt seul reste en scène jusqu'à la fin. Cette figure, que les continuateurs de Gottfried ont empruntée à Eilhart, n'est pas tout à fait étrangère à Béroul. On ne sait que penser de cet

Andrez qui fu nez de Nicole,

que l'on voit, dans la première partie (138, 6), s'employer en faveur du rappel de Tristan. Mais dans la seconde (184, 16-17), un certain *André*, ou plutôt *Audré*, se trouve à la suite d'Iseut, quand elle passe le marais pour se rendre au jugement de Dieu :

.I. poi aval, lez une espine,
Torne a un gué lié et Andrez.

Tandis que Gouvernal tue le forestier qui avait découvert au roi la retraite des amants dans la forêt de Morrois, Tristan renverse ce même Audré, évidemment l'un de ses principaux ennemis :

Et Tristran le conoisoit bien. 192, 4

1. Lichtenstein, p. CXXIV, n. 2.

Le premier de ces traits rappelle une situation répétée dans le poème d'Eilhart. Pendant que le roi Marc chasse dans la Blanche Lande et que Tristan attend sa maîtresse dans la forêt, Antrêt chevauche dans le cortège d'Iseut et monte jalousement la garde autour d'elle.

Audré est-il encore ce neveu de Marc, mentionné obscurément à l'endroit (149, 1-2) où les félons s'approchent du roi pendant une chasse, pour dénoncer une fois de plus les amants ?

En mié l'essart li rois s'estot,
Vit son nevo.....

Quoi qu'il en soit, au début du fragment (9, 3-5), les barons ne paraissent avoir aucun allié parmi les parents du roi Marc :

« Or voi je bien, si com je cui(st),
« Qu'il ne voudroient que o lui
« Eust home de son linage. »

Inconnu à la version de Thomas, Audré n'est qu'une figure tout à fait secondaire dans celle de Béroul. En revanche, le principal adversaire de Tristan dans le roman en prose est son cousin *Audret*. Dans la rédaction contenue dans les manuscrits B. Nat. 756-757, le roi Marc, sur les conseils d'Audret, se cache armé de flèches dans les branches d'un laurier, sous lequel les amants ont leurs rendez-vous. Ils l'aperçoivent et feignent une conversation indifférente; Marc, convaincu de leur innocence, rend sa faveur à Tristan. Dans un passage du manuscrit 103, Audret lui-même, caché dans un arbre, blesse son cousin et Iseut. C'est encore lui qui leur dresse un piège avec des faux aiguisées, comme Eilhart le raconte ailleurs du roi Marc.

Selon toute vraisemblance, Audret, comme le nain ou Mériadoc, ne figurait anciennement que dans un ou deux épisodes de l'histoire poétique de Tristan. Il faut, me semble-t-il, chercher l'origine de ce personnage dans les lais qui racontaient les entrevues dans la Blanche Lande. L'extension donnée à son rôle permet de distinguer au sein de la version arthurienne deux groupes de récits : d'une part, la version de Béroul, comprenant le fragment et la *Folie* de Berne; d'autre part, la prose française et le poème d'Eilhart, avec les continuations de Gottfried. La place si considérable occupée par Audret dans le second groupe tient peut-être à une influence des légendes concer-

nant la fin de la Table Ronde. On remarquera la ressemblance de ce nom avec celui de Mordret; à la forme ancienne *Modred* répond une forme *Antrêd*, qu'on trouve parfois chez Eilhart. L'héroïque Tristan et le lâche Audret se font contraste à peu près comme le courtois Gauvain et le perfide Mordret, les deux neveux d'Arthur. On se rappelle que les triades rapprochent Tristan de Gauvain. Dans un passage d'Eilhart ils sont compagnons : c'est même grâce à cette amitié que Tristan exilé parvient à revoir sa maîtresse. L'adultère du traître Mordret avec la reine Guenievre est jugé tout autrement par nos vieux romanciers que l'irrésistible passion du fidèle Tristan pour la blonde Iseut. Bref, ces trois rôles de mélodrame et d'épopée, roi, héros et traître, sont tenus chez le prosateur français et le poète allemand, comme dans les histoires de la Table Ronde, par un oncle et ses deux neveux, l'un sympathique aux conteurs et à leur public, l'autre chargé de leur haine et de leurs malédictions. « Que le diable le noie dans le Rhin ! » comme dit ce bon Eilhart.

Nouvelle ruse du nain; les amants surpris (3765-3990 = B. p. 30-42). Les trois barons félons de Béroul menacent le roi de se retirer dans leurs châteaux et de lui faire la guerre, s'il tolère plus longtemps l'intimité de sa femme et de son neveu. Marc est perplexe : à ce moment le nain, qui s'était enfui, reparaît on ne sait comment et le décide à tenter une nouvelle épreuve. Selon Eilhart, le nain a été recueilli dans un bois par Dinas qui, ne le connaissant pas, demande au roi sa grâce et l'obtient. On dirait ici que le fidèle Dinas a pris un instant le rôle de son collègue, le sénéchal Mériadoc. Le plan qu'imagine le nain pour surprendre les amants est exposé à peu près de même dans nos deux textes :

« Hêre, daz ist der rât mîn,
« daz ir sagit Tristrande,
« her sulle ûz dem lande
« nâch ûwir botschaft rîten....
« .....morgen vrû.
3822-27
« wil her denne ûf die strâze,
« sô enmag her des nicht lâzin,
« he mûz die koninginne sên.
3833-35

« Di ton nevo qu'au roi Artur
« A Carduel, qui est clos de mur,
« Covient qu'il alle par matin,
« .I. deus (?) escrit au parchemin
« Port a Artur toz les galoz.
33, 17-21

« Sai que voudra a lui parler,
« Por Deu ! que devra la aler. »
34, 4-5

P. 81, 4 : « So wil ich ym mit weissem melb den estrich zwischen der zweier bet bestreüen.....

Ib. 13 : ob aber er... nit zuo ir geet, so heisset mir mein haubt abschlahen. »

« in desir nacht, vor dem tage.
3843
« so en mag he des nicht vorslân,
« swen he in daz mel hât getretin.
3850-51

B. p. 34-35. *Le nain achète de la farine chez un boulanger.*

« A lui vendra a parlement;
« Et s'il i vient et ge nul sai,
« Se tu nu voiz, si me desfai. »
34, 9-11
« Anevoies[1] en ceste nuit. »
34, 3
Entre .II. liez la flor respant,
Que li pas allent paraisant,
Se l'un a l'autre la nuit vient :
La flor la forme des pas tient.
36, 9-12

Le soir venu, Marc dit à son neveu qu'il se rende auprès d'Arthur, et fixe le temps que peut durer son absence. Suivant Eilhart, Tristan est chargé d'un message oral, dont il recevra communication au moment du départ :

dô daz in die nacht quam,
der koning in betin began
daz he worbe die boteschaft :
mit listen her im zû sprach.
3867-70
« und rîte hen morgen vrû
« zu Artûse deme herren :
« Britanjâ ist nicht verre.
« dû kumest in siben nachten wedir.
3876-79
« sô schîre als ez werde tag,

« sô wil ich dir die botschaft sagin.
3882 et 3884
des wart an sînen sinnen
Tristrande wê zu mûte.
dô sprach der degin gûte
daz her ez mit willin tête,
swes sô her in bête.
3886-90

La nuit, quant ot li rois mengié.
35, 5
« Beaus nies, fait il, je vos requier,
« Ma volenté faites, gel vuel.

« Au roi Artus jusqu'a Carduel
« Vos covendra a chevauchier.
36, 8-11
« O lui c'un jor ne sejorner. »
35, 14
« Rois, ge irai bien par matin »
« O vos, ainz que la nuit ait fin. »
35, 17-18
« Cel brief li faites desploier. »
35, 12

Tristran fu mis en grant effroi.
35, 19
Du mesage ot Tristran parler,
Au roi respont de lui porter.
35, 15 16

1. Ed. *avenoies*. Au vers 33,19, cité à la page précédente, le texte de Michel a *covienge*.

Béroul se représente le roi et la reine couchés ensemble. Il faut donc, pour que Tristan puisse aller trouver Iseut, que Marc sorte de la chambre avec le nain. Eilhart dit ailleurs (5300-301) expressément que les époux font lit à part :

eines setin sie dô plâgin
daz ir iegelîch aleine lach.

Dans cette version, le nain se cache sous le lit de la dame et promet d'éveiller, quand il sera temps, Marc et les gardes :

dô Tristrant au sîn bette quam,
und der vil cleine man
die dele bestrauwit habete
mit dem mele, als her sagete,
unde die nîdâre
in der kamere wâren
dâ sie in vân soldin,
nû hôret, wie Tristrant wolde
sîne vrauwen gote bevelin.
dô sach he, daz mit dem mele
die erde was bestrauwit.
3893-3903

Li nains la nuit en la chanbre ert.
Oiez comment cele nuit sert :
Entre .II. liez la flor respant.
36, 7-9
Li troi baron sont en la chanbre.
39, 14; cf. 38, 5.

B. p. 36, 1-5.
Tristran vit le nain s'esvelier
Et la farine esparpellier.
36, 13-14

Les deux poètes nous communiquent les réflexions de Tristan à ce spectacle et déplorent sa folle résolution de se rendre auprès de la reine :

Daz was eine grôze tumheit.
3909 ss.
recht an der mittirnacht
wolde he zû der vrauwen gân.
dô stunt ir bette alsô nâ,
daz im des bedûchte,
daz her wol springen mochte
zû der vrauwin hêre.
dô sprang her alsô sêre,
daz im die wunde ûf brach[1].
dô her bî der vrauwin lach,
sie wart von im recht als ein blût.
daz getwerg lûte an hûb...
3920-30

Trop out Tristran fole atenance.
35, 22; cf. 36, 5 et 37, 13
Et li rois live a mienuit.
37, 7
Entre son lit et cel au roi
Avoit bien le lonc d'une lance.
35, 20-21
Les piez a joinz, esme, si saut,
El lit le roi chaï de haut.
Sa plaie escrive, forment saine ;
Le sanc qui en ist les dras ensaigne...
En plusors leus li sanc aüne.
Li nains.....
37, 14-21

1. P 83, 4 : *und sprang also seer, das sich seiner* vor geheileten *wunden eine widerumb auffprach.* C 187, 6 : *es öffneten sich ihm* alte *wunden an der seite.*

« nû mogit ir Tristrandin vân. »
ûf sprang der koning sân.
3935-36

Et dist au roi : « Se nes puez prendre
« Ensenble, va, si me fai pendre. »
38, 3-4
Li rois a sa chanbre revient.
38, 21

Béroul nous apprend (37, 1-3) la cause de la blessure de Tristan :

Le jor devant, Tristran el bois
En la jambe nafrez estoit
D'un grant sengler, molt se doloit.

D'après lui, Tristan, en entendant venir le roi, ressaute dans son lit et fait semblant de dormir; mais les traces de sang le trahissent. Il demande grâce pour Iseut et se déclare prêt à soutenir en champ clos qu'elle est innocente. Il a tant de confiance en Dieu, dit le poète, qu'il n'essaye pas de se défendre par la force. Selon Eilhart, c'est un saut malheureux qui livre le héros aux mains de ses ennemis : *aber mit dem einen fuosz trat er zuonider* (P 83, 4).

und vîngen Tristranden.
sie bundin in mit bandin.
3951-52

Li troi qui a la chambre sont
Tristran ont pris et lié l'ont.·
41, 4-5

Le roman en prose remplace cette épreuve par le piège des faux aiguisées. Tristan y échappe; mais d'autres circonstances amènent son arrestation et celle de la reine. Dans la version de Thomas, Marc et les amants ont été saignés. Le roi sort à minuit, comme dans le récit de Béroul. Tristan saute dans le lit d'Iseut, mais parvient à regagner le sien avant que Marc soit rentré. Celui-ci reste dans le doute, parce qu'il n'y a pas de taches de sang sur la farine, et ordonne le jugement de Dieu. Tristan exilé a diverses aventures et envoie à sa maîtresse le chien Petitcriu. Plus tard, il rentre en grâce; mais, comme il est surpris encore une fois avec la reine, Marc leur ordonne de quitter le pays et de s'exiler dans la forêt.

Saut de la chapelle et délivrance d'Iseut (3991-4330 = B. p. 42-63). Le matin,

Des morgens dô ez tagete,
3991
Ja estoit bien prime de jor,

doivent avoir lieu le jugement et le supplice; Marc a fait aussitôt convoquer l'assemblée :

dô hîz her drâte
wâfin schrîen in die lant.
swaz lûte man dâ heime vant,
die hîz man ze dem gerichte komen. 3980-83

Ja estoit bien prime de jor.
Li banz crierent par l'enor,
Que tuit en allent a la cort. 44, 7-9

Le texte de M. Lichtenstein, le livre populaire allemand et la continuation d'Henri de Freiberg rapportent que Tristan est condamné à être roué et Iseut à être brûlée. Mais le continuateur tchèque, bien qu'il raconte la délivrance et la fuite des amants d'après Henri de Freiberg [1], s'accorde avec le roman français et Béroul pour affirmer que le roi prépare le même supplice aux deux coupables :

Li rois lor a dit et monstré
Qu'il veut faire dedenz .I. ré
Ardoir son nevo et sa feme. B. 44, 15-17

Telle était sans doute la version originale d'Eilhart.

Suivant cet auteur, le sénéchal Dinas vient demander à son seigneur la grâce de Tristan et d'Iseut; suivant Béroul (p. 54-56), il intercède seulement pour Iseut, à la suite de l'évasion de Tristan :

nîman in ichtes betin torste
wen der eine vorste,
der trugsêze Tînas.
ei, wie holt he Tristrande was[2]! 3995-98
he vîl im zû den fûzin
und bat in inniglichen. 4004-5

N'i ot baron tant fort ne fier
Qui ost le roi mot araisnier,
Qu'il [l]i pardonast cel mesfait. 43, 19-21
Dinas, li sire de Dinan,
Qui a mervelle amoit Tristran,
Se lait choier au pié le roi :
« Sire, fait il, entent a moi..... » 54, 8-11 ss.

Le roi persévère dans sa résolution et Dinas insiste en vain. Déjà auparavant, selon Béroul (p. 44-45), les Cornouaillais assemblés n'ont pu obtenir la grâce de Tristan; la douleur est générale dans le pays (p. 42-43) :

---

1. A partir du vers 4103.
2. C 190, 15 : *nur Tynas der* treue *truchsess*.

« nein, he sal geradebrecht wesin,
« eir desir tag halb irgê.
« -daz en wil ich nimmer *gesén*,
« daz der allir beste man
« des ich kunde î gewan
« sus vorlîsen sal den lîp
« und ein alsô vromez wîp[1].»
4016-22

« Ne lairoie ne l'arde en ré. »
45, 5
« Je ne la *verroie* ardoir
« Por tot l'or ne por tot l'avoir...
56, 17 ss.

Colère du roi : 4005-6, 4012 et 4036-37.

« jâ, sie mûzin sterbin
« an desim tage beide.
4030-31

Li rois prist par la main Dinas,
Par ire a juré saint Thomas,
Ne laira n'en face justise.
56, 7-9

dô irkante Tînas wole
sînen vreislîchen sete....
sîn herze mochte im brechin
von der grôzin leide.
4038-43

Dinas l'entent, molt a grant duel,
Ce poise li..... 56, 11-12

swie grôz jâmer dô was
von manchen gûten mannen,
dô reit Tînas dannen.
Tînas der edele gûte
was in vil grôzem unmûte
von dem koninge dô gescheidin.
4046-51 ss.

Pleurent li grant et li petit.
42, 8 ss.
Puis monte el destrier, si s'en torne,
Chiere encline, marriz et morne.
56, 21-22

En quittant le roi Marc, Dinas, suivant Eilhart, rencontre Tristan que l'on conduit au supplice, et lui témoigne vivement son amitié et sa douleur. Nous assistons ensuite à l'épisode, célèbre dans les légendes cornouaillaises, du *Saut Tristran*[2], à la rencontre du héros et de Gouvernal, aux préparatifs du supplice d'Iseut et à la fuite des amants dans la forêt. Le récit d'Eilhart est plus vif et plus rapide. La description de la chapelle est faite par les gardes et par Tristan lui-même ; leurs dialogues interrompent agréablement la narration :

dô fûrten sie den helt gût
vor eine cappelle.

Lors l'en ameinent par les mains.
45, 12.
Sor la voie par ou cil vont
Une chapele est sor un mont.
46, 7-8 ss. [*description de la chapelle*].

1. C diffère de X et de P dans ce passage.
2. Béroul, 48, 2-3.

dô bat der helt snelle

daz sie in dar în lîzin gân

und daz sie dâ vore blebin stân

biz daz her sîn gebet tête.
4098-4103

« wir lâzin im sîne sunde clagin.
4123 ; cf. 4110-11

« sô tûn wir sînen willen, »
sprach her zu sîme gesellin.
4113-14

« dese cappelle die enhât
« keine tore wen dese eine.
4116-17

« ouch geit mit vullin vlûten
« jenenthalp der mûren ein sê.
4120-21

Dô hîzin sie in dar în gân.
daz wart von im [1] schiere getân.
4125-26

biz her ein fenster begreif.
dar ûz lîz her sich ebene :
he wolde sîme lebene
gerne vrist gewinnen.
4132-35

in den sê he dô sprang
und swam ûz an daz lant.

dô lîf der hêre Tristrant
bî dem wazzer lengis nedir.

dicke sach he hinder sich wedir,
ab in îman jagete.
4138-43

Tristran ses meneors apele :
« Seignors, vez ci une chapele.
« Por Deu, quar m'i laisiez entrer. »
46, 19-21

Cil l'atendent defors l'iglise.
48, 7

« Preerai Deu qu'il merci ait

« De moi, quar trop li ai forfait. »
47, 1-2

Or l'a l'un d'eus dit a son per :
« Bien le poon laisier aler. »
47, 9-10

« Seignors, n'i a que ceste entree.»
47, 3

Sor mer ert faite devers bise.
46, 10

Les lians sachent, il entre enz.
Tristran ne vait pas comme lenz,
Triés l'autel vint a la fenestre,
A soi l'en traist a sa main destre,
Par l'overture s'en saut hors.
Mex veut sallir que ja ses cors
Soit ars, voiant tel aünee.
Seignors, .I. grant pierre lee
Out u mileu de cel rochier.
Tristran i saut molt de legier.
47, 11-20

Tristran saut sus, l'araine ert moble.
48, 5

La riviere granz sauz s'en fuit.
48, 10

N'a corage que il retort,
Ne puet plus corre que il cort.
48, 12-13

Dans le roman en prose, Tristan, passant devant une chapelle qui surplombe la mer, rompt ses liens, saisit son épée et tue deux de ses gardiens. Puis il saute d'une hauteur de quarante

1. Les mots *von im* manquent dans H; le récit de P est fort abrégé.

toises dans les flots. Ses amis, après avoir tiré la reine des mains des lépreux, vont revoir la place du saut et aperçoivent Tristan réfugié sur un rocher. Le héros parvient à les rejoindre et se cache avec Iseut dans la forêt de Morrois. Nous les y retrouverons plus tard dans les versions de Béroul et d'Eilhart.

Tristan continue cependant à fuir le long du rivage ; voici venir à sa rencontre le fidèle Gouvernal :

	Mais or oiez de Governal.
	Espee çainte, sor cheval,
he quam ûz der stad geretin.	De la cité s'en est issuz.
4149	48, 14-16
4144-47 et 4164-65.	Molt ot li mestre Tristran chier,
sînes hêren ros brâchte he mete	Quant il son brant ne vout laisier,
und sîn swert an sîner hant.	Ançois le prist la ou estoit.
4150-51	48, 20 — 49, 2

Dans la suite du récit de Béroul (61, 19), Tristan

Fiert le *destrier*, du buison saut.

Il est également fait mention (51,2) d'un haubert que Gouvernal apporte à Tristan.

dô irsach her Tristrant	Tristran son mestre aperceut.
daz he rechte kein im reit.	49, 4
4152-53	
dô quam he in korzir zît	
dâ he des hêren wart gewar.	
he reit îlende dar.	Et il i est venu a hait.
4170-72	
dô sie ein andir sâgin,	
dô wârn sie beide rechte vrô.	Quand il le vit, grant joie en fait.
ûf sîn ros saz he dô,	49, 6-7
sîn swert he um sich gurte.	
4174-77	B. p. 50.

Gouvernal donne des conseils de prudence à Tristan; mais celui-ci ne songe qu'à délivrer Iseut d'une horrible mort. Ils se cachent dans un buisson :

« mit ir kore ich eir den tôd,	*Cf. les vers corrompus* 51, 5-9
« adir ich helfe ir dannen.	
4192-93	
deme gerichte reit he nâ	
in einen pusch, der was dicke.	« Veez ci un espès buison....

mit deme lôbe he sich bestickte;
swer dâ vor hin solde gên...
4196-99

« Sire, meton nos la dedenz.
« Par ci trespasse mainte(s) genz... »
49, 20 — 50, 2

Eilhart décrit (4203-21) la fureur des gardes, quand ils s'aperçoivent de l'évasion de Tristan; Marc le fait inutilement poursuivre (4222-42). Béroul (p. 52-53) retrace les impressions diverses du roi et de la reine en apprenant la nouvelle :

dar nâch in korzin stundin
quâmen dem koninge mêre,
daz Tristrant entloufin wêre :
daz muste im missevallin.
4222-25
dô wolde der koning sînen mût
irkûlen an der vrauwin.
4246-47
he sprach, he wolde ire minne
mit freislîchem sinne
ze mâle *zustôren*.
des hîz her sie hin fûren
und ir schiere tûn den mort :
he wolde sie ûf einer hort
habin lâzin vorbrant.
4249-55

Seignor, au roi vient la novele,
Qu'es chapez est par la chapele
Ses niés, que il devoit ardoir.
De mautalent en devint noir,
De duel ne set com se contienge.
Par ire rove que Yseut vienge.
53, 9-14
Cf. plus haut :
« Certes, Tristran, demain, ce quit,
« Soiez certain(s) d'estre *destruit*. »
40, 2-3
Menee fu la roine
Jusque au ré ardant d'espine.
54, 6-7
Iseut fu au feu amenee.
57, 1

C'est entre les deux dernières citations de Béroul que se place (p. 54-56) l'intervention de Dinas en faveur de la reine.

Un malade out en l'ancien,
Par non fu apelé Ivain....
dô quam ein herzoge gerant,
der was gar miselsiech.
Acoru fu voier cel plait.
Bien out o lui cent compaignons...
den koning he vaste au rîf.
Crient au roi a voiz serie :
4256-58
« dû machst sie gewaldiglîchin
« hâhin adir vorbrennen :
4268-69

« Sire, tu veus faire justise,
« Ta feme ardoir en ceste gise. »
57, 15 — 58, 5

Suivant Eilhart, le lépreux promet de faire mourir Iseut d'une mort plus terrible que le bûcher; suivant Béroul, il propose de la laisser vivre d'une vie plus effroyable que toute mort. Dans le poème allemand, il est anonyme et paraît d'abord être seul; mais la suite montre qu'il a amené des compagnons :

« einen tôd wil ich dir nennen,
« dâ von sie mêr lasters habete. »

he sprach, daz her ez im sagete.
« nû saltû mir die vrauwen gebin,
« sô beneme ich or daz lebin. »
der koning vrâgete in « wie? »
dô sprach der herzoge : « ich wil sie
« mînen sîchen bringen :
« die suln sie alle minnen,
« sô stirbet sie lestirlîchen. »
4270-79
dô gab her im die koningîn.
Di sîche wart dô vil vrô :
die schônen vrauwen nam he dô
ûf sîn ros vaste vor sich.
4292-95
P 93, 7 : Ym [*Marchs*] ward aber grosz lester und uneer darumb zuogeredet...

der selben [*sîchin*] weg dô gelag
recht hin vor Tristrande.
Kurnevâl dô irkande
die vrauwin harte verre.
he sprach zu sîme herren :
« dort vûret man die vrauwen mîn! »
dô clagete Tristrant sêre
die grôzin unêre
daz sie die vrauwen torsten vûren
und daz he sie torste ane rûren
mit sîner vil unreinen hant.
4302-4313
sîn ros her in die sporn nam.
4316

B. p. 58.
« Mex voudroit estre arse en un ré. »
60, 11 ; cf. 6-8
Li rois l'entent, si respondi :
« Se tu m'enseignes, c'est sanz falle,
« Qu'ele vive.....» 58, 19-20, etc.
Yviains respont : « Si com je pens,
« Je te dirai asez briment.
« Veez, j'ai ci compaignons cent:
« Iseut nos done, s'ert commune.
« Paior fin dame n'ot mais une. »
59, 7-11
Li rois li done, et cil la prent.
60, 18
Qui qu'en ait duel, Ivains est liez.
Vait s'en Yseut, Yvains l'en meine.
61, 2-3

A tote genz en prent pitiez.
61, 1
Tot droit vont vers l'embuschement,
Ou ert Tristran qui les atent.

A haute voiz Governal crie :
« Filz, que feraz? Ves ci t'amie.
— Dex, dist Tristran, quel aventure!
61, 7-11

« Tel gent vos tienent entre mains. »
61, 15
Fiert le destrier, du buison saut.
61, 19

Jusqu'ici les deux récits présentent un accord tout à fait remarquable; leurs différences ne portent que sur des détails qu'il est à peine nécessaire de signaler. Mais, à l'endroit où nous sommes, ils se contredisent formellement. Au dire d'Eilhart (4315-39), Tristan et Gouvernal massacrent les lépreux, et il n'en reste qu'un seul pour aller porter la nouvelle au roi. Selon Béroul :

Governal est venuz au cri,
En sa main tint un vert jarri
Et fiert Ivain, qui Yseut tient.
62, 12-14

Mais

Li cont[e]or dient que Yvain
Firent tuer, que sont *vilain;*
N'en sevent mie bien l'estoire :
Berox l'a mex en sen memoire.
Trop est Tristran preuz et cortois
A ocirre gent de tel[s] lois.
62, 18 — 63, 1.

Si je ne me trompe, ces vers prouvent, à n'en pas douter, que le poème de Béroul ne saurait être la source où a puisé Eilhart. Comme d'habitude, la *Folie Tristan* du manuscrit de Berne offre la même version que Béroul :

« Ainz par moi n'en fu un desdit,
« Mes Gorvenal, cui Dex aït,
« Lor dona tex cox des bastons
« Ou s'apooient des moignons..... »
458-461

En revanche, le roman français en prose s'accorde mieux avec Eilhart : J. Maugin parle des amis de Tristan, *là ayant de leur espees guery les ladres de tous maux* (f°s 251-252). A la suite de ce passage, Eilhart et Béroul se rejoignent de nouveau :

Tristrant nam dô daz wîp
und hûb sich dannen balde
kein einem vinstern walde.
4328-30

Tristran s'en voit a la roïne,
Laisent le plain et la gaudine.
63, 2-3
En la forest de Morrois sont.
63, 6

Le roman en prose et Béroul donnent seuls à la forêt ce nom de Morrois.

Les amants dans la forêt (4331-4701 = B. p. 63-103). Cet épisode est commun à toutes les versions de la légende. Dans le roman en prose, Iseut, Tristan, Gouvernal et une demoiselle de la reine s'établissent au fond des bois, dans la demeure abandonnée d'une enchanteresse. Tristan chasse, Gouvernal achète le nécessaire à la ville voisine. Il va même réclamer le chien et le cheval de Tristan, qui lui sont rendus. D'après les

traducteurs de Thomas, surtout Gottfried, Tristan et Iseut mènent une vie heureuse, presque idéale (*wunschleben*) dans

la fossiur' a la gent amant,
G 16704

jusqu'à ce que, surpris dans leur sommeil par le roi Marc, ils se réconcilient avec lui et retournent à la cour. Gouvernal est avec eux, suivant Gottfried et la version arthurienne.

Eilhart rapporte brièvement les efforts du roi pour s'emparer de Tristan mort ou vif (4340-67) et l'aventure du chien Udan (4368-4514). Puis il décrit l'*aspre vie* que mènent les amants (4515-80) et, après avoir raconté la chevauchée de Marc dans la forêt (4581-4689), il ajoute encore quelques traits à la peinture de leurs misères. Le récit de Béroul est bien plus long, singulièrement confus; il y a beaucoup de redites. Au lieu d'être réunis dans un grand tableau, comme chez Eilhart, les détails sur le genre de vie des amants sont épars au cours de la narration. Divers épisodes, la mort du nain qui a trahi le secret des oreilles de cheval du roi Marc, celle d'un ennemi de Tristan que tue Gouvernal et qu'on voit néanmoins reparaître dans la suite du fragment [1], l'invention de l'arc Qui ne faut, ne se trouvent dans aucune autre version. Une courte analyse de cette portion du texte ne semblera peut-être pas inutile :

Pages 63-64. Première nuit des fugitifs en Morrois.

Pages 64-66. Trahison et punition du nain.

Pages 66-70. Privations endurées par les amants; leur visite à l'ermite Ogrin.

Page 70, v. 16-21. Le roi fait crier son ban contre Tristan; celui-ci l'a déjà appris de l'ermite (67, 16 — 68, 2).

Pages 71-80. Le chien *Husdent* rejoint son maître, qui lui apprend à chasser à la muette.

Pages 80-81. Nouveau tableau des souffrances des exilés.

Pages 81-85. Gouvernal tue un ennemi de Tristan.

Pages 85-86. L'arc Qui ne faut.

Pages 87-103. Les amants sont surpris par le roi Marc et s'enfuient vers le pays de Galles.

Les ressemblances de détail ne sont pas très fréquentes au

1. Cf. p. 341. Peut-être cet épisode est-il interpolé?

début entre Béroul et Eilhart[1]. Mais le caractère général de leurs récits et de leurs descriptions les oppose nettement à la version de Thomas, moins antique, moins naïve, plus empreinte du mysticisme amoureux de l'époque. La version en prose est encore plus modernisée; les traits les plus originaux et les plus poétiques de la légende en ont disparu :

« swer in nû begriffe....
« mit deme wil ich al mîn gût
« î mêre teilen. »
4345-49

her bat, ab sie im zû quêmen,
daz sie im den lîp nêmen,
adir daz sie on im brêchtin.
do begunde harte vechtin
ein bracke der hîz Utant.
4365-69

der stunt dâ harte gebundin
und vacht vil ernstlîche.
4372-73

« Qui vus rendroit au roi, sanz falle
« Cent mars avroit a guerredon.

« En ceste terre n'a baron
« Au roi ne l'ait plevi en main
« Vos rendre a lui o mort ou sain. »
67, 19 — 68, 2

Parler m'orez d'un buen brachet.
71, 4

Et si avoit a non Husdanz[2],
Liez estoit en un landon.
71, 8-9 ss.

D'après Béroul, le roi, sur l'avis des trois barons, fait détacher le chien. D'après Eilhart, il ordonne à un valet de l'aller pendre; mais le jeune homme a pitié de la pauvre bête et lui donne la liberté. Udan s'élance sur la piste de son maître :

ûf der vart her jagete
in den walt gar verre.
do irhôrte in der herre.
4404-6

« nû mûze wir schiere tôd sîn,
« wen ich hôre den brackin mîn.

« dâ mit sport man uns nâ.
4409-11

do begunde dannen kêren
Tristrant und die vrauwe.
4448-49

B. p. 73-75.
Du cri au chien li bois tenti.
75, 8

La noise oient, Tristran l'entent :
« Par foi, fait il, je oi Husdent. »
Trop se criement, sont en effroi.
75, 11-13

Crime ont du roi, si s'en esmaie[nt],
Dient qu'il vient o le brachet.
75, 16-17

En une espoise a val s'en traient.
75, 15

A la fin, quand le chien a rejoint les bannis, ils vont, suivant Eilhart, s'établir dans une autre partie de la forêt et cons-

1. A partir du vers 4342, le continuateur tchèque traduit Eilhart.
2. Ed. *Husganz*.

truisent une cabane de feuillage. Béroul raconte ailleurs qu'ils font la feuillée pour passer leur première nuit en Morrois :

Kurnevâl vil balde
holzes und loubes genûg
sîme hêren ze samene trûg,
und machtin eine hutte.
4518-21

Tristran....

Les rains trenche, fait la fullie;
Yseut l'a bien espès jonchie.
64, 1-2

Dans le livre populaire allemand, comme dans Béroul, *Die fraw halff auch darzuo so vil sy kund und mocht* (P. 98, 5). Le remaniement est sans doute resté plus fidèle à la donnée du vieux poète et de ses sources, quand il écrit :

die vrauwe torste sich nicht entschutten :
die pfert hîlt sie die wîle. 4522-23

On se rappelle Énide conduisant les chevaux d'Érec; ces premiers héros du cycle breton ne se piquaient pas encore de galanterie ni d'égards envers les femmes.

Suivant Béroul, les amants sont errants pendant presque tout le temps de leur séjour en Morrois :

La ou la nuit ont herberjage,
Si s'en restornent au matin. 67, 7-8
Sol une nuit sont en un leu. 70, 15
En .I. leu n'ose remanoir;
Dont lieve au main ne gist au soir. 80, 9-10
Longuement par Morrois fuïrent. 80, 18

Vers la fin, cependant, ils ont construit une hutte, où le roi Marc les surprend et près de laquelle Tristan a tendu l'arc Qui ne faut :

Tristran de la loge ou il gist,
Çaint s'espee, tot sol s'en ist,
L'arc Qui ne faut vet regarder. 87, 3-5
La loge fu de vers rains faite.
De leus en leus ot fuelle atraite,
Et par terre fu bien jonchie. 88, 3-5

Auparavant il est déjà fait mention de la *loge* (p. 85), de la *fullie* (p. 82 et 84).

D'après toutes les versions, Tristan est grand chasseur; Béroul et Gottfried rapportent qu'il apprend à son chien à chasser à la muette. Un passage d'Eilhart (4541-45), qui rappelle ce trait, manque dans la traduction tchèque; M. Knieschek le

tient pour interpolé. Les amants ne jouissent d'aucun mets délicat (*spîse*)[1] ; ils se nourrissent d'herbages et de venaison :

ich wil ûch sagin vor wâr
daz die armen lûte
nicht âzin wen gekrûte
daz sie in dem walde vundin.
4526-29

« Mex aim o li estre mendis
« Et vivre d'erbes et de glaiz... »
69, 10-11

sie hâtin ein lebin herte
in dem wilden walde
her und die schône Isalde.
îdoch was in daz ein kinder spel,
wen sie hâtin dâ bî vroude vel
von der grôzen minne.
4546-51 ss.

Aspre vie meinent et dure;

Tant s'entraiment de bone amor,
L'un por l'autre ne sent dolor.
67, 11-13; cf. 80, 19-20 et 87, 9.

Les vers 4549-58, qui rappellent Gottfried de Strasbourg (16840 ss.), ne sont pas traduits par le continuateur tchèque. Mais comme la ressemblance avec les vers de Gottfried n'est que très lointaine, je serais disposé à croire ce passage authentique. Les vers 4546-51 suivent de trop près Béroul pour qu'on en puisse contester l'authenticité.

wen sie hâtin wedir vûr noch *brôt*.
4566

Li pain lor faut, ce est grant deus.
70, 10; cf. 80, 14, et 86, 14

ouch gîngen in die cleider abe
von weter und von regene.
4570-71

Lor dras rompent, rains les decirent.
80, 17

und nî dorf noch stad gesâgin.
4580

N'il n'osoient issir as plains.
86, 15

La scène où Marc surprend les amants endormis, qui a si heureusement inspiré Béroul, est bien faiblement traitée par Eilhart. Il omet des détails nécessaires ou des traits charmants, le rayon de soleil qui tombe sur le visage d'Iseut, les deux bouches rapprochées sans être unies; il ne dit pas que la reine eût conservé sa chemise ni Tristan ses braies. L'échange des anneaux n'est pas mentionné; toutes les réflexions du roi manquent. Suivant Eilhart, c'est l'habitude de Tristan,

(*daz was ein vromder mannes sin*[2]) :
4592

1. 4524-25.
2. C 218,6 : *das war eine wunderbare sache.*

(swen sie sich gelegetin	
und mit ein andir redeten	
daz ez în dûchte genûch[1]),	
sîn swert er ûz der scheide zôch	Tristran se couche et trait s'espee,
und legete ez zwischin sich und sie.	Entre les .II. chars l'a posee.
4583-87	88, 7-8
wen ez quam zu einer zît	Par le bois vint .I. forestiers.
ein des koninges weideman	89, 18
zû der hutten gegân	Tant a par le fuellier seü
(eines morgenes vrû	Qu'il fu venuz a la ramiee
heimlîche hin zû).	Ou Tristran out fait s'aünee.
dô wârin sie entslâfen.	Vit les dormanz, bien les connut.
4594-99	
P 100, 2 : er stond still und erschrack.	Li sanz li fuit, esmarriz fut.
do begunde her dannen gâhen	Molt s'en vet tost, quar se doutoit.
daz sie sîn nicht en sâhen	Bien sot, se Tristran s'esvelloit....
uud quam ze dem koninge rîche.	89, 21 — 90, 6
4603-4605	B. p. 90-91.

Chez Béroul, Tristan, après avoir chassé

Par .I. matin a la rousee, 87, 1

est revenu se coucher auprès d'Iseut; car

Li chauz fu granz qui molt les g[r]ive. 87, 18

Mais le témoignage de Gottfried (17331) paraît confirmer la version d'Eilhart suivant laquelle les amants ont été découverts de grand matin. Béroul et Eilhart accablent le dénonciateur de leurs malédictions :

ted he dô icht lestirlîche....	Li forestier, qui vergonde ait !
4606 ss.	96, 6; cf. 93, 15-19

Le roi se fait conduire à la cabane par le forestier; Béroul dit expressément qu'il n'emmène aucune suite :

---

1. Ce vers et le précédent manquent dans C. Je mets en italique, entre parenthèses, les mots qui, tout en étant indispensables au sens, ne servent pas à la comparaison des deux auteurs. Je mets en italique, entre crochets, les mots ajoutés à l'un des textes, pour en faciliter l'intelligence. Les vers de C, mis entre parenthèses, sont ceux qui, selon M. Knieschek, ne se trouvaient pas dans l'original d'Eilhart.

Der könig befahl ihm...
Dass er das nicht sage den seinigen
noch den fremden.
C 219, 12 ss.
sîne lûte hîz he der rosse plegin.
(*P 100, 10 :* den yeger.)
he gîng aleine after wegin
dâ Tristrant der helt lach [1].
daz swert he selbe legin sach
zwischin in..... 4623-27

4628-35.

daz vorslîf alliz der degin
und die vrauwe dar zû.
der koning sînen hantschû
ûf die vrauwen legete.
daz he sie nicht en regete
daz ist âne lougen.
4636-41
und gîng zû dem rosse sîn.
4644
dô irkante der tûrliche gome
des koninges swert al zuhant.
4658-59
dô sprach der hêre Tristrant....
« hie was der koning mîn herre.
4660 et 4665
4669-72.

« sô schîre wir nû ûf stân,
« sô mûze wir vorlorn hân
« wir alle beide unsern lîp. »
4673-75
Er rief Kurwenal und hiess die pferde bringen

« Si chier comme tu as ton cors,
« Ne dire a nul ce que tu sez,
« Tant soit estrange ne privez. »
93, 5-7
Du buen cheval né de Gascoigne
Fait l'espie le roi decendre.
96, 8-9.
96, 15-97, 3.
Et quant il vit la nue espee
Qui entre eus deus les desevroit.
97, 11-12
L'espee qui entre eus .II. est
Soué l(e)'oste [2], la soue i met.
99, 18-19
Vit ensenble les .II. dormanz.
Le rai qui sor Iseut decent
Covre des ganz molt bonement.
(*L'anel du doi defors parut,*
Souef le traist), qu'il ne se mut.
99, 9-13
Vint au destrier, saut sor le dos.
99, 21

Connut que c'est l'espee au roi.
101, 10
Ele cria : « Sire, merci!
« Li rois nos a trovez ici. »
101, 14-15
« Bien nos peüst avoir ocis. »
101, 20

« Ses amerra, destruire veut [3]
« Et moi et la roïne Iseut. »
103, 1-2
Atant es vus lor escuier

---

1. Ces vers et la citation précédente manquent dans C, qui me semble écourté en cet endroit.
2. Ed. *L'onele oste.*
3. Ed. *voist.*

Und wollte von dem orte kommen[1].	Qui s'en venoit o le destrier...
C 222, 13-14	102, 7-8 ss.
und vlogin doch vil harte.	Torné s'en sunt bone aleüre.
4683	103, 9

On a vu que les deux poètes n'offrent qu'une ressemblance lointaine et générale dans leur façon de peindre la vie des exilés. Ils se suivent de beaucoup plus près en racontant comment le roi Marc a surpris Tristan et Iseut. Cet accord est d'autant plus remarquable que les traducteurs de Thomas diffèrent les uns des autres en ce point et que le poème de Berne s'écarte à deux reprises du récit de Béroul. Les textes échappent ici à toute classification, cet épisode célèbre étant sans doute entré dans la tradition orale.

Separation des amants (4702-4994; B. p. 103-140). Suivant Eilhart, Tristan va trouver un jour le vénérable ermite Ogrin (*Ugrim*), qui est le confesseur du roi Marc. Dans la version de Béroul, la première visite des amants à l'ermitage est placée tout au début de leur séjour en Morrois. Les autres récits ne connaissent pas le personnage d'Ogrin. Ses exhortations à la repentance restent sans effet, tant que dure la vertu du philtre d'amour :

biz des trankis craft vorgî.	L'endemain de la saint Jehan
daz wârin dô.....	Acompli furent li troi an
vîr jâr daz sie in trunkin	Que cil vin fu determinez.
	104, 10-12
	« Ne vosise la departie,
do begunde sie beide dunken,	« S'estre peüst la compaignie,
sie mochtin sich wol scheidin	« Ne fust, bele, la grant soufraite
und begunde in harte leidin	« Que vos soufrez et avez faite
in dem walde dez ungemach.	« Toz dis por moi par desertine. »
4729-37	109, 8-12 et 104-109

C'est peut-être cet épisode, la séparation de Tristan et d'Iseut après quelques années de libre et heureux amour, qui a fait concevoir la pensée d'un effet limité du philtre. Béroul (103, 17 — 104, 3) s'exprime d'une façon très significative :

Seignors, du vin de qoi il burent
Avez oï, par qoi il furent

---

1. X 4676-78 offre une leçon un peu différente; mais P est d'accord avec C.

En si grant paine lonc tens mis.
Mais ne savez, ce m'est avis,
A combien fu determinez
Li lovendris, li vin herbez.
La mere Yseut, qui le bolli,
A .III. anz d'amistié le fist.

Il semble résulter de ce passage que l'œuvre de Béroul comprenait au moins le premier voyage en Irlande et, par suite, que vraisemblablement elle embrassait toutes les aventures de Tristan : les allusions du fragment à des évènements antérieurs confirment cette opinion. Si Béroul, en rapportant, comme Eilhart, à l'occasion du mariage d'Iseut diverses particularités relatives au breuvage, omettait d'indiquer la durée de son pouvoir magique, cela vient sans doute de ce que la source commune n'en parlait pas non plus à cet endroit. Eilhart et Béroul nous attestent suffisamment l'incohérence et les contradictions de cette compilation de récits de provenance et de caractère divers. On a déjà vu que les autres versions de l'histoire de Tristan et la suite de ses aventures excluent une durée limitée attribuée au philtre d'amour. En revanche, cette donnée ne conviendrait-elle pas fort bien à un court poème, un lai décrivant les adieux des amants avant leur séparation volontaire ? Cette partie de la légende ne connaît pas exactement les mêmes personnages que le reste des poèmes d'Eilhart et de Béroul. A la vérité, l'ermite Ogrin est déjà apparu une fois dans la version française ; mais, dans l'allemande, il ne figure que dans cet épisode, où son rôle est si considérable. Audret, les trois barons semblent comme évanouis ; chez Béroul, ces derniers n'assistent pas même au conseil tenu par le roi Marc à la suite de la lettre de son neveu. On ne les revoit qu'un peu avant le départ de Tristan (p. 132), tout à la fin de la première partie du fragment, peut-être déjà dans la seconde. Il est permis de supposer qu'ici, mieux qu'ailleurs, les deux poètes ont conservé des traits de la physionomie originale d'un de ces lais qui ont fourni la matière des poèmes de Tristan. Le mot *lovendris* (104, 1), *lovendrant* (105, 1) ferait même conjecturer que Béroul a connu un lai anglais[1].

1. Cf. *Romania*, XIV, 604 ; XV, 598.

Les amants vont trouver l'ermite :

sie mochten kûme vortrîben
die nacht, und dô der tag quam,
Tristrant dô die vrauwe nam.
zu Ugrîme he dâ mede reit
unde sprach, im wêre leit
daz he nicht getân habete
swes he in irmanete;
und sprach, he wolde gerne tûn
und die vrauwe ouch dar zû :
alliz daz ir wille wêre.
dô wart dem gûten klûsenêre
vil vrôlichen zu mûte.
4740-51

Ugrîm der gûte man
Tristrande vrâgin began,
ab he des hête rûwe
swaz he mit der vrauwen
hête getân obiles.
4755-59

« Tornon arire a l'ermitage
« Encore nuit ou le matin. »
110, 16-17

Tant ont erré qu'a l'ermitage
Vindrent ensenble li amant.
111, 4-5

« Le mellor consel nos donnez,
« Por Deu, sire, de ce qu'oez,
« Et nos feron vos volentez. »
112, 7-9

B. p. 113.

« Trop avez mené ceste vie.
« Et queles, quar vos repentez! »
111, 12-13

Ogrin écrit une lettre au roi; il parle au nom de Tristan, suivant Béroul, en son propre nom, suivant Eilhart. Dans le poème français, il se concerte longuement avec Tristan sur le contenu :

deme koninge her in sante
bî dem kûnen Tristrande:
he hâte andirs keinen botin.
4765-67

zu hant dô ez nacht wart,
dô hûb he sich an die vart.

dô he zu Tintanjôl quam...
4773-75

« Qui le portera?» dist li hermites.
« Gel porterai. — Tristran, nu dites.
— Certes, sire, si ferai bien. »
117, 19-21

Anuit, après solel couchier,
Qant li tens prist a espoisier,
Tristran s'en torne (*avoc son mestre*).
118, 11-13

A l'ancien, a la cité
En sont venu, tant ont erré(z).
118, 15-16

Les remaniements d'Eilhart racontent[1] que Tristan traverse le verger et attache son cheval au tilleul sous lequel il a eu

1. X 4776-84.

autrefois ses entrevues avec Iseut. Ce trait manque dans la traduction tchèque :

dô hafte he bî dem zôme
sîn ros an die linden breit....
4780-81

unde gunde sich besên
ob der kuong wâr in dem gemach (H)[1].
dorch die want[2] he im zû sprach.
4784-86

« dû mûst eine wîle wachin.
— nû sage mir, von waz sachin?
— ich sagete ez gerne, *torste*[3] ichz tûn.
4791-93

Dô warf der hêre Tristrant
ûf den koning dorch die want
den brîf zu einem venstir în.
4801-4803

« Defors la vile, a .I. pendant,
« La decendrai, s'irai avant. »
118, 7-8

Il decent jus, entre en la vile.
118, 17

A la fenestre, ou li rois dort,
En est venu, souef l'apele.
119, 1-2

Li roi s'esvelle et dit après :
« Qui es, qui a tel eure ves?
« As tu besoin?... » 119, 4-6
« Longuement n'*os* a vos parler,
« Le brief vos lais, n'*os* plus ester.»
119, 10-11
« .I. brief aport, sil met ci jus
« El fenestrier[4] de cest enclus. »
119, 8-9

Dans la version d'Eilhart, Tristan transmet un long message oral ; le roi le reconnaît à sa voix :

« swaz dû dar umme willest tûn,
« daz saltû morgin schrîben lân
« und salt den brîf lâzen hân
« an daz [rôte][5] crûze daz hîr steit
« dâ die stráze enzwei geit.
4816-20

do irkante der koning wole
Tristranden an der spráche.
4824-25

he sprach : « dû bist ez Tristrant,
« ich habe dich vil wol irkant.
« beite mîn : ich wil sprechin dich. »
4827-29

« .I. autre brief reface faire,
« Si face escrire tot son plaire,

« A la croiz roge, a mi la lande[6],
« Pende le brief, si le commande. »
117, 1-4.
« (*As tu besoin*) ? Di moi ton non.
— Sire, Tristran m'apele l'on. »
119, 6-7
Par trois foiz l'apela en haut :

« Por Deu ! beau niés, ton oncle atent. »
119, 13-14

---

1. Cf. P et C : *und suchte des königs gemach.* D *he ging do* (L. *dâ*) *der koning lach.*
2. C *durch ein fenster.*
3. Cette expression n'est pas traduite dans C.
4. Ed. *senestrier.*
5. C P.
6. Ed. *tende.*

Tristan s'éloigne :

der koning ûz der tore sprang[1].	Tristran s'en torne, li rois saut.
ernstlîchen her im nâch schreit.	119, 12
4834-35	
(Und fragte nach dem kaplane	
Und hiess ihn suchen.....	Primes manda le chapelain,
Der könig zog einen brief aus der tasche,	
Zeigte ihn dem kaplane[2]	Le brief li tent (*qui ?*) en la main.
Und hiess ihn sofort lesen.)	Cil fraint la cire et lut le brief.
C 230, 16 ss.	121 9-11.

Dans la version de Béroul, le contenu de la lettre a déjà été indiqué auparavant; il est répété un peu plus tard (p. 123-126), avec des variantes et quelques allusions aux évènements du passé :

(*mit lîbe*) saltû sie entvân	« Preïst sa feme la cortoise.
unde salt Tristrandin lân	
abir an dînen huldin :	« Et, se savez que lui n'en poise,
daz mag her wol vorschuldin	« A lui serez ses soudoiers,
mit sîme lîbe, swâ he sol.	« Servirez le molt volentiers. »
4851-55	116, 9-12

Marc convoque l'assemblée des barons et fait écrire à son neveu : Béroul nous communique sa réponse par la bouche de l'ermite Ogrin. Suivant lui, on tient longuement conseil après la lecture de la lettre, où Tristan offre de se défendre par les armes contre les accusations de ses ennemis :

dô swûr he [*Marke*] wol daz Tristrant	
sie gewunne ze wîbe nî....	B. p. 97, 98, 114, 124 et 126
4868-69 ss.	
dô lîz he schrîben einen brîv,	« Soit fait cist brief o main isnele. »
	127, 10
her wolde die vrauwen wedir nemen,	« Repenra la tant bonement. »
ab ez Tristrande wolde gezemen,	128, 11

---

1. H *zuo der tuor usz spranc.*

2. PX ne font aucune mention du chapelain. Mais l'accord de C avec le texte français montre que le continuateur tchèque a mieux conservé la leçon d'Eilhart et que M. Knieschek a eu tort de considérer les vers 230, 16 ss. comme interpolés.

dar nâch obir vîr tage.
4872-75
dar zû beschît he im die stad.
4890

daz im nî kein man
gerîte noch en hîze

daz her in lîze
belîben in dem lande.
4880-83
Dô der tag was vorgân,
der koning hîz den brîf hân,
dar Ugrîmes bote hen hîz.

Tristrant des dô nicht en lîz,
her holte in in der nachte ;
sînem meister her in brâchte.
do der gûte Ugrîm gelas
swaz dar ane geschrebin was...
4893-4900
die cleider wârin im tûre,
Ugrîm gap im zu stûre
vil armer linwâte.
4903-4905 [1]

« D'ui en tierz jor, sanz nul deçoivre,
« Est li rois prest de lié reçoivre.
« Devant le Gué Aventuros
« Est li plez mis de vos et d'eus. »
129, 3-6
« Mais ne li osent pas loer
« Toi retenir a soudeier. »
128, 19-20
« Ne te sai pas consel doner,
« Tristran remaigne deça mer. »
126, 20-21
« Ancor enuit i soit penduz »...
Quant l'ot li chapelains escrit,
A la croiz roge le pendit.
127, 17-20
Ainz que venist la mienuit,
La Blanche Lande out traversee.
La chartre porte seelee.....
Vient a Ogrin, il la li balle.
Li hermite la chartre a prise,
Lut les letres, vit la franchise....
128, 2-8
Ogrins l'ermite tant achate.....
Que richement vest la roïne.
132, 6-9

La scène des adieux et de l'entrevue de Tristan avec le roi Marc est beaucoup plus développée chez Béroul que chez Eilhart. Celui-ci ne mentionne pas le don de l'anneau d'Iseut à Tristan ; cependant nous trouvons plus tard le héros en possession de ce signe de reconnaissance :

Tristrant ir ein vingerlîn
zu wârzêchene sante
daz sie vor vil wol irkante,
wen sie hâtiz im gegebin. 6356-59

D'après le poète français, Marc est disposé à pardonner à Tristan ; ses conseillers, particulièrement les trois barons, l'en détournent. Dans la version allemande, un de ces dialogues

1. Ces vers manquent dans C.

rapides où Eilhart excelle s'engage entre le neveu et l'oncle; ce dernier refuse nettement toute espèce de grâce ou de faveur. M. Lichtenstein observe avec raison[1] que, chez Béroul, Tristan paraît plus résigné à la séparation et à l'exil; il n'en réclame pas moins avec insistance un combat judiciaire, dont Eilhart ne parle nulle part.

4966-71	« Dex! dist Tristran, quel departie! « Molt est dolenz qui pert s'amie.» 129, 9-10
« ez sî vrome adir schade, « doch wil ich sie ûch wedir gebin. 4972-73; cf. 4915-18	« Rois, ge te rent Yseut la gente. » 137, 9
(dô reit der koning Marke dar *und nam die koninginne wedir)*	Li rois.....
und hâte sie abir sedir manich jâr mit lîbe. 4978-81	En ses deduiz Yseut en meine, De lié amer forment se paine. 202, 18-21.

Ces derniers vers se trouvent dans la seconde partie du fragment français, à la suite du jugement de Dieu. Les adieux des amants, avec le don de l'anneau et celui du chien, sont répétés dans Béroul :

mit grôzin sorgen sich dô schîden die gûten frûnde dâr zu stunt. Tristrant beval dô sînen hunt der edelin koninginne. 4982-85	De la roïne congié prent... 140, 6 ss. « Dame, vos retenez Hudent. « Pri vos por Deu que le gardez.
« ab ich ûch icht lîp sî, « daz tût an dem brackin schîn! » 4990-91	« S'onques m'amastes[2], dont l'amez.» 133, 21 — 134, 2

Dans le poème français (130, 4-13), Iseut promet de traiter le chien magnifiquement :

« Ainz berseret a veneor
« Ne fu[3] gardé(e) a tel honor

1. P. CXLII.
2. Ed. *l'amastes*.
3. Ed. *n'ert*.

« Com cist sera, beaus douz amis.
.....
« Ainz puis que la loi fu jugie,
« Ne fu beste si herbergie
« Ne en si riche lit couchie. »

Ces vers semblent préparer un épisode conté par Eilhart. J'entends la scène où Kehedin, voyant porter le chien dans le cortège de la reine sur une litière dorée, convient que sa sœur n'a jamais rendu tant d'honneur à son mari que l'autre Iseut ne fait au chien de son amant :

« dû wurde selbe nî sô
« von mîner swestir gevûrt. » 6510-11

Après avoir pris congé des Cornouaillais, Tristan se rend auprès du roi de Galloway ou *Gavoie*, comme on disait en français :

Dô reit der togenthafte man
wâ he sich muchte begân,
zu dem koninge von *Gânôje* [1].
4995-97

« Au riche roi aut en Gavoie [2]. »
127, 1

Plus tard, selon Eilhart, il va en Bretagne chez le roi Arthur, comme Béroul lui en prête quelque part l'intention :

wan mit Kurnevâle
reit dô der edele wîgant
zû Britanjâ in daz lant.
5018-20

« Ou m'en passeroie en Bretaigne
« O Governal, sanz plus compaigne.»
109, 4-5 ; cf. 112, 1-2

Désormais Eilhart et Béroul divergent complètement, et l'état fragmentaire du second texte ne permet pas de deviner où ils se rejoignaient de nouveau. La *Folie* de Berne n'a guère d'allusions au reste des aventures de Tristan. Bientôt la traduction tchèque fait également défaut à la comparaison. Aussi l'examen de la suite du poème d'Eilhart sera-t-il forcément très bref et très rapide.

---

1. P *Gavoye*.
2. Ed. *Ganoie*.

IV.

LA SECONDE MOITIÉ DU POÈME.

Tristan à la cour d'Arthur (4995-5487). Cet épisode est propre à la version d'Eilhart. Le poète ne semble pas connaître la Table Ronde; mais il dessine avec leurs traits caractéristiques quelques-uns des types du roman arthurien, le courtois Gauvain, le sénéchal *Keie*, perpétuelle victime des mauvaises plaisanteries qu'il fait à autrui. On se rappelle que Hartmann, traduisant Chrétien de Troyes, appelle le neveu d'Arthur *Gâwein*. Le nom de *Walwân*, que lui donne Eilhart, répond à l'orthographe *Vauvain*, que l'on trouve une fois dans la seconde partie du fragment de Béroul (192, 22), et à la forme néerlandaise *Walewein*. Le chevalier *Delekors* (*D. schevalier*) n'apparaît, si je ne me trompe, dans aucun des romans français du cycle breton; son épithète de *schevalier* est un des rares mots français du texte d'Eilhart dont l'authenticité soit attestée par la traduction tchèque.

A la suite d'une chasse, Tristan, avec les chevaliers d'Arthur, reçoit l'hospitalité dans la salle du roi Marc. Dans la nuit il veut aller trouver Iseut, mais il se blesse à des faux aiguisées que l'on a placées sur son chemin :

> dô lîz der leidige wert beslân
> mit wulfesîsen ein bloch. 5304-5305

La prose raconte la même aventure à la place de la ruse du nain, répandant de la farine entre le lit d'Iseut et celui de Tristan, afin que leur rendez-vous nocturne soit surpris. Chez Eilhart, comme dans le roman français, les amants échappent au piège qui leur est tendu. Dans le poème, c'est grâce aux chevaliers d'Arthur, qui feignent une violente querelle et se blessent les uns les autres, pour que Tristan ne puisse être trahi par son sang.

La seconde Iseut (5488-6254). Suivant le roman en prose, Marc découvre un jour la retraite des amants dans la forêt, profite de ce que Tristan est à la chasse pour enlever la reine du château de la *sage damoyselle*, et publie un édit de bannisse-

ment contre son neveu. Sur le conseil de Brangien envoyée par sa maîtresse, Tristan, blessé et malade, va demander les soins d'Iseut aux blanches mains, la plus belle dame, la plus courtoise et la plus experte en *surgerie* après Iseut la blonde. Selon Thomas, les amants, réconciliés avec le roi, continuent à se voir secrètement dans le verger. Surpris une dernière fois par le nain, Tristan s'enfuit et, après diverses aventures, parvient auprès de la seconde Iseut. Eilhart fait arriver Gouvernal et son maître en sept jours de chevauchée du pays de Bretagne dans celui de Carhaix. Il s'attarde longuement à décrire les exploits de son héros à la défense de cette ville.

Dans la suite de cet épisode, Eilhart ne s'écarte pas sensiblement de Thomas, en racontant le mariage inaccompli de Tristan et par quelle circonstance Kehedin apprend que sa sœur est restée vierge. Mais la maigre narration de l Allemand contraste défavorablement avec les longs développements, la délicate et savante psychologie que nous admirons dans les fragments authentiques de l'habile Thomas. La version d'Eilhart ignore et le discourtois Cariado, et le géant vaincu par Tristan, et la salle des images. Elle ne distingue pas les deux Iseut par leurs surnoms traditionnels, tandis que Béroul connaît au moins celle *a la crine bloie*[1]. Le nom de *Kehenis*, donné par elle au beau-frère de Tristan, dérive probablement du cas sujet de la forme Kehedin[2], usitée dans le roman en prose.

Les deux rendez-vous dans la Blanche Lande (6255-7864). Selon Eilhart et Béroul[3], la Blanche Lande (*ze Blankinlande*) est en Cornouaille; selon Thomas, qui y place la rencontre avec Tristan le Nain, elle est aux environs de Carhaix. Dinas et Audret jouent un grand rôle, chez Eilhart, dans cet épisode et les suivants. Dinas est, comme pour le prosateur, l'intermédiaire habituel entre Iseut et Tristan; Audret accompagne la reine dans toutes ses sorties. Les récits en prose n'offrent guère d'autre rapport avec ceux des poètes. Ils connaissent également diverses expéditions de Tristan en Cornouaille; mais c'est

1. Par exemple, 76, 3.
2. *Kaherdin*, dans la version de Thomas.
3. Voy. 128, 3.

d'Iseut que s'éprend son compagnon Kehedin, bientôt conduit au tombeau par cet amour malheureux.

Suivant Thomas, Kehedin obtient les faveurs de Brangien, dont il est d'avance épris pour avoir vu son portrait dans la salle des images :

E vunt s'en dreit vers Engleterre
Ysolt veeir et Brangain querre ;
Ker Kaerdin veeir la volt
E Tristran volt veeir Ysolt.

D'après Eilhart, Kehedin désire seulement savoir laquelle des deux Iseut est la plus belle et comment la reine traite le chien que lui a laissé Tristan. Auprès d'elle il voit Brangien [1], mais il préfère passer la nuit avec *Gymêle von der Schitrîêle*, qui le trompe au moyen d'un coussin magique et le couvre de ridicule. Cette demoiselle, qui s'appelle *Kamêle* dans le récit d'Ulrich de Türheim, *Kameline* chez Henri de Freiberg et le second traducteur tchèque, est évidemment cette *Camille* qui figure dans l'épisode de la folie du manuscrit 103. Wolfram d'Eschenbach la nomme *Gymêle von Monte Rybêle ;* et W. Scherer a très ingénieusement conjecturé que *Rîêle* était un nom de ville et que l'autre élément du mot est le français *chit* (*civitas*) [2]. Si cette hypothèse est admise, on aurait à enregistrer, à côté du nom d'*Isalde*, une seconde forme appartenant aux dialectes du nord-est. Mais, à en juger par le mot *schevalier*, la source manuscrite d'Eilhart n'offrait pas une langue très pure.

Gymêle et le chambellan Perinis sont les seuls confidents d'Iseut à l'époque du second rendez-vous dans la Blanche Lande ; à ce que nous apprend notre auteur, Brangien est morte. Sans doute tous les anciens lais ne la connaissaient pas ; quelques-uns la remplaçaient par une autre demoiselle de l'entourage royal. En lui donnant pour amant Kehedin, Thomas ou l'un de ses prédécesseurs a relié habilement des éléments divers de la légende. Il fait concourir au même effet les enfantines merveilles

1. C'est à peu près à cet endroit, au vers X 6654, que le second traducteur tchèque abandonne définitivement Eilhart, pour suivre jusqu'à la fin de son poème Henri de Freiberg.

2. Lichtenstein, p. CXCIII. Les variantes des mots *Gymêle* et *Schitrîêle* se trouvent réunies à cet endroit.

de la salle des images, prodiges de cet art d'une barbarie savante, en honneur chez les décadents byzantins et dans nos romans du XIIe siècle. Du même coup, il prête au départ de Kehedin un motif moins puéril et un but moins chimérique. Mais, en imaginant ou en adoptant une si ingénieuse donnée, Thomas ne s'est pas aperçu qu'elle est en désaccord avec celle d'un autre épisode, probablement traditionnel. Je veux parler de la scène, un peu différente chez Eilhart, dans laquelle Kehedin, voyant défiler le cortège de la reine, prend successivement des lavandières et des chambrières pour Iseut et Brangien. C'est en vain, me semble-t-il, que M. Vetter [1] fait effort pour se dissimuler cette légère contradiction. Mais c'est à plus grand tort que d'autres savants en ont voulu conclure que le fragment de Strasbourg était interpolé d'après la version d'Eilhart. Ne serait-il pas aisé de noter de pareilles incohérences dans des ouvrages composés avec plus d'art et de réflexion que ceux de Thomas ou d'autres poètes du Moyen Âge ?

Après les amours de Brangien et de Kehedin, Thomas rapportait la poursuite des écuyers par Cariado. Nos deux héros, accusés à tort de s'être enfuis, cherchent à se rapprocher de leurs maîtresses. Tristan se déguise en lépreux pour parvenir auprès d'Iseut; mais Brangien, furieuse d'avoir été donnée à un lâche, fait bonne garde autour de la dame, plus disposée qu'elle au pardon. La réconciliation finit cependant par avoir lieu; Iseut met une haire pour expier ses injustes soupçons. Plus tard, Tristan et Kehedin reviennent en Angleterre, déguisés en pèlerins, font briller à divers jeux leur force et leur adresse, et se distinguent à un tournoi, où Cariado est tué. A leur retour à Carhaix commence l'épisode de Tristan le nain et le récit de la mort de Tristan « l'amerus ».

Dans la version d'Eilhart, c'est un personnage nouveau, le chevalier *Plehêrîn*, qui poursuit avec *sept* compagnons maître Gouvernal et les autres écuyers. Persuadé que Tristan est parmi les fuyards, il l'adjure au nom d'Iseut de revenir en arrière. Une telle prière, suivant les idées qui régnaient alors dans les cours galantes de la France et de l'Angleterre, et que les romans de la Table Ronde commençaient à répandre dans tout le monde

1. P. 14 ss.

européen, ne souffrait aucun refus de la part d'un amant vraiment épris. L'on voit plus tard Tristan, supplié de la même façon de prendre part à des jeux où il court le plus grand danger d'être reconnu, exposer volontairement sa vie plutôt que de manquer à ce respect chevaleresque du nom de la femme aimée. Ailleurs[1], c'est encore pour l'amour d'Iseut,

dorch Isaldin willen, 5121

que, cédant aux instances de Gauvain, il lui avoue un secret qu'il avait jusqu'alors soigneusement gardé.

Pleherîn, nous dit le poète, était un homme courtois :

Pleherîn was ein hobisch man. 6877

On conçoit son étonnement lorsque ses pressantes prières restent sans effet, et les sentiments d'indignation dans lesquels il paraît devant la reine. La conduite prétendue de son amant excite le courroux d'Iseut; Tristan, par l'entremise de Perinis, essaye en vain de se justifier. Kehedin, le croyant complice de sa mésaventure de la nuit précédente, affirme par manière de vengeance que, lui-même, il se trouvait parmi les fuyards et que son beau-frère y était avec lui. Bientôt après il quitte le pays. Comme dans l'autre version, Tristan se déguise en lépreux et essaye de pénétrer dans l'hôtel du roi Marc; mais sa dame le fait ignominieusement chasser à coups de bâton. Furieux et désespéré, il retourne à Carhaix et s'y réconcilie avec Kehedin :

dô vorkôs ouch Tristrant
ûf sînen gesellin Kehenîsen
und gewan dar nâch zu wîbe
sîne swestir dorch den zorn. 7070-73

Comme dans le roman en prose, il a été un an ou plus, *mêr denne ein jâr* (v. 6139), sans accomplir son mariage; Thomas nous le montre fidèle jusqu'au bout à la première Iseut. Par suite, comme l'observe fort justement M. Vetter[2], le caractère et le rôle de la seconde, sa conduite au moment de la mort de son mari diffèrent profondément dans les deux anciennes versions poétiques[3].

---

1. Dans un passage traduit par le continuateur tchèque.
2. P. 51.
3. Cf. *Romania*, XV, p. 493.

La reine ne tarde pas à se repentir de sa rigueur ; vers la Saint-Michel, elle envoie *Pîlois* dire à son amant que, jusqu'à ce qu'il lui ait accordé son pardon, elle porte jour et nuit une haire, et qu'elle désire le revoir bientôt. Mais Gouvernal a fait jurer à Tristan de ne pas retourner auprès d'Iseut de toute une année. Ce n'est qu'au mois de mai suivant qu'ils se remettent tous deux en route, sous des habits de pèlerins, pour la Cornouaille ; Kehedin, qui n'y a pas laissé de maîtresse, ne se joint pas à l'expédition. Les deux compagnons, n'ayant pas trouvé Dinas chez lui, couchent à la belle étoile. Le matin ils voient venir à leur rencontre, endormi sur son cheval, un ami cher de Tristan : le texte en vers ne lui connaît pas de nom, la mise en prose l'a identifié avec le fidèle sénéchal. Le mystère dont Eilhart entoure cette apparition rappelle assez la manière de Chrétien de Troyes dans le *Conte de la Charrette*. Quoique très impatient d'annoncer sa présence à Iseut, Tristan se borne à arrêter le cheval, sans éveiller le cavalier :

he meinte, he hête gelegin
die nacht bî sîner amîen.
he wolde sich eir vorzîen
des gewerbes sîner boteschaft,
eir er im brêche sînen slâf. 7488-92

C'est là un nouvel exemple de ce respect, presque religieux, de tout ce qui touche au sentiment de l'amour, dont on a vu tout à l'heure des manifestations plus éclatantes peut-être, sinon plus caractéristiques. Le mot français *amîe* indique assez la source de ce trait d'une délicatesse si raffinée, mais rend le passage quelque peu suspect d'interpolation.

Un second rendez-vous dans la Blanche Lande ne fait guère que répéter les données du précédent[1]. Au retour, Tristan prend part contre son gré aux triples jeux organisés par la suite du roi et y provoque l'étonnement et l'admiration de tous les assistants. A la suite de l'exercice du javelot, dans ses efforts pour sauter un large fossé et jeter une pierre à une distance prodigieuse, ses vêtements gris se déchirent et laissent apercevoir de l'écarlate. Cette circonstance, rapportée à Marc en même

1. Lichtenstein, p. CXXVII.

temps que les exploits de l'inconnu, lui fait deviner son neveu. Mais la poursuite est inutile; Tristan est déjà embarqué et rentre sain et sauf à Carhaix.

Dernières aventures et mort de Tristan (7865-9524). La ressemblance de ce dénouement avec celui de la vulgate du roman en prose, représentée par le manuscrit 103 et les imprimés, n'est pas moins digne d'attention que l'accord, si intime, constaté entre certaines parties d'Eilhart et de Béroul. Il ne faudrait cependant pas s'exagérer cette ressemblance, qui nous frapperait moins sans doute, si le dénouement de Béroul ou quelque autre récit très voisin nous avait, par bonheur, été conservé. Doit-on, par exemple, admettre avec M. Bédier que l'épisode des *ulagues* se trouvait dans la source française d'Eilhart, comme dans la prose, et que les détails géographiques fournis par le manuscrit 103 peuvent nous renseigner sur la patrie de l'original commun? A ce point de vue, les passages de l'allemand où nous avons cru reconnaître des allusions au mont Saint-Michel prendraient une certaine importance. Je ne suis pourtant pas disposé à me ranger à l'opinion de notre collaborateur. Le caractère et les actes du pirate Bedalis ne sont guère compatibles avec la noble attitude du Nampêtenis d'Eilhart; la conception du prosateur et celle du poète s'excluent réciproquement, sans qu'on ose décider laquelle est la plus ancienne. Il paraît toutefois assez plausible qu'un remanieur postérieur se soit plu à noircir les traits du meurtrier de Tristan. Il est moins vraisemblable, en revanche, qu'Eilhart ait embelli ceux que lui fournissait son modèle. Cette présomption serait infirmée, si de moins vagues indices nous faisaient admettre l'origine normande ou bretonne du modèle : en fait, cette origine n'est à peu près assurée, grâce à l'épisode des *ulagues*, que pour la source, plus ou moins éloignée, de l'une des rédactions de la version en prose.

Comme les dernières aventures de Tristan ont été étudiées ici même par MM. Bédier et Lutoslawski[1], un seul épisode, propre à la version allemande (8135-8583), doit retenir encore un instant notre attention. Tristan vient de remettre au *fevre* les empreintes des serrures du château de Nampêtenis, lors-

1. *Romania*, XV, p. 511-533.

qu'il reçoit la nouvelle de la mort de son père. Gouvernal refuse le royaume que Tristan veut lui céder en récompense de ses longs services, et ne consent à accepter qu'une terre. Il n'en est pas ainsi dans le roman en prose, où Gouvernal et sa femme Brangien paraissent à la fin comme roi et reine de Léonois. Avant de se séparer de ce vieux compagnon, continue Eilhart, Tristan veut l'emmener encore une fois en Cornouaille. Ils parviennent, sous l'apparence de jongleurs, à s'approcher d'Iseut; mais, dénoncés par le lâche *Parlasîn*, traqués par Audret, ils ne réussissent à leur échapper qu'à grand'peine, malgré les bons offices de deux *varende*, *Houpt* et *Plôt*, payés par la reine pour tromper la surveillance des ennemis. Toujours en compagnie de Gouvernal, Tristan se rend ensuite dans son royaume héréditaire et n'y reste pas moins de *deux ans*[1] :

do beleib he mit sînen holden
zwei jâr unde lutzel mê. 8562-63

A son retour, la guerre vient d'éclater entre Kehedin et le comte Rîôle de Nantes[2]. Les évènements suivants, jusqu'à la mort de Tristan, sont connus des lecteurs de la *Romania*.

L'épisode est maladroitement intercalé au milieu du récit des amours de Kehedin et de Gargeolain. Ce déguisement en jongleurs, ces aventures et ces personnages sans analogues dans les autres versions ne sont probablement pas traditionnels. C'est une variation, du fait d'Eilhart ou de son modèle, sur un thème préféré du public. La quadruple répétition de ce motif nous laisse apercevoir clairement les procédés de juxtaposition à l'aide desquels des récits, originairement fragmentaires et épisodiques, ont abouti aux grands poèmes biographiques de Béroul, d'Eilhart, de Chrétien de Troyes, de Thomas.

---

1. L'absurdité de cette donnée saute aux yeux; mais il ne s'en suit nullement qu'elle ne se trouvât pas dans le récit original d'Eilhart ou dans sa source.

2. M. Bédier fait observer (p. 485) qu'Eilhart ne nomme pas la ville devant laquelle est blessé Tristan. Mais l'on a déjà appris auparavant, par le récit du siège de Carhaix, que le comte Rîôle est seigneur de Nantes.

VI.

LA SOURCE [1].

Le *Tristan* d'Eilhart d'Oberg est non seulement le plus ancien poème du cycle breton que l'on connaisse dans l'histoire de la littérature allemande, c'est encore le seul qui ait été écrit dans le nord de l'Allemagne. Comme Henri le Lion avait épousé Mathilde, fille du roi Henri II et d'Aliénor de Poitiers, on a des raisons de penser que l'ouvrage du chevalier brunswickois a été composé sous l'influence de la duchesse ou de son entourage. Les relations devaient être fréquentes entre la cour guelfe et celle des Plantagenets. On sait l'intérêt, à la fois politique et littéraire, que les légendes celtiques éveillaient à cette époque en Angleterre; on sait également la part considérable que des poèmes anglo-normands, presque tous perdus, ont eue à la formation du grand cycle de la Table Ronde. Un de ces anciens romans a peut-être été connu d'Eilhart. Des manuscrits étaient sous les yeux de la plupart des *minnesinger* qui ont transporté du français en allemand les personnages et les aventures de l'épopée courtoise. Il se pourrait aussi qu'Eilhart, s'il n'a pas lui-même voyagé dans les états d'Henri II, eût au moins entendu raconter l'histoire de son héros par quelque personne de la suite de Mathilde. La présence de mots français dans la rédaction originale du *Tristan* serait aussi bien expliquée par cette hypothèse que par l'autre. Dans le remaniement, il est fait appel à diverses reprises à la tradition orale, plus rarement à une source écrite. Mais ces formules, commodes pour la rime, sont fort suspectes d'interpolation et ne se retrouvent presque jamais aux endroits correspondants des anciens fragments et des traductions tchèques. La seule mention certaine est celle d'un *livre :*

X 4576-78	C 217, 19-20
idoch sô sagit uns daz bûch (*und ouch die lûte vor wâr*), daz sie mêr denne zwei jâr....	Doch ein buch hat mir gesagt Dass sie.....

1. Lichtenstein, p. CXIV ss.

Les deux noms d'*Isalde* et de *Môrolt*, qui sont conformes à l'écriture, non point à la prononciation française, confirment le dire d'Eilhart. Quant aux formes *Kurvenâl*, *Tînas*, *Antrêt*, *Nampêtenis*[1], il faut naturellement en chercher l'explication dans les habitudes de la prononciation allemande.

Ce *livre* qu'Eilhart avait à sa disposition n'est sûrement pas le poème de Béroul. Si l'on fait même abstraction de la seconde partie du fragment, l'accord des deux auteurs n'est que partiel et intermittent. Quelquefois il semble que l'un traduise l'autre, par exemple dans l'épisode du saut de la chapelle ou bien dans le détail des démarches qui précèdent la réconciliation d'Iseut avec son mari. Ailleurs, comme dans la scène du rendez-vous épié ou la description du séjour des amants dans la forêt, la ressemblance est plus lointaine et, par moments, si vague, si générale qu'elle s'explique suffisamment par la communauté du sujet traditionnel. D'autres fois encore, la version allemande paraît être la plus ancienne, et la polémique de Béroul n'épargne pas un récit qu'Eilhart accepte sans restriction. On pourrait croire que Béroul n'a fait que remanier un poème dont Eilhart aurait connu l'original. Il a probablement existé en Angleterre d'autres poèmes français sur Tristan et Iseut que ceux que nous connaissons. Diverses hypothèses viennent encore à l'esprit; mais on les jugera vaines et sans fondement, si l'on considère que la forme *Isalde* ne saurait provenir d'un manuscrit normand ou anglais.

On a déjà parlé des rapports qu'offre le dénouement d'Eilhart avec celui de la vulgate du roman en prose. Le reste de la vulgate et les autres rédactions de l'immense compilation française, achevée vers 1225 ou 1230[2], laissent apercevoir, à travers une singulière confusion de traditions diversement mêlées et altérées, un fonds ancien de récits fort semblables à ceux d'Eilhart. Le rôle d'Audret semble être la création individuelle d'un auteur, imité par les deux versions. Se fondant sur les données générales de l'histoire des romans en prose, M. G. Paris suppose que celui de *Tristan* dérive du poème perdu de Chrétien de Troyes. Les vers d'*Érec*, où il est fait allusion au

1. *Bedalis* dans le ms. 103. Cf. *Romania*, XV, p. 484.
2. Cours de M. G. Paris.

combat livré dans l'île Saint-Samson, confirment cette opinion. Il serait incroyable qu'un ouvrage du poète le plus célèbre de ce temps-là, d'un classique pour ainsi dire, eût disparu sans laisser de traces et n'eût exercé aucune influence appréciable sur la littérature postérieure du sujet. Si c'était un médiocre essai de jeune homme, sans intérêt et sans portée, si ce roman n'avait obtenu aucun succès, Chrétien en eût-il parlé au début de *Cligés?* A supposer que le *Tristan* ait passé inaperçu, les allusions des poèmes suivants auraient dû le tirer de l'oubli. Ce ne sont là que de simples présomptions, des vraisemblances toutes générales; mais, en l'absence d'arguments plus positifs, elles s'imposent avec beaucoup d'autorité à la considération la plus attentive.

La protectrice de Chrétien, la comtesse Marie, était fille de la reine Aliénor, comme la duchesse Mathilde. On peut douter cependant que les deux sœurs, filles de pères ennemis, aient entretenu des relations très amicales. Le comte Henri de Champagne eut des différends avec le roi d'Angleterre et lui fit la guerre, en compagnie de son beau-père et suzerain Louis VII. En même temps, il était l'ami, presque l'allié du grand adversaire d'Henri le Lion, l'empereur Frédéric Barberousse[1]. Mais ces sympathies gibelines de la cour de Champagne ne font pas sérieusement obstacle à une hypothèse que suggèrent les réflexions précédentes. Si le *Tristan* de Chrétien de Troyes, *dérimé* et amplifié, se retrouve tout entier dans le roman en prose, ne serait-il pas également la source inconnue du poème d'Eilhart? Que l'on n'objecte pas la forme *Isalde*. Il est impossible d'établir avec certitude de quelle façon Chrétien prononçait le nom de l'amie de Tristan. Une forme *Isaut* coïnciderait assez bien avec les traits principaux de la phonétique champenoise. La prépondérance du langage de Paris, qui se manifeste dès la fin du XIIe et le commencement du XIIIe siècle, rend suffisamment compte de la forme *Iseut*, qui est celle du roman en prose et la plus habituelle dans les manuscrits d'*Érec* et de *Cligés*. On hésite davantage à admettre, chez un auteur aussi soigneux de la rime que l'est habituellement Chrétien, l'emploi simultané de la forme *Tristran*[2], assurée par des

1. Voy. l'*Histoire des comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville.
2. La plupart des mss. écrivent même *Tristan*.

rimes de *Cligés*, et de la forme *Tristrant*, qu'Eilhart trouvait sans doute dans sa source écrite. Mais, au début de sa carrière littéraire, le poète a pu prendre certaines licences, qu'il se serait interdites plus tard. Son inexpérience de l'art d'écrire justifierait l'incohérence qui règne dans la version allemande. Les œuvres postérieures de Chrétien ne sont pas non plus irréprochables au point de vue de la composition. En revanche, la maigreur, la sécheresse, l'allure saccadée de la narration sont des défauts imputables à Eilhart plutôt qu'à son modèle français. On n'attendra d'ailleurs ni de l'un ni de l'autre qu'il fasse preuve d'une science psychologique très délicate et très raffinée.

Ces réserves faites, il faut néanmoins convenir que l'original qu'on restitue à l'aide des traductions tchèques ne ressemble guère à un ouvrage authentique de Chrétien de Troyes. S'il est permisd'attribuer les différences de style à l'âge du modèle ou à l'indépendance du copiste, on ne saurait faire si bon marché de divergences plus graves dans la conception des caractères, dans l'ordonnance et le choix des récits. L'aventureux batailleur dont Eilhart se plaît, comme la vulgate, à raconter les grossières *sotties*, ne rappelle ni les Lancelot, les Ivain, les Perceval, ni ce héros du roman en prose, qu'on voit à deux reprises, à l'exemple du Chevalier au lion, devenir fou d'amour. La rudesse guerrière et épique de l'Allemand n'est cependant pas tout à fait étrangère au plus ancien des poèmes de Chrétien parvenus jusqu'à nous, celui d'*Érec*. Ce qui frappe bien davantage dans la version suivie par Eilhart, c'est le défaut d'invention, l'absence d'une empreinte individuelle, de la griffe du lion. On sait avec quelle souveraine liberté Chrétien traite les données de ses sources et les assujettit à ses conceptions nouvelles. Or, qu'y a-t-il de moins original que cette longue compilation de récits purement traditionnels, mise en allemand par le poète brunswickois? Bien plus, ces récits eux-mêmes ont-ils pu se trouver dans la version de Chrétien de Troyes? La donnée du combat livré au Morhout sur une montagne est contredite par l'allusion d'*Érec*; mais peut-être Eilhart avait-il mal compris l'original français? Les détails du premier voyage en Irlande, l'oubli du motif si poétique de la harpe, l'ignorance d'épisodes tels que celui de la harpe et de la rote, indiquent clairement une source différente de celle de la prose. Celle-ci offre, dans la plupart des rédactions, un dénouement sans aucun

rapport avec celui d'Eilhart et de la vulgate. On le tient en général pour assez moderne; mais qui oserait affirmer qu'il ne se trouvât pas déjà dans le poème de Chrétien et qu'il ne représente pas une tradition ancienne? Quoi qu'il en soit, les arguments que l'on est tenté de faire valoir pour démontrer qu'Eilhart a traduit Chrétien sont bien faibles en comparaison des difficultés que soulève cette hypothèse. Si séduisante qu'elle soit au premier abord, elle ne supporte pas l'examen et doit être abandonnée.

La conception particulière de l'amour que l'on a remarquée dans quelques épisodes propres à la version d'Eilhart est pourtant celle que le *Conte de la Charrette* paraît avoir introduite dans la littérature et qu'ont propagée les romans en prose de *Lancelot* et de *Tristan*. C'est même dans l'œuvre d'Eilhart que M. G. Paris[1], étudiant cette nuance originale du sentiment, a retrouvé la trace la plus ancienne de l'influence de Chrétien de Troyes sur la vie morale de ses contemporains et de la postérité. On se souvient de la fausse accusation de Pleherîn et des coups de bâton que fait donner Iseut à Tristan, déguisé en lépreux. Ce trait rappelle, à une date fort voisine de celle du poème de Chrétien, l'accueil sévère fait par la reine Guenièvre à son sauveur Lancelot, pour avoir hésité un instant à monter, pour l'amour d'elle, sur la charrette infamante. Ce traitement brutal à coups de bâton était peut-être une donnée traditionnelle; mais le poète l'a renouvelée et ennoblie, en voulant que son héros fût battu pour une infraction prétendue aux règles sacrées de l'amour chevaleresque. On ne saurait assez regretter que nous n'ayons plus dans cette partie le contrôle de la traduction tchèque, afin d'être assurés que ce passage important n'est pas interpolé. Heureusement, il est du moins avéré que la leçon originale contenait le premier des épisodes où se fait jour une conception chevaleresque et mystique de l'amour. C'est l'endroit où Tristan, interpellé au nom d'Iseut, consent à avouer à Gauvain qu'il est le vainqueur du chevalier Delekors. En général, les interpolations des remanieurs se bornent à quelques vers, dont il est presque toujours aisé de reconnaître la source dans les œuvres de Veldeke, de Gottfried et d'autres classiques.

Mais, si l'amour courtois joue un rôle certain dans le *Tristan*

1. *Romania*, XII, p. 519, note.

allemand, il n'en avait sans doute aucun dans celui de Chrétien : la prose a dû emprunter cet élément au roman de *Lancelot*. Cette nuance de l'amour ne se montre, en effet, ni dans *Érec* ni dans *Cligés* et semble inconnue à Chrétien de Troyes jusqu'au moment où sa protectrice lui donne la *matière* et le *sens* du *Conte de la Charrette*. Cette conception est également étrangère à la plus grande partie du récit d'Eilhart et ne l'a inspiré que dans quelques épisodes, qui suivent le mariage de Tristan et son établissement à Carhaix. Peut-être les relations de la duchesse Mathilde avec des cours françaises ont-elles apporté à Eilhart, vers le temps où il achevait son poème, un écho des idées nouvelles sur l'amour, incarnées par Chrétien de Troyes dans ces deux figures de Lancelot et de Guenièvre, bientôt chères aux âmes sensibles à l'égal de celles de Tristan et d'Iseut. Il est peu vraisemblable qu'Eilhart ait connu directement le *Conte de la Charrette*. Les ouvrages de Chrétien paraissent avoir pénétré plus tardivement en Allemagne, vers le temps où, sous les auspices des landgraves de Thuringe, des Babenberg d'Autriche et des Hohenstauffen, la poésie florissait dans les états du Sud. L'*Érec* et le *Chevalier au Lion* n'ont été traduits qu'à la fin de ce siècle ou au commencement du suivant par le Souabe Hartmann d'Aue. Mais, à défaut d'Eilhart lui-même, le poète qu'il imitait avait peut-être lu la *Charrette* et lui avait emprunté quelques traits.

Les dates ne font point de difficulté. M. Lichtenstein fixe celle de l'imitation allemande entre 1170 et 1175 ; mais rien ne nous empêche d'admettre que le *Tristan* a été achevé à peu près en même temps que l'*Énéide* de Veldeke, aux environs de 1184. On n'a donc pas besoin de faire remonter l'original français au-delà de 1170. Le *Conte de la Charrette* peut avoir été écrit dans les années qui suivirent immédiatement le mariage de la fille de Louis VII avec le comte de Champagne, en 1164. Selon toute vraisemblance, la source d'Eilhart est un roman composé à cette époque dans le nord-est de la France, en Picardie ou dans les Flandres. Peut-être même possédons-nous le nom du poète dans un texte de cette région, un miracle du XIIIe siècle conservé à la bibliothèque de l'Arsenal. Les classiques du XIIe siècle y sont énumérés dans un passage[1] qui offre un nouvel exemple

1. Cité par M. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, vol. I, p. 430, note 2.

de la forme rare *Isaut*, répondant à l'*Isalde* d'Eilhart. Parmi des noms célèbres, Gautier d'Arras, Guiot, Chrétien de Troyes, Benoit de Sainte-More, se trouvent deux inconnus, Rogier de Lisaïs,

> Et *li Kievres*, ki rimer valt
> L'amour de Tristran et d'Isault[1].

La source d'Eilhart, le poème de Béroul, le roman en prose sont en quelque mesure autant de compilations, dont il est généralement aisé de reconnaître les éléments divers. Mais, si ces trois représentants principaux de la version arthurienne remontent en dernière analyse à des lais bretons, anglais ou français, ils ne sauraient en être dérivés directement. Leur ressemblance dans le choix et la suite des récits, les différences communes qui les séparent de Thomas, supposent nécessairement que les trois auteurs ont puisé à une même source. Il serait impossible que trois compilateurs, procédant séparément, fussent arrivés à un résultat aussi semblable : il faut que les trois compilations reposent sur une compilation antérieure. L'existence d'un poème anglo-normand plus ancien que celui de Béroul[2] ne suffit à expliquer ni les divergences que l'on a observées entre certains récits d'Eilhart et de la prose, ni l'étroite parenté de ces deux versions, qu'atteste leur innovation commune, le rôle considérable donné à Audret. Supposer que l'une a connu et, par endroits, imité l'autre me semble être une explication tout aussi peu satisfaisante.

Une autre hypothèse paraît mieux rendre compte de ce que la tradition a d'un peu flottant, des rapports et des divergences qu'offrent à la fois les textes, de l'accord plus intime d'Eilhart et de Béroul dans les parties mouvementées et dramatiques, de leur moindre ressemblance dans les parties de

---

1. M. G. Paris me fait remarquer que *La Chievre* est encore cité ailleurs comme auteur d'un *Tristan : Seignor, oï avés maint conte Que maint trovere vos raconte.... De Tristan que la Chievre fist, Qui assez belement en dist*, lit-on au début d'une branche ancienne du *Renart* (éd. Martin, branche II, v. 5 ; car il faut lire *Que* (ou Dont avec B) au lieu de *ui*. Sur un chansonnier de Reims appelé aussi *La Chievre*, ou *Robert la Chievre*, voy. *Hist. litt.*, t. XXII, p. 752.

2. Béroul, 87, 13-14.

réflexion et de sentiment. On se rappelle ces *conteurs* dont Béroul parle avec tant de mépris et que Chrétien de Troyes nous représente charmant de leurs récits les chevaliers de la Table Ronde. Leur genre de vie, leur rôle littéraire sont peu connus : on sait au moins qu'ils fréquentaient au XIIe siècle les cours françaises et anglaises, que les histoires bretonnes étaient dans leur répertoire. Sans doute leurs récits servaient parfois à compléter les exécutions musicales des harpeurs, à prévenir ou à satisfaire la curiosité des auditeurs, excitée par le charme de paroles inconnues et d'une musique originale. Pour complaire au public qui ne se lassait pas d'écouter les aventures de Tristan et d'Iseut, les conteurs ont dû éprouver de bonne heure le besoin de coordonner les anciens lais, d'en effacer les contradictions réciproques et de donner une unité artificielle aux diverses parties de la légende, en agrandissant le rôle de certains personnages originairement confinés dans un seul épisode. Peut-être même ont-ils essayé de créer à Tristan une véritable biographie, et le rôle d'Audret est-il l'heureuse invention de quelque conteur, colportant sur le continent les récits que Béroul a connus en Angleterre ? D'autres récits anglo-normands ou même gallois, différents de la version commune, ont été recueillis un peu plus tard par Thomas. A en juger d'après Eilhart et Béroul, cette ancienne littérature orale avait un caractère encore singulièrement fragmentaire et inachevé. L'œuvre de coordination et d'unification commencée par les conteurs a été continuée par d'habiles poètes, un Thomas, un Chrétien de Troyes ; les prosateurs ont achevé de donner à la légende de Tristan la forme sous laquelle le Moyen-Age et le XVIe siècle nous l'ont transmise. Mais la célébrité de leurs ouvrages ne doit pas faire oublier les modestes précurseurs qui ont été à la peine sans pouvoir être à l'honneur.

Ernest MURET.

TEXTES CASTILLANS INÉDITS

DU XIIIe SIÈCLE

I. Poème d'amour. — II. Débat du vin et de l'eau, en vers. — III. Les dix commandements avec commentaire à l'usage des confesseurs.

Telle que nous la connaissons aujourd'hui, la poésie castillane du Moyen Age est singulièrement pauvre ; tout ce qui en subsiste d'antérieur au XIVe siècle tient à l'aise dans un volume de quelques centaines de pages. C'est peu en comparaison de la richesse des poésies italienne et française. Doit-on désespérer pourtant de découvrir encore quelques œuvres qui auraient échappé à l'attention des érudits du siècle dernier et du nôtre ? A mon avis, on ne trouvera plus guère que des bribes, comme celles que nous venons de recueillir, de courts morceaux, que des scribes ont sauvés de l'oubli en les transcrivant sur des marges ou des feuillets blancs de manuscrits latins : de compositions d'une réelle importance, comme le *Libro de Alexandre*, l'*Apollonio*, il est bien improbable qu'on en voie maintenant surgir quelqu'une d'inconnue. Depuis Sanchez, qui a mis au jour le principal dans les trois premiers volumes de sa *Coleccion de poesias castellanas anteriores al siglo XV*, le petit trésor de la poésie castillane du XIIIe siècle ne s'est accru que des textes publiés par le marquis de Pidal ou d'autres et qui avaient été, en partie déjà, signalés et décrits à la fin du siècle dernier par Rodriguez de Castro : l'*Apollonio*, la *Vida de Santa Maria Egipciaca*, le *Libro de los tres reyes d'orient*, le *Misterio de los reyes magos*, le *Fernan Gonzalez*, le fragment d'un débat de l'âme et du corps.

En voici deux nouveaux qui ont leur intérêt et qui, tant par la forme rythmique que par la langue, viennent se placer tout à côté de la *Vida de Santa Maria Egipciaca*.

Ces petites pièces, avec le morceau en prose qui les accompagne, occupent les feuillets 124 à 128 du manuscrit de la Bibliothèque Nationale latin 3576, recueil de sermons écrit dans le Midi de la France au commencement du XIIIe siècle[1]. Le manuscrit a dû passer en Espagne de bonne heure, car c'est là vraisemblablement qu'ont été insérés les trois morceaux castillans; puis il a été reporté en France, où il se trouvait déjà au XVIIe siècle, comme en fait foi cette note marginale du fol. 12 : « Jean de Bagmalere d'Oloron en Bearn lisoit ce livre en l'an 1630, la peste ayant cessé a Tholose. » L'écriture des textes en langue vulgaire semble un peu plus récente que celle des sermons : en tout cas et quelle que soit la date précise de l'insertion des trois pièces castillanes dans ce manuscrit latin, le plus sommaire examen de leur langage permet de les attribuer sûrement au XIIIe siècle, peut-être même à la première moitié du XIIIe siècle.

Quelques mots sur le contenu des deux poèmes. Le premier est le récit d'une rencontre et d'une causerie de deux amants en un frais et odorant verger. L'amant est un jeune clerc mais un clerc déniaisé, qui a fait apprentissage de courtoisie en France, en Allemagne et en Lombardie. De la dame nous savons seulement, au dire de l'amant, qu'elle est belle, bien faite, élégante : c'était à prévoir. Mais voici qui est plus surprenant. Avant de se rencontrer dans le verger, les deux amants ne s'étaient jamais vus ou s'étaient perdus de vue depuis fort longtemps; ils s'aimaient à distance, avaient échangé des présents. Lors donc que le clerc, étendu sur l'herbe auprès d'une claire fontaine et prenant le frais, aperçoit la dame qui se lamente, car elle est jalouse, — le clerc avait eu des succès auprès d'une autre, — il faut à la belle et à son ami le temps de s'examiner attentivement pour se reconnaître aux dons mutuels qu'ils se sont faits et que, par un heureux hasard, ils portent sur eux. D'ailleurs ils rattrapent vite le temps perdu, et c'est la dame qui commence;

---

1. C'est M. Hauréau qui, en examinant ce manuscrit, y a découvert les pièces en question; je lui suis fort reconnaissant d'avoir bien voulu les signaler à M. P. Meyer, qui m'en a abandonné la publication.

elle laisse tomber son manteau de ses épaules, baise son amant sur la bouche et sur les yeux, et avec tant de conviction qu'elle en perd le parler. Et puis ce sont de part et d'autre des propos galants, et puis... c'est tout. Le poème tourne court, les derniers vers sont même fort embarrassés et obscurs.

Un détail du début de cette manière de pastourelle, d'une saveur provençale ou portugaise plutôt que castillane, m'avait porté à croire d'abord que les deux petits poèmes n'en faisaient qu'un; le premier eût formé comme l'introduction du second. En effet, le clerc a soin de nous dire en commençant que, dans les branches d'un arbre du verger, ont été posés deux vases, l'un plein de vin, l'autre plein d'eau; il revient encore sur ces vases à la fin de son récit, et cette fois il s'agit d'une colombe qui entre dans le vase où était l'eau, s'y baigne, puis en ressort. C'est la transition qui annonce la seconde pièce, dont le sujet est un débat entre le vin et l'eau. Il semblerait donc que l'auteur n'a pas très bien su ce qu'il voulait. Il annonce un récit d'amour (*razon feyta d'amor*), et en même temps il pense au débat : de là les deux vases du verger; puis il s'oublie avec la *donzella* et ne trouve ensuite qu'une transition maladroite pour nous ramener à la dispute du vin et de l'eau. Tout cela m'a paru peu clair, et j'ai pris le parti de séparer le dialogue des deux amants du débat des deux éléments.

Ce dernier, comme bien l'on sait, est un lieu commun de la littérature du Moyen Age, qui s'est même continué jusqu'à nos jours : au siècle dernier, les aveugles d'Espagne vendaient encore par les rues une romance où était narré le plaid du vin avec l'eau, et dans une de nos provinces se chante aujourd'hui une forme très populaire de ce débat. Celle qu'on va lire ne coïncide pas exactement avec les pièces soit latines, soit françaises publiées jusqu'ici, mais elle présente divers traits communs, que j'ai relevés, tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre, notamment avec la pièce latine *Denudata veritate* (E. Du Méril, *Poésies inédites du Moyen Age*, Paris, 1854, p. 303), la *Desputoison du vin et de l'iaue* (publiée d'abord par Jubinal, puis réimprimée par Th. Wright, *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, Londres, 1841, p. 299), le *Debat du vin et de l'eau*, par Pierre Jamec (A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françoises des* XVe *et* XVIe *siècles*, t. IV, p. 103), le *Pleito y público desafío que tuvo el agua con el vino, para saber cuál de los dos era de mayor utilidad*

y provecho (Th. Wright, *livre cité*, p. 306)[1], et enfin avec une chanson populaire de Vorey (Forez), publiée par M. V. Smith (*Romania*, t. VI, p. 596).

Le morceau en prose qui fait suite aux deux poèmes contient les dix commandements brièvement paraphrasés et accompagnés de ce qu'on nommait jadis une « manière de confession. » J'avoue n'avoir pas pris la peine de rechercher dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale à quel texte latin se rapporte cette version en langue vulgaire ; comme elle ne renferme rien qui ne soit parfaitement intelligible, il était inutile de la rapprocher de sa source.

Au sujet de la versification des deux poèmes, contentons-nous de dire qu'elle est celle de la *Vida de Santa Maria Egipciaca :* vers octosyllabiques ou qui tendent à être octosyllabiques, rimant ou assonant deux par deux. Il n'y avait pas à chercher à rétablir la mesure des vers qui s'écartent du type octosyllabique ; quand une correction évidente se présentait, on l'a indiquée au bas de la page.

Les rimes n'offrent rien qui permette de localiser la langue des deux pièces en vers ; mais de l'ensemble du contexte on peut conclure qu'elles ont été, ainsi que la pièce en prose, sinon composées, du moins transcrites dans la partie aragonaise-navarraise du domaine castillan. Le traitement du groupe *ct : feyta* (I, 4,63), *dereyta* (I, 62) et dans la prose : *feitos*, *ditos* ; la conservation des groupes initiaux *cl*, *pl : clamados* (II, 93, 95), *plegue* (I, 37), *pleno* (I, 15, 29 ; II, 22), *plora* (II, 41) ; la conservation du *d* médian : *fryda* (I, 29), *frydor* (I, 40), *odi* (I, 84), *seder* (I, 89), *vidia* (I, 99), *piedes* (II, 47), *rridientes* (I, 64), *rridiendo* (II, 53), dans la prose : *seder*, *creder* ; les pronoms conjoints *meu* (I, 120, 131) ou *meo* (I, 133), et dans la prose : *seu*, toutes ces particularités caractérisent le castillan parlé au nord-est et au nord de la Péninsule. Il est à remarquer que la langue du morceau en prose est plus pure, plus décidément aragonaise-navarraise que celle des pièces rimées. Ainsi celles-ci ont des formes

1. Cette romance a été imprimée au XVIIIe siècle à l'état de *pliego suelto* (voy. Duran, *Romancero general*, t. I, p. XCII), et par le style de la pièce on peut estimer qu'elle n'a pas été composée antérieurement à cette époque ; Wright, qui l'a reproduite, indique à tort le XVIIe siècle.

comme *mucho* (I, 9), *oios* (I, 64), qui appartiennent au castillan du centre, tandis que la version des dix commandements a correctement *muito*, *muitas*, *ollos*. D'autres formes intéressantes de ce dernier texte sont *getan* (castillan normal *echan*), *exo*, *exa* (cast. normal *eso*, *esa*), les parfaits en *ieu* pour *io : tennieu*, *dieu*)cast. normal : *tiñió*, *dió*), puis la forme *Dieos* qui se présente deux fois à côté de *Dios* et n'est pas un latinisme, mais une étape entre *Dèus* et *Dio(s)*[1].

I.

POÉME D'AMOUR.

Qui triste tiene su coraçon
Benga oyr esta razon;
Odra razon acabada,
Feyta d'amor e bien rymada.
Un escolar la rrimo
Que sie[m]pre duenas amo,
Mas sie[m]pre ovo cryança,
En Alemania y en Fra[n]çia;
Moro mucho en Lombardia
Por aprender cortesia.

En el mes d'abril, depues yantar,
Estava so un olivar;

---

1. Au contraire dans *Santa Maria Egipciaca* (p. 310 *b*) : « Los buenos omnes e los *romeros* — Al templo van a rogar a *Deus*, » cette dernière forme est simplement le mot latin. Plus loin, dans le même texte (p. 311 *b*), *Dios* rime avec *nos*, ce qui indique la prononciation *Diós*.

1 à 4 Cf. le commencement de la *Vida de Santa Maria Egipciaca :* « Oyt varones huna razon — En que non ha ssi verdat non, » etc.

5 *rrimo*, ms. *Rimo.*

7 *cryança*, ms. *tryança.*

10 *Por aprender*, ms. *Pora prender*, qui pourrait être maintenu, puisque *pora* existe en vieux castillan.

Entre çimas d'un mançanar
Un vaso de plata vi estar,
Pleno era d'un claro vino
Que era vermeio e fino,
Cubierto era de tal mesura
No lo tocas la calentura.
Una duena lo y ovo puesto
Què era senora del uerto,
Que, quan su amigo viniese,
D'aquel vino a bever le diesse.
Qui de tal vino oviesse
En la mana[na] quan comiesse
E d'ello oviesse cada dia,
Nu[n]cas mas enfermarya.
Arriba del mançanar
Otro vaso vi estar,
Pleno era d'un agua fryda
Que en el mançanar se naçia.
Beviera d'ela de grado,
Mas ovi miedo que era encantado.
Sobre un prado pus mi tiesta
Que nom fiziese mal la siesta;
Parti de mi las vistiduras
Que nom fizies mal la calentura.
Plegue a una fuente perenal,
Nu[n]ca fue omne que viese tall :
Tan grant virtud en si avia
Que de la frydor que d'i yxia
.C. pasadas a derredor
Non sintryades la calor.

---

19 *ovo* n'est pas sûr.

24 *mana*[*na*]. Impossible de lire, dans le ms., autre chose que *mana*. Je risque la correction *manana* (pour *mannana*, *mañana*) ; on pourrait aussi penser à *viana* (pour *vianda*), le *d* aurait été omis par le scribe.

27 *Arriba*, ms. *ARiba*.

30 *se naçia*. Je ne réponds ni de *se* ni de l'*n* de *naçia*.

37 L'expression *fuente perenal* revient deux fois dans l'archiprêtre de Hita : « Non fallé pozo dulçe nin *fuente perenal* » (str. 947) ; « Es el papa sin duda la *fuente perenal* » (str. 1134). Dans Berceo on a : « Rey *perenal* » (*Sacrifiçio de la missa*, str. 81).

40 *derredor*, ms. *deRedor*.

Todas yervas que bien olien
La fuent çerca si las tenie.
Y es la salvia, y sson [l]as rrosas,
Y el liryo e las violas;
Otras tantas yervas y avia
Que sol no[m]bra[r] no las sabria.
Mas ell olor que d'i yxia
A omne muerto rressuçetarya.
Prys del agua un bocado
E fuy todo esfryado;
En mi mano prys una flor,
Sabet non toda la peyor,
E quis cantar de fin amor;
Mas vi venir una doncela,
Pues naçi non vi tan bella.
Bla[n]ca era e bermeia,
Cabelos cortos sobre ll'oreia,
Fruente bla[n]ca e loçana,
Cara fresca como ma[n]çana,
Naryz egual e dereyta,
Nunca viestes tan bien feyta,
Oios negros e rridientes,
Boca a rrazon e bla[n]cos dientes,
Labros vermeios non muy delgados,
Por verdat bien mesurados;
Por la çentura delgada,
Bien esta[n]t e mesurada.
El manto e su brial
De xamet era que non d'al;
Un so[m]brero tien en la tiesta
Que nol fiziese mal la siesta;

---

45 *rrosas*, ms. *Rosas*.

58 à 75 Voir la description du corps et des vêtements de sainte Maric l'Egyptienne : « Redondas avie les oreias, — Blanquas como leche d'oveias, — *Oios negros* e sobreçeias, — *Alva fruente* fasta las çerneias, — La faz tenie colorada — Como la rosa quando es granada; — *Boqua chiqua e por mesura*... Nin era gorda nin muy *delgada*, — Nin era luenga nin corta, — Mas de mesura bona.... *Brial de xamyt* se vistie... » (Ed. Janer, p. 309).

64 *rridientes*, ms. *Ridientes*.

65 *rrazon*, ms. *Razon*.

66 L'archiprêtre de Hita aussi avait : « labros al comunal, — *Mas gordos que delgados, bermejos como coral* » (str. 1461).

Unas luvas tien en la mano,
Sabet non ielas dio vilano.
D[e] las flores viene tomando,
En alta voz d'amor cantando,
E deçia : « Ay, meu amigo,
« Si me vere yamas contigo !
« A oy et sempre aamare
« Quanto que biva sere !
« Porque eres escolar
« Quisquiere te devria mas amar.
« Nunqua odi de homne deçir
« Que tanta bona manera ovo en si ;
« Mas amaria contigo estar
« Que toda Espana mandar ;
« Mas d'una cosa so cuitada :
« E miedo de seder enganada,
« Que dizen que otra duena,
« Cortesa e bela e bona
« Te quiere tan gran b[i]en,
« Por ti pierde su sen,
« E por eso e pavor
« Que a esa quieras maior ;
« Mas si [i]o te vies una vegada,
« A plan me queryes por amada. »
Quant la mia senor esto dizia,
Sabet a mi non vidia.
Pero se que no me conoçia,
Que de mi non foyrya.

---

74 *tien en*. Le ms. porte simplement *tien* surmonté d'un signe d'abréviation.

80 *A oy et sempre aamare*, ms. *A oyet sempre e* (*?*) *amare*.

84 *homne*, ms. *hone* avec un signe d'abréviation. C'est pourquoi j'ai écrit aussi *omne* (et non pas *ome*) aux v. 38 et 50, où le ms. porte *ome* surmonté d'un trait.

97 *A plan* « sûrement, certainement. » On trouve dans le même sens *d plan*, dans Berceo : « yo lo lei *de plan* » (*Santo Domingo*, str. 334), et dans l *Vida de Santa Maria Egipciaca* : « Esto se yo *de plan*.... Duenya, dixo *de plan* (éd. Janer, p. 309[b] et 317[a]).

98 et 106 *la mia senor*. *Senor*, au féminin, comme dans l'ancienne poésie portugaise (Diez, *Ueber die erste portugiesische Kunst und Hofpoesie*, p. 133). Dans l'archiprêtre de Hita aussi : « Por complir su mandado de *aquesta mi sennor* — Fize cantar tan triste como este triste amor » (str. 82), ce que Sanchez et Janer ont mal ponctué : « *de aquesta, mi sennor.* »

Yo non fiz aqui como vilano;
Levem e pris la por la mano.
Junniemos amos em par
E posamos so ell olivar.
Dix le yo : « Dezit, la mia senor,
« Si supiestes nu[n]ca d'amor? »
Diz ella : « A plan con grant amor ando,
« Mas non connozco mi amado;
« Pero dizem un su mesaiero
« Qu'es clerygo e non cavalero,
« Sabe mui[t]o de trobar,
« De leyer e de cantar;
« Dizem que es de buenas yentes,
« Mancebo barva punniente(s).
— Por Dios, que digades, la mia senor,
« Que donas tenedes de la su amor?
— Estas luvas y es capiello,
« Es coral y est aniello
« Enbio a mi es meu amigo,
« Que por la su amor trayo conmigo. »
Yo connoçi luego las alfayas
Que yo ielas avia embiadas.
Ela connoçio una mi çi[n]ta man a mano
Qu'ela la fiziera con la su mano.
Tolios el manto de los o[m]bros,
Beso me la boca e por los oios,
Tan gran sabor de mi avia,
Sol fablar non me podia.
« Dios senor, a ti loo
« Quant conozco meu amado,
« Agora e tod bien

---

115 *Mancebo barva punniente(s)*. Cf. dans le *Libro de Alexandre* : « Mas de .c. vezes mill de buenos combatientes, — Todos bien adobados, todos *barvas punientes* » (str. 1143); « Ell infante don Sidios... ninno *barva puniente* » (str. 1244).

119 *Es coral*, ms. *Estoral*, qui me paraît inintelligible. J'ai cru pouvoir corriger *es coral* (cf. *criança* pour *trià nça*), prenant *coral* au sens de « bijou en corail. » Ou *coral* est-il pour *colar*, *collar*?

124 *man a mano* « aussitôt » se trouve dans Berceo; dans le *Libro de Alexandre* on a, avec le même sens, *man e mano*.

130 *loo*, ms. *loa*. Il faut, pour la rime, lire : « Dios senor, seyas loado. »

132 Lire : « Agora e tod bien [conmigo]. »

« Quant conozco meo amigo. »
Una grant pieça ali estando,
De nuestro amor ementando,
Elam dixo : « El mio senor,
« Oram serya de tornar,
« Si a vos non fuese en pesar. »
Yol dix : « Yt, la mia senor,
« Pues que yr queredes,
« Mas de mi amor pensat, fe que devedes. »
Elam dixo : « Bien seguro seyt de mi amor,
« No vos camiare por un emperador. »
La mia senor se va privado,
Dexa a mi desconortado.
Queque la vi fuera del uerto,
Por poco non fuy muerto.
Por verdat quisieram adormir,
Mas una palomila vi,
Tan bla[n]ca era como la niev[e] del puerto,
Volando viene por medio del uerto.
En la fuente quiso entra[r]
Mas quando a mi vido estar,
Entros en la del malgranar.
Un vaso avi 'ali dorado
Tray al pie atado.
En la fuent quiso entra[r]
Quando a mi vido estar en el malgranar.
Quando en el vaso fue entrada,
E fue toda bien esfryada,
Ela que quiso ex[ir] festino :
Vertios el agua sobrel v[i]no.

---

146 *Queque*. Un exemple de cette particule, qui a le sens de *desque*, dans Berceo, *Santo Domingo*, str. 616.

150 *niev[e]*. Peut-être faut-il garder la leçon du manuscrit : *nieu*. On a en aragonais *breu*, *leu*, *grieu*, *nueu* (*novem*).

155 La leçon que j'ai adoptée n'est pas sûre; *vaso* en tout cas est fort douteux. Au reste, ces derniers vers du petit poème ont beaucoup souffert et la répétition *En la fuent quiso entrar*, etc. (v. 157, 158) de l'idée déjà exprimée plus haut (v. 152, 153) indique assez que le texte est ici complètement corrompu.

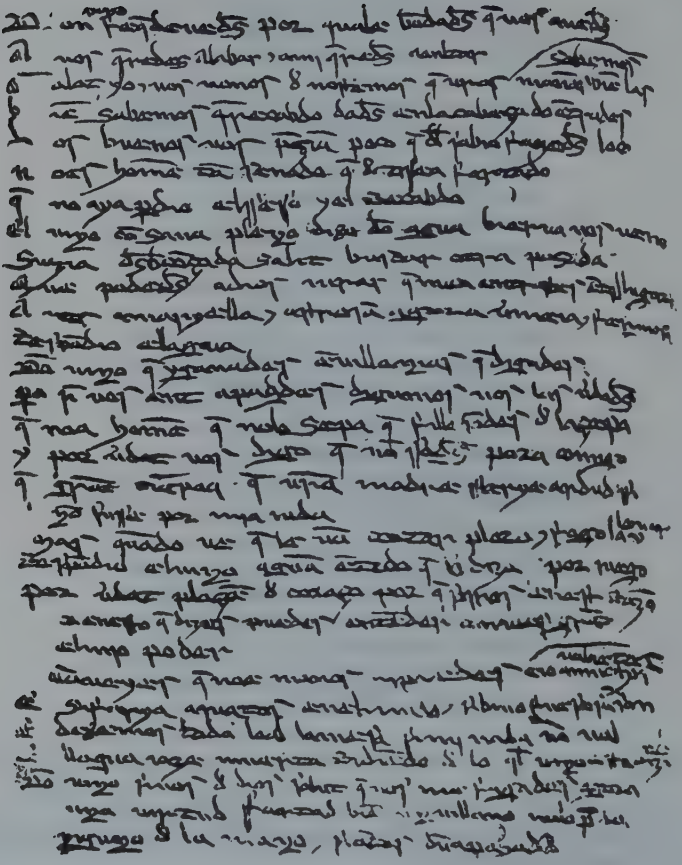

Manuscrit de la Bibliothèque Nationale, latin 3576, fol. 125 vo. — Débat du vin et de l'eau, v. 9 à v. 59.

II.

DÉBAT DU VIN ET DE L'EAU.

Aquis copiença a denostar
El vino y el agua a ma[n]levar.
El vino faulo primero :
[*El vino*]
Mucho m'es venido mal companero.
Agua es mala mana,
No queria aver la tu compana,
Que quando te legas a buen bino,
Fazes lo feble e mesquino.
[*El agua*]
Don vino, fe que devedes,
Por quales bondades que vos avedes
A vos queredes alabar
E a mi queredes aviltar?
Calat, yo e vos no nos denostemos,
Que vuestras mannas bien las sabemos;
Bien sabemos que recabdo dades
En la cabeça do entrades.
Los buenos vos preçian poco,
Que del sabio façedes loco;
No es homne tan senado,
Que de ti se a fartado,
Que no aya perdio el ssesso y el rrecabdo.
[*El vino*]
El vino con sana ρleno
Dixo : Don agua, bierva[t]vos [b]ueno.
Suzia, desberconçada,

---

2 *ma*[*n*]*levar* n'est pas sûr.

7-8 « Tu ne doys point entrer, ce dist, — En pot où je suis, ne en voirre, — *Car ma puissance s'ameindrit.* » (*Le debat du vin et de l'euue*, par Pierre Jamec, dans le *Recueil des poésies françoises des* XVe et XVIe *siècles* d'Anatole de Montaiglon, t. IV, p. 105.)

21 *rrecabdo*, ms. *Recabdo.*

23 *bierva*[*t*]*vos* [*b*]*ueno.* Dans Berceo on trouve les substantifs *bierva* et *biervo*, mais non pas le verbe *bervar.*

Salit buscar otra posada ;
Que podedes a Dios jurar
Que nu[n]ca entrastes en tal lugar :
Antes amaryella e astrosa,
Agora vermeia e fermosa.

Respondio el agua :

Don vino, que y ganades
En villanias que digades?
Pero si vos ent apagades,
Digamos vos las verdades :
Que no a homne que no lo sepa
Que fillo sodes de la çepa,
Y por verdat vos digo
Que non sodes pora comigo,
Que grant tiempo a que vuestra madre serye ardud[a]
Ssi non fuesse por mi aiuda ;
Mas quando ve que le van cortar,
Plora e fago la levar.

Respondio el vino.

Agua, enti[en]do que lo dizes por iuego.
Por verdat, plaçem de coraçon
Porque somos en est[a] rrazon,
Ca en esto que dizes puedes entender
Como es grant el mio poder :
Ca veyes que no e manos ni piedes,
E io a muchos valientes,
E si farya a quantos en el mundo [son],
Si bivo fuese Sanson.

---

38 à 41 « Mater tua tortuosa — Nunquam surgit fructuosa, — Sed omnino sterilis ; — Sua coma denudata — Serpit humi desiccata, — Vana atque fragilis. » (E. Du Méril, *Poésies inédites du Moyen-Age*, Paris, 1854, p. 307.)— « Solo pretendo que entienda — Que le soy muy necessaria, — No solo para criarse — En la uba sazonada, — Sino para que su ardor — Con mi frio se deshaga. » (*Romance.*) — « Ta mère la vigne boiteuse, — Jamais ne seroit vertueuse, — Si je ne l'arrousoye souvent. » (A. de Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 113.)

41 *fago la levar*. Ms. *fago la v* et au dessus de la ligne *leuar*. Si le *v* n'est pas simplement à supprimer, on pourrait y voir la première lettre du mot *vid*.

44 *rrazon*. Ms. *Razon*.

47-50 Ces quatre vers sont peu clairs. Le vin semble dire que, sans avoir pieds ni mains, il renverse les plus forts, même Samson, s'il vivait. Il manque sans doute deux vers.

E dexemos todo lo al :
La mesa si[n] mi nada non val.
[*El agua*]
Ell agua iaze muerta rridiendo
De lo qu'el vino esta diziendo.
Don vino, si vos de Dios salut,
Que vos me fagades agora una virtud :
Fartad bien un villano,
No lo prenda ni[n]guno de la mano,
E si, antes d'una pasada, no cayere en el lodo,
Dios sodes de tod en todo ;
E si esto fazedes,
Otorgo que vençuda m'avedes.
En una bla[n]ca paret
.V. kandelas ponet,
E si el beudo non dixiere que son .c.,
De quanto digo de todo miento.
Por Dios, dixo el vino :
Mucho somos en buena rrazon,
Si comygo tuvieres entençion.
Quieres que te diga agora una cosa?
No se rres tan lixosa :

---

52 « Mensa per te non ornatur. » (Du Méril, p. 304.) — « Yo honro con mi presencia — Las mesas y las viandas.» (*Romance*).

53 *rridiendo*, ms. *Ridiendo*.

60 *todo*, ms. *tododo*. Dans le *Libro de Alexandre* (str. 1517) : *en tod en todo*.

63 à 66 « Centum putat esse, cernens — Duo luminaria. » (E. Du Méril, *l. c.*, p. 305.) Cf. aussi l'anecdote contée par Wilham de Wadington (*Histoire littéraire de la France*, t. XXVIII, p. 200).

67 *rrazon*, ms. *Razon*.

68 *entençion* « dispute, querelle. » On a *entençon* dans le *Cancionero de Baena*, p. 151, *entençia* et *entienza* dans Berceo et l'*Alexandre*, avec le même sens.

70 *rres*, ms. *Res*.

70 à 79 « Super terram debes teri — Et cum terra commisceri — Ut in lutum transeas ; — Vilis et inverecunda — Rimas quaeris ut immunda — Mundi loca subeas.... — Tu faex rerum et sentina, — Quae descendunt de latrina — Suscipis, quod taceo. » (Du Méril, p. 304 et 308.) — « Je suis gardé en grants vaisseaulx, — En queus, en muys et es tonneaulx. — Tu cours partout comme une folle ; — On lave en toi tous les boyaulx — Et les trippes de ces pourceaulx ; — Tu es pleine de boue molle....— Tu cours par ces vieilles cavernes, — Par privées et par cisternes ; — On jette en toy bourre et

Tu sueles cales e caleias mondar
Y andar por tantos de lixos (de) lugares,
Do lexas tus senalles,
E sueles lavar pies e manos,
E limpiar muchos lixos panos,
E sueles tanto andar con polvo mesclada
Fasta qu'en lo[do] eres tornada,
C'a mi siempre me tienen ornado,
Dentro en buena[s] cubas condesado.
E contar t'e otras mis manas,
Mas temo, que luego te asanas.
Yo fago al çiego veyer
Y al coxo correr
Y al mudo faubla[r]
Y al enfermo organar,
Asi co[m] dize en el scripto
Do fazem el cuerpo de Iesu Cristo.
[*El agua*]
Asi, don vino, por carydad,
Que tanta sabedes de divinidat!

---

fiens...— En ton logis n'y a point d'uys, — Mais moy je suis vendu a muys, — En barilz faitz de fortz liens. » (A. de Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 106 et 107.) — « Les cors et les dras je netie. » (*La desputoison du vin et de l'iaue*, dans Th. Wright, *The latin poems commonly attributed to Walter Mapes*, Londres, 1841, p. 304.) — « Arrojad el agua allá — A ser facistol de ranas, — A purificar fregonas — Y a limpiar calles y plazas. » (*Romance.*) — « Voici l'Eau qui lui répond d'une douce manière : — Moi l'on fait la lessive pour blanchir ta chemise... — Voici le Vin qui lui répond d'une grosse manière : — Et moi l'on me renferme dans un tonneau de chêne. » (*Débat chanté* publ. par V. Smith, dans la *Romania*, t. VI, p. 596.)

82-84 « Claudus currit; cecus videt; — Surdus audit; mens subridet; — Per me mutus loquitur » (Du Méril, p. 306.)

83 *correr*, ms. *coRer*.

85 *Organar* « chanter ». Berceo, *Milagros de Nª Srª* (str. 26) : « Las aves que *organan*. »

87 « On fait de moy le sacrement — De la messe benoist et digne.» (A. de Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 106.) — « Allá en la ultima cena — Quando el amor que abrigaba — En su pecho el Redemptor — Rompió los diques del alma, — Queriendo sacramentarse... — Solo tomó pan y vino — Para una cosa tan alta. » (*Romance.*)

Alavat! io y todo algo e en cristianismo,
Que de agua fazen el batismo,
E dize Dios que los [que] de agua fueren bautizados
Fillos de Dios seran clamados,
E llos que de agua non fueren bautizados
Fillos de Dios non sera[n] clamados.
Mi rrazon aqui la fino
E mandat nos dar vino.
Qui me scripsit scribat,
Semper cum Domino bibat.
Lupus me feçit de Moros.

---

90 *Alavat.* Le ms. porte *Alauut.* J'ai pensé que ce mot inintelligible cachait l'interjection qui se trouve dans le *Poème du Cid* sous la forme *Allavades* (v. 2824) : « *Allavades* sean los yfantes de Carrion! »

91-95 « Je suis l'ung des quatre elemens. — Et le premier des sacremens — Se fait de moi, qui est le baptesme. » (A. de Montaiglon, *Recueil*, t. IV, p. 111.) — « Tengo yo en toda la tierra — Mi opinion muy assentada, — Pues soy la que en el bautismo — Hago renacer las almas. » (*Romance.*) — « Voici l'eau qui lui répond d'une douce manière : — Moi sers au saint baptême, toi tu n'es pas de même; — J'admets les enfants du monde au nom de l'Eglise » (*Débat chanté*, dans la *Romania*, t. VI, p. 596).

96 *rrazon*, ms. *Razon.*

97 *Mandat nos dar vino.* Cela rappelle l'explicit du *Poème du Cid :* « Dat nos del vino, si non tenedes dineros. » Non seulement le scribe, mais le poète lui-même demande du vin pour prix de son ouvrage. Berceo, par exemple, trouve que sa « prosa en roman paladino » sur saint Dominique de Silos vaut bien « un vaso de bon vino. » (*Vida de Santo Domingo de Silos*, str. 2.)

III.

DE LOS DIEZ MANDAMIENTOS.

Demande el preste de los .X. mandamientos, sen los quales negun cristiano non se puede salvar; e sepa si fue contra alguno.

El primero es : *Non auras otro Dieos si a mi non.* En est mandamiento pecan los que façen encantaciones o conjurios por mulleres, o getan suertes por las cosas perdidas, o catan agueros, o van a devinos.

El segundo es : *Non juraras el nombre de Dieos en vano.* En este pecan los perjurios e los que todol dia traen a Santa Maria e a Dios en las juras quando

juegan e quando son irados e denostan los e juran(do) por elos e pecan mala mientre.

El tercero es : *Venga se te emiente del dia sabado que lo fagas santo.* Sabado tanto quier decir como dia de folgança, e este es el nuestro domingo e en este mandamiento peca qui façe obra nenguna, asi como arar e cavar e podar e coser e tallar e scrivir e ir a molino o a mercado o a segar o exermentar o otras cosas que puede preguntar el preste al que se confiesa, catando el homne [1] e la persona que es, e demande si canto cantares luxoriosos en vigilias, porque es grant pecado e, en domingo, si fiço alguna obra servil.

El quarto es : *Hondra a tu padre e a tu madre.* En este peca qui fiere padre o madre o qui los façe irados por paraulas o por feitos o si no los socorre de lo que an mester, si el fillo a con que.

E quinto es : *Non mataras.* En este peca qui mata de feito o de voluntat o por mal exemplo, o, si pudo, que no liuro de muerte a so cristiano, o si mato nino chiquielo el vientre de se madre, o ensenno erbas con que lo matasen o dieu erbas a alguno con que mories.

El sexto es : *No faras fornicio.* En este peca qui jaçe con muller de so veçino o si la beso o travo d'ela desonestamientre o fiço so poder en averla.

El septimo es : *Non furtaras.* En este peca todo omne que ropa o furta o consiente o cubre ladronicio.

El octavo es : *Non diras falso testimonio.* En este peca qui por sa paraula façe perder al otro lo que a, e to[do] omne que me[n]tira diçe que façe creder a los omnes lo que non es.

El noveno es : *Non cobdiçiaras ren de to cristiano.* En este peca qui codicia vinna o campo de so cristiano o otra cosa qualquier.

El deçeno es : *No cobdiciaras de to cristiano la muller ni la filla ni el servo ni la sierva ni el buey ni el asno ni ren que alma aya.*

E destos .X. mandamientos demande el preste al pecador si erro en alguno, ont avemos quatro viessos :

Sperne deos, fugito perjuria, sabata serva.
Ne sis oc[c]isor, moechus [2], fur, testis iniquo.
Sit tibi patris honor, sit tibi matris amor
Vicinique thorum resque caveto suas.

E deve demandar el preste al pecador [del veder]: si va veder fornicaçiones o las mulleres, como non deviese bolver sos ollos a la vanidat, e demandel si va veder lo[s] juegos los dias domingos o de las fiestas; e del odor : si porta con si musco [o] otras odores; del odir : si ode de buena mientre cantares o otros omnes que diçen paraulas feas, que los pecadores enujan se de odir la misa e

1. Ms. *bone*, avec un signe d'abréviation.
2. *Moechus*, ms. *metus*.

las paraulas de Dios, e de los cantares de la[s] caçurias non se enuyan[1] e beven el vino puro e las carnes calentes e muytas por raçon de luxuria e beven huevos por exa raçon, ed es maor pecado que si quebrantas la quaresma; del taner : si toco muller en las tetas o en otro lugar de vergonça.

E demande el preste al pecador que ofiçio a e si façe algun engano en so menester, asi como es en peliceria o en çapateria o en carpenteria, e asi todos los otros mesteres.

E deve demandar, si muller es, si tennieu los cabelos o si puso algo en so faç po[r] seder mas fermosa.

E deve demandar, de todos los miembros del cuerpo e despues de los desseos del alma, si ovo pensamientos malos algunos.

E quando oviere esto dicho el pecador, el preste deve muito agreviar los pecados e deve mostrar la maleça de los pecados e de si mismo que los quiso obrar, e deve mostrar la voluntat de Dios que tan buena fue que a penitençia lo quiso adozir e digal : « Amigo, pesate de los pecados que as feitos nin ditos e del pecado que as feito a Dios e a tu alma? » Responde el pecador : « Si. » — Amigo, propones e[n] to coraçon de nunqua tornar en estos pecados? » Si diçe : « Si. » — Amigo, Dios te perdonara estos pecados por la bona voluntat que tu as e oviste de fer penitençia, pero co[n]viene que si tu salvo quieres seder, que sufras alguna pena temporal por los pecados que as feitos, que a purgarlos as o aqui o en pu[r]gatorio e por exo vale mas aqui. Amigo, cada pecado mortal mereçe siete annos mas; que yo e tu estamos como en mercado, por exo te he yo a dar aquela penitencia que tu sofrir puedas. »

E, aquela saçon, del penitençia atal que la pueda el pecador sofrir e complir; pero qual pecado a feito tal pena deve sofrir e levar, que, si non se escarmentasen los omnes del mal que façen, luego se tornarian en el pecado.

Ont en tres maneras peca el omne : O peca contra Dios, su proximo, o contra si mismo. En Dios peca por juras e por perjuros e por denostos, e este deve façer penitencia de oraciones. Contra el proximo peca por roperia o por furto o por fuerça o por tuerto que aya feito, e este deve tornar lo ageno e por perdon e por elmosna. En si mismo peca omne por comer e por bever e por luxuria, e este deve façer penitençia de jejunios e de diciplinas e de romerias.

E curiese el preste que no de por todos los pecados una penitençia, mas segunt que es el pecado, tal departimento aya la penitençia.

E demande del perdimento del bien, que muitas vezes poria el omne façer bien que non lo façe, e esto es pecado que el nuestro sennor demandara el dia del judicio a los malos e deçir les a : Ove famne e nom diestes a comer e prometre les a mal e prometra a los buenos bien en el cielo.

E demande si peco con sa muller velada, que muitas veçes los maridos pecan con sos mulleres si con elas jaçen dia de fiesta o en logar santo o dia de

---

1. Il manque ici quelques mots sur le sens du goût.

jejunio o quando a de so tiempo, que es mestrua, o en tiempo que jaçe de parto; o, en otra manera, si jaçe con ela como non deve o en tiempo peligloso o en qual entençion; o, quando jaçe con ela, si de luxuria o de façer generaçion o en que logar, que muitos y a que en las vinnas o en los campos; o en qual condiçion jaçe con ela o en que manera.

Aqui deve saber el preste quales casos deven ir al bispe : si jaçe el pecador con su hermana o con virgen o es omicida o façe sacrilegio o fer seu padre o madre o es sodomita, que es omne que jace contra natura. Et estos casos deven ir al papa, asi como qui ençe[n]de eglesia o fiere clerigo o faze simonia, que es comprar ordenes o beneficio de glesia o otros donos de Dios que se dan por natura e non por dineros, o logrero publico : esto abonde a todo preste que algun poco es entendudo.

E faga la confesion general el pecador et enbielo(s) el preste con grant conort (e con grant conort) e con grant alegria e amos den gracias a Dios.

El preste que este libro aura, sea tenudo de rogar a Dios por aquel que lo scrivio que bien aya en este mundo e en l'otro la gloria del paradiso.

Alfred Morel-Fatio.

UN POÈME INÉDIT

DE MARTIN LE FRANC

I.

Martin Le Franc mériterait d'être plus connu qu'il ne l'est ; avec Charles d'Orléans et Villon, c'est assurément le poète le plus remarquable du XVe siècle. S'il occupe si peu de place dans nos histoires littéraires, cela tient à diverses causes. Son œuvre principale, la seule à vrai dire qui mérite l'attention, le *Champion des Dames*, a été plus souvent citée que lue. D'abord le titre en est peu attrayant, et semble promettre une œuvre aussi ennuyeuse que la plupart de celles qui, au XVe siècle, ont été consacrées à ce thème banal et rebattu de l'attaque ou de la défense du sexe féminin. Joignez à cela la longueur (24000 vers) et la forme monotone (huitains de vers octosyllabiques) du poème. Puis le livre n'est pas facilement accessible. On en a deux éditions, l'une de Lyon, vers 1485, l'autre de Paris, en 1530, chez Galiot du Pré. La première n'est pas bonne, et contient déjà bien des fautes ; la seconde est tout à fait mauvaise. Faite sur la première, ou elle en conserve simplement les fautes même les plus évidentes, ou elle prétend les effacer par des corrections maladroites ; mais le pis est qu'elle en ajoute beaucoup de nouvelles[1]. Ces deux éditions sont d'ail-

1. Je pourrais donner beaucoup d'exemples fâcheux de la façon dont a procédé Galiot du Pré ; je me borne aux deux suivants. La muse qui, dans le manuscrit, est appelée correctement *Talye* est devenue *Talis* dans l'éd. de Lyon ; l'édition de Paris (f. 308 *a*) en fait *Tales*. Le vers *Et fusses tu le grant Virgille* est altéré par l'éd. princeps de cette manière : *Et fussent toutes le grant Virgile ;* l'éditeur de 1530 veut corriger et imprime : *Sceussent tout le grant Virgile.*

leurs fort rares[1]. Quant aux manuscrits, dont je dirai un mot tout à l'heure, on sait que les anciens bibliographes et critiques ne les consultaient à peu près jamais. Malgré cela, le mérite de Martin Le Franc n'a point passé complètement inaperçu; il a même trouvé des admirateurs excessifs. La Croix du Maine mentionne honorablement notre auteur, qu'il appelle, en suivant le titre fautif des éditions, Martin Franc; Du Verdier, qui ne paraît avoir vu de lui que l'*Estrif de Fortune* (quoiqu'il nomme le *Champion des Dames*), l'appelle Martin Le Franc, comme le titre de ce livre, et se borne à peu près à le nommer. Fauchet en parle en passant. Bayle consacre un article à Martin pour extraire du *Champion des Dames* le passage relatif à la papesse Jeanne. La Monnoye, dans ses notes sur La Croix du Maine, donne sur notre poète quelques renseignements intéressants, et essaye de lui restituer son vrai nom. L'abbé Massieu, dans son *Histoire de la poésie françoise*, parle de lui avec l'élégance superficielle de son temps, mais termine par une remarque vraie. Ce poète, dit-il, plut aux femmes, qu'il défendait; « mais, comme sa réputation étoit fondée sur des suffrages plus flateurs que solides, elle ne fut pas de longue durée. Nous n'avons guère aujourd'hui de poëme plus ignoré. Et de trente personnes qui connoissent le Roman de la Rose, à peine en trouveroit-on trois ou quatre qui ayent entendu parler du *Champion des Dames*. » L'abbé Goujet lui consacre une longue notice avec analyse, mais il se borne à reproduire l'appréciation légère de Massieu. L'époque suivante est plus dédaigneuse encore. Rigoley de Juvigny, dans ses notes sur La Croix du Maine, dit en parlant du *Champion*: « Ce poème, quoique très-peu connu, est plaisant par l'espèce de ridicule qui y règne; » ce qui l'intéresse le plus, c'est qu'il y trouve « sur la Pucelle des choses fort plaisantes et des traits assez singuliers, et qui peuvent avoir donné

1. La Bibliothèque Nationale les possède toutes deux. L'exemplaire de l'éd. de 1530 qui m'a été d'abord communiqué, et que je croyais le seul, est incomplet d'un cahier, le relieur ayant mis par erreur une seconde fois le cahier contenant les ff. 285-294 au lieu de celui qui comprend les ff. 295-304. J'ai pu me servir de l'exemplaire complet appartenant à la bibliothèque de feu le baron James E. de Rothschild. Depuis, on m'a communiqué à la Bibliothèque Nationale un autre exemplaire, celui-là complet.

des idées à des Poëtes très-modernes. » Viollet-le-Duc, dans sa *Bibliothèque poétique* (1843), montre plus de connaissance et de jugement. Il accorde à notre poète de la verve et du talent, et ajoute : « Le style de Martin Franc, trop abondant, ne manque pas de pureté et de grâce, surtout dans les choses comiques, mais il manque de gravité, ce qui rend les discours de ses adversaires [c'est-à-dire des adversaires des femmes dans son poème] plus piquants de beaucoup que la défense, qu'il veut faire sérieuse. » Il lui reproche aussi de « rejeter les défauts des femmes sur la séduction et sur les tromperies des hommes, comme si les torts d'un sexe dussent atténuer les torts de l'autre, en admettant même que ces torts fussent réels. » J. Quicherat a extrait du *Champion des Dames* et publié d'après le ms. de la Bibliothèque Nationale le curieux et important passage relatif à Jeanne d'Arc (*Procès*, t. V, p. 44). Depuis lors, sauf les articles sans valeur des grandes biographies, on n'a plus guère parlé de Martin Le Franc. M. de Montaiglon ne le nomme même pas dans le bel ensemble de notices sur les poètes du XVe siècle qu'il a donné au premier volume des *Poètes français* de M. Crepet; M. Aubertin le nomme à peine (t. II, p. 119), et depuis Viollet-le-Duc, personne ne semble avoir lu son poème [1]. Mais antérieurement, Martin Le Franc avait trouvé un admirateur enthousiaste dans un écrivain belge bien connu, A. Van Hasselt; il est vrai qu'il en faisait, je ne comprends pas trop bien comment, un compatriote. Dans son *Essai sur l'histoire de la poésie française en Belgique* (1838), Van Hasselt consacre une étude de plusieurs pages à « Martin

1. Je n'ai connu que pendant l'impression de cet article la conférence de M. A. Campaux, *la Question des femmes au* XVe *siècle* (Paris, 1865, in-8°, 41 p.), dont la plus grande partie (p. 12-34) est consacrée au *Champion des Dames*. M. Campaux expose sommairement les arguments pour et contre les femmes donnés dans le poème, sans s'arrêter aux divers épisodes, et conclut ainsi : « Le poëme ou le plaidoyer, comme on voudra l'appeler, est loin d'ailleurs d'être un chef-d'œuvre. Poëme, il manque d'invention; et la langue, à part quelques pages, où le sujet soulève l'auteur, en est assez lourde. Plaidoyer, il ne brille pas par la force du raisonnement .... Cette œuvre n'en est pas moins curieuse, comme témoignage de tout le bien et de tout le mal qui se disait des femmes en France, au quinzième siècle, et comme essai de solution d'une question qui a eu et qui aura toujours un intérêt si puissant. »

Franc », dont il publie en appendice plusieurs morceaux étendus, d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Bourgogne 9466. Après avoir donné une idée générale du poème et en avoir indiqué quelques épisodes, il ajoute : « Tout cela est plein d'une poésie qui s'élève souvent à une hauteur prodigieuse. Selon nous, Martin Franc domine, comme poète, le XVe siècle, ainsi que Chrestien de Troyes dominait le XIIe. Peu d'écrivains ont eu une inspiration aussi haute, peu d'écrivains ont fait preuve d'autant de puissance et de vigueur dans la pensée..... Son style est à lui, comme sa phrase toujours si colorée est à lui. Son procédé est tout moderne. Martin Franc est venu quatre siècles trop tôt : sa place était à côté des meilleurs lyriques de nos jours... On est ébloui de ce talent immense dépensé en de pareils sujets; on est ébloui de ce style étincelant; on est frappé de cet esprit et de la pittoresque originalité de ces expressions. Son imagination à lui a quelque chose d'original après toutes les imaginations si originales de nos trouvères... A la langue de Froissart, si moelleuse, si simple, si naïve, si bien faite pour dire les choses les plus douces du cœur, il donne une trempe nouvelle, une énergie et une force nouvelles. Il la remanie, il la reforge. Il la rend forte comme le fer et pliante comme l'acier. Il lui prête, à elle qui avait la grâce et l'esprit déjà, il lui prête je ne sais quel caractère jusqu'alors inconnu de fermeté et de dignité grave et haute. Il la rend propre à exprimer également les pensées les plus fortes et les plus sublimes. A chaque page de ses livres se présentent de ces traits inattendus qui ne peuvent avoir jailli que d'une tête d'homme de génie. A chaque page de ses livres on est frappé de la splendeur étonnante de son style, de sa manière toujours si poétique de dire et de la justesse énergique des mots qu'il invente et jette à pleines mains dans ses vers.» Van Hasselt lui reproche seulement d'avoir appliqué son génie à des sujets frivoles, au lieu d'écrire l'épopée dont il aurait pu doter la poésie française.

En réalité, Martin Le Franc est un vrai poète. Il a l'imagination vive, l'expression heureuse et souvent neuve, mais un style trop facile, prolixe, habituellement lourd et parfois baroque. Ce qui lui manque assurément le plus, ce sont les qualités épiques. Il raisonne habilement, il décrit bien, il s'exalte avec chaleur, il raille avec verve, mais il ne sait pas mettre en relief une figure ou un caractère; les quelques récits qu'il intercale,

dans la forme d'ailleurs peu propre à la narration de tout son poème (le huitain d'Alain Chartier et de Villon), sont secs et sans vie[1]. Martin est avant tout un clerc. Il est très instruit et tient à nous le faire savoir par un étalage d'érudition classique qui nous fatigue et nous ennuie souvent; mais il ne faut pas oublier que l'antiquité avait alors le charme de la nouveauté, surtout pour les lecteurs de livres en langue vulgaire; c'était une mine où il semblait qu'on ne pût jamais assez puiser. Il en était encore ainsi au XVIe siècle : voyez Rabelais et Montaigne avec leurs innombrables anecdotes et citations. Au reste, Martin, ce qui nous intéresse plus, est également très versé dans la poésie française, et son poème est une source abondante de renseignements pour notre histoire littéraire. Mais en outre, chose rare chez les poètes de cette époque, il a des idées: il présente sur la situation de la France des vues intéressantes, éloquemment exprimées; il prend vivement parti dans les luttes qui divisaient alors l'Église; il décrit en connaissance de cause les mœurs des différents pays; il croit au progrès, et signale l'essor nouveau qu'ont pris de son temps les beaux-arts; il parle avec bon sens de l'alchimie, de la sorcellerie, etc. C'est avec raison qu'on a remarqué que la partie de son œuvre où les femmes sont attaquées est plus amusante et écrite d'une plus vive allure que celle où elles sont défendues; cela s'explique d'ailleurs par la nature même des choses. Il est vrai aussi qu'il lui arrive, dans les endroits les plus sérieux, de tomber dans le burlesque ou le bas sans s'en apercevoir : c'est un défaut commun à presque tout son temps; mais il faut reconnaître que certains passages, comme l'apostrophe de la France à ses enfants qui se déchirent, sont écrits avec une vigueur soutenue et une sincère passion. Son œuvre offre un singulier mélange de noblesse et de trivialité, d'élévation de pensée et parfois de grossier cynisme, de souvenirs d'école et de grâces mondaines, de hardiesse d'esprit et de dévotion monacale, de patriotisme français et d'indifférentisme courtisan dans la flatterie. Bref, ce poème est bien l'image de

1. On a souvent cité sa courte version (36 *c*-94) du conte qui fait dans La Fontaine le sujet des *Oies du frère Philippe*. Ce n'est pas donner une idée favorable de sa poésie. On trouvera plus loin des spécimens dont quelques-uns sont un peu meilleurs.

son siècle, intermédiaire entre le Moyen Age et la Renaissance, à moitié pieux, à moitié émancipé, mêlant l'érudition au mysticisme et interrompant de graves considérations morales, de dévotes inclinations, d'amoureuses génuflexions ou de solennelles révérences par un propos salé, une culbute ou une grimace. Cet adversaire de Jean de Meun lui ressemble en plus d'un point. Comme lui, il écrit au sortir des écoles, la tête toute gonflée de science et toute débordante d'idées; comme lui, il fait d'un sujet galant un prétexte à une sorte d'encyclopédie à l'usage des gens du monde. Il n'a pas la vigueur et la verve bourgeoise de son prédécesseur; mais il a plus d'élévation, plus de charme, plus d'esprit, et il écrit avec plus de soin du détail, bien que son style n'échappe pas à la platitude ni son vers à la cheville, ces deux fléaux de la poésie du Moyen Age. La composition de son œuvre est monotone et sans art; l'imitation du *Roman de la Rose* y est constante et dans le cadre général et dans l'exécution, mais reste au dessous du modèle, même dans ce que le modèle a de moins bon. Il n'y a ni action, ni intérêt, ni progression. Sauf quelques descriptions allégoriques au début, on n'a d'un bout à l'autre que des discours, se répétant souvent, alternativement pour et contre les femmes; heureusement ils comportent de nombreuses digressions. Martin Le Franc a connu Dante[1]; il en parle avec admiration, et il a certainement songé à lui en même temps qu'à Jean de Meun et à Chartier; mais combien il a peu su s'inspirer de son esprit! Les visions qu'il nous raconte se passent toutes dans sa cervelle et ont été évoquées par lui dans son « estude »; aucune ne lui est vraiment apparue et ne l'a fait tressaillir d'extase ou d'effroi; aucune ne nous apparaît non plus à travers le compte rendu facile, minutieux, et souvent bizarre qu'il nous en donne. Il ne met pas en scène un seul personnage réel, comme s'il sentait qu'une réalité eût fait évanouir en un moment les pâles figures de ses vaines personnifications. Tout l'intérêt de son œuvre est dans les

1. C'est à propos du cimetière de dame Vénus, où sont torturés les servants de la déesse de l'amour grossier, qu'il remarque (12 *b* — 25) :

Le florentin poete Dante
A escript merveilleusement
La paine et la vie meschante
Des espris dampnez justement...

détails, mais là cet intérêt est considérable, soit par l'attrait de la pensée et de la forme, soit par les renseignements sans nombre qu'on y trouve sur les faits, les mœurs, les idées du quinzième siècle.

II.

Je n'essayerai pas de donner une idée même sommaire de cette grande composition. Elle appartient, comme son titre l'indique et comme je l'ai déjà dit, à la longue série des écrits consacrés, au Moyen Age, à l'attaque et à la défense des femmes. L'histoire de cette littérature, en certains points fort curieuse et même importante, mais trop souvent fastidieuse et banale, doit être prochainement le sujet d'une étude spéciale de la part d'un jeune savant français, M. Noiret, et je ne l'aborderai pas ici. L'idée de faire de ce thème l'objet d'une discussion contradictoire n'est pas une invention de Martin Le Franc. Sans parler de Jean Le Fèvre, qui, après avoir traduit le fameux poème de Matheolus « le bigame », fit amende honorable aux femmes dans le *Rebours de Matheolus* ou *Livre de Liesse*, Eustache Deschamps avait employé la forme du dialogue entre un adversaire et un partisan des femmes dans le *Miroir de mariage;* mais, quoique la mort l'ait empêché d'achever ce prolixe poème, il est clair que Deschamps se rangeait du parti hostile aux femmes, car les défenseurs qu'il donne au mariage sont « Folie, Desir, Servitute et Faintise », qui essayent de décider Franc Vouloir à se marier, tandis que « Repertoire de science » lui allègue toutes les raisons qui doivent l'en détourner. Franc Vouloir se détermine pour le mariage purement spirituel. Cette conclusion, qui semble bien avoir dû être définitive dans la pensée de Deschamps, n'est pas trop d'accord avec les nombreux passages du poème où les défauts et les vices des femmes sont l'objet d'une satire qui ne leur reconnaît presque aucun bon côté; mais elle montre que le livre de Deschamps, comme d'ailleurs un grand nombre des écrits du même genre au Moyen Age, presque tous œuvres de clercs, est dirigé bien moins contre les femmes que contre le mariage : on reproche au mariage, au nom de la « clergie », la servitude où il réduit l'homme, comme, d'un tout autre côté, on la lui reprochait au nom de l'amour.

Ce point de vue n'est pas celui de Martin Le Franc. La pensée du mariage n'occupe que peu de place dans son œuvre, quoique le mariage y soit défendu et présenté comme la condition qui donne à l'homme le plus de chances de bonheur. C'est la valeur des femmes en elle-même qui est en cause, et aussi la valeur et la dignité de l'amour défini d'une certaine façon. A-t-il connu le poème de Deschamps ? C'est assez douteux. Il n'a pas dû ignorer absolument le nom et les œuvres du poète qui fut le plus célèbre entre Guillaume de Machaut et Alain Chartier; cependant il est remarquable qu'il ne le nomme pas une seule fois, tandis qu'il se plaît à citer tant de poètes et de poèmes. S'il avait, en particulier, lu le *Miroir de mariage*, il est difficile d'admettre qu'il ne s'y fût pas référé directement, comme il fait si souvent au *Roman de la Rose*. Ce qui pourrait faire croire à une connaissance et même à une certaine imitation du livre de Deschamps par Martin, c'est le nom de *Franc Vouloir* qui, dans l'un et dans l'autre poème, est le nom du personnage principal; mais je suis porté à penser qu'il n'y a là qu'une coïncidence fortuite, d'autant plus que ce nom, dans les deux poèmes, ne représente pas du tout la même chose. Le Franc Vouloir de Deschamps est simplement la personnification de la libre volonté du jeune homme, placé, à son entrée dans la vie, devant la grave question du mariage; *franc* n'a ici que le sens de libre. Le Franc Vouloir de Martin représente au contraire la *franchise* dans le sens particulier que ce mot avait développé au Moyen Age à côté du sens de « liberté » : être *franc,* c'est être généreux, humain, courageux, avoir des sentiments nobles et délicats. On voit bien que Franc Vouloir personnifie toutes ces qualités par le caractère des adversaires qu'il combat successivement, « Male Bouche, Vilain Penser, Trop Cuidier, Lourd Entendement, Faux Semblant. » Le « Champion des Dames » porte un nom qui indique de prime abord la loyauté et la « gentillesse » de son âme [1], tandis que le Franc Vouloir de Deschamps est une abstraction purement philosophique.

1. On peut croire que Martin a été guidé dans le choix de ce nom par la présence du mot *franc* dans son propre nom. Il se désigne ainsi aux dames comme ne faisant qu'un avec leur défenseur.

Le véritable adversaire, en même temps que le principal inspirateur de Martin Le Franc, c'est Jean de Meun. C'est lui certainement qu'il désigne dès le début sous le nom de Male Bouche, et il l'interpelle et le combat en le nommant de son vrai nom à maint endroit de son livre : nul en effet n'avait porté de plus rudes coups à l'honneur des femmes. En attaquant le *Roman de la Rose* (ou du moins la seconde partie), Martin, comme tout son siècle, n'en subit pas moins l'influence de Jean de Meun. Ses descriptions allégoriques, ses personnifications, ses digressions érudites lui viennent du livre qu'il veut réfuter. Il a évidemment eu la prétention d'opposer à l'œuvre la plus admirée de la poésie française une œuvre nouvelle qui en fût à la fois la contre-partie et le pendant. Il n'a réussi qu'à moitié. Son poème n'a pas conquis, même de son temps, le succès que le *Roman de la Rose* devait conserver longtemps encore. Supérieur peut-être comme valeur poétique, inférieur à d'autres points de vue, il avait surtout le désavantage de ne pas venir comme l'autre au bon moment. L'œuvre de Jean de Meun fut en même temps le dernier mot du Moyen Age et le premier de l'époque moderne : elle exprimait pour la première fois dans le langage vulgaire l'ensemble des idées qui avaient longtemps possédé les esprits et de celles qui commençaient à les agiter; elle a dominé son époque et l'époque suivante. L'œuvre de Martin Le Franc parut dans une époque indécise, que gouvernaient encore les idées exprimées dans le *Roman de la Rose*, et qui cependant sentait vaguement que le règne de ces idées était fini et que d'autres allaient renouveler le monde. En outre, dans l'État et dans l'Église, cette époque était profondément troublée; elle manquait de centre et d'orientation. Mêlé à toutes les luttes, à toutes les agitations, à toutes les incertitudes de son temps, Martin Le Franc en a laissé l'empreinte dans son poème; mais cette participation même à l'histoire vivante, qui fait à nos yeux un de ses plus grands mérites, lui nuisit plutôt qu'elle ne le servit auprès de ses contemporains. Enfin le cadre choisi par lui était peu heureux : le thème fondamental, malgré toutes les digressions, était trop pauvre pour qu'il pût l'agrandir dans les proportions où Jean de Meun avait fait celui de son roman. Malgré cela, après ce roman, le *Champion des Dames* est l'œuvre la plus considérable qu'ait produite en France, au Moyen Age, la poésie de cour et d'école; il mérite à plusieurs points de vue une étude sérieuse.

Cette étude, que j'ai faite en partie dans des leçons professées en 1886 au Collège de France, j'avais l'intention de la reprendre et de la développer dans un travail étendu. Mais un de mes auditeurs, M. Piaget, a pris dans ces leçons mêmes l'idée de consacrer une monographie à l'auteur du *Champion des Dames* et à son œuvre, et je lui abandonne volontiers cet intéressant travail. Je veux seulement ici donner sur la vie de l'auteur quelques-unes des notes que j'avais prises alors, et publier un curieux petit poème de lui, qui jusqu'ici, si je ne me trompe, est resté complètement inconnu.

III.

Comme je l'ai dit plus haut, l'édition *princeps* de Lyon du *Champion des Dames*, suivie par celle de Galiot du Pré, donne à notre auteur le nom de Martin Franc. Mais c'est une simple erreur typographique; il n'y a aucun doute à avoir sur ce point. Non seulement les éditions de *l'Estrif de Fortune et de Vertu*, l'autre ouvrage de Martin, portent correctement *Le Franc*, non seulement tous les manuscrits de ses œuvres et tous les actes authentiques où figure son nom donnent la même forme; mais François Philelphe, le célèbre humaniste italien, qui était intimement lié avec Martin, l'appelle, dans des vers latins qu'il lui adresse et qu'a cités La Monnoye [1], non *Francus*, mais *Lefrancus*, comme pour prévenir toute erreur. C'est donc le nom de Martin Le Franc qui doit être employé.

Les bibliographes ont discuté fort inutilement la question du lieu de naissance de Martin Le Franc; on l'a fait naître à Arras, d'après un renseignement fourni par Jean Le Maire de Belges [2],

1. *Bibliothèque* de La Croix du Maine, éd. Rigoley de Juvigny.

2. Jean Le Maire charge dix poëtes ou orateurs illustres de faire l'éloge de Marguerite de Bourgogne; chacun décrit une pierre, loue une vertu, et raconte l'histoire d'une femme illustre dont le nom commence par une des lettres du nom de *Marguerite*. Martin Le Franc, qui est chargé de la *topaze*, de la *tolérance* et de *Theodolinde*, est ainsi présenté (p. 57 de l'édition de Jean de Tournes, 1549) : « Maistre Martin Franc, natif d'Arras, poëte, philosophe et historien, et jadis secretaire du premier duc de Savoye. » Le nom inexact donné à notre auteur permet de croire que Jean Le Maire ne le connaissait que par l'édition de 1485. Il l'a cru né à Arras à cause du passage sur cette ville dont il sera question tout à l'heure.

tout en remarquant que Fauchet le dit né à Aumale ; mais Fauchet avait pris ce fait dans le poème même de Martin, qui nous dit être né (*Champion*, 119 *d* — 334)[1] « en la doulce conté d'Aumalle[2] », ce qui tranche la question. Le comté d'Aumale appartenait à la maison d'Harcourt, et Jean d'Aumale joua un beau rôle dans la guerre contre les Anglais, notamment comme défenseur du Mont-Saint-Michel. La ville même d'Aumale, que les Anglais occupaient, leur fut enlevée en 1429, mais fut reprise par eux en 1430 : il est probable que les partisans de Charles VII durent s'expatrier. Ainsi s'expliquent la haine de Martin contre les Anglais, son désir de voir régner la concorde entre tous les princes français et son sincère patriotisme, bien qu'il ait écrit tous ses ouvrages et passé la plus grande partie de sa vie hors de France et en service étranger.

Il dut naître vers 1410. Il était jeune quand il envoyait à Philippe de Bourgogne, en 1442, le *Champion des Dames ;* il le dit dans sa dédicace. Il n'est pas probable cependant qu'il eût moins d'une trentaine d'années : un ouvrage d'aussi longue haleine et qui atteste tant de lecture n'est pas l'œuvre de la première jeunesse.

On ne sait quelle position sa famille occupait dans le monde. Il vint faire ses études à Paris : bien que cette ville fût occupée par les Anglais, l'université continuait à attirer tous ceux qui voulaient s'instruire et faire leur carrière dans les lettres, dans l'Église ou dans les chancelleries. Il y eut pour maître le fameux docteur Thomas de Courcelles (141 *a* — 394), qui devait se faire remarquer par son zèle à défendre les décisions du concile de Bâle, chères aussi à son ancien élève. Thomas fut également, mais un peu plus tard, le patron univer-

---

1. Je cite d'après le ms fr. 12476 et d'après l'édition Galiot du Pré (l'autre n'est pas numérotée par folios). Le feuillet du ms. ayant quatre colonnes, je les indique par *a b c d ;* je ne distingue pas le *recto* et le *verso* des folios de l'édition. La forme est toujours celle du manuscrit.

2. « Comme sachant le cas j'en parle, Car il avint ou je fus né, En la doulce conté d'Aumalle. » Il faut peut-être prononcer *Aumarle*, d'après l'étymologie, quoique Martin admette des rimes imparfaites comme celle-là. L'édition de Lyon donne *Amelle* pour *Aumalle ;* celle de Paris, pour rétablir la rime, donne au premier vers : *Comme sachant le cas revelle ;* c'est un spécimen de ses corrections.

sitaire d'un autre poète connu, Arnoul Greban[1]. Martin avait conservé des souvenirs gais de son séjour à Paris : il compare quelque part (17 *d* — 40) un être fort laid qui fait une hideuse grimace à quelqu'un qui veut « gaingner la tarte a Paris : » il s'agit là sans doute d'un de ces concours burlesques où les écoliers prenaient grande part, tel que celui qu'a décrit Victor Hugo au début de sa *Notre-Dame*. Quant à l'université de Paris, il l'attaque avec véhémence (23 *d* — 57) à cause de son attitude hostile aux décisions du concile de Bâle ; mais c'est en opposant ce qu'il regarde comme une décadence et une éclipse passagère à son ancienne splendeur, qu'elle pourra recouvrer quand elle voudra. Il prend[2] et on lui donne[3] le titre de « maistre », ce qui indique qu'il se fit recevoir maître es arts ; il n'arriva pas jusqu'au doctorat en théologie.

Martin Le Franc se trouvait à Arras en 1435 (14 *c* — 31), quand Philippe le Bon se réconcilia solennellement avec le roi de France. Ces fêtes, qui consacraient le retour en France de la paix intérieure et permettaient d'espérer la délivrance prochaine du royaume, firent sur le poète une profonde impression ; il les rappelle avec complaisance dans son livre, et nomme plusieurs des personnages de marque qui se trouvaient là en ce grand jour. En quelle qualité il y figurait lui-même, c'est ce que nous ne savons pas ; il était sans doute engagé au service de quelque prince. Pendant les années qui suivirent, il paraît avoir visité toute la France du nord et la Flandre, à en juger par ce qu'il dit (27 *b* — 58, 27 *d* — 69 et 28 *d* — 72) des « puis amoureux » d'Artois, de Picardie, etc. ; ailleurs il parle des noires « houlles » (houilles) de Dinant (114 *a* — 317). Il paraît même être allé jusqu'à Aix-la-Chapelle, dont il mentionne les bains (13 *c* — 28). Mais son humeur voyageuse ne s'arrêta pas là. Il visita divers pays (voyez le curieux passage sur le traitement des femmes chez les différents peuples (47 *c* — 126), notamment l'Italie et Rome, dont il se rappelait particulièrement l'église Saint-Pierre (16 *a* — 30). Il s'arrêta certaine

1. Voy. *Le Mystère de la Passion*, p. p. G. Paris et G. Raynaud, p. IV.

2. Voy. la dédicace de l'*Estrif de Fortune et de Vertu*.

3. Voy. le passage de Pierre Michaut cité plus loin, et l'explicit du ms. 12476 et d'autres.

ment à Bâle, où le concile siégeait depuis 1431, et prit grand intérêt et sans doute quelque part à ses discussions[1].

C'est vers cette époque sans doute qu'il entra au service du duc Amé de Savoie[2], que le concile de Bâle, en 1439, alla chercher dans sa retraite de Ripaille pour le faire pape sous le nom de Félix V, et l'opposer à Eugène IV. Martin, dans le *Champion* (108 *d* — 303, 183 *b* — 515), attaque vivement Eugène[3] et fait le plus grand éloge du duc de Savoie, comme de celui qui peut seul ramener la paix dans l'Église. Ses fonctions ne devaient d'ailleurs pas être fort assujettissantes, et il employa ses loisirs à mettre en œuvre l'instruction qu'il avait amassée dans les livres et dans la vie[4]. Le premier de ses ouvrages, et le plus important de beaucoup, *le Champion des Dames*, dut lui prendre de longs mois de travail. Dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale il est daté de 1440, mais ce ne peut être que la date où l'œuvre fut commencée. Elle ne fut pas terminée avant l'extrême fin de 1441 ou le premier mois de 1442. L'auteur y parle de la prise de Pontoise par Charles VII, qui eut lieu le 29 septembre 1441[5] (89 *c* — 248); il exhorte les

---

1. Il dit expressément à son livre, dans le poème publié plus loin (v. 229) : *Tu as esté a Basle*, ce qu'il faut naturellement entendre de l'auteur.

2. Il connaissait parfaitement, quand il écrivait le *Champion*, la Savoie et les pays environnants; il parle (119 *b* — 332) du « grant lac de Losenne »; mentionnons encore les passages relatifs à S. Antoine de Vienne (12 *c* — 26); à la « marmotaine » (37 *c* — 97); à l'Isère (40 *d* — 109); au Mont-Senis (56 *a* — 151); à une dame de Bresse, surnommée la Mouche (86 *c*), etc.

3. Il l'appelle *le pape present*, et il semble ainsi reconnaître qu'il était le seul vrai pape; il ne donne pas d'ailleurs ce titre à Amé. On pourrait en conclure que ces passages ont été écrits avant l'élection de 1439, et au moment où elle se préparait; mais je crois plutôt que Félix V et ses partisans ne se prenaient pas absolument au sérieux.

4. Citons ici un beau passage du prologue du *Champion* : « Exerciter et limer l'entendement en œuvre gracieux et honneste est chose plus loable que le laisser enroullier par oyseuse. Et ne souffist pas a engin orguilleux lire les fais et les livres des aultres si quelque fois a la plume il ne esprœuve sa force, comme a tout vaillant homme d'armes veant la gloire de cil qu'a bien combatu es lices se esboullissent les vaines et tressault le cœur ou a pareil ou a greigneur honneur acquerir. »

5. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, t. I, p. 287, 493.

princes français, dans l'assemblée qu'ils vont tenir à Nevers, à se souvenir des sentiments qui la leur ont fait convoquer et des promesses par lesquelles il l'ont préparée; or cette assemblée, décidée au mois de décembre 1441, se tint en février 1442; le passage en question (103 *b* — 287) a donc été écrit dans un espace de temps très limité. Martin Le Franc envoya son livre au duc de Bourgogne Philippe[1], bien qu'il ne fût pas personnellement connu de lui[2] (il l'avait certainement vu à Arras, mais ne lui avait sans doute pas été présenté). La Bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles possède encore (n° 9466) le volume que Martin fit remettre au duc Philippe : sur la miniature de présentation, il est revêtu d'un simple costume de clerc, et il ne prend aucun titre à la fin du prologue[3]. Martin n'obtint pas dès l'abord tout le succès qu'il s'en était promis, et il a spirituellement exposé sa déception dans le petit poème qui sera publié plus loin. Il faut croire que ce poème, destiné à rappeler sur l'œuvre de Martin l'attention bienveillante du duc de Bourgogne, atteignit son but, car nous possédons du *Champion des Dames*, accompagné de cet épilogue, un fort beau manuscrit, orné de riches miniatures, muni des armes du duc et de sa devise *Autre n'aray*, exécuté à Arras en 1451, certainement par ses ordres; c'est le manuscrit que possède aujourd'hui notre Bibliothèque Nationale. Un troisième manuscrit est à l'Arsenal

---

1. Il est plus que probable qu'il dédia, avant tout, à son maître ce livre, plein des sentiments du concile de Bâle et de l'éloge de la maison de Savoie. Il serait intéressant de retrouver la préface qui devait accompagner l'exemplaire présenté à Félix V. Tous les manuscrits que je connais proviennent de l'exemplaire offert au duc de Bourgogne.

2. C'est ce qui ressort de ce passage du *Prologue* : « Siques, trespuissant et tresexcellent prince, toute doubtance mise arriére, aprez ce que Renommee m'a conté la clarté de vostre courage, le grant nombre de vos vertus.... je vous ay cestui livre voé. »

3. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. C. Ruelens, le savant bibliothécaire de Bruxelles. Le prologue se termine par ces simples mots : *Martin Le Franc vostre tres obeissant serviteur*, tandis que dans les autres manuscrits il prend, comme je le dirai, divers titres. Il est vrai que les trois derniers mots « semblent avoir été superposés par la main du copiste à un grattage »; mais ils doivent bien être ceux que l'orateur voulait qui fussent écrits.

(ms. fr. 3121); un autre est à Bruxelles (n° 9281) :il provient d'Adolphe de Clèves, neveu et gendre du duc Philippe[1]. Postérieurement[2] au *Champion*, mais sans doute peu de temps après, Martin écrivit son autre livre, qui est infiniment moins intéressant, et que je ne ferai que mentionner, l'*Estrif de Fortune et de Vertu*, en prose entremêlée de vers. Ce n'est guère qu'un recueil de lieux communs et de sentences empruntées aux auteurs sacrés et profanes. L'ouvrage n'en eut pas moins beaucoup de succès, plus de succès que le premier. Je ne connais que quatre manuscrits du *Champion*[3]; j'en connais douze de l'*Estrif*[4]. Il fut imprimé avant l'autre, et il eut trois éditions quand l'autre n'en a eu que deux[5]. Il satisfaisait au goût de l'époque, dont j'ai déjà dit un mot, pour les citations et les anecdotes empruntées à l'antiquité. Martin en dédia un exemplaire au roi de France, un autre au duc de Bourgogne[6] : l'un était son souverain naturel, l'autre son protecteur de choix et le patron attitré de toute littérature. Cet ouvrage avait au moins le mérite d'être plus en rapport que le *Champion* avec la carrière où était engagé l'auteur; il ne fut sans doute pas étranger aux progrès qu'il y fit bientôt.

En 1443, le pape Félix V fit un séjour de quelques mois à Lausanne; ce fut sans doute pendant ce séjour qu'il conféra à son secrétaire l'importante et lucrative dignité de prévôt du chapitre de cette ville. Lausanne était alors une ville libre du Saint Empire, gouvernée par l'évêque et les bourgeois; le très riche et très puissant chapitre se composait de trente chanoines,

---

1. La dédicace se termine par les mots : *Martin Le Franc, prevost de Lausanne, tres humble recommandation.*

2. C'est ce qui me paraît extrêmement vraisemblable, sans être cependant tout à fait assuré.

3. Un manuscrit du *Champion* était conservé au XVe siècle dans une bibliothèque privée dont nous n'avons plus que le catalogue; voy. *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1883, p. 72.

4. Bibl. Nat. mss. fr. 600, 1150, 1151-2, 1153, 19125, 19126; Bibl. de Bruxelles, nos 7378, 9150, 9573; Brit. Reg. 16 E. IV, Harl. 4474; Ashburnham Barrois 128.

5. Voyez le *Manuel du Libraire.*

6. La dédicace à Charles VII se trouve en tête de plusieurs mss. et des éditions; d'autres manuscrits présentent celle au duc de Bourgogne.

y compris l'évêque. Il avait d'importantes propriétés, réparties en grasses prébendes. La dignité de prévôt était la plus importante après celle de l'évêque, et entraînait, en l'absence de celui-ci, la présidence du chapitre. Martin prêta serment devant le chapitre, en qualité de prévôt, le 29 septembre 1443[1]. Il reçut bien probablement en même temps la riche prébende de Dommartin[2]. Il employa les premiers temps de son séjour à Lausanne d'une manière fort appropriée à sa nouvelle situation en prenant une part importante à l'exécution d'un exemplaire d'une traduction complète de la Bible. Ce travail, qui remplit un beau manuscrit en quatre volumes, conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Lausanne, a été étudié par divers savants, notamment par M. Samuel Berger dans son excellent livre sur *la Bible en France* (p. 198, 427, 431). Félix V avait pris Martin pour secrétaire; il lui conféra le titre fort recherché de protonotaire apostolique. Martin ne perdit pas ce titre quand Félix V, en 1449, abdiqua de bonne grâce en faveur du pape légitime Nicolas V; celui-ci conserva même à Martin Le Franc le titre de secrétaire du pape[3], mais il semble que ç'ait été un titre

---

1. Je dois ce renseignement, comme plusieurs de ceux qui suivent, à l'obligeante érudition de M. Favey, le président de la *Société d'histoire de la Suisse romande*. M. Favey l'a pris dans l'*Histoire du diocèse de Lausanne*, par le P. Schmitt. Celui-ci l'avait trouvé dans le *Liber juramentorum canonicorum, clericorum et habituatuorum ecclesie cathedralis Lausannensis*, conservé aux archives de Lausanne.

2. Voyez ci-dessous. « La prébende de Dommartin, veut bien m'écrire M. Favey, était l'une des plus importantes. Dommartin est aujourd'hui un village du district d'Echallens, canton de Vaud ; le chapitre y avait un château fort, maintenant détruit. »

3. Le ms. B. N. fr. 600 (anc. 7084) de l'*Estrif de Fortune et de Vertu* débute ainsi : « A tres hault... prince Philippe, duc de Bourgoigne.... Martin Le Franc, prevost de Lausanne, secretaire de nostre saint pere Nicolas (voy. P. Paris, *Mss. franç.*, V, 123). » Cette qualification, que Martin n'a pu avoir avant 1449, a été insérée postérieurement dans la formule primitive de la dédicace, comme nous l'avons vu pour celle de *prevost de Lausane* dans la dédicace du *Champion*. Les mss. de l'*Estrif* 7378 et 9510 de Bruxelles (le premier paraît être la minute du second) portent, encore plus expressément, à l'*Explicit : Cy fine l'Estrif de Fortune et Vertu, fait par renommé homme maistre Martin Le Franc, prevost de Lausanne, secretaire jadis de pape Felix et maintenant de pape Nicolas, et protonotaire du siege apostolique*. Je dois ce renseignement à

purement honorifique. Du moins Martin ne paraît-il pas, bien qu'on l'ait souvent répété, avoir rejoint à Rome son nouveau patron. Nous le trouvons au contraire, en 1451, à la cour de Louis I de Savoie, successeur d'Amé VIII : c'est là que son ami François Philelphe lui écrivait à cette date pour lui recommander son fils Marius[1]. Il avait même revêtu à cette cour une charge importante : nous le voyons, en 1452, prendre part au traité de Cleppé en Forez en qualité de prévôt de Lausanne et de maître des requêtes du duc Louis[2].

Ces fonctions politiques l'empêchaient sans doute de remplir avec beaucoup d'assiduité celles dont il était investi à Lausanne. Le *Manual* du chapitre, que nous avons à partir du 30 juillet 1455[3], ne mentionne sa présence à aucune séance jusqu'au 29 avril 1456. Il assiste à la réunion de ce jour et à la plupart des suivantes jusqu'au 31 juillet 1458; à partir de cette date, il ne paraît plus à aucune séance. Il est probable qu'à cette époque il quitta Lausanne pour n'y plus revenir, soit qu'il se fût rendu auprès du pape, soit qu'il eût repris sa place à la cour du duc. Je dois à M. Paul Meyer l'indication suivante. Sur la dernière page d'un manuscrit du xe siècle *(Regula Joannis Cassiani de institutis et regulis monachorum)*, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Nationale de Turin (I, II, 13)[4], on lit cette note : *Martinus Lefranc, prepositus ecclesie Lausanensis, sedis apostolice prothonotarius, olim Felicis pape quinti notarius, incliti hujus cenobii Novalicensis administrator perpetuus M CCCC L IX°*. Ce titre équivaut sans doute à celui d'abbé, car Martin Le Franc figure parmi les abbés du monastère de Novalaise dans la liste de la *Gallia Christiana*. C'était une très haute dignité, vu l'importance de ce monastère. Il est probable que Martin Le Franc consacra désormais ses jours, qui étaient déjà comptés, à l'administration de son abbaye.

M. Ruelens. Le prologue du ms. 600 est reproduit dans l'édition de Colart Mansion, vers 1477 (voyez *Catal. Rothschild*, t. I, p. 253). Le titre de l'édition de 1506 appelle Martin « secretaire jadis du pape Felix et du pape Nicolas. »

1. Voyez les notes de La Monnoye sur Du Verdier.

2. Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. III, p. 227.

3. Le « Manual » qui se trouve aujourd'hui à Fribourg, présente malheureusement une lacune qui va de 1427 au 30 juillet 1455.

4. Ancien D. IV. 28; voy. le Catalogue de Pasini.

Cependant le chapitre de Lausanne se plaignait de son absence. Le 29 février 1460, considérant que, par suite de cette absence, *multa negocia capituli pereunt*, les chanoines chargèrent leur confrère Philippe de Compey de présider à la place du prévôt. Le 24 septembre 1460, le chapitre donne acte à G. Oddet des lettres apostoliques qui lui accordent la prébende de Dommartin, « per opcionem factam per dominum M. Liffrant prepositum. » On pourrait croire que cette option s'applique aux deux charges dont Martin était revêtu ; mais il ne paraît pas en être ainsi : il s'agit de deux prébendes entre lesquelles il avait choisi. Il restait du moins titulaire et de la prévôté et d'une prébende, car, le 25 février 1461, on décida que les revenus de l'une et de l'autre seraient consignés entre les mains des officiers du chapitre, « ex eo quod non fecit residenciam secundum statuta ecclesie. » En même temps, on chargeait Antoine Gappet de présider à la place du prévôt absent. Le 13 mars suivant, on décida que les revenus du prévôt pour la prébende d'Essertines[1] seraient mis entre les mains du chapitre : c'était sans doute celle pour laquelle Martin Le Franc avait « opté » l'année précédente.

C'est peu après cette décision que mourut notre poète, n'ayant guère, suivant toute vraisemblance, dépassé la cinquantaine. Le 28 novembre 1461, « in capitulo fuit publicatum testamentum domini Martini Leffrant, prepositi Lausannensis, qui instituit heredes Johannem de Fonts et ejus uxorem; testamentum recepit dominus Guillelmus Fabri, curatus Sancti Stephani. » Saint-Etienne était une des églises paroissiales de Lausanne; la famille de Fonts est une ancienne et noble famille du pays de Vaud. Ce testament avait sans doute été dicté par Martin quelques années avant sa mort, quand il habitait encore Lausanne, et en faveur d'amis qu'il y avait faits[2].

Sans cette pièce importante, nous ne serions pas autorisés à faire remonter si haut la mort de notre poète; mais nous saurions qu'il avait cessé de vivre en 1466. En cette année, en effet, Pierre Michaut, offrant à Philippe de Bourgogne son *Doctrinal*

1. « Essertines est aussi un village du district d'Echallens, canton de Vaud autrefois propriété du chapitre. »

2. Tous ces renseignements sont dus, cela va sans dire, à M. Favey.

de court, lui rappelait dans son *proeme* que bien des livres lui avaient déjà été présentés par leurs auteurs, « mesmes par feu maistre Martin Le Franc, en son vivant philosofe et poete non moyen[1]. » La *Gallia Chistiana* place d'ailleurs vers 1460 la mort de l'abbé de Novalaise.

On voit que notre auteur ne fut pas un de ces poètes besoigneux qui faisaient de la littérature pour manger, et qui n'atteignaient pas toujours leur but. Son talent littéraire n'était qu'une des nombreuses cordes de son arc; il avait en outre des capacités qui lui valurent, dans l'Église et dans le monde, des fonctions honorables et largement rémunérées. On peut regretter que, au moment même où lui arrivaient la fortune et les honneurs, il semble avoir renoncé aux lettres; mais il est probable que plus il aurait été avancé en âge et élevé en dignité, plus il aurait cru devoir conformer sa production littéraire à sa situation. Il n'aurait plus rien fait qui ressemblât au *Champion des Dames;* il aurait donné à l'*Estrif de Fortune et de Vertu* quelque pendant peut-être encore plus moral et plus solennel. Nous prenons facilement notre parti de son silence.

IV.

Les nombreuses allusions que l'auteur du *Champion des Dames* y a semées sur les poètes et les poèmes en langue vulgaire qu'il connaissait forment assurément une des parties de son poème qui nous intéressent le plus. Je vais en citer au moins le plus grand nombre, en m'arrêtant quelque peu à celles qui offrent un intérêt particulier pour l'histoire littéraire.

Il ne mentionne guère de chansons de geste, et cela s'explique, d'une part, parce qu'elles n'étaient plus fort à la mode, et, d'autre part, parce qu'elles ne se rapprochaient pas de son sujet. Il dit vaguement aux nobles (77 *a* — 210) : *Lisez la vie aux douze pers*, mais il ne s'y arrête pas. Il faut remarquer le passage où il résume un des épisodes les plus amusants de *Baudouin de Sebourc* (t. II, p. 89-107), en l'accompagnant de réflexions

1. Legrand d'Aussy, dans les *Notices et Extraits*, t. V, p. 528.

fort justes; les allusions à ce roman sont très rares, s'il y en a d'autres :

Mais toutes en ville et en bourch
Mescreez de desleauté,
Comme Bauduin de Sebourch,
Qui ne garda pas leaulté,
Et toutesfois par fausseté
Se vesty de froc et de gonne
Tant qu'il eut experimenté
Se sa dame luy estoit bonne.
Tant fist il que la confessa
Et qu'elle dit entierement
Sa conscience; elle pensa
Qu'il fust ung moyne proprement.
Las! il devoit premierement
Sa desleauté retraittier,
Et puis, ainsy ou aultrement,
Celle de sa dame aguettier (80 *a* — 221).

Les romans de la Table Ronde lui sont plus familiers, mais il se borne à en nommer les principaux héros : Artus (85 *d* — 237), Tristran (76 *b* — 209, 85 *d* — 237 *a*, 99 *d* — 277 *a*), Lancelot (76 *b* — 209 *a*, 85 *d* — 237, 99 *d* — 277), Gauvain (99 *d* — 277), Perceval (85 *d* — 237, 99 *d* — 277); Galehaut (75 *a* — 205, 99 *d* — 277), Palamède (75 *a* — 205); il raconte cependant avec quelque détail (76 *c* — 209) l'histoire du *Val des faux Amants,* un des « enchantements » de Morgue dans le *Lancelot*. Il rappelle aussi (40 *a* — 105) que Merlin, tout comme Aristote[1] et Virgile[2], fut trompé par une femme.

En fait de romans d'aventure, notre poète parle en passant de *Cleomadès* (74 *a* — 202), *Melusine* (107 *b* — 298), *Ponthus et Sidoine* (76 *b* — 209, 85 *d* — 637), *Griselidis* (122 *a* — 340); on peut encore mentionner ici une allusion à *Renart* (87 *a* — 241).

---

1. Il s'agit, bien entendu, de l'aventure qui fait le sujet du lai d'Aristote; c'est une allusion à joindre aux autres.

2. Après avoir raconté l'histoire du tour joué à Virgile par la fille de l'empereur et la vengeance de Virgile, le poète ajoute : *Qui ne m'en croit a Rome voit Cerser le palais Colisee*. M. Comparetti, qui renvoie à notre passage entre beaucoup d'autres, n'en cite aucun où ce conte soit rattaché au Colisée.

Deux de ces romans sont résumés : le premier est la *Chatelaine de Vergi*, appelée, comme souvent au XVe siècle, *du Vergier;* voici le passage qui concerne ce charmant poème :

Que diray je du chevallier
Qui tant amoit couvertement
La chastelaine du Vergier?
Fait on riens tant secretement
Que fausse envye appertement
Ne congnoisse, die et descelle?
Je l'ay apris, Dieu scet comment;
Entre envyeux rien ne se celle.
Seulement par le chiennet duit
Le temps et l'eure congnissoit,
Et n'avoit aultre saufconduit,
Quant il y entroit ou yssoit.
Envie qui contrepensoit
Neantmains tout le fait accusa,
Et congnut on que vray estoit
Quant une mort les encusa (71 *c* — 19).

L'autre est un roman inconnu sur le thème de la femme qui feint d'être morte pour se faire enlever, ruse attribuée d'ordinaire à la femme de Salomon (voy. *Rom.* XIII, 442) et ici à la femme d'un comte appelé Raimon. Voici le passage, qui ne manque pas d'intérêt, quoique Martin, à son ordinaire, se montre conteur fort médiocre :

Bien est vray, quant on lui complait,
Jusqu'a la mort vœult soustenir;
Voire aprez la mort elle fait
Pour sa luxure parfournir.
De ce or me fait souvenir
La femme du conte Raymon :
En memoire la doibs tenir;
Parler n'en orras en sermon.
Morte se fist, qu'on l'enterrast;
Adfin que cil que trop amoit
A la minuit la desterrast;
Mais le conte Raymon avoit (*ms.* nauoit)
Regret a elle, il ne pouoit
Croire que du tout fut oultree,
Ains toudis en Dieu se fioit
Qu'elle seroit ravigoree.

Doncq que fist? Quant ne poux n'alaine
Y senty, et fut plus certain
Que l'esperance y estoit vaine,
Plonc boullant lui mit en la main :
La morte ne la senty grain ;
Si vescut elle aprez longs jours
Et fist beaucop de menu fain :
Il n'est mal que n'endure amours.
Tant souffrit elle que pour morte
L'en la juge, et que le bon sire
En son enterrement dœul porte,
Offrande et chandelle de cyre.
Ho! la farse! esse bien pour rire?
Celle nuit propre l'emmena,
A gens de bien l'ay ouy dire,
Celluy pour lequel foursena (43 *c* — 115).

Les contes proprement dits sont plus rares dans le *Champion* qu'on ne serait porté à le croire. J'ai déjà cité celui des *Oies;* deux autres contes de La Fontaine ont leurs pendants dans notre poème. Le premier est celui de l'*Ermite* ou du *Faiseur de papes,* que La Fontaine a pris dans les *Cent Nouvelles Nouvelles;* antérieurement il se trouve dans Masuccio de Salerne (n. II) et dans Pontanus qui, d'après l'éditeur de Masuccio, a dû l'emprunter à celui-ci. Dans Masuccio comme dans Martin, il s'agit non d'un pape, mais du cinquième évangéliste, et la fraude consiste également en une inscription en lettres d'or mise dans un livre d'heures. Voici le récit de Martin Le Franc, le plus ancien de tous; on remarquera qu'il se passe à Paris, tandis que dans Masuccio la scène est en Allemagne.

Que fut de la Parisienne?
S'il vous plaist, je le vous diray
Plus tost qu'aultre histoire ancienne,
Ne ja ne vous en mentiray.
Comme souvent ouy dire ay,
Deux villains freres des Billettes
Firent ce que raconteray
Pour trouver bois a leurs villettes[1].
Ung d'eulx avoit entre les mains,
C'est a dire qu'il confessoit

1. *Villete* est un diminutif de *ville,* « vrille. »

Une bourgoise, et ses compains
Ribauldement la convoitoit,
Si lui dit : « Comment que ce soit,
Je veul sa compaignie avoir;
Advisons (d'engin user loit)
Comment la porrons decepvoir.»
Advisé fut qu'on escriproit
De lettres d'or en carte (*ms.* quatre) eslite
Que Dieu lui mandoit qu'elle aroit
Ung filz, le quint euvangeliste,
Mais qu'avecques frere Baptiste
Dormist pour la conception
Du benoit filz qui saint Calixte
Passeroit en devotion.
Aprez ce pensa on comment
L'escriptel qui de Dieu venoit
Metteroit on secretement;
Si dist cilz qui la goulousoit (*ms.* gouloisoit)
Au viellart qui lui complaisoit :
« Confesse la moy longuement;
Je le mettray en ung destroit
En ses heures bien proprement. »
Ainsi fu dit, ainsy fu fait.
Aulcuns jours aprez la bourgoise
List l'escript d'or, pense et se tait :
Il fault qu'a son confesseur voise.
L'escript lui montre : il moult le poise,
Dist que sans cause n'y est mis;
En la fin croire ne lui poise
Que Jhesus ne lui ait transmis.
« Dieu, » dist il, « vostre saint vesvage
Regardant et celluy saint pere,
Veult que vous en vostre vesve aage
Et luy facés ce fruit en tere.
Certes tels filz de telle mere
Et de tel pere venir doibt :
Accomplissez cestui mistere
Ou nom de Dieu qui benit soit. »
La dame de devotion,
Ja soit qu'elle ne fust sans doubte,
S'en va l'annunciation
Conter et la maniere toute
Au saint preudomme, qui l'escoute
Joignant les mains et lamentant

Que sa continence soit roupte,
Laquelle aime et a amé tant.
Trop bien sçavoit dissimuler;
Mais en la fin : « Puis que Dieu hette, »
Dist il, « il n'en fault plus parler.
Dame, entrez dedens ma chambrette. »
Or qu'en advint il? La simplette
Cuida ung beau filz concepvoir,
Et elle fist une fillette,
Si fut encusé tout le voir (52 *a* — 143).

Le conte suivant est une variante du thème facétieux traité par La Fontaine dans le *Bât;* les versions de ce conte qu'on a signalées s'accordent à mettre en scène deux peintres, dont le premier peint et le second repeint un âne, en y ajoutant par mégarde un bât. La forme sous laquelle Martin Le Franc avait recueilli le conte me paraît meilleure de tout point :

Du mary as ouy conter
Lequel, quant dehors s'en ala
(Car se doubtoit du mescompter),
La chose sa femme seella :
M'entens tu? je dis son... hola!
Mais qu'avint il? Certainement
Elle ne se tint pour cela :
Au retour le sceut fermement.
Scellé l'avoit de son anel,
Ou estoit, comme on dist, gravee
La teste d'ung petit agnel;
Mais elle, grandement grevee
De tele maniere trouvee,
Fist contrefaire le signet,
Et fut la serrure levee,
Dont son fait ne fu pas si net.
Ou le signet mal devisa,
Ou l'ouvrier malvais la (*ms.* le) trahy
Et bien le seellé n'avisa,
Car ung mouton lui pourtrahy,
Dont le deffermé recloy.
Puis le mary, mates et mornes,
Quant ce vit, dist : « Hay! hay!
Elle m'a fait venir les cornes! » (41 *c* — 109).

Voilà les principaux passages de notre poème qui se rapportent à la littérature narrative. Mais les plus intéressants sont ceux où

Martin mentionne divers poètes français, et notamment des poètes contemporains.

Le plus ancien de ceux dont il parle est Jean de Meun. Il le prend souvent à partie, et il est inutile de citer tous les endroits où il le fait. Il lui reproche de clocher comme son nom de Clopinel le veut (44 *c* — 118); il blâme justement l'obscénité des derniers vers du *Roman de la Rose :*

Or me direz : « Meun couvry
Le fait de rosier et de roses. »
Je vous respons que tant ouvry
Le texte qu'il n'y fault ja gloses.
Lis en la fin ; sans que le gloses
Te sera proprement advis
Que devant toy face les choses
Dont il fait son paillart devis.
D'ung baisier debvoit tout couvrir,
Et se plus en fist, mains en dire :
Folye faire et descouvrir,
C'est folyer de pis en pire.
Il luy debvoit certes souffire
De dire : « Le rosier baisay,
Et par Bel Accueul (Dieu lui mire!)
Mon deul angoisseux appaisay » (*76 b* — 209). [1]

Un autre passage curieux est celui où il s'élève contre les infâmes leçons données par la vieille à Bel Accueil :

Il m'est advis, quant je l'escoute,
Que ce soit une maquerelle
Laquelle a un genou s'acoute,
Assise au feu sur une selle,
Et presche une jone pucelle....
Jean de Meun, qui te fist maistre [2]
En l'art d'amours? Helas! comment
Oncques osas Bel Accueil mettre
Soubs la vielle en gouvernement? (87 *b* — 242).

---

1. Ces vers se trouvent dans une discussion curieuse, dirigée contre Jean de Meun, sur la légitimité de l'emploi des mots obscènes. Martin, qui déclare qu'il ne faut pas s'en servir, aurait mieux fait de les taire d'abord lui-même.

2. Le ms. porte à tort *mettre;* le ms. de l'Arsenal (101 *a*) donne la bonne leçon.

Quelquefois aussi il fait approuver Jean de Meun, mais c'est par les adversaires de Franc Vouloir ; ainsi Male Bouche déclare (41 *c* — 109) que le fameux axiome sur les femmes est la vérité même.

Après Jean de Meun vient Matheolus ou Mathiolet, qui n'est pas mieux traité ; notre poète lui reproche de n'attaquer le mariage qu'à cause du sot mariage qu'il avait fait lui-même (44 *c* — 118) et revient à lui une autre fois non sans verve :

Le bigame Mathiolet[1]
Je ne sçay qui (*ms.* que) le tarya ;
Mais il fut bien niche et folet.
Se folement se marya,
A Jhesus ne a Maria
En doibt il faire sa complainte,
S'a la vielle s'apparya
Dont il eut puis tristesse mainte?
Le coquart une vesve prit,
Non pour amour aulcunement :
Fausse avarice le sousprit,
Il est a croire fermement ;
Et puis, comme par vengement,
Quant il se vit povre et chetif,
Des femmes et du sacrement
Mesdit comme paillart retif (47 *d* — 127).

---

1. Puisque l'occasion de dire un mot de ce personnage se présente, je ferai remarquer qu'on a jusqu'à présent mal interprété sa qualité de « bigame ». M. Morand lui-même, dans sa judicieuse notice sur Matheolus, croit qu'il avait épousé deux femmes (successivement, bien entendu). C'est tout le contraire. Le mot *bigamus*, dans la langue canonique du Moyen Age, désigne un clerc qui a épousé une veuve : par là il perdait ses privilèges de clergie, qu'il conservait en se mariant avec une vierge. Voyez Du Cange, *s. v. Bigamus ;* Beaumanoir, LXIII, 2 ; Fournier, *les Officialités au Moyen-Age*, p. 68 ; *Œuvres d'Adam de la Hale*, p. 314 ; *Hist. litt. de la France*, t. XX, p. 645 ; Meyer, *Recueil d'anciens textes*, n° 53, etc. Matheolus avait donc épousé une veuve, dont le caractère le fit beaucoup souffrir ; il éprouva d'amers regrets pour avoir perdu à cause d'elle son rang privilégié de clerc. De là le poème latin qu'il écrivit sous le titre de *Lamentatio* ou *Liber Infortunii*, poème qui s'est perdu, mais dont on a la traduction en vers par Jean Le Fèvre. Cet ouvrage, intéressant à plus d'un titre et difficilement accessible, doit être prochainement publié de nouveau, d'après les manuscrits, avec introduction et commentaires, par M. A. Van Hamel.

Martin ne connaissait sans doute, comme nous, Matheolus que par la traduction de Jean Le Févre.

Les autres poètes qu'il cite ne reçoivent que des éloges. Guillaume de Machaut est opposé à Mathiolet comme un modèle que celui-ci s'est bien gardé de suivre (44 *c* — 48); il est rangé, dans un passage qui sera cité plus bas, parmi les meilleurs *rethoriques*. Cependant Martin se déclare d'un avis contraire au sien à propos de la discussion tranchée dans le *Jugement du roi de Behaigne*. Dans ce poème [1], un chevalier dont la dame est infidèle et une dame qui vient d'apprendre la mort de son ami se disputent pour savoir lequel des deux est le plus à plaindre; le roi de Bohême, pris pour arbitre, déclare que c'est le chevalier, parce qu'il a toujours sous les yeux l'objet de sa douleur; Franc Vouloir s'inscrit en faux contre ce jugement :

> Je ne [2] m'accorde au jugement
> Machaut [3]; car la dame pouoit
> Son amant mort incessamment
> Plourer, et faire le debvoit..... (78 *a* — 215).

Il réfute les arguments donnés par Machaut, tout en reconnaissant que celui-ci parle « haultement » et « non pas comme escolier ».

Froissart n'est mentionné que comme poète; outre qu'il est associé à d'autres dans la liste qu'on verra plus loin, il est l'objet d'un éloge particulier :

> Lis souvent maistre Jehan Froissart
> En son livre et en son traittié
> De l'orloge amoureux, ou l'art
> De sage amour est bien traittié :
> La verras que cueur affaittié
> En amours doit la sienne ardure,
> Quoy qu'il desire estre traitié,
> Attremper par bonne mesure (74 *c* — 204).

---

1. Voyez Tarbé, *Poésies de Guillaume de Machault*, p. XXIII.

2. Notre ms. donne *me;* la bonne leçon est dans le ms. de l'Arsenal, f. 89 *c*.

3. Ici et partout où ce nom est cité, l'édition porte *Michault*, ce qui provient sans doute d'une confusion avec le poète de ce nom, postérieur à Martin.

Le plus souvent cité des poètes galants, le vrai maître que suit Martin, c'est Alain Chartier. Il l'oppose au « villain » Jean de Meun,

Qui en parlant courtoisement
N'a pas ressemblé maistre Alain (44 *c* — 118),

et le mentionne parmi les meilleurs auteurs dont on regrette la mort (voy. ci-dessous). Martin recommande surtout aux jeunes gentilshommes la lecture du *Bréviaire des Nobles :*

Lise souvent le breviaire
Du doulx poete Alain Chartier (77 *a* — 211 *a*).

Et ailleurs, en parlant des jeunes nobles :

Le breviaire maistre Alain
Doibvent lire une fois le jour (88 *c* — 345)[1].

Il cite textuellement un vers de *la Belle Dame sans merci*[2] :

Les yeulx sont fais pour regarder,
Dist maistre Alain (46 *a* — 123).

Un passage qui mérite qu'on s'y arrête est celui-ci, qui se trouve dans la description du « Cimetière d'Amours » :

Par les sarcus et par les lames
Alans ensemble devisant
D'unes et d'aultres vaillans dames,
Nous veons le sarcus plaisant
De celle qu'on va mal disant,
La belle dame sans mercy,
Et de laquelle on va lisant
Comme de dame au cœur noircy.
Elle n'est pas en l'ospital,
Comme ne sçay qui l'a songié :
Elle est en tombeau de cristal,
Ouvré richement et forgié.
Son leal cœur jamais changié
Ne fut en tresleal propos;
Pour ce est il mis et herbergié
En notable et haultain repos.

---

1. Je pense que ce sont ces vers, pris à la lettre, qui ont fait souvent répéter qu'au XVe siècle les jeunes écuyers devaient réciter chaque jour une des leçons de ce bréviaire.

2. Éd. Galiot du Pré, f. 89 *b*.

A louer fit, a louer fait :
Amours aussy a ordonné
Que pardurable louenge ait
Et plaisir qui ne soit finé.
L'ospital est abandonné
Aux cœurs communs, aux cœurs volages ;
Mais ce lieu est determiné
Pour les gentilz et pour les sages.
Ou paradis d'Amours repose
L'esprit de la dame leale ;
Le cors sera cy une pose
En ce sepulcre, mat et pale ;
Mais en conclusion finale,
Quant au hault dieu d'Amours plaira,
A legier vol et a fine ale
Lassus en gloire volera (15 *b* — 33).

On sait que le petit poème d'Alain Chartier sur la *Belle Dame sans merci*, badinage dont le thème est futile et banal, mais dont l'exécution est aisée et gracieuse (surtout dans le récit qui sert d'introduction), eut un succès prodigieux[1] et causa même dans le milieu où il parut une sorte d'émotion qui a lieu de nous surprendre autant que la composition même de l'ouvrage, si l'on songe à la date où l'une et l'autre se produisirent. Le poème paraît en effet avoir été composé en 1426 ; il parvint en janvier 1427 à Issoudun, où Charles VII tenait alors sa cour[2], en l'absence du poète, qui était sans doute occupé à quelque mission diplomatique. A Issoudun, en mars 1427, Richemont faisait saisir dans son lit et plus tard noyer Giac, le favori du roi, et Charles n'osait rien dire ; la France était au plus bas ; Jeanne d'Arc allait paraître..... Or ce qui passionna la cour, ce fut un poème sur ce thème : un « poursuivant d'amour » prie une dame de prendre son mal en pitié ; elle lui répond ironiquement, et finit par déclarer que son refus provient surtout de la crainte des vanteries dont les hommes sont trop coutumiers ; l'amant se retire et bientôt meurt de désespoir. Alain termine bien en disant que les hommes doivent éviter l'indiscrétion et

1. Et durable. Pendant tout le XVe siècle on en parle, et au XVIe siècle on remet le poème à la mode en l'arrangeant en rondeaux (ms. fr. 2253).

2. Vallet de Viriville, *Histoire de Charles VII*, I, 452. Le roi y était aussi en février 1426 (Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, II, 186).

les femmes ne pas imiter « la belle dame sans mercy ». Néanmoins les « poursuivants d'amour » écrivirent aux dames de la cour pour se plaindre que le poète eût mis dans la bouche de la cruelle de trop bons arguments ; ils l'accusèrent d'endurcir le cœur des dames et de leur enlever la pitié, leur plus bel attribut. Les dames envoyèrent cette accusation à Chartier, en l'engageant à s'en défendre. Celui-ci, dans sa réponse, se disculpe devant le dieu d'amour, et obtient un acquittement, en protestant qu'il n'a été que l'*escrivain* d'un cas particulier, et qu'il n'entend nullement retirer la pitié aux dames. Mais ce ne fut pas tout : on composa le *Jugement de la Belle Dame sans merci*[1], où on la condamne, et les *Erreurs du jugement de la belle dame sans merci*[2], pièce agréablement tournée, où on la défend[3]. D'autre part, on écrivit *la Belle dame qui eut merci*, qu'on mit à tort sous le nom d'Alain Chartier[4], et qui est fort indigne de lui, comme le dit Marot[5]. L'*Hôpital d'amours* appartient à ce même groupe, auquel d'ailleurs se rattachent indirectement un grand nombre des poèmes galants du xve siècle. L'auteur, à côté du cimetière d'Amour y voit ce qu'on peut appeler les gémonies d'Amour, où sont jetés ceux qui ont été ou rebelles à l'amour ou faux en amour[6], et il y met la cruelle ; c'est contre cette collocation que Martin Le Franc, au nom de la vertu, a voulu protester. Voici ce qu'on lit dans l'*Hôpital d'amours :*

Entre les faulx pecheurs couchoit
La dite dame[7] qu'on a dit

---

1. Ms. B. N. fr. 1131, 1169, 1642, 2230. Cette pièce est intercalée dans le *Jardin de Plaisance* (voy. Goujet, X, 400, Viollet le Duc, p. 93). Voyez aussi l'édition d'Alain Chartier de Du Chesne.

2. Keller, *Romvart*, p. 412.

3. A ces deux pièces se rattache toute une littérature de jurisprudence amoureuse dont je citerai seulement le *Jugement du povre amoureux banny*, et les *Erreurs du jugement de l'amant banny* (ms. fr. 1661 ; *Romvart*, p. 186, 189). Il faudrait aller jusqu'aux *Arrêts d'amour* pour avoir l'aboutissement de cette tendance.

4. Éd. Galiot du Pré, f. 205.

5. Voy. *Catalogue Rothschild*, I, 249.

6. Alain Chartier, éd. Galiot du Pré, f. 279.

7. On en a déjà parlé à propos d'Alain Chartier ; voy. le passage cité plus loin.

Sans mercy, laquelle y estoit
Gectée comme par despit.
Elle avoit esté sans respit
Nouvellement noyee en plour,
Et la nommoit on par escript
La cruelle femme en amour[1].

L'*Hôpital d'Amours* est, dans toutes les éditions et même dans des manuscrits, mis sous le nom d'Alain Chartier. Marot a déjà dit combien cette attribution est peu acceptable, et on a fait remarquer, avec toute raison[2], que dans ce poème il est parlé d'Alain comme d'un mort. Voici le passage[3] :

Assez pres au bord d'ung sentier
Gisoit le corps d'ung tresparfait,
Sage et loyal, Alain Chartier,
Qui en amours fit maint beau fait,
Et par qui fut sceu le meffait
De celle qui l'amant occi
Qu'il appela, quant il eut fait,
La belle dame sans mercy.
Entour sa tombe, en lettres d'or,
Estoit tout l'art de retorique.
Oultre luy, vers ung aultre cor,
Soubs une tombe assez publique
Couchoit l'amant tresauctentique
Qui mourut sans le secours d'ame
Par le regret du basilique
Contre raison appellé dame.

Ce passage a un intérêt sérieux pour la biographie d'Alain Chartier. On lui attribue généralement la *Ballade de Fougères*, composée en 1449, et M. Delaunay, l'auteur de la seule et bien

---

1. Ce nom est celui qui lui est assigné dans le *Jugement de la belle dame sans merci*, auquel il est fait ici allusion.

2. *Catalogue Rothschild*, I, 246.

3. Éd. Galiot du Pré, f. 278. — La tombe qui précède celle d'Alain est celle d'un personnage appelé dans les éditions « le seneschal des charretiers » ; mais il faut lire avec les manuscrits « des Hennuyers ». Il s'agit de Jean de Werchin, sénéchal de Hainau, sur lequel on peut voir P. Paris, *Manuscrits françois*, V, 166, 171 ; Barrois, *Bibl. protypographique*, n° 1398 ; Dinaux, *Trouvères brabançons*, p. 705, etc.

superficielle monographie dont Alain ait été l'objet, regarde même cette ballade comme « le dernier renseignement authentique » que nous ayons sur le poète [1]. Or il résulte de la citation de l'*Hôpital d'Amours* dans le *Champion* que ce poème a été composé antérieurement; Alain était donc mort, et sans doute depuis assez longtemps, en 1441, et rien ne prouve qu'il ait vécu plus tard que 1430 [2].

Parmi les œuvres attribuées à Alain Chartier et que lui refusait avec raison Clément Marot figurent, par une bizarrerie inexplicable, diverses pièces qui portent expressément en tête le nom de leur auteur, *la Pastourelle de Granson, la Complainte de Granson*, etc. Ce Granson est un personnage très réel; les recherches auxquelles il pourrait donner lieu m'entraîneraient trop loin [3]; je me bornerai à dire qu'il s'appelait Ode ou Oton de Granson, et qu'Alain Chartier le mentionne lui-même, comme son prédécesseur, à côté de Guillaume de Machaut [4]. Martin Le Franc en parle en ces termes :

> Se le petit livre lisez
> De messire Ode de Granson,
> Vous trouverez des biens assez
> En l'amoureuse cusanson (85 *c* — 236).

---

1. M. Delaunay n'a pas jugé authentique la « complainte faicte a Paris, baillee et presentee par la main a sa dame en l'an mil quatre cens cinquante deux », et il a bien fait; mais on ne voit pas ce qui l'en a empêché.

2. On peut admettre qu'il était mort en 1433, car Jean Regnier, qui sortit de prison cette année-là, se représente comme chantant une chanson de « maistre Alain, duquel Dieu ait l'ame, Lequel cy gist soubz une lame » (éd. Lacroix, p. 144). On pourrait objecter que Jean Regnier n'a publié son recueil que beaucoup plus tard, mais ces vers semblent bien avoir été écrits sur le moment. On comprend dès lors que Chartier ne figure pas parmi les poètes qui déplorèrent la mort prématurée de Marguerite d'Ecosse (1445). Mais Marguerite n'étant venue en France qu'en 1436, l'histoire du baiser devrait être rejetée si Alain était mort en 1433. Il est vrai qu'Alain avait fait partie de l'ambassade qui, en 1427, était allée demander en Ecosse la main de Marguerite, et c'est peut-être à la cour de son père que la jeune princesse lui avait donné ce gracieux témoignage d'admiration.

3. Je citerai seulement les mss. fr. 1131 et 2201, qui contiennent différentes pièces de lui, entre autres « la complainte que fist Gransson sur le nouvel an. » Voyez aussi Barrois, *Bibl. protypographique*, nº 1304.

4. *Reveille Matin*, éd. Galiot du Pré, f. 183 *b*.

Le passage si intéressant du *Champion des Dames* sur Christine de Pisan a été imprimé, mais en partie seulement[1]; je le reproduis d'autant plus volontiers qu'à propos de Christine, et pour la déclarer supérieure à eux tous, Franc Vouloir cite d'autres poètes, dont la mention mérite d'être relevée. — Après avoir parlé des siècles anciens, il ajoute :

Mais, au fort, des choses passees
Jugons par ce que veons or,
Et que les dames trespassees
Eurent de clergye tresor
Plus precieux que ne soit or,
Aussy bien que dame Cristine,
De laquelle a trompe et a cor
Le nom va par tout et ne fine.
Loer assez je ne la puis
Sans souspirs, regrets et clamours,
Non porroient ceux qui aux puis
Servent le gay prince d'Amours;
Car vraiement toutes les flours
Avoit en son jardin joly
Dont les beaux dictiers longs et courts
Fait on en langage poly.
Aux estrangiers pouons la feste
Faire de la vaillant Cristine,
Dont la vertu est manifeste
En lettre et en langue latine,
Et ne debvons pas soubs courtine
Mettre ses œuvres et ses dis
Affin que, se mort accourtine
Le corps, son nom dure toudis.
Froissart savoit bien la pratique
De bien dicter, ou il me mentent;
La mort Machaut, grant rethorique,
Les facteurs amoureux lamentent;
Les aultres d'Alain se dementent;
Car il a le mieulx baladé;
Aultres pour Castel se desmentent;
Pour Nesson et pour Mercadé.

---

1. Dans l'*Essai sur les œuvres politiques de Christine de Pisan* de M. Thomassy.

De baladans et de rimans,
D'ungs et d'aultres parler peut on,
Le langage amoureux limans
Et pollissans comme letton;
Mais elle fut Tulle et Cathon :
Tulle, car en toute eloquence
Elle eut la rose et le bouton;
Cathon aussy en sapience (114 *b* — 318)[1]

Les auteurs ici mentionnés étaient morts en 1442. Outre Machaut, Froissart et Chartier, ce sont Castel, Nesson et Mercadé. Castel, sur lequel nous savons très peu de chose, n'est autre que le propre fils de Christine; il eut un fils, appelé Jean Castel, avec lequel on l'a souvent confondu, qui fut chroniqueur de France, ami de Chastellain, et auteur d'un poème appelé le *Mirouer* ou *Specule des pecheurs*[2]. Nesson est plus connu; c'est Pierre[3] de Nesson, l'auteur du *Lai de guerre*[4], de l'*Hommage à la Vierge*, où règne une si singulière et facétieuse dévotion[5], et de la *Paraphrase de Job*[6]. Mercadé est Eustache Mercadé, official de Corbie, connu comme auteur d'un *Mystère de la Passion*[7]. Noël du Fail voulait retrouver dans le nom populaire donné à la danse des morts peinte aux Innocents et aux vers qui l'accompagnaient le nom de Mercadé

---

1. J'ai corrigé quelques fautes du ms. de la B. N. à l'aide de celui de l'Arsenal (f. 131 *b*). L'édition Galiot du Pré est ici particulièrement fautive; elle donne par exemple *Nason* pour *Nesson*, etc.

2. Ms. B. N. fr. 1642; voy. Goujet, IX, 321. Sur Jean Castel, voyez la notice de J. Quicherat (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, II, 461). Le ms. B. N. fr. 1727 contient un poème appelé *le Pin*, par Jean Chastel, qui est peut-être du même auteur. Voyez encore *Œuvres de Chastellain*, VI, 139.

3. Le ms. du Vatican *Regina* 1728 (voy. *Romvart*) l'appelle *François*, mais il est seul, si je ne me trompe.

4. Ms. fr. 1727; Goujet, IX, 177.

5. Imprimé par Douxfils à la suite de la *Dance aux Aveugles* (Amsterdam, 1749); imprimé au XVe siècle à part et dans le *Kalendrier des Bergers*. Voyez encore les mss. fr. 1642, 1796, 1889, 2229. Ce curieux petit poème est aussi désigné sous le nom de *Testament* et de *Supplication à la Vierge*.

6. Appelé aussi *Vigilles des Mors*. Mss. fr. 578, 1130, 1773, 1889, Vat. Reg. 1683, 1728.

7. Voy. Petit de Julleville, *les Mystères*, t. I, p. 314.

ou Marcadé[1] ; ce nom n'est nullement, comme le dit M. l'abbé Dufour, inventé par Noël du Fail pour les besoins de la cause, bien que la cause soit mauvaise.

L' « adversaire » accueille ainsi le panégyrique enthousiaste de Christine :

« Certes je croy que soit cas tel
De toutes, » l'autre luy redit,
« Que de Cristine, a qui Castel
Son filz faisoit ou livre ou dit.
Puis les seigneurs sans contredit
Lui en ont donné la louenge,
Car volentiers on ne desdit
Femme ne contre elle on calenge. »

Il est singulier qu'une telle assertion ait pu se produire, et surtout que Franc Vouloir n'y réponde pas pour en montrer l'absurdité[2] : en effet, les principaux ouvrages de Christine ont été composés quand son fils n'était encore qu'un enfant.

C'est « l'adversaire » lui-même qui se charge de louer une autre femme, en reprochant à Franc Vouloir de l'omettre :

Et m'esbahis que mot ne son
N'as fait de la belle Jamette,
Niepce de Pierre de Nesson :
Elle vault qu'en rench on la mette,
Car n'est rien dont ne s'entremette,
Et l'appell'on l'aultre Minerve.

Cette Jamette[3] de Nesson, qui, d'après ces paroles, était vivante au moment où le poème fut écrit, ne nous est pas connue d'ailleurs. Jean Bouchet, qui en parle pour l'associer à Christine de Pisan, ne la connaissait sans doute que par le passage du *Champion* ; il commet à son endroit deux erreurs de mémoire, en l'appelant *Janette* et en en faisant la fille et non la nièce de Pierre de Nesson.

Les témoignages contemporains sur les occupations poétiques

---

1. Cité par l'abbé V. Dufour, *la Dance Macabre* (1874), p. 70.

2. Il se borne à dire : *Ainsy me fault aux estrangieres Revenir, car desja abaie Envye en paroles legieres Sur la premiere que dit aie.*

3. C'est la bonne forme, répétée dans une rubrique marginale et attestée par la rime. L'édition de Galiot du Pré porte *Jehannette*.

du duc Charles d'Orléans sont trop rares[1] pour que celui de Martin Le Franc ne soit pas le bienvenu. Il en parle à deux reprises. La première mention est la plus intéressante :

Certes les amoureux liens
Rendent sujet puissant et sage.
Charles le bon duc d'Orliens
Nous en peut donner tesmongnage.....
Si tu ne me crois si enquier
Le livre qu'il fit en Inglant :
La pert se les dames eut quier,
Et si Venus l'ala senglant....
De cestuy duc, de cestuy prince
Je parle singulierement.
Car en prison il aprint ce[2]
Dont nous parlons presentement :
C'est cellui qui nouvellement
Sailli de l'engloise prison
Par le notable appointement
Du duc qui porte la toison[3].
Hors[4] de sa terre et hors de France
Fortune fort l'assugetty :
Endura il dure souffrance,
Longue paine, ennuieux party?
Neantmains de la ne se party
Sans rendre aux dames le truage,
Sans estre d'amer adverty
Et les servir comme leur page (73 *b* — 198).

Il revient ailleurs à ce *Livre de la Prison*, à propos des « lois d'Amour » :

---

1. Je ne connais guère que le passage où Olivier de la Marche raconte l'accueil que, dans une ambassade (1448), il reçut du duc : « Le duc d'Orleans me fit et monstra grande privauté, et ce a cause qu'il estoit moult bon rethoricien, et se delectoit tant en ses faicts comme es faicts d'autruy » (éd. Buchon, I, 17). Je ne parle pas bien entendu des rondeaux et autres pièces de vers échangés entre lui et les poètes de son temps.

2. Sur cette rime, voyez la note du v. 150 du poème publié plus loin.

3. La délivrance de Charles, due aux efforts du duc Philippe, était en effet récente. Il arriva en France le 3 novembre 1440; et le 18, à Saint-Omer, il épousa Marie de Clèves et devint l'allié du duc de Bourgogne, mettant fin à la funeste lutte des Armagnacs et des Bourguignons.

4. Ms. *Lors;* la bonne leçon est dans le ms. de l'Arsenal (84 *a*).

Le duc d'Orleans meismement
Voa et promist en prison
De les garder entierement
Sans fausseté ou mesprison.....
Se vous n'entendez que je dis,
Lisez ou escoutez le livre
Du bon duc d'Orleans, ou dis
Commandemens Amours lui livre (85 *d* — 298).

Le passage sur les « puis d'amour » de Picardie, d'Artois, de Tournai, Arras, Lille, Amiens, Douai, Cambrai, Valenciennes, Abbeville, attaqués avec une extrême violence par « l'adversaire » et défendus avec enthousiasme par Franc Vouloir (27 *b* — 68), est fort curieux, mais il est trop long pour être cité : on y voit de quelle popularité jouissaient, dans les provinces du Nord, ces associations poétiques.

Je terminerai par une citation qu'on peut appeler négative. Au début du livre quatrième, le Champion, voyant devant lui un nouvel adversaire, Lourd Entendement, l'apostrophe en raillant :

Tantost a Lourt Entendement,
Qui se mit en jeu pour respondre :
« Maistre Antitus[1], » dist il, « comment!
Volez vous les dames confondre?
Va mener les gelines pondre,
Car tu ne scez que tu veulx dire,
Ou te fais la caboche tondre,
Comme le plus fol de l'empire (89 *c* — 249). »

On voit que ce type de maître Antitus, déjà populaire dans la première moitié du XVe siècle, ne peut avoir pour original, comme on l'a supposé[2], un chapelain des ducs de Bourgogne qui vivait à la fin du XVe siècle. On voit également que ce type est bien dans Martin Le Franc tel qu'on le rencontre par la suite et que le définit Oudin, celui d' « un badin qui se mesle impertinemment de tout. »

Je ne réponds pas d'avoir complètement relevé, en lisant le *Champion des Dames*, tout ce qui dans ce poème intéresse l'his-

1. Le ms. de la B. N. et l'édition Galiot du Pré portent *Attitus;* le ms. de l'Arsenal (103 *b*) donne *Antitus* (*n* en abréviation).

2. Voy. *Romania*, X, 284.

toire de la poésie française. Il y a peut-être encore à glaner, mais la récolte est déjà riche. A bien d'autres points de vue, le livre de Martin Le Franc offre de quoi récompenser la peine qu'on se donnera pour le lire; la meilleure manière de mettre en lumière et en œuvre tout ce qu'il contient de précieux serait d'en donner une édition accompagnée d'un copieux commentaire et précédée d'une introduction biographique et littéraire. C'est, je l'espère, ce que fera quelque jour M. Piaget.

V.

Le petit poème que j'imprime ci-dessous, d'après la copie que M. Piaget a bien voulu en prendre pour moi, ne se trouve que dans le manuscrit fr. 12476 (anc. *Suppl. franç.* 632[2]) de la Bibliothèque Nationale. Ce manuscrit fort beau a été fait, comme je l'ai dit plus haut, pour Philippe le Bon : on le voit, dans les grandes miniatures du début, assis sur son trône ducal, tandis que l'auteur, un genou en terre, lui présente son livre. Après l'*explicit* du *Champion* (voy. ci-dessus), on lit (f. 189 *d*) ces lignes tracées, comme l'*explicit*, en encre rouge : *Escript ou cloistre de l'eglise nostre dame d'Arras en l'an de l'incarnation nostre seigneur. m. cccc. l. et ung.* » Après un blanc de quelques lignes, on voit ce nom, écrit de la même main et suivi d'un paraphe : *Poignare.* Au folio suivant (190) commence notre poème; l'S initiale encadre une miniature qui représente l'auteur, dans le même costume de prévôt qu'à la miniature de présentation, tendant la main vers son livre, qui se présente à lui suspendu en l'air. Le poème et le ms. se terminent au fol. 150 *c* par un simple *explicit*.

La *Complainte du livre du Champion des Dames a maistre Martin Le Franc son acteur* a dû être composée peu de temps après l'envoi du livre lui-même à Philippe le Bon. On avait rapporté à Martin que son ouvrage, sur lequel il avait tant compté pour se faire rapidement une réputation brillante, n'avait trouvé à la cour de Bourgogne qu'un accueil assez froid. Le duc avait daigné le toucher de sa main (v. 130), mais il ne se l'était pas fait lire; il en avait été détourné par des malveillants, qui lui

avaient assuré que le poème traitait un sujet frivole[1], qu'il parlait beaucoup trop librement de toutes choses, qu'il distribuait le blâme et l'éloge d'une manière peu convenable, et surtout qu'il était « Basilien », c'est-à-dire partisan du concile de Bâle, dont les décisions étaient alors d'autant moins bien vues en Bourgogne qu'elles étaient bien accueillies par Charles VII. Martin voyait donc perdu l'espoir qu'il avait nourri, sans parler des dépenses considérables qu'il avait faites pour offrir au duc un exemplaire somptueux. Son livre était mis à l'écart, sans obtenir la lecture publique sur laquelle il comptait, et qui, croyait-il, devait le couvrir de gloire.

L'auteur déçu composa ce petit poème pour exprimer les sentiments que lui inspirait sa déconvenue et tâcher en même temps de gagner sa cause en appel. Il s'est tiré d'une situation difficile avec esprit et surtout avec beaucoup de dignité. Il ne retire rien de ce qu'il a dit; il déclare n'avoir jamais parlé que pour la vérité, et jure de n'avoir rien écrit qui attaque aucune autorité respectable ou qui soit injurieux à personne. « Tu n'es pas fait, dit-il à son livre, pour plaire à tous; et si l'envie t'attaque maintenant, console-toi en pensant qu'apres ma mort on te rendra justice. Ce n'est pas de mon vivant que j'attends la gloire; celle que donnent les lettres est une plante si lente à croître que l'écrivain est mort avant que le fruit en soit mûr. » Et partant de là, il compare la condition des écrivains à celle des autres producteurs ou des guerriers : tous recueillent aussitôt la récompense de leurs travaux, tandis qu'un auteur a beau peiner, s'enfermer pour travailler, endurer la faim et le froid, personne ne lui donne de louanges. Ce haut sentiment de la valeur des lettres et de son propre mérite prend un accent plus fier et plus sympathique encore quand le poète, parlant toujours à son livre, lui dit : « Aurais-tu voulu avoir en payement une bourse pleine ou une belle robe? Tu n'es pas un héraut, un trompette ou un mendiant; tu ne cherches que l'honneur et non le profit. Tu es venu couvert d'un riche vêtement, et on t'a montré au doigt. Si tu t'étais présenté en habit sordide, tendant la main,

1. Voy. v. 201-204. Ce reproche de n'avoir pas mis dans son livre assez de *brocards* et de sentences profitables a pu donner à Martin l'idée de composer l'*Estrif*, qui en est bourré.

on eût garni ta sébille; mais ce n'est pas là ce qu'il te fallait; tu as le cœur haut comme doit l'avoir un lettré. » Voilà un langage qui est singulièrement en avance, non seulement sur le siècle de l'auteur, mais sur les trois siècles qui suivirent.

Notre poète ne néglige pourtant pas ce qui peut lui procurer une revanche. Il fait du duc Philippe un éloge habile; il se recommande à sa femme, Isabelle de Portugal, ainsi qu'à toutes les dames de la cour; enfin il intéresse à sa cause le séigneur de Créqui, c'est-à-dire le célèbre Jean de Créqui, seigneur de Canaples, dont les goûts littéraires sont attestés par les manuscrits exécutés pour lui qui nous sont parvenus[1]. La femme de Jean de Créqui, Louise de la Tour, employa aussi les copistes; nous lui devons entre autres un manuscrit de la *Belle Elaine*[2], un autre de *Florent et Octavien*[3], et un autre des *Trois fils de Rois*[4]; mais elle ne se maria qu'en 1445, et Martin Le Franc ne pouvait pas encore lui demander son appui à la cour de Bourgogne.

La forme ingénieuse qu'il a donnée à son poème, celle d'un dialogue entre le livre et l'auteur, est imitée de l'antiquité; il a cru devoir enfermer cette fiction dans le cadre, alors inévitable, du songe. Cette petite composition est intéressante pour l'histoire littéraire; on peut y relever beaucoup de longueurs, beaucoup de répétitions et quelques obscurités; mais elle se lit avec plaisir, et elle forme un heureux épilogue au grand ouvrage de l'auteur.

---

1. Voy. Delisle, *Cabinet des Manuscrits*, II, 358.
2. Ms. de Lyon 685. Voy. Dinaux, *Trouvères Artésiens*, p. 60.
3. Dinaux, *l. c.*, p. 59.
4. Ms. B. N. fr. 1498. Voy. encore Delisle, *l. c.*

Complainte du livre du Champion des Dames a maistre Martin Le Franc son acteur (f° 148 *a*).

1. Songe, qui fait dedens les testes
Ce qu'il veult par enchantement,
Comme parler oiseaux et bestes
Ou festus avoir sentement,
A fait parler nouvellement
Ung de mes livres contre moy
Comme s'il eust entendement.
Vous orrez comment et pour quoy. 8

2. Se ce vous samble une faffée[1],
Se cestui propos refusez,

---

1. *Faffée*. Ce mot est cité par M. Godefroy, qui en fait un adjectif féminin, signifiant « qui a une mine séduisante ». Il n'en donne qu'un exemple, tiré de l'*Advocat des dames de Paris* (par Maximien, dans Montaiglon et Rothschild, XII, 10) :

C'est un tresor qu'elles sont bien tiffees,
Et oultre plus font si bien des fafees
Par doulx maintien et regars basilicques
Qu'on ne sçauroit mieulx peindre droictes fees.

Ce sens ne résulte pas du contexte, et ce n'était pas celui qu'avaient adopté les éditeurs : « Cotgrave, disent-ils, ne cite que le mot *fafelu*, *faffelu*, auquel il donne le sens de gonflé; le mot *fafé* paraît avoir la même signification. » Ce rapprochement est bien sujet à caution, et l'existence d'un masc. *fafé* n'est nullement établie. — Le mot est cité deux fois dans Sainte-Palaye, où il est singulier que M. Godefroy ne l'ait pas relevé. D'abord : « *Fafée*, s. f. Grande quantité. (Oudin, Cur. fr. add.) On le dit encore dans quelques provinces. » On lit en effet dans Oudin (au t. X de Sainte-Palaye) : « Une *fafée*, mot vulgaire, *i.* une grande quantité. » Je n'ai retrouvé ce mot dans aucun dictionnaire patois; il n'a d'ailleurs rien à faire avec le nôtre. Le second exemple est plus intéressant; il est tiré de Coquillart. On lit en effet dans le *Monologue Coquillart*, éd. Ch. d'Héricault, t. II, p. 211 :

Mais elle, pouac! c'est une fée,
Ung bon petit corset bien prins,
Qui faict aussi bien la faffée
Que femme qui soit au pays.

L'édition *princeps*, qui, ici comme ailleurs, compte seule, donne *faffee*, ainsi

Car vous n'y sentez pas Orphée
Ne Homere ou Virgille y lisez,
De mainte chose devisez
Ou il n'y a cause ne terme;
Mais se cestui compte advisez,
Il n'est pas sans fleur ne sans germe. 16

3. Advis m'estoit dedens le lit,
En la fin de mon premier somme,
Que pour tressingulier delit
Entray en mon estude, comme
Cil qui, pour se faire bon homme
Et aux biens virtueux penser,
Tournay maint livre et mainte somme,
Et ne fut que pour temps passer. 24

4. Et, comme acoustumé j'avoye,
Deliberation me vint
De lire en Amours droicte voye,
Quand mon dit livre la survint,
Crepy en feulletz plus de vingt,

---

qu'une autre; les autres éditions anciennes ont *saffee*. M. d'Héricault a préféré cette forme, et il remarque en note : « Les deux mots sont aussi rares l'un que l'autre. Le premier semble appartenir à la même famille que *fafelu*, gras, joufflu; le second paraît avoir quelque ressemblance avec *safre*, égrillard, folâtre, libertin, coquet, etc.» Dans l'*Advocat des Dames* aussi, l'édition la moins ancienne et la moins bonne porte *saffees* pour *fafees*, faute certaine, car le mot *saffé* n'existe pas.

Faffée apparaît enfin dans un passage très obscur de Villon, le huitain CLIII du *Grand Testament*, omis par les anciennes éditions. Dans les trois manuscrits on lit (comme veut bien me le faire savoir M. Longnon) :

Faire ung soir (*ou* au soir) cent foiz (*ou* fois) la faffee (*ou* fafee).

La Monnoye, qui avait tiré ce huitain d'un manuscrit, donne dans sa copie, qu'a imprimée depuis P. Jannet :

Faire ung soir pour soy la fastée.

Prompsault ne dit pas un mot de ce vers, qu'il a imprimé le premier sous une forme très altérée; P. Lacroix imprime *saffee* et avoue n'y rien comprendre; M. Moland lit : *Faire au soir cent fois la faffée* et explique « faire l'amour ». — En résumé, les quatre passages où ce mot figure ne suffisent pas à l'éclaircir; dans celui de Martin Le Franc, *faffée* a bien l'air de signifier « bourde, fantaisie », mais ce sens ne convient guère aux autres.

De grifs et de couteaux navré,
Et en ma presence devint
De tous ses membres dessevré.

5. Disant : « Ha ! homme, que fais tu ?
A quoi laboures ? a quoi veilles ?
Ton labour ne vault ung festu ;
Trop en vain te romps et traveilles.
Pour toy farser les gens resveilles,
Et de ton coup mesmes t'assommes.
Se tu dors et se tu ne veilles[1],
Regarde en quel estat nous sommes.

6. « Tu as cuidié proesse faire
De m'envoyer, ou ? je ne scay,
Force cuidant au prince plaire
Et de sa grace avoir l'essay ;
Mais oncques mains je n'en pensay
De cestui rebours merveilleux ;
Aussy malgré moy te lessay,
Car hault monter est perilleux.

7. « Ung petit pié de ton estude
M'estoit trop plus delicieux
Pour sa tresseule solitude
Que les haulx palaiz precieux
Ou l'en n'est gueres gracieux
Envers les labours meritoires,
Car ilz sont trop ambicieux
De diz et de fais transitoires. »

8. Plus longuement je n'atendy :
A mon livre se complaignant
Incontinent la main tendy
Comme par ung grant bienvegnant,
Et si lui dis, en l'estraignant
Entre mes bras : « Ha ! mon filz tendre,
Qui les horyons va craignant
Il ne doibt la guerre entreprendre.

---

1. On pourrait corriger : *Se tu ne dors et se tu veilles*, mais comme il s'agit d'un songe, il est possible que la leçon du ms. soit celle de l'auteur.

9. « Oncques ne cuiday que si tost
Deussiez devers moy retourner,
Et delaissier l'amoureux ost
Pour vouloir icy sejourner.
A vous armer et atourner
Devoit on mettre si grans coustz,
Quant vous n'avez sceu assener
Ou endurer deux ou trois coups? 72

10. « Armé vous ay de fines armes
Selonc ma petite puissance
Pour servir Amours et les dames
Et maintenir leur alyance;
Espargnié n'ay corps ne chevance
Pour vostre grant honneur; mais quoy?
Nature ad ce ne vous avance :
Vous ne querez que repos quoi. 80

11. « Se je vous eusse de la mer
Envoyé combatre les Turs,
Force l'en m'en porroit blasmer,
Car trop y a d'estranges hurs;
Mais la guerre est auprez des murs,
Et les plus grans des anemis
Ne sont ne si fors ne si durs (f° 148 *b*).
Que le mendre de nos amis. 88

12. « Item, et que plus est, beau sire,
Le duc dont estes retenu
Est ou royaume et en l'empire
De tous les plus vaillants tenu;
Que s'il nous est mesavenu,
C'est que tu n'as en ta memoire
Les commandemens retenu
Dont on acquiert honneur et gloire. 96

13. « Cuides tu sentir fleur de lis
Et marchier sur tapis de soye
Pour acomplir tous tes deliz
Et penser a ta seule joye?
Au mont d'honneur a telle voye
Que qui n'a corage d'achier
A paine se fait il qu'il voye
Le bien honneste et le bien chier. 104

14. « De toy mesmes t'es reculé
Force pour ce que l'en a dit :
Dont est venu cest avolé?
Esse ung des marchans du lendit?
Cloez. Le prince a fait edit
Qu'en sa chambre n'entre estrangier.
Que sai ge? mout enuieux dit
A l'on pour aultruy eslongier.

15. « Je te cuidoye estre advisé
Pour dissimuler long et court
A l'encontre du plus rusé
Et du plus rouge[1] de la court.
Bouter de soy, faire du lourt,
Ruer avant le bec au vent,
A temps parler et estre sourt
Met homme en grace bien souvent. »

16. Il respondy : « Quant est a moy,
Pour acomplir ta voulenté
Sans malice, a la bonne foy,
Au prince me suis presenté,
Et par tresdoulce humanité
M'a retenu de sa mesnye :
Plain est il de toute bonté,
Tout est en luy, je ne le nye.

17. « D'honneur m'a fait plus que ne vaulx,
Car il m'a touchié de sa main,
Et n'a prins garde a mes deffaulx,
Tant est il courtois et humain;
Tant fait il de bien soir et main
Que son haut nom passe et excede
Celui du grant Cesar romain
Et d'Alexandre le Macede.

---

1. *Rouge.* J'ai donné divers exemples de ce mot, au sens de « rusé», dans une note de mes *Chansons du* XVe *siècle.* On pourrait en ajouter bien d'autres; voy. par ex. Gu. Alexis, *Blason des faulses Amours*, p. 45; Montaiglon et Rothschild, t. VII, p. 223 (et la note); *Romania*, XV, 405, et notez particulièrement un passage d'E. Deschamps (t. V, p. 10).

18. « Mais pour tant il ne s'en suit pas
Que l'en ne m'ait pour moy destruire
Souvent espyé pas a pas
Et dit a l'oreille du sire :
Faictes cestui bruler ou frire,
Car il porte ou ventre poisons,
Et si le (ms. *me*[1]) *commandez rescripre*
A Martin pour pluseurs raisons. 144

19. « Tant a l'en fait qu'il m'a falu
Demourer seulet en la mue,
De mousse & de pouldre velu
Comme ung viez aiz qu'on ne remue ;
Ainsy se j'ay la colle esmue
Raison y a jusques ad ce[2],
Car fol est qui ne se remue
Quant il n'est bien en une place. » 152

20. « Plaisir me fais quand le duc loes, »
Lui respondis je prestement ;
« Je t'eusse feru sur les joes,
Se dit n'en eusses haultement ;
Car il n'a soubs le firmament
Plus cler ne plus noble corage,
Sauve la paix entierement
De chascun prince preux et sage. 160

21. « Sy devoyes estre content
Du lieu qu'on t'avoit ordonné :
Temps ne pert pas qui bien attent
Grace de seigneur fortuné.
Or comme poi endoctriné
Tu as volu trop hault parler
Et ainchoiz que tu feusses né
Dessus tous les aultres voler. 168

---

1. On pourrait aussi corriger *ne*.

2. Sur cette singulière façon de rimer et la diminution d'une syllabe qu'elle amène dans le vers, voy. Tobler, *Le Vers français*, p. 166 ; les exemples les plus modernes qu'il cite sont du XIVe siècle.

22. « D'ung marchepié ou d'une escame
Il te devoit assez souffire
Ou de la queue d'une dame :
La ne t'eust homme dagnié nuire;
Mais vouloir en chaiere lire
Publiquement, comme bien sage,
A fait (Dieu me pardoint le dire)
Encharbonner ton blanc visage.

23. « Tu as cuidié du premier sault
Que l'en cryast a la trompette :
A l'assault, dames, a l'assaut[1] ! (f° 149 *a*)
Ha ! mors ta langue & ta (*ms.* la) lippette :
Flajol n'aras tu ne pippette,
Quand nostre grant maistre Virgille
D'une muse ou d'une harpette
Fut honnouré parmy la ville. »

24. Lors il de couroux entrepris
Dist : « Souvent on voit avenir
Que pour bien faire on est repris
Et qu'il en seult mesavenir.
Il me fault mieulx prison tenir
Et cy mes ongles espluchier
Que sans grace aler et venir :
Je l'aime mieulx, je l'ay plus chier.

25. « Tu me reprens; mais se j'osasse
Francement a toy langueter,
Evidanment je t'accusasse,
Car tu m'as fait perdre & gaster.
Voirement puis je protester
De trayson : sainte Marie !
Ne m'as tu fait lettres porter
Comme David fist a Urye?

26. « Se bouté m'eusses en mon sain
Maint brocard et mainte sentence
Dont on a entendement sain,
Gaignié j'avoye l'audience;

---

1. C'est le premier vers du *Champion des Dames*.

Or m'a l'en imposé silence
Et comandé estroictement
Que ne saillisse en la presence
Des seigneurs ou publiquement.

27. « Tu as parlé de sainte eglise,
Je ne sçay en quele maniere;
Pluseurs as loué a ta guise,
Les ungs devant, aultres derriere.
C'est ce qui m'a bouté arriere
Par le moyen de dame Envye,
Laquelle morra de mort fiere
S'elle me voit deux mois en vie.

28. « Se tu veulx la grace sentir
Des seigneurs, tu doibs a loisir
Mos apiechier et assortir
Tout au plus prez de leur plaisir;
Tel bouton ne se puet saisir
Sans mouffle ou l'espine esbranchier,
Laquelle seult a tous gesir
Comme lieutenant de Dangier.

29. « Plus ne t'en dis. Assez entens
Ores la cause principale
Pour quoi nous sommes mal contens
Et dont vient que j'ay le viz pale.
Item, tu as esté a Basle;
Pour tant, comme a Basilien
Condempné a la triquebale[1],
On m'a rompu bas et lyen. »

30. « Mon enfant, or oi ma responce, »
Respondis je; « et cuides tu estre
Si net et si blancy de ponce
Que l'en ne te puist tache mettre?

---

1. Je ne connais pas ce mot. On peut, en le rapprochant de *trimballer*, *trinqueballer* (Rabelais), *tringueballe* (voy. Littré), *triquebalarideau* (Cotgrave), former diverses conjectures; mais aucune ne présente une vraisemblance acceptable.

Se Jherome, en divine lettre
Paintre parfait, eut maintes notes,
Seuffre qu'en ta table de hettre
On solfye oultre les six nottes.

31. « De trayson tu me reprens :
C'est mal dit, en ma conscience;
Neantmains l'injure en gré je prens,
Car pour moy tu pers pacience.
Or saches, fieulx, que ma science
N'est pour oreilles affoler :
Je n'en eulx oncq experience;
Ains est pour langues affiler.

32. « Toutes fois n'as tu riens porté
(Soyes ent seur, je le te jure)
Blechant aucune auctorité
Ou faisant a personne injure;
Et se contre nous on conjure,
Se tu es pour ung fol tenus,
Ne t'esbahy : c'est de nature
Qu'on queurt sus aux nouveaux venus.

33. « Pour plaire a chacun n'es tu fait
Ne pour tout dire, ne tout faire,
Et se tu n'es du tout parfait,
Mon filz, Dieu te veulle parfaire.
Prens en gré ce que j'ay sceu faire,
Et supplye a dame Aglaros [1],
Que se quelqun te veult desfaire,
Jetter me laisse mes garros [2].

34. « Et jamais dœul ne te tourmente
Se tu n'as aultre avancement
Fors que d'ung poi de nom l'attente,
Voire aprez ma mort seulement.

---

1. Dame Aglaros est sans doute l'Aglauros d'Ovide, qui se consuma de jalousie pour sa sœur et fut changée en pierre. Elle est prise ici pour la personnification de l'envie.

2. *Jeter ses garrots*, c'est se défendre, comme font des assiégés (voy. Godefroy).

Eusses tu, par ton sacrement,
Eu belle robe ou bourse grande
Voulentiers prins en payement, (f° 149 *b*)
Se quelcun t'en eust fait offrande?

35. « Trompette n'es tu ne herault;
Aussy t'a l'en au doit monstré,
Que souffis(ic)ance de cuer hault
Doibs avoir, comme homme lettré;
Se tu feusses au duc entré
Vestu d'ung povre mantelet
Ou sans avoir soler feutré,
On t'eust furny le platelet[1].

36. « Tu n'es mendyant ne coquin,
Mais te souffit que ton nom voise
Jusques a l'amorabaquin[2],
Et se vin n'as ayes cervoise;
Sy te pry que ton deul s'accoise,
Esperans le temps qui vendra;
Car tel fait ores haulte noise
Qui ses grans argus destraindra.

37. « Tu es planté pour raverdir
En terre tresbien labourée,
Et as matiere pour ourdir
Fine robe et bien coulourée;
L'esperance est tresasseurée
En ton cas : passe baudement
Ung poi d'anuy; a la durée
Tu n'auras point d'empeschement.

38. « Ne t'esbahy; repren corage;
Ne redoubte Envye ung festu :
J'ay bon vouloir et encore aage
A toy deffendre. Aussi es tu
Es premiers labours de vertu,
Et doibs avoir grande leesse
Que soyes tresfort combatu
Pour donner nom a ta proesse.

1. Le *platelet* est le petit plateau sur lequel on fait la quête.
2. L'*amorabaquin* ou le sultan des Turcs. Voyez sur ce mot Sainte-Palaye.

39. « Vertu ne puet estre sans guerre :
A paine est elle au monde nee
Quand Male Bouche aux dens la (*ms.* le) serre
De sa gargate foursenée;
Mais Vertu est trop fortunée
Trop est sa proesse notoire:
Batue ou en exil menée,
Il fault enfin qu'elle ait victoire. 308

40. « Vertu ne repute deux neffles
Se Male Bouche la (*ms.* le) combat
De viretons ou de fondeffles :
Tous horyons elle rabat;
Vertu en guerre a son esbat,
Et quant treuve ung bon combatant
Qui bien la fiert et bien la bat,
Lors la voit on plus esbatant. 316

41. « Tout est a Vertu transitoire;
Vertu passe tout et endure
Pour acquerir honneur et gloire
Et renon lequel tousjours dure;
Et s'elle vit en paine dure,
Se trop adversité l'yverne[1]
En gré tout prent pour la verdure
De bon espoir qui la gouverne. 324

42. « Siques, mon filz, couche l'escu,
Ferme le pié : tu ne seras
Sy non par lacheté vaincu,
Mais cuer et corage prenras,
Dont j'espoire que te feras
Si vaillant en toute la luite
Qu'en fin l'onneur emporteras,
Les adversaires mis en fuite. 332

43. « En despit de moy, je n'en doubte,
On te regarde de travers,
On te lesdenge, on te reboute
Et te fait on maint tour divers.

---

1. *Hiverner*, comme verbe actif au sens de « glacer comme fait l'hiver » est rare; il y en a cependant un exemple dans Godefroy.

Or tire oultre : une fois les vers
De ceste paine t'osteront,
Car, moy mis en terre, les vers [1]
Et les feulles te flouriront.

44. « Je n'atens pas en mon vivant
Veoir la gloire dont tu ars,
Quand contre plus hault escripvant
On tent arbalestres et arcs ;
Aussy ont les honnestes arts
La plante en si parfait humeur
Que l'escripvain est mort ou ars
Devant ce que leur fruit soit meur.

45. « Ainchois que l'en puisse saintir (*ms.* sentir) [2]
Et a la haulte gloire sourdre,
Il fault adversité sentir
Et trebuchier dedens la pouldre.
Sans pluseurs pointz on ne puet coudre
Robe a son droit continuée,
N'oïr (*ms.* Ne noir) tonnoire de grant fouldre
S'il n'y a eu noire nuee.

46. « Entre les hommes affaictiez
A labourer, certainement
Ceux qui escripvent sont traictiez (f° 150 *a*)
Et renommez meschantement :
Qui plante arbre ou semme fourment,
On lui [l]es laisse messonner,
Ou qui marchande franchement
Il se poeut de bon temps donner.

47. « Se le chevalier desconfist
Son adversaire en champ destroit,
Oncques mais homme mieulx ne fist,
Chascun le loe, il a bon droit ;
Va toy bouter en ung destroit,
Escrips du mieulx que tu porras,
Endure fain, endure froit,
A ta loenge homme n'orras.

1. Faut-il comprendre « les (rameaux) verts » ou « les vers? »

2. Je crois devoir corriger *saintir*, « devenir saint, » ne comprenant pas quel sens aurait ici *sentir*, qui d'ailleurs ne peut rimer avec lui-même.

48. « Mais quoy ? la (*ms.* ta) palme long temps met
A flourir et dates porter ;
Neantmains enfin elle promet
Bon fruit gracieux a gouster.
Ainsy se tu veulx conquester
Nom souef longuement tenant,
Laisse fronchier et quaqueter
Les envieux de maintenant.

49. « Siques, pour mettre a nos paroles
Conclusion, mon filz, retourne
Vers seigneurs, dances et caroles,
Sans passer ma sente ne bourne ;
Aux horyons ne te retourne ;
Ne sonne mot jusques a tant
Que quelque adversaire s'atourne
Et te viengne a mort combatant. »

50. « Retourner ? las ! me dist il lors,
Retourner ? las ! je n'oseroye ?
J'ay esté trop durement mors.
Las ! comment y retourneroye ?
Soyes seur que je me feroye
Deffigurer de membre en membre
Et que souffisant ne seroye
Pour faire ung cornet a gingembre.

51. « Quel sauf conduit en ceste alée
Me bailles tu pour estre quitte ?
Le passage de langue lée[1],
Ou mainte personne est destruitte,
Passer y fault, et n'y a fuite ;
Et se sans mal au duc m'en fuis
Ou par fortune ou par conduite,
Male Bouche m'attent a l'uis. »

52. « Or prenons, » dy je, « que tu saches
Certainement que tu seras
Batu de bastons et de haches
Et de mort ne reschapperas,

1. Cette expression m'est inconnue ; elle désigne évidemment la médisance, mais je ne comprends pas bien comment.

Doibs tu reculer? non feras.
Mieux vault honnestement morir,
Ce tousjours me confesseras,
Qu'en plus vivant honte merir.

53. « Prens que tu entres ou pertus
De saint Patris en Ybernye,
Ou l'en voit les diables dentus
Armez de toute felonnye,
Mais que bon espoir te benye
Et vertu soit ta sauvegarde,
Ne vas tu a gloire infinye?
Dieu les fors cuers tousjours regarde.

54. « Orphée entra dedens enfer
Pour veoir sa dame Erudice :
Amours le fist tant eschauffer
Qu'il ne redoubta malefice.
Ne fay doncques de l'escrevice :
De l'esperon ton cheval fier;
Tu scez que vertueux office
Veult orguilleux corage et fier.

55. « Mais toy, qui hautement te clames
Et par tout te faiz appeller
Le loial *Champion des Dames*,
Comment oses tu reculer
Du palais ou l'en voit voler
Blancs atours comme clerz heaumes?
En plus seur lieu ne pœuz aler,
Alasses ore en cent reaumes.

56. « Mesmement ou est la duchesse,
Du sang de Portugal semée,
De vertu et d'onneur princesse,
Et en terre et en chiel amée,
Tu ne doibs craindre la hemée
De ceulx qui de ton cas se galent;
Car elle veult que renommée
Soit donnée a ceulx qui le valent.

57. « Item aussy (car moult prouffite
Avoir en la court avantage
De congnoissance et de conduicte

Principaument d'ung homme sage),
Va t'ent acomplir mon message
Et ma recommendation
A ung seigneur de hault courage, (f° 150 *b*)
Et de tresnoble intention.

58. « Ton fait et ton nom maintendra
Tant que honneur se pourra estendre ;
En ton bon droit te soustendra,
A tort ne te laira offendre.
Son nom je ne te deusse aprendre,
Et trop me sambles natre[1], qui
Ne scez incontinent entendre
Que c'est le seigneur de Crequy. »

59. Il a ces mos, comme honteux
De sa faulte (il) se print a dire :
« Je suis bien d'aviz souffreteux[2],
Quand rien ne t'ay parlé du sire :
Maint homme en sa vertu se mire,
Clere comme l'aube levant
Et peuz de lui autant escripre
Comme de chevalier vivant. »

60. Ce dit, il escout ses aisselles,
Et, sans faire aultre parlement,
Comme ung oiseau volant des elles,
En l'air vola hastivement.
Lors m'esveillay, ne sçay comment,
Sinon que songe œuvre le sens
Et la puissance prestement,
Que Phebus fait lever les gens[3].

Explicit.

G. Paris.

---

1. Voy. dans Godefroy (sous *Nastre*) de nombreux exemples de ce mot, dont l'étymologie est obscure, mais dont le sens propre paraît être « fou, sot, bizarre d'humeur. »

2. On sait que *souffreteux* signifie toujours « indigent » et n'a pris le sens actuel que fort tard, par un faux rapprochement avec *souffrir*. Voy. *Journal des Savants*, 1887, p. 247.

3. La construction de ces derniers vers n'est pas claire.

LE MONOLOGUE DRAMATIQUE

DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS

(SECOND ARTICLE[1].)

III. — SERMONS SUR LES BUVEURS ET LES CABARETS.

29. — Le Sermon de la Choppinerie.

[*Paris, vers 1460.*]

Cette pièce, qui paraît être l'œuvre d'un écolier, a dû être récitée devant les membres de quelque confrairie joyeuse La réunion avait sans doute lieu le jour de saint Nicolas. Ce saint est cité plusieurs fois dans le sermon comme le patron des confrères; mais il faut avouer que le poète le traite avec une certaine irrévérence, comme quand il l'appelle familièrement *Colin*.

Le sermon commence ainsi :

Qui bibunt me adhuc sicient[2].
Vaillans gens, ce tieume e[st] seant
Et escript ou service de huy,
Et est recité icelluy
En l'onneur du bon Nycolas,
Nostre patron, nostre soulas,
Dont on fait huy sollempnité.
Tu, cole maternas tute.
Tu es, Colin, maistre et tuteur,
Et de noz droiz conservateur,
En la main de qui sont noz seaulx,
Les brocs et les autres vaisseaulx

1. Voy. *Romania*, t. XV, p. 358.
2. Eccles., XXIV, 29.

Desservans a l'effusion
De l'uille dont est mencion
En la clause *Sospitati*.
O quam sunt illi beati
Qui peuent boire de ceste huille !
Moy, j'en bois plus que je ne fille;
Je devroie estre bieneuré.
C'est bien droict qu'il soit reveré
De nous au jourd'huy ou jamais.

L'origine parisienne de la pièce est attestée par un certain nombre de passages, notamment par des allusions à la place de Grève (v. 42, 293-295) :

Notables chanoynes de Gréve.....
On le devroit esorilier.
Pour quoy ? Il n'est point escolier,
S'il n'est des escoliers de Gréve.

D'autres passages renferment des allusions plus difficiles à expliquer et qui se rapportent sans doute à l'université. Le poète tourne notamment en ridicule (v. 67) un personnage appelé Martin Bauder. Plus loin (v. 86), il parle de la « librairie Sainct Victor », d'une manière qui prouve que Rabelais ne fut pas le premier à se moquer des ouvrages théologiques qui y étaient amassés.

Le style du sermon ne permet pas de le placer après 1500; nous croyons même qu'il remonte au milieu du XVe siècle. En tout cas, il est postérieur à 1448, puisqu'il renferme (v. 129) une allusion aux francs-archers.

Le sermon se termine par une allusion maligne au « despencier » de l'hôtel où se tient l'assemblée, et par une invective contre les quarteniers :

Tresauctentiques choppineurs,
Nobles pions, nobles seigneurs,
Avant que plus avant mot sonne,
Je recommande ma personne
Au despencier de cest hostel.
Pour Dieu, qu'il me donne d'autel
Qu'il prendroit pour laver sa langue.
Et, pour habregier ma harangue,
Nous prierons pour tous quatreniers,
Nos parfaictz amys et premiers.

Que Dieu si leur vueille habregier
Leurs jours, et les vueille logier,
Pour les preserver de trop boire,
En sa sainte benoiste gloire
D'enfer, avecques Tantalus.
Après, pour les amys esleuz
Et supposts du bon Nycolas,
Que Dieu leur doint [part] au soulas
De leur patron et champion,
Pour l'onneur duquel tant pion
Que en l'uille sommes resoluz.
Ocollus arma basillus.
Colin, arme noz basinetz,
Affin que o toy soions esleuz
Pour pions et vraiz colinets.
Tous ces bons et vraiz pionnets
Qui sont et qui furent jadis,
Met comme tes enfançonnetz
Avec[ques] toy en paradis.
Amen.

Bibliographie :

Biblioth. nat., ms. fr. n° 1661 (ancien 7652), in-fol. sur papier de 244 ff. (fin du XVe siècle), fol. 27, r° — 31, v°.

Copies dans la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild et chez M. A. de Montaiglon.

30. — Sermon joyeux de bien boire, a deux personnaiges, c'est assavoir : Le Prescheur. Le Cuisinier.

[*Lyon, vers 1540.*]

Le sermon à deux personnages est, de la part des joueurs de farces de Lyon, une innovation curieuse. Tandis que l'acteur principal récite son rôle, un acteur secondaire, un sot, lui coupe la parole, et les facéties de ce second personnage sont pour les spectateurs un nouvel élément de gaieté.

Nous possédons deux pièces jetées dans le même moule : le *Sermon joyeux de bien boire* et la *Farce joyeuse, tresbonne, a deux personnages, du Gaudisseur qui se vante de ses faictz et ung sot qui luy respond au contraire.* Ces deux pièces offrent de grandes analogies; elles sont probablement du même temps, sinon du même auteur; mais nous devons ranger la première parmi les

sermons, tandis que la seconde figurera parmi les monologues. Le même procédé dramatique a été employé, du reste, dans la *Farce nouvelle, tresbonne et fort recreative pour rire, des Cris de Paris*[1].

Le sermon commence ainsi :

Bibite et comedite. Mathei, undecima, secunda[2].
Messeigneurs, faites paix. Hola!
Les parolles cy proposées
Si furent jadis composées
Dedans le fons d'ung beau selier,
Comme recite sainct Valier,
Escriptes d'or, en lettre jaune,
Sur ung tonneau de vin de Beaune,
Au quart livre *ad Epheseos*,
Et furent racomptés et dittes
Et, de nouveau, du tout escriptes[3]
Undecimo ad Hebreos....

Quel est le personnage cité au v. 6? Nous ne croyons pas qu'il faille y reconnaître Jehan de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, dont François Ier fit faire le procès en 1523, mais saint Valère, l'hagiographe espagnol.

Plusieurs détails indiquent que le sermon a été composé pour le théâtre de Lyon. Ainsi l'acteur paraît avoir été à proximité de la Bourgogne et d'Avignon :

Or est il le plus franc pyon
Qui soit point d'icy en Bourguoigne; 23

Le plus fort yvroigne parfaict
Qui soit d'icy en Avignon; 117

S'amye est en Avignon. 294

---

1. Voy. notre monographie de la *Sottie*, *Romania* VII (1878), 298, et p. 67 du tirage à part.

2. Ces mots ainsi réunis ne figurent pas dans l'évangile de saint Mathieu; cependant on peut y voir une allusion fort irrévérencieuse aux versets relatifs à la communion du Christ (MATTH., XXVI, 26 et 27).

3. *Impr.* Du tout et de nouveau escriptes.

C'est encore à la Bourgogne et au Lyonnais que nous reporte le « vin de pyneau » (v. 155). Enfin, et c'est là pour nous la raison décisive, il nous paraît impossible de séparer le *Sermon* de la *Farce du Gaudisseur*, qui est certainement lyonnaise.

Voici les derniers vers de la pièce :

LE PRESCHEUR

Puis qu'il convient que je m'en voyse
Par ce paillart a tel diffames,
A Dieu vous dy, seigneurs et dames ;
Plus ne demour[r]ay en ce lieu.

LE CUYSINIER

A Dieu, de par le dyable, a Dieu.
Le prescheur va croquer la pye
Et je voys prendre la copye
Du vin qui est en la despense.
Seigneurs et dames d'excellence,
Je vous supplye, hault et bas,
Que prenez en gré nos esbas.

Bibliographie :

a. — Sermõ || ioÿeux || de bien boire. A || deux personnai- || ges. Cest assauoir. || ¶ Le prescheur || ¶ Et le cuysinier. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, v.* 1545], in-4 goth. allongé de 6 ff. de 46 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. *A* par 4, *B* par 2.

Au titre, un grand S grotesque, sur fond noir, puis, au dessous des 7 lignes de l'intitulé, un bois allongé représentant une comète, bois qui se retrouve sur le titre de la *Farce des Cris de Paris*.

Le v° du dernier f. est blanc.

Musée Britannique, C. 20. d.
23.

b. — Viollet le Duc, *Ancien Théâtre françois*, II, 5-20.

31. — Sermon d'un cartier de mouton.

[*Rouen, vers 1545.*]

Ce monologue est l'œuvre d'un comédien besoigneux, qui lui a donné pour titre le nom du mets qu'il désirait le plus avoir à se mettre sous la dent. Il commence ainsi :

Au nom d'un cartier de mouton,
Pour faire branler le menton,
D'une andouille a la cheminée,
D'un hastelet, d'une eschinée,
D'un bon pot de vin de Bourgongne,
Pour refaire a tous nostre trongne,
D'une brioche de deulx soublz,
Soyez vous benis et absoublz.
Sy vous avés vos apetis.
Or, vos, oués *qui soupatis;*
Prio vos qui escoutatis,
Ouvrant *grandos horeillibus...*

Le prêcheur parle au hasard d'une foule de choses, mais il revient sans cesse sur l'envie qu'il aurait de faire un bon dîner ou un bon souper. D'ailleurs, le sermon paraît avoir été composé pour être récité dans les tavernes, pendant que les consommateurs mangeaient. Le v. 10, qui indique déjà cette destination, est confirmé par les vers dans lesquels le joueur de farces nous dit qui il est :

Peuple, qui as icy soupé
En joye et consolation,
Escoute la predication
Que veult faire frére *Gaultier*;

Un peu plus loin, il n'est plus qu'un compagnon de frère Gaultier :

Je suis un bon frére frapart,
Compaignon de frére *Gaultier.*

Nous croyons que *Gaultier* est un nom véritable, et qu'il a existé, en Normandie, au commencement du XVIe siècle, un farceur appelé Gaultier Garguille, dont le célèbre Hugues Guérin ou Guéru n'a fait plus tard qu'emprunter le nom [1].

1. Voy. notre monographie de la *Sottie*, p. 74 (*Romania*, VII, 305).

L'origine rouennaise du *Sermon* ne peut faire l'objet d'aucun doute. Il y est question (v. 215) de Caudebec et de Rouen; mais le nom de frère Gaultier et l'origine même du manuscrit suffiraient pour justifier notre attribution.

Nous croyons relever au v. 199 une allusion à la farce de *La Confession Margot*.

En terminant, le prêcheur se recommande à la générosité du public :

Y fault faire ma departye.
Je ne veulx poinct de patenostres,
Mais vous jourés de vos menotes
Envers moy, et vous montrés frans.
Vous me donrés vii ou viii francs,
Ou huict ou ix gros de Mylen :
Dieu vous en doinct la grace. *Amen.*
Celuy qui n'era jamais fin
Vous puisse otroyer telle grace
Com(me) l'ecoufle fist au pousin
Et le regnard a une oue grace.
En vous priant, bon preu vous face,
Toute la noble compagnye,
Prenés en gré, je vous suplye.

Ces derniers vers rappellent la fin du *Sermon joyeulx de monsieur Sainct Velu* (voy. ci-dessus, n° 9).

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (La Vallière 63), fol. 21, v°-26, v°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, n° 7.

32.— Le plaisant Quaquet et Resjuyssance des femmes pour ce que leurs maris n'yvrongnent plus en la taverne.

[*Rouen, 1556.*]

Cette pièce et la suivante ont été composées à Rouen, en 1556, au moment où une ordonnance d'Henri II fit défense aux taverniers « d'asseoir ny bailler a boire ny a manger en leurs maisons aux gens de mestier et habitans » des villes où ils

étaient établis. Aucun doute n'est possible sur les circonstances dans lesquelles ont été composés *Le Plaisant Quaquet* et *Le Discours* qui suit; mais jusqu'ici aucun auteur ne les a considérés comme des productions dramatiques. Nous croyons, pourtant, que l'un et l'autre ont été écrits pour la scène.

Nous ne nous occuperons ici que du *Quaquet*.

Le début ressemble plus au début d'un fabliau qu'à celui d'un monologue théâtral; mais ne peut-on pas supposer que le poète, en faisant imprimer son œuvre, aura retranché les quelques vers qui servaient d'introduction? Dans sa forme actuelle, le *Quaquet* commence ainsi :

Une grand trouppe feminine
L'autr'yer je vey, faisant la mine,
En sousriant et goguetant,
En devisant et en contant,
Mais quoy? si dru et si menu
Que bien peu en ay retenu :
C'estoient femmes de grand engin
Qui disputoient touchant le vin...

Ce qui donne à la pièce le véritable caractère dramatique, c'est la forme dialoguée du récit, l'allure rapide et dégagée des vers. Un détail suffirait presque à montrer que le *Quaquet* a été écrit pour le théâtre; les commères se plaignent de ce que les imprimeurs les impriment, puis elles ajoutent (v. 236) :

et ces joueurs,
Quand quelque farce sont jouant,
Nous mordent bien fort en riant.

Des facéties de ce genre sont très fréquentes dans les œuvres dramatiques de tous les temps.

Nous avons dit que les circonstances dans lesquelles le *Quaquet* a été composé sont nettement indiquées. On trouve, en effet, dès les premiers vers, une allusion formelle à la ville de Rouen :

Justice a fait bien son debvoir,
Faisant dedans *Rouen* regner
Police de plus n'yvrongner.

C'est également à Rouen que nous reportent les *Enfans de Maugouverne* (v. 178).

Quant à la date, elle est exprimée dans ces vers :

D'icy a longtemps qui vivra
De l'ordonnance souviendra
Que le deuxiesme roy Henry,
Des François rempart et appuy,
Au moys de juin fit prononcer
Pour contre mal bien annoncer,
L'an mil cinq centz cinquante six.

Nous savons d'autre part que, au mois d'octobre 1556, un comédien nommé Pierre Le Pardonneur, qui dirigeait une troupe composée de Toussaint Langlois, Nicolas Le Comte, Jacques Langlois, Nicolas Transcart, Robert Hurel, et de « trois petits enfants chantres », donna des représentations à Rouen, dans un jeu de paume appelé le Port-de-Salut, dont le propriétaire était Jean Lasne[1]. Il est très probable que notre sermon aura été récité par les comédiens que nous venons de citer. Peut-être Le Pardonneur en était-il l'auteur.

La fin de la pièce est ainsi conçue :

« Laissons la la, dirent ils toutes;
« Jamais un rongneux plain de gouttes
« Ne veut endurer qu'on le gratte;
« Mais celuy lequel son mal flatte
« Est son amy et son appuy.
« Commères, n'en parlon meshuy. »

Le dernier vers sert d'adieu aux spectateurs ou, si l'on veut, aux spectatrices, en même temps qu'il termine le récit.

Bibliographie :

a. — Le || plaisant || Quaquet et Resiu- || yssance des Femmes, || pour ce que leurs maris n'y- || urongnent plus en la || Tauerne. || *A Rouen*, || *Chez Loys Costé, Libraire, ruë Escuyere, aux trois* ††† *couronnées.* — *Fin. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 8 ff. de 26 lignes à la page, sans sign.

---

1. Voy. Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen avant Corneille ;* extr. de la *Revue de Normandie* (Rouen, 1868, in-8), 41-43. Cf. *Romania*, VII, 315.

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un simple fleuron carré. — Le r° du second f. contient un *Huictain* imprimé en caract. ital. et 15 vers en lettres rondes.

Le v° du 7e f. est blanc.

Le 8e f., dont le v° est également blanc, contient au r° un bois qui n'est autre que la marque d'*Eozon* ou *Yves Quillemère*, imprimeur breton établi à Paris. On retrouve cette marque sur le titre du *Mystère de la Passion et de la Résurrection* en breton : *Aman ez dezrou an Passion, ha he goude an Resurrection*, etc., 1530 (Biblioth. nat., Y 6183, Rés.).

Biblioth. nat., Y 6118 A (11), Rés.

b. — *Joyeusetez*, 1830 (dans le volume qui commence par *La Complainte de Trop Tost Marié*).

c. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VI, 179-189.

---

33. — Le Discours demonstrant sans feincte
Comme maints pions font leur plainte,
Et les tavernes desbauchez,
Par quoy taverniers sont faschez.

[*Rouen, 1556.*]

Cette pièce, composée comme la précédente à l'occasion de la défense faite aux taverniers, par l'ordonnance de 1556, de recevoir chez eux les habitants du lieu, a été assez bien éclaircie par ses derniers éditeurs pour n'avoir plus besoin de commentaires, mais, quoique MM. de Montaiglon et de Rothschild n'aient pas même soulevé la question, elle nous paraît d'origine dramatique. Elle est précédée d'un huitain qui contient une véritable adresse aux spectateurs :

Que dictes vous, gents de boutique,
Artisains, gents esperlucats,
Gents d'esglise, gents de pratique,
Et vous qui cerchiez altercas?
Vous avez eu maints gras repas
Avec les Enfans Maugouverne;
C'est faict; de telz vous n'aurez pas :
L'on ne va plus a la taverne.

---

1. Voy. ci-dessus, n° 14.

Après ce huitain qui rappelle le début des *Drois nouveaulx : Resveillez vous, esperlucatz*, etc., le sermonneur entre en matière.

Vous qui alléz au bout du pont,
Plus n'est qui de l'escot repond :
Le Croissant ha perdu son cours,
La pleine Lune est en decours, etc.

Le sermonneur énumère ainsi tous les cabarets de Rouen ; il cite notamment le *Port de salut :*

Changer fault le *Port de salut*
Et le nommer *Sort de pallut.*

C'est probablement en cet endroit, dans le jeu de paume appartenant à Jean Lasne, que la pièce aura été récitée par la troupe de Pierre Le Pardonneur, au mois d'octobre 1556, ainsi que nous l'avons dit à l'article précédent.

Le *Discours* se termine ainsi :

Brief, a present les taverniers
Aillent aprendre autres mestiers ;
Les triballes, pour l'advenir,
Sauront bien la ville fournir.
La deffense est chose tres saincte,
Mais que gardée soit sans feincte.
Au parlement, au moys de juin,
Arrest en fut, par un matin,
Sur le debat des taverniers,
Qui en ont perdu maints deniers.

Dans l'imprimé, le *Discours* est suivi de divers huitains et dixains qui, sans doute, ne se récitaient pas sur la scène, tandis que, selon toute vraisemblance, on devait terminer le discours par une adresse aux spectateurs.

Bibliographie :

a. — Le Discours demonstrant sans feincte ||
Comme maints Pions font leur plainte, ||
Et les Tauernes desbauchez ||
Parquoy Tauerniers sont faschez. ||

A Rouen || *Au portail des Libraires, par Iehan du gort* || *et Iaspar de remortier.* — [A la fin :] ¶ *Imprimé a Rouen par* || *Iacque Aubin. S. d.* [*v.* 1556], pet. in-8 de 8 ff. de 23 lignes à la page pleine, sign. *A-B.*

Au titre, un petit bois représentant un nain, les deux bras étendus, qui paraît se lamenter. Ce petit personnage, emprunté au *Theatre des bons engins* de Guillaume de La Perrière (cf. *Bulletin de la Librairie Morgand et Fatout*, 1876, n° 2220), a été employé par les imprimeurs rouennais jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Il a été reproduit par M. Labitte dans ses *Gravures sur bois tirées des livres français au XVe siècle*, n° 13.

Le v° du titre est blanc, ainsi que le verso du dernier f.

Le r° du 2e f. contient deux petits fleurons, dont le second est répété au r° du dernier f., au dessus du nom de l'imprimeur.

Biblioth. de feu M. le baron de La Roche Lacarelle (exemplaire de Dibdin, de Nodier, de d'Auffay, de Desq et de W. Martin).

b. — Les Tavernes de Rouen au XVIe siècle. Publié d'après un opuscule rarissime de l'époque, avec une introduction par Charles de Robillard de Beaurepaire. *Rouen, Imprimerie de Henry Boissel.* M. DCCC. LXVII [1867]. Petit in-4 de 4 ff., xxviij pp. et 8 ff.

Tiré à 60 exemplaires pour la Société des Bibliophiles normands.

c. — Les Cabarets de Rouen en 1556. 3e édition, réimprimée sur les deux premières et accompagnée d'un Avant-propos par un bibliophile du quartier Martainville [M. Cohen]. *A Rouen, chez tous les débitants.* [*Vincent Bona, imprimeur de S. M., à Turin.*] 1870. In-16 de 19 pp.

Tiré à 100 exemplaires numérotés.

d. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XI, 71-86.

Le *Discours* a fait, en outre, le sujet d'un article de Charles Nodier intitulé *Échantillons curieux de statistique* (*Bulletin du Bibliophile*, août 1835). Les notes de Nodier ont été reproduites avec diverses additions par M. de La Quérière dans ses *Recherches historiques sur les enseignes des maisons particulières* (Paris et Rouen, 1852, in-8), 6-10.

IV. — SERMONS SUR DIVERS SUJETS.

34. — LE DIT DE CHASCUN.

[*Vers 1450.*]

Bien que nous ne possédions en français aucune pièce qui puisse être rapprochée directement d'*Every Man* et de ses dérivés néerlandais, latins, allemands et tchèques : *Homulus*, *Hecastus* et *Hekaste*, « Chascun » est souvent mis sur la scène par nos auteurs de moralités et de farces. Il nous suffit de rappeler ici *La Sottie nouvelle des Trompeurs*[1], la *Moralité a IIII personnages, c'est a sçavoir : Chascun, Plusieurs, Le Temps qui court, Le Monde*, qui nous a été conservée dans le manuscrit du duc de La Vallière[2], *Chascun qui met Tout en son sac*, pièce dont un manuscrit était à vendre, vers 1490, chez un libraire de Tours[3], la *Farce nouvelle, tresbonne, moralle et fort joyeuse, a troys personnaiges, c'est assavoir : Tout, Rien et Chascun*[4], enfin *Le Monde qui tourne le dos a Chascun*, que Du Verdier range parmi les œuvres de Jehan d'Abundance[5].

En dehors de ces moralités et de ces farces, plusieurs poètes se sont exercés à composer des *Ditz de Chascun*, dans lesquels sont énumérées les choses que chacun fait. Un de ces dits, qui appartient au milieu du XVe siècle, doit être rangé parmi les sermons dramatiques. Cette pièce, où il est fait mention des robes courtes, des souliers à la poulaine, des manches à gouttières, c'est-à-dire du costume en usage sous Charles VI et sous Charles VII, commence ainsi :

---

1. Voy. la *Sottie*, *Romania*, VII, 287, et p. 56 du tirage à part.
2. Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces*, *Moralités*, etc., III.
3. Voy. Chéreau, *Catalogue d'un marchand libraire du siècle, tenant boutique à Tours*, 1868, n° 228.
4. Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, III, 199-212; Fournier, Le Théâtre français avant la Renaissance, 329-33 .
5. Voy. ci-dessus, n° 11, tome XV, p. 380.

On dit souvent, et dit on voir,
Qu'on ne peult prendre a jour d'yver
Qu'une messe et ung bon disner;
Ad ce me voeil bien accorder
Et me plaist bien qu'il soit ainsi.
Vous ne sçavez que je quier ci?
Je party ersoir d'Escoudun;
La oy le *Dit de Chascun*.

Nous suivons au v. 7 le texte de *a* et de *b*; *c* donne, en effet, une leçon différente :

Je party ersoir d'Isondung,

c'est-à-dire : d'Issoudun.

Le poème se termine ainsi :

Chacun boit voulentiers bon vin;
Si feroys je, ce j'en avoye.
Dieu doint a chacun paix et joye
Et la gloire de paradis.
Icy endroit fine mes ditz.

On peut rapprocher de ce dit trois autres compositions du même genre : 1° des *Ditz* anonymes composés de 15 quatrains d'une élégante facture[1]; 2° une pièce rimée à la fin du XVe siècle, par André de La Vigne, pièce publiée d'abord à la suite du *Vergier d'honneur* et réimprimée au XVIe siècle par les soins de l'organiste d'Angers, Jehan Daniel, dit maistre Mitou[2]; 3° une tirade placée par Jacques d'Adonville dans ses *Moyens d'eviter merencolie*[3]. Les noms d'André de La Vigne, de maistre Mitou et de d'Adonville appartiennent à la littérature dramatique; on voit donc que les *Ditz de Chascun* étaient particulièrement affectionnés par les joueurs de farces.

Bibliographie :

a. — Biblioth. de Genève, ms. n° 179 bis, fol. 62-63 v°.

b.— Poésies des XIV et XVe siècles publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque de Genève par Eugène Ritter, professeur

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, X, 156.
2. *Ibid.*, X, 152; Cat. Rothschild, I. n° 570.
3. Montaiglon, *Recueil*, II, 44-46.

à l'Université de Genève. *Genève-Bâle-Lyon, H. Georg, libraire éditeur.* [*Imprimerie A. Alavoine.*] 1880. Petit in-8 de 71 pp.

Le *Dit de Chascun* occupe les pp. 10-13 de ce recueil, extrait du tome XXIII du *Bulletin de l'Institut genevois.*

c. — La complaincte || du nouueau marie || auec ledit de chacun lequel marie se com || plainct des extẽcilles qui luy fault auoir || a son mesnaige et est en maniere de chan- || son Auec la loyaulte des hommes. — ℂ *Cy fine la complaincte du nou-* || *ueau marie avec le dit de chacun et* || *la loyaulte des hommes Nouuelle-* || *ment imprime a Paris. S. d.* [*v.* 1525], petit in-8 goth. de 8 ff. non chiffr. de 25 lignes à la page pleine, sign. *A.*

Au titre, un bois qui représente un bourgeois parlant à un clerc.

Au v° du titre, un bois un peu plus grand, qui représente un homme vêtu d'une longue robe, qui parle à une femme.

Au r° du 7e f., au dessus des mots *La loyauté des hommes*, un bois qui représente un saint parlant à trois personnages, près d'un arbre.

La ballade intitulée *La Loyauté des hommes* se retrouve, sous le nom de Blosseville, dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fr. 9223, fol. 66, v°).

Biblioth. nat., Y 6133 D. Rés.

d.— ℭ La complaincte || du nouueau marie. Auec le || dict de chascũ : Lequel marie || se complainct des extensil || les qui luy fault auoir a son || mesnaige. Et est en manie || re de chanson. Auec || la Loyaulte des hommes. — ℂ *Cy fine la complaincte du nou-* || *ueau marie. Auec le dict de chasun* [sic] || *Et la loyaulte des hommes. Nou-* || *uellement Imprimee a Lyon. S. n. n. d.* [*Jacques Moderne, v.* 1540], petit in-8 goth. de 8 ff. non chiffr. de 20 lignes à la page pleine, sign. *A-B* par 4.

Au titre, un bois qui représente deux femmes se baignant dans la mer près des rochers.

Biblioth. de feu M. le baron James de Rothschild (Cat., I, n° 535).

e. — *Joyeusetez*, 1830 (réimpresssion de *c*).

f. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 218-228, (réimpression de *c*).

35. — LE SERMON DU POUL ET DE LA PUSSE.

[*Paris, vers 1480?*]

L'origine parisienne de cette pièce nous est révélée, dès les premiers vers, par une allusion aux Halles et aux Innocents. Voici l'entrée en matière du prêcheur :

Audacia est de rebus deficilibus :
Ut caret eminet capitulis presentibus.

On me parle de hardiment,
De bien assaillir hardiment,
De battailles, de champions
Et de tous hardis compaignons,
De jeunes boys et bidaulx;
Mais sur tous les hardis vassaulx
Dont j'en ay le renom ouy
Je tiens le poul [le] plus hardy
Et qui plus fait a redouter.
Nul homme ne le peult grever
Aux Halles ne aux Innocens,
Car il y a trop de parens,
Et en Gréve sont ses cousins...

Le prêcheur raconte tous les forfaits du pou et de la puce, puis il ajoute :

Hors vint un cinge d'Angleterre
Qui trop bien en vengea les gens.
Le cinge s'en vint tout allant,
Et puis, de la, [vers?] Picqueny;
Le poul trouva a Montigny,
Qui est [tout] près de Montignon.
Logé estoit au hault donjon.....

Il y a là peut-être une allusion à la rencontre de Louis XI et d'Édouard d'Angleterre à Péquigny ou Piquigny (Somme), localité où ils conclurent une trêve de neuf ans (1475).

Voici les derniers vers du sermon :

Cy fine le sermon des poulx.
Mauldit soit il de nous [tres]tous.
Vous en avez ouy l'hystoire.
A Dieu vous dis; je m'en voys boire.

Bibliographie :

℄ Sensuyt le ser || mon de sainct Belin. || Auec le sermon du poul || et de la pusse. Nouuelle- || ment imprime...

Voy. le nº 4, ci-dessus[1].

---

36. — Sermon fort joyeulx pour l'entrée de table.

[*Vers 1520?*]

Cette petite pièce, qui ne mérite guère le titre de sermon, est divisée en deux parties : le *benedicite* et les *grâces*. Elle appartenait au répertoire de ces joueurs de farces que l'on engageait pour égayer les repas. Voici le début de la première partie :

Benedicite. Dominus.
Par ma foy, je n'en diray plus,
Se vous n'escoutez tous ensemble.
Escoutez! Le pape vous mande
A entre vous trestous salus,
Et veult que vous soyez absoubz,
Et m'envoye par devers vous
Affin que je vous dye deux motz.....

Cette première partie se termine ainsi :

Ne mengez pas, si vous voulez,
Tant de soupe que vous crevez.
J'en voys querir : sçavez vous quoy?
Je n'en aporteray que pour moy.
A Dieu vous dis, car je m'en voys.

Les grâces témoignent des libertés accordées aux joueurs de farces après boire :

[Que] Dieu vous gard! Je suis cité.
J'ai dit le *benedicite*
Et je retourne dire graces :
Je vous les feray ung peu grasses.
Escoutez trestous. *Agimus.*
En après? *Benedicamus*.....

---

1. Tome, XV p. 370.

Elles se terminent ainsi :

Le gallant s'en voulut aller.
Elle alla lors l'accoler
Fermement, disant : « Mon amy,
Venez moy veoir, je vous em pry,
Quant vous pourrez, et bien souvent. »
Moy, voyant le departement,
Je vous dirai, comme je dis :
A Dieu ; *proficiat vobis!*

Bibliographie :

a. — Sēsuit vng || sermō fort || ioyeulx pour len || tree de table. A || uec graces molt || fort ioyeuses. || *On les vend a Paris en la rue neuf* || *ue ñre dame a lēseigne de lescu de Frāce. S. d.* [*v.* 1520], pet. in-8 goth. de 4 ff.

L'édition est ornée de trois bois. Le v° du dernier f. contient deux vers. L'adresse est celle des Trepperel et de leurs successeurs, Janot et Lotrian.

Biblioth. de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 713.).

b. — Sensuyt vng sermon fort ioyeulx pour lentree de table. *S. l. n. d.* [*v.* 1520], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 19 lignes à la page.

Au titre, un bois représentant un homme qui regarde, d'une fenêtre, une foule assemblée. — Au v° du titre, un prêtre qui tient une tête de mort, et qui prêche, du haut d'une chaire, devant un auditoire assis.

Au r° du dernier f., un homme assis devant un roi. — Au v° du même f., une femme assise derrière la fenêtre d'une boutique.

Le v° du dernier f. contient 5 vers.

Cette édition se confond probablement avec celle dont un exemplaire faisait partie d'un recueil du duc de La Vallière (Cat. de De Bure, n° 3095). Le recueil du duc de La Vallière avait été acquis pour la Bibliothèque du roi, mais il ne se retrouve pas aujourd'hui.

c. — Réimpression de *b* exécutée par *Pinard*, à *Paris*, vers 1830, et tirée à 40 exempl.

d. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, II, 146-149.

Autre réimpression de *b*.

37. — Les Erreurs du peuple commun
Qui prenostiquent la famine
De l'an mil cinq cens vingt et ung,
Comme le saige determine.

[*Paris, 1521.*]

Sous le titre que nous venons de transcrire nous possédons un sermon fort sérieux qui dut être récité sur un théâtre parisien pendant le carnaval de l'année 1521. Cette pièce nous apprend que les faiseurs de pronostications ayant annoncé pour 1521 une grande famine, des usuriers accaparèrent le blé, dont ils firent artificiellement monter le prix. L'auteur s'élève avec force contre une spéculation dont les pauvres gens pâtissent; il fait remarquer avec beaucoup de raison qu'il n'y a pas encore disette, et que les prétendus astrologues ont seuls prédit des malheurs semblables. Malheureusement son style n'est pas à la hauteur de ses bons sentiments.

Le sermon compte 200 vers (il devrait en compter 202, mais les vers 22 et 196 n'ont pas de rime correspondante) et commence ainsi :

Consideré le temps qui est divers
Et que chascun si s'en va a l'envers
En declinent de bien et de raison,
Suyvant erreur, je croy qu'il est saison
De declarer le proverbe du saige
Roy Salomon, qui descript ce passaige,
Aux usuriers et gens de mal affaire,
Desquelz certes, present, ne me puis taire
Que je ne dye par inspiration
Que sur telz gens la mallediction
Sempiternelle ne descende et l'ire
De Dieu, aussy sa vengeance qu'est pire....

Voici les derniers vers :

Soyez donc larges aux povres estrangiers
Et familliers entre vous qui avez
Des bledz assez, car subvenir devez
A vos prochains par œuvre charitable,
Affin que Dieu voz fais ayt agreable

Lesquelz regarde; dont a tous vous supplye
Qu'on multiplye le bien et qu'on delaisse
Le mal a faire, et erreur qui tous blesse
Sera destruycte, ce croy, en chascun lieu.
Pardonnez moy en vous disant a Dieu.

Bibliographie :

a. — Les erreurs du || peuple commun || Qui prenostiquent la famine || De lan mil cīq cēs vingt et vng || Comme le saige determine. — *Finis. S. l. n. d.* [*Paris?*, 1521], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 20 lignes à la page pleine, sign. *A*.

Au titre, un bois grossier représentant une foule de personnages pressés les uns contre les autres. — Le même bois est répété au v°.

Le r° du 7e f. contient 9 vers et le mot *Finis*. — Le v° est blanc, ainsi que le 8e f.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles, dans un recueil provenant de la vente Pichon.

b. — Lerreur et abuz || des meschans vsuriers. *S. l. n. d.* [*v.* 1521], pet. in-8 goth. de 4 ff.

Au titre, un bois qui représente un usurier assis par terre, ayant près de lui une écuelle.

Un exemplaire de cette édition, acheté par Fernand Colomb à Montpellier, le 9 juillet 1525, a été conservé jusqu'à ces derniers temps dans la Bibliothèque Colombine, à Séville. Voy. Harrisse, *Excerpta Columbiniana*, v° *Erreur*.

c. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 230-239.

Réimpression de *a*.

---

38. — Les Trompeurs trompez par trompeurs, par Jacques d'Adonville.

[*Paris, vers 1525.*]

L'auteur de ce monologue nous a fait lui-même connaître sa vie dans une de ses compositions, *Les Regretz et Peines des maladvisez*. Il était né à Épernon et appartenait à une famille noble. Il vint étudier à Paris, mais il y mena une vie dissipée, « faisant du compaignon galloys, » vendant ses habits aux fripiers, se livrant à la paillardise et à la gourmandise. Il paraît être entré alors dans la troupe des *Enfans sans soucy*, et être

allé avec eux plusieurs fois en Italie; c'est du moins ce qui semble résulter du passage suivant :

Les mons ay passé plusieurs foys,
Consumant le temps follement;
Jamais n'y gaigné une foys,
Mais gasté des francz plus de cent,
Chascun de moy se gaudissant,
Disant que j'estoys *sans soulcy*;
Aussi estoys je seurement.

Il est certain que Louis XII et François Ier emmenèrent avec eux des joueurs de farces au delà des monts. Outre que les rois entretenaient d'ordinaire des comédiens à la cour, nous avons nous-même relevé dans les œuvres d'Alione, d'Asti, l'imitation de pièces françaises[1].

Plus tard, vers 1520 ou 1525, d'Adonville vint à résipiscence et composa des poésies morales. Le privilège qu'il obtint en 1529 pour *Les Moyens d'eviter merencolie* lui donne la qualité de prêtre. Il avait sans doute renoncé dès lors à sa vie de désordre, mais peut-être travaillait-il encore pour le théâtre. En tout cas, nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité en plaçant la date des *Trompeurs* vers 1525.

Cette pièce, dans laquelle le poète raconte une anecdote qui devait être connue de tous les spectateurs, commence ainsi :

Affin que trompeurs effassons,
Reciter je veil les fassons
Des trompeurs trompez par trompeurs
Et par leurs semblables, pipeurs.
Sçavez vous comment je le sçay?
De cela j'en ay veu l'essay.
Troys trompeurs ung jour vy ensemble,
Par quoy je dis se qui m'en semble....

En voici les derniers vers :

Touchant les trois suis adverty
Que chascun d'eulx est converty
Et que de tromper n'ont envye;
Chastiés en sont pour leur vie.
Par quoy, faisant fin en ce lieu,
Pour eulx en renz grace[s] a Dieu.

1. Voy. *Bulletin de la Librairie Morgand et Fatout*, I, 303.

L'avant dernier vers ne laisse pas de doute sur le caractère dramatique du poème.

Bibliographie :

a. — Les trompeurs || Trompez par Trõpeurs. Cõ || posez par Dadonuille. *S. l. n. d.* [*Paris?, v.* 1520], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page, sans chiffres, réclames ni sign.

Le titre ne contient que les trois lignes ci-dessus, lesquelles sont placées tout au haut d'une page blanche; il commence par une lettre grise sur fond criblé.

Biblioth. nat., Y. 4457. A (4). Rés.

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XII, 327-338.

39.— Les quinze grans et merveilleux Signes nouvellement descendus du ciel au pays d'Angleterre, [par Jehan d'Abundance].

[*Lyon, vers 1536.*]

Du Verdier[1] cite ce monologue et nous apprend le nom de l'auteur, qui le signa du pseudonyme de « maistre Tyburce ». Les *Quinze Signes* de Jehan d'Abundance n'ont rien de commun avec les quinze signes du jugement dont il est si souvent question au Moyen Age; ce sont les bœufs, les veaux, les chapons, les comestibles et les boissons de tout genre qui annoncent la venue du carnaval.

Voici le début de la pièce (d'après *d*); les quatre premiers vers se retrouvent au début d'un monologue que nous avons vu ci-dessus (n° 26[2]) :

In nomine Patris prima
Et Filii secunda,
Barbara pota baston;
J'ayme *Regina Celorum*
Deça (et) dela. *Amen, amen.*

---

1. Éd. de 1773, II, 325.
2. Voy. tome XV, p. 416.

Je suis venu par [le] moyen
Du roy Jesus en ceste terre
Et suis descendu d'Angleterre
Ou j'ay veu de [tres]grans merveilles.
Destoupez trestous voz oreilles,
Affin que puissez [tous] entendre,
Autant le grant comme le mendre,
Mes parolles, et retenir
Ce qui me faict icy venir....

Le monologue ne contient aucune indication positive qui permette d'en fixer la date. On peut cependant voir une allusion historique dans les vers suivants :

De Lombars il pleut une unde,
Qui ont houlcé noz cheminées
Depuis le hault jusques au bas :
Les François leur ont fait leur cas.

Il est probable qu'il s'agit ici de la campagne de 1536. La pièce se termine ainsi :

Et quant [ce] vint après midy,
Il pleut fromage et rosty,
Aux [et] oignons, poires et pommes,
Tant de femmes et aussi d'hommes,
Et aussi plusieurs gens de guerre,
Assez pour le pays conquerre
Du grant royaulme de Turquise,
A tout la terre de Venise[1].
Ainsi signé, je ne sçay quant,
Et pour ce avez vous a tant :
Par un marchant qui tousjours mocque,
Qu'on appelle Helessenocque.

La *Lettre d'escorniflerie* qui est jointe aux *Quinze Signes* dans les diverses éditions que nous en possédons, est une facétie en prose qui paraît avoir été composée pour être récitée dans une réunion de quelque confrérie joyeuse. C'est une composition analogue aux *Létres misibles en maniére d'un mendement joieux*,

1. *Impr.* Et toute la terre de Venise.

données sous le nom de « Caillou l'enfondu »[1], et aux *Lettres nouvelles, contenant forme de provision, concedées et ottroyées jusques a cent et ung an a tous ceulx qui desirent estre mariez deux foys*[2].

Il existe au moins une édition séparée de la *Lettre d'escorniflerie*[3], et le texte en est joint à une réimpression du *Caquet des bonnes chambrières* exécutée à Lyon au milieu du XVIIe siècle[4]. Outre la rédaction recueillie par Jehan d'Abundance, rédaction que l'on peut appeler lyonnaise, il en existe un remaniement parisien, imprimé vers 1600, et probablement plus tôt, sous ce titre : *Lettre d'escorniflerie et Declaration de ceux qui n'en doivent jouir*[5].

La *Lettre d'escorniflerie*, ainsi que le titre l'indique, est une sorte de charte énumérant les privilèges dont jouissent les mangeurs et les ivrognes : elle a pour contre-partie : *Les Statuts, Loix et Ordonnances et l'invincible et tresantique monarque Caresme*[6].

Bibliographie :

a. — Les quinze grans & merueilleux signes nouuellement descendus du Ciel au pays Dangleterre, moult terribles & diuers a ouir raconter. Item plus la lettre descorniflerie, laquelle porte grands priuileges a plusieurs gens, & la chanson de la grande Gorre : le tout composé par maistre Tyburce, demeurant en la ville de Papetourte. *Imprimé a Lyon, S. d.* [*v.* 1536], in- ?

Édition citée par Du Verdier, qui n'en marque pas le format (éd. de 1773, II, 325).

---

1. Biblioth. du Vatican, ms. n° 1323, fol. 256, v°; — Keller, *Romvart*, 154; *Le Bibliophile fantaisiste* (Turin Gay, 1869, in-16), 13-15. — Une rédaction lorraine de la même lettre, intitulée *De Quaillot lay fondue que fait son mandement*, se trouve dans un ms. de la Bibliothèque de Metz (n° 189, fol. 71, v°-72). Voy. *Bulletin de la Société des anciens Textes français*, II (1876), 104.

2. *Catal. Rothschild*, II, n° 1842; Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, 121; Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, III, 141-146.

3. Cette édition, imprimée à Lyon, sans date, a été reproduite en fac-similé par M. H. Jouy, vers 1840.

4. Voy. notre n° 28, lettre *j* (tome XV, p. 422).

5. Fournier, *Variétés*, IV, 47-57.

6. Cat. R.-S. Turner, n° 522.

b. — Les quinze grans et merueilleux signes nouuellement descendus du ciel au pays Dangleterre terribles et diuers a ouir raconter. Item plus la lettre descorniflerie laquelle porte grans priuileges a plusieurs gens. *S. l. n. d.* [*v.* 1540], pet. in-8 goth.

Édition citée par Brunet, IV, 1029.

c. — Les quinze signes descendus en Angleterre. ¶ Auec la lettre descorniflerie. *Imprime nouuellement a Paris.* — ¶ *Explicit.* Pet. in-8 goth. de 4 ff.

Cette édition ,qui a servi à la réimpression de Silvestre (*f*), n'a qu'un titre de départ au dessous duquel est placé un petit bois représentant des hommes, des femmes et des enfants qui lèvent la tête et les mains vers le ciel pour apercevoir les signes.

d. — Les quĩze signes || descendus en an- || gleterre. Auec la lettre descorniflerie. — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*v.* 1540], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 27 lignes à la page, sign. *A.*

L'édition n'a qu'un simple titre de départ, en sorte que le r° du 1er f. contient 18 lignes de texte.

Biblioth. municipale de Versailles, E. 472, c.

e. — Les Quinze Signes descendus en Angleterre. Auec la lettre d'Escorniflerie. *S. l. n. d.* [*Rouen, Nicolas Lescuyer, v.* 1600], pet. in-8.

Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 2096).

f. — Collection de Poésies, Romans, Chroniques, etc., publiée d'après d'anciens manuscrits et d'après des éditions des XVe et XVIe siècles. *Paris, chez Silvestre,* [*de l'imprimerie de Crapelet*], 1838-1860. N° 25.

---

40. — Sermon joyeux des Quatre Vens.

[*Rouen, vers 1550.*]

Cette pièce appartenait au répertoire des joueurs de farces de Rouen, comme le prouve sa présence dans le fameux recueil du duc de La Vallière. En voici le début :

In nomine Patris, et Fili[i] et Spiritu[s] San[c]ty. Amen.
Quatuor Ventus de Mondo
Faciunt mirabilia.
Je dis, *in diverso modo* :
Quatre Vens au monde il y a,
Prudente assistence, et je va,
En ma brefve colation,
Vous donner l'exposition.
Pour endoctriner homme et femme,
Aucuns vous preschent le karesme,
Les quatre temps et les avens;
Mais je diray des quatre vens....

Les Quatre Vens du sermonneur ne sont pas « Zephyrus, Eolus, Nothus, Boreas » ;

Le premier est le vent dū vin,
Qui souvent soufle en cherubin;
Et le second c'est des haultz vens
Des flajolz et des instrumens,
Qui souvent font muer la cher,
Marcher, troter, glaser [?], glisser;
Le tiers est du vent de chemise,
Qui vault pirs que le vent de bise;
Le quart est le vent de derriére,
Dont on se doit tirer arriére,
A cause du vray sentement.

On imagine sans peine comment l'acteur peut broder sur ce thème facétieux.

La pièce se termine ainsi :

Ainsy, vous savez qu'il y a
Quatre vens souflans a tous nés.
Gardés vous en, sy vous voulés;
C'est cela que je vous conseilles.
Je vous (en) ay compté les merveilles
Et les maulx pour eulx[1] avenus.
Je prie a Bacus et Venus
Que d'iceulx soyons absentés.
Finalement saultés, goustés;
Notés et retenés mes dis;
Que Dieu vous doinct son Paradis!

1. *Impr.* elles.

Au début du *Sermon*, nous relevons un détail curieux : l'acteur annonce au public qu'il va faire la quête :

Mectés la main a l'aumonyére,
Et nous regardés par concorde
Des gros yeulx de misericorde,
Voyla de quoy vous faictz requeste :
Dam Phlipot vous fera la queste.

Dam Phlipot ou Philippot, qui figure déjà dans *La Vie de tres haute et tres puissante dame, madame Gueline* (ci-dessus n° 12[1]), était un farceur célèbre à Rouen. C'était le compagnon ordinaire du premier Gautier Garguille. Nous avons conjecturé qu'il s'appelait, de son vrai nom, Platier[2].

Plus loin (v. 68 et suiv.), il est question de ces barbiers d'étuve auxquels Marot a consacré une épigramme[3].

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. franç. n° 24341 (La Vallière, 63), fol. 15, r°-21, v°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, I, n° 4.

V. — SERMONS DE SOTS.

41. — Le Monologue des nouveaulx Sotz de la joyeuse bende.

[*Rouen ? vers 1520.*]

Cette pièce a la forme d'un mandement, et nous ne l'aurions pas rangée parmi les sermons joyeux si elle ne portait expressément le titre de monologue. Elle a dû être composée pour être lue ou récitée dans une assemblée de quelque confrérie de sots. La mention des roches d'Orival au v. 122 permet de supposer

1. Tome XV, p. 383.

2. Voy. notre monographie de la *Sottie*, p. 74 (*Romania*, VII, 305).

3. Éd. Lenglet-Dufresnoy, in-12, III, 505; éd. Jannet, II, 174; cf. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 84, 103.

que cette confrérie était rouennaise. Le poème, dont aucune allusion ne fixe la date, commence ainsi :

Marguet, surnommé Rage en teste,
Allant, par [def]faute de beste,
A son beau pied le plus souvent,
Noble seigneur d'Angoullevent,
A reverent pére prieur
Des Andouilles et proviseur
De toute la joyeuse bende,
Salut et gloire; pour prebende,
D'escus et nobles grant planté,
Et aussi plaisir et santé !

Marguet proclame le prieur prince des sots, « combien qu'il soit jeune enfant », il énumère longuement tous les sots dont il devient le chef, puis il fait une énumération facétieuse de toutes les redevances que ses suppôts devront lui payer en blé, viande, gibier, vin, gâteaux, etc. Il termine ainsi :

Desquelz biens vous metz en saisine
Et de present vous les assigne
Sur les plumes de vingt corneilles,
Ou a prendre sur les oreilles
De l'asne a mons(e)i(gn)eur de Laval,
Ou sur les roches d'Orival.
Donné après demain jeudy,
Ung tantinet après midy,
Au chasteau ou (il) n'y a que frire.
Ainsi signé.... Et chiens de fuire.

On a vu que Marguet s'intitule « seigneur d'Angoulevent ». Nicolas Joubert, qui fut prince des sots de Paris à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, ne fut, en effet, pas le premier joueur de farces qui prit le nom d'Angoulevent. On rencontre déjà cette appellation, avant 1480, dans le *Dialogue de messieurs de Mallepaye et de Baillevent*.

Bibliographie :

a. — Le Monologue || des nouueaulx sotz de la ioyeuse || bende : Faict & cõpose nouuelle- || ment. — *Explicit* || ¶ *On les vend a Paris au Palays* || *a la galerie cõe on va a la chãcelerie. S. d.* [*v.* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 20 lignes à la page, sans sign.

Le titre n'est orné d'aucun bois, en sorte que le r° du 1er f. est aux trois quarts blanc.

L'adresse inscrite à la fin du volume est celle de *Jehan Longis*, qui exerçait dès l'année 1524 et que nous suivons jusqu'en 1562.

Il a dû exister au moins une édition antérieure à celle de *Longis*, car *Guillaume Nyverd* qui a imprimé le remaniement dont nous parlons à l'article suivant était mort avant 1525[1].

Mus. britann., C. 22. a. 50 (le *Monologue* est joint au *Sermon d'ung fiancé qui emprunte ung pain sur la fournée*, bien que ces deux pièces ne sortent évidemment pas des mêmes presses). — Biblioth. de M. le baron de Ruble (*Catal. de Lurde*, n° 86).

b. — Le Monologue || des nouueaulx Sotz || De la Ioyeuse bende || Faict & composé Nouuellement. — *Explicit. S. l. n. d.* [*Paris, v.* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page, sign. *A*.

Au titre, un bois grossier représentant trois hommes à table et une femme qui lave les pieds à l'un d'eux.

Au v° du dernier f., un homme et un enfant à qui un libraire montre des livres.

Biblioth. nat., Y. 6158. C. (2) Rés.

c. — *Poésies des* XVe *et* XVIe *siècles publiées d'après des éditions gothiques et des manuscrits* (Paris, Silvestre, 1832, gr. in-8), n° 7, à la suite du *Sermon joyeux de monsieur saint Hareng*.

d. — *Bulletin du Bibliophile belge*, III (1846), 411-414.

e. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 11-16.

---

42. — Le Monologue des Sotz joyeulx de la nouvelle bende.

[*Paris, vers 1520.*]

Le Monologue des Sotz joyeulx est un remaniement développé de la pièce précédente. Il n'a pu être récité sur le théâtre dans la forme où il nous est parvenu, mais nous devons cependant le mentionner ici, car il ne peut être séparé du *Monologue des nouveaulx Sotz*. En tête du poème est un onzain envoyé aux lecteurs par le « seigneur du Rouge et Noir » :

---

1. Voy. Harrisse, *Excerpta Colombiniana*, p. XXXIX.

Seigneurs, sy en quelque province
Est ce petit livret transmis.... ;

Puis le poète entre en matière :

Les jours passez, par fantaisye,
Faisant des chasteaux en Asye
Et des grosses tours en Espagne,
Au vert bois pris une compaigne...

Dans le bois, il trouve :

Un petit dizain amassé
En papier, qu'on avoit laissé
Cheoir a terre en ce lieu predict,
Duquel la teneur ainsi dict :
« Vivent sotz de noble voulloir,
Prenant en vertu leur(s) adresse(s)... »

Ce dixain donne au poète l'idée de convoquer les sots : il le fait en copiant l'énumération du *Monologue des nouveaulx sotz*, à laquelle il ajoute de nouveaux traits. Pour compléter la fête, il y invite tous les personnages facétieux célèbres dans les diverses provinces : le seigneur de Rien, le seigneur du Plat d'argent, le seigneur du Safran, le seigneur de Souffrète, le seigneur de Platebourse, etc., etc.

Il leur offre à tous un dîner, et le menu du festin nous ramène à la liste des redevances que les sots devaient payer à leur prince d'après la pièce précédente. Le rendez-vous est fixé :

Au chasteau des nidz a corneille.

C'est là que le poète les attend, en particulier le seigneur de Rien, dont le poète dit en terminant :

C'est le maistre d'hostel des sotz,
Lequel sans prendre aucun repos
En ce cas fera son debvoir,
Comme pourrez apercevoir.
Esperant mieulx.

A la suite du monologue est un huitain intitulé *Conclusion de l'auteur*.

La question se pose maintenant de savoir quel est ce seigneur du Rouge et Noir qui a publié le poème que nous venons d'analyser. Ce personnage paraît n'avoir fait qu'éditer les ouvra-

ges des autres ; c'est ainsi qu'il a remis en honneur *Le Mireur des Moines*, pièce morale composée vers le milieu du XVe siècle et dont nous possédons une réimpression exécutée à Rouen vers 1600[1]. *Le Mireur*, ou comme on dit au XVIe siècle, *Le Miroer des Moines*, avait dû être imprimé d'abord par *Guillaume Nyverd, à Paris, vers* 1525. C'est en tout cas des presses de Nyverd que sort, comme notre Monologue, une édition de la *Reformation des Dames de Paris* à laquelle, le seigneur du Rouge et Noir a de même attaché son nom[2]. Quel était ce nom ? Il est probable qu'il est caché sous l'anagramme *Je croy que le seur bien verray*, qui se trouve à la fin du *Miroer des Moines*. Quant à la devise *Esperant mieulx*, qui termine notre monologue, nous la rencontrons à la fin d'un poème de Jehan Des Marests *alias* Marot, publié par M. Georges Guiffrey d'après un ms. de la Bibliothèque nationale (fr. 1539) ; elle a été employée ensuite par Jehan Le Blond, seigneur de Branville[3], et par C. B., auteur d'un sonnet qui figure, en 1558, dans la *Response au livre d'Artus Desiré* par Jacques Bienvenu, p. 28. Plus tard, la même devise se retrouve à la fin de plusieurs pièces insérées dans le *Recueil des Chansons tant musicales que rurales* (1572). Le seigneur du Rouge et Noir ne se confond vraisemblablement avec aucun des auteurs dont nous venons de citer les œuvres.

Bibliographie :

a. — Le monologue des sotz ioyeulx de la nouuelle bande || la declaration du preparatif de leur festin et banquet mis en lumiere par le Seigneur du rouge et noir adressant a tous ioyeulx sotz et autres. Auec priuilege. — [A la fin :] *On les vend a Paris par Guillaume nyuerd imprimeur et libraire || auec priuilege et deffense a tous de nen faire imprimer ne en vendre dautre que de ceulx qui auront este imprimez par ledit Nyuerd sur les peines contenues audict priuilege. S. d.* [*v.* 1520], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 28 lignes à la page, sign. *A-B*.

---

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, 281-288.
2. Montaiglon, *Recueil*, VIII, 244.
3. *Bibliothèque françoise*, XI, 112 ; Montaiglon, *Recueil*, II, Goujet, 32, 34.

Au titre, le bois de Mère Sotte, représentant trois sots avec la devise : *Tout par raison, Raison par tout, Par tout raison* (Brunet, II, 1747). Ce bois ne se rencontre d'ordinaire que sur le titre des œuvres de Gringore ; mais *Guillaume Nyverd* l'aura employé ici en raison du sujet. Voy. notre monographie de la *Sottie*, *Romania*, VII, 269 (p. 38 du tirage à part).

Au v° du dernier f., la marque de *Nyverd*, qui représente le bon pasteur avec cette devise : *Ego sum pastor bonus*.

Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 695).

b.— Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, III, 11-25.

43.— SERMON JOYEUX ET DE GRANDE VALUE
A TOUS LES FOULX QUI SONT DESSOUBZ LA NUE.

[*Lyon, vers 1543.*]

Cette longue pièce, que nous ont conservée trois éditions lyonnaises, doit appartenir au répertoire du théâtre de Lyon. L'auteur, qui cite de nombreux passages de la Bible et du *Corpus juris*, était probablement un bazochien. L'énumération qu'il nous donne des fous et de leurs folies est assez spirituellement tournée ; il est fâcheux que le texte soit fort incorrect. Voici le début du sermon :

Icy commence le Sermoneur et dit :

In nomine Bachi et Ciphi atque sancti Doli. Amen.
Ve qui sapientes estis in oculis vestris.
Hec verba Esaye originaliter quinto capitulo scribuntur et recitative ad nostre collationis fondamentaliter exordium assumentur.

O present assistoire,
Grans, menus et tout populaire,
Et, premiers, dames et seigneurs,
Tous bons pions et bons beuveurs,
A celle fin que puissons dire
Chose de quoy nous puissons rire,
Vers Bachus nous retournerons
Tous ensemble et le saluerons
D'ung vouloir parfaict et benin
En beuvant ung verre de vin.

Ve qui sapientes estis, etc.

Nous ne suivrons pas le sermonneur dans son énumération ; nous n'en retiendrons qu'un passage qui demande quelques explications :

Astrologues, geometriens,
Folz artistes (et) phisiciens,
Escripva[i]ns et arismetiques,
Peintres, (verriers,) imprimeurs lunatiques ;
Tous ces[1] sotz, par ma conscience,
Sont foulx par force de science.
Après arrivent en frontiére
Les grands foulx qui portent baniére
Ou pourtraicte est dame Folye.

Il y eut à Lyon, dans la première moitié du XVIe siècle, une foule de mathématiciens comme Estienne de La Roche, dit Villefranche, et d'artistes, tels que Jehan Perréal. La mention des peintres et des imprimeurs se comprend d'autant mieux dans une pièce dramatique que les uns et les autres tiennent une place importante dans l'histoire du théâtre à Lyon. Nous savons, par exemple, que, en 1536, les peintres représentèrent *Le Murmurement et Fin de Choré Dathan et Abiron*[2]. Quant aux imprimeurs, nous voyons par Bonaventure Des Périers qu'ils prenaient part chaque année, le jour de l'Ascension, à la fête célébrée dans l'île Barbe[3]. Plus tard ils organisèrent des charivaris ou chevauchées de l'âne, et fondèrent la confrérie joyeuse du « seigneur de la Coquille ». Les deux derniers vers du passage que nous venons de reproduire semblent faire allusion à une montre ou procession qui eut lieu à Lyon quelques années après *le Triomphe de treshaulte et puissante dame Verole, dame du Puy d'amours* (1539). Nous voulons parler du *Triomphe de haulte Folie*, grande cavalcade dont les acteurs portaient et distribuaient des devises en vers qui ont été publiées par *Anthoine Volant* vers 1550[4].

---

1. *Impr.* Ses.

2. Voy. *Le Ministère du Viel Testament, publié par le baron James de Rothschild*, III, cx.

3. *Œuvres de B. des Périers, annotées par Louis Lacour*, I, 58.

4. Biblioth. munic. de Versailles, E. 550 c.— Une réimpression entreprise par M. de Montaiglon, en 1878, n'a jamais été achevée.

Le sermon se termine ainsi :

Or ça, seigneurs, grans et petis,
Il est temps de vous dire a Dieu.
Se j'ay rien dit, c'est tout par jeu ;
Pour tant vueillez moy pardonner.
Au surplus vous vueil supplier
Que ung chascun de vous a part soy
Luy plaise de prier pour moy.
Je suis sot et vous estes foulx :
Priez pour moy, et je prieray pour vous.

Bibliographie :

a. — Sermon || ioyeux et || de grande value || A tous les foulx qui sont dessoubz || la nue. || Pour leur montrer a saiges deuenir || Moyennant ce que le temps aduenir || Tous sotz tiendront mon conseil et || doctrine || Puis congnoistront clerement sans || vrine || Que le monde pour sages les tiendra || Quant ilz auront dequoy notez cela. — ℂ *Fin du sermon des Foulx* || *imprimé nouuellemẽt a Lyon* || *en la mayson de feu Bar-* || *nabe Chaussard pres* || *nostre Dame de* || *Confort. S. d.* [*v.* 1545], in-4 goth. allongé de 6 ff. de 47 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. *A* par 4, *B* par 2.

Au titre, les deux faces d'une monnaie, dont le droit porte une image de saint nimbée, placée dans un double cercle, avec cette légende : + *Sanctus Constantinus*, et le revers, une croix recroisettée, insérée également dans un double cercle, qui contient ces mots : *communis* 0 *Pisani*.

Au dessous de ce premier bois se trouvent trois figures détachées coupées dans des bordures et placées sur un même plan : 1° (à gauche) un homme nu, coiffé d'un casque et appuyé sur un long bâton ; 2° (au milieu) la Vérité ; 3° (à droite) un guerrier nu, appuyé sur un drapeau.

Musée Britannique, C. 20. d.
37.

b. — Sermon ioÿeulx || et de grande value || A tous les foulx qui sont dessoubz la nue || Pour leur monstrer a saiges deuenir || Mayennant [*sic*] ce, || que le temps aduenir || Tous sotz tiendront mon conseil & doctrine || Puis congnoistront clerement sans vrine || Que le monde pour saiges les tiendra || Quand ilz auront dequoy, || notez cela.— ℂ *Fin du sermon des foulx nouuelle* || *mẽt imprime a Lyon chez Iehan Lã* || *bany en Rue Merciere pres nostre* || *dame de Confort. S. d.* [*v.* 1550], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 23 lignes à la page, impr. en grosses lettres de forme, sign. *A-B*.

Le titre, dont le v° est blanc, n'est orné d'aucun bois.

Au v° du dernier f., la marque de *J. Lambany*, représentant une sphère.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

c. — Sermon ioyeux de tous les foulx qui sont au monde || pour rire || compose nouuelement. — *Fin du sermon des foulx imprime nouuellement a Lyon. S. d.* [*v.* 1550], pet. in-8 goth. de 12 ff.

Le titre, dont les deux premières lignes sont imprimées en lettres rondes, est orné d'un bois représentant un fou. On remarque sur ce titre la lettre B, qui indique que cet opuscule est la suite d'un autre, probablement du *Sermon fort joyeulx pour l'entrée de table*.

Au v° du dernier f., une répétition du bois qui orne le titre.

Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Catal. Cigongne*, n° 713).

d. — Sermõ ioyeulx et de grãde value || A tous les foulx qui sont dessoubz la || nue. || Pour leur montrer a saiges deuenir || Moyennẽt ce que le temps aduenir || Tons [*sic*] sotz tiẽdrõt mõ cõseil ‡ doctrine || Puis congnoitrõt cleremẽt sans vrine || Que le monde pour sages les tiendra || Quant ilz auront de quoy notez cela. *S. l. n. d.* [*v.* 1550?], pet. in-8 goth. de ? ff.

Le titre, imprimé en lettres de forme, n'est orné d'aucun bois ; le v° en est blanc.

Biblioth. nat., Y 4326 + A (art. 4), titre seulement.

e. — Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, II, 207-222.

VI. — MONOLOGUES D'AMOUREUX.

44. — La Femme mocqueresse mocquée.

[*Paris, vers 1450.*]

Cette pièce s'appellerait plus justement la complainte d'une femme mal mariée. Elle ne contient en effet que les doléances d'une femme qui, après avoir fait la fière, est tombée entre les mains d'un mari grossier et brutal. La complainte, qui est écrite en strophes de 8 vers, commence par un triolet :

Comme femme desconfortée,
Comblée de dueil, plaine de larmes,
Je me suis icy transportée
Comme femme desconfortée,

Et soit l'auctorité notée
Que plorez sont noz derniers termes,
Comme femme desconfortée,
Comblée de dueil, plaine de larmes.

La forme du monologue et une allusion (v. 16) à *La Belle Dame sans mercy*, d'Alain Chartier, poème qui était dans toute sa vogue vers le milieu du XVe siècle, sont les seules indications qui nous permettent d'indiquer approximativement une date. Le nom de Paris se trouve au v. 104.

La pièce se termine ainsi :

Dont, pour conclusion, je suis
De toute douleur agitée,
En pleurs, soucy et en ennuys,
Comme femme desconfortée.
Se j'ay dit comme il m'est mescheu
Et ma fortune j'ay comptée,
Je vous prie que pas ne soit sceu,
Comme femme desconfortée ;

C'est affin que exemple prenez
Et que pas ne vous soit ostée
La bonne grace que obtenez.
Comme femme desconfortée,
A peine tel cas est segret ;
A la fin c'est chose eventée,
Et vela mon dolent regret,
Comme femme desconfortée.

Le monologue devrait compter 168 vers, mais le texte que nous en possédons ne donne que la moitié de la 5e strophe.

Bibliographie :

a. — ¶ La feme moc ‖ q̃resse mocquee. *S. l. n. d.* [*v.* 1520 ?], pet. in-8 goth. de 4 ff.

Au titre, un bois qui représente un homme tenant la main sur la garde de son épée, et parlant à une femme.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, X, 269-275.

45. — Le Chappelet d'amours.

[*Vers 1450.*]

Le commencement et la fin de cette pièce indiquent, croyons-nous, qu'on doit y voir un monologue dramatique. Les premiers vers mettent en scène un acteur qui prend la parole devant des spectateurs :

Joye, santé, paix et honneur,
Bon jour, bon an, joye d'amer,
Longue vie sans deshonneur
Et tout ce qu'on peut desirer
A ceulx qui ayment par amours,
Et aux mesdisans grans clamours
Envoye Dieu de paradis,
Qui tout fist et crea jadis !
De par Amours suis envoyé
Vers vous, sans estre desvoyé,
Pour sçavoir tout secrétement
Se ferez le commandement
D'Amour, qui vous fait saluer...

Ce début sert d'introduction à un dialogue entre un amant et une dame, qui ressemble beaucoup aux *Ditz et Ventes d'amours;* mais rien n'empêche de supposer que les demandes et les réponses étaient faites par le même acteur, qui se bornait à changer sa voix. Le morceau pouvait convenir à une assemblée où les dames étaient nombreuses. La longueur du *Chapelet* n'exclut pas notre hypothèse : il est probable que notre pièce, telle qu'elle nous est parvenue, a subi plus d'une interpolation.

Le monologue se termine ainsi :

A Dieu, ma tresgente maistresse;
Vous toutes a Dieu vous command.
Si j'ay mesprins par ma simplesse,
Pardonné me soit doulcement.
Prenez en gré mon pensement
Qui est du tout en vostre amour.
Je quiers tousjours incessemment
Servir les dames en honneur.
Au Dieu d'amour fais ma clameur :
Qu'il vueille tenir ma partie.
A Dieu vous dy jusque(s) au retour,
A Dieu toute la compaignie.

Bibliographie :

a. — ℂ Le Chappelet || Damours. — ☞ *Cy finist le chappelet damours. S. l. n. d.* [*v.* 1525 ?], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 25 lignes à la page pleine, sign. *A-B.*

Le texte commence au r° du 1er f., immédiatement après le titre.
Biblioth. nat., Y. 6133. C. — Musée britannique, C. 22. a. 3.

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 136-153.

---

46. — La Fortune d'amours.

Sermon joyeulx d'ung Verd Galant
Et d'une Bergiére jolye,
Que peut nommer chascun lisant
D'Amour la Fortune ou Follye.

[*Paris ? vers 1460.*]

Cette charmante pièce, une des plus jolies dont nous ayons à parler, nous paraît appartenir à la seconde moitié du XVe siècle. On doit probablement y reconnaître l'œuvre d'un poète de cour, dont les vers étaient destinés à une assemblée choisie : les joueurs de farce n'avaient pas un tour aussi délicat, une forme aussi recherchée.

Pour le fond, le poème est une de ces bergeries qui obtinrent tant de succès au XVe siècle. Ici le berger est victime d'une coquette qui lui donne rendez-vous par une nuit d'hiver et reste tranquillement à se chauffer dans sa chambre. Le berger essaye de la surprendre au logis, mais elle le force de se cacher au milieu des oies. Le père de la belle entend du bruit et accourt avec son valet et ses chiens ; notre amoureux s'enfuit comme il peut. Il tombe dans un piège, où un loup est pris à son tour. Après mille incidents fâcheux, il est enfin délivré.

Le sermon commence ainsi :

Si quis amat nimium, penitet ille nimis.

Mignons, qui avez eu le cours
Des dames portant les atours,
Sans estre batus ne fourbis,

Peut on jouir de ses amours
Sans porter satin ne velours,
En gardant moutons et brebis?

Gallans instruitz en amourettes,
Qui portez muscz et violettes
Pour faire sentir vos habis,
Peut on jouir des bergerettes
Soubz les arbres et espinettes,
En gardant moutons et brebis?

Entreteneurs de bourgoisie,
Du tout confis en fringuerie
Par diamans et par rubis,
Peut on acquerir quelque amie
Aucunes fois, quant il ennuye,
En gardant moutons et brebis?

Gentilz chevaliers d'escuyrie,
Qui gouvernez la seigneurie
Des dames et des establis,
Pourroit on avoir quelque amye
Pour passer sa merencolie
En gardant moutons et brebis?

Escoutez, s'il vous plaist, mes ditz
Et vous sçaurez mon adventure
Qui m'advint en gardant brebis,
Joignant ung boys près la pasture.
Pour l'amour d'une creature,
Laquelle aimoit bien le deduit,
J'ay enduré mainte froidure
Et couché dehors mainte nuit;

Mais nonobstant el(le) m'a seduit,
La belle bergiére gaillarde;
Sans dire mot, sans faire bruit,
Elle m'a donné belle aubade.
Jamais je n'eus telle vesarde
Comme je vous racompteray,
Et, affin que chascun s'en garde,
Ma fortune je vous diray.

Escoutez, je commenceray,
Se vous voulez ung petit rire...

La conclusion du monologue, c'est qu'il faut se défier de l'amour :

Amours m'ont fait faire mains tours
Pour ceste bergiére jolye;
Amours ont les plaisirs bien cours.
Pour ce a tous je vous supplye
Que nul de vous en ces femelles
N'y mette trop sa fantaisie,
Et fussent ilz [des] damoyselles
De toute façon et lignaige.
Tous hommes qui abusent d'elles,
Je vous prometz, ne sont pas saiges.

Bibliographie :

a. — ℂ La fortune || Damours || ℂ Sermon ioyeulx dung verd galant || Et dune bergiere iolye || Que peut nommer chascun lisant || Damour la fortune ou follye. — *Finis sic finitur* || *On les vend a paris en la rue* || *Neufue nostre Dame a* || *lenseigne de lescu* || *de France. S. d.* [*v.* 1510], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 26 lignes à la page, sign. *A-B.*

Au titre, un bois grossier qui représente un laboureur poussant une charrue, le laboureur est accompagné de sa femme, laquelle tient une quenouille.

Au v° du dernier f., 12 lignes de texte suivies de la souscription et de deux fragments de bordure.

L'adresse qui se lit à la fin de la pièce est celle de *Jehan Trepperel.*

Biblioth. de feu M. le baron James de Rothschild (*Cat.*, I, n° 567); exemplaire d'Audenet, de Nodier, de Yemeniz et de Didot.

b. — La Fortune d'amours. Sermon joyeux. *A Lyon, par James Meusnier. S. d.* [*v.* 1520?], in-?

Du Verdier, éd. Rigoley de Juvigny, I, 698.

James Meunier paraît avoir exercé successivement à Lyon et à Paris; ses productions sont fort rares. Quelques-unes sont citées dans le *Catalogue Rothschild* (I, n° 458).

---

47. — Le Monologue Coquillart, ou Monologue de la botte de foin, par Guillaume Coquillart.

[*Reims, vers 1460?*]

Cette pièce paraît avoir obtenu un grand succès, si l'on en juge par les imitations qui vont suivre. Coquillart met en scène

un galant qui raconte ses amours. Ce personnage, surpris par un mari trop peu complaisant, est obligé de se réfugier dans un grenier et de se blottir dans le foin. Le *Monologue* ne contient aucune indication qui permette d'en fixer la date; nous le plaçons hypothétiquement vers 1460. Il est certain que Coquillart acquit de bonne heure une grande réputation dans ce genre de composition dont la forme même lui était personnelle[1]; aussi doit-on attribuer le *Monologue de la botte de foin* à la première partie de sa carrière.

La pièce commence ainsi :

Vous semble il point que pour dancer,
Fluter, ou pour parolles fainctes,
Pigner, mirer ou s'agencer,
Un homme se peut advancer
A parvenir a ses actaintes ?
Vous semble il que pour mignotis,
Aulbades, virades et tours,
Entre nous mignons fringantis,
Plaisans, gorgias et faictifz
Puissions jouyr de noz amours ?

En voici les derniers vers :

« A Dieu, ma dame. » — « Or, a Dieu don, »
Dist elle. Mais, ne vous desplaise,
Elle est assez fine et mauvaise
D'enquerir se j'en ai rien dict.
Pourtant, je vous pry qu'il vous plaise
D'en dissimuler ung petit.
J'en ay assez dit pour meshuyt;
Et n'en diray plus pour meshouen.
Tabourin, a mon appetit!
Beau sire, le petit Rouen!

Bibliographie :

Le *Monologue Coquillart* se trouve dans toutes les éditions décrites ci-dessus (n° 17)[2]. Il nous suffira de renvoyer à l'édition de M. d'Héricault, II, 204-233.

---

1. Voy. le passage de l'*Art de rhetorique* de Pierre Fabri cité dans notre introduction (t. XV, 361).
2. Voy. t. XV, p. 391.

48.— Le Monologue du Puys, par Guillaume Coquillart (?).

[*Vers 1460 ?*]

Cette pièce dérive directement de la précédente. La donnée est la même, sauf que le galant surpris ne se réfugie pas dans un grenier, mais est obligé de se cacher au fond d'un puits où il court le risque d'être gelé ou noyé. Le *Monologue du puys* ne reproduit pas seulement la même situation que le *Monologue Coquillart*, on retrouve dans les deux morceaux des expressions identiques et jusqu'à des vers entièrement semblables. On doit, pour ce motif, accueillir avec grande réserve l'attribution que *Galliot Du Pré* fait à Coquillart du *Monologue du puys*, car les premiers éditeurs ne le rangent pas parmi ses œuvres. Galliot Du Pré avait assurément des sources d'information que nous ne possédons plus, mais il tenait à grossir les éditions qu'il publiait des œuvres de nos anciens poètes de vers qui eussent l'attrait de l'inédit : il joignit aux œuvres de Coquillart le *Monologue du puys*, de même qu'il joignit à celles de Villon *Le Franc Archier de Baignollet*, et à celles de Gringore *Les Faintises du monde :* rien ne prouve que ces pièces appartiennent aux auteurs à qui le libraire parisien les a données. Il est juste pourtant d'ajouter que Galliot Du Pré n'indique pas expressément l'auteur du *Franc Archier* ni celui des *Faintises*, tandis qu'il dit en toutes lettres à la fin du *Monologue du puys :* « faict par Coquillart. »

Voici le début du monologue :

Gorriers mignons, hantans banquetz,
Gentilz, fringans [et] dorelos,
Portés vous plus les affiquetz,
Ne les robbes de camelos,
Les motz adgencez[1] et œullades ?
Entretenés vous[2] plus voz tours
De faire donner les aubades
Que soulliés faire tous les jours ?

1. Les imprimés portent : *Motes argenteuzes, petis œullades*, ce qui n'a pas de sens et rend le vers faux. M. d'Héricault, qui n'hésite jamais, trouve cependant une explication. Notre correction semble justifiée par le *Monologue de l'Amoureux qui... fut pendu a une goutière* (voy. ci-après, n° 50, v. 6).

2. *Impr.* Entretenés voz.

Il se termine ainsi :

Je vous ay dit mon adventure ;
Ung homme qui est endurcy,
Se luy semble toute plaisance.
Au fort n'en parlons plus meshuy ;
Donnés moy une basse dance.

Bibliographie :

Voy. ci-dessus le n° 17, lettres *f* et suivantes[1]. — Édition d'Héricault, II, 243-260.

49.—Le Monologue de l'Amoureux qui, en poursuivant ses amours, demoura trois heures a une fenestre pendu par les bras et enfin se coucha dedens un baing, cuidant se coucher en une couchette, par Guillaume Coquillart (?).

[*Vers 1460*?].

Cette pièce reproduit, comme la précédente, la donnée du *Monologue de la botte de foin ;* aussi n'est-il pas surprenant qu'elle soit attribuée à Coquillart dans le ms. que nous avons sous les yeux. Mais, s'il nous a paru nécessaire de faire des réserves quant au *Monologue de la botte de foin*, nous ne devons pas manquer de les renouveler ici.

Le poème commence ainsi :

Vivre a plaisir la main guernie,
Estre des dames recueilli,
Tousjours pourveu de belle amye,
Veult on estre mieulx accueilli ?
Ha ! pensez que je suis cellui
Qui voudroit ouyr les complaintes,
Combien que j'ai souvent failli
A parvenir a mes attaintes.

En voici les derniers vers :

Vela comment on vous charie
Amoureux qu'on tient en aboy ;
C'est une miserable vie
Que celle d'amours, par ma loy.

---

1. Tome XV, p. 393

Je vous suppli, pardonnez moy,
Se compté ay le personnage;
Jamais je n'y retourneray;
Une autre fois seray plus sage.

Bibliographie :

Biblioth. nat., ms. franç. n° 25428 (La Vallière, n° 185), in-4 sur papier (XVIIIe siècle).

Nous n'avons pas retrouvé le ms. sur lequel a été faite la copie que nous venons de citer.

---

50. — LE MONOLOGUE DE L'AMOUREUX QUI PAR FORTUNE FUT PENDU A UNE GOUTIÈRE, PUIS A UNE PERCHE, SOUS LES ROBES D'UNE FEMME, ET SE SAUVA DEDANS LE COFFRE AUX HARDES, par Guillaume Coquillart (?).

[*Vers 1460?*]

Voici encore une imitation du *Monologue de la botte de foin* qui est attribuée, comme les précédentes, à Coquillart. Le titre en fait suffisamment connaître le sujet.

Le poème commence ainsi :

Bruit de honneur, triumphant maintien,
Bien parfait, port solacieux,
Regart benin, doulx entretien :
Ha! mon Dieu, et quant je la tien
Je suis ravy juques aux cieulx.
Mos adgencez, mos precieux,
Dis plaisans, proprement assis,
Soulas, deduyt delicieux,
Tant beaux, tant gens, tant gracieux!
Mignons y sont ils point transis?
Haa! pensez, j'en sçay cinq ou six
Ou je suis tousjours bien venu.

La fin manque dans le manuscrit, qui se termine de la manière suivante :

Elle marchoit beau et a trait :
Tant belles façons, tant beaux gestes,
Les plus mignons les plus honnestes,
La plus proprement apoinctée,
Gente, guillerette, attinctée;

C'estoit ung tresor, ung avoir,
Voire, et si vous devez savoir
Que c'estoit une damoiselle....

C'est peut-être à notre monologue que fait allusion un passage du *Debat du religieux et de l'omme mondain :*

Que diras tu d'un amoureux
Qui est tombé d'une goutiére
En allant repaistre ses yeulx ?
(Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, 209.)

Bibliographie :

Biblioth. nat., ms. fr., n° 25428 (La Vallière, n° 185), in-4 sur papier (XVIIIe siècle).

---

51. — MONOLOGUE NOUVEAU ET FORT JOYEULX DE LA CHAMBERIÉRE DESPROVUE DU MAL D'AMOURS [ou SERMON JOYEULX DE LA FILLE ESGARÉE].

[*Paris* ou *Lyon*, *vers 1500*; *Rouen*, *vers 1530*.]

La même pièce nous est parvenue sous deux formes et sous deux titres différents. En voici les premiers vers d'après le texte de *a* :

Seulle, esgarée de tout joyeux plaisir,
Dire me puis en amours maleureuse;
Au lit d'ennuy il me convient gesir
Sur l'oreiller de vie langoureuse;
Seulle, esgarée de tout joyeux plaisir,
Dire me puis en amours malheureuse.

Après ces vers, qui sont les débris d'un triolet, la chambrière entre ainsi en matière :

Venus, la deesse joyeuse
De qui je me tiens serviteure,
Serez vous envers moi piteuse ?
Faut il qu'en cest estat je meure
Sans coup ferir ?.....

Le *Monologue* est écrit en strophes concaténées rimant *ababb cbc*, *cdcddede*, etc. C'est en raison de cette forme que nous croyons pouvoir le placer vers 1500.

Le morceau se termine ainsi dans *a* :

Mau gré ne me veuillés sçavoir,
Si quelcun me vient a courage,
Que je ne prenne bon vouloir,
Laisse aller le chat au fourmage.
Yci feray fin de langage,
En vous faisant a tous priére
Qu'il vous souviegne du courage
De la despourveue chamberiére.

H, qui détruit tout l'ordre des strophes, qui ajoute çà et là des vers et en supprime d'autres, se termine de la manière suivante :

Pour mectre fin a la matiére,
Prenés garde tousjours a l'age
De la fille bonne ouvriére,
En prenant congé de ce lieu,
En vous disant a tous : a Dieu.

Bibliographie :

a. — Monologue || nouueau ℭ fort ioyeulx de la Cham- || beriere desproueue du mal damours. — [A la fin :] *On les vent a Lion pres les || halles par pierres preuost.* ℭ *au || palays a la Galerie de la chancellerie.* || *Finis. S. d.* [*v.* 1500], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 27 lignes à la page pleine, sans sign.

Au titre, un bois représentant une femme qui tient une fleur.

Au r° du dernier f., au dessous de 3 lignes de texte et de la souscription, une fleur de lis. — Au v° du même f., deux bois : une sibylle (*Sibila delphica*), coin de bordure provenant d'un livre d'heures, et un groupe de trois têtes grotesques.

Biblioth. de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 1679). — *Cat. Solar*, n° 1142.— *Cat. Yemeniz*, n° 1679. — *Cat. Didot*, 1878, n° 232.

b. — Monologue nou || ueau fort ioyeux de la châberiere despour || veu [*sic*] du mal damours. *Nouuellemẽt im || prime a Paris.* — *Finis. S. d.* [*v.* 1500], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page.

Au titre, une marque représentant deux scorpions ou écrevisses supportant un écu sur lequel se lisent les initiales I. T. Cette marque appartient à *Jehan Trepperel*; elle a pu être employée également par sa veuve et par son fils.

Musée britannique, C 22. a. 38.

c. — ¶ Monologue || Nouueau fort ioyeulx de la Chambriere || despourueue du mal Damours. *Nouuel-* || *lement Imprime a Paris.* — ¶ *Finis. S. d.* [*v.* 1500], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 22 lignes à la page, impr. en lettres de forme.

Au titre, un bois représentant une femme agenouillée devant un homme qui la frappe avec un bâton. Derrière cet homme, deux femmes debout portent une épée dans la main droite.

Au v° du dernier f., un bois représentant un homme qui suit une charrue traînée par deux chevaux, dont on ne voit pas la tête. Près du laboureur, une femme, debout, file à sa quenouille.

Les deux bois que nous venons de décrire se retrouvent dans diverses impressions de *Jehan Trepperel*. Le second orne le titre d'une édition de *La Fortune d'amours* décrite ci-dessus (n° 46); on en verra le fac-simile dans le *Catalogue Rothschild* (I, n° 567).

Biblioth. nat., Y, 6144. A. — Bibl. de M. le baron de Ruble (*Catal. de Lurde*, n° 87).

d. — Monologue nouueau fort ioyeux de la chambriere despourueue du mal damours. *Nouuellement imprime a Paris. S. d.* [*v.* 1520], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 24 lignes à la page.

Au titre, un bois représentant un homme, vêtu d'un manteau, qui parle à un jeune homme vêtu d'une jaquette.

Au v° du titre, d'un côté, une maison, de l'autre, une servante en tablier. La servante est surmontée d'une banderole restée vide.

L'édition sort, croyons-nous, des presses de *Guillaume Ier Nyverd.*

Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Cat. Cigongne*, n° 693).

e. — Réimpr. en fac-simile exécutée chez *Pinard*, *a Paris*, et tirée à 60 exemplaires (d'après l'éd. *a*).

Le *Monologue* est accompagné dans cette réimpression de l'*Histoire pitoyable d'ung Marchand lequel donna dix escus a son varlet pour coucher avec sa femme, cependant qu'il alla coucher avec sa servante.*

Ung riche marchand estoit
D'une ville mariniére,
Qui nuict et jour fringottoit
Jannette sa chambriére....

f. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, II, 245-252.

g. — *Recueil de Pièces rares et facétieuses, anciennes et modernes, etc.* [*publié par Ch. Brunet*] (Paris, A. Barraud, 1872-1873, 4 vol. in-8), II, III, 1-7.

h. — Sermon joyeulx de la fille esgarée.

Biblioth. nat., ms. franç., n° 24341 (La Vallière 63), fol. 246, v°-248, v°.

i. — Le Roux de Lincy et Fr. Michel, *Recueil*, n° 43 (t. III), à la suite de la *Moralité a IIII personnages c'est a sçavoir : Chascun, Plusieurs*, etc., pp. 27-32.

---

52. — Sermon joyeux d'ung Despucelleur de nourrices.

[*Rouen, vers 1500.*]

Voici un monologue qui doit à son titre piquant une grande célébrité. Dès le commencement du XVIe siècle, il est cité dans la *Farce du Vendeur de livres*, pièce qui appartient à l'année 1513 ou l'année 1514[1]; mais il est probablement plus ancien. Il se rapproche, quant à la forme, des monologues Coquillart, bien que l'auteur ne se soit pas astreint à croiser les rimes « en *deux* et *ar* ». Le galant commence ainsi :

Hé, mon Dieu, tant j'ay fait de tours,
De petits saulx et de voyages,
Puis ung an, pour voir en decours
Ces doux yeulx, ces plaisans visaiges,
Ces plaisans corps, ces doulx ymages,
Traictis, a porter sur le poing.
Ung hom(me) d'armes cassé aux gaiges
En fust couru cinq cens lieues loing.

Le monologue compte 27 strophes de 8 vers et une strophe finale incomplète dont voici le texte :

Messeigneurs, voici le varlet
Qui despucelle les nourrices ;
A tous le dictz, soient blans ou verts,
Jeunes ou viels, pauvres ou riches :
Je suis qui romps les huis ouvers
Et despucelle les nourrices.

---

1. Voy. Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, II, n° 40, p. 13 ; Mabille, *Choix de Farces*, II, 203, 221. Cf. *La Sottie*, p. 35 ; *Romania*, VII, 266.

Bibliographie :

a. — Sermon ioyeux dun depucelleur de nourrices. *S. l. n. d.* [*v.* 1520?], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 28 lignes à la page.

Cette édition n'a qu'un simple titre de départ.

b. — Sermon ioyeux || dung despucelleur de nourrisses. || ¶ Incipit — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*v.* 1520?], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 29 lignes à la page, sans chiffr., récl. ni sign.

L'édition n'a qu'un simple titre de départ et n'est ornée d'aucun bois.

Le r° du 1er f. contient 19 vers; le v° du dernier f. en compte 26, plus le mot *Finis*.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles, dans un recueil provenant de la vente Pichon (n° 485 du *Catal.*).

c. — Sermon ioyeux dung depucelleur de nourrisses. *S. l. n. d.* [*v.* 1540?], pet. in-8 goth. de 10 pp.

Au dire de M. Brunet (II, 1701), cette édition s'est trouvée plusieurs fois jointe à la *Grande et veritable Pronostication des C... sauvaiges*, imprimée par *Yves Gomont, à Rouen;* elle sort probablement des mêmes presses.

d. — Le Debat de lyuer et de leste avec lestat present de lhõme et plusieurs aultres ioyeusetes. Item pour cõgnoistre vng bon cheual et les cõditions ℞ taches q̃l doit auoir deuãt quil soit bõ. Ensemble vng sermon ioyeulx dung depuceleur de nourrices. *S. l. n. d.* [*v.* 1540], pet. in-8 goth. de 8 ff.

Biblioth. de S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (*Catal. Cigongne*, n° 658).

e. — Les Œuures de Maistre Guillaume Coquillart, 1597 (voy. ci-dessus, n° 17).

f. — Discours || fort ioyeux d'vn || Depuceleur de || Nourrisse [*sic*]. — *Fin. S. l. n. d.* [*A Rouen, chez Abraham Cousturier, v.* 1600], pet. in-8 de 4 ff. de 29 lignes à la page, sign. *A.*

L'édition n'a qu'un simple titre de départ et le r° du 1er f. contient 22 vers.

Biblioth. nat., Y. 4796, A (4), Rés., dans un recueil qui contient 10 pièces publiées par *Cousturier*.

g. — Sermon ioyeux d'vn depucelleur de nourrices.

Cette édition est jointe au *Procez et amples examinations sur la vie de Caresme-Prenant*, 1605 (Brunet, IV, 893).

h. — *Momus redivivus, ou les Saturnales françaises....* [par Mercier de Compiègne] (A Lutipolis, de l'imprimerie du libraire-auteur, 2496, 2 vol. in-18).

i. — Procez et amples Examination sur la vie de Caresme Prenant, 1605

Réimprimé vers 1830 avec le *Sermon* et diverses autres pièces. Voy. Brunet, IV, 893.

j. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VI, 199-208.

---

53. — Le Monologue du Resolu, par Roger de Collerye.

[*Auxerre, vers 1510.*]

Roger de Collerye met ici en scène un galant qui se vante d'être irrésistible et qui raconte ses amours avec une grande liberté de langage. Le monologue commence ainsi :

Qu'y vault le songer ? Pas le truc.
Tant au soir, la nuit, qu'au desjuc,
Prompt, prest, preux d'attendre le choc,
Bon pied, bon œil, frès comme ung suc,
Accoustré comme ung petit duc,
Asseuré, plus ferme qu'ung roc,
Donnez du taillant, de l'estoc ;
Gardez vous d'estre prins au bric....

La pièce est trop connue pour que nous croyions nécessaire de nous y arrêter longuement. En voici les derniers vers :

Il est ainsi que vous l'oyez ;
Or, messieurs, soyez avoyez
De dire, en ung mot absolu,
Qu'on vous a icy envoyez,
Non pas comme gens desvoyez,
Pour escouter le Resolu.

Bibliographie :

a. — Les Œuures de maistre || Roger de Collerye... (voy. ci-dessus, n° 24).

b. — Œuvres de Roger de Collerye, éd. d'Héricault, 59-72.

c. — Œuvres de Coquillart, 1597 (voy. ci-dessus, n° 17).

d. — Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance*, 288-292 (avec une fig. d'*Allouart*).

54. — Sermon joyeulx d'ung Ramonneux de cheminées.

[*Vers* 1520.]

On comprend à demi-mot ce que peut être le ramoneur dont il est question dans ce monologue et quels sont les hauts faits dont il se vante; il serait superflu d'insister. La pièce commence ainsi :

Ramonez la cheminée hault et bas!
Dame, chamberiére, bon soir.
N'y a ceans riens que houlser?
Je suis ung fort homme de bras
Pour ramonner et hault et bas.
Jamais n'allez en paradis
S'il n'est vray ce que je vous dis.
J'ay houlsé a Tours [et] a Blays,
A Paris, en Lorraine, en Mès....

Aucune allusion historique ne nous permet d'indiquer d'une manière précise la date de la composition.

Voici les derniers vers de la pièce :

Si tresbien je fuz en sa grace,
Tellement qu'au partir du lieu
Je fus refaict, et puis a Dieu.
Oncques femme n'eust tel soulas.
Ramonez la cheminée hault et bas.

Bibliographie :

a. — Sermon ioyeulx || dung ramonneux || de cheminees. — *Finis. S. l. n. d.* [*v.* 1520], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 20 lignes à la page.

Au titre, un bois grossier représentant une bûche, de laquelle sortent des flammes.

Au v° du dernier f., un arbre à trois branches au dessus duquel sont des feuilles et des fleurs.

Mus. brit., C. 22. a. 9.

b. — Sermon || ioyeux d'vn || Ramonneur || de cheminees. || *A Rouen*, || *Chez Nicolas Lescuyer*, || *pres le grand portail* || *nostre Dame*. — *Fin. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 4 ff. de 19 lignes à la page, sans chiffr., réct. ni sign.

Le titre, dont le v° est blanc, est orné d'un encadrement et de la petite marque de *Lescuyer*, avec la devise : Πάροντα καὶ μέλλοντα.

Dans le coin inférieur de droite, on remarque le chiffre 2.

Le v° du dernier f. est blanc.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

c. — Sermon joyeulx d'ung Ramonneur de Cheminées. *A Rouen, Chez Pierre Mullot, S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 4 ff.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles (exempl. incomplet du titre, dans un recueil de pièces portant toutes le nom de *Mullot*).

d. — Réimpression exécutée à *Paris*, vers 1830, et jointe au *Procez et amples Examinations sur la vie de Caresme prenant*, etc.

Voy. Brunet, IV, 894.

e. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 235-239.

Réimpression donnée d'aprés l'édition *a*.

f. — *Recueil de Pièces rares et facétieuses, anciennes et modernes*, [*publié par Ch. Brunet*] (Paris, A. Barraud, 1872-1873, 4 vol. in-8), II, XXIV, 1-5.

---

55. — Monologue d'une Dame fort amoureuse d'ung sien amy, par Roger de Collerye.

[*Auxerre? vers 1530.*]

Cette pièce est beaucoup moins gaie que les autres monologues de Roger de Collerye. On y retrouve une main habile, des vers adroitement enchaînés, mais l'ensemble nous paraît un peu terne. Le sujet, qui pouvait prêter à des allusions grossières, est traité de la façon la plus inoffensive et la plus convenable. Ces particularités nous portent à croire que le *Monologue d'une Dame* aura été composé par Collerye alors qu'il était déjà sur le retour et qu'il prenait au sérieux ses fonctions ecclésiastiques; aussi le plaçons-nous approximativement vers 1530.

La pièce commence ainsi :

Est il besoing de faire bruit
Qu'on a parlé et estrivé
Que mon cœur est pieça reduit
A aymer quelqu'un qui me duit,

Tant en secret comme en privé ?
Est il besoing de caqueter
Qu'on ayme l'un, qu'on ayme l'une,
Brouller, marmouser, barbeter,
Quester, remarcher, mugueter
De jour, de nuict et a la lune ?

Le meilleur morceau du poème est un dit « de l'un et de l'autre » (v. 78-117) :

L'ung dict tresbien, l'autre faict rage;
L'ung ne dit mot, l'autre s'essaye;
L'ung parle gras, l'autre begaye....

Le *Monologue du Resolu* offre déjà une énumération du même genre, mais moins développée.

La pièce se termine ainsi :

Puisqu'Amours m'a ainsi surprise,
De luy voicy que je conclus :
Je ne dois point estre reprise
Si de bon cueur je l'ayme et prise.
Vela que je dis et non plus.

Bibliographie :

a. — Les Œuures de maistre || Roger de Collerye... (voy. le n° 24), f. Dv, r° — Dviij, r°.

b. — Edition d'Héricault, 1855, 73-79.

---

56. — Farce joyeuse, tresbonne, a deux personnages, du Gaudisseur qui se vante de ses faicts et ung Sot qui luy respond au contraire, c'est assavoir :

Le Gaudisseur, Le Sot.

[*Lyon, vers 1540.*]

Nous avons déjà dit[1] que cette pièce et le *Sermon joyeux de bien boire* paraissent être sortis de la même main. Le procédé dramatique est le même. Malgré le titre que porte la seule édition connue, la *Farce joyeuse* est en réalité un sermon, mais

1. Voy. ci-dessus, n° 30.

l'acteur chargé du rôle principal est interrompu à chaque phrase par un sot qui remplit un rôle secondaire.

La *Farce* commence par une chanson :

LE GAUDISSEUR, *en chantant*

Jeune, gente, plaisante et lye,
Je suis vostre loyal servant
Et le seray toute ma vie,
Quelque chose que l'on en die;
Tousjours seray mignon et gay,
Aussi gent comme ung papegay,
Fringant a la mode qui court.

LE SOT

Voire, pour remplir sa vecie;
Puis après tant croquer la pie
Qu'il s'endormit en une court...

L'expression « croquer la pie », qui se retrouve au v. 116, se rencontre également dans le *Sermon*, v. 349.

L'origine lyonnaise de la pièce ne peut être douteuse. Le Gaudisseur, après avoir raconté toutes ses pérégrinations, ajoute :

Quant a Lyon fus retourné
— C'estoit le lieu ou je fus né, —
Chascun me presentoit des biens.

On remarquera aussi que le « vin claret de Lyon » est placé en tête de l'énumération des bons vins que fait le Gaudisseur (v. 172-182). L'Observance citée au v. 215 est un couvent lyonnais bien connu.

Voici les derniers vers de la pièce :

LE GAUDISSEUR

Messeigneurs, pour vous faire fin,
Je fus servy a la plaisance.
Quant vint le lendemain matin,
Je me rendy a l'Observance.
A Dieu vous dy, car je m'en voys
Tourner le rost en la cuysine,
La ou je mangeray des poys
Emprès une bonne geline.

LE SOT

Prenez en gré l'esbatement, 220
Seigneurs et dames, je vous prie
Après luy m'en vois vistement.
A Dieu toute la compaignie.

Bibliographie :

a. — Farce || ioyeuse || Tres bonne a || deux personnaiges. || Du Gaudisseur q̃ se vãte de ses faictz. || Et vng Sot qui luy respond au con- || traire. Cest assauoir. || ¶ Le Gaudisseur. || ¶ Et le Sot. || Le gaudiseur [*sic.*] — ¶ *Finis. S. l. n. d.* [*Lyon, en la maison de feu Barnabé Chaussard, vers 1545*], in-4 goth. allongé de 4 ff. de 46 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. *A*.

Au titre, un bois représentant un personnage vêtu d'un manteau fourré, ouvert sur le devant, et coiffé d'un chaperon à cornette; ce personnage tient à la main une banderole dont l'intérieur n'a pas été rempli. (Le même bois se retrouve en tête de la *Farce.... de Guillerme qui mangea les figues du curé.*)

On lit au dessus du personnage qui vient d'être décrit, les mots : *Le gaudiseur* [sic], en gros caractères.

Les deux premières lignes de l'intitulé sont imprimées en caractères xylographiés.

Mus. brit. C. 20 d. 41.

b. — Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, II, 292-302.

VII. — MONOLOGUES DE CHARLATANS ET DE VALETS.

57. — LI DIZ DE L'ERBERIE, par Rutebeuf.

[*Paris, vers 1250.*]

Le *Diz de l'Erberie* est un document historique et littéraire des plus curieux. La satire de Rutebeuf ne nous montre pas seulement qu'il y avait sous saint Louis des charlatans vendant au public des panacées extraordinaires; elle prouve encore qu'il existait dès lors un théâtre tout à fait analogue à celui du XVe siècle. Le marchand d'orviétan qui vante ses drogues ne s'adresse pas à des badauds qui passent; il veut que ses audi-

teurs s'asseyent et gardent le silence; ce sont de véritables spectateurs : l'entrée en matière ne laisse pas de doute sur ce point :

Seigneur qui ci este[s] venu,
Petit et grant, jone et chenu,
Il vos est trop bien avenu,
Sachiez, de voir.
Je ne vous vel pas decevoir :
Bien le porreiz aparsouvoir
Ains que m'en voize.
Aseeiz vos, ne faites noise;
Si escouteiz, c'il ne vos poize.
Je sui uns mires;
Si ai estei en mainz empires :
Dou Caire m'a tenu li sires
Plus d'un estei;
Lonc tanz ai avec li estei :
Grant avoir i ai conquestei....

De ses voyages dans tous les pays du monde le charlatan a rapporté des herbes merveilleuses et des pierres qui guérissent de tous les maux, même de la mort. — Ecoutez, dit-il en terminant :

Or oeiz ce que m'encharja
Ma dame qui m'envoia sa.

L'herboriste abandonne alors les vers et continue son boniment en prose :

Bele gent, je ne sui pas de ces povres prescheurs ne de ces povres herbiers qui vont par devant ces mostiers a ces povres chapes mau cozues, qui portent boites et sachez, et si estendent .I. tapis, car teiz vent poivre et coumin [*b* et autres espices] qui n'a pas autant de sachez comme il ont. Sachiez que de ceulz ne sui je pas; ainz suis a une dame qui a non ma dame Trote de Salerne, qui fait cuevre chief de ces oreilles, et li sorciz li pendent a chaainnes d'argent pardesus les espaules; et sachiez que c'est la plus sage dame qui soit enz quatre parties dou monde....

Trot de Salerne, ou Trotola de' Roggeri, est resté célèbre parmi les médecins du XIe siècle; mais Rutebeuf semble jouer ici sur le nom de ce médecin et sur la mule du marchand d'orviétan. C'est à cette dernière qu'appartiennent les longues oreilles et la chaîne d'argent qui sert de bride.

Insensiblement le charlatan arrive à faire connaître le prix

de sa marchandise. Sa dame lui a ordonné d'en demander un denier, c'est-à-dire, « a Paris .i. parisi, a Orliens .i. orlenois, au Mans .i. mansois, a Chartres .i. chartain, a Londres en Aingleterre .i. esterlin ». Il veut seulement avoir de quoi nourrir lui et sa monture, car il faut que le prêtre vive de l'autel.

La place donnée à la monnaie de Paris en tête de l'énumération qui précède indique que l'orateur s'adresse à des Parisiens.

Le morceau se termine ainsi :

Car se mes peres et ma mere estoient ou peril de la mort et il me demandoient la meilleur herbe que je lor peulse doneir, je lor donroie ceste. En teil meniere venz je mes herbes et mes oignemens. Qui vodra si en preingne ; qui ne vodra si les laist.

Les deux dernières phrases (depuis : *En tiel meniere*) manquent dans le manuscrit *b*.

On a prétendu[1] que le long couplet en prose récité par le marchand d'herbe ne permettait pas de considérer le *Dit de l'erberie* comme une œuvre dramatique ; c'est là, ce nous semble une erreur. Sans doute dans un mystère, ou même dans une farce, notre ancien théâtre n'admettait que les vers ; mais il n'en était pas de même dans les monologues. Il nous suffira de rappeler deux exemples que nous avons cités ci-dessus[2]. Ces exemples, il est vrai, ne paraissent pas remonter plus haut que le commencement du XVIe siècle ; mais les auteurs d'alors conservaient fidèlement les traditions anciennes, traditions qui ne furent rompues que par les poètes de la Pléiade.

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. fr. 1635 (anc. 7633), fol. 80 *b* — 82 *a*. — Dans ce ms. la pièce est anonyme.

b. — Biblioth. nat., ms. fr. 24432 (Notre-Dame, 198) fol. 34 *a* — 35 *c*.

c. — *Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois, par Achille Jubinal* (Paris, Édouard Pannier, 1839, 2 vol. in-8), I, 250-259.

---

1. Voy. Petit de Julleville, *Les Comédiens en France*, 24-26 ; *Répertoire du théâtre comique en France*, 407.

2. Voy. le *Sermon de Frappe culz* (n° 8) et le *Sermon joyeulx de monsieur sainct Velu*.

d. — *Œuvres complètes de Rutebeuf, trouvère du XIIIe siècle, recueillies et mises au jour pour la première fois par Achille Jubinal. Nouvelle édition, revue et corrigée* (Paris, Paul Daffis, éditeur-propriétaire de la Bibliothèque elzévirienne, 1874, 3 vol. in-16), II, 51-62.

Voy., sur cette seconde édition, *Romania*, III (1874), 401.

e. — *Les Rues et les Cris de Paris au XIIIe siècle ; pièces historiques publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédées d'une étude sur les rues de Paris au XIIIe siècle, par Alfred Franklin* (Paris, Willem, 1876, in-16), 165-174.

f. — *Rustebuef's Gedichte. Nach den Handschriften der Pariser National Bibliothek herausgegeben von Dr Adolf Kressner* (Wolfenbüttel 1885. Druck und Verlag von Julius Zwissler, in-8 de VI et 305 pp.), 115-120.

Voy. *Romania*, XV (1886), 477.

---

58. — De la Goutte en l'aine.

[*Vers 1250.*]

Voici encore une parodie des boniments débités par les charlatans sur les places publiques. M. Jubinal a eu raison de la rapprocher du *Diz de l'Erberie*. La pièce commence ainsi :

Escoutez tuit et entendez,
Qui assez sovent despendez
En chose qui ne vous vaut riens.
Hui vous est avenu granz biens
De mire, se m'en volez croire.
Qu'en dites vous ? Respondez voire.
Je suis bons mires de Salerne;
Fols est qui blasme ne qui ferne
Le grant sens que Diex m'a doné
Et que j'ai pieça conquesté
A Paris et a Montpellier,
Dont je ving d'escole l'autr' ier...

Le médecin qui s'annonce ainsi guérit de toutes les maladies; mais il a un talent spécial :

Je garis de la goute en l'aine
Qui met les genz en male paine,
Une goute plaine de rage;

Li .I. l'apelent mal volage,
Por ce que sovent va et vient;
Mès por ce qu'entre le cul tient
L'apelez vous la goute en l'aine.

Notre homme énumère une foule de choses, plus singulières les unes que les autres, qu'il emploie pour faire soigner cette maladie, puis il ajoute en terminant :

Qui toutes ces choses prendroit,
[Et] en .I. mortier les metroit,
Et si les triblast tout en .I.
Et puis les beust a jeun,
Garis seroit, sachiez sans doute,
De la tresangoisseuse goute
Qui n'espargne nule ne nul,
C'on apele goute de cul.

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. fr. 837 (ancien 7218), fol. 243.
b. — *Œuvres complètes de Rutebeuf*, éd. de 1839, I, 475-477.
c. — *Œuvres complètes de Rutebeuf*, éd. de 1874, III, 192-194.

---

59. — [L'Homme qui sait tout faire],

par Raimond d'Avignon.

[*XIIIe siècle.*]

Nous ne possédons qu'un petit nombre de mystères écrits en provençal, mais ces mystères suffisent pour prouver que si le théâtre ne fut pas aussi florissant dans le midi que dans le nord de la France, il n'y fut cependant pas inconnu. La pièce dont nous allons parler a des rapports si étroits avec les compositions citées plus loin qu'il est difficile de ne pas y reconnaître un monologue dramatique. L'absence de toute adresse aux spectateurs ne suffit pas, selon nous, pour lui enlever ce caractère. On peut d'ailleurs supposer que l'acteur ajoutait quelques mots de son crû, au commencement ou à la fin du monologue.

Raimond d'Avignon vivait au XIIIe siècle, comme l'atteste la langue même qu'il écrit ; mais en dehors de cette date approximative, nous ne savons rien de sa vie. Raimond met en scène

un homme qui se vante de savoir tout faire. L'énumération des talents divers de ce personnage forme une litanie dont voici le début :

Sirvens sui avutz et arlotz,
E comtarai totz mos mestiers,
E sui estatz arbalestiers,
E portacarn et gualiotz,
E rofian e baratiers,
E pescaires et escudiers
E sai ben de peira murar...

La litanie se compose en tout de 78 vers, mais la fin nous paraît écourtée. Ce qui semble indiquer que la composition de Raimond d'Avignon a subi des retranchements, c'est qu'un de nos manuscrits compte à la fin 8 vers de plus que les autres, sans pourtant que le monologue ait une conclusion bien nette.

Voici la fin du poème :

E fui marescals de cavals
E guardei eguas per las vals,
E fui fabres e pelletiers,
Si m'ajut Dieus, e sabatiers;
Qui m'en vol creire, bos fols sui
E savis be, quan trop ab cuy.
E fis olas et fui sauniers,
E fui cassaires e veiriers,
E fis pargamins e fossatz,
E sai liar radels e ratz,
E taillei borsas, e vendei
Plom per argen, e pois menei
Orps e devinc redons e gras,
E fui barbiers e paniers fas.

Bibliographie :

a. — Manuscrit de la Bibliothèque de Modène, fol. 203 *a*.
Ce manuscrit est le seul qui donne les vers 71-78.

b. — Biblioth. nat., ms. fr. 856, fol. 372 *c*.

c. — Biblioth. nat., ms. fr. 854, fol. 191 *b*.

d. — Biblioth. nat., ms. fr. 22543, fol. 23 *b*.

e. — Raynouard, *Choix des Poésies originales des troubadours*, IV, 462-465.

f. — Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 2e et 3e éd., 307; 4e éd., 209.

60. — Les Ditz de maistre Aliborum, qui de tout se mesle.

[*Paris, vers 1495.*]

Le type de l'homme qui se vante de savoir tout faire est aussi ancien, sinon plus ancien, dans la littérature du nord que dans celle du midi. Dans le débat *Des deux bordeors ribauz*[1] chaque personnage se flatte de posséder tous les talents; cependant la dispute porte principalement sur le mérite de chacun comme jongleur. Une ballade qui figure dans les œuvres d'Eustache Deschamps a un caractère plus général[2].

Les *Ditz de maistre Aliborum* sont plus développés. Ils offrent en outre cet intérêt que le personnage « qui de tout se mesle » porte un nom devenu proverbe. L'origine du mot *aliborum* ou *aliboron* est encore obscure; un passage du *Roman du Renart* cité par M. de Montaiglon rend assez vraisemblable le rapprochement entre *aliboron* et *elleborum*.

Les *Ditz* n'étaient peut-être pas destinés au théâtre, mais ils se rattachent si étroitement à la pièce qui précède et à celles qui suivent que nous n'avons pas hésité à leur donner une place dans notre répertoire.

Ils commencent ainsi :

Je m'esbahis en moy tresgrandement
Du grant engin et grant entendement,
Du grant sçavoir, fantasie et memoire
Qui sont en moy, et m'esbahis comment
Uug seul engin peult faire seurement
Tant de choses comme je sçay bien faire.
Je suis parfait en tout art et affaire;
De tous mestiers en moy est le gibier;
Ce que je faitz n'y a rien que refaire.
A l'ouvraige l'on cognoist l'ouvrier.

Car, tout premier, je suis tresbon musnier,
Bon panetier, patissier, cuisinier,
Bon hostelier, tavernier, rotisseur, etc.

---

1. Montaiglon, *Recueil général et complet de fabliaux*, I, 1-12.
2. Cette ballade a pour refrain :

Nulz, Dieu mercy, ne me scet riens apprendre.

Voy. éd. Queux de Saint-Hilaire, V, 23, et la réimpression de *Maistre Hambrelin* donnée par Veinant.

Comme on le voit, *Maistre Aliborum* est écrit en vers de dix syllabes et divisé en strophes de dix vers, ce qui n'était pas la forme habituelle des monologues dramatiques, mais ce qui ne prouve pourtant pas que la pièce n'ait pas été récitée sur un théâtre [1]. Le fait que le morceau ne se termine pas par une adresse aux spectateurs et qu'il a au contraire une conclusion morale est, par contre, un motif sérieux de lui contester le caractère dramatique.

Divers bibliographes ont pensé que *Maistre Aliborum* devait être l'œuvre de Pierre Gringore, mais il ne semble pas que cette attribution repose sur d'autres motifs que sur les proverbes ou sentences qui terminent la plupart des strophes ; or cet usage des proverbes ne fut pas particulier à Gringore ; ce fut une mode générale à la fin du XVe siècle.

La 9e strophe contient une allusion qui permet de fixer approximativement la date du poème :

De Romme party pour revenir en France ;
La m'arraistay au hault d'une montaigne ;
Mais, quand je fus a Fournoue, je pense,
J'ouys tip tap, et grans coups a puissance
Frapper, ferir, et d'escu et de lance,
Abattre gens parmy une campaigne.
Alors, comme ung [tres]vaillant capitaine,
Je prins d'assault une grant vieille souche ;
J'entray dedans, sans faire ou perte ou gaigne,
Aux escoutes jusqu'après l'escarmouche.

La bataille de Fornoue fut livrée le 6 juillet 1495 ; on peut croire que notre pièce n'est guère postérieure à cette date.

Les *Ditz* se terminent ainsi :

Quant g'y pense je ne sçay quel mestier
Je doy faire n'auquel pour le premier
Doy commencer ; l'ung pour l'autre me trouble.
Ung homme n'a besoing que d'ung mestier
Et, si le sert de bon vouloir entier,
Il lui donra tousjours sa vie au double.
L'homme inconstant mestier sur mestier double ;

1. Une des pièces dont nous avons parlé ci-dessus, *Les Erreurs du peuple commun* (n° 37), est écrite également en vers décasyllabiques.

De son estat jamais ne se contente,
Mais ung constant d'ung mestier ne se trouble,
Dont, a la fin, acquiert chevance et rente. 140

Bibliographie :

a. — Cy commencent les Ditz de Maistre Aliborum qui de tout se mesle et scait faire tous mestiers et de tout rien. — *Cy finent les dictz de maistre Aliborum. Imprime a Paris pour Pierre preuost. S. d.* [*v.* 1510], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 25 lignes à la page.

Biblioth. de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale (*Catal. Cigongne*, nº 688).

b. — Maistre aliborũ qui || de tout se mesle ℭ scet || faire tous mestiers ℭ || de tout rien. — *Cy finissent les ditz* || *de maistre aliborum. S. l. n. d.* [*v.* 1510], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 26 lignes à la page, sans sign.

Au titre, un bois en hauteur représentant un guerrier revêtu d'une cuirasse.

Au vº du dernier f., le bois de l'homme à longue robe qui parle à un enfant.

Biblioth. nat., Y. n. p., Rés. — Biblioth. de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale (*Catal. Cigongne*, nº 687).

c. — Maistre Aliborum qui de tout se mesle. *S. l. n. d.* [*v.* 1510], pet. in-8, goth. de 4 ff.

Au titre, un bois représentant deux pages et deux faucons.

Au vº du dernier f., une tente devant laquelle sont placés cinq personnages.

Édition très incorrecte, imprimée sur papier grossier.

d. — Collection de Poésies, Romans, Chroniques, etc., publiée d'après d'anciens manuscrits et d'après des éditions des XVᵉ et XVIᵉ siècles. *Paris, chez Silvestre,* 1838-1860, in-16. Nº 2.

e. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 33-41.

---

61. — Watelet de tous mestiers.

[*Picardie, vers 1500.*]

Les *Ditz de maistre Aliborum* peuvent ne pas être dramatiques; il en est autrement de *Watelet*, qui non seulement appartient au théâtre, comme le prouve l'adresse aux spectateurs, mais

encore, grâce aux deux remaniements dont nous parlerons plus loin, s'est maintenu sur la scène pendant un siècle.

Watelet est le diminutif picard du wallon de *Gautier* (correspondant au français *Gautelet*); il est surtout connu par le peintre et littérateur du XVIIIe siècle, qui l'a porté comme nom de famille. La pièce est d'ailleurs pleine de locutions picardes qui ne laissent pas de doute sur la province à laquelle elle appartient; elle commence ainsi :

Bonnes gens, Dieu vous gard de joye
Et Nostre Dame de santé !
Qu'en dict on ? Suis je bien[1] planté ?
Respondez, gros, gresle, menu.
A tout le mains je suis venu ;
Ne sçay quel feste[2] on me fera,
Mais vela ce qu'il en sera.
Pour[3] que chascun de vous le sache,
Je vous diray qu'icy me[4] cache,
Et, le retenez, s'il vous plaist.
Je me faitz nommer Watelet
De tous mestiers ; c'est mon droit nom...

Après avoir cité tous les pays où il est connu (v. 14-26), Watelet entreprend l'énumération de ses talents :

Qui auroit affaire de my,
Me vecy prest et diligent
Pour a gré servir toutes gens
Selon ma petite puissance ;
Et, pour vous donner cognoissance
De mon estat et [mon] affaire,
Primo, vecy que je sçai faire,
Comme vous le m'orrez[5] noncer :
Premier je me sçay avancer
D'apointer [bien une] espousée...

Watelet continue sa litanie. Tous les métiers, depuis les plus simples jusqu'aux plus extraordinaires, lui sont également familiers. En terminant il nous donne son adresse, et l'on peut juger que tant de talents ne l'ont pas conduit à la fortune :

---

1. *Impr.* blien.— 2. *Impr.* Je ne sçay quelle. — 3. *Impr.* Affin. — 4. *Impr.* ma.
5. *Impr.* Comme vous le m'auray.

Pourtant, qui a de moy affaire,
Je vous signifie, bonne gent[1],
Que logé suis[2] au Plat d'argent;
Je n'ay rien se on ne me le donne[3].
Jesus qui tous pechez pardonne
Nous doint sa paix et finement!
Prenez en gré l'esbatement
Du bon du cœur, si[4] faict qu'il est,
De ce[5] bon frére Watelet.

Le livret qui nous a conservé le monologue le fait suivre d'une épître adressée par l'auteur à un religieux qui lui avait promis copie d'une pièce de sa façon. Cet auteur ne s'est malheureusement pas nommé, et nous ne savons pas davantage qui est frère Estienne. Voici la teneur de cette épître finale :

Frére Estienne, mon amy, humbles recommandations premises, vous sçavez que m'avez promis devant que partir de nostre maison, c'est que m'envoirés[6] ce que nous dictes samedy au soir en la cuysine, et pour ce je vous prie que prenez ung peu de temps pour l'escripre au lieu de babillier soit du jour soit du soir, et, affin que n'aiez excusation, je vous envoie *Watelet*, lequel est bien mal escript pour la briefveté du temps, et pour ce, au retour, nous le lirons et acorderons se aulcunes faultes avez trouvées. Ce faict, lundy au soir, par le tout vostre amy.

Bibliographie :

a. — ¶ Vuatelet de || tous mestiers. — *Finis. S. l. n. d.* [*v.* 1510], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 20 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. *A*.

Au titre, le bois de l'homme qui tient la main sur la poignée de son épée, et qui parle à une femme.

Au r° du 7e f., au dessous de deux lignes de texte et du mot *Finis*, le bois bien connu qui représente un personnage vêtu d'une longue robe fourrée d'hermine, adressant la parole à des soldats armés de lances.

Au v° de ce même f., un bois tiré d'une édition des *Quinze Joyes de mariaige* (c'est une copie de la fig. qui orne l'édition de *Trepperel*). Ce bois représente un homme chargé d'un berceau et de tous les ustensiles domestiques, assailli à la fois par ses enfants, par sa femme qui le menace d'un bâton, et par le chat.

---

1. *Impr.* gens. — 2. *Impr.* Que logez je suis. — 3. Ce passage semble indiquer que l'acteur va faire la quête. Cf. nos 23, 31, 40. — 4. *Impr.* si si. — 5. *Impr.* se. — 6. *Impr.* memoirés.

Au r° du 8e f., un bois, tiré sans doute d'une farce imprimée, qui représente un homme vêtu d'une longue épée guettant un autre homme qui franchit une porte; deux femmes assistent à la scène.

Au v° du même f., une chasse au sanglier.

Biblioth. munic. de Versailles, E. 472. c. (16).

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 154-169.

---

62. — M. Hambrelin, serviteur de maistre Aliborum, cousin germain de Pacolet.

[*Paris? 1537.*]

Le monologue de maistre Hambrelin n'est qu'un remaniement de celui de Watelet. Quelques vers ont été supprimés, un grand nombre d'autres ont été ajoutés, la plupart des expressions picardes ont fait place à des locutions plus facilement intelligibles aux Parisiens ou aux habitants des provinces du centre; mais le fond est resté presque le même.

Le nom d'Hambrelin est curieux et nous ne saurions dire comment le réviseur de Watelet a eu l'idée de s'en servir. Ce nom est une simple transcription du haut allemand *Hämmerlein* ou *Hämmerling*. Les deux diminutifs, toujours accompagnés du mot *Meister*, comme dans le français « maistre Hambrelin », signifient fréquemment un diable, un bourreau, un sorcier. Par extension, le nom de *Hämmerlein* ou *Hämmerling* est donné à un farceur; il devient synonyme d'Arlequin ou de Hanswurst[1].

Voici le début de la pièce :

En ceste ville suis venus,
Sur une mulle, a beaulx piedz nudz,
Sçavoir si pourray trouver maistre
Avec lequel me puisse mettre
Pour le servir de mon mestier.
Je suis masson, forgeur d'estrier;
Il n'est de riens que je ne face;

---

1. Voy. les exemples cités par les continuateurs des frères Grimm, *Deutsches Wörterbuch*, IV, II, 317-318.

Pour ce on m'appelle en toute place
Maistre Hambrelin qui tout sçait faire.
Je sçai juments et vaches traire,
Faire souffletz, faire lanternes,
Herpes, cymbales et guiternes;
Forger monnoye en bonne foy;
Je sçay plaider, alleguer loy;
Faire havetz pour cueillir meures....

Le monologue se termine ainsi :

Faire sçay ce qu'on me commande;
Jé me congnois en pierrerie
Et en toute aultre mengerie,
En diamantz et en rubis,
En tailler cristal jaune et bis,
Colorer pierre crapauldine;
Je sçay venir droict quand on disne,
Affecter vermeil et blanc vins;
Je sçay des mestiers plus de vingtz.
Il me fauldroit quatorze ans estre
Pour vous dire de quoy suis maistre;
Je sçay crier, chanter et braire;
Hambrelin suis qui sçait tout faire.

Après le mot *Finis* vient ce dixain qui rappelle la fin de Watelet :

De par ledict maistre Hambrelin.

Sçavoir ne fais a deux n'a ung;
En general, c'est a chascun :
Pour chose que ce soit a faire,
Qui a de Hambrelin affaire
Pour son sçavoir ou son art gent,
Il est logé au Plat d'argent,
Ou se tient son train et sa court,
Avec le seigneur d'Argent Court,
Marchant de beurre et d'aguillettes
En la rue des Trois Caillettes.

La rue « des Trois Caillettes » fait peut-être allusion à la rue « des Trois Canettes » à Paris. Quant à la date, celle de 1537 que porte l'édition *a* paraît se rapporter non seulement à l'impression, mais à la composition même du poème. Hambrelin dit (v. 89) :

Cousin je suis a dame Alix.

Or, dame Alix, entremetteuse parisienne, que Marot a rendue célèbre, était vers 1537 à l'apogée de sa notoriété.

Plus loin (v. 207, 208), Hambrelin ajoute :

> Je suis grand avalleur de trippes,
> Cousin germain de Fripelippes,

allusion au prétendu secrétaire de Marot,

> Ce frippeur et lecheur de lippes
> Qui se fait nommer Fripelippes,
> Ou secretaire de Clément[1].

C'est précisément en 1537 qu'eut lieu la fameuse querelle de Marot et de Sagon, dans laquelle il est souvent fait mention de Fripelippes. Enfin c'est au même temps que se rapporte la mention de maistre Gonin (v. 258), farceur fameux sous François Ier, et qui mourut avant 1551.

L'auteur d'*Hambrelin* ne nous a pas fait connaître son nom : il ne signe que de sa devise, qui pourrait bien être un anagramme : *Hardy en fortune*. Quant au poème lui-même, de nombreuses éditions témoignent du succès qui lui fut réservé. Le nom d'Hambrelin ou Ambrelin passa dans l'usage courant. On le trouve en tête d'un dixain imprimé en 1549 avec une mélodie de Janequin[2] ; un peu plus tard il figure dans l'envoi d'une ballade qui fait partie de *l'Amoureux Passetemps*[3] ; enfin Ambrelin est le nom du valet dans *La Nouvelle tragi-comique* de Marc Papillon, dit le capitaine Lasphrise[4].

Le monologue d'Hambrelin était encore célèbre au commencement du XVIIe siècle. La préface des *Muses gaillardes* d'Anthoine Du Breuil (Paris, 1609, in-12) commence ainsi : « Voicy un petit Hambrelin que je vous presente, qui par ses longs voyages vous racontera des merveilles ; il sçait jouer divers personnages et parler plusieurs langues, c'est-à-dire tantost la païsane et tantost la courtisane, comme servant à tout usage. »

---

1. Marot, éd. Lenglet-Dufresnoy, in-12, VI, 88.
2. Voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, XIII, 428. — Cette pièce est peut-être de Germain Colin. Voy. *Catalogue Rothschild*, I, p. 548.
3. P. 30 de la réimpression.
4. Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, VII, 464.

Bibliographie :

a. — M. Hambrelin || Seruiteur de Maistre Aliborum || Cousin germain de Pacolet. — *Finis.* || *Hardy en fortune.* || 1537. *S. l.* [*Paris?*], pet. in-8 de 8 ff. de 21 lignes à la page, impr. en lettres rondes, sign. *A*.

La première ligne du titre est imprimée en gros caractères gothiques; les deux autres lignes sont en lettres rondes. Au dessous de l'intitulé est un bois assez grossier qui représente un homme dans une chaire adressant la parole à divers personnages assis ou debout devant lui.

Biblioth. municip. de Versailles, E. 456. c.

b. — Maistre Hambrelin, seruiteur de maistre Aliborum, cousin Germain de Pacolet. *S. l. n. d.* [*Paris? v. 1540*], pet. in-8 de 8 ff. de 27 lignes à la page, impr. en lettres rondes.

Catal. La Vallière par De Bure, II, nº 3095, dans un recueil acheté par la Bibliothèque du Roi, mais qui ne se retrouve pas aujourd'hui. Nous donnons notre description d'après les notes mss. de Van Praet.

c. — ☾ M. Hambrelin || seruiteur de maistre Aliborum cousin germain de || Pacolet. — *Explicit. S. l. n. d.* [*Paris? v. 1540*], pet. in-8 goth. de 8 ff.

Au titre, un bois qui représente un personnage vêtu d'une longue robe fourrée, près duquel se tient un petit écolier, ou valet, qui porte la main à son chaperon.

Cette édition, qui ne nous est connue que par *g*, se termine par les deux chansons suivantes :

1º Il estoit une fillette
Qui vouloit sçavoir le jeu d'amours...

(Cf. *Plusieurs belles chansons nouvelles*, 1542 (réimpr. par Percheron, 1867), nº 4; *Chansons nouvellement composées*, 1548 (réimpr. par Baillieu), nº 32; la *Fleur des Chansons*, 1586 (réimpr. dans les *Joyeusetez*), nº 38).

2º On dict que le mal des dens
C'est une maladie diverse...

(Cf. *Chansons nouvellement composées*, 1548, nº 33.)

d. — Maistre Hambrelin, seruiteur de maistre Aliborum, cousin germain de Pacolet. *Imprimé dessouz le cadre en la presse sur le marbre. S. l. n. d.* [*v. 1560*], pet. in-8 de 4 ff. de 22 lignes à la page, caract. ital.

La formule : *Imprimée sous le quadre à la presse, sur le marbre*, se retrouve sur le titre de *La Tasse, comedie propre pour estre exhibée au temps de Caresme prenant* (voy. *Recueil des Pièces rares et facétieuses anciennes et modernes;* Paris, Barraud, 1873, in-8, III, III).

Biblioth. Méjanes à Aix, nº 29880.

e. — ❧ M. Hambrelin || Seruiteur de || maistre Aliborum, cou || sin germain de Pacollet. — *Fin.*

Cette édition, précédée d'un titre séparé, occupe les ff. *F2-F8* de la pièce suivante (le monologue n'y compte que 290 v., au lieu de 300) :

La || Nauigation || Du Compaignon à la || Bouteille || Auec le discours des ars & scien- || ces de Maistre Hambrelin. || *A Paris.* || *Pour Claude Micard, au clos* || *Bruneau à la chaire* || 1576. Pet. in-16 de 48 ff. non chiffr., titre encadré, sign. *A. F.*

Biblioth. nat., Y. 4508. Rés.

Selon M. Brunet (IV, 1068), *Maistre Hambrelin* ne se trouve pas dans les autres éditions de la *Navigation*.

f. — Le seruiteur qui se || vante de sçauoir tout faire, lequel || est fort plaisant & recreatif. || Maistre Ambrelin, seruiteur de || monsieur Pacolet.

Cette réimpression occupe les pp. 158-173 d'un volume intitulé simplement : Farce nouuelle tres-bonne et fort ioyeuse du Cuuier, à troys personnaiges. *A Lyon*, 1619. Pet. in-8 de 173 pp.

g. — Collection de Poésies, Romans, Chroniques, etc. *A Paris, chez Silvestre* [*et Potier*], 1830-1858, in-16. N° 23.

Reproduction de l'édition *c*, précédée d'une notice de M. A. V. [Auguste Veinant]. L'achevé d'imprimer est du 15 mars 1858.

h. — La Navigation du Compaignon à la bouteille, suivie de Maistre Hambrelin. Réimpression textuelle, faite sur l'édition de Paris, Cl. Micard, 1576; augmentée d'une introduction et de notes par Philomneste junior [Gustave Brunet]. *Genève, chez J. Gay et fils, éditeurs* [*Impr. Pfeffer et Puky*] 1867. In-16 de XVI et 120 pp.

i. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 170-185.

j. — Picot et Nyrop, *Nouveau Recueil de Farces françaises*, lxxij-lxxx, 199-215.

---

63. — VARLET A LOUER A TOUT FAIRE, par Christophe de Bordeaux, Parisien.

[*Paris, vers 1575.*]

Voici le second et dernier remaniement de *Watelet*. Ce remaniement se rapproche beaucoup plus d'*Hambrelin* que celui-ci ne se rapproche de son prototype. Le début est presque semblable :

En ceste ville suis venu
Sur une mulle, à beau pied nu,
Exprès affin de trouver maistre
Avec lequel me puisse mettre
Pour le servir de mon mestier.
Je suis masson, forgeur d'estrier,
Et n'est de rien que je ne face;
Pour ce on me nomme en toute place
Le bon varlet qui sçait tout faire.
Je sçais jumens et vaches traire,
Faire soufflets, faire lanternes,
Harpes, vielles et guiternes,
Forger monnoye de bon aloy;
Je sçay plaider, alleguer loy;
Je fais havets pour cueiller meures...

L'allusion à Fripelippes que nous avons relevée ci-dessus a disparu; elle n'eût plus été comprise.

Le monologue se termine ainsi :

Heureux est qui me peut congnoistre
Et moy plus heureux d'estre né!
Tout mon cas est bien ordonné,
Ensemble tout mon equipage;
Ne reste plus que d'estre page,
Puis lacquet pour faire la fin.
Or, n'attendez point à demain,
Vous qui avez de moy affaire :
Varlet à louer qui sçayt tout faire.
Par Christofle de Bordeaux, Parisien.

L'auteur dont nous venons de transcrire le nom, et qui a signé de même la pièce qui suit, est connu par plusieurs publications presque toutes dirigées contre les protestants : *Recueil de plusieurs belles Chansons spirituelles, faictes et composées contre les rebelles et perturbateurs du repos et tranquilité de ce royaulme de France* (Paris, pour Magdeline Berthelin, s. d., in-16 de 96 ff.)[1]; *Les Ténèbres et Regretz des Predicans*, etc. (Paris, 1563, in-8)[2]; *Toxin, Bouteselle et Sonne tambour à la noblesse et gendarmerie françoyse*,

1. On trouvera la table de ce recueil dans les *Chants historiques* de Le Roux de Lincy (II, 603-610).

2. La Croix du Maine, éd. de 1771, I, 121.

contre les Reistres, Allemans et autres nations partis exprès de leurs pays avecques intention de ruyner et saccager la France (Paris, Hubert Velu, 1587, in-8)[1]; *Deux Discours sur les faits miraculeux advenus depuis quelque temps à l'endroit de plusieurs pelerins de saint Michel du Mont de la Mer* (Paris, Fleury Bourriquant, 1613, in-8)[2]. Ce dernier opuscule nous apprend tout ce que nous savons de la vie de notre poète; il se termine, en effet, par la mention suivante : « Par Christofle de Bordeaux, Parisien, l'an de son aage LXXVI, et ancien pelerin dudit Mont. » Christophe de Bordeaux devait donc être né vers 1537. — Le surnom de « clerc de tannerie » que lui donne La Croix du Maine est resté fort obscur pour les critiques modernes. Peut-être faut-il lire « clerc de taverne. »

Bibliographie :

a. — Varlet à louer à tout faire.

Ie suis varlet qui sçais tout faire,
Qui ne cherche qu'à trauailler,
Si quelqu'vn a de moy affaire,
Me voyla prest pour besongnier.

A Paris, par Pierre Mesnier, portier de la porte sainct Victor. — [A la fin :] *A Paris, Par Pierre Mesnier, Portier de la porte sainct Victor. S. d.* [*v.* 1595], in-8.

Brunet, I, 111.

b. — Les Œuures de Maistre Guillaume Coquillart, 1597 (voy. ci-dessus, n° 17).

c. — Varlet à louer || a tout faire. ||

Je suis varlet qui sçait tout faire, ||
Qui ne cherche qu'à trauailler, ||
Si quelqu'vn à [*sic*] de moy affaire, ||
Me voilà prest pour besongner. ||

A Rouen, chez Abraham Cousturier, || *pres le Palais, au Sacrifice d'Abraham. — Fin.* || *Par Christofle de Bordeaux,* || *Parisien.* || *Imprimé à Rouen, Chez Abraham* || *Cousturier, tenant sa boutique* || *pres la grand' porte du Palais, au Sacrifice* || *d'Abraham. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 8 ff. de 27 et 28 lignes à la page, sign. *A-B.*

---

1. Biblioth. nat., Y. n. p. (Lb^{34} 355 (1)*).
2. Biblioth. nat., LK^{7} 5190. — Cat. Claudin, décembre 1882, n° 50606.

Le titre, dont le verso est blanc, est orné d'un bois qui représente un gentilhomme en costume des dernières années du règne d'Henri III : chapeau à plume, pourpoint, manteau sur l'épaule et chausses collantes.

Biblioth. nat., Y. 4796. A (1), Rés., dans un recueil qui contient 10 pièces publiées par *Cousturier*.

d. — Le Varlet a louer || a tout faire. ||

Ie suis varlet qui sçais tout faire, ||
Qui ne cherche qu'à trauailler, ||
Si quelqu'vn à [*sic*] de moy affaire, ||
Me voila prest pour besongner. ||

A Rouen, || *Chez Richard Aubert, libraire, rue de l'Or-* || *loge, deuant le Lyon d'Or. — Fin.* || *Par Christofle de Bordeaux* || *Parisien. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 8 ff. non chiffr. de 28 lignes à la page, sign. *A-B*.

Au titre, un bois qui représente un homme en costume du temps d'Henri IV.

Biblioth. de feu M. le baron James de Rothschild (*Cat.* I, nº 781).

e. — Varlet a luoer [*sic*] a || tout faire. ||

Ie suis varlet qui sçait tout faire, ||
Qui ne cherche qu'à trauailler, ||
Si quelqu'vn à [*sic*] de moy affaire, ||
Me voila prest pour besongner. ||

A Rouen, || *chez Pierre Mullot, marchant libraire, ruë* || *Escuyere au nom de Iesus. — Fin.* || *Par Christofle de Bordeaux*, || *Parisiin* [sic]. *S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 8 ff. de 28 lignes à la page, sign. *A*.

Le titre, dont le verso est blanc, est orné d'un bois copié sur celui de l'édition précédente.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

f. — Réimpression en fac-simile exécutée par *Pinard*, à *Paris*, pour M. A. Veinant, en 1831, et tirée à 42 exemplaires (d'après *c*).

g. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 75-80 (d'après *a* et *c*).

h. — *Recueil de Pièces rares et facétieuses, anciennes et modernes* [*publié par Ch. Brunet*] (Paris, A. Barraud, 1872-1873, 4 vol. in-8), II, 1, 1-17.

64. — CHAMBRIÉRE A LOUER A TOUT FAIRE, par Christophe de Bordeaux, Parisien.

[*Paris, vers 1573.*]

La *Chambriére à louer* est le pendant nécessaire du *Varlet à louer;* elle commence ainsi :

Je suis toute fresche venue
De Normandie et bien connue
Tant à Rouen qu'es autres lieux,
Dont, passant un jour par Lysieux,
L'on me dit qu'on avoit affaire
D'une chambriére à tout faire,
A Paris; par quoy fis depart
Pour me retirer ceste part,
Voir si je trouverois service
En quelque lieu qui fust propice
Pour moy, tendant à cette fin
D'y demourer pour et afin
De gaigner argent ou monnoye
Pour me donner un peu de joye
Quelquefois, le temps advenir....

Il est possible que l'auteur n'ait fait que remanier un monologue antérieur, comme il l'a fait pour le *Varlet;* mais, en ce cas, ses additions ont dû être considérables; la *Chambriére* est beaucoup plus longue que les pièces du même genre écrites au commencement du XVIe siècle; elle finit ainsi :

Or qui me voudra, qu'il s'avance
De me louer bien vitement,
Ou je declare appertement
Que je m'en vay d'icy à Nantes,
Où l'on m'a dit que les servantes
Sont bien recueillies en tout temps.
Et cependant, passant le temps,
Je m'en vay faire un tour de ville,
Cerchant quelque dame gentille
Qui me donnera à disner.
Au fait, si je n'en puis trouver,
Au logis me viendray retraire,
Criant : « Chambriére à tout faire ! »
Par CRISTOFLE DE BORDEAUX, Parisien.

On remarque aux v. 62 et 63 cette allusion qui pourrait servir de date :

De composer en rime, en prose,
Je n'en craindrois pas un Ronsard.

On a publié au XVIIIe siècle une facétie qui a peut-être été inspirée par la *Chambrière à louer : Maîtresses de toutes qualités à louer* (*s. l. n. d.*, in-12)[1].

Bibliographie :

a. — Les Œuures de Maistre Guillaume Coquillart, 1597 (voy. ci-dessus, n° 17).

Pierre Mesnier a certainement publié la *Chambrière* en même temps que le *Varlet à louer*, mais les éditions parisiennes de notre pièce ne semblent pas avoir laissé de trace.

b. — Chambrie- || re à louer à tout faire, ||

Ie suis Chambriere a tout faire, ||
Qui cognois tous arts & mestiers, ||
Si quelqu'vn a de moy affaire, ||
Ie me louëray tres voluntiers. ||

A Rouen, || *Chez Abraham Cousturier tenant sa boutique pres* || *la grand' porte du Palais au Sacrifice d'Abraham. — Fin* || *Par Christofle de Bordeaux, Parisien. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 10 ff. de 28 et 29 lignes à la page, sign. *A* par 8, *B* par 2.

Au titre, un bois représentant la chambrière.

Biblioth. nat., Y. 4796, A (2), Rés., dans un recueil qui contient 10 pièces publiées par *Cousturier*.

c. — Chambriere || a louer, a tout faire. || au mois et a lanée. || *A Rouen,* || *Chez Pierre Mullot, marchant Libraire, ruë* || *Escuyere au nom de Iesus. — Fin. S. d.* [*v.* 1600], pet. in-8 de 8 ff. de 28 lignes à la page, sign. *A*.

Le titre est orné d'un bois copié sur celui de l'édition précédente. Le texte commence au v° du titre.

Biblioth. de M. le comte de Lignerolles.

d. — Réimpression en fac-simile exécutée par *Pinard*, à *Paris*, pour M. A. Veinant, en 1831, et tirée à 42 exemplaires (d'après *a*).

e. — Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 89-108.

f. — *Recueil de Pièces rares et facétieuses, anciennes et modernes* [*publié par Ch. Brunet*] (Paris, A. Barraud, 1872-1873, 4 vol. in-8), II, II, 1-23.

---

1. *Cat. Leber*, n° 2511.

65. — Monologue d'un Clerc de taverne.

[*Paris, vers 1530.*]

Les deux remaniements de *Watelet* nous ont conduit jusque vers la fin du XVIe siècle; nous devons maintenant revenir en arrière.

Dans le *Monologue d'un clerc de taverne*, un garçon de cabaret énumère tous les avantages des tavernes, sans pourtant dissimuler les friponneries des taverniers. Le nom de « clercs de taverne » donné aux valets de cabaret indique l'origine parisienne de la pièce. Artus Désiré dit, en effet, en parlant des garçons de cabaret :

> Dedans Rouen *varletz* sont appelez
> Et à Paris nommez *clercz de taverne*[1].

Cette origine parisienne est confirmée par une ou deux allusions contenues dans les derniers vers. La pièce semble pourtant avoir été composée pour pouvoir être aussi bien récitée à Rouen qu'à Paris. En voici les premiers vers :

> Tousjours gay, joyeulx d'esperit,
> La plaisance l'homme nourrist
> En partie plus que la viande.
> Si aucun mon nom [me] demande,
> Devenu suis *clerc de taverne*,
> Congneu que qui bien se gouverne
> Il devient riche en peu de temps,
> Car taverniers, comme j'entens,
> Furent jadis instituez,
> Permis et [puis] constituez
> Par gens meurs et de grant advis...

Le *Monologue* se termine ainsi :

> J'en sçay de riches et de plains
> A Paris, sans aller plus loing,
> A Rouen et en d'aultres lieux.
> Aussi en sçay je pour le mieulx
> Qui, par voller de trop grans elles,
> Payent en belles quinquernelles

1. *Les grans Abus et Barbouilleries des taverniers et tavernières* (Rouen, Nicolas Lescuyer, 1578, pet. in-8).

Leurs debiteurs en cessions,
De quoy on voit les questions
Souvent a Paris advenir;
Et les aultres, au pis venir,
S'en vont mettant la clef sous l'huis.
C'est assez, je n'en diray plus;
Se j'ay dit chose qui ennuye,
Pardonnez moy, je vous em prie.

Le v. 65 n'a pas de rime.

Bibliographie :

a. — Monologue || dūg Clerc de ta || uerne.— ☞ *Finis. S. l. n. d.* [*Paris? v.* 1530], pet. in-8 goth. de 4 ff. de 23 lignes à la page.

Au titre, le bois de l'homme à longue robe parlant à un homme vêtu d'une tunique à larges manches et d'un haut de chausses. Le texte commence au verso du titre.

Biblioth. nat., Y 6144 B, Rés.

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XI, 46-54.

---

66. — MONOLOGUE NOUVEAU ET FORT RECREATIF DE LA FILLE BASTELIÈRE.

[*Rouen, vers 1540.*]

Cette pièce graveleuse est comme le *Diz de l'Erberie* une parodie des boniments débités par les charlatans sur les places publiques. La fille batelière, c'est-à-dire la servante du bateleur, tient tout d'abord à nous dire d'où lui vient sa science :

Comme une servante mect peine
D'aprendre ce qu'elle void faire,
J'ey servy mainct an et semaine
Mon maistre en toute bonne afaire.
J'estois fille[1] d'un basteleur;
Or escoutés la grand valleur,
Le bon sçavoir et providence

1. *Ms.* J'ey esté la chamberière.

Dont il m'a aprins la science.
Luy et moy, un jour de dimence,
A l'essue d'une grand mësse,
Me vint a faire la promesse
Et me dict en ceste maniére :
« Or venés ça, ma chamberiére;
Long temps a que [vous] me servés,
Mais encor[es] vous ne sçavés
Le setille ny l'entregent
Comme il fault avoir de l'argent
Des bonnes gens de ces villages.
Boutez moy bas tous vos bagages
Et vous despouillés toute nue;
Mais qu'ayés eu une venue
De mon corps, je vous certiffye
Que vous gaignerés vostre vye... »

La fille continue son apprentissage de la même façon dans tous les pays du monde et en rapporte les drogues les plus admirables pour guérir toutes les maladies. Après avoir montré un chien savant, « vestu de quelque toylle de coulleur », elle « remonte sus une secabelle » et reprend l'énumération de ses drogues. A ceux qui n'ont pas d'argent comptant elle accordera du crédit :

Se la personne estoyt gouteuze
Ou desus la partye honteuze
Le chancre l'avoit assailye,
Soudainement seroyt guerye
Devant que partir des mes mains.
Or ça, levés trestous les mains,
Petis et grans, sans secrupules.
Qui n'era grandz blans ou sizains,
Je prendray bréves et cedules.

La fille rappelle ensuite les villes et les villages où elle a opéré des cures merveilleuses. A l'exception de Tours, de Bordeaux et de Toulouse, toutes les localités dont elle débite les noms appartiennent à la Normandie. Elle ne cite pas expressément Rouen, mais elle fait entendre qu'elle s'y trouve au moment où elle parle. On l'a vue à l'œuvre

A Bouvereul et a Deville,
A Cauchoisse près ceste ville;

or « ceste ville » est Rouen, dont Cauchoise était un faubourg.

Le monologue se termine ainsi :

« Mon Dieu, ne reviendrés vous point? »
Se me disoyt il tous les jours.
« Et tant je suis tenu a vous
De m'avoir ce service fait! »
Seigneurs vous avez veu l'effaict
De la fille de la science;
Je pry Jhesus qui a tout faict
Qu'il [en] preserve l'assistence,
En prenant congé de ce lieu
En vous disant a tous a Dieu.

Nous ne relevons dans le poème aucune allusion qui permette d'en fixer la date; celle de 1540 n'est qu'approximative.

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. franç., n° 24341 (La Vallière, 63), fol. 7-11, r°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, I, n° 1.

---

67. — Dyalogue de Placebo pour un homme seul.

[*Rouen, vers 1540.*]

Un dialogue « pour un homme seul » c'est un monologue. On peut se demander seulement si cette pièce, qui est très courte, nous est parvenue tout entière et si ce n'était pas dans le principe une sorte de monologue à tiroirs. Quant au sujet lui-même, *Placebo* est un nom donné au complaisant et à l'intrigant. Ce nom est employé par Chaucer dans ses *Canterbury Tales*, v. 7657, et Tyrwhitt fait avec raison remarquer dans son commentaire qu'il est emprunté au Psaume CXVI, verset 9 : *Placebo, Domine, in regione vivorum*. Le chevalier de La Tour Landry au chapitre LXXXXIV de ses *Enseignements* emploie la locution « faire le *placebo* » comme synonyme de flatter[1].

---

1. Édition Montaiglon, p. 184.

L'auteur du *Journal de Paris sous Charles VI* se sert également du mot *placebo* avec le sens de flatterie [1]. Le poète qui a composé le *Sermon joyeulx de sainct Faulcet* dit (v. 102) que Placebo est un des fils de ce dévot personnage [2]; enfin Roger de Collerye, fait dire à un flatteur [3] :

Pour bien jouer du *placebo*,
Pour flatter et mentir aussi,
Pour rapporter cela, cecy,
Toujours en grace *manebo* [4].

Étant le type de l'intrigant, Placebo se rattache à la classe des charlatans et des valets à tout faire. Il entre en matière avec l'assurance d'un homme qui connaît sa force :

Honneur, messieurs, *proficiat!*
Placebo vous vient faire hommage.
De la sus *vos reficiat !*
Honneur, messieurs, *proficiat!*
Par ma foi, je passe *fiat*
Pour bien jouer mon personnage.
Honneur, messieurs, *proficiat!*
Placebo vous vient faire hommage.
Je parle myeulx qu'un gay en cage
Quant on me veult prester l'oreille...

Placebo énumère ensuite tous ses talents; il excelle à louer et à médire, à dire le vrai et le faux, à s'emparer des dignités et des offices, à séduire les femmes; il se distingue aussi bien

---

1. Éd. de 1729, p. 19, éd. Tuetey, p. 46. — Cet exemple et le précédent sont relevés dans le *Dictionnaire* de Sainte-Palaye.

2. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 303.

3. Éd. d'Héricault, 199.

4. Le mot *placebo* désigne aussi les vêpres des morts. Dom Carpentier dans ses additions à Du Cange cite un exemple de cette acception emprunté au testament du duc François de Bretagne de l'année 1449. Nous en avons relevé un autre exemple dans la *Vision de l'ame de Guy de Thurno :* « Comment après la interrogation des sept Psalmes et aultrement le bon prieur demanda a l'esperit du citoien de quelle utilité est *placebo* pour l'ame du pecheur, et ainsi de tout le service des mors; et comment l'esperit en respondit. » Ms. décrit au Cat. Ganay, nº 38 (fol. xxij *a*).

Un troisième exemple du mot *placebo* employé avec le sens de « vêpres des morts » nous est fourni par notre monologue. Voy. le v. 88 cité plus loin.

comme homme de cour que comme homme de robe; bref il n'a pas son pareil pour l'intrigue.

Le sermon finit ainsi :

Placebo est ung doulx desert
De quoy le monde est abussé.
Laissés le *Placebo* russé
Et dictes ley des trespassés.
Je m'en voys; vous estes assés;
Il est temps que je fasses ho;
De m'oïr vous estes lassés.
Dictes a Dieu a *Placebo*,
En prenant congé de ce lieu,
En vous dissant a tous a Dieu.

Bibliographie :

a. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (La Vall., 63), fol. 11, v° — 12, v°.

b. — Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil de Farces, Moralités et Sermons joyeux*, I, n° 13, à la suite de la *Farce de l'Aveugle, son Varlet et une Tripière.*

VIII. — MONOLOGUES DE SOLDATS FANFARONS.

66. — Le Monologue du Franc Archier de Baignollet.

[*Paris, vers 1468.*]

Le type du soldat fanfaron, du *miles gloriosus*, est un des types qui ont dû exercer de tout temps la verve des auteurs dramatiques. Nous n'avons pas à remonter ici jusqu'à l'antiquité ni à faire une étude d'ensemble sur les diverses incarnations de Rodomont et de Matamore; nous nous bornerons à parler du *Franc Archier de Baignollet* et nous reproduirons dans ses parties essentielles une notice que nous avons consacrée à cette pièce dans notre *Nouveau Recueil de Farces françaises.*

Les francs-archers, créés par l'édit du 28 avril 1448, rendirent d'abord de grands services à la France, mais peu à peu cette milice villageoise perdit son prestige et prêta aux attaques de la satire. Elle reçut le dernier coup à Guinegate, et Louis XI se vit contraint de la supprimer.

Le *Monologue* met en scène un franc-archer dont toute la bravoure consiste à s'emparer des poules mal gardées, à fréquenter les tavernes, et à provoquer les bourgeoises. Non seulement le pauvre Pernet n'est pas d'humeur à lutter contre un gendarme, mais il meurt presque de peur à la vue d'un simple mannequin qu'il prend pour un soldat breton.

Voici les premiers vers d'après *a b c :*

C'est a meshuy; j'ay beau corner.
Or ça, il s'en fault retourner,
Maulgré ses dentz, en sa maison.
Si ne vis je pieça saison
Ou j'eusse si hardy couraige
Que j'ay; par la morbieu, j'enraige
Que je n'ay a qui me combattre....

Pernet termine ainsi :

Seigneurs, je vous command a Dieu;
Et si l'on vient vous demander
Qu'est devenu le franc archier,
Dictes qu'il n'est pas mort encor
Et qu'il emporte dague et cor
Et reviendra par cy de brief.
A Dieu; je m'en vois au relief.

Des allusions très précises permettent de fixer la date du poème. Il faut, tout d'abord, poser en principe que le *Monologue* a été composé avant la suppression des francs-archers, c'est-à-dire avant 1480; peut-être même le succès qu'il obtint contribua-t-il à déconsidérer aux yeux du public les miliciens de village. Au début (v. 19), Pernet se vante de la bravoure qu'il a montrée « autrefois » au siège d'Alençon (1449), puis il parle de la prise d'Ancenis et de Champtocé, évènements qui se placent en 1468. Toute la pièce porte précisément sur la guerre de Bretagne, qui ne dura que quelques semaines de cette même année[1]. Les personnages mentionnés aux v. 52-56 : le marquis de Pont, Georges de La Trémoille, sieur de Craon, Louis de Crussol, le sieur de L'Aigle, Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire,

1. Chantocé et Ancenis furent occupés de nouveau par les troupes royales en 1472, mais le *Monologue* ne peut se rapporter à cette seconde expédition. Les troupes n'étaient plus alors commandées par les mêmes chefs.

La Rochefoucault, l'amiral Louis de Bourbon, etc., ne sont pas cités au hasard, ainsi que l'ont cru les éditeurs modernes de Villon ; ce sont des personnages réels qui prirent part à la campagne contre le duc François II. Le *Monologue* dut être composé fort peu de temps après, sans quoi les spectateurs n'auraient pu saisir les allusions qu'il renferme. Nous savons d'ailleurs que les francs-archers se trouvèrent mêlés à la lutte. L'auteur de la *Chronique scandaleuse*, entre autres, rapporte qu'ils ne surent pas défendre le château de Merville [1].

Ce qu'il y eut de plus grave, c'est que les francs-archers, incapables de soutenir le choc des soldats aguerris, n'en furent que plus terribles quand il s'agit de piller le pauvre peuple. George Chastellain nous a laissé un sombre tableau des exactions commises par les gens de guerre en cette année 1468 [2].

Dans le *Monologue du Franc Archier de Baignollet*, comme dans le *Dialogue de Messieurs de Mallepaye et Baillevent*, les bourgeois battus et mécontents ont voulu prendre leur revanche.

La plupart des éditeurs modernes attribuent ces deux pièces à Villon. M. Campaux [3] ne discute même pas cette attribution, et, plaçant le *Monologue en* 1480 [4], croit y voir la preuve que

---

1. « Audit temps [1468], les Bourguignons ou Bretons estans en Normendie prindrent le seigneur de Merville, seant entre Sainct Saulveur de Dive et Caen, et luy firent rendre et mettre en leurs mains sadicte place, dedans laquelle y avoit plusieurs francs archiers ; et incontinent qu'ils furent dedans, tuérent et meurdrirent tout ce qu'ils y trouvérent, et puis pendirent ledit seigneur de Merville, et pillérent tout ce qu'ils trouvérent, et puis ils boutérent le feu en ladicte place. » *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France, publiée par M. Petitot*, 1re série, XIII, 376.

2. « Cette année de LXVIII estoit durement perilleuse et pleine de mauvaises influences, comme de mortalités par toute terre, bien horribles, et de mauvaises emprises par mauvaises gens, les uns par traysons et les autres par autres crudelités. Et murmuroient peuples et gens des bonnes villes, et princes se desfioient les uns des autres ; et n'y avoit nulle part climat de terre la ou il n'y eust troubles. Bringans et desrobeurs de gens couroient par pays, et, sous ombre de gens de guerre, tant de France comme de Picardie, faisoient maux sans nombre. » *Œuvres de George Chastellain, publiées par M. le baron Kervyn de Lettenhove*, V, 421.

3. *François Villon, sa Vie, ses Œuvres* (Paris, 1859, in-8), 275.

4. Nous ne nous expliquons pas qu'on ait songé à rapporter à l'année 1480 une composition qui porte une date aussi précise que le *Monologue*. Son grand

Villon vivait encore à cette époque. Nous serons, quant à nous, plus réservé. Si le *Franc Archier* n'est pas indigne de figurer à côté du *Grand Testament*, rien ne prouve que Villon en soit l'auteur. Le libraire Galiot Du Pré, qui l'a joint le premier aux œuvres de l'écolier parisien, se garde bien de le confondre avec les autres pièces contenues dans le volume. Comme le remarque avec raison M. Longnon[1], les éditions de 1532 et 1533 se divisent en deux parties, séparées par l'explicit suivant : *Fin des Œuvres de Villon, et après s'ensuyt le Recueil de ses Repues franches et de ses Compagnons*. Ces mots indiquent bien que, dans la pensée des libraires, le *Monologue*, le *Dialogue de Mallepaye et de Baillevent* et le *Recueil des Repues franches* étaient l'œuvre d'un disciple de Villon, et non l'œuvre du maître lui-même; aussi Marot n'a-t-il pas même jugé utile d'en parler dans la préface qu'il a jointe à son édition de Villon.

Le franc-archer a pour patrie un village des environs de Paris, Bagnolet, ce qui semble indiquer que le monologue est d'origine parisienne; on y trouve d'ailleurs quelques traces des dialectes parlés au nord de la France, et la seule représentation dont nous ayons trouvé la mention eut lieu à Lille. Maître Danse joua dans cette ville le *Franc Archier Pernet*, le 5 août 1526, lors des fêtes célébrées à l'occasion de la paix[2].

A cette époque, le succès du *Franc Archier de Baignollet* était loin d'être épuisé. Il eut même une vogue nouvelle au moment où François Ier eut l'idée de rétablir la milice supprimée en 1480[3]. Deux monologues dont nous parlerons plus loin, *Le Pionnier*

---

succès vint de ce qu'il représentait des ridicules que chacun avait sous les yeux. Il n'aurait plus eu sa raison d'être après la suppression des francs-archers, et ce n'est plus que par tradition et parce qu'il était devenu en quelque sorte classique qu'il continua d'être joué et réimprimé pendant plus d'un demi-siècle.

1. *Romania*, II (1873), 221. — *Étude biographique sur François Villon* (Paris, 1877, pet. in-8), 95.

2. *Archives du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, IIIe série, VI 26. — M. de La Fons-Mélicoq, à qui nous devons le dépouillement des archives de Lille, n'a pas reconnu notre monologue.

3. Le fait que la résurrection des francs-archers donna naissance à un nouveau monologue satirique est encore une preuve que le *Franc Archier de Baignollet* avait été composé avant l'édit de suppression de 1480.

de Sœurdres et *Le Franc Archier de Cherré* en sont d'évidentes imitations.

La représentation de maître Danse et les imitations dont nous venons de parler ne sont pas les seuls témoignages que nous ayons du succès durable du *Franc Archier de Baignollet*. Rabelais y fait allusion dans plusieurs passages[1]; enfin un recueil de poésies daté de 1539 nous offre une imitation de l'épitaphe de Pernet. Cette fois, il est vrai, le poète anonyme parle d'un franc-archer anglais[2].

Bibliographie :

a. — Les Œuures de || maistre Francoys Villon || Le monologue du franc archier || de Baignollet. || Le Dyalogue des seigneurs de || Mallepaye et Bailleuent. || *On les vend au premier pillier a* || *la grand salle du Palays pour Ga-* || *liot du pre.* || M. D. XXXII [1532]. — [Au r° du dernier f.:] *Ce present liure* || *a este acheue de imprimer a Paris Le* || *xx. iour de Iuillet* M. V. C. XXXII. || *pour Galliot du Pre. Libraire iuré de* || *Luniuersite de Paris*. In-16 de 146 ff. non chiffr., de 20 lignes à la page (non compris le titre courant), sign. *a-s* par 8, *t* par 2.

Le *Monologue* occupe les ff. *o viij*, r° — *q ij*, r°.

Biblioth. nat., Y, 4411, Rés. (un second exemplaire, qui porte la même cote et qui est relié aux armes du comte d'Hoym, est annoté de la main de Ménage, mais il est incomplet du dernier f.). — Musée Britann. (Grenville Library.) — Biblioth. de M. le comte de Fresnes, à Paris; — de feu M. le baron de la Roche Lacarelle, à Paris (exempl. de Nodier, Cailhava et Solar); — de M. Edmond Piot, à Paris (exempl. acheté en Italie); — de feu M. le

---

1. Parmi les « beaulx livres de la librairie de Sainct Victor » on voit figurer les *Stratagemata Francarchieri de Baignolet* (Rabelais, II, VII). Plus loin (II, XXX), Epistemon, parlant des personnages de toute sorte qu'il a rencontrés aux enfers, dit : « Je veiz le franc archier de Baignolet, qui estoit inquisiteur des heretiques. » Rabelais s'est encore souvenu d'un vers de notre monologue en racontant la navigation de Pantagruel : « Fuyons, » dit Panurge, « saulvons nous! Je ne le diz pas pour paour que je aye, car je ne crains rien fors les dangiers. Je le dis tousjours; aussi disoit le Franc Archier de Baignolet. »

2. *Le jcyeux Devis recreatif de l'Esperit troublé, contenant plusieurs ballades, epistres, chansons, etc.* (Paris, en la rue neufve Nostre Dame, a l'escu de France, 1539, in-8), fol. *Eij*, v°.

baron James de Rothschild, à Paris; — de M. le baron de Ruble, à Paris (*Cat. de Lurde*, nº 67).

b. — Les Œuures de || maistre Francoys Villon. || Le monologue du franc archier || de Baignollet. || Le Dyalogue des seigneurs de || Mallepaye et Bailleuent. || *Imprime a Paris par Anthoi-* || *ne Bonnemere* || M. D. XXXII [1532]. — *Fin les oeuures et Repues de feu* || *Maistre Frãcoys Villon nouuel-* || *lement Imprimees a Paris par* || *Anthoine Bonnemere.* || M. D. XXXII. In-16 de 136 ff. non chiffr. de 21 lignes à la page (non compris le titre courant), sign. *a-r* par 8.

Le texte commence au vº même du titre.
Le *Monologue* occupe les ff. *n viij*, vº — *p ij*, rº.
Biblioth. de l'Arsenal, B. L. 6390. — *Catal. Fontaine*, 1874, nº 2429. — Biblioth. royale de Munich, *P. O. gall.* 8º, 2208.

c. — Les Œ- || ures Maistre Francoys || Villon. || ℂ Le Monologue du franc Archier || de Baignollet. || ℂ Le Dyalogue des seigneurs de || Malle paye & Bailleuent. || ℂ M D. XXXIII [1533], || ℂ *On les vent a Paris a la rue neuf* || *ue nostre dame a lenseigne de Lescu* || *de France.* — ℂ *Fin des oeuures & repues de feu* || *Maistre Frãcoys Villon nouuellement Imprimees a Paris* || ℂ M. D. XXXIII. In-16 de 136 ff. non chiffr. de 21 lignes à la page (non compris le titre courant) sign. *A-R* par 8.

Édition publiée par *Alain Lotrian*, d'après *b*.
Le *Monologue* occupe les ff. *N viij*, vº — *P ij*, rº.
Librairie Morgand (exempl. de Lebeuf de Montgermont, *Cat.*, 1876, nº 286).

d. — Les OEuures maistre Francoys Villon. Le Monologue du franc archier de Baignollet. Le Dyalogue des seigneurs de Mallepaye et Bailleuent. M. D. XXXIII [1533]. *On les vent a Paris en la rue Neufue Nostre Dame a l'enseigne Sainct Nicolas.* In-16.

L'adresse portée sur le titre est celle des libraires *Jehan Longis* et *Pierre Sergent*.

Catalogue R. S. Turner, 1878, nº 201.

e. — Farce nouuel- || le du Franc ar- || chier de baigno || let *Imprimee* || *nouuellement* || *a Paris.* || Le Franc Ar- || chier de Bai- || gnolet. — ℂ *Fin. S. d.* [*v.* 1550], in-4 goth. allongé de 4 ff. de 57 lignes à la page pleine, sign. *A*.

Le titre est orné d'un bois qui représente un maure sonnant de la trompe et tenant une longue flèche à la main. Ce bois est la copie d'une figure qui se trouve dans diverses éditions de la *Danse macabre* (voy. notamment l'édition de Lyon, Claude Nourry, 1519, in-fol., fol. *dij*, r°).

Les caractères sont ceux de *Nicolas Chrestien*, comme le prouve la comparaison avec la *Moralité nouvelle des Frères de maintenant*, qui porte le nom de cet imprimeur et qui fait partie du même recueil. Lottin (*Catalogue des Libraires de Paris;* Paris, 1789, pet. in-8) cite Chrestien à la date de 1551, mais il exerça avant et après cette date. Nous connaissons, parmi ses productions, *La Division du Monde, contenant la declaration des provinces et regions d'Europe, d'Asie*, etc. (Paris, 1547, in-16); *La Fleur et Triumphes de cent et cinq Rondeaux* (Paris, 1550, in-16); *Les Elements et Principes d'astronomie*, par Richard Roussat (Paris, 1552, in-8), etc. Nous pouvons suivre Nicolas Chrestien jusqu'en 1556, mais il était mort en 1559, année où nous ne trouvons plus que sa veuve *Dauphine Lotrian* [1].

Musée Britannique C. 20. d 43.

M. Viollet-Le-Duc dit, en tête de sa réimpression, que le texte de l'édition gothique que nous venons de décrire est « préférable à celui qui se trouve dans diverses éditions de Villon », mais cette appréciation nous paraît absolument inexacte. Nicolas Chrestien a estropié un très grand nombre de vers, sans parler de ceux qu'il a omis (v. 41, 123). Il a en outre modifié d'une manière curieuse, mais qui nous paraît fautive, plusieurs des noms propres cités par le franc-archer (v. 52, 53, 173).

f. — Les Œuures de Maistre Guillaume Coquillart, 1597 (voy. ci-dessus le n° 17).

g. — Le *Monologue* occupe les pp. 25-39 d'un volume intitulé simplement : Farce nouvelle tres-bonne et fort ioyeuse du Cuuier, à troys personnages. *A Lyon*, 1619. Pet. in-8 de 173 pp.

Biblioth. royale de Copenhague.

Le texte donné par ce recueil est à peu près le même que celui de l'édition *e*, mais il y manque les v. 41, 174, 180, 208, 262-327. L'éditeur de 1619 a supprimé la confession du franc-archer, qu'il trouvait sans doute trop profane. Au titre ordinaire il a substitué celui-ci : *Autre Farce nouvelle du Franc Archer de Baignolet.*

h. — Les Œuvres de François Villon. *A Paris, de l'imprimerie d'Antoine-Urbain Coustelier, Imprimeur-Libraire de S. A. R.*

---

1. Voy. *Revue critique*, 1887, II, 50.

Monseigneur le Duc d'Orléans. M. DCCXXIII [1723]. Avec approbation & Privilege du Roy. In-12 de 6 ff., 112, 64 et 56 p.

Cette édition est accompagnée de remarques par Eusèbe de Laurière et d'une Lettre à M. de*** par le P. Du Cerceau.

Le *Monologue* occupe les pp. 39-50 de la seconde partie.

— Œuvres de François Villon : avec les Remarques de diverses personnes. *A la Haie, chés Adrien Moetjens*, M. DCC. XLII [1742]. In-12 de xxxiv, 228 et 90 pp., titre rouge et noir.

Édition publiée par E. de Laurière, Le Duchat et Formey.

Le *Monologue* occupe les pp. 40-52 de la seconde partie : *Œuvres attribuées à François Villon*.

j. — Œuvres de maistre François Villon, corrigées et augmentées d'après plusieurs manuscrits qui n'étaient pas connus ; précédées d'un mémoire ; accompagnées de variantes, par J.-H.-R. Prompsault. *Paris, Ebrard, libraire-éditeur, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 24, et Delaunay, Palais-Royal, 182*. 1835. In-8 de 479 pp.

Le *Monologue* occupe les pp. 419-438. L'abbé Prompsault y a fait diverses corrections tout à fait arbitraires ; il y a, de plus, introduit des jeux de scène de sa façon.

k. — Œuvres complètes de François Villon. Nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires par P. L[acroix], bibliophile. *A Paris, chez P. Jannet, Libraire*. [*Imprimerie Guiraudet et Jouaust, 338, rue Saint-Honoré.*] MDCCCLIV [1854]. In-16 de xxxvij pp., 1 f. et 364 pp.

Bibliothèque elzévirienne.

Le *Monologue* occupe les pp. 297-315.

M. P. Lacroix, qui n'est pas indulgent pour l'abbé Prompsault, n'a pourtant fait que reproduire le texte de cet éditeur. Il a même conservé les jeux de scène introduits par son devancier, ce qui donne lieu de croire qu'il ne s'est pas reporté aux éditions originales.

l. — Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, II, 326-337.

Reproduction peu exacte de l'édition *e*, dont les leçons ont été transportées d'une manière assez défectueuse sur un exemplaire de *i* ou de *j*. Voy. notamment les v. 16, 91, 108, 121, 186, 190, 229, 276, 313, 321, 360.

m. — Œuvres complètes de François Villon, suivies d'un choix de poésies de ses disciples ; édition préparée par La Monnoye, mise au jour, avec notes et glossaire, par M. Pierre

Jannet. *Paris, chez Picard, libraire, Quai des Grands-Augustins, 47*, M D CCC LVII [ou *chez Alphonse Lemerre, libraire, 27-29, passage Choiseul*. M D CCC LXXVI]. In-16 de XXIV-280 pp. et 1 f. d'*Additions et Corrections*,

Le *Monologue*, reproduit d'après *j*, occupe les pp. 150-163.

n. — Œuvres de François Villon, publiées avec préface, Notices, Notes et Glossaire, par Paul Lacroix, conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal. *Paris, Librairie des Bibliophiles, Rue Saint-Honoré, 338*. [*Des Presses de P. Jouaust*.] M. DCCC LXXVII [1877]. In-8 de XXXIV pp., 1 f. et 351 pp.

Cette édition reproduit, sans aucune amélioration, le texte de l'édition *k*. Le *Franc Archier de Baignollet* (pp. 189-201) contient les mêmes interpolations. L'éditeur se flatte cependant (p. IX) de donner un texte « entièrement revu, corrigé et souvent remanié ». Il a groupé à la fin du volume les notes, des extraits du livre de M. A. Longnon et un glossaire (qui ne contient aucun renvoi aux vers).

o. — É. Picot et Chr. Nyrop, *Nouveau Recueil de Farces françaises*, XVIJ-XXXIV, 47-70.

---

67. — Le Monologue des Perruques ou du Gendarme cassé.

[*Paris? vers 1470*.]

Nous avons ici la contre-partie du *Franc-Archier de Baignollet;* au lieu d'un soldat fanfaron, qui, à lui seul, défait en paroles l'armée ennemie, nous voyons paraître un vieux gendarme cassé aux gages, qui ne sait plus où gagner sa vie, maintenant que la maraude vient à lui manquer. Le gendarme commence ainsi :

Hommes d'armes cassez de gaiges,
Comme moy, par mont et par val
Sur les champs portant leurs bagages,
A pié, par faulte de cheval,
Fortune me tient son vassal;
Povreté m'a en ses abois,
Et suis, pour brief propos final,
En point comme un brigant de bois.

Il fait ensuite, en s'en glorifiant, un sombre tableau des violences, des exactions de tout genre auxquelles il s'était doucement habitué; mais cette vie de brigandage n'est plus qu'un souvenir.

Voici les derniers vers du poème :

Ainsi que Lombars et Romains
Ilz portent ungz cheveux de laine,
Tous propres, pignez et bien paingz
Pour jouer une Magdaleine.
En priant que tresbonne estraine
Nous octroye[1] le Vaudelucque
Et qu'il veulle envoye[r] la teigne
A ceulx qui ont telle perrucque!

C'est de la tirade finale contre les « coquars » qui s'ornent la tête d'une perruque que la pièce tire son titre. Les ouvrages de Coquillart sont pleins d'allusions à ces perruques sous lesquelles

Ne croist pas voulentiers argent

(voy. éd. d'Héricault, I, 48, 71, 101, 154, etc.); c'est peut-être pour ce motif qu'on lui attribue le *Gendarme cassé*. Cette pièce, en effet, a été ajoutée par Galliot Du Pré, en 1532, aux œuvres de Coquillart, en même temps que le *Monologue du Puys*[2]; mais, si nous avons dû faire des réserves quant à l'attribution du *Monologue du Puys* au poète rémois, à plus forte raison devons-nous en faire à propos du *Gendarme cassé*.

Il est difficile de ne pas reconnaître dans cette dernière composition une œuvre parisienne. Les allusions au diable Vauvert (v. 175), aux pèlerinages d'Aubervilliers (v. 220) et de Saint-Maur-des-Fossés (v. 231), très claires pour le public de Paris, n'eussent guère été comprises des Champenois. Pour attribuer le *Monologue des Perruques* à Coquillart, il faudrait supposer qu'il l'a écrit pour un théâtre parisien, hypothèse bien invraisemblable.

Quant à la date, notre pièce nous paraît être du même temps que le *Franc Archier de Baignollet* et le *Dyalogue de messieurs de Mallepaye et de Baillevent*. Ces trois pièces nous montrent, sous des aspects différents, la misère et les excès des gens de guerre. Une allusion à *Pathelin* que nous relevons au v. 367 :

Les ungz par leur fin jobelin
Fournissent a l'appointement;
Les aultres par leur *pathelin*
D'un *cedo bonis* nettement,

1. *Impr.* Nous veuille octroye.
2. Voy. ci-dessus, nº 48.

ne s'oppose pas à la date approximative que nous indiquons. Le mot *pathelin* figure avec le même sens dans une lettre de rémission de l'année 1470[1].

Bibliographie :

a. — Voy. les éditions décrites au n° 17 sous les lettres *f-v.* — Édition d'Héricault, II, 261-294.

---

69. — Le Franc Archier de Cherré, [par Jehan Daniel, dit maistre Mithou].

[*Angers, carnaval de 1524.*]

Les francs-archers, supprimés en 1480, furent rétablis en 1521. Bourdigné nous a laissé un tableau fort triste des vexations que ces soldats improvisés firent peser sur le peuple. Après avoir raconté la famine qui désola l'Anjou en 1521[2], il ajoute :

« Si l'eglise d'Anjou eut ceste année a souffrir, si eut le povre peuple, car oultre les grans taux et impositions esquelles il estoit taxé, tant pour les tailles que pour les creues, furent toutes les paroisses champestres d'Anjou contrainctes a mettre sus hommes en armes appellez vulgairement francs archiers ; qui leur fut grant grief, car chascune paroisse fournissoit d'ung homme, lequel il convenoit habiller de tocque, pleumes, pourpoint, collet de cuyr, chausses et soulliers, et de tel harnoys et baston que le cappitaine vouloit, et pour certain eust mieulx vallu au peuple payer une autre taille, telle comme ilz la payoient, que d'estre contrainctz a ceste contribution de francs archiers.

« D'icelle cohorte et rustique assemblée, eslevée au pays d'Anjou et du Meine, fut commis messire Charles de Coesmes, seigneur de Lucé, cappitaine, lequel, au temps de karesme, a Angiers, la monstre d'iceulx francs archiers assigna estre faicte. Et au jour assigné, devant icelly seigneur, es lices[3], près et hors la ville d'Angiers, se trouvérent les francs archiers d'Anjou en armes et estat convenable, nombrez, en l'election d'Angiers, cinq cens ou plus. Et, la monstre faicte, leur permist ledit seigneur de Lucé

---

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IX, 259.

2. Sur la famine de 1521, voy. l'article 37 ci-dessus.

3. Il y a encore à Angers le *boulevard des Lices*, dont le nom rappelle l'ancienne esplanade destinée aux exercices militaires.

eulx retirer jusques a nouveau mandement, et eur fut enjoinct eulx tenir tousjours prestz de partir quant l'on les manderoit.

« Telle innovation et erection de francs archiers fut au peuple d'Anjou tres-ennuyeuse, odieuse et grevable; car, combien que moult leur eust cousté a les mettre sus, nourrir, habiller et armer, toutes fois ne firent ilz chose proffitable ne au prince ne au peuple, ains commencérent a eulx eslever sur le commun populaire, voulans vivre oyseux sans plus vacquer a leurs mestiers acoustumez, pillier sur les champs, comme ilz eussent faict en pays des ennemys, par quoy plusieurs d'entre eulx, prins et mis es mains des prevostz des mareschaulx, au gibet, qu'ils avoient bien desservy, finérent leur vie[1]. »

Ainsi François Ier n'avait pas mieux réussi que Charles VI. Les francs-archers de 1521 étaient en tout semblables à ceux de 1548; il n'est donc pas étonnant qu'un auteur dramatique ait voulu faire revivre le type du soldat lâche et fanfaron.

Le *Franc Archier de Cherré* est, comme on peut le penser, une imitation du *Franc Archier de Baignollet*. Il est rare que les imitations puissent être rapprochées du modèle, mais on reconnaîtra, si l'on prend la peine d'étudier cette pièce, que l'auteur n'est pas resté trop au-dessous de son devancier. Le nouveau franc-archer raconte ses campagnes avec beaucoup de verve; seulement il n'a pas ces brillants jeux de scène qui pouvaient permettre à un auteur de déployer tous ses talents et qui avaient donné au monologue de Pernet une vogue extraordinaire.

La pièce commence ainsi :

Sang bieu ! qu'esse que j'ay ouy?
Est ce un tabourin de Suysse?
Ouy, ou je suis estourdy.
A coup, a cheval ! a la lisse !
Il faut que mon harnoys fourbisse
Pour aller a l'arriére ban,
Aussi bien que je fuz entan,
Empoinct comme ung petit tourin.
Mais ou, diable, est ce tabourin?
Escoutez : bededou, bededou, bededou...

Le galant raconte qu'il a fait rage,

N'a pas une année et demye
A Millan, a Fontharabie.

1. Bourdigné, *Chroniques d'Anjou et du Maine*, éd. Quatrebarbes et Godard-Faultrier (Angers, 1842, gr. in-8), II, 329-330.

Plus loin il énumère tous les vaillants compagnons qui ont été témoins de ses succès :

Voicy venir mes frères d'armes,
Gentilz homs d'entre Chartre et Maine[1],
Quatre, cinq, six, une douzaine,
Le franc archier de Chemiré,
De Sainct Laurens et de Myré,
De Chasteauneuf et de Seaulx
Et de Bourg o ses grans houseaulx,
De Feneul[2] et de Chenillé,
De Sainct Denys et de Cuillé,
De Seurdre, Couldray, (et) Champigné,
De Brissarte et de Marigné;
Ceulx de Cheffe o les oyes[3] rouges
Y accouroient o leurs voulges...

Continuant son récit, le franc-archier simule un combat avec Bayard, dont il ne manque pas d'avoir facilement raison (v. 305-328), puis il revient à ses exploits de Picardie, de Bourgogne et de Hainaut; enfin, il raconte à sa façon l'assaut d'Angers, la bataille de Montreuil-Bellay et la « journée des femelles ».

La prise de Milan et celle de Fontarabie, qui ont eu lieu, dit le franc-archer (v. 40),

N'a pas une année et demie,

sont de 1521 et 1522. L'émeute provoquée par Jehan de Lancé à Angers (v. 341) est du mois d'avril 1523. D'autre part il est parlé (v. 305-328) de Bayard comme d'un personnage encore vivant; or Bayard mourut le 30 avril 1524. C'est donc entre avril 1523 et avril 1524 qu'il faut placer la composition du monologue. Si la journée des femelles est, comme nous le supposons, un incident de la guerre des mauvais garçons, qui n'eut lieu qu'au mois de juillet 1523, il faudrait reculer la date de la pièce jusqu'à la fin de cette même année. Nous inclinons même à penser que le *Franc archier de Cherré* a été écrit pour le carnaval de l'année 1524.

1. *Impr.* Gentilz hommes d'entre Chartre et le Maine.
2. *Impr.* Fenetul.
3. *Impr.* oyas.

Le monologue se termine ainsi :

Pour monstrer que je n'y fuz point,
J'en ay encore le pourpoint,
Chausses, corset et les despouilles
De feu Gros Doux et de Tredouilles.
Qui dict que je ne les ay pas[1] ?
Si ay, par bieu; els[2] sont la bas,
Cela est aussi vray que hystoire.
Quoy! vous ne m'en voulez pas croyre ?
Et, par bieu, je les voys querir
Bien tost! Je ne fais que courir.
Attendez moy; homme ne bouge.

Cherré, dont le franc-archer est originaire, est une petite commune voisine de Châteauneuf-sur-Sarthe, dans l'arrondissement de Segré. C'est à l'Anjou également qu'appartiennent la plupart des localités citées dans le poème.

Il nous reste à parler de l'auteur du monologue.

Au moment où *Le Franc Archier de Cherré* fut écrit, Angers possédait un musicien renommé, Jehan Daniel, dit maistre Mitou. Ce personnage, qui fut, de 1521 à 1523, organiste de l'église Saint-Pierre, et, de 1525 à 1533, organiste de l'église Saint-Maurice, est surtout connu par un recueil de *Noelz*, dont une réimpression a paru il y a quelques années[3]; mais il ne composa pas seulement des cantiques et des airs religieux : nous savons qu'il se fit une réputation comme auteur dramatique. Avant de s'établir à Angers, il avait été chargé d'organiser les mystères représentés en 1518 à Nantes, lors de l'entrée du roi François Ier dans cette ville[4]. Sa réputation ne resta pas enfermée dans les limites de l'Anjou. C'est à Jehan Daniel que Pierre Grosnet ou Grognet fait allusion dans *La Louange et Excellence des bons facteurs* quand il dit :

---

1. *Impr.* Qu'est ce qui dict que ne les ay pas.
2. *Impr.* elles.
3. *Les Noëls de Jehan Daniel, dit maître Mitou, précédés d'une étude par Henri Chardon.* Le Mans, 1874, in-8.
4. *Vieux Noëls [publiés par M. Lemeignen]* (Nantes, 1876, in-12), II, 95.

Maistre Mysto et maistre Cruche
Estoient bons joueux sans reprouche[1].

Le terme de « joueur » et le rapprochement avec le célèbre maître Cruche disent assez que maître Mysto ou Mitou excellait à composer ou à jouer des farces. *Le Franc Archier de Cherré*, qu'aucun autre poète angevin ne paraît pouvoir lui disputer, justifierait cette appréciation[2].

Bibliographie :

a. — ¶ Le franc Ar- || chier de Cherre. || Vo' cõpaignõs q̃ frequẽtez les armes || Et qui de lance auez maint enferre || Ie vous supplye voyez les grãs faictz || darmes || Du tresvaillãt frãc archier de Cherre. || *Imprime nouuellement a Tours par* || *Iehan Rousset* || *demourant en la Rue* || *de la Seellerie* [sic] *dauãt les Cordeliers.* || 1554. — *Finis. Deo gratias.* Pet. in-8 goth. de 12 ff. de 25 lignes à la page, impr. en lettres de forme, sign. *A-C.*

Au titre, la marque de *Jehan Rousset* qui représente le Père éternel apparaissant dans les cieux au dessus d'une tour. Cette tour, qui figure en rébus le nom de la ville, est accompagée des initiales I. R. Une banderole placée au bas de la planche porte en toutes lettres : *Jehan Rousset.*

Le cahier *c* ne compte que 24 lignes à la page.

Biblioth. Méjanes à Aix, nº 30047, dans un recueil qui contient *Le plaisant Blason de la Teste de boys* et trois autres pièces.

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 18-44.

---

69. — Le Pionnier de Sœurdres.

[*Angers, vers 1524.*]

Un auteur angevin, qui nous a laissé de curieux ouvrages, Bruneau de Tartifume, né en 1574, mort en 1636, dit dans un de ses recueils manuscrits : « Le bourg de Cherré est renommé à cause de son franc-archer dont les rodomontades sont impri-

---

1. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, VII, 10.

2. Jehan Daniel composait aussi de la musique. On trouvera l'indication de plusieurs pièces signées de lui dans notre *Nouveau Recueil de Farces françaises*, p. xxiv.

mées comme celles du pionnier de Sœurdres [1]. » Il faut donc admettre qu'il a existé un monologue faisant pendant au *Franc Archier de Cherré* et intitulé *Le Pionnier de Sœurdres*. Le village de Seurdre est précisément cité au v. 222 de la pièce précédente parmi ceux dont les compagnons d'armes du franc-archer étaient originaires.

Les deux pièces dont nous venons de parler ne sont pas les seules qui aient été inspirées par *Le Franc Archier de Baignollet;* nous possédons deux farces qui peuvent être considérées comme des imitations du célèbre monologue. L'une, la *Farce nouvelle a quatre personnages, c'est a sçavoir : l'Avantureux et Guermouset, Guignot et Rignot* [2], a dû être composée peu de temps après la prise d'Hesdin (1521), évènement auquel le v. 411 fait allusion; l'autre, la *Farce nouvelle de Colin, filz de Thenot le maire, qui vient de Naples et qui amène un Turc prisonnier*, ne porte pas de date aussi précise, mais elle a dû être composée vers la même époque et semble être également une satire des milices de 1521 [3].

IX. — MONOLOGUES DE COMÉDIENS.

70. — MONOLOGUE FORT JOYEULX AUQUEL SONT INTRODUICTZ DEUX ADVOCATZ ET UNG JUGE DEVANT LEQUEL EST PLAIDOYÉ LE BIEN ET LE MAL DES DAMES.

[*Vers 1530.*]

Nous avons réuni dans ce chapitre une pièce dont la donnée avait spécialement pour but de mettre en relief le talent de l'acteur et une pièce qui se rapporte à l'histoire des comé-

1. Célestin Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, I, 686, art. *Cherré*.

2. Biblioth. nat., ms. fr. 24541 (La Vall. 63), fol. 318, r° — 325, v°; Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, III, n° 55; Mabille, *Choix de Farces*, I, 155-192.

3. Viollet-le-Duc, *Ancien Théâtre françois*, II, 388-405; *Recueil de plusieurs Farces* (Paris, Rousset, 1612, in-8), 23-45; collection Caron, 1798; *Recueil de Pièces rares et facétieuses*, [*publié par Ch. Brunet*], I, 23-45; Mabille, *Choix de Farces*, II, 5-33.

diens italiens. Dans le monologue dont nous venons de reproduire le titre, l'acteur veut nous donner une idée de son savoir faire. En se grimant et en changeant sa voix, il représente à lui seul trois personnages. Dès le début, Verconus (c'est ainsi que se nomme notre galant) s'annonce comme un homme sûr de lui-même :

Je viens vous donner passe temps,
Mais que vous soyez affectans,
Seigneurs, dames pareillement,
Sans vous tenir trop longuement.
Il vous plaira estre contens.
Chacun se taise. Par ce j'entens
Que point ne vous vueil irriter,
Seullement que vous contenter [1];
Aussi vrayement je ne pretens
Seullement que vous contenter.
Qui veult dancer, qui veult chanter,
Qui veult faire farce ou morisque,
Si se vienne en ce lieu planter.
Je fais au maldisans la nicque,
Qui veult parler de rethoricque,
Soit en secret ou en publicque.
Je porte un sas ou tout je passe ;
Je ris, je truffe, je compasse ;
Je fais des tours ung milion,
Et ne sçay homme qui me passe
Depuis icy jusque a Lyon...

L'acteur continue l'énumération authentique de ses talents. Je ne suis pas, dit-il,

Je ne suis pas tel bourdeur, non,
Que Jennin qui de tout se mesle.

Jennin « qui de tout se mesle » se confond, à ce qu'il semble, avec maistre Aliboron [2]; cependant il est possible qu'il ait existé un remaniement de *Watelet*, non plus sous le nom d'*Ambrelin*, mais sous celui de Jennin. Le même nom de

1. Il n'y a sans doute pas ici de refrain intentionnel ; le v. 8 paraît surabondant et devrait sans doute être supprimé.

2. Voy. ci-dessus, nº 60.

Jennin « qui de tout se mesle » se retrouve vers 1540, dans la *Farce de la mére de ville*[1] et, dix ou quinze ans plus tard, dans la *Farce du Trocheur de maris*[2].

Verconus se vante de savoir imiter les amoureux, qui font des bouquets à leurs belles, les chasseurs, les fous, les pleureurs, les docteurs, et, chaque fois, sans nul doute, il devait contrefaire ces divers personnages de la figure et du geste. Enfin il veut offrir au public un plat de son métier; c'est alors qu'il simule un plaidoyer fait par deux avocats devant un juge. Le débat porte sur les femmes, sur lesquelles Mal Embouché accumule tous les lieux communs chers au moyen-âge, tandis que Gentil Couraige se fait leur défenseur. C'est à ce dernier que le juge donne gain de cause. Verconus, dans sa conclusion, se fait gloire d'avoir su réfuter Mal Embouché :

En soustenant l'honneur des dames,
Je parle comme bien apprins
.....
Et a plus d'honneur que de blasmes.
Pourtant, nobles hommes et femmes,
Souviengne vous que Verconus
Condampne telz villains infames
Qui blasment dont ilz sont venus,
Deffendant qu'il n'en soit plus nulz
Souffrir blasonner aultres gens.
Vous en avez les biens congneuz :
Pensez au bancquet de ceans.

On voit par le dernier vers que ce monologue à tiroirs était destiné à égayer un repas.

Nous n'avons relevé dans la pièce aucune allusion qui permette d'en fixer exactement la date; celle de 1530 n'est qu'approximative.

Bibliographie :

a.— ℂ Monologue || fort ioyeulx. Auquel sont introduyctz || deux aduocatz et vng iuge. Deuant le || quel est plaidoye le biẽ ℭ le mal des da || mes. *Imprime nouuellemẽt a Paris.* —

1. Le Roux de Lincy et Michel, *Recueil*, II, nº 28, p. 13.

2. *Ibid.*, III. — Cette farce est probablement postérieure à 1550, puisqu'on y rencontre le mot *huguenote*.

℄ *Finis.* || ℄ *On les vẽd a Paris En la rue neufue* || *nostre dame a Lẽseigne sainct Nycolas. S. d.* [*v.* 1530], pet. in-8 goth. de 8 ff. de 25 lignes à la page, sign. *A.*

Au titre, le bois bien connu qui représente une femme vêtue d'une longue robe, devant laquelle sont agenouillés deux hommes qui tiennent chacun à la main une lance, ou plus probablement un cierge.

Au verso du titre, un bois grossier représentant un roi à cheval qui se rend à la chasse, accompagné de son fauconnier.

Au recto du 8e f., au-dessous de la souscription, un petit bois, divisé en deux compartiments par un pilier, et représentant, d'un côté, trois hommes assis, et de l'autre deux poissons.

Au verso de ce même f., le bois du clerc et de l'écolier se parlant. Cette figure est surmontée d'un fragment de bordure qui contient six têtes dans des attitudes diverses. Un autre fragment de bordure, composé de rinceaux, est placé au dessous.

L'adresse qui figure à la fin de la pièce est celle de *Jehan Sainct Denys.*

Bibliothèque Nationale, Y. n. p. Rés., dans un recueil qui contient en outre le *Dialogue beau et affable... D'ung Saige et d'ung Folignet.*

b. — Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XI, 176-191.

---

74. — Response di gestes d'Arlequin au poète fils de madame Cardine, en langue arlequine, en façon de prologue, par luy-mesme.

[*Paris, 1585.*]

Malgré les recherches de M. Baschet[1], nous ne possédons que peu de renseignements sur les comédiens italiens qui vinrent donner des représentations en France dans le cours du XVIe siècle. La pièce dont nous allons parler, pièce dont aucun des historiens du théâtre ne fait mention, se rapporte à l'un des acteurs de la troupe qui joua à Paris pendant l'hiver de 1584 et au printemps de l'année suivante. Cette troupe qui avait sans

---

1. *Les Comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, par Armand Baschet* (Paris, Plon, 1882, in-8). M. Campardon avait déjà recueilli presque tout ce qu'on ce qu'on sait des comédiens italiens qui jouèrent en France au XVIe siècle. Voy. la préface de son ouvrage intitulé *Les Comédiens du roi de la troupe italienne* (Paris, Berger-Levrault, 1880, 2 vol. in-8).

doute été engagée en Italie même, par le duc de Joyeuse, paraît avoir été celle qui jouait à Venise concurremment avec les *Gelosi*[1]. Les comédiens dont nous parlons s'appelaient les *Confidenti*. Tout ce que nous savons d'eux, c'est qu'ils étaient à Mantoue au mois de mai 1580 et que le duc les avait recommandés au podestat de Vérone[2]; il était donc naturel qu'ils fussent allés ensuite à Venise. Le seul membre de la troupe qui nous soit connu avec certitude est Fabrizio de' Fornaris, de Naples, auteur d'une pièce imprimée en 1585, à Paris, *L'Angelica*[3]. Fornaris avait sans doute pour camarade Bartolomeo Rossi, de Vérone, à qui l'on doit une pastorale également imprimée à Paris; cependant ce dernier se qualifie simplement de « comico »[4].

Il faut croire que la conduite des comédiens italiens donna lieu à quelque scandale; on vit du moins paraître, en 1585, un factum rimé dans lequel Arlequin était l'objet des plus fâcheuses accusations. Dans des vers héroï-comiques, le poète anonyme le dénonce non seulement comme un proxénète, mais comme le grand chef des proxénètes. Pour donner plus de poids à ses paroles, l'auteur français fait revivre la mère Cardine, et c'est elle-même qui reconnaît les hautes qualités d'Arlequin.

La mère Cardine, dont le nom est si souvent cité dans le dernier quart du XVIe siècle, avait été la plus célèbre des entremetteuses de Paris, la reine du Huleu et du Champ-Gaillard. Elle vivait encore en 1570, lorsqu'un auteur inconnu dirigea contre elle une violente satire intitulée : *Deploration et Complainte de la mère Cardine, cy-devant gouvernante du Huleu, sur l'abolition d'iceluy, trouvée après le deceds d'icelle Cardine en un escrain*, etc.[5]; en effet, sur l'exemplaire de cette pièce que possède la Bibliothèque Nationale, une main du temps a corrigé les mots « trouvée après le deceds » en « trouvée avant ». Cardine

---

1. Baschet, 89-92.

2. Voy A. d'Ancona dans le *Giornale storico*, VI, 34.

3. *Angelica, comedia de Fabritio de Fornaris Napolitano, ditto il Capitano Coccodrillo, comico Confidente.* In Parigi appresso Abel L'Angelier, 1585, in-8. (Biblioth. nat.) — Cf. *Cat. Rothschild*, II, n° 1473.

4. *La Fiammella, Pastorale di Bartolomeo Rossi da Verona, comico.* In Parigi, Per Abel L'Angelier, 1584, in-8. (Biblioth. Sainte-Geneviève.)

5. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, III, 290-301.

continua sans doute longtemps encore son commerce, et ne dut mourir que vers 1583. Telle est la date que porte une seconde satire, plus connue que la première, intitulée : *L'Enfer de la mère Cardine, traictant de la cruelle bataille qui fut aux enfers entre les diables et les maquerelles de Paris, aux nopces du portier Cerberus et de Cardine, qu'elles vouloyent faire royne d'enfer*, etc. [1]. Cette dernière pièce est le point de départ de l'*Histoire plaisante des faicts et gestes de Harlequin*[2].

La mère Cardine apparaît en songe à Arlequin et le prie de la tirer du gouffre d'enfer où Pluton et les autres divinités infernales la tiennent enfermée. Ce sont, dit-elle,

> Ce sont, mon Harlequin, mes bourreaux ordinaires;
> Harlequin, las! ce sont mes cruels adversaires,
> Qui me tiennent sans fin en gesnes et en feu,

---

1. Montaiglon, *Recueil*, III, 302-334.

2. Voici la description de ce factum :

Histoire || plaisante des || Faicts et Gestes de || Harlequin Commedien Italien || Contenant ses songes & visions, sa descente || aux enfers pour en tirer la mere Cardine, || comment & auec quels hazards il en eschapa || apres y auoir trompé le Roy d'Iceluy, Cerbe- || rus & tous les autres Diables. || *A Paris*, || *Par Didier Millot, Imprimeur, demeurant* || *en la rue de la petite Bretonnerie*, || *pres la porte sainct Iacques* || 1588. || Auec Permission. In-8 de 9 ff. non chiffr. et 1 f. blanc.

Le poème compte 362 vers alexandrins, dont voici les premiers :

> Il estoit toute nuict et d'Hecate les voiles
> Couvroient ja nostre ciel ensemencé d'estoilles ;
> Tout dormoit en repos : les poissons sous les eaux,
> Le peuple duveteux sous les frais des ormeaux....

Au r° du 9e f, commence une seconde pièce intitulée : *La Sallade de Harlequin à luy envoiée par le capitaine La Roche, appotiquaire luquoys pour la guarison de la maladie neapolitaine.*

Le *Sallade* compte 90 vers; elle commence ainsi :

> Or ça, maistre Harlequin, te voyla bien malade;
> Il fault pour te guarir te faire une sallade.
> Qu'as tu dessus le cœur ? As tu trop beu de l'eau
> Du fleuve d'Acheron, alors que le bateau
> De Caron te versa en ramenant Cardine
> Du sousterrain pallais de la grand Proserpine ?...

Biblioth. nat., Y. n. p.

Seulement pour avoir fait faire le beau jeu
De la blonde Venus à ces [1] Parisiennes
Qui vivent aujourd'hui sous mes lois paphiennes.....

Après avoir rappelé les noms des plus célèbres complaisants du temps : le grand Largerie, Bastien Le Cellier, le gros Robillard [2] et l'ancien mercier Jean qui pince, l'horrible mégère déclare à Arlequin qu'elle l'a choisi pour diriger la corporation; mais il doit se hâter de la tirer des enfers. Arlequin obéit, parvient à gagner l'empire de Pluton et obtient de Charon la permission d'emmener madame Cardine. Celle-ci s'embarque, mais à peine a-t-elle posé le pied dans la nacelle de Charon qu'elle chavire dans le fleuve d'enfer. Arlequin parvient seul à regagner la rive.

L'*Histoire plaisante* est assez incorrectement écrite, mais les grossièretés qu'elle contient et surtout le nom de la mère Cardine devaient attirer les badauds; aussi Arlequin ne pouvait-il rester sous le coup des accusations portées contre lui. Il répondit sur la scène, dans un prologue de sa façon, dont l'invention est faible. Cette pièce, où les invectives remplacent les raisons et qui nous donne une assez médiocre idée du talent littéraire de son auteur, n'en est pas moins un document historique fort curieux. Elle nous montre que les comédiens italiens employaient parfois la langue française, qu'ils traitaient, il est vrai, fort mal, et qu'ils composaient à l'occasion des monologues comme les comédiens français.

Arlequin déclare qu'il s'exprime « en langue arlequine », c'est-à-dire qu'il fait assez bon marché de la grammaire. Le titre de sa défense contient un méchant jeu de mots : *Response di geste*, c'est-à-dire probablement *Response digeste* et *Response de gestes*.

---

1. *Impr.* ses.

2. Au nombre des filles citées dans l'*Enfer de la mère Cardine* sont Largerie, dont le nom revient plusieurs fois (Montaiglon, III, 318, 322, 325-327), puis

La femme de Bastien Le Cellier, Robillarde, etc.
(*Ibid.*, III, 319.)

La Robillarde est citée une seconde fois (*ibid.*, III, 321) à côté de La Roche. Cette dernière pourrait bien être la femme de l'« appotiquaire luquoys » sur le compte de qui est mise *La Sallade de Harlequin*.

Quant au monologue, il commence ainsi :

En allant hier au soir à promener
Joieusement, pour voir un beau jardin,
Dans la maison d'un certain mien voisin
Qui avec luy m'entretint à souper,
En retournant pour m'en aller coucher,
Je prins colére avec un sot badin
D'avoir osé composer d'Arlequin,
Et toute nuit je n'y fi que songer;
Puis en songeant je descens à l'enfer
Pour retrouver Proserpine et Pluton,
Où le soleil jamais ne va coucher.
Primis j'y vis le nautonnier Charon
Avecque son bateau bordé de fer,
Et je le saluis à ma façon,

Disant : « Vieillard garçon,
« Méne moi a l'enfer, à retrouvé
« Ce sot poeta qui a mes gestes imprimé[1]. »

Lui tost il m'a passé.
Je descendis comme un qui va mourant
Et vis Cerbére au gosier abaiant.

Pourquoy (les) chiens sont friant,
J'avois porté un gigot de mouton
Pour tost donner manger au compagnon;

Il grondit comme un lion...

Grâce à ce stratagème renouvelé de l'antiquité, Arlequin pénètre dans les enfers; il y retrouve le poète qui l'a calomnié et entend de loin ses plaintes et ses regrets. « Me voici, disait le coupable :

« Ici je suis conduit pour ma ruine,
« Pour la rançon de ma mére Cardine.

« O que grand' discipline!
« Ils m'ont donné pour estre maquereau »,
Me disoit il ce sale, morveus, bourreau,

1. *Impr.* qui mes gestes a.

Et crioit comme un veau :
» Monsieur Arlequin, priez pour moi Pluton
« Qu'il me renvoie hors de ceste prison. »

Moi lui dis : « Cardinon,
« De ce pays jamais ne sortiras
« Si tu ne rens cela que tu robas;

« Et plus trompé tu as
« Les comedians de l'Hostel de Bourgongne;
« Ils me l'ont dit, et si ce n'est mensongne.

« A Saint Cloud et Boulongne
« Tu as mené tant de putaine à pié
« Et de leurs gains tu voulois la moitié..... »

Arlequin rend ainsi à son ennemi toutes ses injures; mais il semble faire allusion ici à des faits précis. Le poète français était peut-être un comédien renvoyé de la troupe française pour quelque acte d'indélicatesse. Il importe de remarquer qu'en 1583 les Italiens avaient joué à l'Hôtel de Bourgogne[1]; c'est sans doute dans la même salle qu'ils avaient donné leurs représentations en 1584; ils devaient donc savoir ce qui s'y passait, même parmi leurs camarades français; aussi bien l'origine de la querelle d'Arlequin et de son contradicteur était-elle probablement une aventure de coulisse.

Nous ne poursuivons pas pas nos citations; les passages que nous avons reproduits suffisent pour faire connaître le style d'Arlequin et les tercets singuliers qu'il emploie. Disons seulement qu'il condamne son ennemi à être rompu, brûlé, mis aux galères et fouetté; mais cette descente aux enfers n'était qu'un rêve :

Je lui disois ainsi tout en dormant;
Lors je m'esveille avec lui devisant,

Et tout incontinant
J'ouvre les yeux et me trouve tombé
Du lit mollet, ainsi qu'un gras abbé.

Suis je pas escouté?
Cela que j'ay condamné en dormant,
Je le confirme encores dedorman;

1. Voy. Baschet, *Les Comédiens italiens à la cour de France*, 88.

Et je m'en vai dedan
A faire sortir nos gens pour commencé,
Puisque le fils (de) Cardine est condamné.

Les derniers vers montrent bien que nous avons ici un véritable prologue récité sur la scène, puisque Arlequin va chercher ses camarades pour commencer la représentation. Au contraire une pièce en 14 vers, qui se trouve à la suite de la *Response*, parait avoir été ajoutée au moment de l'impression. Voici le titre et le début de ce morceau :

Excuse faite au seigneur Arlequin par le poetrillon morfondu :

Aveuglé du bandeau d'ignorance execrable,
Contre Arlequin le grand j'ay bavé mon caquet...

On lit à la fin : Par le poëte Robert L'Andouillet de l'austruche aux Ours[1].

Bibliographie :

a. — Response di gestes de Arlequin au poëte fils de Madame Cardine, En langue Arlequine, en façon de prologue, par luy mesme : de sa Descente aux Enfers et du retour d'iceluy. *A Paris, Pour Monsieur Arlequin.* 1585. In-8.

Nous n'avons pu retrouver l'original de cette pièce, qui ne nous est connue que par la réimpression.

b. — *Les Joyeusetez, Facecies et folastres Imaginacions de Caresme Prenant, Gauthier Garguille, Guillot Gorju*, etc., dans le volume qui commence par les *Plaisants Devis des suppots du seigneur de la Coquille* (Paris, Techener, 1834, in-16).

Émile Picot.

(*A suivre.*)

1. Il faut peut-être entendre « demeurant dans la rue aux Ours, à l'Autruche ». La rue aux Ours était voisine de l'Hôtel de Bourgogne.

PHONÉTIQUE MENTONAISE[1]

II. — Voyelles atones

PROTONIQUES

46. En règle, la protonique proprement dite, distincte de l'intertonique dont il sera question tout à l'heure, se conserve toujours. Elle tombe parfois à l'initiale : *mandura* amygdala, *sunǧa* axungia.

E

47. *ē*, *ĕ* non entravés deviennent *ẹ* dans les mots où il n'y a pas d'intertonique, et aussi devant une voyelle : *ǧẹra* gelare, *sẹrẽñ* serenum, *spẹrañsa*, *dẹvent* debentem, *pẹza* peser, *sẹgü* securum, *sẹgret*, *prẹzent*; — *sẹas* setaceum, *crẹatüra*. Cet *ẹ* est devenu ultérieurement *ai* dans *airis* ericium.

---

1. Cet article fait suite à celui qui a été publié dans la *Romania*, XII, 354. — La valeur des lettres est celle-ci :

a prononcé comme dans le fr. *ma*.	*č* ital. *ci*.
o fr. *au*.	*ǧ* ital. *gelo*.
u fr. *ou*.	*s* fr. *sel*.
ü fr. *du*.	*ẓ* fr. *zèle*.
i fr. *if*.	*š* fr. *chat*.
ẹ fr. *dé*.	*ž* fr. *je*.
e fr. *bec*.	*j* ital. *jeri*.
ē fr. *père*.	*ñ* fr. *gn* dans *bagne*.
	ṅ fr. *n* dans *banque*.

Les autres lettres sont employées avec leur valeur ordinaire en français. L'accent aigu marque la tonique.

48. *ē*, *ĕ* entravés ou suivis d'une intertonique en latin ou en dialecte, deviennent *e* : *embriag* ebriacum, *teneresa*, *merita* meritare, *semęna* seminare, *separa* separare; — *belesa* bellitia, *terẽñ*, *persuna*, *presta* praestare, *veñgü* venūtum, *peca* peccare, *perię* petrarium gésier, *vesti* vestire, *desgüst*, *serfüej* cærefolium, *servę* cerebellum.

49. *ē*, *ĕ*, tombent à l'initiale dans plusieurs mots : *ram* aeramen, *gieža* ecclesia, *vescię* episcopum; — dans le préfixe ex- : *sdenta* dentare, *stirpa*.

I

50. *ī* libre ou entravé reste *i* : *miraj* miraculum, *vivent*, *liñsuę* linteolum, *limasa* limacia, *fini* finire, *vinuz* vinosum, *limañ* limonem, *viscus*, *figiera*.

51. *ĭ* libre devient *ę* quand il n'est pas suivi d'une intertonique : *pęruz* pilosum, *męna* minare, *nęvuz* nivosum, *fęgüra*, *dęžembre*, *segueña* ciconia, mais *sigara* cicada, *bęgü* *bibūtum.

52. *ĭ* entravé devient *e* : *embęgü* imbibūtum, *eñfern*, *eñcuğę* incudinem, *servağę*, *mescia* misculare, *seca* siccare, *veja* vigilare, *freduz* frigidosum; mais *intra* intrare; — de même *ĭ* libre quand il est suivi d'une intertonique : *semeja* similiare, *menusa* minutiare, *netęa* nitidare.

53. *i* tombe souvent quand il est initial : *namura* inamorata, *rundura* hirundula; entre une explosive et *r*: *dreč* directum, *cria* quiritare.

O

54. Devient *u* que l'*o* soit bref ou long : *ubag* opacum, *ufęza* offensa, *curu* colorem, *duru* dolorem, *surej* soliculum, *murẽñ* molinum, *nuranta* nonaginta, *truna* tonare, *custa* constare, *purę* potere, *scrupiañ* scorpionem.

55. Devient *ü*, sous l'influence d'un son mouillé ou palatal : *ürias* oleaceum, *üjaja* oculata, *ütanta*, *cüži* consuere, *füja* foliatum, *despüji*, *cüji* colligere, *dürmi* dormire, *cürbi* cooperire, *ğüga* jocarę, *fügairañ* focarionem.

56. Devient *au* en certains cas, quand il est initial : *auriva* oliva, *aurẹvię*, *aunu* honorem, *autubrę* octobrem, *audu* odorem, *aubędi* obedire, *Aurasi* Horatium; après une consonne, *ğauzę* Josephum, paraît unique.

57. Tombe entre une explosive et *r* : *scurla* pour *scrula* excorrotulare.

U

58. *ū*, libre ou entravé, devient *ü : uza* usare, *üni* unire, *ün'omę* unum hominem[1], *ğüra* jurare, *müraja*, *füma* fumare, *müa* mutare, *süa* sudare, *güstesa*, *lümeta*, *früčię* fructarium, *süsa* suctiare.

59. *ŭ* libre ou entravé devient *u : muję* mulierem, *pusa* pulsare, *cutę* cultellum, *furnię* furnarium, *sufri* suffrire, *cunij* cuniculum, *funda* fundare, *puñet* diminutif de pugnus, *pua* putare, *cua* cubare, *suvẽñ* subinde, *curia* currebat, *nugię* nucarium, *dubia* duplare.

AU

60. Reste : *auza* ausare, *autun* autumnum, *auğia* audita, *pauza* pausare, *gauğuz* gaudiosum.

INTERTONIQUES[2].

Un grand nombre des intertoniques dialectales doivent être laissées de côté, étant fournies par des mots dérivés d'une époque plus ou moins récente. Les exemples valables, bien que rares, sont cependant suffisants pour démontrer la chute normale de l'intertonique, sans distinction de quantité.

61. *a* se maintient comme partout : *maravia* mirabilia, *primavẹra*, *pescaú* piscatorem.

62. *e*, *i*, *o*, *u* tombent; *ē : virai* je verrai, *dẹurai* je devrai, *vura* il voudra, *vara* il vaudra, *cara* carere habet, *verguña*

1. Ici *ün* est un proclitique; autrement c'est *eñ*.

2. J'appelle intertonique, avec M. P. Meyer, ce que M. Darmesteter (*Romania*, t. V, p. 140) appelle la protonique non initiale.

verecundia; — *ĕ* : *servę* cerebellum, *serfüej* caerefolium, *sufri* souffrir, *cürbi* cooperire, *dirai* dicere habeo, cas de persistance : *süverię* suberarium chêne liège, *teneresa* (cf. *teñrę* tener), *venderai* vendere habeo, *perderai*, *scriverai*, *beverai*; — *ī* : les seuls exemples sont fournis par les futurs de quelques verbes où la voyelle est restée : *durmirai* dormire habeo, *finirai*; parfois *e* : *sierverai*[1] (aussi *siervirai*) servire habeo; — *ĭ* : *mestię* ministerium, *dumaižela* dominicella. — *ō* : *cuzęñ* consobrinum; — *ŏ* : *lębret*, diminutif de *lębrę*, *curca* collocare. — *ū* : *matēñ* matutinum; — *ŭ* : *üjaja* oculata.

POSTTONIQUES.

Elles tombent généralement entre consonnes persistantes avec l'exception usuelle de *a*, mais elles sont quelquefois sauvées par certains groupes de consonnes. Elles sont remplacées au besoin par des voyelles d'appui.

63. *a*, première posttonique, tombe : *sata* sabbata, *segę* secale.

64. *a*, première posttonique, reste : *gambaru* cammarum, *tapanu* capparum, *rębarbaru* rheubarbarum. — Il se réduit à *i* dans : *muniga* monacha, *stumigu*, *canibu* cannabum; — *a* final reste toujours : *mia* mea, *ava* ala, *frema* femina, *peñsaia* pensata, *trenta* triginta, *fuara* foras, *cuantra* contra.

E

65. *e*, première posttonique, tombe : *autr* alterum fém. *autra*, *librę*, *geñrę*, *señrę* cinerem, *paurę* pauperem, *duzę* duodecim; — seconde posttonique : *dęa* digitale, *auta* altare, *bĕñ* bene, *avanč* abante, *añcüi* hanc hodie, *dęmañ* demane, *lüeñ* longe, *ama* amare, *senti* sentire, *num* nomen, *fium* flumen, *cual* collem, *ciau* clavem, *nüeč* noctem, *avent* habentem, *set* septem, *nou* novem.

1. La diphthongaison de la protonique dans ce mot, sous l'influence de la forme tonique, est un fait rare dans le patois.

66. *e,* première posttonique, reste dans : *sïvera* subera, *pasera* passera; *ę : curę* currere, *vendę* vendere, *ğuę* juvenem, *purvę* pulverem.

I

67. *i,* première posttonique, tombe : *frema* femina, *carerma* quadragesima, *sübj* sibilum, *ęuzę* ilicem, *sauzę* salicem, *pus* pollicem; final tombe : *vint* viginti.

68. *i,* première posttonique, reste : *lagrima, arima* anima, *maniga* manica, *dumenigę* dimanche, *dumestigu, pesigu* persicum; — *i* final subsiste : *asai* adsatis, *mai* magis, jamais, la consonne étant tombée; *scaiži* quasi, *aiši, forši* forsit, mots composés.

O

69. *o,* première posttonique, tombe : *lębrę* leporem, *vescję* episcopum; final tombe : *neb* nepos, *več* octo.

70. *o* final reste, modifié en *u,* dans *erbu* arbor, *męnu* minor.

U

71. *u,* première posttonique, tombe : *giaña* glandula, *spala* spatula, *seja* situla, *abeja* apicula, *uñgia* ungula, *cubia* copula, *uarl* orulum, *viej* vetulum, *miraj* miraculum, *mascj* masculum, *scüej* scopulum, *mercrę* Mercurii(diem), *scuarla* excorotulat, *rascia* rasiculat; — *u* final tombe : *fij* filium, *bañ* bonum, *sac* saccum, *scrič* scriptum, *sübj* sibilum, *diau* diabolum, *vedu* viduum, *cuarp* corpus, *temp, pieč, eñsem* insimul, *vers* versus préposition.

U

72. *u,* première posttonique, reste souvent dans le suffixe -ula : *rezura* rosula, *izura* insula, *nečura* noctula, hibou, *parmura* palmula, *rundura* hirundula, *pirura,* pilula, *pibura* popula peuplier; parfois aussi dans le suffixe

-ulum : *nespu* mespulum, nèfle, *trebu* tribulum trouble, Ces mots sont probablement de formation moins ancienne que ceux du § 71 ; — *u* final reste dans des mots qui sont demeurés proparoxytons : *gambaru* cammarum; *tapanu* capparum câpre, *pesigu* persicum, pêche, *dumestigu; guju* cubitum; — *ru* illum, *stu* istum sont proclitiques.

III. — Consonnes.

Sauf indication contraire il ne s'agira que des consonnes soit intervocaliques soit suivies d'une seule consonne, la règle générale étant que les consonnes initiales ou appuyées sur une autre consonne persistent et que les finales tombent.

H

73. N'a laissé aucune trace.

I semi-voyelle.

74. = *ǧ* : *ǧas* jaceum, litière, *ǧüst* justum, *maǧu* majorem, *pieǧę* pejor.

75. *LJ*, *LLJ* = *j* : *paja* palea, *füeja* folia, *fij* filium, *sej* cilium, *mieję* melior, *aj* allium, *majuę* malleolum; — tombe après *i* voy. : *fia* filia, *famia* familia, *maravia* mirabilia; — *üeri* oleum, mot généralement exceptionnel en roman.

76. *VJ* = *ǧ* : *gaǧa* cavea, *pioǧa* pluvia, *lenǧię* leviarum.

77. *SJ* = *iž* : *serieiža* cerasia, *gieiža* ecclesia, *faižuara* phaseola, *baiž* basium, *prižań* prison.

78. *NJ* = *ñ* : *muntaña*, *grameña*, *viña*, *piña*, *sigüeña* ciconia, *carcañ* calcaneum, *bañ* balneum; mais *cuni* cuneum, *capitani*, et *veńgu* venio, *teńgu* teneo.

79. *MJ* = *ñ* : *vendeña* vendemia.

80. *DJ* = *ǧ* : *ǧü*, *ǧüža* deorsum, *ǧorn* diurnum, *mieǧ*, medium, *gauǧ* gaudium; mais *diau* diabolum, *üerdi* hordeum, *rümędi* remedium, *aṅcüi* hanc hodie(?), *eṅvęa* invidia.

81. *TJ* = *s* : *autesa* altitia, *ciaresa*. *piasa* platea, *pesa* petia, *pus* puteum; — *RTJ* : *lambursa* arbutea, *fuarsa*,

ters tertium; — *NTJ : leńsa* lintea, *lińsuę* linteolum, *prüdeńsa, cańsań* cantionem; — *PTJ : nesa* neptia, *nuasa* nuptia; — *CTJ : drisa* drectiare, *süsa* suctiare; — parfois *ž : pužań* potionem; — *š, STJ : aṅguša* angustia, mais *bestia*; — *č, PTJ : cača* captiare. — *raǧań* rationem, *staǧań* stationem, sont des exotiques.

L

82. Entre les voyelles et devant des consonnes non dentales en dialecte = *r* : *ara* ala, *sara* sala, *tera* tela, *fira* filare *muara* mola, *auriva* oliva, *cariǧę* caliginem, *caru* calorem, *taura* tabula, *nečura* noctula, *marva* malva, *servaǧę* silvaticum, *purmań* pulmonem, *carca* calcare, *erga* alga, *erba* alba, *vurp* vulpem; — mais *duluruz, culura* colorare, par dissimilation.

83. Devant les consonnes dentales = *u* : *faus* falsum, *sauzę* salicem, *dus* dulcem, *aut* altum, *cutę* cultellum, *caud* caldum.

84. *L* devenu finale tombe : *ma* malum, *ca* qualem, *fi* filum, *cani* canilem, *faižuę* phaseolum, *mü* mulum, *nivu* nubilum.

85. *LL* = *l* : *galina, val* vallem, *pel* pellem, *selię* sellarium, *bela, stela, fümela* femella, *aišela* axilla, *maišela* maxilla, *milę, elu* illum, *vilaǧę, cual* collum, *mual* mollem, *pula;* — ce groupe tombe parfois quand il est devenu final : *cava* caballum, pl. *cavalę;* surtout à la terminaison diminutive : *anę* anellum, *añę* agnellum, *castę* castellum, *cutę* cultellum, *mazę* macellum, mais au pluriel : *anęle, añęlę, castęlę, cutęlę;* — à côté de *i*, il se réduit quelquefois à J : *cüji* colligere, *faji* fallire, *büji; cabej* capillum après la voyelle; = *r*, rarement : *ru cań* illum canem[1] (mais *l'autr* illum alterum), *avara* ad-vallare, *ver dę* vallem de, *aṅgira* anguilla, *curca* collocare; — à noter *pus* poll(i)cem', devant la dentale dialectale.

86. *PL, P'L* initial ou précédé d'une consonne = *pi* : *pianta, piaižę* placere, *piega* plica, *piou* plovet, *piumb*,

1. Il peut tomber : *u cań, a frema*, la femme.

empiastrę, *sempia* simpla; toutefois on a *pü* plus, *püma* pluma; — entre deux voyelles = *bi* : *cubia* copula, *cubia* copulare, *dubia* duplare; — devenu final = *bj* : *dubj* duplum; mais *scüej* scopulum, — final et appuyé sur une consonne = *pj* : *sempję* simplum avec ę d'appui.

87. *BL*, *B'L*. initial ou dans le corps du mot et suivi d'une voyelle = *bi* : *bianc*, *nebia* nebula, *sübia* sibilare; — devenu final = *bj* : *sübj* sibilum.

88. *FL*, *F'L*, initial ou médial = *fi* : *fiama* flamma, *fiu* florem, *fium* flumen, *sufia* sufflare, *guñfia* conflare; — devenu final = *fj* : *sufj* sufflum.

89. *CL*, *C'L* initial, ou venant après une consonne = *ci* : *ciau* clavem, *cia* clarum, *reciama* re-clamare, *mescia*, *sescia* circulare; — précédé d'une voyelle = *j* : *abeja* apicula, *miraj* miraculum, *aurej* auriculum, *üej* oculum, *ğenuj* genuculum; — précédé d'une consonne et devenu final = *cj* : *mascję* masculum, *sescję* circulum, *mescję* misculum avec ę phonique d'appui.

90. *GL*, *G'L*, initial ou venant après une consonne = *gi* : *gias* glacem, *giaña* glanda, *uŋgia* ungula, *seŋgia* cingula; — précédé d'une voyelle = *j* : *caja* coagulare, *veja* vigilare.

91. *T'L* se comporte comme *C'L* : *seja* situla, *viej* vetulum; — mais *spala* spatula, épaule; *scuarla* corrotulat. Voir *J*.

R

92. Reste habituellement sauf quand elle est devenue finale : *cara*, *stresuirę* tonsoriae, *aurej* auriculum, *carn*, *cüerbu* cooperio; mais *sescję* aussi bien que *sercję* circulum.

93. *Rs* : *urs* ursum, *bursa*, *cursa*; — l'*r* disparaît parfois après avoir été assimilée à l'*s* : *pesigu* persicum, *vesa* versare.

94. *R* devenue finale tombe : *ca* carum, *dü* durum, *purvę* pulverem, *sęgü* securum, *pescau* piscatorem, *audu* odorem, *ręmu* rumorem, *furnię* fornarium, *granię*, *cüę* corium, *ię* heri; — à l'infinitif : *purta* portare, *sta*, *fini*, *prendę*, *bęu* bibere, *scriu*.

V

95. Reste généralement quand il n'est pas devenu final : *cava*, *viva*, *auriva* oliva, *nova*, *cavija* clavicula, *dęvẽn* divinum, *nęvuz*, *piovuz* pluvosum, *lavu* lavo, *marva* malva, *sarvia* salvia, *nervuz;* — mais *ğenğia* gingiva, *lešía* lixiva;— absorbé par la voyelle labiale : *ğuę* juvenem, *paú* pavorem.

96. = *u*, quand il est devenu final : *ciau* clavem, *nęu* nivem, *viu* vivum et vivere, *ou* ovum, *nou* novum, *crou* corvum, *piou* plovĕre. Voir *J.*

F

97. Voir *J.* et *L.*

S

98. Initial = *s* : *sara* sala, *sę* si, *sec, sübj* sibilum, *suan* somnum; parfois *š : ši* sic, *šišanta* sexaginta, *šu* siniorem, *šüg* sucum. — *st*, *sk*, *sp* n'appellent point une prothétique : *sta* stat; *straňgura*, *spus* sponsum, *spes* spissum, *scara* scala, *scüej* scopulum, *scüela* scutella.

99. Entre deux voyelles = *z* : *caza*, *dezert*, *auza* ausare, *rezura* rosula, *mes* mensem devenu mesem, *füz* fusum, *naz* nasum pl. *nazę*, *ğiruz* zelozum fém. *ğiruza*; — parfois *ž*, *š : scaiži* quasi; *vešęga* vesica, qui fait supposer une forme vesseca.

100. Suivie ou précédée d'une consonne dans le corps du mot = *s : güst*, *festa*, *custa* constare, *mestrę* magistrum, *vespa*, *mascję* masc'lum, *uas* ossum pl. *uasę*, *gras* fr. gras, fém. *grasa* fr. bas, fém. *basa*, *esę* essere, *faus* falsum, *sunğa* axungia, *scüza*, *fis* fixum, *stes* iste ipsum; — souvent *iš*, *š* dans plusieurs de ces mêmes groupes; *SS : graiša* grassa fr. graisse, *baiša* fr. baisse, *spreiša* expressa. On doit supposer l'interversion d'*s* et de *c* dans *faiš* fascem, *peiš* piscem, *naišę* nascere, *paišę*, *creišę*, *cunusę* cognoscere; *šišanta* sexaginta, *laiša* laxare, *aišela* axilla, *cüeiša* coxa. — *PS : caiša* capsa, *nüšẽn* ne-ipse-unum. — *STR : nuaš* nostrum (avec *nuastr*) *vuaš*, *muša* monstrare.

101. *S* précédée de certaines consonnes = *r* : *carerma* quadragesima, *derfüja* disfoliare, *dierna* ital. desinare.

102. *S* tombe à la fin d'un mot, parfois même quand elle est accompagnée d'une autre consonne : *püę* post, *ę* est (aussi *ez*), *puę* potest, *się* sex. *SJ*, voir *J*. *RS*, voir *R*. *BS* voir *B*.

Z

103. = *ğ* : *ğiruz* gelosum, *ğiğura* zizypha.

N

104. Reste entre voyelles persistantes, pourvu que la voyelle précédente ne soit pas une posttonique : *cana* canal, *granię* granarium, *męna* minare, *buana* bona, *suanu* sono, *aunu* honorem, *üna* una; — devant une consonne dentale ou explosive en dialecte : *unč* unctum, *sentüra* cinctura, *anğę* angelum, *dent*, *cuntent*, *vivent*, fém. *viventa*, *fund*, *prendę*, *endeñ*; — mais *giaña* glandula; quelques cas de *r* par dissimilation : *arima* animal, *verēñ* venenum, *frema* femina, *noranta* nonaginta. Mais voir *NGE*, n° 106. *NS* est traité comme *S*.

105. N = *ṅ*, quand il est devenu final en dialecte étant précédé immédiatement de la tonique : *maṅ* manum, *baṅ* bonum, *caṅ* canem, *serẹṅ*, *fēṅ* finem, *vēṅ* vinum, *ēṅ* unum, *düğēṅ* jejunum, *naṅ* non fr. non (mais *nu* ne pas); — devant certaines consonnes : *seṅrę* cinerem, *ğeṅrę*, *eṅvęa* invidia, *eṅfern* infernum, *guṅfia* conflare, *maṅca* mancare, *baṅc*, *seṅgia* cingula, *saṅg* sanguem, *luṅg* fém. *luṅga* pl. *luṅgę*. — *N* ajoutée : *eṅvern* hibernum.

106. = *ñ* : *siñaṅ* sinon; — *NGE* : *frañę* frangere, *streñę*, *uñę*, *ğuñę*, *puñe*, *lüeñ* longe; — *GN* : *stañ* stagnum, *señ* signum, *deñ* dignum, *puñ*, *preña*, *cuña* cognatum, *añę* agnellum.

107. Tombe après une posttonique : *omę* hominem, *ğuę* juvenem, *cariğę* caliginem, *eṅouğę* incudinem, *pienčę* pectinem. Cf. *J*.

M

108. Reste toujours : *rem* remum, *fem* fimum, *pum* pomum, *püma* pluma, *ram* acramen, *crim, fiüm* flumen, *eńsem* insimul, *arima* animal, *semęna* seminare, *cręma* cremare, *camēń*, *ręmu* rumorem, *fiama* flamma, *dęžembrę* decembre, *piumb* plumbum, *camp, temp.*

109. *M N* = *n* : *dan* damnum, *suan* somnum, *autun.* Voir *J.*

C

110. = *g* entre deux voyelles dont la seconde est *a, o* ou *u* : *paga* pacat, *carega* caricare, *tęga* theca, *figa* pl. *figę*, *piega* plica, *ğüga* jocare, *nugię* nucarium, *lag* lacum, *sęgü* securum, *amig, digu* dico, *lüeg* locum, *agüja* acucula, *pesigu* persicum, *maniga* manica, *muniga* monacha, *stomigu* stomachum; — C R médial : *aigrę*, acrem, *maigrę, lagrima;* — parfois même quand il est initial : *gağa* cavea, *gat* gattum, *guńfia* conflare, *guju* cubitum, *gras, graja* craticula, *sgüerča* cortica, *gruńg* congrum.

111. — *ATICUM* — *ATICA* = *-ağę -ağa* : *servağę* silvaticum, fém. *servağa, viağę, vilağę, erbağę;* = *č* après *r* : *sgüerča* excorticat; — mais *fromai* formaticum, *gavai* gavaticum gorge, mots qui paraissent pris aux dialectes italiens du voisinage.

112. *CE, CI* = *s;* — initial : *seira* cerea, *sent* centum, *sigüeña* ciconia, *sescję* circulum, *sep* cippum; — appuyé sur une consonne : *dus* dulcem, *causina* calcina; — devant une voyelle : *caus* calceum, *ğas* jaceum, *gias* glaciem, *seas* setaceum, *limasa* limacia, *fugasa* focacia, *airis* ericium, *vesa* vicia.

113. Entre deux voyelles dont la seconde est *e* ou *i* = *ẓ* : *paẓ* pacem, *raiẓ* radicem, *vuẓ, nuaẓ* nucem, *lüẓ, cruẓ, maẓę* macellum, *aẓęnę* acinellum, *raẓim* racemum, *vęzēń* vicinum, *diẓent* dicentem, *ęuẓę* ilicem, *sauẓę* salicem; mais *pus* pollicem pul'cem, grâce à la double consonne; = *ž* rarement : *piaišę* placere, *taižę* tacere, *dież* decem, *dežembrę, dužent* ducenti, *lužerna* lucerna.

114. *CT* = ordinairement *č* : *lač* lactem, *lačuga*, *fač*, factum, *dreč* directum, *pieč* pectus, *dič* dictum, *streč*, *več* octo, *nüeč* noctem, *cüeč* coctum, *früč*, *condüč* conductum, *pienčę* pectinem, *unč* unctum, *punč*, *ğunča* juncta; — Les mots où *ct* devient *t* paraissent être des mots empruntés : *trata* tractare, *ğeta* jactare, *freta* frictare, *letu* lectorem, *ruat* ructum, *ütanta* octanta, *sentüra* cinctura, *ğuntüra*.

QU

115. = *c* quand il est initial ou appuyé sur une consonne : *ca* qualem, *cant* quantum, *scaižę* quasi, *catrę* quatuor, *cura* quahora, *cę* qui, *cestiañ* questionem, *ciet* quietum, *cinzę* quindecim, *siñc* quinque; — Parfois *s* devant *e*, *i* dans les cas communs à toutes les langues romanes : *siñc* quinque, *sincanta* : — l'*u* persiste dans *cü* qui interrogatif; *acüla*, aiguille.

116. = *g* entre voyelles : *sęgę* sequere; — comme partout en roman = *ʒ* dans *cuažę* coquere.

G

117. = *g*, devant *a*, *o*, *u* : *gal*, *gauğ* gaudium, *gura* gola, *güst*, *piaga* plaga, *liga*, *castig*, *castiga* castigare, *ğug* jugum, *larg*, fém. *larga*, *luñg*, *gruñg* congrum; — *GU* devant une voyelle = *g* : *añgira* anguila, *angęnaia* inguinata, *leñga* lingua, *sañg*; — *GR* persiste : *grana*, *negrę*.

118. Tombe dans *fo* fagum, *aust* augustum, *cüeju* colligo.

119. = *ğ*; devant *e*, *i*, initial : *ğęra* gelare, *ğerm*, *ğęnuj* genuculum, *geñrę*, *gigant*, *gibuz*; — de même quand il est appuyé sur une consonne : *arğent*, *anğę* angelum, *ğenğia* gingiva; mais voir *NGE*, n° 106; — parfois quand il est précédé d'une voyelle : *imağę*, *cariğę* caliginem, *friğę* frigere, *lieğę* legere.

120. Tombe généralement devant *e*, *i* quand une voyelle précède : *mai* magis fr. plus, *ma* mais, *saeta* sagitta, *mestrę* magistrum, *paiž* pagensem, *dę* digitum, *frei* frigidum, *cüji* colligere. Voir *L* et *N*.

T

121. Tombe entre deux voyelles : *sẹa* seta, *rüa* ruta, *paela*, *caẹna*, catena, *cantau* cantatorem, *seraüra*, *maü* maturum, *dẹa* digitale, *rẹun* rotundum, *maria* maritare; aussi à la fin du mot en dialecte : *pra* pratum, *margra* mal-gratum, *merca*, *vesti*, *perdü* fém. *perdüa;* — remplacé par *i* aux participes féminins de la première conjugaison : *mariaia* maritata, *niaia* nidata, *üjaia* oculata. — Mots anormaux : *cudaň* cotoneum; *rez* retem, *viz* vitem, *seň* sitem, *purẹ* potere.

122. Il persiste généralement quand il est appuyé sur une consonne : *set* septam, *rut* ruptum, *cata* ad capitare, acheter; mais *scrič* scriptum fém. *scriča*. *DT*, voir *D*. *B T*, voir *B*.

123. *TR* = *ir* entre deux voyelles : *pairẹ* patrem, *peira* petra, *dairairẹ* de-retro, *veirẹ*, vitrum; — se réduit à *r* avant la tonique : *darię* deretrarium, *perię* petrarium gésier, *nuri* nutrire.

D

124. Tombe entre voyelles ou à la fin du mot : *tẹa* taeda, *cua* coda, *niu* nidum, *pẹ* pedem, *freí* frigidum, *nü* nudum, fém. *nüa*, *crẹ* credere, *ri* ridere; — *lelura* hedera, *sigara* cicada sont des faits isolés.

125. Tombe après *N* : *gran* grandem, fém. *grana*, *rẹum* rotundum.

126. *D'T* se réduit à *t* : *seta* seditare, *pet* peditum. Voir *J* et *P*.

P

127 = *b*, entre voyelles persistantes : *raba* rapa, *abej* apiculum, *sabẹ* sapĕre, *sẹba* cepa, *neb* nepos, *riba cüberta*, *lub* lupum; — *PR* = *br* : *abri* aprilem, *lẹbrẹ* leporem, *subrẹ* super.

128. Il se vocalise avant *R* : *peurẹ* piperem, *paurẹ* pauperem. Voir *L*, *S* et *T*.

B

129 = *v;* généralement entre voyelles persistantes : *fava* faba, *cava* caballum, *guverna* gubernare, *maravia* mirabilia, *nivu* nebulum, *nivuruz*, *süvera* subera; mais *rabia* par l'effet de la semi-voyelle.

130. Il disparaît entre deux voyelles dont l'une est labiale: *cua* cubare; devant une *r*, soit latine soit dialectale : *faura* fav'ra, fabula, *taura* tabula, *diau* diabolum, *laura* laborare, *ruę* robur, *bęu* bibere, *dęu* debere, *scriu* scribere.

131. *BR* persiste dans *labra* lèvre, *fębrę*, *autubrę*.

132. *BSC, BST, BT;* le *B* se perd dans : *scü* obscurum, *sustańsa*, *sata* sabata, *suta* subtus. Voir *J* et *L*.

IV. — Accidents généraux.

133. Accent tonique. — Il y a, comme partout, des mots toniques en latin qui, dans le dialecte, deviennent atones par proclise ou enclise. — De là peuvent résulter des formes doubles *mi suanań* est-ce moi qu'on appelle? *mę-suanań* m'appelle-t-on? *n'ai ēn* j'en ai un; *un-omę* un homme; *a mia* la mienne; *ma-mairę* ma mère.

Dans la désinence en *ié*, répondant au latin -arium, -erium l'accent se déplace : *furnię* fornarium, *mestię* métier.

134. Assimilation. Les voyelles sont souvent modifiées sous l'influence de la consonne attenante : *fümela* femella, *rümędi* remedium, *sübj* sibilum.

Les consonnes aussi sont modifiées par les sons voisins, des exemples abondent dans les pages précédentes.

135. Dissimilation. — Voyelles : *rezura* rosula, *ręum* rotundum, *ręmu* rumorem. Consonnes : *vairuna* variolatum au lieu de *vairura*, *arima* anima, *düšēń* (avec *nüšēń*) ne-ipse-unum, *cavija* clavicula, *propi* proprium.

136. Prosthèse. — De l'article : *lambursa* aburtea arbutea, *arcipres* cupressum probablement en passant par *ru-čipres ur-čipres*, *arfę* fel.

137. Epenthèse. — De *i* : *amaia* amata, *r* : *frunda* funda; *ń* : *meńga* mica, *lińgusta* locusta, *eńvern* hibernum; *m* : *embriag* ebriacum, *lambursa* arbutea.

138. Epithèse. — De *ę* pour adoucir la rencontre d'un groupe difficile de consonnes; à la fin d'un mot : *negrę* nigrum, *pairę* patrem, *peurę* piperem, *sescję* circulum; — entre deux mots, sans qu'il soit adhérent à l'un plutôt qu'à l'autre : *več-ę-ca* octo canes, cf. *n'ai-več* j'en ai huit; *cant-ę-va* quantum valet, cf. *cant avę* combien avez-vous? *ez-ę-vẽngũ* il est venu.

139. Métathèse — *r* : *crou* corvum, *crava* capra, *gruñg* congrum, *entrieg* integrum, *dürbi* de operire; — *n* : *rumani* rosmavinum, *pienčę* pectinem, *frema* femina en passant par *femna femra;* — transposition de deux consonnes : *varma* malva.

V. — Conclusion.

Le mentonnais devrait être classé parmi les dialectes provençaux avec lesquels il se fond à l'ouest et au nord; vers l'est il touche aux dialectes génois. Sans prétendre dès maintenant reconnaître tous ses rapports, cette opinion se justifie par les caractères des exemples donnés plus loin. Le provençal cité est celui qui est parlé sur les bords du Rhône; le génois est celui de la ville de Gênes.

Toniques. — En mentonnais comme en provençal *a* latin reste; *ē* (avec lequel se confond *ĭ*) de même; *ĕ* se diphthongue sous une influence palatale [1]; *ŏ* est généralement diphthongué; *au* persiste; arium garde l'*i* en l'attirant. En génois il en est bien autrement; *a* devient quelquefois *ä* [2], *ē* (non pas *ĕ*) et *ĭ* se diphthonguent; *ŏ* [3] non; *au* devient voyelle simple; l'*i* de arium disparaît.

L'ordre des exemples sera provençal, mentonais, génois, sauf indication contraire.

---

1. Trait décisif, selon M. Ascoli, dans son étude sur le génois, *Arch. Glott.*, III, 116.

2. L'*a* de l'anglais *hat*.

3. = *eu* français.

a : ebriac	embriag	imbriãgu,	
ẽ : vẹla	vera	veia,	
ĕ : pięže	pieğẹ	pezu	pejor,
i : bẹu	bẹu	beivẹ	bibere,
ŏ : nüẹ	nüeč	nötẹ	noctem,
au : cauza	cauza	coza,	
-arium : furnié	furníẹ	furna	fornarium.

Atones. — Les introtoniques n'offrent rien de déterminant. La première de deux posttoniques tombe généralement en provençal et en mentonais; le génois la garde en général :

paurẹ	paurẹ	povẹu	pauperem,
escriu	scriu	scrivẹ	scribere.

Les atones finales des syllabes -um -em tombent d'habitude en provençal et en mentonais; elles restent en génois, sauf après *l* et *ṅ* :

var	va	vau	varum,
cruz	cruz	cruže	crucem,
mau	ma	ma	malum;
paṅ	paṅ	pan	panem.

L'affaiblissement provençal de *a* féminin en o [1], *aig*o aqua, ne se produit pas dans les autres dialectes, mais aussi c'est loin d'être universel dans les dialectes provençaux. En génois l'*i* pluriel des mots finissant en *ṅ* est attiré dans la syllabe précédente, trait particulier au dialecte :

boṅ	baṅ	buṅ	bonum	pl. boṅ	bo	buiṅ.
caṅ	caṅ	caṅ	canem	pl. caṅ	ca	ceṅ.

Consonnes. — Ici encore le mentonnais se rapproche davantage du provençal. Les exemples donnés démontreront qu'il lui ressemble surtout dans le traitement de *J*, de *J* et *L* précédés d'une autre consonne, de *CT*, *CE*, *GE*, *NGE*, *TR*, *P*, *B*, *V*, et de *N* en l'absence de l'*ṅ* qui se trouve en génois entre les voyelles persistantes.

Les autres consonnes ou groupes de consonnes sont inconclusives; ainsi *L* est représenté par *r* comme en génois et aussi par *u* comme en provençal; *S* et ses composés donnent *š* comme en génois, mais précédé de l'*i* caractéristique du provençal.

---

1. o ouvert italien.

J : züga	ğüga	züga	jocare;
LJ : fijo	fija	fiğa	filia;
DJ : miežo	mieğa	meza	media;
SJ : baiza	baiža	baža	basiare;
L : faus	faus	fasu	falsum,
PL : plourę	piou	čovę	plovere;
SS : graisa	graiša	graša;	
N : lano	lana	laña;	
CT : fačo	fača	fãta	facta;
Ce : pas	paz	pažę	pacem;
Ge : ğendrę	ğenrę	žęnęu	
NGe : puñę	puñę	punzę	pungere;
TR : pairę	pairę	padrę;	
P : rabo	raba	rava;	
B : beure	bęu	beivę	bibere,
V : clau	čau	čavę	clavem.

Pour le provençal, on pourra consulter les dictionnaires de Honorat et de Mistral, l'étude sur O provençal par M. P. Meyer dans les *Mémoires de la Société de linguistique*, I, 144-61, et les grammaires niçoises de Miceu et de Sardou; pour le génois, les dictionnaires de Casaccia et de l'imprimerie des Sordo-Muti, et le travail de M. Ascoli déjà cité.

J. B. Andrews.

MÉLANGES

I.

ANDARE, ANDAR, ANNAR, ALLER.

« Toute étymologie, dit G. Paris (*Romania*, 1880, p. 824), impliquant direction *vers*, rapprochement, est inadmissible pour *andar* et *aller*, qui impliquent toujours éloignement. » En effet, *allons* et l'it. *andiamo* disent autant que *allons-nous en*, et l'esp. *anda* ou *anda noramala* signifie *va-t'en au diable*. Toute étymologie, ajouterai-je, qui ne réussira pas à établir une même base pour *andare*, *andar*, *annar* et *aller* doit être considérée comme manquée. Car non seulement le sens, mais aussi quelques particularités de la flexion, communes au français, au provençal, à l'italien et à l'espagnol, doivent remonter fort loin dans le passé : les deux personnes plur. de l'indicatif présent,

it. *andiamo*, prov. *annam*, fr. *allons*,
— *andate*, — *annatz*, — *allez*,

ainsi que les mêmes personnes de l'impératif; le parfait anc. italien *andetti*, forgé sur *stetti* et non sur *detti* qui est lui-même une forme analogique; l'ancien esp. *andido*, formé sur *estido;* l'espagnol moderne *anduve*, avec la même terminaison que *estuve* = *suve* s e d u i, exigent un mot latin qui rende raison des verbes romans et de ce qu'il y a d'anormal dans leur conjugaison. Le port. *andar*, qui, comme l'esp. *andar*, signifie plutôt marcher que aller[1], n'a pas subi l'influence d'*estar*.

Il est en latin deux verbes dont l'emploi se rapproche fort des verbes romans. Ces deux verbes sont e n a r e et enătare, qui ont dû être fort communs dans l'usage journalier. Le sens primitif d'e n a r e ressort clairement des passages que voici :

1. Cf. les proverbes : *Quien non puede andar que corra ; pès costumados a andar non pódem quèdos estar.*

Viden álteram illam ut flúctus ejecit foras?
At in vado est : jam fácile enabit (se sauvera) *Eúgepae.*
Salvást : evasit èx aqua : jam in litorest.
PLAUTE, *Rudens*, I, 170-172.

Multae naves ita haustae mari, ut nemo in terram enaverit.
TITE-LIVE, XXXIII, 41.

On peut comparer encore TITE-LIVE, XLIV, 28; QUINTE-CURCE, VIII, 13, 15; IX, 9, 18; VAL. MAX., III, 2, 23.

Enare est plus rapproché du sens des verbes romans dans les vers suivants de Virgile et de Silius Italicus :

(*Daedalus*) *Insuetum per iter gelidas enavit ad arctos.*
Enéide, VI, 20.

Suspensum hic media inter nubila corpus
Enavit, superosque novus conterruit ales.
Punica, XII, 95.

Ailleurs enare est suivi d'un accusatif :

Adsumus en tantumque fretis enavimus orbem.
VAL. FLACCUS, V, 316.

Has observatis valles enavimus astris.
SIL. ITALICUS, III, 662.

Forsan et enasset rapidi freta saeva pericli,
Ni telum adversos nati venisset in artus.
SIL. ITALICUS, XII, 375.

Enatare est employé tout pareillement; mais comme enato enatat, enatem enatet seuls pouvaient entrer dans l'hexamètre, il est naturel que les poètes n'en offrent que de rares exemples[1]. Les auteurs qui ont écrit en prose nous en fournissent d'autant plus. Nous trouvons enatare au sens propre dans le *Bellum alexandrinum : In aedificiis consistere ausi non sunt seque per molem in mare praecipitaverunt et* DCCC *passuum intervallum ad oppidum enataverunt* (XVIII); dans Vitruve (VI, 1) : *Ita mandavit* (*Aristippus*) *dicere, ejusmodi possessiones et viatica liberis oportere parari, quae etiam e naufragio una possent enatare;* dans Apulée, *Métam.*, II, XIV, 122; dans la Vulgate, *Actes des Apôtres*, XXVII, 42. Dans Cornificius, *Rhet. ad Herennium*, livre IV, XLIV : *ex naufragio patriae salvus nemo potest enatare,*

1. HORACE, *Art poét.*, 20, *Si fractis enatat exspes navibus.*
SIL. ITAL., XV, 487, *Enatat intento praedae fiber avius hoste.*

on voit déjà percer le sens roman, qui est, du reste, encore fort rapproché du latin dans le vers de *Boèce* (69) :

L'om nol laisset a salvament annar.

Dans deux passages, l'un de Cicéron, l'autre de Pétrone, enatare semble devoir être traduit par « s'en tirer » *reliqui habere se videntur angustius; enatant tamen. Tusc.*, 5, 87. *Habebam in domo qui mihi pedem opponerent hac illac; tamen — genio illius gratias — enatavi*, dit le *collibertus* et ami de Trimalchion, *Satir.* 57, 20 (Bücheler).

Un passage du Panégyrique de Théodose par Latinus Pacatus Drepanius nous montre enfin que enatare pouvait être accompagné d'un accusatif : *Tot fluminibus enatandis* (simplement traverser ou passer), *tot scandendis montibus fatigatus* (XXXIX). L'accusatif dont parle Diez, *Gramm.* III, p. 112, que nous trouvons avec *andar* en espagnol et en portugais : *andé los otcros*, Ruiz, 959; *pés e mãos caminhos andão* (prov.); *andar terras estranhas. Lus.*, VI, 54; *e Cant.*, 208, 2, *muitas terras andei, Trovas eu desejo há muito já de*, a sa source dans des exemples tels que flumina enatare, freta, orbem, valles enare.

Il est aisé de voir que enare et enatare offrent, quant au sens, le même développement que *se sauver*, qui, outre sa signification première, a celle de « se tirer d'embarras, s'échapper, s'en aller ». *Sauvez-vous* dit un peu plus que *allez-vous-en*, mais s'emploie sans qu'on pense à l'idée première *se sauver*. *Andare, andar, annar* et *aller*, dont le sens s'accorde si bien avec celui d'enare et d'enatare, doivent en dériver d'une manière ou d'une autre. Le prov. *annar*, écrit aussi *anar*, exige une base qui rende compte des deux *nn*. Andare seul nous la fournit; adnare ne saurait la donner. Andare lui-même remonte à enatare. dont la parenté avec nare et natare, par suite du développement du sens, avait cessé d'être sentie et reconnue. Le changement de l'*e* en *a* est si ordinaire, si répandu dans toutes les parties du domaine roman qu'il est à peine besoin d'en donner des exemples : l'it. *annegare* — Apicius a mullos anecatos au lieu de mullos enecatos, 160 de l'éd. de Schuch — remonte à enecare; le fr. *amender* répond à emendare; l'esp. et le port. *amadurar* à ematurare. Même traitement de l'*e* en roumain. La chute de l'*a* protonique

d'anatare, dira-t-on, offre des difficultés; elles ne sont grandes cependant que pour celui qui ne voit que la surface des choses; elles s'évanouissent du moment que l'on voit anates anatum anatina anaticula devenir de bonne heure anites anitum[3] anetina aneticula[4], formes avec lesquelles s'accorde l'it. *anitra*, et que l'on songe que enatare ou anatare avait perdu le sens de « se sauver à la nage » et qu'il ne disait rien de plus que « se sauver », c'est-à-dire « s'en aller », qu'il était en un mot devenu synonyme d'evadere. Dès lors il est tout naturel que la forme anatare que j'admets pour le latin vulgaire ait été remplacée par anitare qui avait l'avantage de se ranger parmi les nombreux fréquentatifs en -itare. Anitare est devenu anidare anedare, d'où l'it. *andare*, l'esp. et le port. *andar*. Mais en Gaule, andare semble avoir été le plus souvent accompagné de inde : ind' andare, ind' andamus, ind' andatis, andemus inde, andatis inde, andete inde; nd sonnant mal dans deux syllabes consécutives a été dissimile de façon à donner ind' annar, ind' annam, ind' annaz, annem ind(e), annaz ind(e), d'où le prov. *annar* ou *anar*[5]. La dissimilation a encore paru insuffisante aux oreilles françaises et franco-provençales; à *annar* et *anner* elles ont substitué *aller* et *alar*[6].

---

3. Plaute, *Capt.*, v. 299 de l'éd. de Brix, Cic., *De Nat. deor.*, 2, 124.

4. Sur ces formes, voir Lachmann, *Lucr. Comm.*, p. 16, et Neue, *Formenlehre der lat. Sprache*, I, p. 148. — Il est difficile de dire avec certitude si *anetis* de l'*Ep. Anthimi* G (32) et *aneta* (*anedam. anedem*) de la Loi salique (VII, 4) remontent à *anitis* ou *anates*.

5. L'anc. fr. *anner* ou *aner* a disparu de bonne heure. Outre les exemples que nous fournit le texte de la *Passion*, où nous rencontrons *annar* et *allar*, je n'en connais qu'un seul que je dois à l'obligeance de M. G. Paris : dans le *Jeu de le fuellie*, v. 553 de l'éd. Rambeau, on lit *anons nous ent*.

6. Il est singulier qu'on n'ait pas objecté à l'étymologie addare, qui, dans ces derniers temps, semble avoir réuni le plus de suffrages, que les décomposés ont un sens décomposable (ad + dare)[1] et qu'on n'ait pas vu que l'addition de l'*n* n'est motivée par quoi que ce soit : car la comparaison avec rendere, qui évidemment a été influencé par prendere ou vendere, est sans aucun fondement[2].

1. [C'est fort contestable : *obaudire* ne dit pas plus qu'*obedire*, et *tradar* dans Boèce a exactement le sens du *tradire* roman. — G. P.]

2. [Aussi n'est-ce pas sur la comparaison avec rendere que pourrait s'appuyer la défense de l'étymologie addare. Je ne veux pas entrer ici dans le fond de la question. L'hypothèse de M. Cornu mérite toute l'attention des romanistes; le temps décidera si elle résiste aux objections de différents genres qu'on ne manquera pas de lui adresser. — G. P.]

Ces données nous expliquent aussi comment emergere, qui est synonyme d'enare et d'enatare, a pris en roumain le sens d'*aller*.

Staditz (Bohême), le 31 mai 1887.

J. Cornu.

II.

CHOISEL.

Littré a admis dans son *Supplément*, sans qu'on voie bien pourquoi, l'article suivant, sur un mot qui assurément ne fait plus partie de la langue : « Choisel. Terme ancien. Se dit d'un moulin qui est mû par un cours d'eau à réservoir. — Hist. XIVe s. Et y a ung petit molin a choisel (1380), Varin, *Archives admin. de la ville de Reims*, t. III, p. 580. — Étym. Origine inconnue. Du Cange, au mot *molendinum*, donne, dans des textes du XIVe siècle, *molendinum choiseullum*, *molendina chastella*, *molinellum quod volvitur ad cosiellum*.» M. Le Héricher, dans l'extraordinaire *olla podrida* qu'il vient de publier sous le titre de *Les Étymologies difficiles* (Paris, Maisonneuve, 1886), fait remarquer que M. L. Delisle, dans son livre sur l histoire des classes agricoles en Normandie, mentionne deux moulins à *coisel* ou à *choisel*, et qu'il déclare ignorer le sens de ce mot. M. Godefroy ne cite ni l'exemple donné par Littré, ni les deux qui se trouvent chez M. Delisle; il enregistre seulement *coisel* ou *coesel* en l'accompagnant d'un point d'interrogation, et avec cet exemple (Rouen, 1400) : « La place d'un moulin a *coesel*, a estang pour les eaues recuillir. » Il ajoute : « Perche, *choisiau*, planches qui font boîte autour de la roue d'un moulin. » Ce renseignement paraît recueilli directement par l'auteur; je n'ai trouvé notre mot dans aucun dictionnaire patois.

Le sens de l'ancien *coisel* ou *choisel* n'est pas absolument sûr. Le passage qui a paru décisif à Carpentier est tiré d'un sermon de Philippe de Grève : il compare l'homme qui, pour se diriger, se fie à ses propres forces, à un moulin *a choisel* : « Molendina ad aquam collectam et conquisitam, quæ dicuntur molendina ad *choysel*.... Qui nituntur in propio ingenio et humana sapientia non semper habent aquae copiam, et sunt quasi molendina ad *choysel*. » Le mot semblerait donc signi-

fier « réservoir », mais il est à remarquer qu'il ne se trouve jamais seul, et que, si le *moulin a choisel* est sûrement un moulin mû par de l'eau amassée dans un réservoir, il ne s'en suit pas que *choisel* signifie « réservoir »; il peut désigner une particularité de construction du moulin ainsi mû, et plus spécialement de la roue. Le sens du mot percheron, recueilli par M. Godefroy, semblerait même l'indiquer. D'autre part, les Bénédictins, dans leur édition de Du Cange, citent le breton *milin coazell,* « cujus rota aquaria perpendiculariter vertitur, » qui appuie encore cette hypothèse.

En attendant que le sens du mot soit mieux éclairci, je crois déjà pouvoir en indiquer l'étymologie avec vraisemblance. Carpentier et M. Le Héricher la cherchent dans clusa ou clausum, ce qui est phonétiquement impossible. Caucellum, diminutif de cauculum, lui-même diminutif de caucum, répond, pour la forme, si parfaitement au mot français qu'il paraît difficile de croice que ce n'est pas le même. Caucellum est attesté en bas-latin (voy. Du Cange); il n'y présente, il est vrai, que le sens de « coupe, vase à boire », mais on peut imaginer diverses voies par lesquelles il en sera venu à désigner une pièce caractéristique d'une certaine espèce de moulin. L'alternance entre les formes *coisel* et *choisel* indique un *c* initial suivi d'un *au;* pour la fin du mot, cf. *oisel* aucellum.

G. P.

III.

LE CONTE DES TROIS PERROQUETS.

Le conte dont je vais rapporter une rédaction intéressante à divers égards et, je crois, inconnue, offre une assez grande ressemblance avec un récit des *Gesta Romanorum* dont voici le texte :

Gordianus regnavit, in cujus regno erat quidam miles generosus qui pulchram uxorem habebat, que sub viro sepius erat adulterata. Accidit semel quod maritus ad peregrinandum perrexit. Illa vero in continenti vocavit amasium suum. Domina illa quandam ancillam habebat que cantus avium intellexit. Cum vero amasius veniret, erant tunc temporis tres galli in curia. Media nocte, cum amasius juxta dominam jacuisset, primus gallus cantare cepit. Domina, cum hoc audisset, aït ancille : « Dic michi, carissima, quid

dicit gallus in cantu? » Illa respondit : « Gallus dicit in cantu suo quod tu facis injuriam domino tuo. » Aït domina : « Occidatur gallus iste! » Et sic factum est. Tempore debito, post hec, secundus gallus cantavit. Aït domina ancille : « Quid dicit gallus in cantu suo? » Aït ancilla : « Socius meus mortuus est pro veritate, et ego paratus sum mori pro ejus veritate. » Aït domina : « Occidatur gallus! » Et sic factum est. Post hoc tercius gallus cantavit. Domina, cum audisset, dixit ancille : « Quid dicit gallus in cantu suo? » Illa respondit : « *Audi, vide, tace si tu*[1] *vis vivere in pace.* » Aït domina : « Non occidatur gallus iste! » et sic factum est.

(Ed. Œsterley, ch. 68 ; cf. *Le Violier des histoires romaines*, ch. LXVI)[2].

Le même récit se retrouve, étrangement dénaturé, dans le *Dialogus creaturarum* (ch. 21), dont Græsse a donné, il y a quelques années, une assez mauvaise réimpression[3].

Quidam paterfamilias habebat tres gallos in curia sua[4] et domo, in qua habitavit, inter alios, servus quidam inhonestam vitam ducens. Quod considerantes galli, unus ex iis cantavit dicens : « Tale opus operatur in hoc quod non placebit domino nostro. » Hoc autem audiens inhonestus dixit : « Hic gallus non debet vivere; » et fecit eum occidi. Altera autem die alius levavit vocem suam et cantavit, dicens : « Pro dicendo veritatem, frater noster est jugulatus. » Protinus malefactor ipsum interemit. Tertius autem sapiens fuit; ideoque cantare cepit et dicere : *Audi, vide, tace, si tu vis vivere in pace.* Propter quod in vita servabatur.

Malgré la substitution assez gauche d'un serviteur à l'épouse adultère des *Gesta*, il n'est pas douteux que ces deux récits ont la même source. L'identité du proverbe final suffit à le démontrer[5].

---

1. Je rétablis *tu* omis par M. Œsterley, d'après une édition de Lyon, 1555.

2. M. Œsterley, dans l'appendice de son édition, renvoie à une histoire semblable qui se trouverait dans Vincent de Beauvais, *Spec. mor.*, 3, 6, 6, p. 1222. La p. 1222 de l'édition de Douai (1621) correspond en effet à la troisième partie, livre 6, mais l'histoire indiquée ne se trouve ni là ni, que je sache, dans aucun autre endroit de l'ouvrage.

3. Dans le volume 148 de la collection du cercle littéraire de Stuttgart, 1880. On sait que cet ouvrage a été récemment étudié par M. Rajna dans le *Giornale storico della letteratura italiana* ; voy. *Romania*, XIV, 161 et 615.

4. M. Rajna (*Giorn. stor.*, IV, 346) cite des mss. qui portent *in curtino suo*.

5. Ce proverbe, dont nous allons retrouver tout à l'heure la forme originale en langue vulgaire, a été mis, à peu de frais, en forme d'hexamètre, comme suit : *Audi, cerne, tace, si cum vis vivere pace* (*Proverbialia dicteria...* per Andream Gartnerum Mariamontanum, 1575, in-8°, fol 110 r°).

J'arrive maintenant à la rédaction nouvelle qui est l'objet de cette note. Mais d'abord je crois utile de donner quelques renseignements sur l'ouvrage où je l'ai trouvée. Elle m'est fournie par le livre des *Cy nous dit*. On désigne sous ce titre un recueil français d'histoires pieuses accompagnées chacune de sa moralité, et commençant toutes par les mots *Cy nous dit*, d'où le nom sous lequel l'ouvrage a été connu depuis l'époque de sa composition. On lit par exemple dans l'inventaire de la librairie du Louvre[1] : « 110. Compilacions de plusieurs escriptures « saintes par manieres de paraboles et d'enseignemens; et fu « fait a l'exemple d'un livre qui fu de la roïne Jehanne « d'Evreux, et s'appelle *Cy nous dit;* et y a trés grant quantite « d'histoires, et est signé du roi Jehan. — 111. *Cy nous dit*, et « est signé *Charles*. — 112. Un livre qui fu de feue la roïne « Jehanne de Bourbon, appelé *Cy nous dit*. » Et dans l'inventaire de la librairie du duc de Berry[2] : « 41. Un livre appelé « *Cy nous dit*, escript en françois, de lettre de forme, que Mon« seigneur acheta a Paris en fevrier 1404... » Cette brève et claire désignation s'est heureusement substituée dans l'usage au titre laborieux que nous offrent les manuscrits : « Vés cy un livre « qui est appelé une composicion de la sainte escripture, lequel « est pris ou viel Testament et ou nouvel, et en la legende « des sains et en la vie des Peres, pris ou Dyalogue saint « Gregoire. » Telle est la rubrique qui se lit en tête du ms. fr. 425, et de la plupart des autres mss. du même ouvrage. L'auteur et la date de cette « composition » n'ont pas encore été déterminés et ne le seront peut-être jamais. Tout ce qu'on peut dire c'est que l'ouvrage est antérieur à 1364, puisque, comme on vient de le voir, la librairie du Louvre en possédait un exemplaire qui portait la signature du roi Jean. Ce même exemplaire avait été fait « a l'exemple d'un livre qui fu de la roïne Jehanne d'Evreux ». Jeanne d'Evreux, restée fort jeune encore veuve de Charles IV, avait le goût des livres[3]; il n'est pas impossible que le *Cy nous dit* ait été composé pour elle. Quoi qu'il en soit, il est certain que cette compilation a obtenu

1. Je cite d'après l'édition de M. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 121.
2. *Ibid.*, p. 174.
3. Voy. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, I, 13.

jusqu'aux premières années du XVIe siècle, un succès attesté par le nombre considérable des manuscrits qu'on en possède [1]. Le *Cy nous dit* n'est pas un ouvrage inconnu. P. Paris a décrit dans ses *Manuscrits françois* (IV, 77 et 99) deux des exemplaires qu'on en possède, et publiée quelques-uns des exemples que renferme cette compilation. On en trouvera d'autres dans les notes des contes de Bozon, dont j'achève en ce moment l'édition pour la Société des anciens textes français. Mais je dois dire, pour qu'on ne s'exagère pas l'importance de l'ouvrage, que la plupart des exemples que renferme le *Cy nous dit* sont empruntés à des sources connues et en général facilement accessibles — beaucoup, notamment, sont tirés de la Bible ou des Vies des Saints — et qu'en outre ils sont contés sous une forme très abrégée et peu littéraire. Celui dont le texte suit est assurément l'un des plus intéressants. Je cite d'après le ms. fr. 425 qui a appartenu à Jean, duc de Berry (fol. 46 *d* et 47 *a*), avec quelques variantes empruntées aux mss. fr. 436 (fol. 36 *d*) et 9576 (fol. 52 *d*).

Ci nous dist comment il fu un Prouvencel qui avoit trois papegaulz, et amoit sa femme par amours. Si demanda a ces papegaux en ceste maniere :

O mi oisel, comme vous estat? — A la mie foy, seignar, en no chambre entrade Que no donne aqueil vituperade [2].

Lors si bati sa femme, et elle tua le papegaut. Après revint de hors :

O mi oisel, comme vous estat? — A la mie foy, seignar, pour dire veritade a esté mort no fraire [3].

Encore la rebati, et ele retua l'oisel. Après revint de hors et ala veoir les oysiaux :

O mi oisel, comme vous estat? — A la moie foy, seignar, si veul vivre en pache : oie et voie et me tache [4].

---

1. Bibl. Nat. fr. 425, 436, 9576, 17050, 17051, 17059, 17060, 19233 (ce ms. contient deux exemplaires incomplets reliés en un), 20110, 24285. Il y en avait dans la bibliothèque de Monmerqué deux exemplaires, l'un incomplet, que le catalogue de vente (n°s 2775 et 2776) attribue au XIVe siècle. P. Paris a dit un mot de ces deux mss. dans ses *Manuscrits françois*, IV, 89.

2. Ms. 436 : *O my oisel, comment vous estat. Li uns respondy : A la mye fey, seignyr, en vo cambre est entrade qui no done vituperade.* Ms. 9579 : *O mi oisel, comment vous estat? Li uns respondi : A la mie foy, seignar, en no chambre entrade qui no done aqueil vituperade.*

3. Ms. 436 : *seigni... veritat... nostre.* Ms. 9579 *coment... fratre.*

4. Ms. 436 : *com... seigni, se vueille v. en paice ne voye et me tace.* Ms. 9576 *se vuelle.*

Et pour ce dist le proverbe : « Qui de tout se taist, de tout a paix[1]. » Mais on doit adès blasmer le mal et louer le bien, ou autrement l'en vit sans charité qui treuve a qui[2].

Cette petite histoire est plus curieuse encore par sa rédaction semi-provençale que par le fonds du récit. On voit qu'il s'agit, comme dans les *Gesta*, d'une épouse adultère, et comme dans les deux textes précités la narration aboutit à un proverbe dont le sens est qu'il faut savoir entendre, voir et se taire. Mais le reste est bien différent. Ici il ne s'agit plus de coqs conversant entre eux et dont une servante réussit à interpréter le langage : le narrateur met en scène trois perroquets capables de renseigner leur maître sur ce qui se passe chez lui en son absence, absolument comme la pie dans le roman des Sept sages. Le récit du *Cy nous dit* est parallèle à ceux des *Gesta* et des *Dialogues :* les uns et les autres ont une source commune que je ne connais pas, mais assurément fort éloignée.

La façon dont l'histoire est narrée dans le *Cy nous dit* semble indiquer un récit recueilli de la tradition orale. Cette formule, trois fois répétée, et qui, la troisième fois, n'a plus de raison d'être : *O mi oisel, com vos estai?* a quelque chose de populaire. Il est bien possible que l'auteur du *Cy nous dit* ait recueilli une histoire qu'on attribuait à un Provençal, et qu'on se plaisait à conter, comme on fait de notre temps pour certaines histoires marseillaises, en mélangeant le français et le provençal[3]. Mais il est possible aussi que nous ayons ici le résumé d'une nouvelle provençale perdue. P. M.

---

1. Même proverbe, Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, II, 388, et *Hist. littér.*, XXIX, 561.

2. Les mots *qui treuve a qui* manquent dans plusieurs mss.

3. Ce qui donnerait quelque consistance à cette hypothèse, c'est que les phrases provençales sont fort incorrectes dans tous les mss., et les fautes sont assez constantes pour qu'on soit porté à les attribuer au compilateur. Voici comme on aurait pu dire : *O mi aucel com vos estai? — A la mia fe, senher, en nostra cambra es entratz qui nostra domna a vituperada... — per dire veritat es estat mortz nostre fraire. — Si vuelh viure en patz : Aug e vei e me taze.* Il y a, comme dans beaucoup de formules, des apparences de rimes, mais le texte ne se laisse pas mettre en vers. La forme *seignar*, qui se rencontre en plusieurs mss. (voir par ex. fr. 20110, fol. 44 v°) paraît avoir été courante en France pour figurer la prononciation provençale de ce mot. Elle est employée par Philippe Mousket (v. 18707), et par une ancienne chronique en prose française : Voy. *Notices et extraits des manuscrits*, XXXI, 2e partie, p. 64, 68 (note) et 70.

IV.

PROVENÇAL *UGONENC*.

On lit dans Arnaut Daniel (éd. Canello, p. 106, pièce IX, vers 22-24) :

Non pretz
Necs
Mans dos aigonencs.

L'éditeur fait à propos du dernier vers une note si touffue et si difficile à résumer que je me vois forcé de la traduire littéralement pour mettre le lecteur au courant :

Bartsch lit avec V : *don ai gonencs*, et il traduit : « dont (desquels messages secrets) j'ai lamentations ; » mais je ne trouve pas ce mot *gonenc* dans les lexiques ; je ne le rencontre que dans Diez, *Gram.* (trad. fr.), II, 348, qui probablement l'a pris à Bartsch ; en fait il manque dans la seconde édition (1858) de la *Gram.*, et je ne saurais lui trouver une base étymologique satisfaisante (*grondir ? gronir ?*). Si nous examinons les autres leçons, nous trouvons très claire celle de R : *dos aguilens*. Cette même expression, pour dire *peu de chose*, *rien*, se trouve dans G. de Bornelh (*Lex. rom.*, I, 39 ; Mahn, *Ged.*, 1381, 5), et *un aguilen*, avec le même sens, est dans P. d'Alvernha, Mahn, *Werke*, I, 95 (*Chantarai*) et dans le Moine de Montaudon, et précisément dans la strophe de sa satire contre les troubadours du temps qui vise Arnaut Daniel, *Werke*, II, 61 (*no valc sos chans un aguilens*). Malheureusement, la clarté même de cette leçon semble devoir l'exclure absolument, car il n'est pas possible de voir pour quelle raison on l'aurait altérée. Considérons donc les autres, et d'abord la plus éloignée, celle de *a* (*amouencz*), qui plus d'une fois sous d'apparentes bizarreries cache la bonne leçon. *Amovencz* pourrait être un dérivé de *amover*, « faire mouvoir, » et le mot *dos* ne serait plus alors le dérivé de duos, mais le subst. *dons ;* le sens du passage serait alors : « dons, sollicitations », ou bien « dons sollicitants. » Et si maintenant nous revenons à *aigonencs*, *agonencs* des autres manuscrits, nous dirons ou bien que c'est une variante phonétique de *aguilens*, ou bien qu'il se cache là dessous quelque chose de semblable à *amovencz* qui aura en quelque sorte été glosé par le copiste de *a*. Il est vrai qu'on ne trouve dans les lexiques ni un verbe *agonar*, ni un substantif *agon-s*, dérivés de acus, mais nous avons les analogues *agulion*, *agulionamen*, et l'on peut bien admettre un mot *agon-enc*, avec le sens de « piquant » ou celui de « sollicitation, incitation. » Et puisque, dans une si grande incertitude de construction et de sens, le parti le plus convenable

paraît être de suivre la majorité des manuscrits, nous écrivons dans notre texte : *dos aigonencs*, leçon qui a encore sur les autres l'avantage d'être la plus obscure. »

Il faut avouer que voilà bien des efforts pour un mince résultat. Les quelques mots que M. Chabaneau a ajoutés à cette note valent mieux que la note tout entière. « Je ne comprends « pas ce vers. *Aigonencs* ne serait-il pas la corruption d'un nom « de monnaie, peut-être *raimonencs?* Cf. *amouencs* (peut-être « *amonencz*) du ms. *a*. »

Il est certain que le sens indiqué est : « Je ne prise pas *deux liards* les messages secrets. » La difficulté est de trouver un mot provençal connu que l'on puisse raisonnablement entrevoir sous les altérations des manuscrits. *Ramonenc* n'existe pas, que je sache : on ne trouve que la forme *ramondenc*, dont le *d* ne saurait disparaître. D'autre part, il ne faut pas oublier la statistique des formes qu'offrent les manuscrits : 5 *aigonencs*, 1 *aigonecx*, 1 *agonencs*, 1 *agonecs*, 1 *ogonencs*, 1 *aguilens*, 1 *amouencz*, Dans ces conditions le mot cherché me paraît être : *ugonenc*. A la vérité, ce mot n'est pas dans Raynouard : raison de plus pour l'y ajouter, et sans aller chercher dans les chartes méridionales des exemples nouveaux, je puis me borner, *doctus cum libro*, à transcrire cet article des Bénédictins dans Du Cange, éd. Henschel, IV, 524 :

Hugonenses, moneta comitum Ruthenensium, ab Hugone, ut videtur, qui ab anno circiter 1010 usque ad annum 1056 comitatum Ruthenensem obtinuit sic dicta. *Hugonenci* in charta anni 1095, tom. II Hist. Occitan., inter Probationes, col. 337; .... *ibid.*, col. 338 (anno 1095) et in chartis anni 1125, col. 429, 431. *Hugonenqui* in charta anni 1101 : vide in voce *Marteror*. Eorumdem mentio rursum occurrit in charta manumissionis anni 1251.

A. Thomas.

V.

HENRI VII ET FRANCESCO DA BARBERINO.

Sous ce titre, M. Novati a publié dans l'*Archivio storico italiano* (dispensa 2ª del 1887) un intéressant article que je n'ai malheureusement pas connu à temps pour en parler dans l'introduction aux lettres latines de Barberino publiées dans le

dernier numéro de la *Romania*. Le savant critique a signalé dans les *Acta Henrici VII* de Doenniges (Berlin, 1839) et publié de nouveau, d'après l'original conservé aux archives de Turin, la citation faite le 30 mai 1313, au nom de l'empereur, aux Florentins en résidence à Venise d'avoir à se rendre en armes auprès du souverain pour le servir dans sa guerre de Toscane : le premier Florentin cité est *dominus Franciscus de Barberino, cum quinque equis, inventus in persona*. Que Barberino se soit trouvé à Venise précisément le 30 mai 1313, c'est ce que les documents publiés dans la *Romania* expliquent fort bien; qu'il ait été plus guibelin que je ne l'avais cru d'abord, c'est ce que j'ai dit dans l'introduction mise en tête de ces documents. Mais M. N. ne va-t-il pas trop loin lorsqu'il s'écrie d'un ton oratoire. « Non, Barberino n'a pas assisté, comme le veut Thomas, négligent et indifférent aux grands évènements qui, de son vivant, agitèrent l'Italie; il les suivit d'un œil attentif et anxieux; il y eut sa part d'espérances et de douleurs. Reconnaissons lui donc l'honneur auquel il a droit, au moins en partie : celui d'avoir combattu pour la noble cause, pour les rêves généreux qui eurent pour défenseurs un prince comme Henri, un poète comme Alighieri. » Je crains, en voyant éclater un pareil guibelinisme chez M. N. lui-même, que la concession que j'ai cru devoir faire ne lui suffise pas, surtout lorsqu'il aura lu la lettre de Barberino à Henri VII. Pourtant le document qu'il a signalé ne me paraît pas autoriser toutes les conclusions qu'il en tire. Rien ne prouve que Barberino ait obéi à la citation qu'on lui faisait *sous peine d'être mis au ban de l'empire*; bien plus, cette citation même ne semble-t-elle pas indiquer chez lui une certaine tiédeur? Je continue donc à croire, tant que l'on n'aura pas produit d'autres documents que ceux qui sont connus actuellement, qu'il ne faut pas regarder Barberino comme un guibelin *militant*.

Ant. Thomas.

VI.

UNE QUESTION BIOGRAPHIQUE SUR VILLON.

Tous les biographes de Villon, et notamment le seul qui compte aujourd'hui, M. Auguste Longnon, sont d'accord pour placer entre les *Lais* (ou *Petit Testament*), écrits en 1456, et le *Grand Testament*, rédigé en 1461 ou 1462 [1], la condamnation à mort, dont il appela, comme on sait, au Parlement, et qui fut commuée en bannissement. Cette opinion me paraît contestable, et, sans me prononcer encore positivement, je veux résumer les faits et demander un nouvel examen de cette question fort importante pour l'appréciation de l'œuvre capitale du poète.

Nous savons, grâce aux habiles et heureuses recherches de M. Longnon, que François de Moncorbier, dit Villon, maître es arts, eut, le 5 juin 1455, le malheur de tuer dans une rixe un prêtre nommé Philippe Sermoise. Il prit la fuite, fut condamné par contumace à être banni du royaume, et mena sans doute quelque temps une vie errante. En janvier 1456, on obtint pour lui des lettres de rémission de Charles VII, et il rentra à Paris. Il y écrivit ses *Lais* vers la Noël de cette même année. En terminant ce petit poème, qui devait fonder sa réputation, il dit qu'il part pour Angers. Il n'est pas douteux qu'il ne se soit réellement rendu dans cette ville, comme le prouvent les faits suivants.

Le 17 mai 1457, un prêtre du diocèse de Chartres, Pierre

---

1. *L'an soixante et un*, dit le poète (huit. XI), mais on sait que l'année 1461 s'étendait alors jusqu'à Pâques de 1462. La délivrance de Villon des prisons de Meun doit être du mois d'octobre 1461 (Longnon, p. 89). Il est vrai que Villon, étant né dans l'été de 1431 (Longnon, p. 28), ne pouvait dire en 1462 qu'il était « en l'an trentiesme de son aage »; mais il ne l'aurait pu davantage en novembre 1461. Ce vers, imité du premier vers du *Roman de la Rose*, ne doit pas être pris à la rigueur. Dans le *Débat du corps et du cœur*, qui me paraît avoir été fait dans la prison de Meun, par conséquent avant octobre 1461, Villon se fait dire plus exactement : *Tu as trente ans.*

Marchand, reçut, dans une taverne, des confidences fort compromettantes d'un certain maître Gui Tabarie, au sujet d'un vol important commis au collège de Navarre, peu avant la Noël de 1456; il vint les raconter au Châtelet de Paris. Gui Tabarie avait parlé à Pierre Marchand, entre autres complices de ce vol, d'un « nommé maistre François Villon », qui, en ce moment même, se trouvait à Angers, où il avait un oncle religieux, pour y suivre une piste qui devait mener à une nouvelle bonne affaire. Recherché sans doute à la suite de cette déposition, Gui Tabarie ne fut arrêté qu'au mois de juillet 1458; il fut mis à la question, et fit des aveux d'où il ressortait non seulement que Villon avait, en effet, pris part au vol du collège de Navarre, mais qu'il était l'un des membres les plus actifs et comme le chef d'une bande qui exploitait systématiquement les coffres-forts des maisons religieuses et des simples moines.

« Villon, dit M. Longnon (p. 63), qui était parti pour Angers vers la fin de décembre 1456, ne devait pas encore être rentré à Paris au mois de juillet 1458, époque à laquelle Tabarie comparaissait devant ses juges, car il n'aurait pu échapper à la police parisienne, qui le recherchait depuis le 17 mai 1457. Un jour vint néanmoins, — soit en 1458, soit en 1459, soit même en 1460, — que Villon tomba aux mains de la justice dans des circonstances que nous ignorons. Justiciable de l'Église, en sa qualité de clerc, il dut répondre de ses méfaits devant des juges ecclésiastiques, et probablement devant la cour de l'évêque de Paris[1]. » On sait que Villon, après s'être cru certain de mourir au gibet, fit appel au Parlement, et que le Parlement changea la peine de mort en celle de bannissement. Le poète aurait donc quitté de nouveau Paris, et, au printemps de 1461, aurait été,

1. M. Longnon ajoute : « Rien n'est moins certain toutefois que le lieu où Villon fut jugé.» Il pourrait, d'après cela, l'avoir été dans n'importe quel lieu duressort du Parlement. Cependant les vers (cités p. 65) où il demande au Parlement de lui accorder trois jours pour embrasser les siens et obtenir d'eux quelque argent semblent indiquer qu'il se trouvait à Paris. D'autre part, si on accepte l'interprétation reçue d'un vers de la *Ballade de l'Appel*, « Pieç'a je fusse ou est Clotaire, » c'est à Montfaucon que devait être pendu Villon, et cela s'accorde bien avec la *Ballade* sur la pendaison. Il est donc extrêmement probable que ce fut à Paris qu'eurent lieu la condamnation de Villon et sa commutation de peine.

pour un nouveau méfait, jeté à Meun dans les prisons de l'évêque d'Orléans, d'où Louis XI le délivra au mois d'octobre 1461. C'est en en sortant qu'il écrivit le *Testament*.

Où fut écrit le *Testament?* Éloi d'Amerval, « auteur presque contemporain, » dit que ce fut à Paris; mais M. Longnon, qui cite le passage de d'Amerval, ne l'en croit pas. « Ce ne fut, dit-il (p. 91), certainement pas à Paris..... car Villon y parle d'un voyage récent dans lequel il avait recueilli quelques nouvelles des trois écoliers qui suivaient ses leçons six ans auparavant :

> Item, j'ay sceu a ce voyage
> Que mes trois povres orphelins
> Sont creus et deviennent en aage (h. CXVII).

« Or Villon ne peut parler ici que d'un voyage à Paris, où il sera venu pour embrasser les êtres qui lui étaient le plus chers, ne songeant pas, sans doute, à s'établir de nouveau dans une ville où une si triste notoriété lui était acquise. » Cet argument n'a de valeur que si l'on admet que Villon avait été condamné à Paris avant 1461. Quant aux vers cités, ils peuvent aussi bien signifier que le poète, en écrivant le *Testament*, venait de rentrer à Paris pour la première fois après une absence de six ans, et les mots « a ce voyage » n'impliquent nullement, il me semble, qu'il n'y fût pas resté.

Or, si on lit le *Testament* sans idée préconçue, il fait l'effet d'avoir été, au contraire, écrit à Paris. A l'expression « a ce voyage » on peut opposer celle-ci (h. 65) :

> Si me souvient bien, Dieu mercis,
> Que je fis, *a mon partement*,
> Certains lais, l'an cinquante sis...

Cela ne veut-il pas dire clairement qu'il revient pour la première fois dans la ville quittée en 1456? Il y revient à peine, et n'a pas encore repris langue dans son milieu; cf. ce qu'il dit de ses légataires (h. CLXII) :

> Et s'aucun, dont n'ay congnoissance,
> Estoit allé de mort a vie...[1]

---

1. Inutile de faire remarquer que nous avons là une plaisanterie essentiellement villonnesque pour : *de vie a mort*.

Il y rentre presque furtivement, et n'ose pas encore se risquer à paraître en public, craignant quelque mauvaise rencontre (coupl. XCIII) :

Item, vienne Robert Turgis
A moi : je lui paierai son vin ;
Mais quoi ? s'il trouve mon logis,
Plus fort sera que le devin.

Mais tout l'ouvrage est rempli d'allusions parisiennes, qu'il serait trop long de citer, et dont il suffit de rappeler celles qui ont trait au cimetière des Innocents, aux Billettes, aux Quinze-Vingts[1]. Dans un poème si visiblement destiné aux Parisiens, on trouverait çà et là quelque passage indiquant que l'auteur ne l'écrivait pas à Paris, si c'était réellement le cas. Le trait le plus frappant me paraît être celui qui concerne la sépulture du poète. Il feint qu'il va mourir, qu'il n'a plus que la force de dicter ses dernières volontés, et il demande, par une dernière plaisanterie (h. CLXIII), à être enterré à Sainte-Avoye, la seule église de Paris où il ne pût y avoir de tombes[2]. S'il avait écrit cela ailleurs qu'à Paris, n'aurait-il pas dit d'abord qu'il voulait que son corps fût transporté dans cette ville ?

Voilà un premier ordre de remarques qui tendent à faire croire que le *Testament* a été fait à Paris[3] et par conséquent avant la condamnation à mort, puis au bannissement, de Villon, car je suis d'accord avec M. Longnon pour penser qu'après cette condamnation le poète ne serait pas revenu à Paris. Voici d'autres observations qui me semblent venir à l'appui. Dans le cours de son poème, Villon rappelle plusieurs des mésaventures de sa vie. Il parle des coups qu'il reçut à l'occasion de Catherine de Vaucelles, du procès que lui fit Denise pour l'avoir injuriée,

---

1. Quelques allusions, il est vrai, se rapportent à Orléans, ou plutôt, à peu près exclusivement, à l'officialité d'Orléans. Le poète avait encore le cœur tout gros de la captivité que lui avait infligée ce tribunal, et il lance contre les juges ecclésiastiques et l'évêque ses plus amers quolibets.

2. La chapelle de Sainte-Avoye était au premier étage. C'est pour cela que le poète dit qu'il ne veut pas de tombeau, « car il greveroit le plancher. » De même il commence son épitaphe par les mots : « Ci gist et dort *en ce solier ;* » *solier* veut dire une chambre haute, garnie de plancher.

3. Ou peut-être dans les environs de Paris. Il est certain que Villon avait beaucoup battu les alentours de la capitale et y connaissait plus d'un gîte.

de ses pérégrinations par toute la France, de sa pauvreté, des méfaits où elle l'a poussé, etc. Il revient sans cesse sur ce qu'il a souffert dans la prison de Meun, et dès le début, parlant des peines qu'il a eues, il ajoute :

> Lesquelles j'ai *toutes* receues
> Sous la main Thibaut d'Aussigni...

Il y a certainement là de l'exagération ; cependant, si, avant de connaître la prison d'Orléans, Villon eût passé un certain temps dans celle de Paris, s'il avait subi la question et vu de près le gibet, est-il probable que son mauvais été de Meun lui eût paru la plus atroce de ses épreuves ? Et, lui qui recherche avec une sorte de plaisir tous les épisodes pénibles de sa vie, aurait-il complètement passé sous silence le plus douloureux de tous, celui qui, d'ailleurs, devait être le plus généralement connu ? Il a enchâssé dans son *Testament* un grand nombre de petites pièces et notamment de ballades, qu'il avait composées dans les années précédentes : aurait-il omis celles qui se rapportent à son procès, et surtout cette admirable ballade où il se voit d'avance au gibet avec ses compagnons, que son instinct de poète devait à coup sûr lui signaler comme la plus forte et la plus originale de ses inspirations ? Dans cette suite de souvenirs d'un pécheur repentant, elle aurait vraiment été mieux à sa place que la ballade de la *Grosse Margot*.

Une autre circonstance encore me fait douter que le grand procès du poète soit antérieur à 1461. S'il fut arrêté, comme le pense M. Longnon, en 1458, 1459 ou 1460, ce fut d'après les révélations faites par Gui Tabarie, d'abord à Pierre Marchand, puis à la justice. On lui représenta certainement, quand on l'interrogea, ces dépositions, et il dut maudire le compagnon dont le témoignage le perdait. Cependant, venant à parler de lui dans le *Testament*, il le traite (h. LXXVIII) d'homme véridique (*maistre Gui Tabarie.... qu'est hom veritable*) ! Est-il possible qu'après avoir failli être pendu sur les dires de Gui Tabarie, dans un procès où il prétendait être condamné « par tricherie », Villon eût fait de lui, même par plaisanterie, un pareil éloge ?

Il me semble beaucoup plus probable que Villon, qui, pour une raison ou pour une autre, n'était pas revenu à Paris depuis Noël 1456, y rentra tout doucement à la fin de 1461 ou au commencement de 1462. Il n'était pas très rassuré ; il savait

que son ami Colin de Cayeux venait d'être pendu ; il avait certainement entendu dire que la bande dont il avait jadis fait partie était tombée plus ou moins complètement entre les mains de la justice ; mais il ne savait pas que Gui Tabarie l'avait signalé personnellement et qu'on n'attendait que l'occasion de lui demander compte de ses anciens exploits. Il se cachait ; mais bientôt il ne résista pas au plaisir de remplir de nouveau Paris de son « bruit », et il lança son *Testament*, qui peut-être, en appelant l'attention sur lui, fut la cause de son arrestation et de sa condamnation. On peut croire aussi, au contraire, qu'il ne fut pas alors inquiété, et que, poussé par la difficulté de vivre, rencontrant d'anciens compagnons de débauche, il commit quelque nouveau méfait qui le fit emprisonner et condamner. Dans cette hypothèse, on pourrait peut-être encore conserver quelque espoir de rencontrer aux Archives, passé 1461, un renseignement sur maître François de Moncorbier dit Villon [1].

Je ne vois qu'un passage, dans le *Testament*, qui semble contredire l'opinion que je viens d'exposer ; il est vrai qu'au premier abord il semble décisif. Dans le rondeau qui suit son épitaphe (h. CLXV), le poète dit en parlant de lui :

> Rigueur le tramit en exil
> Et lui frappa au cul la pelle,
> Non obstant qu'il dist : *J'en appelle*,
> Qui n'est pas terme trop subtil.

Il paraît bien y avoir là une allusion évidente à son bannissement et à son fameux appel. Toutefois, en y regardant de près, on peut trouver dans ce passage le sens précisément contraire. Villon, lors de son grand procès, n'a pas appelé d'une condamnation à l'exil ; bien au contraire, il a appelé d'une condamnation à mort, et le bannissement prononcé en suite de cet appel lui a semblé une faveur si grande qu'il en a remercié le Parlement dans des termes où la reconnaissance parle un langage emphatique jusqu'à l'extravagance. Est-ce ce bannissement béni

---

1. Il me semble aussi que les rois n'accordaient de remise de peine, pour leur joyeux avènement, qu'aux prisonniers qui n'avaient pas de trop gros délits sur la conscience. Si Villon, qui avait déjà eu des lettres de rémission en 1456, s'était fait mettre en prison à Meun, en 1461, après avoir été l'objet d'une condamnation qui, telle que le Parlement l'avait commuée, le bannissait du royaume, il est bien douteux que Louis XI l'eût remis en liberté.

qu'il attribuerait à « Rigueur », et dont il prétendrait avoir appelé ? Cela me semble inadmissible. Il s'agit d'une autre affaire, que nous ne connaissons pas. Il est possible qu'après la première enquête qui suivit l'arrestation de Gui Tabarie, on ait porté contre Villon absent une sentence d'exil ; il en aurait appelé, mais aurait jugé plus prudent de ne pas revenir à Paris, et aurait, dès lors, mené par la France cette vie errante où M. Longnon s'est efforcé de le suivre avec tant d'ingénieuse patience. On peut songer à d'autres hypothèses encore[1], mais je ne vois pas qu'on puisse expliquer ces vers comme se rapportant au grand procès.

Voilà le doute que je soumets, avant tous, à mon savant confrère et ami M. Longnon, et que sa décision résoudra définitivement dans un sens ou dans l'autre. Je n'ai pas besoin de dire que le *Testament* s'éclaire, à plus d'un point de vue, d'un autre jour suivant qu'on le considère comme antérieur ou postérieur à l'évènement le plus tragique de la vie du poète.

G. P.

---

1. Il ne serait pas impossible que par cette « rigueur » qui l'exila, le poète entende simplement la cruauté de sa maîtresse.

COMPTES-RENDUS

---

c und ch vor lateinischen a in altfranzœsischen Texten. Inaugural-Dissertation verfasst und zur Erlangung der philosophischen Doctorwurde an der Kaiser-Wilhelms Universität Strassburg eingereicht von Karl Beetz. Darmstadt, Otto, 1888, in-8, 74 p.

La question traitée par M. Beetz, dans sa dissertation de docteur, a été depuis quinze ans l'objet de nombreuses études, tant en France qu'en Allemagne, et n'a pas encore trouvé sa solution définitive. L'auteur apporte à la science quelques contributions dignes d'attention. Il montre d'abord que les patois actuels ne présentent pas le mélange de *c* et de *ch* pour le *c* latin (en position forte) devant *a*, mais que les mots avec *c* qui se trouvent dans des parlers *français* et les mots avec *ch* qui se trouvent dans des parlers *picards* sont des mots d'emprunt. Quoiqu'il repose sur des matériaux bien insuffisants et qu'il ne soit pas exempt d'erreurs, ce relevé est assez intéressant, par le rapprochement des mots qui font exception dans les divers parlers et qui sont toujours à peu près les mêmes, décelant par là leur importation étrangère. L'auteur examine ensuite les chartes picardes, et fait voir que la proportion des mots avec *ch* y va en s'accroissant depuis les plus anciennes jusqu'à celles du XIVe siècle, en sorte qu'on peut y suivre les progrès de l'influence française sur la langue *écrite*, tandis que jusqu'à nos jours le parler des régions où ont été rédigées ces chartes est fidèle à la phonétique picarde pour les mots mêmes qui, dans les chartes, présentent souvent des formes françaises (beaucoup de ces mots, termes juridiques, sociaux, techniques, abstraits, etc., ont d'ailleurs disparu du patois, et leur nature fait comprendre pourquoi ils ont pris de bonne heure dans toute la France la forme du dialecte dominant). La dernière partie de la dissertation de M. B. est consacrée au normand et à l'anglo-normand; elle n'est pas assez approfondie, notamment pour l'anglo-normand et les mots français dans l'anglais (cf. le beau travail de M. Behrens, ci-dessous, p. 608). Le résultat général admis par l'auteur est cependant juste : il régnait dans le français parlé en Angleterre une certaine confusion, sur ce point comme sur d'autres, ce qui s'explique par les conditions historiques qui ont donné naissance à ce qu'on appelle l'anglo-normand. — La conclusion de l'opuscule de M. B. est que, si l'*Alexis* est de Tibaud de

Vernon, comme Vernon, d'après M. Joret, est à la limite de la région du *c* et de celle du *ch*, et que par conséquent Tibaud a pu employer *c* et *ch* concurremment, j'aurais dû conserver le mélange de ces formes qu'offre le ms. L. Le raisonnement est bizarre, si on considère que le ms. L a été écrit en Angleterre cent ans après la composition du poème. Dans les conditions où ce poème nous est arrivé, une édition critique a certainement le droit et le devoir d'uniformiser la graphie; on ne peut hésiter que sur la question de savoir s'il faut suivre la phonétique normande ou la française; mais le bon plaisir d'un copiste anglo-normand du XIIe siècle ne peut faire loi. G. P.

Das altfranzœsische Lothringer-Epos. Betrachtungen über Inhalt, Form und Entstehung des Gedichts im Anschluss an die Steinthal'sche Theorie über die Entstehung des Volks-Epos überhaupt, von Dr. Georg BÜCHNER. Leipzig, Thomas, 1887, in-8°, 84 p.

Ce travail ne tient pas ce que le titre promet. On y trouve quelques résumés intéressants de ce qui, dans les trois volumes publiés par P. Paris et E. du Méril, touche aux institutions et aux mœurs, mais la question si difficile dont l'auteur annonce l'étude n'est pas sérieusement abordée. M. Büchner veut voir dans les *Lorrains* le monument épique de la lutte entre Germains et Romans, ou (ce qui n'est déjà plus la même chose) entre Austrasiens et Neustriens; mais il ne prouve nullement cette hypothèse. Que l'esprit du poème soit germanique, cela montre simplement qu'il s'est formé dans le milieu de l'aristocratie française, germanique d'origine et longtemps de mœurs; Garin a beau être lorrain et Fromond « picard », l'un et l'autre n'en sont pas moins également français. « A chaque page, la fidélité allemande est opposée à la perfidie franque (p. 4). » *Franque* est sans doute ici pour *française*, car les Austrasiens étaient bien des Francs; mais je cherche en vain dans le poème ce que M. B. y a trouvé « à chaque page ». Pour l'époque représentée par le poème, le critique n'est pas plus heureux que pour le sujet. Il signale comme un fait surprenant (mais explicable grâce à la théorie de Steinthal sur l'épopée) « qu'un poète du XIIe siècle, d'un temps où il ne peut encore s'agir du sens historique, ait pu nous peindre avec tant de vie et de fidélité une époque antérieure de plusieurs siècles (p. 2). » Mais les faits qu'il réunit ensuite lui-même sont tous à l'encontre de cette hypothèse. Il n'y avait sous les Mérovingiens ni fiefs héréditaires, ni chevalerie, ni châteaux forts, et toute l'épopée des *Lorrains* a pour condition essentielle la société féodale; le nom même de *Loherens* prouve que si quelque vieille légende de haine de famille est au fond de cette épopée (et je ne nie pas que cela soit possible), elle a été profondément remaniée à l'époque carolingienne, avant de prendre, au XIIe siècle, la forme sous laquelle nous la possédons. Les *Lorrains* ressemblent de fort près à *Raoul de Cambrai*; seulement nous con-

naissons exactement le noyau historique de ce dernier poème, tandis que le premier ou n'en a pas et est sorti de l'invention d'un poète désireux de plaire au public féodal, ou en a un que nous ne pouvons pas retrouver. La tentative infructueuse de M. Büchner ne doit pas d'ailleurs compromettre la théorie de Steinthal sur l'épopée, qui, à vrai dire, n'est que fort peu en jeu dans cette question. G. P.

I. — **Merlin,** roman en prose du XIIIe siècle, publié, avec la mise en prose du roman de *Merlin* de Robert de Boron, d'après le manuscrit appartenant à M. Alfred H. Huth, par Gaston PARIS et Jacob ULRICH. Paris, Didot, 1886, in-8, 2 vol., XCI-280 et 308 pages (publication de la *Société des anciens textes français*).

II. — **Historia dos cavalleiros da Mesa Redonda e da demanda do santo Graal.** Handschrift n° 2594 der K. K. Hofbibliothek zu Wien, zum ersten Male veröffentlicht von Karl VON REINHARDSTOETTNER. Erster Band. Berlin, Haack, 1887, in-8, XXXI-142 p.

J'annonce ici ces deux publications en même temps parce que la seconde complète la première d'une façon aussi importante qu'inattendue. Malgré la date de 1886 que porte le titre des deux volumes du *Merlin*, je n'en ai terminé l'introduction, comme en fait foi la p. LXXX, que le 14 juillet 1887. Elle était tirée depuis longtemps, et les deux volumes étaient cartonnés et prêts à être distribués quand j'ai acquis le volume dû à M. de Reinhardstoettner, dont je viens seulement de prendre connaissance, et si, d'une part, j'ai été satisfait de voir mes conjectures sur certains points recevoir une pleine confirmation, j'ai, d'autre part, vivement regretté de n'avoir pu utiliser le manuscrit de Vienne, dont je ne soupçonnais pas l'importance[1], pour mon introduction, qui y aurait sensiblement gagné en clarté et en solidité. Quant à M. de R., il n'a pas connu et n'a pu connaître le *Merlin* que j'ai publié avec M. Ulrich, puisqu'il vient seulement (décembre 1887) d'être distribué et mis en vente, en sorte qu'on ne peut lui reprocher de ne pas en avoir tenu compte dans sa préface[2]. La publication du texte portugais n'ayant encore atteint que le tiers, je réserve une étude plus approfondie pour le jour où ce texte pourra

---

1. A vrai dire, j'aurais dû la deviner d'après ce qu'en avaient dit F. Wolf et M. de Varnhagen, mais mon attention ne s'était pas portée de ce côté.

2. Cette préface est d'ailleurs confuse et à la fois trop longue et trop courte. L'éditeur y cite côte à côte des autorités contradictoires et de valeur fort inégale; il publie intégralement des listes inutiles de rubriques et il ne donne pas des renseignements dont on aurait besoin.

être étudié dans son entier : je me borne ici à le signaler et à indiquer rapidement dans quel rapport il se trouve avec le *Merlin* Huth.

J'ai dit (p. L-LXII) : 1° que la troisième partie de la compilation dont le ms. Huth nous a conservé les deux premières parties (la seconde sans doute incomplète) devait être essentiellement une *Quête du saint graal ;* 2° que cette *Quête*, d'après des allusions qui y sont faites dans la partie antérieure, devait être semblable, mais non identique, à la *Quête du saint graal* incorporée au *Lancelot*, attribuée à Gautier Map et imprimée par M. Furnivall ; 3° qu'elle devait être mise sous le nom de Robert de Boron et non de Gautier Map ; 4° qu'elle devait être celle que le *Tristan* attribue en effet à Robert de Boron et sur laquelle ce roman donne quelques indications dont les unes se retrouvent et les autres ne se retrouvent pas dans la *Quête* incorporée au *Lancelot*. Or, il suffit d'un examen rapide pour constater : 1° que le ms. de Vienne nous a conservé, dans une traduction portugaise, cette troisième partie de la compilation du ms. Huth ; 2° que cette troisième partie est essentiellement une *Quête du saint graal*, à laquelle s'appliquent fort bien les allusions de la deuxième partie ; 3° qu'elle est attribuée à Robert de Boron et non à Gautier Map ; 4° qu'elle correspond parfaitement aux indications du *Tristan*. Je vais développer très brièvement chacune de ces thèses.

1° Dans un important passage du ms. Huth (voy. *Introduction*, p. L), le compilateur qui se donne le nom de Robert de Boron nous apprend que son livre est divisé en trois parties d'égale grandeur, dont la seconde finit « au commencement [de la quête ?] du graal », et dont la troisième se termine aprés la mort de Lancelot et du roi Marc[1]. Il se montre tout le temps fort préoccupé de donner à ces trois parties une étendue a peu près égale (ce qui m'a porté à croire que la deuxième, dans le ms. Huth, n'était pas complète), et cette préoccupation est également attestée chez lui par une citation du *Tristan* (p. XXX, n. 1). Or nous la retrouvons, exprimée dans les mêmes termes, dans la *Demanda*, qui se donne expressément pour une troisième partie : voyez les passages cités par M. R., p. IV.

2° Cette troisième partie, contenue dans le ms. de Vienne, est bien essentiellement une *Quête du saint graal ;* ce qu'elle contient en dehors de ce sujet ne ressort pas clairement des renseignements sommaires donnés par M. de R. (p. XXX) ; on voit seulement que la mort de Lancelot et d'Arthur y était racontée, comme on pouvait le conclure des annonces de la deuxième partie (voy. p. XXXIX, LIII). Et cette *Quête* du ms. de Vienne est bien celle que prépare la deuxième partie. J'ai remarqué (p. LVIII) que des évènements

---

1. Je me suis demandé (*Merlin*, p. LIII) si, dans cette annonce, il ne fallait pas lire « le roi Artu » pour « le roi Marc » ; mais c'était une conjecture inutile. La *Demanda* finit réellement en racontant la mort du roi Marc ; voy. Wolf, *Ueber Raoul de Houdenc*, p. 42.

annoncés dans cette deuxième partie ne se retrouvent pas dans la *Quête* attribuée à Gautier Map ; ils se retrouvent dans celle de Vienne. Ainsi le *Merlin* Huth « dit que Gauvain, qui essaya le premier de retirer du bloc de marbre l'épée réservée à Galaad, en fut aussi le premier blessé, conformément à l'inscription du pommeau de cette épée ; la *Queste* raconte bien que Gauvain essaya le premier de retirer l'épée et plus tard qu'il en fut blessé ; mais elle ne mentionne pas l'inscription et ne dit nullement que Gauvain ait été le premier que cette épée ait blessé. » Or la *Demanda*, en renvoyant expressément, lors de l'apparition du bloc flottant où l'épée est fichée, à la partie précédente (*asi como o conto a ja devisado*, p. 7), parle des « lettres que Merlin avait faites » ; et ce qui était dans ces lettres est bien expliqué par les paroles de Lancelot à Gauvain quand il a essayé en vain de tirer l'épée : « Il ne peut se passer longtemps sans que vous en ayez mal ; car vous en recevrez si grand coup ou plaie que vous aurez peur de mort ou vous mourrez. » Cette prédiction n'est pas absolument réalisée dans la partie imprimée du texte portugais, où Galaad blesse Gauvain d'un coup de lance, mais il est probable qu'elle se réalise dans la suite. — Le *Merlin* Huth annonce que Gauvain tuera Baudemagus, aventure qui n'est pas racontée dans la *Queste*, mais qui y a laissé une trace évidente (voy. *Merlin*, p. LX) : la *Demanda* raconte en détail le combat où Gauvain blesse à mort Baudemagus sans le connaître (p. 99). — Les meurtres nombreux que Gauvain doit commettre dans la quête du saint graal et qui ont à peu près disparu de la *Queste* ordinaire (*Merlin*, p. LX), se retrouvent dans la nôtre (voyez l'annonce qui en est faite p. 19, 29).

3° La *Demanda* prétend expressément être (dans son original bien entendu) l'œuvre de Robert de Boron (voyez les passages cités par M. de R., p. VI).

4° La *Queste* traduite en portugais est celle qu'a connue le *Tristan* en prose et qu'il attribue à Robert de Boron. J'ai cité (p. LVI) les traits qui, mentionnés dans le *Tristan*, ne sont pas dans la *Queste* ordinaire : ils sont dans la nôtre. Nous y voyons et « le chevalier qui fu ars dou feu par la volenté devine (*Demanda*, p. 6) », et « l'espee qui rendi goutes de sanc si tost com Gauvains la tint (*Demanda*, p. 20) ». Une autre allusion du *Tristan*, qui ne se vérifie pas dans la *Queste* ordinaire se rapporte parfaitement à la nôtre : « Se li rois Artur fu joians quant il vit que la table reonde fu remplie dou tot, ce ne fet pas a demander, quar onques mès ne l'avoit tote veue ensemble ; après cele joie li vint corrox et dol ; cele joie li dura pou, ne li demora mie demi jour entier, car au soir quant il vit qu'il avoient tuit emprise la queste, adonc comença son dol. Et por ce que me sire Robers de Borron devise les nons de toz celx qui la queste jurerent et dit la raison por quoi ele fu emprise, ne vos en voill je ci parler ; quar ce qu'il dit en son livre ne voill je pas ou mien retraire[1]. » La joie d'abord, puis le deuil d'Arthur sont mentionnés dans la

1. D'après les mss. de la B. N. fr. 12599, f. 463 ; 757, f. 159 ; 755, f. 159.

Queste ordinaire comme dans la *Demanda;* mais cette dernière seule nous donne les noms des cent cinquante chevaliers [1] de la Table Ronde qui jurèrent et entreprirent la quête du saint graal (*Demanda*, p. 26).

On peut donc être assuré que nous possédons dans la version portugaise la troisième partie de la compilation dont le ms. Huth nous a conservé les deux premières. Quand le manuscrit de Vienne aura été publié en entier, il sera temps de revenir sur cette compilation dans son ensemble, et d'en déterminer plus exactement le rapport avec les autres romans en prose du même cycle. Je veux seulement encore appeler l'attention sur un point intéressant, qui aurait pu déjà être signalé avant la publication de M. de R., grâce aux renseignements qu'on avait sur le ms. de Vienne, mais qui m'a échappé, parce que je n'avais pas eu l'idée de l'importance spéciale de ce manuscrit. De même que la deuxième partie de notre compilation, la troisième renvoie à plusieurs reprises au *romanço* ou *conto do Braado* (voy. les passages cités dans les préfaces, p. XXX), c'est-à-dire au *conte du Brait Merlin* de maître Hélie. Wolf [2] et M. de Varnhagen [3] avaient déjà signalé ces mentions, qui auraient pu faire deviner plus tôt ce qu'était réellement ce fameux livre du *Brait* ou *Bret*, sur lequel j'ai disserté longuement dans ma préface (p. XXVIII-XXXVII). Il est probable que, dans une de ces mentions du *Braado* (toutes se trouvent dans la partie encore inédite), la version portugaise en nomme l'auteur plus ou moins réel, maître Hélie, car on ne s'explique guère autrement que M. de Varnhagen ait attribué par distraction la *Demanda* à Hélie de Boron [4].

L'édition de M. de R. est diplomatique; le texte est en général satisfaisant, et les corrections proposées sont rares; elles ne sont pas toujours fort heureuses: ainsi, p. 7, ligne 24, *fezera* est fort bon et *levava* serait un contre-sens; p. 20, l. 23, *vermelho* est bon et *vermelha* est une faute (cf. l. 6). D'autres fois le texte n'est pas corrigé quand il devrait l'être; ainsi, p. 10, l. 10, *casi todo* n'a

---

1. Notez que ce chiffre de 150 est celui du *Merlin* Huth (voy. p. XLIV, n.).
2. *Ueber Raoul de Houdenc*, p. 32.
3. *Cancioneirinho de trobas antiguas*, p. 165, 168. Notons ici un renseignement donné par Varnhagen (et reproduit par M. de R., p. XXXI), renseignement peut-être précieux, peut-être sans valeur, dont je ne puis tirer parti pour le moment, mais qui mérite d'être vérifié; en parlant du ms. de Vienne, qui ne contient qu'une troisième partie, Varnhagen ajoute : « Se alguma vez houvesse de dar se á luz esta copia, talvez acerca de so contendo e para preencher a parte extraviada do todo, por meio de traducção poderia ser de mais auxilio que qualquer edição franceza o M.S. (copiado de outro que se diz acabado de escrever em 24 de outubro de 1414) que se guardava na Bibl. Publ. de Madrid (Aa, 103). »
4. « O M.S. da Tavola Redonda, existente em Vienna, consiste (sem principio) em parte do *conto* ou *romanço de Lançarote*, tirado da copia franceza de Elie de Boron, segundo consta do mesmo texto.» M. de R. ne mentionne nullement cette attribution.

pas de sens, il faut évidemment *castidade;* la liste des chevaliers de la Table Ronde (p. 26-27) pullule naturellement de fautes, qu'il aurait été difficile mais attrayant, de corriger.

Malgré ces imperfections et l'insuffisance de sa préface, M. de Reinhardstoettner a rendu un véritable service à l'histoire littéraire en entreprenant de mettre au jour ce texte important, et je ne puis que désirer le prompt achèvement d'une publication qui m'intéresse plus que personne.

G. P.

Språklig Undersokning af Le Lapidaire de Cambridge, **en fornfransk œfversættning af biskop Marbods Lapidarius**. Akademisk Afhandling af Alfred Johansson. Upsala, Almqvist, 1886. in-8°, 51 p.

Cette petite dissertation n'est pas sans mérite. Sous une forme concise, l'auteur présente plusieurs observations intéressantes; il montre une familiarité sérieuse avec notre ancienne langue, une connaissance remarquable de la littérature grammaticale si riche des derniers temps, le sens des phénomènes phonétiques et un jugement généralement bon. M. Johansson sera une bonne recrue pour le petit groupe, déjà si distingué, des romanistes suédois.

L'objet de la première partie du travail est d'établir que les 165 vers environ (sur 1376) qui, dans le *Lapidaire* de Cambridge publié par Pannier, n'ont que sept syllabes au lieu de huit doivent cette défectuosité au copiste et non à l'auteur. Assurément il est ordinairement facile, en ajoutant des chevilles ou en changeant des mots, de restituer la syllabe manquante; mais les vers refaits par M. J., quoique en général corrects, sont souvent moins naturels et moins français que ceux du manuscrit (p. ex. v. 177, 210, 453-74, 636, 760, 843, 1110, 1270, 1311, etc.), et, malgré toute sa bonne volonté, il a été obligé d'en laisser dix sans correction, parmi lesquels trois présentent une locution propre au poème, où elle revient encore deux autres fois, et qu'il paraît impossible de modifier. Si on joint à cela que le copiste ne fait guère d'autres fautes contre la versification, on conclura que Pannier a été prudent en renonçant à corriger les vers de sept syllabes et en signalant là un petit problème de versification.

Le reste de la dissertation de M. J. est une étude sur la langue du poème. Il l'aborde déjà dans la première partie en passant en revue les cas d'enclise, d'hiatus et d'élision. Il commet à ce propos une grave erreur. D'après lui, en quatre endroits, le poète supprimerait l'*e* féminin à la fin d'un mot devant une consonne. Mais *sal gemme* 734 est « sel gemme » et non « sale gemme » (M. J. l'aurait vu au *Glossaire*); *rest* 1013 est la 3e pers. du v. *restre* et non du v. *rester* (la même erreur est répétée bizarrement, p. 13, 9); le v. 437 doit sans doute se corriger en *Sis revoet li noire porter* (au lieu de *Si se r. li noir*);

quant à *rerment*, c'est un mot qui se retrouve ailleurs[1], et où la chute de l'*e* s'explique sans doute par la nature des voyelles entre lesquelles il était placé (cf. *serment*, *lormien*, etc.), comme *durment*. Quant au v. 1261, qui a une syllabe de trop, je le corrigerais en supprimant *Del* au commencement; il est étrange en tout cas que M. J. veuille l'amender en lisant *Del mel(o)cete devons parler*, ce qui ferait rimer *parler* avec *poer*, rime inadmissible et dont il ne parle d'ailleurs pas dans le cours de son étude.

Cette étude a, comme je l'ai dit, des qualités sérieuses dans la partie purement descriptive. L'auteur y raisonne d'une manière indépendante, tout en connaissant ce qui a été écrit avant lui. Ce qu'il dit sur *ei* = fr. *é* dans les dialectes de l'est (p. 22-24) mérite d'être lu. Il croit avoir découvert (p. 35) une loi phonétique, qui serait celle-ci : « *B*, *f*, *v* intervocal tombe devant la voyelle accentuée si la voyelle *précédente* ou suivante est vélaire. » D'après lui, *prouver* serait un mot savant; c'est peu probable, mais *couver*, *rouvent* rubentem, *souvent*, etc., ne sont assurément pas savants; c'est une question à reprendre et à étudier avec précision : la voyelle *suivante* paraît seule avoir une influence décisive. *Chapon* n'est nullement un mot savant (*ib.*), mais vient du lat. vulg. capponem. — A propos de la déclinaison, M. J. propose de la singulière forme *cit* une explication (influence de *siet* = sedem) qui ne paraîtra sûrement vraisemblable à personne. *Delivre* (p. 47) n'est pas « un pur participe », mais bien un adjectif verbal; l'auteur renvoie lui-même à un passage de la *Romania* (VIII, 448) où est démontré le contraire de ce qu'il dit.

De l'étude des faits grammaticaux, M. J. passe à une conclusion sur la date et la patrie du poème. Pannier avait dit (p. 76) : « L'auteur paraît avoir vécu au XIIIe siècle.... Je ne me risquerai pas à déterminer la province à laquelle il appartenait, mais je pense qu'il faut la chercher vers le nord et l'est de notre pays. » Ce sont à peu près ces conclusions qu'adopte M. J. (en penchant à remonter jusqu'à la fin du XIIe siècle), et nous croyons qu'il a raison. Les raisonnements qu'il fait ont le tort, comme d'ailleurs toute son étude linguistique, de ne pas distinguer assez nettement ce qui appartient à l'auteur de ce qui est le fait du copiste. Pour ce copiste, je ne m'explique pas comment M. J. le tient, sans même donner de raisons à l'appui de son opinion, pour anglo-normand. Pannier dit en termes exprès (p. 76) : « Le manuscrit n'est pas d'une main anglaise ». Il devait ce renseignement, comme la copie du texte, à P. Meyer[2].

G. P.

---

1. M. Leser (voy. ci-dessous, p. 628) explique avec vraisemblance le *relment* du *Livre des Rois* comme équivalent à *rerment* = raro + mente; mais il ne cite pas la forme *rerment* de notre texte.

2. Depuis que cet article a été écrit, j'ai lu le compte rendu qu'a fait M. Vising (*Literaturbl. f. germ. u. rom. Philol.*, 1887, 303) de l'étude de

Alixandre dou Pont's Roman de Mahomet. Ein altfranzösisches Gedicht des XIII. Jahrhunderts neu herausgegeben von Boleslaw Ziolecki. Oppeln, Franck, 1887, in-8°, XLVII-82 p.

L'édition du roman de *Mahomet*, donnée en 1831 par Francisque Michel, ne se trouve plus dans le commerce; M. Ziolecki, qui a déjà publié sur ce sujet une bonne étude critique (voy. *Rom.*, XV, 478), a bien fait d'en donner une nouvelle. Il s'est borné avec raison à reproduire, sauf quelques corrections, le texte du manuscrit unique, qu'un de ses amis a collationné pour lui. Il a fait précéder son édition d'une étude sur la légende de Mahomet au Moyen Age, à laquelle il serait injuste de reprocher d'être incomplète, mais qu'on peut à bon droit accuser de n'être pas bien ordonnée, d'être exposée peu commodément, de présenter des erreurs et des contradictions[1].

Le poème d'Alexandre du Pont[2] n'offrait pas de grandes difficultés, et, quoique venu à nous dans un seul manuscrit, il n'est pas fort altéré. M. Z. a utilement comparé, pour établir ou éclaircir le texte, le poème latin de Gautier qu'Alexandre a mis en vers français; il a été aidé dans son travail d'éditeur par M. Koschwitz. Voici quelques observations rectificatives (faites en dehors du manuscrit) sur ce texte généralement satisfaisant. Les vers 1-3 sont bien ponctués et bien compris dans l'édition Michel; M. Z. en lisant *a voir* pour *avoir* et en mettant la virgule après et non avant ce mot, a gâté un passage qui ne laissait rien à désirer; *porra* est bon au v. 3 et doit être remis en place de la prétendue correction *penra*. — V. 29 je regarderais *versefie* comme un substantif et par conséquent je supprimerais la ponctuation. — 52 *plentuis*, l. *plentius*. — 83 pas de ponctuation après *maisnie*. — 89 *pre*, corr. *preu*. — 110

M. Johansson. Je me rencontre sur quelques points avec le savant critique; sur d'autres nous différons. Je dois relever un *lapsus* de M. Vising, qui voit dans *infer* une forme d'*infirmitas* : dans le passage cité, *infer*, comme toujours, est i n f e r n u m.

1. Ce qui est dit sur E. du Méril, p. XXVI (lisez *Naudé* pour *Noude*), est inintelligible ou absurde. — M. Z. englobe toutes les chansons de geste dans le même jugement à propos de ce qu'elles disent sur Mahomet; il aurait trouvé des renseignements plus exacts dans le livre de M. Schrœder, *Glaube und Aberglaube in der altfranz. Dichtung* (voy. *Rom.*, XV, 480); il faut signaler notamment le passage du *Couronnement de Louis* (v. 842 55) où Mahomet est déjà présenté comme un chrétien qui apostasie par dépit.

2. M. Z. dit (p. XXIII) qu'on sait « peu de chose » sur la vie d'Alexandre (qu'il appelle, d'une manière inadmissible, du Pont ou même Dupont tout court) : on n'en sait absolument rien que ce qu'il en dit lui-même, à savoir qu'il a écrit son roman à Laon en 1258; encore peut-on se demander si les derniers vers ne sont pas le fait d'un copiste. On serait induit à le soupçonner par la rime consécutive de quatre vers; mais c'est une particularité qui se reproduit à maintes reprises dans notre poème et dans d'autres.

point après *reposast*. — 122 *rachine*, corr. *rachines*. — 134 la correction proposée par Michel valait mieux que celle de M. Z. — 152 le mot *avites*, objet d'une note, n'existe pas; il faut lire *cuites* (cf. 1076). — 208 guillemets après *voie*. — 213 virgule après *vendirent*. — 318 pas de virgule après *vaut*. — 349-50 *t'ai dit : mendit*, corr. *te di : mendi*. — 353 *maniere*, corr. *matiere*. — 361 virgule après *affaire*. — 411 deux points après *saint*. — 432 *Que*, corr. *Qu'a*. — 473 point et virg. après *sermon*. — 426 *hons*, l. *bons*. — 695 *com*, corr. *comme*. — 707 pas de ponct. après *mors*. — 720 virg. après *esclose*. — 822 *Qu'il*, l. *Qu'el*. — 841 *Cele*, l. *Tele*. — 882 *justes*, l. *infers*. — 894 *Ensi*, l. *En si*. — 904 pas de ponct. après *linage*. — 905 *aune*, l. *a une*. — 930 *souffri*, corr. *s'offri*. — 954 rien à changer au ms. : *Pour chou que la gens cranche ja* (p. ê. seulement *gent* pour *gens*). — 961-2 suppr. la virg. après *descendi* et corr. *En feu* pour *Infier* (la note sur ce passage prêterait fort à la critique). — 999 deux points après *tenir*. — 1023 *derai*, l. *de tai*. — Entre 1028 et 1029 j'admets une lacune. — 1032 point et virgule après *puis*. — 1037 guillemets. — 1070 *j'aie*, l. *l'aie*. — 1072 *commant*, corr. *convient*. — 1085 *li*, corr. *le*. — 1089 point et virgule. — 1092 guillemets. — 1130 *les*, corr. *le*. — 1140 *les maistres*, l. *le maistre*. — 1169 *acompaignie*. — 1196 *chief*, corr. *chiel*. — 1200 *Dis*, l. *dis* dictus. — 1207, 1215 guillemets. — 1215 *nest* ne donne pas de sens; le meilleur serait de corriger : *Plus que tien n'est che que j'ai mien*. — 1253 virgule. — 1267 la leçon du ms., *c'estoit*, est très bonne, contrairement à la correction et à la note. — 1294 *dames*, corr. *dame*. — 1517 *s'eravoient* (!), l. *se ravoient*. — 1255 simple point. — 1370 corr. *fais* pour *fait* et l. *menroiier* et non *m'enroiier* (!). — Après 1378 il manque un vers, quoi qu'en dise la note; la comparaison avec le latin ne peut ici rien prouver; dans les deux passages allégués il manque également un vers; de même après 1727 et 1856. — 1555-56 *trache crache*, corr. *teche creche*. — 1581 au lieu de *i feroit*, corr. plutôt *i doie*. — 1615 *nus*, corr. *nul*. — 1667, 1668, 1702 *vous*, l. *nous*. — 1747 corr. *Mahons ki l'or avoit eu garde*. — 1902 il est singulier, après avoir constaté l'existence de *liusiel* ou *luisiel* (voy la note), de changer le mot en *linsiel*, qui ne convient pas du tout : *luisel* a précisément le sens de « cercueil ». — 1913 *ki*, l. *ke*.

Les notes sont empruntées en grande partie à la première édition. En somme, le travail de M. Ziolecki est estimable, et on lui saura gré d'avoir rendu facilement accessible un ouvrage qui, privé de valeur littéraire, n'est pas sans intérêt historique. G. P.

I — L'opera salernitana « Circa instans » ed il testo primitivo del Grant Herbier en francoys secondo due codici del secolo XV, conservati nella regia biblioteca estense, per Giulio CAMUS, professore nella R. Scuola militare, etc. In Modena, 1886, in-4, 155 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Modène*.)

II. — Recherches sur les anciens « Herbaria », par le Dr Saint-Lager. Paris, 1886, in-8, 45 pages.

I. La *Biblioteca Estense* de Modène renferme deux manuscrits d'une grande importance pour l'histoire de la botanique à la fin du Moyen Age, et que M. Jules Camus, professeur à l'École militaire de cette ville, vient d'étudier avec le plus grand soin, réparant ainsi l'injuste oubli où on les avait laissés jusqu'ici. Le premier est un manuscrit latin, inscrit au catalogue de l'*Estense* sous le titre de *Tractatus de herbis* [1]; le second, un manuscrit français, catalogué comme *Dictionarium gallicum herbarium* [2]; c'est, ainsi que le dit fort bien une note du XVIe siècle, écrite sur la première feuille de garde, un *Livre des Simples*. Quelle est l'origine de ces manuscrits? Dans quel rapport sont-ils entre eux et avec les autres ouvrages de botanique de la même époque ou de l'âge précédent? Telles sont les questions que M. C. s'est proposé d'examiner dans la première partie du mémoire dont on vient de lire le titre.

L'*explicit* du *Tractatus de herbis* nous fait connaître le nom de l'auteur [3] : c'était Bartholomæus Minus de Senis, dans lequel M. C. veut voir un Bartholommeo Mino da Siena; quoi qu'il en soit de cette identification, très vraisemblable d'ailleurs, ce qui est certain, c'est que cet auteur vécut au plus tôt à la fin du XIIIe siècle, puisqu'il cite dans le chapitre de l'*Eufrasia* le traité sur *Les maladies des yeux* de Pierre d'Espagne [4], ce Pietro Spano mentionné par Dante au XIIe chant du Paradis et mort en 1277. Quant au copiste du *Tractatus*, nous en connaissons aussi le nom; il s'appelait, comme il a pris soin de nous l'apprendre à la fin du traité de Barthélemi et d'une longue « synonymie » qui le suit, le Petit Pelous. M. C. suppose que c'était un Français venu en Italie pour étudier la médecine; mais rien ne justifie cette hypothèse, qui repose en partie sur une faute de lecture. Les trois premiers vers de l'*Explicit* sont :

Explicit cest herbollaire
Auquel a heu asses affaire
Abourg Il a este escript.

---

1. « Dioscorides tractatus de herbis, cum Platonis, Galieni et Macri hujusmodi a Barth. Mundsens. Cod. membr. cum figuris coloribus depictis, in-fol. saeculi XV. »

2. « Dictionarium Gallicum herbarum cum herbis elegantissime expressis, litterisque versicoloribus, auroque ut plurimum intextis. In quo herbarum virtutes, atque ut in extenso opere dicitur secreta Salernitana continentur. Codex membr. in-fol. saeculi XVI (XV). »

3. « Explicit tractatus herbarum Dioscorides et Platonis atque Galieno et Macrone translatate manu et intellectu Bartholomei minid'senis in arte speciarie semper infusus. »

4. « Incipit secreta magistri Petri hispani De egritudinibus oculorum, et inter alias egritudines inquit Petrus hispanus », cité par M. C.

M. C. écrit *Abourg* en un mot, dont il fait le sujet de « a heu asses affaire », et il voit dans ce mot le nom de l'enlumineur du manuscrit. Mais *A Bourg*, ainsi que M. Pio Rajna le lui a fait remarquer[1], et comme me l'ont confirmé MM. Léopold Delisle et Paul Meyer, doit être écrit en deux mots, et *Bourg* est évidemment le nom de la ville où le manuscrit a été copié ; il n'y a donc pas de raisons pour que le Petit Pelous soit nécessairement allé en Italie. Il a eu à sa disposition le traité de Barthélemi, il l'a copié à Bourg en 1458 : voilà tout ce que nous pouvons affirmer.

Nous sommes moins avancés pour le manuscrit français ; lui aussi est certainement du XVe siècle, d'une écriture qui ne diffère point sensiblement de celle du Petit Pelous, auquel dès lors on pourrait — du moins à cet égard — l'attribuer[2]. Qu'il ait été traduit par un Français, cela va de soi ; qu'il ait été aussi copié en France et de là porté en Italie, c'est ce qui ressort des noms de ses anciens possesseurs, « D'Urfé » et « Jehan Duboys », noms écrits sur la feuille de garde. Mais voilà, à première vue, tout ce qu'on en peut dire, et M. C. n'a même pas examiné les diverses hypothèses que je viens de faire. Il est vrai qu'il a dit quelques mots de la langue de ce « Livre des simples », mais sans essayer d'en tirer aucune conclusion sur l'origine de ce manuscrit ou sur la patrie de son auteur. Dans une communication que j'ai faite le 15 avril dernier à l'Académie des inscriptions, j'ai essayé de combler cette lacune et de montrer, par l'inspection des formes dialectales échappées au traducteur ou au copiste, ainsi que des noms de plantes[3], que ce manuscrit était l'œuvre d'un Bas-Normand.

Mais dans quel rapport le *Tractatus de herbis* et le *Livre des simples* de Modène sont-ils entre eux et avec les autres traités de botanique médicale de la fin du Moyen Age ? En comparant le *Livre des simples* au *Tractatus de herbis*, M. C. a reconnu que le premier de ces ouvrages n'est qu'une traduction du second ; mais, s'il reproduit à peu près tout ce traité, il ne renferme pas néanmoins cinq chapitres qui s'y trouvent, tandis qu'il en contient en retour huit autres qu'on n'y rencontre pas ; le *Livre des simples* a donc été traduit sur un manuscrit du *Tractatus* autre que celui de Modène. Cela explique qu'on trouve dans le premier de ces traités la description entière de plantes que le second ne donne qu'en partie. Mais quel rapport ont-ils l'un et l'autre avec les ouvrages de botanique de la même époque ou des siècles précédents ? Je remets au moment où je parlerai de la brochure du Dr Saint-Lager l'examen de cette question, que M. C. a traitée fort longuement, et j'arrive à la seconde partie de son mémoire.

---

1. Je tiens ce renseignement de M. C. lui-même.
2. Telle est du moins l'opinion de M. Léopold Delisle, dont l'autorité est si grande en pareille matière.
3. Par exemple les formes *chepue* (cepée), *nercir* (noircir), *troquelet* (petite troche), *sieu* (suif), *tieule* (tuile), et les noms de plantes *avène*, *bouix*, *cheue*, *doque*, *rigolice*, *seu*, etc.

M. C. ne s'est pas borné à étudier les deux manuscrits de Modène ; il a encore, et on ne saurait trop l'en remercier, donné « la partie descriptive des divers chapitres » du *Tractatus* et du *Livre des simples*, en y joignant l'identification des plantes qui y sont mentionnées ; peu de publications offrent un plus grand intérêt pour l'histoire de la botanique à la fin du Moyen Age. Ces extraits, qui vont de la page 29 à la page 131, portent sur 508 chapitres, presque tous consacrés à des simples d'origine végétale, — une note écrite au dessous de l'*explicit* du *Tractatus de herbis* en compte 470 ; — on voit quelle longue liste de noms de plantes renferment ces extraits et quels renseignements précieux ils offrent pour leur histoire. Ce qui en augmente la valeur, c'est l'exactitude de la plupart des dénominations de végétaux qu'on rencontre dans les deux manuscrits de Modène, et surtout les notes que M. C. a jointes à ces extraits et dans lesquelles, à l'aide des figures qui accompagnent les descriptions des deux traités et grâce à sa connaissance approfondie de la botanique, il a pu donner les noms scientifiques de presque toutes les plantes qui y sont mentionnées. Cette publication place M. C., déjà si avantageusement connu par ses travaux sur la botanique, au rang des historiens les plus distingués de cette science. Il a d'ailleurs augmenté encore le prix de sa publication en y joignant un extrait de la synonymie si curieuse qui fait suite au *Tractatus herbarum*.

J'ai bien peu d'observations critiques à faire sur le Mémoire de M. C. ; on verra plus loin les restrictions qu'avec le Dr Saint-Lager je crois devoir faire au sujet des rapports qu'auraient avec le *Circa instans* le *Tractatus* et le *Livre des simples ;* quant à la publication des extraits de ces deux ouvrages, je me bornerai aux remarques suivantes. P. 17, M. C., au sujet de la mention de l'*Aloe vulgaris*, de l'*Oxalis corniculata* et du *Xanthium strumarium* par Bartolommeo Mino, fait observer que les botanistes modernes ont cru ces plantes originaires d'Amérique ; mais Dioscoride avait déjà dit, liv. III, ch. XXIII, que l'aloès est originaire de l'Arabie et de l'Asie, et De Candolle, dans sa *Géographie botanique*, ne se prononce pas sur la patrie des deux autres espèces ; j'ajouterai que j'incline à penser qu'il est bien plutôt question dans les traités de Modène de l'*Oxalis acetosella* que de l'*O. corniculata ;* la couleur des fleurs ne convient pas, je le sais, mais tous les autres caractères et l'habitat sont plutôt ceux de la première que de la seconde de ces plantes[1]. — P. 36, au mot *Appium emoroydarum*, on lit en note : « *Ranunculus* sp. secondo le miniature. » Ce doit être la *Ranunculus ficaria L.*, qui s'appelle « Herbe aux hémorrhoïdes » dans certaines contrées. — P. 75, note 2, M. C. voit avec raison dans le mot *coq* de la dénomination « menthe coq » une modification de *cost ;* mais pourquoi tirer ce dernier vocable de l'ar. kosth ? Il doit venir tout simplement du grec κόστος, lat. costus. — P. 76, ligne 18, au lieu de

1. D'ailleurs il pourrait tout aussi bien être question de l'*Oxalis stricta* que de la *corniculata*.

« oueil a prestre, » qui n'est pas français, il faut sans doute « couille. » — P. 106, note 6, au lieu de « camomilla, » lire « cotonaria ».— La vipérine de la p. 128 ne serait-elle point le *Lythrum salicaria?*

II. — La brochure de M. le Dr Saint-Lager se compose de quatre chapitres. Dans le premier, après avoir rappelé ce qu'on entendait, au Moyen Age, par le mot *herbier*[1], — c'était un traité de botanique, — il arrive à l'histoire des Platéarius, ces maîtres vénérés de l'École de Salerne, et aux ouvrages qui portent leur nom; puis il passe en revue les auteurs les plus célèbres de traités de botanique des XIIIe, XIVe et XVe siècles. Dans le second chapitre, le plus court de tous, il cherche à montrer comment on est arrivé à confondre Jean et Mathieu Platearius, et ce qui les distingue. Le troisième examine les deux traités de Modène et leur rapport avec les ouvrages de botanique qui les avaient précédés. M. S.-L. se rencontre ici avec M. Camus, dont la publication a d'ailleurs été l'occasion de sa brochure. Enfin le quatrième chapitre est consacré à l'étude rapide du *De viribus herbarum* d'Apuleius Platonicus et de quelques traités de botanique qui s'y rattachent, comme l'*Herbarium* problématique cité par Vincent de Beauvais dans son *Speculum naturale*, le *Ricettario* de la Bibliothèque du Chapitre d'Ivrée, enfin le *De virtutibus herbarum* de Macer Floridus, dont M. S.-L. exagère peut-être le mérite. Ce qui fait l'intérêt de ce chapitre, c'est la comparaison établie entre la « flore » des traités d'Apulée et de Macer, du *Ricettario* et de l'*Hortulus* de Walafrid Strabus. Il y a là un tableau synoptique curieux et instructif. Mais j'ai hâte d'arriver aux autres chapitres, qui sont d'une tout autre importance.

On a trois ouvrages qui portent le nom de Platearius, les *Glossae super Antidotarium Nicolai*, la *Brevis practica* et le *Liber de simplici medicina*, plus connu sous le nom de *Circa instans;* mais on n'est pas d'accord sur le prénom de leur auteur, et ce qui complique la difficulté, c'est qu'il y a eu certainement plusieurs Platearius : Renzi[2] en a compté jusqu'à six. On comprend l'embarras où l'on est pour découvrir dans ce nombre l'auteur des ouvrages dont on vient de lire les titres, et, de fait, les historiens de la botanique n'ont pu jusqu'ici s'accorder sur ce point. Les premiers éditeurs du *Circa instans* l'ont attribué à Jean Platearius; c'est aussi à un Platearius du même nom qu'Ackermann attribue les *Glossae*, et Fabricius, dans sa *Bibliothèque grecque*, dit que les deux traités et la *Brevis practica* sont d'un Platearius appelé Jean; Sprengel, au contraire, regarde Mathieu Platearius comme l'auteur du *Circa instans;* mais il croit à l'existence de deux médecins de ce nom, dont le second, écrivain pisan du XVe siècle, aurait écrit les *Glossae*, tandis que le *Circa instans* serait l'œuvre du premier. Pour éclaircir ce problème si obscur, M. S.-L. s'est adressé aux nombreux écrivains du XIIIe siècle qui se sont

1. Le Dr S.-L. avait traité déjà cette question dans son *Histoire des Herbiers*, Paris, in-8, 1885.
2. *Collectio salernitana*, vol. I, p. 180.

occupés de botanique : Gilles de Corbeil, Vincent de Beauvais, Thomas de Cantimpré, Barthélemi l'Anglais et Pierre de Crescence; tous, ce qui prouve qu'il vécut avant eux et probablement au XIIe siècle, mentionnent Platearius; Gilles le cite comme l'auteur des *Glossae* et lui donne le nom de Mathieu; les autres le citent comme l'auteur du *Circa instans*, mais sans lui donner de prénom; donc l'auteur du *Circa instans*, ainsi que des *Glossae*, était un Platearius qui vivait avant les premières années du XIIIe siècle. Sans pousser plus loin la démonstration et la laissant inachevée, M. S.-L. aborde tout de suite un autre problème.

Dans un mémoire publié en 1885 il avait essayé de refaire l'histoire des « Herbiers; » c'est sur ce sujet qu'il revient. « Sur la foi de quelques historiens, » remarque-t-il, il aurait dit que tous ces traités étaient des « variantes » de l'*Erbolario vulgare* de Jacobus de Dondis de Padoue; mais personne n'a vu cet *Erbolario vulgare*, et M. S.-L. reconnaît que l'*Aggregator*, seul ouvrage authentique de Jacques de Dondi, n'est pas un véritable herbier, tel que le *Grant Herbier en françoys translaté du latin*, ou plutôt, bien entendu, l'original d'où il a été traduit, et dans lequel M. S.-L. voudrait voir, bien que rien ne le prouve, l'*Herbarium* mentionné par Vincent de Beauvais. Le *Grant Herbier* n'est point une œuvre originale, c'est un « extraict de plusieurs traictez de medecine, comme de : Avicenne, Razis, Constantin, Isaac, Piateaire », ainsi que le dit le titre lui-même, et M. S.-L. prouve, par la comparaison de deux fragments du *Circa instans* et du *Grant Herbier*, que le second n'est parfois qu'une traduction du premier, fait déjà constaté d'ailleurs par M. Camus.

Après le *Grant Herbier en françois*, M. S.-L. mentionne, comme un véritable *Herbarium*, l'*Ortus sanitatis;* mais ici on a bien plutôt une espèce d'encyclopédie des sciences naturelles, de *Speculum naturale*, puisqu'il y est question des minéraux, des poissons, des oiseaux et des animaux, aussi bien et plus même que des plantes; la description de ces dernières ne forme, en effet, qu'une des cinq parties de cet ouvrage, partie que ne renferment même pas toutes les éditions[1]. Les *Pandectae medicinae* de Matthæus Sylvaticus, « recueil » composé vers 1336, que M. S.-L. cite ensuite, complètent la liste des compilations dans lesquelles on trouve des extraits de Platearius. Un tableau, formé des noms des simples décrits par le savant salernitain, ainsi que par Vincent de Beauvais, Barthélemi l'Anglais, Pierre de Crescence, Matthæus Sylvaticus, enfin l'*Ortus sanitatis* et le *Grant Herbier*, nous montre que le premier a fait au *Circa instans* 220 emprunts; le second, 50 seulement; le troisième, 107, et le quatrième, 67, tandis que le *Grant Herbier* et l'*Ortus sanitatis* en ont tiré l'un 264 et l'autre 211 chapitres. On a là une preuve de l'influence considérable que Platearius a exercée pendant deux siècles et plus sur la botanique médicale.

---

1. L'édition de l'*Ortus sanitatis*, en particulier, publiée à Strasbourg, en 1536, que possède la Méjanes, ne renferme pas cette partie.

Après cette digression, M. S.-L. revient enfin à l'examen du nom véritable du savant salernitain ; Gilles de Corbeil, nous l'avons vu, l'appelle Matthieu ; mais les premiers éditeurs du *Circa instans* lui ont donné le prénom de Jean : comment expliquer ce fait ? M. S.-L. montre, par le rapprochement de plusieurs passages du *Circa instans*, que l'erreur des éditeurs de Venise tient à une fausse interprétation de deux de ces passages, qui parlent bien d'un Jean Platearius, mais où il est question, en réalité, non de l'auteur du célèbre traité, mais de son père. La démonstration sur ce point me paraît irréfutable ; mais il n'en résulte pas nécessairement — bien que ce soit plus que vraisemblable — que l'auteur du *Circa instans* s'appelât réellement Matthieu [1]. Est-ce bien aussi le même que l'écrivain de la *Practica brevis ?* M. S.-L. a oublié de le dire [2].

C'est après ce long préambule que M. S.-L. aborde le sujet qui lui a mis vraiment la plume à la main, les rapports du *Circa instans* avec les deux traités de l'*Estense*, question examinée par M. Jules Camus. Pour bien la comprendre, il faut rappeler deux découvertes antérieures à celles du savant professeur de Modène. En 1837, Henschel trouva, à la bibliothèque de la Madeleine de Breslau, un manuscrit du XIIe siècle, contenant 35 traités de médecine ; en comparant l'un de ces traités, qui portait le titre de *Liber simplicium medicinarum*, avec le *Circa instans*, il s'aperçut que le manuscrit et l'ouvrage imprimé offraient la plus grande ressemblance ; seulement le premier renferme 185 chapitres qui ne se trouvent pas dans le second, et celui-ci en contient 14 qui ne se trouvent pas dans le premier. De ces différences et de ces ressemblances, Henschel conclut que le *Liber simplicium* reproduisait, sous sa forme primitive, l'œuvre perdue de Platearius. Une quinzaine d'années plus tard, Ernest Meyer découvrit, à la Bibliothèque de Kœnigsberg, un manuscrit de l'*Arbolayre* ou *Grant Herbier*, imprimé à la fin du XVe siècle, et, en le comparant aussi au *Circa instans*, il s'aperçut qu'il renfermait la traduction de tout ce qui se trouve dans ce dernier, mais qu'il contenait 200 chapitres qu'on ne rencontre pas dans l'ouvrage de Platearius. Il y a là une particularité que le savant botaniste de Kœnigsberg n'a pas essayé d'expliquer, mais dont M. Camus a cru pouvoir rendre raison.

En comparant, à son tour, le *Tractatus de herbis* de l'*Estense* avec le *Circa instans* imprimé, le savant professeur de Modène a trouvé qu'ils avaient plus de 260 chapitres semblables ; mais le *Tractatus* en renferme 180 de plus, et les chapitres communs aux deux ouvrages sont beaucoup moins développés

---

1. On est à peu près unanime maintenant à lui attribuer ce nom.

2. Il est vrai que M. S.-L. ne croyant qu'à l'existence de deux Platearius, Jean le père, qui n'aurait rien écrit, et Mathieu, celui-ci serait nécessairement l'auteur de la *Practica brevis*, mais il est probable qu'il y a eu au moins quatre et non pas seulement deux Platearius, et c'est à Jean, chef de la famille, que M. Haeser (*Lehrbuch der Geschichte der Medicin* I³, 662) attribue la *Practica*.

dans le *Circa instans* que dans le *Tractatus*; M. C. en a conclu que le *Circa instans* était un extrait du *Tractatus de herbis*, fait toutefois sur un autre manuscrit que celui de Modène, puisqu'il renferme quatre chapitres qui manquent dans celui-ci et cinq qui s'y trouvent sous une autre rubrique. Quant au *Livre des simples*, comme ce n'est qu'une traduction du *Tractatus*, il serait, lui aussi, comme M. C. le dit, p. 16 de ce dernier ouvrage, en le comparant au *Liber simplicium* de Breslau, « une compilation où l'on retrouve de l'œuvre attribuée à Platearius presque tous les chapitres qui traitent des plantes, tandis que ceux qui sont consacrés aux remèdes minéraux ont été laissés de côté. » D'un autre côté, le *Livre des simples* de Modène offre la plus grande ressemblance, dans la composition, avec le *Grant Herbier en françois;* si celui-ci, en effet, renferme six chapitres qui ne se rencontrent pas dans le manuscrit du *Livre des simples* et si ce manuscrit en contient douze qui ne sont pas dans l'ouvrage imprimé, tous les autres chapitres sont communs aux deux « herbiers »; le *Livre des simples* est donc, sinon « le texte primitif du *Grant Herbier en françois* », comme le dit M. C., dans le titre de son mémoire, du moins le texte d'une œuvre de même nature; ainsi, si le *Grant Herbier* imprimé n'est pas la reproduction du manuscrit de Modène, on peut affirmer que le *Livre des simples*, contenu dans ce manuscrit, le *Tractatus de herbis*, d'où il est traduit, et le *Grant Herbier* sont trois ouvrages de la même espèce, sortis, suivant toute vraisemblance[1], d'un même ouvrage aujourd'hui perdu.

Quel est cet ouvrage? M. C. n'est pas loin d'admettre[2] que c'est le *Circa instans* de Platearius, traité que Barthélemi de Sienne aurait suivi, nous l'avons vu, en en retranchant la plupart des chapitres qui traitaient des remèdes minéraux; cette conclusion repose en partie sur l'analyse faite par Henschel du *Liber simplicium* de Breslau. Le savant botaniste de Breslau a admis, nous l'avons vu, que ce *Liber* représentait, sous sa forme primitive, le *Circa instans* de Platearius; mais ce n'est là qu'une hypothèse; cette hypothèse, d'ailleurs, est en contradiction avec ce que nous savons des traités de Modène et du *Grant Herbier*. E. Meyer a dit, et M. C. a répété après lui, que les 260 chapitres du *Grant Herbier*, qui ne se trouvent pas dans le *Circa instans* « ne correspondent pas aux chapitres du *Liber simplicium* », qui manquent également dans

---

1. Autant qu'on peut parler d'une source unique, quand il s'agit d'une compilation comme l'est le *Grant Herbier*.

2. M. S.-L. dit, p. 30 : « Le bibliothécaire (de Modène) a ajouté, en 1833, la remarque suivante : Cet ouvrage est le texte complet du *Circa instans*, » et plus loin : « M. J. C. s'est rangé à l'avis du bibliothécaire; » je ne sais où M. S.-L. a trouvé cette prétendue opinion du bibliothécaire de l'*Estense;* quant à M. C. il se borne à dire, p. 19 : « Je ne serais pas loin de croire qu'avec quelques additions, tirées peut-être en grande partie de Matthæus Sylvaticus, Mino de Sienne a simplement reproduit un ancien texte du *Circa instans*. »

l'œuvre imprimée de Platearius; or, même en admettant que le *Liber* de Breslau reproduisît, sous sa forme primitive et complète, l'œuvre perdue du célèbre médecin salernitain, le *Grant Herbier*, et par suite, le *Tractatus de herbis* et le *Livre des simples* de Modène ne pourraient eux aussi en être sortis. Mais il y a plus; le titre même du *Grant Herbier* nous apprend, comme je l'ai dit, que c'est une compilation tirée « d'Avicenne, Razis, Constantin, Isaac, Platéaire; » nous avons vu qu'il faut y ajouter aussi Apuleius Platonicus; M. S.-L. a encore signalé des emprunts faits, par l'auteur du *Grant Herbier*, à Dioscoride et à Macer; nous voilà loin de l'idée qu'on peut et doit se faire du *Liber de simplici medicina*. Il est vrai, en ce qui concerne le *Tractatus de herbis*, le début est le même que celui de l'ouvrage de Platearius : « Circa instans negocium; » mais Mino da Siena, qui a emprunté plus de 260 chapitres au médecin salernitain, pouvait bien aussi, comme le remarque le Dr S.-L., p. 35, lui emprunter sa préface. D'ailleurs la mention que l'on trouve à la fin du traité de Mino : « Explicit tractatus herbarum Dioscoridis et Platonis atque Galieno et Macrone, » ne laisse aucun doute sur le caractère de compilation que présente cette œuvre, elle ne saurait donc être la reproduction véritable du *Liber de simplici medicina* de Platearius.

Si ce que M. C. a dit de la source du *Tractatus* de Modène est en partie inadmissible, il a eu, au contraire, parfaitement raison de rattacher à ce *Tractatus* le *Grant Herbier en françois*, dont l'origine était restée inconnue; c'est là une assez belle découverte pour donner à la première partie de son étude un très grand prix; quant à la seconde, j'ai dit déjà quelle en était la valeur, et je ne puis que me joindre à M. S.-L. pour exprimer le vœu que le savant professeur de Modène nous fasse connaître dans son entier, sinon le *Tractatus*, au moins le *Livre des simples* de l'*Estense*, dont cette seconde partie donne de si curieux fragments; ouvrage qui, avec l'*Arbolayre* imprimé, permettrait de reconstituer, non pas « la substance du *Circa instans* », comme le dit M. Camus, p. 26, mais sans doute le texte primitif du *Grant Herbier*[1]. Quant à la brochure du Dr Saint-Lager, on a vu à combien de questions diverses elle touche, de quelle érudition étendue elle fait preuve; j'ajouterai que la manière ingénieuse et pleine de fantaisie dont elle est écrite ne contribue pas peu à en rendre la lecture attrayante, sans lui ôter rien de son intérêt scientifique.

Charles JORET.

---

1. Quand j'ai écrit ceci, j'ignorais l'existence du *Livre des Simples medichines* (Fonds fr. 9136), du *Traité des vertus des plantes* (Fonds fr. 1307), et d'autres ouvrages de botanique de la Bibliothèque Nationale analogues au *Livre des Simples* de Modène; il est évident que l'étude en serait indispensable, non moins que celle de ce dernier ouvrage, pour arriver à reconstituer, si cela est possible, le texte du *Grant Herbier*.

Anecdota Oxoniensia. Texts, documents, and extracts, chiefly from manuscrits in the Bodleian and other Oxford libraries. Mediaeval and modern series. Vol. I Part II. — Alphita edited by J. L. G. Mowat, M. A. Oxford, At the Clarendon press. 1887, in-4, VII, 243.

« Comme les *Sinonoma Bartholomæi*, édités en 1882, » lit-on au commencement de la préface, « le présent ouvrage doit son existence à l'influence des *English Plant Names* du professeur Earle. Il a été entrepris dans le dessein de faire connaître et de conserver les noms de plantes anglais, contenus dans le manuscrit de la Bodléienne, Selden B. 35. » La nature de ce manuscrit, nous apprend la même préface, parut d'abord incertaine, mais on s'aperçut bientôt que, dans son ensemble, il n'était autre que le recueil connu sous le nom d'*Alphita* et publié, d'après deux manuscrits de Paris, dans la *Collectio salernitana* de Renzi[1]. Ce n'est donc pas un texte ignoré que nous donne M. Mowat, mais c'est un texte nouveau, tiré non seulement du manuscrit de la Bodléienne, lequel ne va que jusqu'au milieu de la lettre S, mais, pour toute la fin du vocabulaire, du manuscrit du British Museum, Sloane, 284. Ce dernier manuscrit, plus ancien que celui de la Bodléienne, qui est de 1465 environ, a également servi à M. M. à compléter et à corriger — en quoi? il est souvent difficile de le dire — le texte du manuscrit de la Bodléienne; toutefois, « copiés l'un et l'autre sur un original dont l'écriture était illisible ou confuse », ils présentent « un texte si corrompu qu'on ne peut le rendre approximativement exact qu'en le revisant avec soin sur celui d'ouvrages tels que la *Clavis Sanationis* de Simon Januensis et les *Pandectae medicinae* de Matthæus Sylvaticus ». On verra à quel degré d'exactitude est arrivé M. M.; mais il eût dû, je crois, avant tout, ce qu'il a trop tardé à faire, comparer les textes des manuscrits d'Oxford et du British Museum au texte publié dans la *Collectio salernitana*, puisque ce sont ceux d'un même ouvrage.

M. M. ne s'est pas contenté de publier le texte de l'*Alphita*, il a encore donné en appendice, p. 201-235, sous le titre de « Synonymes » les Glosses attribuées à Petro de Abano, et qui font suite à l'*Antidotarium* de Nicolas; il les a reproduites telles qu'on les trouve dans l'édition de Mésué; je ne dirai rien non plus de cette partie de sa publication, et je rechercherai d'autant moins l'utilité qu'il pouvait y avoir à l'entreprendre que M. M. n'indique pas les raisons qui l'ont engagé à la faire. Je me bornerai à examiner la manière dont il a publié l'*Alphita*, en joignant quelques observations sur le texte des manuscrits de la Bodléienne et du British Museum.

M. M. s'excuse, dans sa préface, de n'être point versé dans les « mystères » de la médecine et d'avoir peut-être, par suite, donné quelques explications insuffisantes ou erronées, quand il a dû s'aventurer sur le terrain de cette

1. Naples, 1854, in-8, T. III, p. 272 et suiv.

science ; y étant aussi étranger que lui, je ne dirai rien de ce qui peut s'y rapporter dans son livre, pour ne parler que de ce qui a trait à la botanique. Un double problème se présentait à résoudre dans cette partie de beaucoup la plus considérable de l'*Alphita* : identifier les nombreux noms de plantes que l'on y rencontre, donner de leurs définitions ou descriptions un texte intelligible et aussi correct que possible.

L'absence de figures dans les deux manuscrits dont s'est servi M. M. rendait particulièrement difficile l'identification des diverses espèces végétales qui y sont mentionnées ; il ne restait dans les cas obscurs, et ils sont nombreux, qu'à rapprocher des noms de l'*Alphita* ceux des traités de botanique ou de matière médicale du Moyen Age ; M. M. l'a fait souvent aussi dans les notes, mais sans se prononcer d'ordinaire sur le nom véritable de la plante mentionnée, et, en présence des dénominations identiques attribuées aux végétaux les plus différents, on comprend l'embarras où doit parfois se trouver le lecteur. Ces dénominations, il est vrai, sont en grande partie connues, mais M. M. n'a pas assez eu recours aux recueils où elles ont été relevées, en particulier au plus complet et au plus récent de tous, aux *English plant names* de MM. Briten et Holland. Cet ouvrage lui offrait un moyen d'information sûr et varié, il l'a trop souvent négligé pour s'en tenir aux indications bien moins certaines fournies par Cotgrave.

Si M. M. n'a point à cet égard répondu entièrement à ce qu'on était en droit d'exiger de son rôle d'éditeur, on peut aussi lui reprocher de n'avoir pas toujours donné de l'*Alphita* un texte correct et intelligible. Ce texte est, dans les deux manuscrits, défectueux et singulièrement corrompu, je l'accorde ; mais il n'était pas toujours impossible de le rétablir. On ne comprend pas que M. M. ait si souvent négligé de le faire et surtout qu'il ait laissé dans son texte des leçons fautives et inintelligibles, quand il en trouvait d'exactes et de claires dans les ouvrages qu'il cite. Pourquoi, par exemple, laisser, p. 20, l'expression « *Bana* herba veneris », au lieu de « *bona* herba Veneris », indiqué en note ; et, p. 29, le barbarisme *frestefoil*, au lieu de la forme *chefrefoil ;* écrire, p. 47, *dampnococti*, quand on lit au bas de la même page *dapnococci*[1] ; p. 54, parler d'une racine *adorabilis*, lorsque Simon Januensis fournissait l'expression exacte *odorabilis* ? Ne faudrait-il point aussi, p. 96, au lieu de « Lentapodion, i. *pauca* leonis, » « *planta* leonis » qu'on trouve dans Apulée[2] ?

---

1. M. M. n'a point indiqué l'origine de ces variantes, meilleures en général que la leçon du manuscrit de la Bodléienne ; comme elles cessent à partir du milieu de la lettre S, c'est-à-dire à partir de l'endroit où le texte est tiré exclusivement du manuscrit du British Museum, j'imagine qu'elles sont tirées de ce dernier.

2. Il pourrait se faire aussi qu'au lieu de *pauca*, il fallût lire *pauta* ; on aurait alors la racine de l'a. fr. *poe*, pr. *pauta*, qu'on tire du b. a. *pote*, mais qui doit venir d'un primitif germ. *panta*.

Quel respect superstitieux de son texte a poussé encore M. M. à donner, p. 107, comme français les mots *dilnate* et *erchnote*, que le manuscrit donne d'ailleurs, p. 134, comme étant anglais, avec la bonne leçon *erthnote?* Est-ce pour montrer à quel point la copie qu'il avait à sa disposition était corrompue qu'il a laissé également, p. 134, col. 2 : « ge *whatpopy* » pour « ae *whitpopy* », et, p. 135, « Papaver *plaustrum*, » au lieu de « Papaver *palustre*[1] »? Je ne m'explique pas davantage que M. M. donne, p. 147, col. 2 : « Sicut *agrestis*,» qui n'a aucun sens, lorsque le texte de Dioscoride « ὥσπερ ἄγρωστις » lui fournissait la vraie leçon « sicut *agrostis* ». P. 148, à propos de l'expression « Polium *martum* », nous avons la note « read *marinum* »; pourquoi donc avoir laissé le barbarisme *martum* dans le texte[2]? Pourquoi encore, même page, y laisser la ligne inintelligible : « Posis vel proficiria sira, i. *purpureus*, » quand nous lisons au bas de la page : « Prosis vel prositiria fira, i. *furfures?* » De même, p. 150, le texte cité de Simon Januensis nous montre que *prosilaticum* doit être corrigé en *profilacticum*, le προφυλακτικόν d'Alexandre de Tralles, et les notes 17, 18 et 19 nous apprennent qu'au lieu de *Purenia maritima*, *balattam luctantem luzancio*, il faut lire *Purpura maritima*, *Blatta Byzantina* et *Byzantio;* mais je ne m'explique pas la conservation dans le texte de ces mots corrompus. Pourquoi y laisser également, p. 151, *Theophrassius* pour *Theophrastus*, et imprimer, p. 155, « rose *linguis* jactat odorem, » ce qui n'est pas intelligible, au lieu de « rose *longius* jactat odorem », mots donnés en note?

Des fautes que je viens de relever, les unes ont été, on le voit, corrigées par M. M.; d'autres se corrigent d'elles-même par la comparaison avec des textes qu'il cite lui-même ou avec celui de l'édition Renzi, mais il en est d'autres aussi sur lesquelles on ne trouve ni note rectificative, ni texte comparatif, et qu'il eût été facile et utile de faire disparaître; ainsi, par exemple, p. 2, col. 2. au lieu de « gallice *glaribus* », lire « g. *glaieus* »; p. 7, au mot *Alphita*, au lieu de « quando adhuc *urescunt* », la définition d'App. « farina hordei immaturi, » montre qu'il faut lire « q. a. *virescunt* ». P. 22, 1, ligne 7, *arache*, lire *aroche*.. P. 31, ligne 9, *mauseam*, l. *nauseam*. P. 47, ligne 10, *vicetoxicon*, lire *vincetoxicum*. P. 51, ligne 4, *falia*, l. *folio*, P. 52, ligne 22, *yeratrum*, lire *veratrum*[4]. P. 55, ligne 34, *cistens*, lire *sistens*. P. 58, lig. 20, *lithospemon*, lire

---

1. P. 126, on trouve aussi les formes bizarres « papaver *plaustre* », également au lieu de *p. palustre*, et « *gallam plaustrem* », pour *algam palustrem*.

2. La correction de M. M. est d'ailleurs inexacte; il faut *marum*, mot aujourd'hui encore usité en botanique et qui se trouve dans l'édition de la *Collectio salernitana*.

3. C'est d'ailleurs ce mot qui se trouve dans le texte des manuscrits de Paris.

4. Il est à peine besoin de dire que c'est le mot donné dans l'édition de Renzi.

lithospermon. P. 70, lig. 10, *bomus*, lire *bonus*. P. 97, lig. 11, *lentillis*, lire *lentilles*. P. 115, l. 18, *matris sula*, lire *matris silva*, qui se trouve d'ailleurs p. 110. P. 117, lig. 14, *mouseher*, l. *mousere* (mouse ear). P. 118, lig. 36, *mircilli*, lire *mirtilli*. P. 121, lig. 2, *recopre*, et lig. 7, *percasse*, lire *recopee* et *peccasse*, P. 177, lig. 18, *cerlaunge*, et lig. 21, *perferata*, lire *cerlangue*[1] et *perforata*, etc.

Les notes données par M. M. renferment des rapprochements curieux, qui permettent, on l'a vu, de corriger souvent les fautes du texte; ils lui ont fourni aussi d'ingénieuses explications; ainsi un passage de Matthæus Sylvaticus lui a permis, p. 29, de proposer *carpia* au lieu de *carria;* p. 93, il montre sans peine, à l'aide de passages de Barthélemi l'Anglais et de Simon Januensis, qu'au lieu de *lacta* il faut mettre *lacca;* il s'agit, en effet, évidemment de la « gomme laque ». P. 192, M. M. explique aussi, avec raison, la dénomination *wilde keyn* « viscus quercinus » du ms. Sloane 282, par *wy de chene*. — il aurait fallu toutefois mettre *quene* et non *chene*, — et, p. 154, il semble bien avoir non moins raison de rapprocher *rasca* — pour *rasta* du texte — du v. franç. *rasque*. Il paraît aussi évident, p. 180, que *susanus* doit être considéré comme un dérivé de s u s u m, et p. 140, *donnhoue* est non moins évidemment pour *donn-hoof* — *donn* paraissant un ancien synonyme de *horse* — et *feldhoue* pour *foal-hoof*; expression dans lesquelles *houe* (*hove*) représente *hoe*, par une atténuation fréquente dans ce texte de *f* en *v*. Il est possible aussi, comme le suppose M. M., que, p. 189, *thounk* de *clofthounk* — le *thung* des *English plant names* de Earle — signifie « poison », mais il est inadmissible que le premier élément de *tecesorite*. p. 234, — lire *tetesoris*, — et de *tatesoriz*, p. 190, soit le mot « tête »; il y aurait dans ce cas *teste* dans le texte; ce vocable *tete* ou *taste* n'est autre que le franç. *tette*[2], primitif de *tétin;* dans le Bessin, la « grande vermiculaire », appelée ici *tatesoriz*, se nomme « tétin de souris ». Il en résulte qu'il faut attribuer la même signification de « tétin » au second élément de *musedode*[3], donné comme l'équivalent anglais du fr. *tatesoriz*, et ne pas y voir un radical ayant le sens de « tête ». P. 83, après avoir rapproché *mathfelonn*, donné comme le nom français de la « Jacea nigra », du gall. *madfelen*, M. M. semble établir entre ce vocable et le nom de l'église de Londres, Saint-Mary-Matfelon, une relation que je ne puis comprendre; sans me prononcer sur l'origine de ce mot, je me bornerai à dire qu'on le rencontre aujourd'hui, dans le Bocage virois, sous la

---

1. Comme le son *gue* est d'ordinaire représenté seulement par *ge* dans ce texte, on peut cependant supposer que *cerläunge*, est pour *cerlaungue* et que *laun* est une forme anglo-normande, analogue à celles que j'ai signalées plus loin.

2. Ce radical *tete*, d'origine germanique, comme l'on sait, se trouve d'ailleurs, p. 188, l. 4, avec son sens étymologique. On peut aussi penser à un composé avec l'impératif du verbe *teter*, mais le nom du Bessin parle contre cette hypothèse.

3. Le radical *dode* n'est autre que *tate*, *tete* avec la *lautverschiebung* des deux dentales. Skeat (*Etymol. Dictionary* s. v. *teat*) le mentionne comme une forme galloise.

forme *mat-de-foulon*, à côté de *marfoulon*, *marflon*, etc., pour désigner la « Centaurea jacea » ou « pratensis ».

On a admis que l'*Alphita* était l'œuvre d'un Français; M. M. n'a point examiné cette question ni aucune de celles qui se rapportent à l'origine du texte qu'il a publié; je ne chercherai point à combler cette lacune; mais je crois devoir faire remarquer que les noms de plantes *feugère*, *feugerole*, *mathfelon*, *pympernelle*, *primerole*, *reste-beof*, *seu*, *sicamour*, *surelle*, *wy*, *seneschon*, *vesche*, ainsi que le mot *hirichon*, semblent indiquer une origine normande, et que les formes *blaunche*, *crissoun* pour *cresson*, *fraunc*, *launcelée*, *rounce*, etc., dénotent un copiste anglo-normand. Quoi qu'il en soit, le texte que M. M. vient de publier, si ce n'est point celui d'une œuvre inconnue, offre déjà, par les variantes qu'on y rencontre, un grand intérêt. Comme la *Collectio salernitana* de Renzi, où se trouve l'*Alphita* d'après les manuscrits de Paris, est rare, on ne peut que remercier doublement M. M. de nous avoir donné ce recueil sous la forme où l'offrent les manuscrits de la Bodléienne et du British Museum, et de l'avoir accompagné, ce qui manque complètement à l'édition Renzi, de notes si nombreuses et si instructives.

Charles Joret.

PÉRIODIQUES.

I. — Revue des langues romanes. 3e série, XVI; août-novembre 1886. — P. 61. Castets, *Recherches sur les rapports des chansons de geste et de l'épopée chevaleresque italienne* (fin). Ce travail, maintenant terminé, justifie assez peu son titre. La question compliquée des rapports entre les chansons de geste et les anciens poèmes chevaleresques de l'Italie n'est pas traitée. Tout ce qui se rapporte à ce sujet consiste en quelques observations sur certaines questions examinées jadis par M. Rajna, et en un chapitre final, qui se relie mal au reste, sur l'*Entrée de Spagne*. Nous n'avons point là une dissertation poursuivant un but déterminé, mais une suite de considérations, sans enchaînement régulier, sur quelques points de l'histoire de notre ancienne épopée et plus particulièrement de la geste de Doon de Mayence, étudiée dans le ms. 247 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier. De tout cela, il ne ressort rien de bien précis. Dans le présent article, M. C. traite de *Renaut de Montauban*[1], continue l'analyse de Maugis d'après le ms. de Montpellier, dont le texte est d'une valeur douteuse (voy. *Romania*, XV, 626), et publie le poème de *Vivien l'amachour de Monbranc*, dont la seule copie connue se trouve dans ce ms. Le texte en est fort incorrect, et beaucoup de fautes ont passé inaperçues[2]. — P. 238-41. Texte d'une requête (rédigée en langue

1. A ce propos, je dois faire remarquer qu'il est impossible de rien dire de précis sur les diverses rédactions de ce poème tant qu'on n'aura pas fait sur les nombreux mss. qu'on en possède un travail analogue à celui que j'ai publié ici même sur les mss. du roman d'*Alexandre*. L'édition de M. Michelant (Stuttgart, 1862) ne peut servir de base à l'étude, d'abord parce qu'il y est fort peu question des leçons très divergentes que présentent les mss., ensuite parce qu'elle reproduit, non pas un seul ms. et par conséquent une seule rédaction, mais la plus grande partie d'un ms. et la fin d'un autre. A la p. 410, v. 1, M. Michelant abandonne le ms. La Vallière pour suivre le ms. fr. 775. Or ces deux mss. présentent des variantes considérables. Je possède depuis longtemps tous les éléments d'une notice des mss. de *Renaut de Montauban ;* je la rédigerai peut-être quelque jour.

2. Par exemple ce vers (139) que j'ai eu tort de citer comme correct dans une note d'*Aye d'Avignon* (p. 129) : *Ses armes a demandées et on li aporta ;* corr. *S'a demandé ses armes ?*

vulgaire) présentée aux consuls de Montpellier, le 13 juin 1455, au sujet de la construction d'une fontaine à Montpellier, et réponse des consuls (communiqué par M. A. Ricard).

Décembre 1886. — P. 257. P. Vidal. *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (suite). — P. 216. Tamizey de Larroque, *Notice sur Robert de Balsac, sénéchal d'Agenais et de Gascogne*. Biographie très exacte et très documentée d'un personnage jusqu'ici peu connu, qui fut gouverneur de Pise pour Charles VIII et mourut en 1503. Il appartient à l'histoire de notre littérature par deux opuscules français, dont l'un, *le Chemin de l'ospital et ceulx qui en sont possesseurs*, est ici réimprimé d'après une rare plaquette faisant partie de la bibliothèque du baron J. de Rothschild (nº 137 du catalogue imprimé). Parmi les personnes qui prennent le chemin de l'hôpital figure, à la fin, « Rogier Bontemps qui ne pense a tomber es inconveniens et necessités du temps advenir. » — P. 309-11. Puispelu, AMBAISSI, AMBIORSES, *en lyonnais*. L'auteur, revenant sur une explication qu'il avait donnée précédemment, conjecture, avec assez de vraisemblance, que ce mot, qui désigne l'appareil par lequel on maintient un faix sur une bête de somme, (c'est le prov. *embaisso*), se rattache au mot *bât*, avec le préfixe *in*.

P. M.

II. — ROMANISCHE FORSCHUNGEN, II (1885-1886). — P. 1. W. Foerster, *Li Sermon saint Bernart;* inutile de signaler l'importance de cette publication, répandue depuis deux ans sous la forme de tirage à part. — P. 211. J. Huemer, *Arnulfi Deliciae Cleri;* réédition critique d'un poème du XIe siècle, assez intéressant pour l'histoire de la littérature latine au Moyen Age. — P. 247. C. Fritzsche, *Die lateinischen Visionen des Mittelalters bis zur Mitte des 12. Jahrhunderts* (première partie). — P. 280, 451, H. Rönsch, diverses notices lexicographiques sur des ouvrages latins peu connus; ces notices n'intéressent que rarement la philologie romane; les remarques étymologiques sur *guêtre*, *soin*, *baroque*, *barruntar*, *coitar*, *déchirer*, *écraser* sont sans valeur. — P. 321, 543, Th. Pohl, *Untersuchung der Reime in Maistre Wace's Roman de Rou*. Travail important et consciencieux d'un élève de M. Förster. On peut y relever quelque inexpérience et certaines erreurs (sur *juner*, p. 334, cf. *Rom.*, VIII, 96; le *Brut* est sûrement non plus récent, mais plus ancien que le *Rou*, p. 583; *vitaille*, p. 484, est victualia et non vitalia, etc.); mais l'ensemble est très satisfaisant. L'auteur ne prouve pas, comme il le croit (p. 556 ss.), que Wace ait réduit, à la française, *ĕ* + *j* à *i* (il relève d'ailleurs, avec raison, une inadvertance à ce sujet dans l'introduction du *S. Gilles*) : le produit d'*ĕ* + *j* ne rime qu'avec lui-même (la finale de *Toeni*, *Toiri* est le latin -iacum qui équivaut à *iei; bire* dans *Cantorbire* = bĕria; *eglise* est en dehors), et si Wace avait dit *mi*, *despit*, *desconfit*, *lire*, etc., on trouverait ces mots en rime avec l'*i* ordinaire (cf. *Rom.*, IX, 342). Pour *ui* = *ŏ* + *j* (p. 607), la question est plus compliquée et demanderait une étude spéciale (notons seulement que

le norm. *quier* doit avoir pour origine une forme de cogitare déjà modifiée en latin vulgaire, et que cogitare a un *o* long et non bref). La remarque qui termine le travail de M. P. m'est inintelligible. — P. 351. K. Hofmann, *Zu den Cidquellen;* corrections diverses (celles qui portent sur le fameux passage de la *Chronique* d'Alfonse VII ont été faites depuis longtemps, *Hist. poét. de Charl.*, p. 491, et contestées à tort par Dozy). — P. 354. K. Hofmann, *San Millan* 103, lire *menge* pour *monge.* — P. 355. K. Hofmann, *Mélanges*, I. Explication détaillée (cf. d'ailleurs Brachet, s. v.) du mot *quintaine*, à propos de la romance *Quant vient en mai* (en passant l'auteur dit bien à tort que *samedi* = septimum diem et non sa[m]bati diem). II. Sur *Floovent;* la correction *Legnon* = Lignonem (aujourd'hui la rivière de l'Oignon) pour *Ienor* au v. 3 de la p. 21 est excellente. III. Remarques sur la *Chrestomathie* de Bartsch (*espaciun* dans *Gormond* est bon, comme le fait observer en note M. Vollmœller; *vouge* est rattaché bien à tort à vanga, voy. *Rom.* XVI, 154). IV. Hypothèse peu probable sur l'existence d'ἀνά en roman. V. Explication inadmissible du nom *Durendal.* — P. 363. F. Mann, *Eine altfranzœsische Prosaversion des* Lapidarius *Marbod's;* abrégé en prose, sans grand intérêt, publié d'après le ms. du British Museum *Reg.* 12. F. XIII. — P. 375. F. Mann, *Kritische Bemerkungen zu Godefroy's Dictionnaire* (M. Godefroy a admis des mots imaginaires d'après l'édition de Philippe de Thaon donnée par Wright; sur le premier passage, M. M. s'était singulièrement mépris lui-même, comme il l'a reconnu p. 639). — P. 380. G. Baist, corrections sur la version espagnole de *Crescentia* et le *Principe Constante.* — P. 391. C. von Paucker, *Die Latinitæt des Joannes Castianus.* Travail dont le nom de l'auteur suffit à indiquer la bonne exécution. — P. 473. H. Rönsch, *Etymologies.* L'auteur propose de tirer le mot fr. *trousse*, qui signifierait « croupe » du cheval, d'un prétendu latin torosa; M. Seelmann, p. 539, justifie gravement cette étymologie. Mais, sans parler d'autre chose, *trousse* n'a jamais signifié « croupe »; *porter en trousse* est « porter comme on porte la trousse, le paquet que le cavalier place derrière lui ». Sur l'étymologie de *trousse*, voy. *Rom.*, IX, 333. It. *covone* de cavum, confirmation matérielle de l'étymologie admise; ne pourrait-on rattacher à ce mot cavum, puisqu'il avait en latin le sens de *javelle*, le mot *javelle* et ses congénères romans? It. *brocco*, fr. *broche*, sont rapportés peu vraisemblablement au grec βρόχος, « crochet » et « lacs ». — P. 477. H. Andresen, *Ueber die von Benoît in seiner normannischen Chronik benutzten Quellen* (fin du travail commencé au tome I). Dans cette étude consciencieuse, l'auteur fait surtout voir, par des citations parallèles, le rapport de Benoit avec Dudon, Guillaume de Jumièges et Wace. Il constate en outre que certains passages remontent à d'autres sources, que nous n'avons pas, et signale les omissions, additions et modifications de Benoit. — P. 632. K. Vollmöller, *Zur Geschichte des spanischen Theaters;* notice de deux précieux recueils de la bibliothèque de Göttingen. G. P.

III. — Studj di Filologia romanza, pubblicati da E. Monaci. Roma. Lœscher, in-8°.—N° 4, 1887 (premier fascicule du t. II[1]). P. 1. E. Marchesini, *Note filologiche*. Série d'étymologies (plusieurs bien douteuses) de mots italiens (toscans), vénitiens, espagnols, portugais. Remarques (p. 17) sur les « perfetti e participi forti italiani di formazione analogica »; sur le passage du groupe latin *cl* en italien; sur deux vers de la chanson de Roland (v. 2206 *agrieget* expliqué avec raison par aggreviat, contre M. Gautier qui l'explique par aggregat; v. 1792 *Cil l'ad traït qui vus en ruovet feindre*, la traduction de M. Gautier « Et quelqu'un a trahi Roland : c'est celui qui feint avec vous » est un contre-sens complet, mais la traduction de M. Marchesini, quoique toute différente, « quegli l'ha tradito che di cio vuol fingere, » ne vaut pas mieux; *se feindre* signifie « être paresseux, nonchalant[2], » et le sens est : « Celui-là a trahi Roland qui vous dissuade de lui porter secours. » Le contexte montre qu'il n'y a pas d'autre sens possible. Discussion des vers 12, 14-5, 20, 35, 82, 93, 97, 159 du *Boëce* provençal. Au v. 12, la leçon *En ivers Deu*, que propose M. M., serait détestable. Je m'en tiens à la correction que j'ai proposée : *Ni evers*. L'explication des vers. 14-5 (*dis* serait de ex et *forfaitz* un subst. plur., régime de *fa*) est également mauvaise. Pour le v. 20, M. M. adopte ma lecture *En anz*, et je ne puis l'en blâmer. Au v. 82 *solí'* est bien un imparfait, mais il faut, pour la mesure, corriger, comme je l'ai fait, *dias* en *dis*. Au v. 93 comme au v. 140, le second hémistiche est faux, et ce que dit M. M. pour établir que *compenre* et *onraz* auraient, le premier quatre et le second trois syllabes, ne soutient pas l'examen. — P. 31. C. de Lollis, *Cantigas de amor e de maldizer di Alfonso el sabio, re di Castiglia*. M. de Lollis démontre, par une étude minutieuse et bien conduite, que le roi don Alphonse de Castille et de Leon, qui figure dans le chansonnier portugais du Vatican comme auteur de 19 *cantigas*, est bien Alphonse X de Castille, comme l'ont dit, sans croire qu'il y eût matière à discussion, Wolf, Milà y Fontanals et Diez, et réfute par conséquent l'opinion de M. Braga, qui a voulu identifier ce roi avec Alphonse IX de Léon. — P. 67. P. Rajna, *Osservazioni sull' alba bilingue del cod. Regina* 1462. On sait qu'un savant allemand, M. J. Schmidt, a trouvé dans un ms. du Vatican, fonds de la Reine Christine 1462, qui provient de l'abbaye de Fleury-sur-Loire[3], et publié dans la *Zeitschrift für deutsche Philologie* (XII, 335), une pièce contenant neuf vers latins rythmiques disposés en trois couplets dont chacun est suivi d'un refrain en langue vulgaire, probablement en provençal. La pièce latine a par le sujet du rapport avec les *albas* provençales. J'en transcris le premier couplet avec le refrain :

---

1. Il serait à désirer que la tomaison fût placée sur la couverture de chaque numéro.

2. Toutes les traductions, y compris la plus récente, celle de M. Clédat, ont fait ici un contre-sens. Le vrai sens est indiqué dans le glossaire de G. Paris à ses *Extraits* de Roland *et de Joinville*.

3. Non pas de « Saint-Fleury », qomme dit M. Schmidt.

Phebi claro nondum orto jubare
Fert aurora lumen terris tenue,
Spiculator pigris clamat: Surgite.
Lalba par umet mar atra sol
Poypas abigil miraclar tenebras.

Le refrain reparaît deux fois, avec cette seule différence que ces deux fois le texte porte *part* (au premier vers) et non *par*. M. Rajna, dans une discussion peut-être un peu longue eu égard à l'importance des résultats obtenus, mais très concluante, montre qu'aucune des interprétations proposées par MM. Suchier, Stengel et Laistner n'est admissible. En cela il a raison, trop raison même, car il prouve l'évidence. Mais l'explication qu'il propose est-elle plus acceptable? Je n'apprendrai rien à M. R. en lui confessant que je considère comme absolument invraisemblables et sa lecture et sa traduction. Voici la lecture : *L'alba part umet mar atras ol poy pasa bigil miraclar tenebras.* « Tutto è piano adesso, » dit M. R., au grand ébahissement du lecteur. Il y a bien *ol* qui n'est pas d'une parfaite clarté, mais tout ira bien si on y voit l'article : *ol* pour *el;* c'est tout simple. On a de même (selon M. Rajna) *pampol* de p a m p i n u s, en passant par *pampel* (quel rapprochement!). Une fois *ol* expliqué, tout va bien : « Non ho oramai neppur bisogno di tradurre. Si vede « bene che il ritornello significa : *L'alba di là dall' umido mare, dietro il « poggio, passa vigile a spiar per entro le tenebre.* » Je me permets d'affirmer que cette traduction ne sera acceptée d'aucune personne ayant tant soit peu le sentiment de la langue provençale. Je confesse que je ne suis pas en état d'en proposer une meilleure; toutefois, s'il est un point qui me paraisse absolument certain, c'est que le début, *l'alba par* ou *part*, signifie « l'aube paraît ». C'est ainsi que doit débuter toute traduction. — P. 90. Luzzato, *Il congiuntivo e l'indicativo italiano.* — P. 93. L. Biadene, *Nuove correzioni a las « Razos »* e *« lo Donatz »*. L'édition que M. Biadene a donnée, dans le premier cahier des *Studj*, des *Razos* e du *Donat proensal*, d'après le ms. Landau, contenait un assez grand nombre de petites inexactitudes qui ont été relevées par M. Casini dans la *Rivista critica della letteratura italiana* (voy. *Rom.*, XIV, 616 et XV, 473); M. B. donne ici l'errata de son édition. P. M.

IV. — Franzœsische Studien. IV (1884)[1]. — N° 1 (p. 1-68). J. Uthoff, *Nivelle de la Chaussée's Leben und Werke. Ein Beitrag zur Litteraturgeschichte des achtzehnten Jahrhunderts und insbesondere zur Entwickelungsgeschichte der « Comédie larmoyante. »*

N° 2 (p. 69-136). J. Jäger, *Die Quantität der betonten Vocale im Neufranzösischen.* Ce travail est essentiellement un relevé méthodique des indications

1. Voy. *Rom.*, XII. Il nous paraît naturel de classer parmi les *Périodiques*, bien que les fascicules ne paraissent pas à intervalles réguliers, l'importante collection que dirigent MM. Kœrting et Koschwitz.

relatives à la longueur et à la brièveté des voyelles françaises données dans le dictionnaire de Sachs, contrôlées d'ailleurs autant que possible d'après d'autres renseignements. Il pourra être utile à ceux qui reprendront des études sur ce sujet difficile; mais l'auteur a enlevé toute portée à son travail en confondant, comme on le fait trop souvent, le timbre des voyelles avec leur longueur. Une étude de la « quantité » (si ce mot a un sens dans ce cas) des voyelles du français moderne devrait avoir pour base une définition claire et mathématique de ce qu'on entend par longueur et brièveté, et une description exacte des nuances possibles et réelles de chaque voyelle et des relations de ces nuances avec la prononciation brève ou prolongée de la voyelle.

N° 3 (p. 137-284). W. Bornemann, *Boileau-Despréaux im Urtheile seines Zeitgenossen Desmarets de Saint-Sorlin.*

N° 4 (p. 285-354). W. Schumann, *Vokalismus und Konsonantismus des Cambridger Psalters.* Nous avons là un travail très intelligent, auquel on peut reprocher une assurance un peu trop grande qui n'empêche pas çà et là des erreurs), et en outre un nombre excessif de fautes d'impression gênantes. Il se termine par une révision fort sévère du travail de M. Fichte sur la flexion dans le Psautier de Cambridge, travail auquel celui-ci doit servir de complément et de correctif nécessaire.

N° 5 (p. 355-520). W. Mushacke, *Geschichtliche Entwicklung der Munardt von Montpellier.* De l'avis de juges compétents, ce travail, la première étude historique qu'on ait publiée sur un dialecte méridional, joint au mérite de l'initiative celui d'une exécution tout à fait satisfaisante.

V (1885-87). N° 1 (p. 1-1000). A. Haase, *Zur Syntax Robert Garniers.*

N° 2 (p. 101-324). D. Behrens, *Beiträge zur Geschichte der französischen Sprache in England.* I. *Zur Lautlehre der französischen Lehnwörter im Mittelenglischen.* Cet excellent travail, qui contient le relevé de tous les mots français du « moyen-anglais » et leur classification phonétique, n'est que la première d'une série d'études qui permettront de tirer enfin au clair cette question si souvent abordée et toujours ajournée, malgré son importance capitale, de l'histoire du français en Angleterre.

N° 3 (p. 325-428). E. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl, Bretagne, Anjou, Maine, Touraine.* Nous avons ici le pendant et le complément de l'importante étude du même auteur sur les dialectes du sud-ouest; si elle est moins complète et plus hésitante en certains points, cela tient à ce que les documents sont moins abondants. M. Görlich a terminé cette fois son travail par un tableau, qui demandera sans doute quelques retouches, mais qui est déjà fort précieux, des caractères généraux : 1° de tous les dialectes de l'ouest; 2° des dialectes du sud-ouest et du nord-ouest; 3° de quelques sous-groupes. La classification aurait gagné à être faite en partant plus rigoureusement des traits linguistiques eux-mêmes et en tenant moins de compte des divisions en provinces et départements; mais telle qu'elle est elle offre une base très sérieuse à l'établissement si désirable d'une carte dialectologique de la France.

N° 4 (p. 429-550). A. Horning, *Die ostfranzösischen Grenzdialekte zwischen Metz und Belfort (mit einer Karte)*. Cette étude très méthodique est faite d'après les patois actuels. Sur les divisions qu'il établit, l'auteur fait lui-même quelques réserves, que nous serions disposé à accentuer; mais elles lui ont rendu son travail plus facile et permettront aussi de l'utiliser plus commodément. Le glossaire qui le termine est intéressant; un lexique complet, avec indications étymologiques, aurait rendu l'ouvrage plus aisé à consulter; avec la transcription purement phonétique de l'auteur, on ne trouve pas toujours du premier coup la correspondance des mots qu'il cite.

VI. — N° 1 (p. 1-200). E. Mackel, *Die germanischen Elemente in der französischen und provenzalischen Sprache*. Nous avons enfin, sinon l'ouvrage capital sur ce grand sujet qu'attend la philologie romane (il devra naturellement embrasser toutes les langues romanes dans leurs rapports avec les langues germaniques), au moins une reconnaissance méthodique et consciencieuse d'une partie du terrain. L'auteur a partout voulu suivre les règles rigoureuses auxquelles s'astreint aujourd'hui la linguistique historique; il a recherché la forme précise que devaient avoir les mots germaniques quand ils furent adoptés par les Gallo-Romans, la forme précise que leur ont donnée ceux-ci en les accommodant à leur système phonétique; il a essayé de déterminer, par l'examen comparatif de la forme germanique et de la forme romane, l'époque où chaque mot a été adopté, et, dans les rares cas où cela était possible, le dialecte auquel il appartenait. Il a rectifié, souvent tacitement, un grand nombre d'erreurs de ses prédécesseurs; il a fourni à ceux qui le suivront une base excellente et, sur la plupart des points, tout à fait solide. On ne peut cependant, il s'en faut, considérer son travail comme définitif : des points importants y sont laissés de côté ou incomplètement traités; les formes françaises et provençales y sont juxtaposées et non classées; les noms propres, qui ont tant d'importance, ne sont ni relevés, même de très loin, complètement, ni traités avec assez de critique (*Adélaïde* et *Flodoard*, pour ne citer que les deux exemples les plus forts, sont donnés comme des formes anciennes); le provençal n'occupe pas à beaucoup près la place à laquelle il aurait droit, etc. L'auteur expose la matière qu'il traite avec une concision souvent obscure; il ne l'éclaire ni par une introduction sur l'état général des langues germaniques et des langues romanes au moment où elles se trouvèrent en présence, ni par des conclusions sur le résultat de leur contact. Malgré ces critiques, qu'il serait trop long de motiver en détail, le livre de M. Mackel est digne des plus grands éloges; c'est un des travaux les plus importants qui aient paru en ces dernières années dans le domaine de nos études. Il ne peut manquer d'avoir la plus heureuse influence sur une partie de la philologie romane où régnent encore l'incertitude et l'arbitraire, et où il porte pour la première fois de l'ordre et de la clarté. Je souhaite surtout qu'il engage beaucoup de travailleurs, maintenant que ce vaste champ est mesuré et défriché, à s'y établir pour l'exploiter et lui faire donner les riches moissons

qu'il porte encore dans son sein pour la linguistique, l'histoire, l'histoire des idées, des mœurs et des institutions du Moyen Age. G. P.

V.— Giornale storico della letteratura italiana, nº 19-20 (4e année, t. VII, 1886). — P. 1. Fr. Novati, *Nuovi studi su Albertino Mussato* (suite). — P. 48. A. d'Ancona, *Il Teatro Mantovano nel sec. XVI* (fin). — P. 94. B. Zumbini, *Le Egloghe del Boccacio*. Recherches bien conduites, qui rectifient et complètent le grand ouvrage de M. Hortis sur les écrits latins de Boccace (*Romania*, IX, 350). — P. 153. E. Pèrcopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila*. Poésies tirées d'un ms. du xve siècle conservé à la Bibl. Nat. de Naples. — Variétés. P. 170. C. Canetta, *I testamenti di Bonvicino della Riva*. Testaments datés respectivement de 1304 et de 1313.— P. 179-87. A. Graf, *Per la novella 12ª del Decamerone*. Ne contient guère que quelques recherches sur saint Julien considéré comme le patron des voyageurs. Cf. *Romania*, XI, 577; Guill. de Berneville, *Vie de S. Gilles*, v. 2500, etc. — Comptes rendus. P. 223. E. Montet, *Histoire littéraire des Vaudois du Piémont* (R. Renier; article fait avec compétence et qui contient de justes critiques : toutefois l'auteur concède trop en disant que M. Montet a « diligentemente esplorato tutti i manoscritti dei Valdesi », et il n'a pas relevé certaines méprises assez graves; cf. *Romania*, XIV, 319). — P. 230. R. Sabbadini, *Guarino Veronese e il suo epistolario edito ed inedito* (F. Novati). — P. 251. Bulletin bibliographique. — P. 302. Communications diverses. — P. 312. Chronique.

— Nº 21 (4e année, t. VII, 1886). — P. 345. E. Pèrcopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila* (suite). — Variétés. P. 366. L. Rocca, *Del commento di Pietro di Dante alla* Divina commedia, *contenuto nel Codice Ashburnham 841*. Ce ms. vient de la collection Pucci, dont Libri avait acquis à bon compte une grande partie. Libri, dont la tendance n'était pas de rajeunir ses mss., attribuait celui-là au xve siècle. M. Rocca cependant donne de bonnes raisons pour le rapporter à la fin du xive siècle, et réussit à établir avec une assez grande probabilité qu'il a dû être exécuté à Vérone. Ces deux circonstances ont une réelle importance, si l'on considère que le fils de l'Alighieri alla s'établir après la mort de son père à Vérone où il exerça des fonctions publiques. Le ms. offre une rédaction particulière, différente en beaucoup de points de celle que Nannucci a publiée aux frais de Lord Vernon d'après plusieurs copies anciennes. Les citations d'auteurs anciens ou de théologiens du Moyen Age sont notablement plus nombreuses que dans l'imprimé; il y a aussi quelques renseignements historiques de plus, un notamment sur Beatrice, ce qui, espérons-le, mettra fin aux controverses assez puériles qui ont eu lieu, jusqu'en ces derniers temps, sur l'existence de la fille de Folco Portinari. Entre tant de publications dantesques qui paraissent chaque année, en voilà du moins une qui contient des faits nouveaux et importants. — Variétés. P. 386-92. E. Motta, *Rapprezentazioni sceniche in Venezia nel 1493, in occasione della venuta di Beatrice d'Este*. — Comptes rendus. P. 400. Fr. Fiorentino, *Il risorgimento filosofico nel Quattrocento* (F. Tocco).

— P. 413. *Rimatori napoletani del quattrocento*, con prefazione e note di M. Mandalari (F. Torraca; publication faite d'après un ms. de la Bibl. Nat. de Paris). — P. 422. C. Brazzio, *A. Ivani, umanista del secolo XV* (A. Medin). — P. 432. A. Tobler, *Proverbia que dicuntur super natura feminarum* (F. Novati; cf. *Romania*, XV, 630-1). M. Novati ne sait pas plus que M. Tobler ce qu'est réellement le morceau publié par Wright sous le titre de *Jeste des dames :* je ne puis que le renvoyer à *Romania*, XIII, 514-7, et XV, 344). — P. 441. Bulletin bibliographique. — P. 463. Communications diverses, au nombre desquelles plusieurs pages de M. R. Renier et une longue lettre de M. P. de Nolhac au sujet du *canzoniere* autographe de Pétrarque, dont la découverte a fait récemment beaucoup de bruit.

— N° 22-3 (4e année, t. VIII, 1886). — P. 1. F.-C. Pellegrini, *Agnolo Pandolfini e il « Governo della famiglia », notizie e considerazioni.* — P. 53. C. Cipolla, *Sigieri nella Divina Commedia.* [Ce travail un peu long, mais consciencieux, n'arrive pas à des résultats décisifs. L'auteur essaye de prouver que le Siger qui, d'après *Il Fiore* (voy. *Rom.*, X, 460, XII, 130), périt par le glaive (M. C. me fait traduire *a ghiado* par « sur l'échafaud », beaucoup plus nettement que je ne l'ai fait) à Orvieto, n'est pas le Siger de Brabant célébré par Dante, mais un autre Siger, qui fut un des premiers associés de Robert de Sorbon et sans doute le même qui, en 1266 et 1275, fut mêlé à des troubles dans l'université de Paris; mais il paraît bien probable que ce Siger n'est pas différent de Siger de Brabant; le témoignage d'Hémeré, qui appelle « Suger de Courtray » le compagnon de Robert de Sorbon, n'a pas la valeur que lui attribue M. Cipolla. Il résulte d'un texte qui sera allégué dans le t. XXX (sous presse) de l'*Hist. litt. de la France* que Siger, bien probablement Siger de Brabant, fut un des principaux auteurs des propositions condamnées en 1277 par Étienne Tempier. M. C. ne veut pas que Dante ait pu glorifier un homme suspect d'hérésie, adversaire de S. Thomas; l'explication que j'ai proposée de ce fait me paraît toujours acceptable; en tout cas, M. C. n'a pas raison de me reprocher d'avoir attribué de « l'audace » à l'enseignement de Siger de Brabant : Dante lui-même, en disant que Siger *sillogizzò invidiosi veri*, montre qu'il avait enseigné, comme l'explique parfaitement Benvenuto da Imola, *verità che gli partorirono odio.* La question ne devra être reprise que si on trouve de nouveaux documents; le travail de M. Cipolla mérite toutefois d'être lu. Les arguments qu'il donne pour établir le séjour de Dante à Paris entre 1316 et 1319 ne me paraissent pas de nature à convaincre ceux qui doutent que le poète florentin soit jamais venu dans cette ville. — G. P.] — P. 140. L. Frati, *Il Purgatorio di S. Patrizio secondo Stefano di Bourbon e Uberto da Romans.* Le titre n'indique pas tout ce qne contient l'article et ce qu'il indique n'est pas la meilleure partie du travail. M. F. étudie la légende du Purgatoire de saint Patrice qui a été insérée par Étienne de Bourbon dans son traité *de septem donis spiritus sancti*, et la publie en appendice. En vérité, elle n'offre guère d'intérêt, et l'on ne saurait blâmer M. Lecoy de l'avoir omise dans

le recueil d'extraits du traité *de septem donis* qu'il a publié, il y a dix ans, pour la Société de l'Histoire de France. C'est l'abrégé d'une rédaction qu'on a sous sa forme originale. Le texte n'est pas toujours très correct. Ainsi, p. 169, « alii clamabant *prece prece* », lis. *parce*; cf., pour citer un texte facilement accessible, Jacques de Varazze, ch. 50, éd. Græsse, p. 215, ligne 3. M. F. s'est occupé du traité *de septemplici* (ou *de multiplici*) *timore*, qui est un remaniement de la première partie du traité *de septem donis* d'Étienne de Bourbon, et il n'hésite pas, sur le témoignage de manuscrits sans autorité, à l'attribuer à Humbert de Romans. Que le général de l'ordre des Frères prêcheurs ait pris la peine de faire une nouvelle édition du livre d'un de ses subordonnés, c'est ce qui n'est nullement probable. D'ailleurs le même remaniement se trouve sous des noms divers, et, en réalité, on ne sait à qui l'attribuer; voy. *Histoire littéraire*, XXIX, 546. Ce qu'il y a de plus curieux dans la publication de M. F., c'est la relation d'un voyage fait au Purgatoire de saint Patrice en 1413 par un italien, Salvestro di Giovanni Mannini. On sait qu'il existe plusieurs relations de ce genre. La plus intéressante est toujours celle de Raimon de Perilhos, publiée en partie dans le t. I des *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, en 1834. — P. 180. E. Pèrcopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila* (suite). — Variétés. P. 220. F. Colagrosso, *Chi è il « signor de l'altissimo canto ?* » (*Inf.*, IV). L'auteur repousse la leçon adoptée par Boccace (*Comento*, éd. Milanesi, I, 335) *di que' signor*, au pluriel, et pense avec Foscolo qu'il s'agit de Virgile, et non pas, comme on l'a admis généralement, d'Homère. La discussion est longue, mais n'emporte pas la conviction. — P. 231. Cipolla e V. Rossi, *Intorno a due capi della cronica Malispiniana*. — P. 242. C. de Lollis, *Sonetti inediti di Buccio di Ranallo*. D'après un ms. des archives d'Aquila. — P. 248-58, cf. p. 500. R. Renier, *Notizia di un poema inedito napolitano*. D'après le ms. Libri 1109. C'est une vision, en *terzine*, intitulée *Delle sei età della vita humana*. L'auteur, connu d'ailleurs, est Pietro Giacomo di Gennaro, poète de la cour de Ferdinand I, roi de Naples. — Comptes rendus. P. 275. *El dyalogo di Salomon e Marcolpho*, *a cura di* E. Lamma (Wesselofsky). — P. 277. G. Martinozzi, *Il Pantagruele di Rabelais* (Braggio; ouvrage qui paraît médiocre). — P. 280. *Biblioteca Bologna in Firenze*. I, *Opere Dantesche;* II *Edizioni del secolo XV* (Novati). — Bulletin bibliographique, contient des notices sur Appel, *Die Berliner Handschriften der* Rime *Petrarca's; l'Esopo di Francesco del Tuppo;* Toynbee, *Dante and the Lancelot Romance*, etc. — P. 312. Communications diverses. — P. 324. Chronique. Notons, p. 327, l'extrait d'une lettre de Libri, d'où il résulte que cet insigne larron avait proposé, dès 1843, au gouvernement piémontais l'acquisition de ses mss., et, ayant vu son offre rejetée, songeait déjà à les vendre en Angleterre.

— N° 24 (4e année, t. VIII). P. 333. R. Sabbadini, *Vita e opere di Francesco Sabino*. Analyse des écrits de cet humaniste qui mourut à Paris en 1548. —Variétés. P. 364. A. Pakscher, *Di un probabile autografo boccaccesco*. Il s'agit d'un ms. des poésies de Pétrarque conservé à la Bibliothèque Chigi.

La question examinée par M. P., dont le jugement n'est pas toujours très sûr (voy. *Rom.* XVI, 157, note 1), est de celles qu'on ne peut résoudre que par la comparaison des écritures. Des fac-similés eussent été nécessaires pour appuyer la solution proposée. — P. 375. A. Luzio, *Ercole Gonzaga allo studio di Bologna*. — P. 387-98. V. Cian, *Una baruffa letteraria alla corte di Mantova* (1513). *L'Equicola e il Tebaldeo*. — Comptes rendus. P. 410-24. A. Seifert, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva* (C. Salvioni; sous prétexte de compte rendu, le critique refait entièrement le vocabulaire de la langue de Bonvesin; mais on ne voit pas bien pourquoi ce vocabulaire est partagé en deux séries). — Bulletin bibliographique. P. 431. Moschetti, *Due laudi apocrife di fra Jacopone da Todi;* Dante Alighieri, *La Commedia col commento inedito di St. Talice di Ricaldone;* Zehle, *Laut- und Flexionslehre in Dante's Divina Commedia;* Schuchardt, *Romanisches und Keltisches*, etc. — P. 454. Périodiques, communications diverses. — P. 487. P. Papa, *Un codice ignorato dei « Conti di antichi cavalieri »*. Ce ms. se trouve à la Bibl. nat. de Florence. M. Papo annonce un mémoire sur ce sujet. Il y examinera, dit-il, la version française dont un fragment a été publié à l'occasion du mariage de G. Paris (voy. *Rom.*, XV, 621), mais en attendant il ne peut dissimuler que cette publication lui paraît être « un dotto e piacevole scherzo ». Attendons la démonstration. — P. 489. F. Tocco, *Una visione di Arnaldo da Villanova*, texte italien tiré d'un ms. de la Bibl. nat. de Florence. C'est un extrait du livre *de Charitate*, qui était considéré comme perdu; voy. *Hist. litt.*, XXVIII, 123. — P. 491. R. Renier, *Di una miscellanea di rime antiche*. — P. 496. E. Pèrcopo, *Jacobo Sanguinacci*. — P. 497. Chronique. P. M.

VI. — Nordisk Tidskrift for filologi, ny række, VIII, 153-160. — Nyrop, compte rendu de la première livraison du *Grundriss* de Grœber. On y remarquera surtout les suppléments donnés par l'auteur à l'histoire de la philologie romane en Danemark.

VII. — Transactions of the Modern Language Association of America, 1884-85, I, 204-215. — J. Stürzinger, *Remarks on the Conjugation of the Wallonian Dialect;* courte et intéressante étude, qui montre la puissance exercée par l'analogie dans le wallon, comme dans tous les dialectes qui sont simplement parlés; à côté de cela on note quelques formes archaïques comme *ju parol, ju liv* au prés. de l'ind. de *parler, lever*.

VIII. — Archivio Storico Italiano, t. XIX (1887), disp. I. — P. Rajna, *Un' Iscrizione Nepesina del 1131*. Il s'agit de la célèbre inscription, mentionnant « Galelon », qui a été réimprimée partiellement ici (XI, 487). A une reproduction soignée, à une attentive explication du texte, M. R. joint un commentaire plein de faits nouveaux et de vues importantes sur les rapports de l'épopée française avec l'Italie; signalons surtout ce qui est dit de la « route française » menant de Rome aux Alpes et de l'importance extrême des pèleri nages dans les relations intellectuelles des peuples du Moyen Age.

IX. — Archivio storico Lombardo, XIV (1887), 1.—Pio Rajna, *Il teatro di Milano e i canti intorno ad Orlando e Ulivieri*. Dans cette étude pleine d'érudition, M. Rajna fait honte à tous ceux (et je suis du nombre) qui ont reproduit, en l'interprétant mal, une notice de Muratori d'où il résulterait qu'au XIIIe siècle on chantait d'Olivier et de Roland sur le théâtre de Milan. Il y avait longtemps, naturellement, que le théâtre n'existait plus, et on n'en conservait qu'un vague souvenir. La chronique citée est de la fin du XVe siècle, elle puise à des sources antérieures ; la plus ancienne à laquelle on puisse remonter est la *Cronica major* de Galvano Fiamma (première moitié du XIVe siècle), qui, voulant donner une idée de ce qu'était le théâtre antique, dit : *In medio erat unum puplitum altum, super quod ystoriones cantabant aliquas pulcras et virtuosas ystorias, sicut nunc in foro cantantur de Rolando et Oliverio*. C'est donc sur la place et non au théâtre qu'on chantait ces chansons, ce qui n'a rien de nouveau pour l'Italie du nord à cette époque. — M. R. joint à cette utile rectification une notice précieuse et nouvelle. Benzo d'Alexandrie, auteur, au commencement du XIVe siècle, d'une chronique universelle encore inédite, dit, à propos de la guerre de Troie : *Minus tamen usus sum ex Daretis scriptis, quia ejusdem opus non continuatum sed per transitum compilatum ad me pervenit, quamquam* (M. R. corrige *quumque*) *et gallico idiomate communiter habeatur passimque adeo sit vulgatum ut vicis cantitetur et plateis, propter quod non curavi in latinum illud deducere*. Il ne me paraît pas aussi certain qu'à M. R. que le poème sur Troie qui était chanté en Lombardie au XIVe siècle fût le roman de Benoit de Sainte-More et non une imitation italienne (cf. la facétie de Pogge citée *Hist. poét. de Charl.*, p. 162, n. 5). G.P.

X. — Revue de l'instruction publique en Belgique, XXX (1887), 1. — M. Wilmotte, *Quelques livres de philologie romane ;* compte rendu, avec d'intéressantes observations, de publications de MM. Scheler, Warnke, Schlösser et Constans. P. M.

XI. — De Gids, 1887, 8. — A. Van Hamel, *Frankrijks oudste Toneeldichters*. Étude agréable et juste sur nos plus anciens ouvrages dramatiques, *Adam*, *Saint Nicolas*, *la Feuillée*, *Robin et Marion*. L'auteur s'attache surtout à montrer que ces premiers essais contiennent déjà en germe la plupart des qualités de la poésie dramatique française moderne.

XII. — Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 1885. Janvier. — Col. 2. Gering, *Islendzk Æventyri* (Mogk : important pour la littérature comparée ; les récits islandais sont résumés en allemand dans le second volume ; une partie des remarques sont dues à M. R. Köhler). — C. 9. W. Seelmann, *Valentin und Namelos* (R. Sprenger). — C. 16. Child, *The English and Scottish popular Ballads*. Part. II (Liebrecht). — C. 18. Neuhaus, *Die Quellen zu Adgars Marienlegenden* (Mussafia). — C. 20. Ebert (Emil), *Die Sprichwörter der altfranzösischen Karlsepen* (Tobler : autant vau-

drait, comme on l'a dernièrement conseillé, sans rire, « compter combien de fois les conjonctions *et* et *mais* sont employées dans un poème français » ; cf. *Rom.* XIV, 631). — C. 22. Maus, *Peire Cardenals Strophenbau* (Appel : beaucoup d'inexactitudes dans le catalogue de toutes les formes de strophes de la lyrique provençale ; le critique nous en promet un autre ; cf. encore c. 90 et 1886, c. 167.) — C. 25. Cattaneo, *Delle più importanti questioni fonologiche* et *Delle più importanti questioni morfologiche nella grammatica della lingua italiana* (W. Meyer : ouvrages très élémentaires). — C. 30. Cariiget, *Rätoromanisches Wörterbuch* (Stürzinger).

Février. — C. 56. Toischer, *Die altdeutschen Bearbeitungen der Pseudo-Aristotelischen Secreta Secretorum* (Behaghel). — Bieling, *Die Reineke-Fuchs Glosse* (R. Sprenger). — C. 57. J. N. B. München, *Reineke der Fuchs* (R. Sprenger : belle traduction en vers du premier livre du *Reinke Vos*). — C. 61. Raynaud, *Bibliographie des Chansonniers français des* XIIIe *et* XIVe *siècles* (Schwan : nombreuses additions et rectifications ; le critique a copié et compte publier les œuvres des chansonniers belges et picards). — C. 68. Birkenhoff, *Ueber Metrum und Reim der altfranzösischen Brandanlegende* (Vising : travail peu réussi). — C. 70. Gaidoz et Sébillot, *Blason populaire de la France* (Schuchardt). — C. 72. Hündgen. *Das altprovenzalische Boethiuslied* (W. Meyer : sans aucune valeur ; cf. *Rom.* XIII, 494). — C. 73. *Canzonette antiche* (Gaspary : l'éditeur anonyme de ces chansons florentines des XIVe et XVe siècles est Edoardo Alvisi). — C. 75. A. de Nino, *Usi e costumi abruzzesi* (Nyrop). — C. 76. Gutersohn, *Beiträge zu einer phonetischen Vokallehre* (Felix Franke : l'auteur rend attentif à la possibilité de compensations réciproques des articulations labiales et linguales ; mais il a tort de défendre le principe acoustique de la classification des sons).

Mars. — C. 93. Schuchardt, *Slawo-deutsches und Slawo-italienisches* (Paul). — C. 97. Cederschiöld, *Fornsögur Suðrlanda* (Mogk). — C. 110. Thurneysen, *Keltoromanisches* (Schuchardt). — C. 114. Stürzinger, *Orthographia gallica* (Suchier : remarques intéressantes du critique sur $x = us$). — C. 117. P. Meyer, *Fragment d'une Chanson d'Antioche en provençal* (Tobler). — C. 118. Mushacke, *Geschichtliche Entwicklung der Mundart von Montpellier* (W. Meyer : la meilleure étude sur un dialecte provençal). — C. 120. Halfmann, *Die Bilder und Vergleiche in Pulci's Morgante* (B. Wiese).

Avril. — C. 151. Aus lateinischer Sprachwissenschaft (W. Meyer).

Mai. — C. 181. O. Zingerle, *Die Quellen zum Alexander des Rudolf von Ems* (Ad. Ausfeld). — C. 184. Herzfeld, *Zu Otte's Eraclius* (Behaghel). — C. 187. Ten Brink, *Chaucers Sprache und Verskunst* (Einenkel : l'auteur émet, p. 172, la supposition que le petit vers à quatre *hebungen* du Moyen Age anglais dérive, par l'intermédiaire de l'octosyllabe français ou peut-être même directement, du dimètre iambique latin). — C. 195. Römer, *Die volksthümlichen Dichtungsarten der altprovenzalischen Lyrik* (Levy). — C. 200. Mussafia, *Ein neapolitanisches Regimen sanitatis* (W. Meyer). — C. 202. [Frati], *Miscellanea Dantesca* (B. Wiese). — C. 203. Ettari (*Marino Jonata agnonese*), *El*

Giardeno (Zingarelli). — C. 205. Morel-Fatio, *La Comedia espagnole du* XVIIe *siècle* (Stiefel). — C. 217. Rectification de M. J. Koch à l'étude de M. Schwieger sur la légende d'*Ami et Amile*.

Juin. — C. 227. J. W. Muller, *De oude en de jongere bewerking van den Reinaert* (J. te Winkel). — C. 230. Hyrtl, *Die alten deutschen Kunstworte der Anatomie* (Ernst Wülcker). — C. 239. Edgren, *Quelques observations sur l'élément roman de l'anglais* (Vising). — C. 240. Köritz, *Ueber das* s *vor Consonant im Französischen* (Neumann; cf. *Rom.* XV, 614). — C. 246. Haase, *Syntaktische Untersuchungen zu Villehardouin und Joinville* (Stimming). — C. 254. Kraack, *Ueber die Entstehung und die Dichter der Chanson de la Croisade contre les Albigeois* (Appel). — C. 256. Puymaigre, *Folk-lore* (Liebrecht).

Juillet. — C. 273. Delbrück, *Einleitung in das Sprachstudium*, 2. Aufl. (K. v. Bahder). — C. 280. Welti, *Geschichte des Sonettes in der deutschen Dichtung* (Franz Muncker : l'introduction traite des origines du sonnet en Italie et en France). — C. 284. Köppel, *Lydgate's Story of Thebes* (A. Brandl). — C. 285. Alton, *Li romans de Claris et Laris* (Mussafia). — C. 291. Bijvanck, *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon* (Ulbrich). — C. 296. Wolff (Emil), *Zur Syntax des Verbs bei Adenet le Roi* (Klapperich : sans valeur scientifique). — Wespy, *Die Inversion des Subjects im Französischen* (Alfred Schulze : compilation inintelligente). — C. 298. Tiktin, *Studien zur rumänischen Philologie* (W. Meyer : excellent et très important). — C. 305. En rendant compte du nº XIV 1 de la *Romania*, M. Neumann répond à quelques critiques de M. G. Paris au sujet de son article *Sur quelques doubles formes syntactiques françaises*.

Août. — C. 324. Die Chaucer-Literatur aus den Jahren 1882-84 (J. Koch). — C. 329. A. Keller, *Die Sprache des Venezianer Roland V*^{4} (W. Meyer). — C. 333. Guillaume (l'abbé), *le Mystère de Saint-Eustache* et *le Mystère de Sant Anthoni de Viennes* (Levy : corrections et remarques intéressantes sur les *silete* et les *pausae* des mystères provençaux; cf. *Rom.* XIV, 294). — C. 338. R. Renier, *Della vita e delle opere di Brunetto Latini* (B. Wiese).

Septembre. — C. 356. Dreyer, *Der Teufel in der deutschen Dichtung des Mittelalters* (F. Vogt). — C. 370. Brekke, *Étude sur la flexion dans le Voyage de Saint Brandan* (Vising). — C. 371. Nehry, *Ueber den Gebrauch des absoluten Casus obliquus des altfranzösischen Substantivs* (Alfred Schulze : ce travail mériterait d'être plus connu). — C. 374. A. Pakscher, *Zur Kritik und Geschichte des altfranzösischen Rolandsliedes* (Scholle).

Octobre. — C. 393. Braunholtz, *Die erste nichtchristliche Parabel des Barlaam und Josaphat* (J. Koch), — C. 397. Kleinpaul, *Menschen- und Völkernamen* (Behaghel). — C. 398. L. v. Stein, *Das Bildungswesen des Mittelalters* (Boos). — C. 400. Pogatscher, *Zur Volksetymologie* (Behaghel). — Moers, *Die Form- und Begriffsveränderungen der französischen Fremdwörter im Deutschen* (Behaghel). — C. 407. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française* (Stimming). — C. 411. Zschalig, *Die Verslehren von Fabri, Dupont und Sibilet* (Willenberg). — C. 415. Baissac, *Cours de grammaire française, Leçon*

d'ouverture et *Conférence sur les contes populaires de l'île Maurice* (Schuchardt). — C. 417. Loos, *Die Nominalflexion im Provenzalischen* (Levy). — C. 422. Cuervo, *Apuntaciones criticas sobre el lenguage bogotano;* Cevallos, *Breve Catálogo de errores en órden á la lengua i al lenguaje castellanos;* Calcaño, *Resumen de las Actas de la Academia Venezolana* (Schuchardt).

Novembre. — C. 441. Curtius, *Zur Kritik der neuesten Sprachforschung;* Delbrück, *Die neueste Sprachforschung;* Brugmann, *Zum heutigen Stande der Sprachwissenschaft* (Jacob Wackernagel). — C. 451. Varnhagen, *Longfellow's Tales of a Wayside Inn und ihre Quellen* (H. Ullrich : remarques de littérature comparée). — C. 453. Waltemath, *Die fränkischen Elemente in der französischen Sprache* (W. Meyer).

Décembre. — C. 497. Warnke, *Lais der Marie de France* (Mussafia; cf. *Rom.* XIV, 598). — C. 502. Talbert, *La Passion Sainte Catherine* (Tobler). — C. 504. Casini, *Le Rime provenzali di Rambertino Buvalelli* (Levy; cf. *Rom.* XV, 128). — C. 509. Wiese, *Neunzehn Lieder Lionardo Giustiniani's* et *Einige Dichtungen Lionardo Giustiniani's* (Zingarelli). — C. 512. Viel-Castel, *Essai sur le Théâtre Espagnol* (Stiefel : arriéré). — Focard, *Du patois créole de l'île Bourbon* (Schuchardt).

1886. Janvier. — C. 1. Schuchardt, *Ueber die Lautgesetze* (Paul; le critique définit ainsi le programme des néogrammairiens : chercher à comprendre les changements du langage comme un produit des facteurs réels qui y concourent). — C. 8. H. Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser;* Jostes, *Die Waldenser und die vorlutherische Bibelübersetzung* (Rud. Stähelin). — C. 23. Koschwitz, *Commentar zu den ältesten französischen Sprachdenkmälern* (W. Meyer). — C. 27. Chabaneau, *Poésies inédites des troubadours du Périgord* (Levy). — C. 30. Percopo, *IV poemetti sacri dei secoli XIV e XV* (Mussafia). — C. 34. R. Renier, *Il tipo estetico della donna nel medio-evo* (B. Wiese).

Février. — C. 66. Zacher (Albert), *Beiträge zum Lyoner Dialekt;* Philipon, *Phonétique lyonnaise au* XIVe *siècle* (Mussafia). — C. 68. Imbriani, *Della Siracusa di Paolo Regio* (B. Wiese : utile contribution à la connaissance de la nouvelle italienne). — C. 69. G. Hofmann, *Die logudoresische und campidanesische Mundart* (W. Meyer). — C. 72. Lafcadio Hearn, « *Gombo Zhebes.* » *Little dictionary of Creole proverbs* (Schuchardt : proverbes louisianais inédits). — C. 80. Réponse de M. Schuchardt à l'article de M. Paul et réplique de ce dernier.

Mars. — C. 103. Neuhaus, *Adgars Marienlegenden* (Mussafia; cf. c. 164). — C. 114. Kirchrath, *Li Romans de Durmart le Galois* (W. Zingerle). — C. 117. Morandi, *La Francesca di Dante.*

Avril. — C. 133. Bötticher, *Parzival von W. v. Eschenbach in neuer Uebertragung; Das hohe Lied vom Ritterthum, eine Beleuchtung des Parzival* (C. Bock). — C. 137. Sarrazin, *Octavian* (Hausknecht). — C. 141. Kaufmann, *Die Geschichte des consonantischen Auslauts im Französischen* (W. Meyer). — C. 145. J. Ulrich, *Altitalienisches Lesebuch* (Mussafia : mauvais). — C. 147. Sbiera, *Codicele Veronetean* (W. Meyer : article très intéressant). — C. 152. A'sbóth, *Éléments slaves dans la terminologie chrétienne du magyar;*

Wolf, *De qui les Magyars ont-ils appris à écrire et à lire?* (Schuchardt : c'est dans leurs rapports avec les Italiens du nord-est que les Magyars semblent avoir appris le latin; les deux ouvrages dont il est rendu compte sont en hongrois). — C. 164. Observations de M. Mussafia sur le fragment de *Jonas*.

Mai. — C. 169. Stern (Adolf), *Geschichte der neuern Literatur* (Franz Muncker) : ouvrage important; les deux premiers livres traitent de la littérature du XIVe et du XVe siècle. — C. 180. Johannsen, *Der Ausdruck des Concessivverhältnisses im Altfranzösischen* (Alfred Schulze; cf. c. 305). — C. 186. Mahn *Grammatik und Wörterbuch der altprovenzalischen Sprache* (Stengel : ouvrage arriéré). — C 188. Unterforcher, *Romanische Namenreste aus dem Pusterthale* (Alton). — C. 191. Sievers, *Grundzüge der Phonetik* (Gartner)

Juin. — C. 234. D'Ancona, *Varietà Storiche e Letterarie* (Gaspary). — C. 238. Hüllen, *Vokalismus des Alt- und Neu-Sicilianischen* (Mussafia). — C. 242. Steub, *Zur Namens- und Landeskunde der deutschen Alpen* (Unterforcher et Alton).

Juillet. — C. 265. Wegener, *Untersuchungen über die Grundfragen des Sprachlebens* (Misteli). — C. 267. Henning, *Die deutschen Haustypen* (J. Hunziker). — C. 280. Nyrop, *Adjektivernes könsböjning i de romanske sprog* (W. Meyer; observations importantes du critique sur le mécanisme de l'analogie). — C. 285. Förster, *Cligès* (Baist). — C. 288. Engwer, *Ueber die Anwendung der Tempora perfectae statt der Tempora imperfectae actionis im Altfranzösischen* (Alfred Schulze). — C. 291. Crane, *Italian popular Tales* (Liebrecht).

Août. — C. 316. Jahn (Ulrich), *Die deutschen Opfergebräuche bei Ackerbau und Viehzucht;* Mannhardt, *Mythologische Forschungen;* Schwartz, *Indogermanischer Volksglaube* (Mogk). — C. 329. Lotz, *Auslassung, Wiederholung und Stellvertretung im Altfranzösischen* (Alfred Schulze). — C. 331. Zingarelli, *Un Sirventese di Ugo di Sain Circ* (Levy). — C. 332. Ercole, *Guido Cavalcanti e le sue rime* (Gaspary).

Septembre. — C. 364. Cloetta, *Poème moral* (Tobler). — C. 367. Kressner, *Rustebuefs Gedichte* (A. Gundlach). — C. 370. Sébillot, *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne* (Liebrecht). — C. 376. Cretu, *Codicele Veronetean* (W. Meyer : critique du livre de M. Sbiera; cf. c. 147).

Octobre. — C. 402. Schuchardt, *Romanisches und Keltisches* (Neumann). — C. 405. Zehle, *Laut- und Flexionslehre in Dantes Divina Commedia* (W. Meyer). — C. 407. Crescini, *L'Allegoria dell' Ameto del Boccaccio* (Gaspary). — C. 408. Appel, *Die Berliner Handschriften der Rime Petrarca's* (B. Wiese). — C. 411. Vietor, *Elemente der Phonetik;* Trautmann, *Die Sprachlaute im Allgemeinen und die Laute des Englischen, Französischen und Deutschen im Besonderen;* Sweet, *Elementarbuch des gesprochenen Englisch;* etc. (A. Schröer).

Novembre. — C. 441. Paul, *Principien der Sprachgeschichte.* 2. Aufl. (Behaghel : le critique insiste sur une circonstance à laquelle on ne fait généralement pas assez attention, en établissant l'action des sons les uns sur les autres, savoir la plus ou moins grande rapidité du discours). — C. 455. Klein (Otto), *Die Dichtungen des Mönchs von Montaudon* (Levy). — C. 462. Poletto,

Dizionario Dantesco (B. Wiese). — C. 463. Gualandi, *Accenni alle origini della poesia italiana* (W. Meyer). — C. 464. Alcántara Garcia, *Historia de la literatura española* (Baist : mauvais). — C. 465. Aus rumänischen Zeitschriften (Tiktin).

Décembre. — C. 492. Odin, *Phonologie des patois du Canton de Vaud* (W. Meyer). — C. 496. Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften* (Raynaud). — C. 498. Suchier, *Œuvres poétiques de Beaumanoir* (H. Schnell : remarques intéressantes sur les deux romans publiés par M. Suchier). — C. 503. Pleines, *Hiat und Elision im Provenzalischen* (Levy). — C. 507. Rosselló, *Obras de Ramon Lull* (Morel-Fatio). — C. 508. Osterhage, *Ueber die Spagna istoriata* (B. Wiese).

Ernest Muret.

CHRONIQUE.

M. Zacher, professeur à Halle et directeur de la *Geitschrift für romanische Philologie*, est mort à Halle, le 24 mars 1887. Quoique d'un âge avancé, M. Zacher travaillait encore fort activement, et sa mort est une perte sensible pour la science, d'autant qu'il promettait et préparait depuis de longues années d'importants travaux sur la légende d'Alexandre et celle du saint graal.

— Le 9 juillet, M. Fr. Zambrini, président de la commission instituée pour la publication des *Testi di lingua* et bien connu par ses nombreux travaux sur l'ancienne littérature italienne, est décédé à Bologne, âgé de 77 ans. Zambrini avait plus de zèle que de critique et de véritable érudition. Son principal ouvrage, la *Bibliografia delle opere volgari astampa dei secoli* XIII *e* XIV, n'est point conçu selon un plan parfaitement méthodique et rigoureusement suivi ; on n'y trouve pas non plus l'exactitude minutieuse qui est de règle dans les travaux bibliographiques. Ç'a été néanmoins un livre utile et qui est venu en son temps, puisqu'on en a fait cinq éditions. Zambrini avait fondé la *Scelta di curiosità letterarie*, où tant de textes intéressants de l'ancienne littérature italienne ont vu le jour, et le *Propugnatore*, périodique dont nous rendons compte occasionnellement, et qui, avant la fondation de l'*Archivio glottologico* et du *Giornale storico della letteratura italiana*, a rendu de réels services.

— L'Institut de France a décerné cette année le prix Volney à M. Ascoli, à l'occasion de ses deux *Lettere glottologiche*.

— L'Académie française avait consacré les intérêts de la somme que lui avait léguée M. Archon-Despérouse à récompenser chaque année des travaux sur la langue française. Pour des motifs que nous ignorons, elle est revenue snr cette décision, et dorénavant c'est à une œuvre poétique qu'elle attribuera ce prix. Il a été donné, pour la dernière fois, cette année, à des travaux philologiques. La *Grammaire historique* de M. Brunot, dont nous nous reprochons de ne pas avoir rendu eompte, mérite assurément cette qualification. On pourrait au contraire se demander quel rapport ont avec la langue ftançaise les *Contes populaires* de la Lorraine, de la Gascogne et de la Basse-Normandie,

recueillis par MM. Cosquin, Bladé et Fleury; mais ce sont de bons ouvrages (surtout le premier, que connaissent bien nos lecteurs), et on a d'autant mieux fait de les récompenser qu'il n'y avait place pour eux à aucun autre concours.

— Le prix La Grange, destiné à récompenser chaque année l'édition d'une œuvre des anciens poètes français faite par un Français, a été attribué cette année à M. Pierre Le Verdier, pour la publication du mystère rouennais de la Nativité. Cette publication n'est qu'une réimpression, d'un texte, il est vrai, à peu près inaccessible; mais elle est faite avec soin et l'éditeur l'a accompagnée d'un commentaire consciencieux. Il faut remarquer d'ailleurs que l'année 1886 n'avait pas vu se produire en France d'édition originale d'un ancien poème français ou provençal qui eût quelque importance. Notons que, par une exception unique, tous les ouvrages publiés dans l'année sont admis au concours, sans qu'il soit besoin de les adresser à l'Académie.

— Au concours des Antiquités nationales, à l'Académie des Inscriptions, la 3e médaille a été attribuée au *Dictionnaire béarnais ancien et moderne* de MM. Raymond et Lespy, la 3e mention à l'*Essai sur un patois vosgien* de M. Haillant.

— La *Revue des patois gallo-romans*, dont la publication a été retardée par la fonte de caractères spéciaux et les difficultés d'une première installation, vient de paraître, et nous rendrons compte du premier fascicule dans notre prochain cahier. Nous rendrons également compte des nos 1 et 2 de la *Revue des patois*, dirigée par M. Clédat.

— Trois jeunes savants déjà connus par de bons travaux historiques et littéraires, MM. Marignan, Platon et Wilmotte, ont entrepris la publication d'un recueil intitulé *Le Moyen-Age*, qui sera essentiellement « un bulletin d'information » destiné à mettre « les médiévistes de tout pays en état de s'orienter sans trop de peine dans l'entassement des productions nouvelles, de valeur si inégale et de contenu si varié. Il publiera le sommaire de plus de *six cents* périodiques européens, des comptes rendus et des variétés, dus à la plume des spécialistes les plus compétents ». C'est là une tâche vraiment utile, qui demande à ceux qui l'entreprennent beaucoup de zèle, de courage et surtout de persévérance. Nous les encourageons de nos meilleurs souhaits, et nous ne doutons pas que nos lecteurs ne prennent grand intérêt au succès d'une œuvre si désintéressée, et qui peut leur rendre à tous de grands services. — Le *Moyen-Age* paraîtra mensuellement à partir de janvier 1888 (librairie A. Picard, 82, rue Bonaparte, Paris). Le prix est de 8 francs l'an pour la France, 9 francs pour l'étranger.

— En même temps que les deux volumes du *Merlin*, dont il a été rendu compte ci-dessus, la Société des anciens textes vient de mettre en distribution le tome V des œuvres d'Eustache Deschamps. Ce dernier volume est le premier de l'exercice courant (1887); le *Merlin* complète l'exercice 1886.

— M. E. Stengel a fait, le 29 mars, dans une séance du « Freies deutsches Hochstift », à Francfort, une conférence sur le décasyllabe roman. Il pense que ce vers est un développement du saturnien, pour lequel il admet la théorie de M. Thurneysen. Il est probable que M. Stengel exposera prochainement ses idées avec plus de développement.

— Nous avons reçu le premier numéro (juin 1887) du « *Neuphilologisches Centralblatt*, Organ der Vereine für neuere Sprachen », qui doit paraître mensuellement à Hanovre sous la direction de M. J. Kasten. Ce recueil paraît devoir surtout s'occuper des langues vivantes comme telles, et par conséquent ne nous intéresse pas directement. Nous trouvons cependant dans ce premier numéro un relevé assez intéressant des cours de « philologie moderne », fait aux Universités de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse allemande, aux trois dates de 1875, 1880 et 1887. On mesure par là l'extension considérable que cette étude a prise depuis quinze ans, et on est surtout frappé de la prépondérance marquée des cours qui concernent la langue et la littérature française du Moyen Age. Ce n'est pas à nous de nous en plaindre; nous ne pouvons cependant nous empêcher de la trouver excessive. Il nous semble qu'il serait souhaitable à tous les points de vue qu'une partie de l'activité philologique qui s'exerce sur ce champ déjà encombré s'en détournât pour aller féconder d'autres domaines, qui sont laissés presque en friche.

— L'édition du *Saint Alexis*, dans ses quatre rédactions successives, que j'ai donnée en 1872 avec Léopold Pannier, était depuis longtemps épuisée. Comme on la demande encore en librairie, et que je ne suis pas en mesure d'en donner actuellement une édition revue et corrigée (il ne resterait à peu près rien de la première), la maison Vieweg vient d'en faire exécuter, par un procédé de reproduction lithographique, un fac-similé qui a été tiré à trois ents exemplaires. — G. P.

— M. Novati annonce, sur la couverture des *Studj di filologia romanza*, qu'il publiera prochainement « un nuovo ed un vecchio frammento del *Tristran* di Tommaso ». C'est dans une bibliothèque italienne qu'il a fait cette précieuse découverte, dont nous attendons la communication avec impatience.

— A la trente-huitième réunion du Congrès des philologues allemands (1886), tenue à Giessen, M. Schwan a lu un essai « sur l'histoire du chant à plusieurs voix et de ses formes dans la poésie française des XIIe et XIIIe siècles ». Le résumé qui en a paru dans le compte rendu du Congrès fait souhaiter que l'auteur communique bientôt au public les résultats de ses recherches sur cet intéressant sujet. Il nous semble qu'il le présente avec un peu trop de simplicité, et que son exposition offre des blancs dont sans doute il se rend lui-même compte. Est-il bien sûr que la vielle de nos pères, qui est devenue notre violon, soit issue de la rote celtique? N'a-t-elle pas plutôt une origine orientale? C'est un fait qu'il serait aussi important d'éclaircir pour l'histoire de la poésie que pour celle de la musique.

— La librairie Privat, de Toulouse, annonce une *Bibliothèque méridionale*, qui comprendra des éditions des œuvres des principaux troubadours, accompagnées d'introductions, notes et glossaires. Cette série s'ouvrira par l'édition de Bertran de Born, dûe à M. Thomas, dont l'impression est déjà assez avancée. M. Thomas n'a pu faire une récension nouvelle des manuscrits; il ne prétend point donner autre chose qu'une révision du travail de M. Stimming. Il a toutefois trouvé dans les cartulaires de la Bibliothèque Nationale plus d'un renseignement nouveau sur le célèbre troubadour et son entourage.

— M. Crane, professeur à Cornell University, dont nous avons déjà signalé à nos lecteurs les intéressants travaux sur la littérature narrative latine du Moyen Age, prépare une édition des *Exempla* de Jacques de Vitry, fondée sur le ms. 17509 du fonds latin de la Bibl. Nationale. Cette édition doit être publiée par la *Folk-Lore Society* de Londres.

— M. J.-J. Salverda de Grave, jeune romaniste néerlandais, disciple de M. A. Van Hamel, prépare, d'après tous les manuscrits, une édition du roman d'*Eneas*.

— M. Kawczynski, docent à l'université de Leopol, imprime en ce moment en français un livre sur le rythme en général et particulièrement sur les origines et l'histoire de la versification rythmique, qui provoquera certainement de fécondes discussions. M. Kawczynski, qui a déjà publié en polonais deux importants mémoires sur ce sujet, professe sur beaucoup de points des opinions absolument contraires à celles de la plupart des philologues actuels, et prétend les appuyer uniquement sur les textes. Son livre paraîtra en 1888, à la librairie Vieweg, à Paris.

— Livres annoncés sommairement :

Grandriss der Romanischen Philologie.... herausgegeben von Gustav Gröber. Strasbourg, Trübner, gr. in-8°. Deuxième livraison, 1887 (p. 281-512). — III. *Exposition de la philologie romane.* A. *Les Langues préromanes.* 1. *Langue celtique*, par M. Windisch (p. 283-311). Travail naturellement excellent pour la partie celtique, très digne d'estime pour le romaniste, mais qui ne contient pas beaucoup de nouveau, et qui laisse de côté des points de vue importants, en s'étendant parfois un peu trop sur des considérations accessoires (voy. notamment les longs éclaircissements sur la Rétie). L'auteur fait preuve d'une critique justement sévère à l'endroit des prétendues étymologies celtiques; mais il est trop favorable, à notre avis, au « motif ethnographique » comme facteur de la différenciation des langues romanes; ce qu'il dit sur la division dialectologique de la France n'est pas au courant de la science. — 2. *Les Basques et les Ibères*, par G. Gerland (p. 311-335). Étude fort remarquable, où sont condensés et bien appréciés les résultats des derniers travaux. La philologie romane y notera surtout ce qui concerne l'influence possible exercée sur l'espagnol par l'ibérique; malheureusement cette partie n'est pas la plus approfondie. — 3. *Les Langues italiques*, par

W. Deecke. Ce travail concis contient beaucoup en peu de pages; on ne s'étonnera pas de voir l'auteur y soutenir sa théorie sur l'étrusque, mais on aurait voulu qu'il indiquât qu'elle n'est pas généralement admise. Il ne dit rien de l'influence que les anciens idiomes italiques auraient exercée sur les dialectes italiens correspondants. — 4. *La langue latine dans les pays romans*, par W. Meyer (p. 351-382). Nous avons ici en quelques pages un travail tout à fait de premier ordre, le plus important qui ait paru depuis longtemps dans le domaine de la philologie romane. C'est, après une courte et très utile introduction historique (notez les remarques relatives à la chronologie appliquée aux faits linguistiques), la première esquisse publiée d'une grammaire du latin vulgaire, et cette esquisse est de main de maître. On peut y relever certaines affirmations trop tranchées, quelques faits contestables, quelques contradictions même, mais on trouve à chaque page une information étonnamment étendue et précise, une force de raisonnement peu commune, une domination entière des faits, un grand nombre de vues profondes et neuves. L'extrême condensation des faits et des idées pourra faire paraître cet exposé obscur à plus d'un lecteur; pour en profiter, il faut en effet se donner de la peine, analyser chaque ligne, replacer autour de chaque assertion les preuves, à peine indiquées, qui l'établissent, et parfois ce travail pourra lasser la patience ou même dérouter la sagacité; mais il sera toujours profitable. On a là de la quintessence de philologie; on ne peut l'absorber telle quelle, mais diluée comme il convient, elle reste encore nourrissante et savoureuse. — 5. *Romains et Germains dans leur action réciproque les uns sur les autres*, par F. Kluge. Ce travail intelligent, mais où ne manquent pas pour la partie romane les rapprochements erronés (citons seulement fr. *écurie* tiré de l'allemand) et les idées aujourd'hui abandonnées, est surtout intéressant en ce qu'il montre (l'auteur est loin de le dissimuler) combien l'étude si importante qui en fait l'objet est encore peu avancée. — 6. *La langue arabe dans les pays romans*, par Chr. Seybold (p. 398-405). Bon résumé, qui rendra des services; l'auteur n'a pas encore connu le Dictionnaire de M. Eguilaz (*Rom.*, XV, 642). — 5. *Les éléments non latins du roumain*, par M. Gaster (p. 406-414). Ce qui est le plus frappant dans ces pages, toutes d'ailleurs fort intéressantes, c'est l'idée nouvelle exprimée par l'auteur sur l'origine des ressemblances depuis longtemps remarquées entre certaines particularités du roumain, de l'albanais, du bulgare (slave) et du néo-grec : il les attribue, non pas à l'influence d'une langue autochtone (thrace ou dace), mais à l'action de l'ancien bulgare (touranien) qui se serait exercée lors de l'invasion des Bulgares (mélange de Turcs et de Finnois, d'après Miklosich) dans la presqu'île des Balkans. Cette idée mérite en tout cas d'être prise en sérieuse considération. — B. *Les langues romanes*. 1. *Leur division et leur histoire externe*, par G. Gröber (p. 415-437). Coup d'œil général, plein de renseignements précis et aussi de vues intéressantes. Signalons (p. 430) un très curieux passage du XIIIe siècle, qu'on n'irait pas chercher là, où sont énumérés les poètes fran-

çais alors les plus célèbres. — 2. *La langue roumaine*, par A. Tiktin (p. 438-460). Court et substantiel exposé qui rendra bien des services. — 3. *Dialectes réto-romans*, par Th. Gartner (p. 461-488). On a ici un abrégé de la *Grammaire* réto-romane de l'auteur, dont on connaît le mérite. 4. *La langue italienne*, par Fr. d'Ovidio et W. Meyer. Nous n'avons encore que le commencement de ce travail, dont les noms de ses auteurs attestent assez la valeur.

Die französischen Rolandshandschriften in ihrem Verhältniss zu einander und zur Karlamagnussaga... von Ludwig Fassbender. Köln, Du Mont-Schauberg, 1887, in-8, xvii-37 p. (dissert. de docteur de Bonn). — Travail intelligent, écrit avec une concision parfois un peu obscure, d'un élève de M. Förster, qui défend la thèse de son maître sur le rapport des manuscrits du *Roland*. Il faudrait, pour en faire la critique, une discussion approfondie; bornons-nous à dire, en général, que cette thèse nous paraît vraisemblable.

Mélanges Renier. Recueil de travaux publiés par l'École pratique des hautes études (section des sciences historiques et philologiques) en mémoire de son président Léon Renier. Paris, Vieweg, 1887, in-8, lx-468 p. — Ce recueil contient quelques études relatives à la philologie romane. P. 9-15, A. Morel-Fatio, *Note sur l'article dérivé de* ipse *dans les dialectes catalans;* l'auteur montre que l'article *es*, *so*, usité aujourd'hui comme on sait à Majorque, a dû l'être beaucoup plus anciennement et plus généralement qu'on ne croit en Catalogne et particulièrement dans l'Ampourdan. — P. 145-157, A. Darmesteter, *Le démonstratif* ille *et le relatif* qui *en roman.* Il est impossible de résumer ici cette étude d'une précision et d'une pénétration lumineuses, et dont les conclusions (bien qu'il y ait à faire quelques réserves de détail) passeront certainement dans la science. Disons seulement que l'auteur y établit qu'ille (pronom, puis article) a subi dans toutes les langues romanes une influence analogique exercée par qui, et qui seule rend compte de plusieurs des formes du démonstratif (et aussi d'iste et autres). M. Tobler avait déjà exposé cette doctrine à propos de *lui;* mais M. D. l'a beaucoup élargie en même temps qu'il l'a solidement appuyée[1]. — P. 285-299. J. Gilliéron, *Mélanges gallo-romans :* « On portons, on portez *pour* nous portons, nous portez, — Je trouviendrai, — *Déplacement de l'accent dans certains patois savoyards.* » Excellentes observations sur des faits curieux de grammaire patoise. — P. 301-368, G. Paris, *L'*Appendix Probi; on cherche à prouver que ce précieux recueil de vulgarismes a été dressé à Carthage avant la fin du iiie siècle. — P. 453-465, H. Derenbourg, *Note sur quelques mots de la langue des Francs du douzième siècle, d'après l'autobio-*

1. Nous avons dit précédemment (p. 157) que l'opinion de M. D. avait été contestée par M. Schuchardt; mais les objections du savant linguiste de Graz ne nous semblent pas rédhibitoires.

graphie d'Ousâma Ibn Mounkidh. Recueil de quelques mots français cités par un auteur arabe du XIIe siècle; on n'y trouve guère à relever que la prononciation *bourdjâsi* (bourgeois) et *sirdjand* (sergent); signalons la liste dressée par M. D., à cette occasion, d'un certain nombre de mots d'origine grecque ou latine dans l'arabe. — Les articles qui composent les *Mélanges* ont été tirés à part; mais ces tirages à part ne sont pas dans le commerce.

Étude sur le verbe dans le patois de Blonay.... (par) Alfred Odin (*Habilitationsschrift* de Leipzig). Leipzig, 1887, 44 p. — Très intéressante étude, à laquelle on peut seulement reprocher quelque obscurité dans l'exposition. L'auteur a fait sa *Probevorlesung* sur « la relation des dialectes de la Suisse occidentale aux langues romanes voisines ».

Henri Gaidoz. *La Rage et Saint Hubert*. Paris, Picard, 1887, in-8, 224 p. — Livre aussi intéressant pour le philosophe que pour le *folk-loriste*, et où les savants qui s'occupent de l'histoire de la littérature et des légendes du Moyen Age trouveront aussi à faire leur profit.

Studier i fransk linguistik, af P. A. Geijer. Upsala, Lemdström, 1887, in-8, 51-6 p. (extrait de l'*Upsala Universitet Arsskrift*, 1887). — Cet intéressant écrit comprend trois morceaux. Le premier est une étude de phonétique, où l'on trouve des vues fines et neuves, et dont nous aurons occasion de reparler, sur le développement des sons *ü* et *ö* en français. Le second est un recueil des cas où se présente en français une voyelle ou une consonne « accessoire » ou parasite, soigneusement classés. Le troisième est l'édition d'un fragment en vers français du XIIIe siècle, rimant deux à deux, appartenant à une « épitre farcie », de saint Etienne, non encore signalée; il se trouve à la fin d'un ms. qui contient la *Summa* de Pierre le Chantre. Notons que le fragment historique, imprimé p. 4, est en vers hexamètres, ce qui permettrait sans doute de l'identifier plus facilement.

La mort de Roland (du vers 2164 à 2396). Traduction en latin étymologique, remarques philologiques, grammaticales et littéraires, par Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Paris, Garnier, 1887, in-12, VIII-32 p. — Cet opuscule est destiné aux candidats à la licence; il présente la version mot à mot des vers du *Roland* dans un latin qui n'est d'aucun temps et qui veut être, mais n'est pas et ne peut pas être, rigoureusement « étymologique ». Rien que dans la première laisse, par exemple, on remarquera illud *lo*, illic *li*, dextrarium *destrier*, dis + laqueat *deslacet*, suas *ses*, post *puis*, cŏllocatum *culchiet*, dulci + mente *dulcement*, juxtare *juster*, où la correspondance phonétique n'est pas exacte. Tout le système nous semble peu recommandable; M. G. dit qu'il lui a été recommandé par l'expérience; peut-être aide-t-il les candidats à passer leur licence, mais à coup sûr il ne les fait pas pénétrer dans le génie de la vieille langue et dans l'évolution historique du latin. Ils tomberaient, en tout cas, dans une grave erreur, s'ils croyaient que le *mixtum compositum* de formes classiques, de formes barbares et de syntaxe française qu'on

leur offre ressemble à du latin populaire (p. VI). Nous devions ces observations à la vérité; mais il faut ajouter que M. G. a rempli très consciencieusement la tâche rebutante qu'il s'était donnée, et que ses notes sont bien conçues pour faciliter à des commençants l'intelligence du texte, malgré quelques erreurs, généralement empruntées à d'autres (par ex. à M. Clédat pour la singulière explication du v. 2372). Notons en passant qu'au v. 2166 la leçon d'O, *dunt encalc[i]er*, corrigée par les éditeurs en *dunc encalciez*, est excellente.

Orazio Bacci. *Le « Considerazioni sopra le rime del Petrarca di Alessandro Tassoni »*. Con una notizia bibliografica delle lettere tassoniane edite ed inedite. Firenze, Loescher, 1887, in-12, 86 p. — Étude intéressante, mais qui sort de notre domaine propre. Notons cependant, p. 32-34, les remarques sur les études provençales de Tassoni.

Zur Kritik der altgermanischen Elemente im Spanischen.... von Moritz Goldschmidt. Lingen, 1887, in-8, 68 p. (dissertation de Bonn). — Sans avoir l'importance du livre de M. Mackel (voy. ci-dessus, p. 609), cette étude est méritoire et pourra servir de point de départ à un travail plus complet sur ce sujet intéressant.

Die Ehre in den Liedern der Troubadours, von Franz Settegast. Leipzig, Veit, 1887, in-8, 46 p. — La partie la plus intéressante de cette étude est celle qui est consacrée aux chansons amoureuses; l'auteur montre fort bien comment, dans les idées représentées par la poésie des troubadours, l'amour est une affaire plus sociale pour ainsi dire qu'individuelle, et où l'honneur joue un rôle essentiel et même prépondérant.

Fehler und Lücken in der Li sermon saint Bernart *genannt Predigtsammlung*. Nebst einem lexicalischen Anhange.... von Eugen Leser. Sondershausen, Eupel, 1887, in-8, 118 p. (dissert. de Berlin). — Ce travail intelligent et consciencieux se divise en deux parties bien distinctes : la première est un relevé des fautes (nombreuses et souvent grossières) et des omissions du traducteur des sermons de saint Bernard; la seconde est un choix de mots intéressants de ce texte, expliqués d'une manière généralement très satisfaisante (l'auteur a été en plus d'un cas aidé par les conseils ou les indications de son maître, M. Tobler). Nous citerons comme particulièrement intéressants les articles *areie*, *askeror*, *auoultrenesse* (si ce mot est bien pour *avoultreresse*, cette forme devrait, selon nous, ainsi que *voueresse* examiné plus loin et autrement interprété, s'expliquer par l'imitation des formes comme *jugeresse*, *jogleresse*, etc.), *brau*, *chaceuous*, *cranme* (l'auteur ne voit qu'un mot, le lat. chrisma dans *crème* et *chrême*), *cuuir*, *dambleir*, *derore*, *empue*, *enoytes*, *eschuir*, *espurir*, *forniement* (l'explication donnée nous paraît bien douteuse), *geuse*, *hareteir* (ne serait-ce pas un fréquentatif de *harer ?*), *juisme*, *lum*, *lurelle*, *moet*, *nouuillon*, *nurier* (si le mot est bien sûr, il vient régulièrement de *nūtricarium), *palisinols* (l'influence de *palasin*, comme étymologie populaire, nous paraît toujours probable), *pennir*, *peterin*, *prisure*, *raier*,

rauiskir, *reirement* (voy. ci-dessus, p. 587), *reupeir*, *ru*, *ruyn*, *senne* (*?*), *tacier*, *teneue*, *vuteir*. Signalons encore, p. 112, une liste des mots dont le genre grammatical offre, dans ce texte, quelque chose d'intéressant.

Die Sprache der Proverbia que dicuntur super natura feminarum.... von Alfred Raphael. Berlin, Francke, 1887, in-8, 51 p. (dissert. de docteur). — Simple dépouillement des faits.

La chanson de Roland, traduction archaïque et rythmée, accompagnée de notes explicatives, par Léon Clédat. Paris, Leroux, 1887, in-8, 289 p. — La traduction de M. Clédat est plutôt une sorte de rajeunissement du texte, destiné, à l'aide de notes explicatives, à le mettre à la portée des lecteurs modernes. L'opération est fort adroitement faite, et nous semble réussie; mais nous sommes assez mauvais juges, parce que, malgré nous, nous lisons toujours l'ancien texte sous le voile transparent des formes modernisées. C'est à ceux pour qui l'œuvre est faite de dire si elle leur est parfaitement compréhensible, et si la bigarrure de la langue, où se trouvent à chaque vers des mots, des sens, des tournures et même des formes tombés en désuétude, ne les choque pas. Nous aurions voulu, pour notre part, que le texte fût soumis à une révision plus attentive (cf. *Romania*, XV, 138-144). En lisant au hasard quelques passages, nous n'avons guère remarqué d'erreurs de sens. V. 60 *souffraite* ne signifie pas « souffrance »; *copez*, au v. 1652, ne veut pas dire « taillés » (*Rom.*, 1,509). Le v. 1848 est tout à fait mal compris, il signifie : « Il est si blessé que je ne crois pas que son âme puisse rester dans son corps. » Au v. 2372 *conseüz* signifie « atteint » et non « arrivé ».

Gui Fabi et Guillaume Rebrachien, par M. Jules Doinel, archiviste du Loiret. Orléans, Herluison, 1887, in-8, 28 p. — L'auteur veut mettre les personnages orléanais en question en rapport avec le roman de la *Rose* et n'apporte que des conjectures sans valeur. Il y a cependant dans cette brochure une constatation intéressante, c'est que le ms. B. N. fr. 1573 du fameux poème a appartenu à Agnès du Bey, sœur d'Alain du Bey, prévôt d'Orléans au commencement du XIVe siècle; cela donne assurément de la valeur à ce manuscrit au point de vue des formes. M. Doinel en imprime en appendice les 1000 premiers vers. On se rendra mieux compte de sa place dans la tradition de l'œuvre de Guillaume de Lorris et Jean de Meun en examinant les variantes qu'en rapporte M. Bartsch (*La langue et la littérature française*, 407-420) en regard de celles de trois autres mss. du XIIIe siècle et de l'édition Michel.

Ueber Verwendung, Bau und Ursprung des romanischen Zehnsibners, von Ed. Stengel, Francfort, in-8, 8 p. (extrait des *Berichte des Freien Deutschen Hochstiftes*, 1886-87, p. 224-31). — On n'a ici que le résumé d'un discours de M. Stengel sur ce sujet si souvent traité, mais sur lequel il dit des choses intéressantes et nouvelles, trop nouvelles même, car tirer le décasyllabe romain du saturnien latin nous paraît plus que téméraire. Il faudra

attendre pour juger les idées de l'auteur qu'il leur ait donné une forme plus ample et aussi plus correcte; ces quelques pages présentent beaucoup de fautes d'impression et de lacunes, que l'auteur a pris la peine de corriger sur l'exemplaire qu'il a bien voulu nous adresser, mais qui vont parfois jusqu'à rendre le texte inintelligible.

Uu noël satirique en patois lyonnais, avec notes, par Nizier du Puitspelu. Deuxième édition, entièrement refondue. Lyon, Storck, 1887, in-8, 42 p. — M. du Puitspelu a accompagné cette curieuse pièce, dont il fixe la date à 1724 (on pourrait aussi bien admettre 1722), d'un commentaire très détaillé, qui atteste une fois de plus sa connaissance approfondie et de l'histoire et du parler de Lyon. Str. 50, ne pourrait-on pas lire *Garo* la bouette u *caillou?* Le ms. porte *lo boueyttere caillou*, et l'éditeur explique *boueyttere* par *boutairo*, « celui qui pousse; » en sorte que le mot équivaudrait à notre *pousse-caillou;* mais on ne s'explique pas l'*e* de *boueyttere;* en outre les composés comme *pousse-caillou* ont pour premier membre un impératif et non un substantif; « boîte aux cailloux » est un synonyme populaire de « prison ».

Les Serments de Strasbourg, étude historique, critique et philologique, par Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen. Tours, Rouillé-Ladevèze, 1887, in-8, 37 pages. — Résumé des travaux faits jusqu'à présent sur ce texte célèbre. M. G. a raison de dire qu'on n'a pas assez rendu justice au travail de Mourcin, où, parmi bien des erreurs, on trouve des remarques fort justes et souvent en avance sur la science de son temps. C'est là, si nous ne nous trompons, que la déclinaison à deux cas de l'ancien français et de l'ancien provençal a été pour la première fois constatée.

Extraits de la Chanson de Roland *et de la* Vie de saint Louis, *par Jean de Joinville*, publiés avec introduction, notes et glossaires complets, par Gaston Paris. Paris, Hachette, 1887, in-12, 312 p. — Mes amis A. Mussafia et A. Darmesteter ont bien voulu m'adresser, sur ce petit livre, des observations fort précieuses dont je profiterai avec reconnaissance si je puis en donner une seconde édition. Il est destiné aux commençants, et c'est en se plaçant à ce point de vue qu'il demande à être apprécié. — G. P.

Études morales et littéraires. Épopées et romans chevaleresques, par Léon de Monge. I. *Les Nibelungen. La chanson de Roland. Le Cid.* Paris, Palmé, 1887, in-12, 429 p. — Sous la forme de dialogues entre quatre personnes, M. De Monge, professeur à l'Université catholique de Louvain, expose sur les sujets indiqués par le titre des vues générales, toujours intéressantes, souvent originales et fort bien présentées. Les gens du monde, surtout ceux qui acceptent les points de vue généraux de l'auteur, trouveront là un agréable et clair résumé; les érudits reconnaîtront à l'auteur une information très suffisamment complète et un jugement généralement très sain. Les uns et les autres souhaiteront de voir bientôt la seconde série de ces causeries.

Le Chemin de l'Ospital, par Robert de Balsac, maréchal d'Agenais et de Gascogne. Nouvelle édition, avec notice sur l'auteur, notes et appendice, par Philippe Tamizey de Larroque. Montpellier, Hamelin, 1884, 39 p. — Extrait de la *Revue des langues romanes ;* voir ci-dessus, p. 604.

De la prononciation française au XVIe *siècle* et du livre de Thurot intitulé *De la prononciation française* (première partie : les Voyelles), par Ferdinand Talbert. Paris, Thorin, 1887, in-8, 72 p. — En s'appuyant surtout sur les poètes et autres écrivains, que Thurot a systématiquement laissés de côté, M. T. fournit d'utiles compléments et parfois des rectifications à plusieurs articles du grand ouvrage qu'il commente. Il y a dans ses remarques plus d'un point qu'on ne saurait lui accorder, mais il y a beaucoup de faits dont on pourra profiter. Nous souhaitons que l'auteur fasse pour les consonnes ce qu'il a fait pour les voyelles. Il aura ainsi joint au livre de Thurot un appendice qui sera vraiment utile, surtout s'il y ajoute, comme a fait Thurot lui-même, un index complet.

Zur Physiologie und Geschichte der Palatalen... von Rudolf Lenz. Gütersloh, 1887, in-8, 62 p. (dissert. de Bonn). — Ce travail, d'un grand intérêt, se divise en deux parties, l'une physiologique, l'autre historique. Dans la première, l'auteur, à l'aide d'une méthode « stomatoscopique », qui paraît pouvoir rendre des services, essaye de déterminer avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici le mode d'articulation des palatales, et d'expliquer notamment comment le *k* devant *e*, *i* diffère du *k* devant *a*, *o*, *u*, et comment devant *e*, *i*, surtout devant *j*, le *k* est sujet à s'altérer. Dans la seconde, il montre dans l'histoire des palatales, dans les langues romanes, la confirmation et la contre-épreuve des résultats de la physiologie. Tout n'est pas assuré dans ces déductions d'une apparence très rigoureuse, toutes les données ne sont pas prises en considération, et il y a pour bien des faits plus d'une explication possible ; mais les recherches de M. Lenz font certainement avancer notre connaissance et notre intelligence de ce difficile et important sujet. Les conclusions chronologiques, sans être absolument nouvelles, sont particulièrement intéressantes. L'auteur dit (p. 50) que pour articuler l'*ü* la langue prend la même position que pour articuler l'*i*. Je ne puis être de cet avis. Si on maintient la langue dans la position de l'*i*, on ne peut arriver, avec la position voulue des lèvres, à émettre un *ü* pur. Il n'est donc pas certain qu'au moment où *ci* devenait *çi*, *cü* s'il existait eût dû devenir *çü*, et par conséquent la prononciation *ü* en français peut être plus ancienne que ne le dit l'auteur et avoir une origine celtique. Mais je dis simplement « peut » ; il est également fort possible que l'*u* ait séjourné assez longtemps à l'un des degrés intermédiaires qui le séparent de l'*ü*. Quant à *ue*, je vois dans le premier élément un *u* (ou *w*) et non un *ü* (cf. *Rom.*, XV, 462). — A la dissertation de M. Lenz sont jointes des « thèses » dont je signale la première : « Il est absolument invraisemblable que le français *c* devant *e* ait jamais eu le son *č* comme en picard. »

Tel a toujours été mon avis, et je serais bien plutôt porté à croire que le picard a d'abord eu *ç* (*ts*) comme le français (cf *Rom.*, XV, 445). — G. P.

Vieilles choses et vieux mots lyonnais, par Nizier DU PUITSPELU, I-II. Lyon, Mougin-Rusand, 1887, in-8, 14 p. (extrait de la *Revue du Lyonnais*). — Ces excellentes recherches n'intéressent pas seulement l'ancien parler lyonnais; elles touchent souvent au français. Dans le second fascicule, il est parlé des mots *arpelleurs* ou *arpailleurs* (vrai forme d'*orpailleurs*), *alna*, *anima*, *melin* (petite et curieuse dissertation sur ce mot et ses congénères it. *melume*, angl. *mildew*, fr. *miellat*), *boche* ou *beche* (noms de poissons).

La Vie des mots, étudiée dans leurs significations, par Arsène DARMESTETER. Paris, Delagrave, 1817, XII-212 p. — Ce livre ingénieux et savant peut être considéré comme un fragment, quelque peu agrandi, de l'introduction du grand dictionnaire de la langue française que M. Darmesteter prépare depuis quinze ans avec M. Hatzfeld. Nous renvoyons, pour l'appréciation, à deux articles du *Journal des Savants* (avril, mai 1887) et à la belle étude de M. Bréal dans la *Revue des Deux-Mondes* du mois d'avril.

Incercare asupra semasiologiei limbei române, studie istorice despre transitiunea sensurilor, de Lazăr SAINEANU. Bucharest, 1887, gr. in-8, VII-259 p. — Presque en même temps que le livre de M. Darmesteter, paraissait celui-ci, qui se propose pour le roumain à peu près le même objet que l'autre pour le français. Les deux auteurs ont suivi une méthode très semblable, et présentent sur beaucoup de points, comme il était naturel, des vues presque absolument pareilles. Le sous-titre même du livre de M. S., qui en présente les principales divisions, fait voir combien il se rapproche de celui du savant français : « *Introduction.* — *Le Christianisme et la langue.* — *L'analogie.* — *La métaphore.* — *La restriction et la généralisation des sens.* — *La décadence des mots.* — *Conclusion.* » Mais les conditions des deux travaux n'étaient pas les mêmes; M. Darmesteter s'occupe presque uniquement de donner l'explication de faits connus; M. Saineanu, qui exploitait un domaine beaucoup moins exploré, avait à en faire connaître beaucoup. De là des digressions et recherches d'un caractère historique qui ajoutent beaucoup d'intérêt à son ouvrage, d'ailleurs conçu sur un plan plus général. Les éléments étrangers qui occupent une si grande place dans le vocabulaire roumain demandaient un examen particulier. Le développement des sens, dans ce langage resté quinze siècles sans culture, a un caractère plus complètement populaire, et ne peut souvent s'expliquer que par l'étude des mœurs et des croyances. M. S. était parfaitement préparé à traiter toutes les parties de ce vaste sujet : il a publié, en 1885 et 1886, dans la *Revista* de M. Tocilescu, deux travaux fort intéressants, l'un sur *les Éléments turcs de la langue roumaine*, l'autre sur les « iele », sortes d'êtres fantastiques féminins qui sont censés causer diverses maladies, et dont il croit pouvoir avec assurance tirer le nom (le nom le plus répandu, car les *iele* s'appellent aussi *vîntoase*, *frumoase*, *mäiestre*, *milostive*, etc.) du turc (ou plutôt du coumain) *iel*, vent.

Dans toutes ces études, M. S. montre beaucoup de savoir et de critique, et l'on est en droit d'attendre de lui les plus utiles contributions à l'histoire de la langue roumaine.

La langue et la littérature françaises depuis le IXe *siècle jusqu'au* XIVe. Textes et glossaire par Karl Bartsch, précédés d'une grammaire de l'ancien français, par Adolf Horning. Paris, Maisonneuve, 1887, gr. in-8, VIII-62 p., 926 col. — Nous reviendrons en détail sur cette importante publication.

Die Sage von Tristan und Isolde. Studie über ihre Entstehung und Entwickelung im Mittelalter von Dr. Wolfgang Golther. München, Kaiser, 1887, in-8°, VIII-124 p. — Ce travail remarquable a paru quand l'article de M. Muret, que contient le présent numéro et qui touche à plusieurs des mêmes points, était terminé ; M. Muret rendra compte dans la *Romania* du mémoire de M. Golther.

Poésies religieuses, provençales et françaises du manuscrit *Extravag. 268* de Wolfenbüttel, publiées par Emil Levy. Paris, Maisonneuve, 1887, in-8°, 140 p. — Extrait de la *Revue des langues romanes.*

Das altspanische Dreikönigspiel (El misterio de los reyes magos). Abdruck der Handschrift besorgt von G. Baist. Erlangen, Deichert, 1887, in-4°, huit pages (offert à M. Vollmöller à l'occasion de son mariage). — Cette reproduction diplomatique, d'une fidélité absolue, sera consultée avec profit, en attendant l'édition critique que nous promet M. Baist.

H. Gaidoz. *Les vallées françaises du Piémont* (Extrait des *Annales de l'Ecole libre des sciences politiques*, II, 53-86 ; 1887). — Ces vallées sont celle d'Aoste, la plus importante de toutes, les vallées vaudoises, les vallées de la Doire Ripaire, de Fenestrelle et de Château Dauphin. Pour chacune, M. Gaidoz fait un exposé historique et communique des renseignements précis, souvent recueillis dans le pays même, sur l'usage actuel du français et sur les efforts du gouvernement italien en vue de remplacer le français par l'italien. Tout cela est fort intéressant et sera nouveau pour beaucoup de nos compatriotes. Peut-être cependant M. G. exagère-t-il l'ignorance géographique dont on nous fait libéralement crédit depuis 1870 (je n'ai jamais pu savoir pourquoi, du reste), en supposant que si le val d'Aoste n'a pas été annexé à la France, en 1860, avec la Savoie, c'est parce qu'on ignorait à Paris qu'on y parlât français. Je crois que la raison est autre. Napoléon III a demandé, et a bien fait de demander, au gouvernement sarde la Savoie, parce que la vallée de l'Isère, qui est la principale vallée de la Savoie, s'ouvre largement sur le Dauphiné. Il a bien fait de ne pas demander le val d'Aoste qui s'ouvre sur le Piémont. Il faut d'ailleurs s'abstenir de considérer la langue comme étant le signe de la nationalité. Elle peut seulement le devenir. L'idée que la patrie allemande, par exemple, s'étend partout où résonne la langue allemande, peut être à sa place dans une chanson, et étant, par sa simplicité même, à la portée des

intelligences les plus ordinaires, a fait fortune, mais elle est à tout instant démentie par les faits. Les Wallons belges et les Genevois parlent français et ne sont ni ne veulent être Français. Les Alsaciens étaient d'excellents Français tout en parlant allemand, et ne demandent qu'à le redevenir. Les Piémontais sont le fonds le plus solide de l'Italie, et il s'en faut qu'ils parlent généralement italien, c'est-à-dire florentin. En fait, le français n'est pas plus la langue originelle des vallées étudiées par M. G. que le florentin n'est la langue des Piémontais. A se placer au point de vue purement historique, la question est de savoir quand, comment et dans quelle mesure le français s'est implanté dans les vallées des Alpes. Ce sujet, qui n'est pas abordé par M. Gaidoz, sera traité dans un livre que je prépare depuis de longues années sur l'histoire de la propagation du français. Je montrerai que c'est au moins au XVe siècle, peut-être au XIVe, que remonte l'usage du français dans cette région (il est moins ancien pour les vallées vaudoises); que le Piémont a été le terrain où les deux idiomes littéraires, le français et le toscan se sont rencontrés dans leur marche progressive; que, jusqu'au siècle dernier, en Piémont même, ces deux idiomes ont eu une fortune égale, et que ce n'est guère que depuis 1815 que le toscan a pris décidément le dessus dans l'usage littéraire, le français, en tant que langue de la conversation, ayant maintenu plus longtemps sa prééminence. Il faut étudier ces questions en elles-mêmes et sans préoccupation politique. — P. M.

An introduction to old french, by F. F. ROGET. [London], Williams and Norgate, 1887. In-8°, XI-387 pages. — Ouvrage entièrement de seconde main, fait principalement d'après la *Chrestomathie* de M. Bartsch et la *Grammaire* de M. Clédat. Le premier livre est consacré aux origines de la langue et à ses plus anciens monuments, le second à la grammaire, le troisième aux textes et au glossaire, qui est rédigé en français (c'est en partie la reproduction de celui de la *Chrestomathie* de M. Bartsch). L'impression que nous a laissée cette sorte de manuel est très défavorable. L'auteur ne possède de la langue et de la littérature qu'une connaissance très superficielle, et il n'est nullement au courant des résultats qui ne se trouvent pas condensés dans les rares livres auxquels il a eu accès. Sa grammaire et ses textes sont pleins de fautes. Il suffira de signaler (p. 139) les formes de l'imp. du subj. à la première et à la seconde personne du plur. *chantassiens*, *chantassiez* (au lieu de *chantiss-*) et (p. 15) la bizarre traduction en « lingua romana rustica » des Serments de 842, où *in cadhona cosa* est rendu par *in qua una causa*. Il y a pourtant quatorze ou quinze ans que l'étymologie de *cadhuna*, *cheun*, etc., a été donnée ici-même. — P. M.

L'apocalypse mystique du Moyen-Age et la Matelda *de Dante. Leçon d'ouverture de M. le Professeur* JUNDT (pp. 17-71 de la *Séance de rentrée des cours de la Faculté de théologie protestante de Paris, le 3 novembre 1886*. Paris. 1886, Fischbacher, in-8°). — L'identification de la Matelda qui figure dans les chants XXVIII et suiv. du *Purgatoire* est devenue un de ces lieux communs

de littérature dantesque qui inspirent une répulsion instinctive à ceux qui ont à se tenir au courant des travaux dont la *Divine Comédie* est l'objet, assurés qu'ils sont de voir reparaître sans cesse, sous des formes plus ou moins variées, les mêmes arguments. L'opinion que défend ici M. Jundt est que la Matelda doit être identifiée avec la religieuse de Magdebourg. C'est l'opinion de Preger. M. Jundt la soutient avec beaucoup de force, l'enchâssant dans un exposé général, fort bien fait, des idées mystiques et réformatrices auxquelles a donné lieu, au XIIe siècle et au XIIIe, l'interprétation de l'Apocalypse. Cet exposé conserve toute sa valeur, mais nous ne croyons pas que M. Jundt ait mieux réussi que M. Preger à rendre probable l'identification proposée.

An introduction to the study of provençal, by D. B. Kitchin. London, Williams and Norgate, 1887, 143 p. in-8. — Le but de ce petit ouvrage est de préparer les candidats à l'examen de philologie romane récemment institué dans l'université de Cambridge. A notre connaissance, il n'existe personne à Cambridge ni à Oxford, ni dans aucune autre université du Royaume-Uni, qui sache le provençal. Dans ces circonstances, il se peut que le petit livre de M. Kitchin atteigne son but, mais partout ailleurs qu'en Angleterre il serait considéré comme ridiculement insuffisant. La partie littéraire est une compilation faite négligemment d'après le *Grundriss* de M. Bartsch renforcé des ouvrages totalement arriérés de Sismondi, de Fauriel, de Laveleye. On y trouve, entre autres curiosités, cette assertion qu'à l'époque du poème de *Boèce* et de la vieille traduction de l'évangile de saint Jean (ch. XIII-XVII), la langue d'oïl et la langue d'oc n'étaient pas encore distinctes (*the* langue d'oc *and the* langue d'oïl *are as yet unseparated*, p. 8). Les textes, choisis avec peu de goût, sont simplement extraits de la Chrestomathie de M. Bartsch, comme aussi l'esquisse grammaticale. La « select provençal bibliography », qui termine l'ouvrage, est empruntée, sans aucune intelligence du sujet, aux notes du *Grundriss* de M. Bartsch. On y voit figurer entre les éditions critiques à consulter « E. du Méril, Poésies inédites du Moyen-Age », « Fauriel, collection des documents inédits, » ce qui n'a pas de sens; mais aucune édition postérieure à 1872, date du *Grundriss*, n'y est enregistrée, sauf une ou deux dont le titre est emprunté à la *Chrestomathie provençale*. Parmi les périodiques, l'auteur cite « la *Germania*, le *Parnasse occitanien*(!), la *Revue des Sociétés savantes*, le *Journal des savants;* mais ni la *Romania* (qui date de l'année où a paru le *Grundriss*), ni la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, qui est postérieure, ne sont mentionnées. En somme, publication de nulle valeur.

Studi catalani, nota bibliografica del Dott. E. G. Parodi (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, vol. III, fasc. 8e, 2e semestre). — Observations intéressantes sur les récents travaux catalans de E. Vogel, G. Morosi et P.-E. Guarnerio, qui dénotent chez leur auteur une instruction linguistique très solide et très étendue.

Poèmes inédits de Juan de la Cueva, publiés d'après les manuscrits autographes conservés à Séville dans la Bibl. Colombine par F.-A. Wulff. I. *Viage de Sannio* (Extrait de l'annuaire de l'Université de Lund, Lunds Universitets Arsskrift, t. XXIII). Lund, C. W. K. Gleerup. c et 62 pp. in-4. — Dans la première partie de cette dissertation, M. Wulff décrit en grand détail deux manuscrits autographes des œuvres de Juan de la Cueva, poète sévillan de la fin du XVIe siècle, connu par ses drames et ses poésies lyriques. Le chapitre consacré à la langue et à la versification de La Cueva n'épuise pas la question, mais contient des vues intéressantes. On se demande seulement si Juan de la Cueva méritait tous ces soins. Sauf l'*Egemplar poetico*, d'une réelle importance pour l'histoire littéraire et qui a été imprimé au siècle dernier par Sedano, et sauf les drames, dont l'édition ancienne est introuvable et qui mériteraient d'être mieux connus, le reste de l'œuvre de la Cueva nous paraît n'avoir qu'une valeur médiocre et un intérêt très local. Ce ne sont pas les octaves du *Viage de Sannio*, publiées ici pour la première fois par M. Wulff, qui corrigeront cette impression. Néanmoins il faut féliciter l'éditeur de la peine qu'il a prise et de la conscience scrupuleuse avec laquelle il a rédigé son travail.

— J'ai remarqué ci-dessus, p. 215, que, dans le ms. 1137 de Grenoble, la première personne du singulier du futur est ordinairement en *oi*, tandis que la même personne au présent de l'indicatif d'*avoir* reste toujours *ai*. J'ai dit à ce propos que je ne me rappelais pas avoir rencontré cette particularité ailleurs. Je l'avais cependant rencontrée dans un ms. que j'ai eu pendant plus d'un an entre les mains, il y a bien longtemps, il est vrai. C'est le ms. 247 de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier, d'après lequel j'ai publié, en 1861, *Gui de Nanteuil* et copié *Vivien l'amaçour de Monbrant*, que la *Revue des langues romanes* vient d'éditer. On trouve dans *Gui de Nanteuil : combatroi* (v. 399), *diroi* (29, 577, 591), *donroi* (849), *feroi* (724), *leiroi* (691), *percheroi* (850), *prendroi* (538, 540), *trencheroi* (851), etc. Les exemples du même fait ne sont pas moins fréquents dans *Doon de Mayence* et dans *Gaufrey*, qui ont été édités d'après le même ms. — P. M.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

TABLE DES MATIÈRES

P. Meyer. Le roman des *Trois ennemis de l'homme*, par Simon. Notice du ms. de l'Arsenal 5201 1
A. Thomas. Lettres latines inédites de Francesco da Barberino..... 73
A. Morel-Fatio. Le poème barcelonais en l'honneur de Ferdinand le Catholique 92
Fr. Bonnardot. Fragments d'une traduction de la Bible en vers français..... 177
P. Meyer. Notice du ms. 1137 de Grenoble, renfermant divers poèmes sur saint Fanuel, sainte Anne, Marie et Jésus..... 214
P. Meyer. Notice sur un manuscrit interpolé de la *Conception* de Wace 232
P. Meyer. Fragments d'une ancienne histoire de Marie et de Jésus en laisses monorimes 248
E. Philipon. L'*a* accentué précédé d'une palatale dans les dialectes du Lyonnais, de la Bresse et du Bugey..... 263
H. Morf. Manducatum = manducatam en valaisan (*mādyá*) et en vaudois (*mœdzá*)..... 278
E. Muret. Eilhart d'Oberg et sa source française 288
A. Morel-Fatio. Textes castillans inédits du XIIIe siècle..... 362
G. Paris. Un poème inédit de Martin Le Franc..... 383
E. Picot. Le Monologue dramatique dans l'ancien théâtre français (*second article*)..... 438
J.-B Andrews. Phonétique mentonaise (*suite et fin*)..... 543

MÉLANGES.

Une version orientale du thème de *All's well that ends well* (G. P.).... 98
Sur le roman de la *Charrette* (G. P.)..... 100
Étymologie du nom de lieu *Chitry* (M. Prou)..... 102
Un nouveau ms. de la légende latine de Girart de Roussillon (P. M).. 103
Andare, andar, annar, aller (J. Cornu) 560
Choisel (G. P.)..... 564

Le conte des Trois Perroquets (P. M.) 565
Ugonenc (A. Thomas) 569
Henri VII et Francesco da Barberino (A. Thomas) 571
Une question biographique sur Villon (G. P.) 573

CORRECTIONS.

Corrections au *Livre de Courtoisie* (A. Mussafia et E. Levy) 106

COMPTES RENDUS.

Alphita, edited by MOWAT 598
BEETZ, Das *c* und das *ch* vor lat. *a* 580
BUCHNER, Das altfranzösische Lothringer-Epos 581
CAMUS, voy. *Circa instans*.
Circa instans, p. p. CAMUS 589
CLOETTA, voy. *Poème moral*.
Demanda do santo graal, hgg. von REINHARDSTOETTNER 582
FLEURY, Essai sur le patois de la Hague (C Joret) 137
HAILLANT, Flore populaire des Vosges (A. Bos) 147
JOHANSSON, Spraklig Undersokning af *Le Lapidaire de Cambridge* 586
LE PRÉVOST, voy. ROBIN.
Mahomet (*Le Roman de*), hgg. von ZIOLECKI 588
Merlin, publié par G. PARIS et J. ULRICH 582
MOISY, Dictionnaire du patois normand (C. Joret) 131
MOWAT, voy. *Alphita*.
PARIS, voy. *Merlin*.
PASSY, voy. ROBIN.
Poème moral, hgg. von CLOETTA (M. Wilmotte) 118
REINHARDSTŒTTNER (VON), voy. *Demanda*.
ROBIN, LE PRÉVOST, PASSY, Dictionnaire du patois de l'Eure (C. Joret). 128
SAINT-LAGER, *Recherches sur les anciens herbaria* 593
ULRICH, voy. *Merlin*.
ZIOLECKI, voy. *Mahomet*.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENTS.

BACCI, Le *Considerazioni* di Tassoni sopra Petrarca 627
BAIST, Das altspaniche Dreikönigspiel 632
BARTSCH, La langue et la littérature françaises du IXe au XIVe siècle ... 632
CHEVALIER, *Le Mystère des Trois Doms* 170
CLÉDAT, Morceaux choisis des auteurs français du Moyen-Age 175
CLÉDAT, Petit glossaire du vieux français 175
CLÉDAT, *La chanson de Roland*, traduction archaïque et rythmée 628

DARMESTETER, La Vie des Mots 631
DARMESTETER, Le démonstratif *ille* en roman 625
DEECKE, Die italischen Sprachen 623
DERENBOURG, Note sur quelques mots de la langue du XIIe siècle 625
DOINEL, Gui Fabi et Guillaume Rebrachien 628
FANT, *Légende de saint Grégoire* 173
FARRÉ y CARRIO, Gramatica castellana y catalana 174
FASSBENDER, Die französischen Rolands handschriften 625
GAIDOZ, La Rage et saint Hubert 626
GAIDOZ, Les vallées françaises du Piémont 632
GARTNER, Räto-romanische Dialekte 625
GASPARY, *Storia della letteratura italiana*, I 176
GASTÉ, *La mort de Roland* 626
GASTÉ, Les *Serments* de Strasbourg 629
GASTER, Greeko-Slavonic 175
GASTER, Dis nicht latinischen Elements des rumänischen 624
GEIJER, Studier i fransk Linguistik 626
GERLAND, Die Basken und Iberer 623
GILLIÉRON, Mélanges gallo-romans 625
GOLDSCHMIDT, Zur kritik der altgermanischen Elemente im Spanischen. 627
GOLTHER, Die Sage von Tristan und Isolde 632
GRŒBER, Grundriss der romanischen Philologie, II 623
HARRISSE, *Excerpta Colombiniana* 172
HORNING, voy. BARTSCH.
JUNDT, L'Apocalypse mystique et la Matelda de Dante 633
KITCHIN, An Introduction to the study of Provençal 634
KLUGE, Romanen und Germanen 624
LENZ, Zur Physiologie und Geschichte der Palatalen 630
LESER, Fehler und Lücken in *Li sermon saint Bernart* 627
LEVY, Poésies religieuses provençales et françaises 632
LUNGO (DEL), Dino Compagni 171
MARTIN, *Le Roman de Renart*, t. III 175
MEYER, Notice sur le manuscrit II, 6, 24 de Cambridge 174
MEYER, Die lateinische Sprache in den rom. Ländern 624
MONGE (DE), Les Nibelungen, la Chanson de Roland, le Cid 629
MOREL-FATIO, L'article dérivé de *ipse* dans les dialectes catalans 625
MUSSAFIA, Studien zu den Marien-Legenden, I 176
NEUMANN, Die romanische Philologie 175
ODIN, Etude sur le verbe dans le patois de Blonay 626
PARIS, Extraits de la *Chanson de Roland* et de la *Vie de saint Louis* 629
PARIS, L'*Appendix Probi* 626
PARODI, Studi catalani 634
PÈRCOPO (J.), Bagni di Pozzuoli 176
PUITSPELU (DU), Un Noël satirique en patois lyonnais 629

PUITSPELU. (DU), Vieilles choses et vieux mots lyonnais.... 631
RAPHAEL, Die Sprache der *Proverbia super natura feminarum*..... 628
RENIER (Mélanges)..... 625
ROGET, An Introduction to old French..... 633
RUBIO Y ORS, D. Manuel Milá y Fontanals..... 176
SAINEANU, Incercare asupra semasiologiei limbei române 631
SCHELER, Le *Catholicon* de Lille..... 172
SETTEGAST, Die Ehre in den Liedern der Troubadours 627
SEYBOLD, Die arabische Sprache in den rom. Ländern 624
STENGEL, Ueber Verwendung, Bau und Ursprung des Zehnsilbners... 628
STRAMWITZ, Strophen- und Vers-Enjambement im Altfranzösischen... 175
TALBERT, De la prononciation française au XVIe siècle..... 630
TAMIZEY DE LARROQUE, *Le Chemin de l'Ospital*, par Robert de Balsac... 630
TIKTIN, Die rumänische Sprache..... 625
WINDISCH, *Die* Keltische Sprache..... 624
WULFF, Poèmes inédits de Juan de la Cueva..... 635
ZINGARELLI, voy. GASPARY.

PÉRIODIQUES.

Archivio storico italiano, XIX (1887)..... 613
Archivio storico lombardo, XIV (1887)..... 614
Bulletin de la Société des anciens textes français, 1886, 2..... 161
Französische Studien, IV (1884)..... 607
— V (1885-86)..... 608
— VI (1887)..... 609
Gids (De), 1887, 8..... 615
Giornale storico della letteratura italiana, 13-14..... 158
— — 15..... 159
— — 16-17..... 160
— — 18..... 161
— — 19-20..... 610
— — 21..... 610
— — 22-23..... 611
— — 24..... 612
Literaturblatt für germanische und romanische Philologie, 1885 614
— — 1886..... 617
Modern Language Association of America (Transactions of the), I . . 613
Revue de l'Instruction publique en Belgique, XXX (1887)..... .. 614
Revue des langues romanes, mai 1886..... 151
— juin..... 151
— juillet..... 151
— août-novembre 603
— décembre..... 604

Romanische Forschungen, II (1885-86)..... 604
Studj di filologia romanza, II..... 606
Tidskrift (Nordisk) for Filologi, VIII..... 613
Zeitschrift für romanische Philologie, X (1886)..... 151

CHRONIQUE.

Notices nécrologiques sur N. de Wailly, p. 162; Fr. Michel, 166; Th. Zacher, 620; F. Zambrini, 620. — Société des anciens textes français, 167, 621. — Périodiques de folk-lore, 167. — *Revue des patois gallo-romans* et *Revue des patois*, 621. — *Le Moyen-Age*, 621; Le *Neuphilolog. Centralblatt*, 622.— Le *Mémorial* des Nobles, 168. — Publications en l'honneur de M. Ascoli, 168; prix Volney qui lui est décerné, 620. — Nouveau manuscrit de la vie de sainte Thaïs, 168. — *Vie de Jésus-Christ* écrite de la main de David Aubert, 169. — Prix accordés par l'Académie française à MM. Brunot, Cosquin, Bladé, Fleury, 620; par l'Académie des inscriptions à M. Le Verdier, 621 ; médaille à M. Lespy et mention à M. Haillant au concours des Antiquités nationales, 621. — Annonces de la publication des *Exemples* de Jacques de Vitri par M. Crane, 623 ; de Bertran de Born par M. Thomas, 623; du roman d'*Eneas* par M. de Grave, 623. — Reproduction lithographique du *Saint Alexis* de G. Paris, 622. — Nouveaux fragments du *Tristan* de Thomas annoncés par M. Novati, 622. — Annonce du livre de M. Kawczynski sur les origines de la versification rythmique, 623 ; conférence de M. Stengel sur le décasyllabe roman, 622 ; lecture de M. Schwan sur l'histoire du chant à plusieurs voix dans l'ancienne poésie française, 622. — Livres annoncés sommairement, 170, 623. — Note additionnelle et rectificative à la p. 215, 635.